

PAR COURRIEL

Québec, le 20 juin 2023

N/Réf. : DA4-20230601

Objet : Votre demande d'accès à l'information

Madame,

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la « *Loi sur l'accès* », votre demande d'accès reçue le 1^{er} juin 2023, laquelle se lit comme suit, a été traitée :

« [...] je désire obtenir copie de tous les documents préparés dans le cadre de la formulation de l'article du Projet de loi no 96, la Loi sur la langue officielle et commune du Québec modifiant la Loi constitutionnelle de 1867, incluant : les notes de breffage, les rapports et avis des experts et les mémoires soumis ».

Je vous transmets donc une copie de tous les documents détenus par le ministère concernant votre demande dont la communication est conforme aux dispositions de la *Loi sur l'accès*.

Toutefois, certains documents répondant à votre demande ne peuvent vous être communiqués puisqu'ils sont constitués, en substance, d'ébauches, de projets de textes législatifs, d'avis et de recommandations faits depuis moins de dix ans, d'analyses utilisées dans le cadre d'un processus décisionnel en cours ainsi que celles communiquées au ministère du Conseil exécutif, et ce, conformément aux articles 9, 14, 31, 33(5), 34, 36 et 37 de la *Loi sur l'accès*.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès*, je vous informe que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours qui la suivent, conformément à la section III du chapitre IV de cette loi. Des informations relatives à l'exercice d'un tel recours sont jointes à la présente.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Le responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels,

Mathieu Chabot

p. j.

Avis de recours

Un recours peut s'exercer à la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), ci-après la « Loi sur l'accès ».

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi sur l'accès prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit et elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741

Montréal

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites à un document, esquisses, ébauches, brouillon, notes préparatoires ou autres textes de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi sur l'accès prévoit explicitement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
<u>Milieu universitaire/académique</u>			
Guillaume Rousseau, Université de Sherbrooke	Juridique/ académique	Le Devoir, 14 mai 2021. https://bit.ly/3uQRtTh	<p>Le professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke Guillaume Rousseau salue is approche globale » adoptée par Simon Jolin-Barrette. « Il n'existe pas "une" mesure magique. Mais toutes les mesures prises ensemble, là on jase ! La seule façon d'agir, c'est sur tous les fronts », insiste le coauteur de <i>Restaurer le français langue officielle</i>.</p> <p>Le spécialiste du droit linguistique au Québec serait toutefois « allé plus loin » sur quelques fronts, dont celui des municipalités. Il les aurait contraintes à se doter d'une politique linguistique assortie de mesures adaptées à leurs réalités visant à promouvoir la langue française.</p>
		Journal de Montréal, 12 juin 2021 https://bit.ly/3vwPrY7	<p>[...]Quand je regarde ce projet de loi 96 avec mes yeux d'ancien conseiller politique et de chercheur en droit linguistique, je ne peux qu'y être très favorable.</p> <p>D'un point de vue politique, je partage en gros l'opinion de Joseph Yvon Thériault qui, lors d'une causerie sur le projet de loi 96 organisée par Patrick Taillon, a affirmé que ce projet de loi va aussi loin que la société québécoise est prête à aller. À mon avis, la société serait prête à ce qu'il aille un peu plus loin, pas beaucoup plus loin, à moins qu'elle soit convaincue par de nouveaux arguments. Dans le même sens, je partage aussi l'analyse de Stéphane Paquin qui, lors de cette causerie, affirmait que le projet de loi avait un caractère ambitieux méritant d'être souligné, surtout en prenant en considération que plusieurs facteurs, comme l'absence d'un mandat électoral clair, rendaient moins probable un tel caractère.</p> <p>D'un point de vue de chercheur en droit linguistique, mes conclusions découlent notamment des comparaisons que je peux faire entre le projet de loi 96 et les projets de loi 991 (2017) et 14 (2012) — soit les deux derniers projets de loi linguistique déposés à l'Assemblée nationale. Ces comparaisons m'amènent à conclure que le projet de loi 96 est plutôt ambitieux. Évidemment, une comparaison entre le projet de loi 96 et le projet de loi 101 de 1977 permet de nuancer cette conclusion, quoiqu'en partie, seulement.</p> <p>Alors que le projet de loi 96 modifie ou ajoute une vingtaine d'articles afin de renforcer le droit de travailler en français, le projet de loi 991 proposait d'en modifier un seul et d'en ajouter un seul. Et une analyse qualitative confirme ce que cette analyse quantitative laisse deviner: le projet de loi 96 renforce plus ce droit que ne l'aurait fait le projet de loi 991. Cela dit, cette comparaison est un peu injuste, puisqu'un projet de loi gouvernemental est souvent plus exhaustif</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>qu'un projet de loi de l'opposition, notamment parce que le gouvernement dispose de beaucoup plus de ressources que l'opposition officielle. Il ne s'agit donc pas de dire que le projet de loi de 2017 déposé par l'opposition officielle d'alors manquait d'ambition en matière de langue de travail. Il s'agit de dire qu'il en avait et que le projet de loi 96, qui s'inscrit dans sa foulée en cette matière, en a lui aussi.</p> <p>Quant au projet de loi 14, il contenait un peu moins d'une centaine d'articles, alors que le projet de loi 96 en compte un peu plus de 200. Et ici aussi, la quantité va de pair avec la qualité, car le projet de loi 96 va plus loin sur plusieurs points, en plus d'aborder des aspects laissés de côté par ce projet de loi 14. Par exemple, le projet de loi 96 renforce considérablement le principe du français comme langue officielle, notamment en bonifiant substantiellement le chapitre de la loi 101, relatif à la langue de la législation et de la justice. Comme je l'ai démontré dans mon livre <i>Restaurer le français langue officielle</i>, coécrit avec Me François Côté et préfacé par Jean-Louis Baudouin, ancien juge à la Cour d'appel du Québec, le français n'est plus vraiment la seule langue officielle du Québec. La langue officielle est la langue de l'État et de ses trois pouvoirs, et donc la langue des lois, des règlements et des jugements. Or, au Québec, les lois et les règlements sont bilingues, avec une version anglaise ayant la même valeur que la version française sur laquelle elle peut même l'emporter. Quant aux jugements, ils sont parfois unilingues en anglais. Alors que le projet de loi 14 ne changeait rien à cela, le projet de loi 96 propose la primauté de la version française des lois et règlements ainsi que l'obligation de produire une version française des jugements qui ne sont pas unilingues en français.</p> <p>Encore une fois, il ne s'agit pas de critiquer le projet de loi 14, qui proposait des avancées importantes sur d'autres plans et qui a été déposé avant que la thèse de la possibilité de restaurer le principe du français comme langue officielle ne soit démontrée par nos travaux de recherche. Il s'agit plutôt de souligner d'autres forces du projet de loi 96, soit le fait qu'il tient compte des dernières avancées en matière de recherche en droit linguistique. Je pense aussi aux travaux de David Robitaille et Pierre Rogué sur l'application de la loi 101 aux entreprises de compétence fédérale, et le fait qu'il renforce le français comme langue officielle, particulièrement en matière de législation et de justice.</p> <p>Ce dernier point peut paraître symbolique, et il l'est, ce qui n'est pas mauvais puisque les symboles sont importants en matière de langue. En même temps, il n'est pas que symbolique. En prévoyant la primauté de la version française des lois, le projet de loi 96 enlève un prétexte que pouvaient utiliser les employeurs pour exiger de leurs employés une connaissance de l'anglais, dès lors que ces derniers devaient parfois se référer à des lois ou à des règlements du gouvernement dans le cadre de leurs fonctions.</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>Cet élément fait d'ailleurs ressortir la grande force du projet de loi 96: comme il contient des mesures qui renforcent la protection du français dans plusieurs domaines, ces mesures sont susceptibles de voir leurs effets non seulement s'additionner, mais se multiplier. Pour avoir des effets importants, une loi linguistique doit agir sur la langue à l'école, au cégep, à l'université, au travail, dans l'entreprise, dans le système de justice, etc., et c'est ce que fait le projet de loi 96.</p> <p>À cet égard, on peut dire qu'un projet de loi contenant autant de mesures renforçant la protection du français dans autant de domaines, c'est une première depuis le projet de loi 101 de 1977. Certains diront toutefois que ce projet de loi 101 allait beaucoup plus loin et ils ont raison, du moins en partie. On peut trouver des points où le projet de loi 101 allait plus loin; qu'on pense au fait qu'il faisait de la version française des lois la seule officielle, alors que le projet de loi 96 se contente de prévoir une primauté de la version française sur la version anglaise.</p> <p>On peut aussi trouver des points où le projet de loi 96 va plus loin que le projet de loi 101 de 1977. Contrairement à ce qu'on entend parfois dire, ce projet de loi 101 n'était pas radical. Ceux qui défendent la thèse selon laquelle ce projet de loi 101 était radical le font souvent pour mieux justifier les modifications, souvent d'origine jurisprudentielle, qui sont venues en limiter la portée par la suite. Loin d'être radical, ce projet de loi 101 contenait un article 89 présent dans la Charte de la langue française encore aujourd'hui, qui précise: «Dans les cas où la présente loi n'exige pas l'usage exclusif de la langue officielle, on peut continuer à employer à la fois la langue officielle et une autre langue.» Autrement dit, depuis sa création, la loi 101 permet souvent le bilinguisme. Elle prévoyait bien sûr l'exigence du français exclusif dans l'affichage commercial. Comme chacun sait, cette exigence a été invalidée par les tribunaux.</p> <p>Ce dernier élément illustre d'ailleurs l'une des faiblesses de la loi 101 de 1977: certaines de ses bases juridiques étaient trop peu solides. C'est pourquoi elle a été invalidée par les tribunaux à de nombreuses reprises. Bien que seul l'avenir puisse le confirmer ou l'infirmer, tout indique que le projet de loi 96 est plus solide juridiquement, notamment parce qu'il contient des références aux dispositions de dérogation des deux chartes des droits, une disposition accordant à la loi 101 une prépondérance sur d'autres lois et deux articles modifiant la Constitution de 1867, de manière à rendre plus difficile l'instrumentalisation de cette dernière par les opposants à la protection du français au Québec.</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>De plus, le projet de loi 96 modifie plusieurs articles de la loi 101 qui, à l'origine, exigeaient un usage du français sans préciser qu'il devait être exclusif, ouvrant ainsi la porte au bilinguisme en raison de l'article 89. Par exemple, le projet de loi 96 propose que, dans plusieurs situations, l'État et les ordres professionnels communiquent désormais exclusivement en français, alors que la loi 101 de 1977 leur permettait de communiquer dans deux langues. Autre exemple, alors que les obligations de communiquer en français de cette loi 101 visaient souvent seulement les communications écrites, le projet de loi 96 propose de rendre ces obligations applicables aux communications orales dans plusieurs cas touchant l'État ou les ordres professionnels.</p> <p>Certes, la loi 101 de 1977 allait beaucoup plus loin que les lois linguistiques antérieures en ce qui concerne la langue de l'éducation. N'empêche, elle ne s'appliquait pas aux cégeps. À cet égard, le projet de loi 96 est donc un progrès par rapport à cette loi 101, même si ses effets concernant le ralentissement de la croissance des cégeps anglais demeureront limités.</p> <p>[...]</p> <p>Je pense que la force du projet de loi 96, c'est le fait qu'il contient un grand nombre de mesures qui, seules, ne seraient sans doute pas structurantes pour plusieurs d'entre elles, mais qui ensemble sont susceptibles de le devenir.</p> <p>Il contient aussi des mesures qui, même prises isolément, peuvent être qualifiées de structurantes. Par exemple, par l'effet combiné des nouveaux articles 13.2 et 22.3 proposés par le projet de loi 96, l'État et les organismes publics devront mettre fin à leur pratique consistant à offrir des services publics en anglais à presque toutes les personnes qui le demandent. Désormais, les services publics se donneront en français, et l'accès à des services publics en anglais sera limité à des cas exceptionnels, non pas pour tous les anglophones, les allophones anglicisés et les immigrants, par exemple, mais seulement pour les membres de la communauté historique anglophone — comme définie par les critères permettant l'accès à l'école anglaise — et les immigrants arrivés depuis six mois ou moins.</p> <p>Si l'on prend au sérieux la phrase de René Lévesque selon laquelle «chaque affiche bilingue dit à l'immigrant: "Il y a deux langues ici [...], on choisit celle qu'on veut"», et qu'on applique sa logique aux services publics, force est de conclure que la francisation des services publics québécois prévue par le projet de loi 96 et ses effets sur la francisation des immigrants risquent d'être structurants.</p> <p>Autre exemple, la création d'un commissaire à la langue pourrait aussi être structurante. Si la personne qui occupera ce poste fait bien son travail, elle fera en sorte que la nouvelle loi 101 soit appliquée et que les réflexions nécessaires</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>à toute bonification requise pour atteindre des objectifs, comme la hausse des transferts linguistiques en faveur du français, soient menées.</p> <p>[...]</p> <p>La baisse du pourcentage de francophones au Québec observée depuis quelques années est tellement importante et sans précédent dans notre histoire qu'un projet de loi, seul, ne peut renverser cette tendance.</p> <p>En exagérant un peu et en paraphrasant Churchill, je dirais ceci. Le projet de loi 96, ce n'est pas la fin du déclin du français. Ce n'est peut-être même pas le commencement de la fin de ce déclin. Mais c'est sans doute la fin du commencement de ce déclin.</p> <p>Avec ce projet de loi, l'État contribuera grandement. Il faudra ensuite que chaque organisme public, chaque entreprise et finalement chaque Québécois — ou du moins un nombre suffisant d'entre eux — participent. C'est d'ailleurs pourquoi il est essentiel que le gouvernement ne cède rien d'important lors des consultations sur le projet de loi 96. Plusieurs groupes viendront dire qu'il faut protéger le français, tout en disant aussi qu'aucun effort ne devrait être exigé d'eux. Le gouvernement devra leur répondre que chacun doit participer si on veut que le français s'épanouisse. Ensuite, une fois le projet de loi adopté, il faudra que le ministère de la Langue et la commissaire à la langue nouvellement créés fassent bien leur travail. Et il faudra que les simples citoyens et les groupes de défense du français s'activent pour défendre la langue, ce qui sera plus possible que jamais grâce aux dispositions du projet de loi 96 qui feront en sorte que les droits linguistiques seront beaucoup plus faciles à mettre en œuvre, au besoin en entreprenant des recours.</p> <p>[...]</p> <p>Cela [le gouvernement organisant des conférences de presse en bilingue dans le cadre de la pandémie] ne respecte pas l'esprit du principe de l'exemplarité de l'État.</p> <p>[...]</p> <p>À ce sujet [renverser la tendance à l'anglicisation sans baisser très significativement les seuils d'immigration], je peux vous référer à l'étude publiée par l'OQLF en mars dernier. Cette étude démontre qu'une baisse significative de ces seuils contribuerait à ralentir le déclin du français, sans parvenir à le renverser. Il faut donc agir sur ce front et sur celui de la politique linguistique. Et encore là, les effets sont susceptibles de se multiplier. Un moins grand nombre d'immigrants, avec une plus forte proportion d'entre eux étant déjà francophones, facilitera l'atteinte des résultats visés par les mesures de francisation en matière d'éducation, de commerce, d'affaires et de travail. À l'inverse, des</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>seuils élevés combinés à une forte proportion d'immigrants non francophones risquent de rendre l'atteinte de ces résultats impossible.</p> <p>[...]</p> <p>Le projet de loi 96 contient plusieurs éléments allant dans le sens de la convergence culturelle. Il renvoie à la langue française et à la culture québécoise comme liants de la société. Il mentionne aussi le lien entre la langue, l'identité et la culture distincte. Mieux encore, il prévoit une politique portant entre autres sur la mise en place d'un environnement de langue française, «notamment en ce qui a trait à la musique vocale ainsi qu'à la priorité qui doit être accordée aux œuvres culturelles québécoises». Cela est très semblable à l'un des principes que je propose pour une future politique de la convergence culturelle, soit celui du rôle vital des œuvres et des productions artistiques (les autres étant le lien consubstantiel entre la langue française et la culture québécoise, l'impératif de la préservation du statut majoritaire de la culture québécoise et de la langue française, le refus de l'assimilation, l'intégration, l'appropriation identitaire et la mixité).</p> <p>Il serait important que le projet de loi 96 prévoie l'adoption d'une politique de convergence culturelle. Ainsi, il serait encore plus fidèle à la loi 101 de 1977, qui fut suivie par l'adoption d'une telle politique en 1978.</p> <p>Il s'agit là d'une des nombreuses améliorations qui devraient être apportées au projet de loi 96. J'ai l'intention de travailler sur plusieurs de ces autres améliorations, et j'espère avoir la chance d'en discuter avec vous au cours des prochains mois.</p>
Frédéric Bérard, Univestité de Montréal	Juridique	<p>The Gazette, 14 mai 2021 https://bit.ly/3hsF11l</p>	<p>What we have now is the omnibus using of the notwithstanding clause: `I'm using it, I will not tell you how, I will not tell you why, I'm just saying that the charter of rights — not only the Canadian Charter of Rights, but also the Quebec charter of rights — will not be applying. ' that's it, and that's all, " he said.</p> <p>Bérard also pointed out how a proposal in the bill to not require judges in Quebec courts to speak English as well as French would need Ottawa's approval to move forward. "There's jurisprudence," he said. "It takes an amendment formula that means Quebec can't act alone.</p>
		<p>Droit Inc. 14 mai 2021 https://bit.ly/3yb60eG</p>	<p>Le docteur en droit constitutionnel Frédéric Bérard, qui enseigne à l'Université de Montréal, estime au contraire que la stratégie caquiste n'a aucune chance d'aboutir, du moins en ce qui a trait à la reconnaissance du français comme seule langue officielle du Québec dans la Constitution canadienne.</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>L'article 133 de la Loi de 1867, souligne-t-il, prévoit que l'usage du français et de l'anglais « sera obligatoire » dans « la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs » du Parlement québécois, de même que « dans toute plaidoirie ou pièce de procédure (...) par-devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec ».</p> <p>Oui, la Loi de 1982 permet aux provinces de modifier de manière unilatérale leur constitution, convient M. Bérard. Mais l'article 43 de ladite loi exige l'aval d'Ottawa si une législature souhaite toucher « des dispositions relatives à l'usage du français ou de l'anglais dans une province », rappelle-t-il.</p> <p>« La stratégie est claire. C'est : "Allons devant les tribunaux, on va aller se faire batter sic et après ça, on va brailler au gouvernement des juges et dire que c'est donc bien écoeurant, regarder comment ils sont et gnagnagna" », selon Frédéric Bérard, docteur en droit constitutionnel et chargé de cours à l'Université de Montréal.</p> <p>Selon lui, la modification proposée par le gouvernement Legault selon laquelle les Québécoises et « les Québécois forment une nation » ne devrait toutefois pas causer problème sur le plan constitutionnel.</p>
Julius Grey, avocat	Juridique	The Gazette, 14 mai 2021 https://bit.ly/3hsFI1l	<p>Constitutional lawyer Julius Grey also took issue with the potential effect for municipalities. "If somebody forgets to protest, their status is lost," he said. "It's an indication that (the government doesn't) consider that status an acquired right." Grey described the entirety of Bill 96 as "bureaucratized."</p> <p>"I think this law doesn't answer any real needs — it's just an imposition of a massive bureaucracy and it will prove nothing in this society," he said. "I think the entire flavour of the law is the bureaucratization and centralized control of something that doesn't need to be centralized."</p> <p>Grey also took issue with the use of the notwithstanding clause for the entirety of the bill, which would allow the Quebec government to temporarily override parts of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. Jolin-Barrette struggled to explain what elements of the bill he thought would necessitate the use of the clause when asked on Thursday.</p>
		The Gazette, 20 juillet 2021 https://bit.ly/3rKJyX2	<p>The respected human rights lawyer laments what he calls the “pensée unique” that has taken hold surrounding the Quebec government’s latest attempts to strengthen the language laws.</p> <p>[...]</p> <p>“We have to establish that the debate is legitimate,” Grey said. “We don’t even want to engage in a debate. That’s a very worrying sign.”</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>[...]</p> <p>In his brief “Projet de Loi 96: Jusitfié où Non?” (yes, it’s written in French), Grey poses three simple questions: Is French really in danger? Will the bill’s proposed provisions be effective in strengthening the language? And is the collateral damage justified?</p> <p>“It’s become a mantra in nationalist circles to affirm French is in danger and that Bill 101 has failed to prevent its decline,” he writes. “Certainly English has become the dominant language around the world, which nothing can remedy, at least in the short term, but where are the signs French is faltering ‘chez nous’?”</p> <p>Bilingual signs, people seeking public services in English, and the much-maligned ‘Bonjour/Hi!’ “do not serve to prove decline,” he says.</p> <p>In fact, Grey argues, French has made tremendous strides since the Quiet Revolution. Before that, most commercial signs were in English, it was difficult to be served in French downtown Montreal, and most immigrants adopted English. Those trends have been reversed over the last 45 years.</p> <p>“By these standards, Bill 101 is a success,” he argues.</p> <p>[...]</p> <p>Even presuming French is on the wane given it is surrounded by North American English, Grey contends the heavy-handed remedies proposed by Bill 96 are neither effective nor warranted.</p> <p>Reducing public services in English and limiting who is eligible for them is not going to help people master French or adopt it as their own.</p> <p>Restrictions on the use of English in the legal system are blatantly unconstitutional. In an interview, Grey predicted the requirement of attaching French translations to all English court documents will create such impediments to justice that it will be overturned by the courts one way or another.</p> <p>Another “regrettable” aspect of Bill 96 is that it discourages bilingualism by restricting francophones and allophones from accessing English CEGEPs. He denounces the effort to keep French speakers from expanding their horizons and learning other languages (whether English, Mandarin or Spanish, for that matter) as an overlooked “injustice.”</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>Grey calls it “odious” to lump citizens into different categories with different rights, be they francophones, anglophones, “historic” anglophones or allophones.</p> <p>“In liberal democratic countries, identity is derived from individual choices and not state decrees,” he states.</p> <p>Only articles of Bill 96 centred on improving the teaching of the French language are useful, along with promoting Quebec art, literature and culture.</p> <p>“It’s on that and not on restrictions to English services that we should be devoting our resources,” Grey posits.</p> <p>When a law produces deleterious effects, it must be balanced against the benefits to determine whether it is worth it on the whole. The formation of a vast bureaucracy with extraordinary extrajudicial powers able to intrude on both the public and private spheres is most definitely not worth it, Grey notes. Bill 96 would give Office québécois de la langue française inspectors unprecedented grounds to conduct search and seizures on companies, with no recourse for those targeted to contest overzealousness.</p> <p>Quebec has never been a police state, but Grey warns it could become one with measures like this.</p> <p>But of course, the worst aspect of Bill 96 is that it would be difficult — if not impossible — to challenge any infringements on rights, given the pre-emptive use of the notwithstanding clause.</p> <p>“The experience with the secularism law (Bill 21) demonstrates that when the government considers a law important, it refuses to permit the application of the Charter,” he writes. “Clearly, Quebec has decided to put constitutional guarantees on the back burner.”</p> <p>Quebec’s descent into majority rule at the expense of individual rights should be worrying to all, not just affected minority groups.</p> <p>“My position is that it’s not an identity question, it’s a question of rights and freedoms,” Grey said.</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			Given the weaknesses of the arguments justifying Bill 96 and its impotence in protecting and promoting French, Grey concludes it should be abandoned entirely.
Emmett Macfarlane, expert constitutionnel de l'Université de Waterloo	Juridique	Le Devoir, 19 mai 2021 https://bit.ly/2RtwJT2	[L]expert constitutionnel de l'Université de Waterloo, Emmett Macfarlane, qui a jugé en entrevue « offensant que le premier ministre abdique par intérêt politique ». Ce professeur associé de sciences politiques rejette l'interprétation de la Constitution que partagent Ottawa, Québec et Benoît Pelletier. L'article 45 de la Constitution canadienne stipule qu'une « législature a compétence exclusive pour modifier la constitution de sa province ». Or, selon M. Macfarlane, cette constitution provinciale n'est pas celle rassemblée dans les articles de la Constitution portant sur le Québec, mais plutôt une constitution distincte formée des lois constitutives des provinces. L'article 43 de la Constitution nationale prévoit en outre que toutes « modifications des dispositions relatives à l'usage du français ou de l'anglais dans une province » ne peuvent être autorisées que par cette province mais aussi les deux Chambres du Parlement canadien. [...] Nonobstant, le professeur Macfarlane et le QCGN prévoient que le projet de loi 96 sera assurément contesté devant les tribunaux. Un citoyen, un organisme ou une autre province pourraient le faire en plaidant que la formule d'amendement de la Constitution n'a pas été respectée, selon M. Macfarlane.
		The Globe and Mail, 19 mai 2021 https://tgam.ca/2T6Rzs9	Political scientist Emmett Macfarlane of the University of Waterloo said the unilateral option is not permissible, referring to provincial action on language. "The Prime Minister's claim that Quebec can unilaterally amend the federal Constitution is an abdication of democracy and the rule of law as embodied by the amending formula. If indeed he received advice that Quebec is free to unilaterally amend the Constitution Act, 1867, then he has received bad advice." Under Section 43, he said the language provision can only be passed by the House and Senate - not by the Quebec National Assembly alone. As for nationhood, Prof. Macfarlane said Quebec is certainly free to pass legislation recognizing Quebecers as a nation. "But it is not free to have the national Constitution confer that recognition via unilateral amendment, without the other partners of Confederation having their say," he said.
		Tristin Hopper, The Gazette, 19 mai 2021	Emmett Macfarlane, a University of Waterloo professor specializing in constitutional amendments, says that Bill 96 goes well beyond these provisions in that it claims nationhood for Quebec. In an extended critique, Macfarlane said

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>that the proposed line "Quebecers form a nation" did not deal with the internal machinery of Quebec but "imposes recognition of a contested fact on the rest of the federation."</p>
		<p>The Gazette, 20 mai 2021 https://bit.ly/3u4H7Ov</p>	<p>Emmett Macfarlane, a University of Waterloo professor specializing in constitutional amendments, issued an extensive critique in which he argues that Bill 96 goes well beyond the claims that it makes.</p> <p>He added in a tweet that Trudeau was abdicating his duty as prime minister by agreeing Quebec can alter the Constitution by itself.</p> <p>"He should stand up for (the Constitution) or resign," he said.</p>
<p>Normand Baillargeon, spécialiste en éducation</p>	<p>Éducation/ Enseignement supérieur</p>	<p>Le Devoir, 15 mai 2021 https://bit.ly/3hu90wM</p>	<p>Par contre, une chose me semble claire : on peut, on aurait dû et on devrait agir au niveau collégial. [...]</p> <p>La loi 96 ne pouvait pas ignorer le fort, et à bien des égards, dangereux mouvement vers les cégeps anglais des allophones et des francophones. Mais elle disposait sur ces institutions d'une certaine marge de manoeuvre. Elle en a usé pour limiter l'ensemble des effectifs totaux particuliers des établissements dans le réseau anglophone (article 88.0.4.) ; pour imposer aux élèves des collèges de langue anglaise de réussir une épreuve uniforme de français pour obtenir leur diplôme d'études collégiales (comme c'est le cas dans le réseau francophone), une épreuve dont sont exemptés les étudiants qui ont reçu cet enseignement en anglais et qui ont été déclarés admissibles à le recevoir (88.0.12.) ; enfin, pour plafonner dans les cégeps francophones les programmes de langue anglaise à 2 % des étudiants dans les établissements collégiaux francophones, la proportion atteinte en 2019-2020 (88.0.5.).</p> <p>Ce n'est certes pas rien et c'est un pas dans la bonne direction. Mais il me semble que cette occasion d'agir sur une institution comme le cégep, où cette action est possible compte tenu de son statut particulier, n'a pas été pleinement saisie. Il fallait, pour compléter ce que la loi 101 ambitionnait de faire et compte tenu de la nouvelle donne en éducation et de la massive fréquentation de l'enseignement supérieur, réserver aux anglophones les cégeps anglais et demander aux autres de prolonger au cégep francophone leur scolarité jusque-là poursuivie, comme il se doit, en français. [...]</p> <p>On aurait ainsi augmenté les chances d'une poursuite des études universitaires en français plutôt qu'en anglais ; on aurait aussi augmenté celles d'une carrière professionnelle se déroulant en français. On aurait favorisé l'intégration culturelle par la langue commune d'une part importante des allophones et des immigrants. On aurait encouragé cette meilleure connaissance de la culture québécoise qui s'approfondit par les cours collégiaux, notamment ceux de</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			littérature, et par la fréquentation, à cet âge où ça compte tant, de tous ces gens de culture québécoise et francophone qu'on croise durant un parcours collégial.
Michel Seymour, philosophe	Académique	La Presse, 15 mai 2021 https://bit.ly/3yiznM8	<p>Je suis globalement satisfait de l'ensemble de mesures envisagées dans le projet de loi 96 sur la langue officielle et commune du Québec, le français. Je défends depuis des années l'idée que le français langue officielle devrait être compris comme langue publique commune. C'est un peu la même idée qui est reprise ici avec le français comme langue officielle et commune du Québec. Je défends aussi depuis de nombreuses années que les principes fondamentaux à cet égard doivent se voir accorder un statut quasi constitutionnel, aussi important que ceux de la Charte des droits et libertés. Le projet de loi 96 affirme cela noir sur blanc.</p> <p>Et puis il y a cet amendement merveilleux à la Charte de la langue française en vertu duquel il est précisé qu'il s'agit de trouver « un équilibre entre les droits collectifs de la nation québécoise et les droits et libertés de la personne ». Depuis des années, je soutiens que les droits collectifs existent et que ceux-ci peuvent être mis en équilibre avec les droits individuels [...]</p> <p>J'ai aussi souvent recommandé qu'une règle de prédominance soit adoptée dans l'affichage commercial et que le principe de la francisation des entreprises soit étendu à celles qui comptent 25 employés et plus, mais je suis sensible aussi à l'idée de Québec solidaire d'élargir encore plus la mesure aux entreprises de 10 employés et plus, car c'est dans de telles petites entreprises que se trouvent souvent les personnes issues de l'immigration.</p> <p>L'idée d'un guichet unique pour les immigrants est excellente. Il faut maintenant consentir des sommes importantes pour faciliter l'intégration linguistique des immigrants.</p> <p>Je suis aussi heureux de voir que le gouvernement n'a pas choisi d'étendre la Charte de la langue française au collégial. Ça aurait été une erreur commise à l'endroit de la minorité de langue anglaise, une erreur du même ordre que celle commise dans la loi 21 à l'endroit des minorités et de la pratique communautaire de porter un signe religieux.</p> <p>Le gouvernement montre de cette manière qu'il est ouvert à l'idée de préserver non seulement un équilibre entre les droits collectifs et individuels, mais aussi entre les droits collectifs de la nation québécoise et les droits collectifs de la minorité de langue anglaise.</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>S'agissant des mesures adoptées au sujet des collèges de langue anglaise, j'approuve aussi l'idée de limiter la portion des élèves dans les cégeps de langue anglaise à la proportion actuelle qui est de 17,5 %, et de n'accorder ensuite qu'une hausse de 8 % par rapport à la hausse globale du nombre de cégépiens, étant donné que 8 % est conforme à la population anglophone du Québec. J'approuve l'idée d'exiger la réussite d'un examen de français pour obtenir le diplôme d'études collégiales. Je m'interroge seulement sur les raisons qui poussent le gouvernement à n'imposer cette exigence qu'aux non-anglophones.</p> <p>Enfin, je suis également favorable à l'idée d'accorder la priorité aux élèves de langue anglaise. De cette manière, un élève de langue anglaise qui sort du secondaire avec des notes satisfaisantes devrait avoir la priorité sur un étudiant francophone ou allophone qui a des notes supérieures. L'argument selon lequel les mesures de contingentement appliquées aux cégeps de langue anglaise vont les transformer en cégeps d'élite est un argument qui ne tient plus.</p> <p>Au chapitre de ce qui reste à faire, il faut impérativement modifier le plus rapidement possible la règle voulant qu'un élève de 5e secondaire venant d'une école de langue française ne puisse faire une demande d'admission dans un deuxième cégep que si ce cégep est de langue anglaise. Cette règle à elle seule explique peut-être pourquoi tant d'élèves francophones et allophones se tournent vers des cégeps de langue anglaise.</p>
Patrick Taillon, Professeur de droit à Université Laval	Juridique/ académique	Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/3brYJNM	<p>Le projet de loi « tentaculaire » comportant une centaine de pages a aussi un autre objectif : celui de placer le plus haut possible la protection de la langue dans la « hiérarchie des normes », explique le constitutionnaliste Patrick Taillon.</p> <p>« Ils modifient la Charte québécoise. Ils modifient la Constitution canadienne. Ils utilisent la clause dérogatoire [...] pour envoyer un message aux juges : on vous demande de ne pas vous mêler de ça, sans trop savoir précisément quel droit serait violé », analyse-t-il.</p> <p>Sur le fond, est-ce que ce branle-bas juridique permettra de mieux protéger la langue ? Le professeur de l'Université Laval explique qu'il y a deux écoles de pensée. « Ceux qui trouvent que ça ne sert à rien », puisque c'est avant tout symbolique.</p> <p>Et les autres, qui estiment qu'en mettant en avant la place du français dans les grands textes de loi, on « ajoute un ingrédient à la salade » lorsque les juges auront à faire une interprétation juridique.</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
		Droit Inc. 14 mai 2021 https://bit.ly/3yb60eG	<p>Professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval, Patrick Taillon est du même avis. C'est lui, dit-on, qui aurait convaincu le ministre Jolin-Barrette d'inclure cette modification constitutionnelle dans le projet de loi 96, grâce à une lettre ouverte publiée dans le quotidien Le Devoir il y a trois mois.</p> <p>« Ce pouvoir-là, il existe, (...) c'est un carré de sable qui nous appartient », a-t-il certifié à Tout un matin, jeudi, rappelant que pendant plusieurs années, « des générations de fédéralistes réformateurs (...) ont essayé de demander au reste du pays de nous reconnaître pour ce que nous sommes, avec les échecs qu'on connaît ».</p> <p>« C'est une procédure constitutionnelle qui a été longtemps négligée, mais là, on va pouvoir s'autoreconnaître et on va l'inscrire dans la constitution et ça va devenir, je l'espère, une réalité dont le reste du pays va prendre acte », une citation de Patrick Taillon, professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval.</p> <p>Cette démarche est d'autant plus importante que la constitution, considérée comme « la loi suprême du Canada », peut « influencer grandement la manière dont les tribunaux fonctionnent », poursuit M. Taillon.</p> <p>« Seul le temps nous dira la portée de ce changement-là, mais chose certaine, on n'a pas été gâté en termes de succès constitutionnels (dans les dernières décennies) », souligne-t-il.</p> <p>Selon Patrick Taillon, la dynamique préélectorale à Ottawa joue toutefois en faveur du gouvernement Legault.</p> <p>La présence d'un gouvernement minoritaire, qui pourrait tomber ou déclencher des élections d'ici la fin de l'année, fera en sorte, d'après lui, que les différents partis politiques n'oseront pas contester le projet de loi de peur de perdre de précieux appuis au Québec.</p> <p>« On ne voit même pas l'intérêt d'aller devant les tribunaux pour contester cela », dit-il, rappelant qu'« Ottawa a déjà reconnu à la Chambre des communes que le Québec forme une nation ».</p> <p>Sur la page Facebook de M. Bérard, Patrick Taillon a reconnu jeudi que l'article 133 ne pouvait pas être modifié sans permission, et regretté que le ministre n'ait pas retenu sa proposition d'ajouter au libellé du projet de loi que le français est la langue officielle du Québec « dans le respect des droits prévus à l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 ».</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>M. Taillon s'attend à ce que Simon Jolin-Barette plaide dans les prochains mois que cette nuance est « implicite ». Mais pour Frédéric Bérard, l'objectif du ministre est tout autre.</p>
		<p>The National Post, 20 mai 2021 https://bit.ly/3yudNUQ</p>	<p>For Université de Laval law professor Patrick Taillon, who first suggested the idea to modify the constitution in a publication earlier this year, this is an entirely legal way to partly solve the over 40-year constitutional gridlock between Quebec and the rest of the country.</p> <p>But he concedes that the recognition of French as the province's official language cannot infringe on Anglophone Quebecers' rights as set out in Section 133 of the Constitution, and so that point will likely find its way in front of the court.</p> <p>“Great big meetings like Meech Lake or Charlottetown, where every issue is put into a big basket and everyone has to agree with everything, have consistently failed,” Taillon said. “Quebec’s approach is to come with a small change for which I conveniently have a modification mechanism already in place.</p> <p>“For opponents, there is a sort of culture shock because it’s never been done before this way.”</p> <p>But why is Quebec doing this?</p> <p>The short answer is to have an official mention in the Constitution of the province’s distinct nation status as well as the primacy of French on its territory.</p> <p>In a letter to Trudeau last week, Legault explained he wanted an “act of affirmation with regards to our particular and historic responsibility towards the sustainability of the French language in America.”</p> <p>Though the move is mostly a symbolic recognition of things that have been recognized by the federal and provincial government in the past, Taillon believes Legault also likely hopes that judges will also consider Quebec’s distinct nationhood when hearing national affairs going forward.</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>“There is a structural issue for Quebec that all federal judges are chosen by Ottawa,” Taillon said. “So by adding the subsection on Quebec’s nation, the government is hoping that it will push judges to adapt their perspective to the province’s particularities. But that’s just the hope, and it’s very possible that it changes absolutely nothing.”</p> <p>So could another province do the same?</p> <p>If you don’t believe what Quebec is doing as legitimate, then no. But if you think the province is acting within its rights, then absolutely, yes.</p> <p>For example, Taillon says Alberta could decide to add a mention in its constitution of the “importance of its natural resources.”</p> <p>Different changes to the Constitution by provinces without going through the formal modification process have happened in the past. In 2001, Newfoundland successfully had its name amended through the document to add the mention of Labrador, for example.</p>
		<p>Le Devoir, 22 mai 2021 https://bit.ly/34iOBmq</p>	<p>Selon le professeur de droit à l'Université Laval, Patrick Taillon, le Parlement québécois a tout le loisir de récrire dans ses propres mots des bouts de la partie sur « les constitutions provinciales » de la Loi de 1867 à condition que les modifications qu'il effectue « se rapport[ent], pour l'essentiel, [à ses] institutions et à [sa] manière de les nommer ». Dans cet esprit, il pourrait, par exemple, se définir comme un « Etat membre de la fédération » plutôt qu'une province, inscrire sa tradition juridique civiliste ou encore proclamer le caractère « laïque » de ses institutions.</p>
		<p>Le Devoir, 22 mai 2021 https://bit.ly/34iOBmq</p>	<p>Selon le professeur de droit à l'Université Laval, Patrick Taillon, le Parlement québécois a tout le loisir de récrire dans ses propres mots des bouts de la partie sur « les constitutions provinciales » de la Loi de 1867 à condition que les modifications qu'il effectue « se rapport[ent], pour l'essentiel, [à ses] institutions et à [sa] manière de les nommer ». Dans cet esprit, il pourrait, par exemple, se définir comme un « Etat membre de la fédération » plutôt qu'une province, inscrire sa tradition juridique civiliste ou encore proclamer le caractère « laïque » de ses institutions.</p>
<p>Michel Doucet, juriste acadien et expert constitutionnel</p>	<p>Juridique</p>	<p>L'Express, 5 juin 2021 https://bit.ly/3w0m7Kp</p>	<p>[À propos des modifications constitutionnelles] Selon le juriste acadien et expert constitutionnel Michel Doucet, les craintes que les droits linguistiques des francophones en situation minoritaires soient affectés sont non fondées. «La modification qui est proposée par Québec est, à mon avis, beaucoup plus symbolique que juridiquement, constitutionnellement contraignante», avance-t-il.</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>«Reconnaître que la langue officielle du Québec est le français, reconnaître que le Québec est une nation francophone, ça aura un impact peut-être sur le plan politique et symbolique. Mais sur le plan juridique et constitutionnel, j'ai de la difficulté à voir l'impact que ça va avoir. Mais on ne sait pas encore», nuance le juriste.</p> <p>Michel Doucet rejette aussi l'idée que l'amendement pourrait porter atteinte aux droits linguistiques de la minorité anglophone du Québec. «Le Québec ne pourrait pas abroger les droits constitutionnels linguistiques des Anglo-Québécois. Il ne pourrait pas réduire, par exemple, la portée de l'article 133 de la Constitution, qui reconnaît le bilinguisme judiciaire et le bilinguisme à l'Assemblée nationale.»</p>
Pierre Foucher, constitutionnaliste et professeur de droit à l'Université d'Ottawa	Juridique	L'Express, 5 juin 2021 https://bit.ly/3w0m7Kp	<p>De son côté, le constitutionnaliste et professeur de droit à l'Université d'Ottawa Pierre Foucher n'est pas prêt à dire que le principe de «nation québécoise» ajouté à la Constitution n'aurait pas de portée juridique.</p> <p>«Ce que ça va faire, c'est qu'au moment de procéder à l'interprétation de la loi 101, on tiendra compte de ces mentions-là qui sont dans la Constitution. Donc ça rend la loi québécoise quasi constitutionnelle, un peu comme l'est la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick et la Loi sur les langues officielles du Canada.»</p> <p>Les communautés francophones de l'extérieur du Québec doivent-elles redouter les contrecoups d'un tel changement constitutionnel? Pierre Foucher en doute.</p> <p>«J'ai de la difficulté à voir comment [un contrecoup pour la francophonie canadienne] pourrait se produire parce que la majorité des provinces sont clairement, officiellement anglophones, mais il y a des lois sur les services en français-là qui existent à plusieurs endroits. Je ne pense pas que cet élan-là, ce progrès-là va s'arrêter», indique-t-il.</p> <p>«Puis s'il y a des provinces qui voudraient mettre dans la Constitution qu'elles sont unilingues anglaises, je pense qu'il y aurait une réaction et des francophones hors Québec, et du gouvernement fédéral. Puis c'est clair qu'à part au Nouveau-Brunswick, la langue officielle de toutes les provinces, c'est l'anglais de facto. Donc c'est inutile d'essayer de le préciser dans une Constitution. »</p>
Sujit Choudhry, avocat constitutionnaliste	Juridique	The National Post, 20 mai 2021 https://bit.ly/2Sg0ITS	Sujit Choudhry, a constitutional lawyer, said that in his opinion, declaring Quebec a nation requires the support of two-thirds of the provinces, with 50 per cent of the population. Declaring French the sole official language would require federal consent or unanimity among the provinces, he said.

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>The federal government's position is that section 45 of the Constitution allows this move (this section says that the legislature of each province may exclusively make laws that affect the constitution of the province.)</p> <p>Choudhry said that bilateral amendments have been made, such as when Quebec abolished denominational school boards in favour of language-based school boards. But such a move would require Trudeau to secure support for his constitutional compliance from his caucus — something that might not be forthcoming, given the Liberal Party's historic defence of minority rights. One can only imagine the reaction of the current prime minister's father, former prime minister Pierre Trudeau, who referred to Quebec nationalists as "a sleazy bunch of master blackmailers" in 1950 and never recanted on that sentiment.</p> <p>Choudhry has no doubts that Quebec wants it to have concrete legal effect in division of powers cases or when it comes to limiting Charter rights. Quebec wants to augment its existing powers and this would give it additional power," he said.</p>
Andrew McDougall, Assistant Professor, Politics, University of Toronto	Juridique	The Conversation, 30 mai 2021, https://bit.ly/3pfp8E4	<p>[...] Legault is responsible for assuring Québécois about the linguistic security of French in Québec and standing up for his province. But it's easy to forget that Legault is also a former PQ minister who swore off ever holding another referendum.</p> <p>He's come a long way on federalism, but he needs to find balance. This proposal has been characterized in Québec as Legault finding a middle ground between federalist and separatist voters.</p> <p>What's to lose? If Legault has read Québec voters correctly, he'll be a political hero. But if — or when — this dies in the courts, there will be no other politician or other level of government to blame. And that keeps a lid on constitutional politics. For better or worse, the rest of the country appears more than willing to play along with Legault's game.</p>
Jean Leclair, Professeur de droit, Université de Montréal	Juridique	La Presse Plus, 21 mai 2021	<p>La fragilité du français dans la région métropolitaine n'est pas une simple vue de l'esprit. Il y a donc du bon dans la récente réforme de la Charte de la langue française. Mais un aspect de cette réforme est troublant. Ainsi, certains, et non des moindres, trouvent « merveilleux » que la Charte de la langue française soit modifiée afin qu'y soit reconnu le pouvoir du Parlement du Québec d'établir « un équilibre entre les droits collectifs de la nation québécoise et les droits et libertés de la personne ».</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>Il va de soi qu'il revient avant tout aux autorités publiques d'établir un équilibre entre les intérêts de la majorité et les droits des citoyens. Ce qui ne va pas de soi, par contre, c'est cette idée, déjà présente dans le projet de loi 21 (sur la laïcité), qu'il faille établir un équilibre entre les « droits collectifs de la nation québécoise » et les droits fondamentaux des citoyens.</p> <p>La notion de « droits et libertés de la personne » n'est pas banale. Historiquement, elle est née de la conviction qu'il fallait protéger certains attributs fondamentaux de la personne à l'encontre de la domination de l'État. Au cours du XXe siècle, cette idée a été étendue pour faire bénéficier certaines minorités nationales et ethniques de « droits collectifs » afin, encore une fois, de les protéger de la domination de la majorité qui parle par la bouche de l'État. Ainsi, le Québec, en tant que minorité nationale, peut se réclamer de droits collectifs à l'encontre de la majorité canadienne. Le fédéralisme a été la réponse institutionnelle à cette demande.</p> <p>Autrement dit, le concept de droits, individuels ou collectifs, a toujours eu pour vocation de protéger les dominés.</p> <p>Nulle part, que ce soit en droit national ou international, trouverez vous un document ou un texte juridique qui justifie la limitation des droits des citoyens au nom des «droits collectifs» de la majorité nationale.</p> <p>Les droits collectifs permettent de se défendre contre les plus puissants que soi. Ils n'autorisent pas la minorité qui les invoque à retourner son pouvoir collectif contre ses propres ressortissants.</p> <p>Il faut donc appeler un chat un chat. Quand l'État québécois limite les droits de ses citoyens, il le fait dans l'exercice de son pouvoir souverain de contrainte et non en tant que mandataire d'une nation détenant des droits collectifs. Même si certaines limites aux droits individuels des citoyens peuvent être parfaitement raisonnables, elles résultent tout de même d'un acte de pouvoir et non de l'exercice d'un quelconque droit collectif.</p> <p>La majorité (la « nation québécoise » dont parle la CAQ) n'a d'ailleurs pas besoin de droits collectifs pour imposer sa volonté aux minorités et aux citoyens. Elle peut mobiliser toute la puissance de l'État pour contraindre ceux qui ne pensent pas comme elle. Les lois 21 et 96 en sont la preuve.</p> <p>On objectera que tout ça n'est que nuances sans importance. Pourtant, si demain Ottawa et les autres provinces parvenaient à faire inscrire dans le préambule de la Constitution qu'il revient au Parlement du Canada d'établir « un</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>équilibre entre les droits collectifs de la nation canadienne et les droits et libertés de la personne », j'entends d'ici les hurlements hystériques.</p> <p>À force de répéter le mantra des « droits collectifs de la nation québécoise », la CAQ en est venue à « naturaliser » l'idée que la nation québécoise a bel et bien non seulement le pouvoir, mais aussi le devoir de limiter les droits individuels de ses citoyens.</p> <p>C'est très habile, car contester en toute légitimité une mesure gouvernementale devient aujourd'hui un crime de lèse-nation.</p> <p>Enfin, on notera que ceux qui trouvent « merveilleux » cet ajout sont également enthousiasmés par l'adoption, une nouvelle fois, de la disposition de dérogation qui s'applique tout autant à la Charte québécoise qu'à la Charte canadienne. Au moins, ils sont cohérents. Aussi bien écarter tout à fait l'examen des droits et libertés, ce sera plus simple ainsi.</p> <p>Mais il faut excuser la CAQ. Après tout, c'est déjà épuisant d'écarter la démocratie parlementaire en gouvernant par décret. Si, en plus, il faut se soucier des droits et libertés, où s'en va-t-on ?</p>
Charles Castonguay, Université d'Ottawa	Démographie/académique	<p>Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/3brYJNM</p> <p>Le Devoir, 15 mai 2021 https://bit.ly/2RqpAmr</p>	<p>On est en mouvement vers l'anglicisation du Québec. Pour redresser la situation, il faut pousser fort. Et là, on ne pousse pas assez fort »,</p> <p>M. Castonguay voit certains points positifs. Simon Jolin-Barrette reconnaît qu'il faut une hausse drastique du transfert linguistique des nouveaux arrivants vers le français pour contrer son déclin. Ce taux est d'environ 53 % actuellement, il doit dépasser les 90 %. « Ça fait 20 ans que j'en parle. Je suis content de voir que l'idée a fait son chemin ».</p> <p>Mais sur le fond, croit-il, le gouvernement Legault ne touche pas au cœur du problème : il laisse toujours les cégeps anglophones angliciser « l'élite de demain ». « On assiste à Montréal à un mouvement d'anglicisation des jeunes adultes francophones », dit-il. Selon lui, le plafonnement proposé par le gouvernement n'est pas suffisant.</p> <p>Lui aussi auteur d'un livre au titre évocateur (la plaquette Le français est en chute libre), le mathématicien Charles Castonguay salue « l'idée de renouer avec l'esprit de la loi 101, qui était de rendre le français incontournable ». Mais il doute que ce qui est proposé dans le PL96 permette d'atteindre l'objectif, sauf peut-être en ce qui concerne la « volonté de mettre fin au gouvernement bilingue ».</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>Charles Castonguay se réjouit de voir que Québec prend cette mesure en considération [les transferts linguistiques]. « L'indicateur optimal de la vitalité d'une langue, c'est son usage effectif dans l'intimité du foyer [...] : la langue principale parlée à la maison est transmise aux enfants, et c'est la langue par laquelle ils vont vivre. »</p> <p>« Il y a vraiment incohérence sur ce point, estime Charles Castonguay. On ne touche pas aux modalités d'accès aux cégeps de langue anglaise et on contingente à un niveau élevé. »</p> <p>« Ça veut dire que l'affichage va demeurer bilingue, observe Charles Castonguay. Et le message que le paysage linguistique de Montréal transmet aux nouveaux arrivants va être le même : vous choisissez la langue qui vous convient, celle en gros caractères ou en petits caractères. »</p>
<p>Jean-Pierre Corbeil, spécialiste de la statistique linguistique à la retraite, ancien membre du comité de suivi de l'Office québécois de la langue française et membre actif du comité scientifique de l'Organisation internationale de la Francophonie</p>	<p>Démographie</p>	<p>Le Devoir, 3 juin 2021 https://bit.ly/3z2Wlr8</p>	<p>Depuis l'annonce du projet de loi 96 par le ministre Simon Jolin-Barrette, on a fait grand cas de l'importance des transferts linguistiques — ce par quoi on entend le fait d'adopter une autre langue que sa langue maternelle comme principale langue d'usage à la maison — afin de freiner le recul du français au Québec.</p> <p>Plus particulièrement, on a mentionné que seulement 53 % de la population de langue maternelle tierce (autre que le français ou l'anglais) ayant fait un transfert linguistique l'avait fait vers le français alors qu'il faudrait plutôt que cette proportion soit d'environ 90 %, reflétant ainsi le rapport du poids démographique de la population de langue maternelle française à celui de la population de langue anglaise. Mais que masque dans les faits une telle focalisation sur ces 53 % et que nous dit-elle sur l'objectif de faire du français la langue commune des Québécois ?</p> <p>Il est d'abord utile de rappeler que tout ce débat entourant cette dernière proportion ne porte en réalité que sur à peine plus du tiers (35 %) des 1,06 million de Québécois de langue maternelle tierce qui, en 2016, avaient déjà adopté le français ou l'anglais comme principale langue d'usage à la maison. Du reste, même parmi la population de langue tierce née au Canada, cette part n'atteint pas 45 %. Qu'est-ce à dire sur les quelque 693 000 personnes n'ayant pas effectué de transfert linguistique ? Nombre d'entre elles ne font-elles pas usage du français à la maison, voire à l'extérieur du foyer ?</p> <p>L'accent mis sur les transferts linguistiques comme indicateur clé pour statuer sur l'état du français au Québec repose sur deux postulats. Le premier est que le français ne peut être la langue commune tant et aussi longtemps qu'elle n'est pas parlée le plus souvent à la maison par la quasitotalité de la population dont l'anglais n'est pas la langue maternelle. Le second postulat est que puisque la langue parlée le plus souvent à la maison est généralement celle</p>

			<p>qui est transmise aux enfants, la croissance de la population de langue maternelle française (que plusieurs appellent « les francophones ») dépend directement de la croissance des transferts linguistiques vers le français.</p> <p>Or, de nombreux Québécois de langue maternelle tierce qui n'ont pas adopté le français comme langue d'usage principale au foyer en font néanmoins un usage régulier. Et pourtant, ceux-ci ne sont pas considérés comme ayant adopté le français puisqu'ils n'ont pas effectué de transfert linguistique complet. Suivant cette logique, seules quelque 203 000 personnes de langue maternelle tierce auraient ainsi adopté le français, soit à peine 19 % de cette population. Mais si l'on tient compte de celles parlant le français à égalité avec une langue tierce à la maison et celles y parlant régulièrement le français comme langue secondaire en plus de leur langue tierce parlée le plus souvent — un phénomène étroitement lié à l'usage du français dans l'espace public —, ce nombre double pour se situer à 414 000 personnes (ou 39 %).</p> <p>La question qui découle de tels résultats est la suivante : l'adoption du français comme seule langue d'usage principale à la maison doit-elle être le seul rapport normatif à la langue commune du Québec considéré comme acceptable à l'endroit d'une population souvent plurilingue dont environ 77 % peuvent soutenir une conversation en français ? Et si, plutôt que de parler de transfert linguistique, l'on parlait d'une orientation vers le français ?</p> <p>Bien qu'une perspective qui privilégie l'orientation vers le français ou l'anglais au foyer plutôt que les transferts linguistiques modifie peu le constat d'ensemble en ce qui a trait aux proportions favorisant le français, le dénominateur se voit quant à lui considérablement modifié. Ainsi, de 370 220 personnes ayant effectué un transfert « traditionnel » vers le français ou l'anglais, cette nouvelle perspective inclut désormais quelque 760 600 personnes s'orientant vers l'une ou l'autre de ces langues en 2016.</p> <p>De plus, si seulement 55 % de cette dernière population s'oriente seulement vers le français, c'est essentiellement en raison des non-immigrants, des immigrants arrivés au pays avant 1981 et des résidents non permanents qui tendent à s'orienter beaucoup plus vers l'anglais. À l'inverse, l'orientation vers le français chez les immigrants arrivés au pays depuis 1981, peu importe qu'elle se soit amorcée avant ou après l'arrivée au pays, est très marquée et atteint même 70 % chez ceux arrivés depuis 2001. En d'autres termes, hormis le cas des résidents non permanents, l'anglais tend à prédominer à la maison parmi la population de deuxième génération ou chez celle établie de très longue date, une situation qui découle généralement d'acquis précédant l'adoption de la loi 101.</p> <p>Et, parmi la population de langue maternelle tierce qui ne fait pas usage du français au foyer, ne peut-on pas parler d'une orientation vers le français dans l'espace public ? On pourrait alors commencer par y inclure les 161 000 travailleurs qui utilisent seulement le français au travail ou les quelque 44 000 jeunes âgés de 5 à 15 ans en</p>
--	--	--	---

			2016 qui fréquentaient quotidiennement une école de langue française, sans compter ceux qui peuvent parler le français et l'utilisent ou sont susceptibles de l'utiliser dans d'autres sphères de l'espace public. Et si les indicateurs traditionnels de rapports à la langue commune du Québec étaient à repenser ?
Richard Marcoux, démographe et président de l'ODSEF	Démographie/ académique	Le Devoir, 15 mai 2021 https://bit.ly/2RqpAmr	Richard Marcoux fait partie de ceux qui « s'étonnent un peu du discours alarmiste » sur la situation du français. Il préfère généralement parler de la « fragilité » du français plutôt que de son « déclin ». Mais lui aussi estime que le projet de loi 96 est « nuancé et équilibré — on le voit avec la réaction plutôt positive du Parti libéral du Québec et de Québec solidaire ». Richard Marcoux estime « que ce qui est proposé peut permettre de renverser la tendance d'exiger le bilinguisme pour des postes où c'est totalement inutile ». Pour Richard Marcoux, l'indicateur du transfert linguistique n'en est qu'un parmi d'autres. « Ce qu'il ne dit pas, c'est que beaucoup d'immigrants allophones ne font pas de transfert linguistique, et parlent leur langue maternelle à la maison. Et cela ne veut pas dire qu'ils ne parlent pas en français toute la journée... »
Marc Termote, ancien président du Comité de suivi de la situation linguistique de l'OQLF	Démographie/ académique	Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/3brYJNM	Le vétéran démographe Marc Termote, qui a présidé le Comité de suivi de la situation linguistique de l'Office québécois de la langue française de 2009 à 2016, croit que le projet de loi du ministre Simon Jolin-Barrette « va probablement aussi loin qu'il soit possible juridiquement, politiquement et socialement ». « On peut espérer que le déclin du français dans l'espace public pourra être tout au moins freiné », dit-il au Journal. « Mais en ce qui concerne l'évolution du français dans la sphère privée, la tendance au déclin ne pourra guère être affectée. Or, à long terme, c'est dans la sphère privée que se détermine l'avenir d'un groupe linguistique », ajoute-t-il. À son avis, malgré les bonnes volontés de la CAQ, « on va se retrouver de plus en plus, du moins à Montréal, dans une situation où il y a décrochage entre la langue parlée dans la sphère privée et la langue parlée dans la sphère publique ».
Bruce Ryder, professeur de droit constitutionnel, Osgoode Hall Law School	Juridique/ académique	The Globe and Mail, 14 mai 2021 https://tgam.ca/33GjqkS	Bruce Ryder, a constitutional law professor at Osgoode Hall Law School, says Quebec cannot enshrine the language portion of the plan alone. "It should be removed," he said. Quebec is relying on Section 45 of the Constitution Act, which allows provinces to make unilateral amendments on matters that concern only them. Prof. Ryder said enshrining Quebec's status as a nation may work because it is only of concern to the people of Quebec. The House of Commons declared Quebec a nation in 2006 under a motion tabled by then-prime minister Stephen Harper, but it was not part of the Constitution. On language, however, the Constitution is explicit that the status of French and

			<p>English in Quebec would require resolutions from both the Quebec National Assembly and Parliament, Prof. Ryder said, under rules found in Section 43 of the Constitution.</p> <p>The same rules would apply to any province. "It would not be just a symbolic gesture," he said. "English and French language rights are of concern to the nation as a whole." Prof. Ryder disputed that Quebec can change the Constitution in a strictly symbolic manner. "All constitutional provisions have an the impact on whole, no matter how they are adopted," he said.</p>
Frédéric Lacroix, chercheur indépendant	Démographie/académique	<p>Le Devoir, 15 mai 2021 https://bit.ly/2RqpAmr</p>	<p>Il n'y a pas de mesures dans ce projet qui vont permettre d'arrêter la minorisation des francophones », affirme le chercheur indépendant Frédéric Lacroix, qui a reçu jeudi le Prix du livre politique 2021 de l'Assemblée nationale pour son essai Pourquoi la loi 101 est un échec. « Je ne vois pas où est le signal fort pour dire que le français redevient la langue de référence au Québec. » Il se demande notamment « quels objectifs précis vise Québec ? » —</p> <p>« Pour moi, la langue d'affichage ou d'accueil, c'est un symptôme, pas une cause [du déclin du français], dit Frédéric Lacroix. On peut légiférer là-dessus, mais les comportements viennent d'en amont. » Lui aussi relève que la solution de Québec « reste du bilinguisme »</p> <p>C'est vraiment une demi-mesure », pense le chercheur Lacroix en parlant du gel de la proportion des étudiants dans le réseau collégial anglophone. « Ça envoie comme signal qu'on n'ose pas faire du français la langue normale des études. » Il estime que le contingentement agira « quantitativement, mais pas qualitativement ». « Les cégeps anglais deviennent l'institution de l'élite. »</p> <p>Frédéric Lacroix estime pour sa part important d'augmenter à 90 % les transferts (ou substitutions) linguistiques vers le français. Mais il ajoute que ce n'est qu'une partie de la réponse. « Même si on francise les allophones, ça ne va pas suffire tant que les francophones s'anglicisent, ce qu'on voit clairement à Montréal. » Il note aussi que « c'est de sélectionner des immigrants qui ont déjà une connaissance du français » avant d'arriver au Québec qui permet une substitution linguistique vers le français. Et là-dessus, le « projet de loi ne change pas le fait que l'on n'exige pas la francisation avant l'arrivée au Québec ». D'où sa conclusion générale : voilà un projet qui permet de faire bouger la question linguistique — ce qui est « positif » —, mais qui n'est pas à la hauteur de ses ambitions. « Il va rester du travail à faire... »</p>
		<p>Journal de Montréal, 15 mai 2021 https://bit.ly/2QrYf20</p>	<p>[au sujet des mesures du PL pour l'enseignement collégial]</p> <p>« C'est une mesure inéquitable [...] On vient dire qu'il n'y a qu'une minorité qui a droit à cette formation d'élite », [...]</p> <p>Par effet de rareté, le diplôme anglais aura plus de valeur, et la bataille pour avoir une place dans ces écoles de choix sera d'autant plus dure. Les vainqueurs « seront la minorité avec la meilleure note » [...]</p>

			<p>« Dawson va donc se retrouver avec des installations princières et un nombre limité d'étudiants, ce qui rehaussera encore plus son attractivité »</p>
		<p>L'autjournal, 17 mai 2021 https://bit.ly/3uPJWUN</p>	<p>[...]M. Legault a d'ailleurs rempli un peu plus tard en conférence de presse en affirmant que la position du Parti québécois d'appliquer la loi 101 au cégep était « extrémiste ». Il est consternant de voir le premier ministre adopter, en pleine Assemblée nationale et le jour même du dépôt d'une réforme de la Charte de la langue française, le langage historique des opposants à la Charte qui qualifiaient, eux aussi en 1977, les clauses scolaires de la loi 101 de mesure « extrémiste ». Je l'avoue : avec cette sortie, ce mot, mon premier ministre m'a fait honte. On se croyait revenu, l'espace d'un instant, à l'ère Couillard et aux « braises de l'intolérance ».</p> <p>[...] la CAQ propose un contingentement des places en cégep anglais qui n'équivaut même pas au gel proposé par le PLQ (la CAQ permet une croissance des effectifs des cégeps anglais). Mais le PLQ proposait aussi de « bonifier » l'offre de cours en français dans les cégeps anglais, de prioriser les « ayants droits » pour ce qui est de l'accès aux cégeps anglais, des mesures qui ne sont pas dans le PL 96. Il semble que la CAQ ait réussi à coaliser les fédéralistes en faveur du PL 96, ce qui est probablement la dernière chose que souhaitait M. Legault.</p> <p>Les juristes semblent très « érotisés » par ce projet de loi qui mise essentiellement sur des mesures juridico-bureaucratiques pour arriver à ses fins: création de structures (Commissaire à la langue française, Ministère de la langue française), inscription du caractère français du Québec dans la constitution de 1867, multiples modifications à la Charte (plus de 200 articles !), etc. Simon Jolin-Barrette est un avocat. Dans le PL 96, toute la question linguistique est envisagée d'un point de vue strictement juridique.</p> <p>[...]Il faut noter que les démographes sont beaucoup moins « érotisés » que les juristes par le PL 96. Celui-ci ne contient en effet aucune mesure permettant d'affecter les déterminants majeurs du recul du français. Il n'arrêtera pas la minorisation en cours des francophones au Québec. Car toutes les mesures structurantes ont été soigneusement écartées du PL 96 pour éviter de provoquer de la « chicane ». Ainsi, par exemple, le contingentement des cégeps ne règle aucunement la question de la dynamique linguistique au collégial, l'article sur les municipalités bilingues assure leur permanence, aucune mesure ne cible l'immigration, l'affichage va rester bilingue, etc.</p> <p>Le PL 96 ne contient aucune mesure susceptible de frapper l'imagination, aucune mesure qui constitue un signal fort à l'effet que le français revient au centre du jeu. Une collection de demi-mesures, peu importe leur nombre, ne</p>

			<p>constitue pas un « plan costaud ». La langue, ce n'est pas d'abord et avant tout un objet juridique. C'est un objet culturel, social. Cela, le projet de loi l'ignore totalement.</p> <p>[...] Un des leviers essentiels pour rehausser le statut du français, qu'ignore le PL 96, c'est de le valoriser dans les écoles. C'est notre langue, notre histoire et notre culture qui doivent être mieux et plus valorisées dans nos écoles. Il s'agit même d'une urgence nationale. On pourrait presque dire : valorisons le français dans les écoles et Netflix se chargera de l'anglais.</p> <p>Résumons : pour le français, le PL 96 se contente d'une vaste collection de demi-mesures juridico-bureaucratiques. Mais, pour l'anglais, M. Legault a déjà en tête d'en mettre encore plus à l'école. Pour l'anglais, il veut agir sur le terrain culturel et éducatif, ce qu'il refuse de faire pour le français. Il est facile de savoir qui sortira gagnant de cette partie de souque à la corde. Le recul du français au Québec va s'accélérer.</p>
Charles Gaudreault, chercheur indépendant	Démographie	The National Post, 18 mai 2021 https://bit.ly/3u0p6AK	<p>Quebec's radical proposed language legislation, Bill 96, which was tabled last week, was predicted by a demographer who published an analysis in January that highlights the negative effects of immigration on French language in the province.</p> <p>"My results demonstrate that ethnic French-Canadians are declining, and demographer Marc Termote has pointed out on multiple occasions that the (use of the) French language is declining in Montreal," wrote Charles Gaudreault, in an email to the Financial Post. "The French-Canadians who have embraced civic nationalism will probably charge into a linguistic battle as their ethnic group declines. We may suspect that they will be more and more radical in this linguistic battle as their share of the population declines, both ethnically and linguistically."</p> <p>In January, Gaudreault's research paper, titled "The impact of immigration on local ethnic groups' demographic representativeness: The case study of ethnic French Canadians in Quebec," was published in the scientific journal Nations and Nationalism. His key findings, based on an analysis of Statistics Canada data, were that: in 1971, ethnic French-Canadians represented 79 per cent of the Quebec population, but declined to 64.5 per cent by 2014 and, given current immigration rates, will fall below 50 per cent of the population by 2042. By 2050, they will make up 45 per cent of the population, a share that will continue to decline.</p>
Vincent Geloso, économiste et chercheur associé à l'Institut économique de Montréal	Économie	The National Post, 18 mai 2021 https://bit.ly/3hwp1Cp	<p>[...] Today, while new measures are being considered, why not draw the appropriate lessons from the province's past? Quebec's educational system remains profoundly imperfect. Francophones still lag behind anglophones in terms of high school graduation rates, which in 2013 stood at 75 per cent for francophones versus 84.5 per cent for anglophones. Why not tackle this problem, which is important in its own right, and in doing so also reap the benefits of boosting the vitality of the French language?</p>

			<p>A recent article in the Journal of Institutional Economics shows that reducing taxes and regulatory burdens not only makes educational investments more profitable on a personal level, but also makes such investments more accessible to people lower down on the income ladder. Such an approach would make Quebecers richer, which would in turn make it more attractive for immigrants to learn French in order to interact with these richer individuals.</p> <p>Coercive measures have little chance of achieving the desired objective. It is the more roundabout but in the long run more secure path of greater economic vitality that will take us where we want to go.</p>
<p>Errol Mendes, professeur de droit constitutionnel et international, Université d'Ottawa</p>	<p>Juridique/ Académique</p>	<p>The Globe and Mail, 19 mai 2021 https://tgam.ca/2T6Rzs9</p>	<p>But Errol Mendes, a professor of constitutional and international law at the University of Ottawa, said Quebec would need parliamentary approval to proceed if it wanted to use Section 43(b) of the Constitution "as the vehicle for the strengthened Bill 101 plus the 'nation' addition."</p> <p>"They would need the Parliament of Canada because ultimately it is passed through the House and given Royal assent"</p> <p>Prof. Mendes pointed out that under Section 43, an amendment in relation to any provision that applies to the use of the English or the French language within a province may be made by proclamation issued by the Governor-General only when authorized by resolutions of the Senate and House of Commons and of the legislative assembly of each province to which the amendment applies.</p> <p>He added that Section 41 allows the legislature of each province to exclusively make laws amending the constitution of the province, and that Quebec Premier François Legault could proceed claiming he is just amending the constitution of the province. But Prof. Mendes said in an e-mail exchange that "Quebec really does not have a single document that is the provincial constitution."</p>
<p>Marc Chevrier, professeur de science politique à l'UQAM</p>	<p>Académique</p>	<p>Le Devoir, 22 mai 2021 https://bit.ly/34iOBmq</p>	<p>Les répercussions juridiques des modifications dans les cartons du ministre Jolin-Barrette seraient « probablement nulles », dit sans ambages le professeur de science politique à l'UQAM Marc Chevrier. « C'est comme si on avait découvert un vieux tiroir où on avait abandonné de vieilles chaussettes et puis qu'on s'était dit : "Ah, tiens, on peut y mettre autre chose !" Mais, sur le plan juridique, ça m'étonnerait que ça change quoi que ce soit », explique l'auteur de la chronique « La constitution d'un Québec infiniment petit » dans l'Agora. « Si les articles ajoutés à la partie V devaient acquérir une quelconque valeur particulière, ce serait probablement dans l'ordre interne du Québec et non du pays tout entier », poursuit-il.</p> <p>Par ailleurs, le politologue met sur le compte de la surprise et de l'incompréhension la réaction outrée au projet de loi 96 dans le ROC, particulièrement chez les « gens qui n'acceptent pas qu'on reconnaisse le Québec comme nation ».</p>

			« C'est une espèce de nouveauté qui, peut-être, dérange les habitudes mentales des constitutionnalistes au Canada anglais. Ils vont se dire dans ces tiroirs-là, on n'a plus de limite. "Si Québec se fait reconnaître comme une nation, s'il parle du français comme sa langue commune et officielle, quoi d'autre pourra-t-on y ajouter ?" » fait remarquer M. Chevrier.
Yvan Lamonde, historien, professeur émérite à l'Université McGill.	Académique	Le Devoir, 22 mai 2021 https://bit.ly/34iOBmq	Le concept de « nation » est inoffensif dans le projet de loi 96, fait valoir l'historien Yvan Lamonde, évoquant le « principe des nationalités » selon lequel nation et État vont de pair. « Ce que propose la loi 96, c'est symbolique, ça n'a pas de mordant. [...] Tant qu'une nation n'a pas demandé, n'a pas obtenu, ce principe dit "des nationalités", c'est un mot qui n'est pas très dangereux », souligne le spécialiste de l'histoire des idées. Selon lui, la démarche de Simon Jolin-Barrette n'est pas sans rappeler celle du prêtre, historien et professeur Lionel Groulx il y a près d'un siècle. « Tant et aussi longtemps que les jeunes nationalistes du journal La Nation ont parlé d'autonomie et d'indépendance, ils ont été encouragés en privé — on le voit par la correspondance — par l'abbé Groulx. Mais, quand ils se sont mis à être sérieux sur l'indépendance, il leur a dit : "Écoutez, parlons d'autonomie. Le Québec est une province autonome dans la confédération. Le Québec est un État dans le Canada..." », relate M. Lamonde. « Si, faute de pouvoir franchir le pas, on veut se contenter, et se faire accroire qu'on est une nation, sans être un État souverain, bien tout le monde il est beau, tout le monde il est fin. Tout le monde peut s'entendre », conclut le professeur émérite à l'Université McGill.
Mario Polèse, professeur émérite, INRS	Académique	La Presse Plus, 23 juin 2021	Il faut bien admettre que le projet de loi no 96 (Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français) est un coup de maître du ministre Jolin- Barrette. Le projet de loi, qui propose de formellement inscrire l'existence de la nation québécoise avec le français comme seule langue officielle dans la Constitution du Québec, et donc aussi dans la Constitution canadienne, vient même de recevoir la bénédiction de la Chambre des communes (281 pour, 2 contre, sur la motion à cet effet déposée par le Bloc québécois). Que des députés libéraux du Québec issus de circonscriptions à majorité non francophone se soient abstenus n'a rien d'étonnant. Il ne s'agit pas moins d'une victoire indiscutable, quoiqu'en partie symbolique, pour la nation québécoise et son droit d'affirmer sa singularité à l'intérieur du Canada. Qui suis-je donc pour critiquer le projet de loi 96, d'autant plus que ma critique ne porte que sur un mot, une chiure de mouche, comme dirait l'autre ? Or, depuis le dépôt de la loi, la présence du préfixe « seule » devant « langue » me chicote. Est-ce que je suis le seul à avoir cette réaction ? En laissant de côté le caractère pléonasmique de la formule, ça ne fait pas très élégant. Mais, ce n'est pas là le coeur de mon propos.

			<p>Je comprends bien que le but de formellement statuer que « le français est la seule langue officielle du Québec (article 90Q.2) » est de donner plus de force à l'affirmation. Je ne suis pas linguiste ; mais ma réaction est exactement le contraire. Elle en affaiblit la portée.</p> <p>Tout d'abord, sur le plan des perceptions, l'addition de « seule » fait petit, un aveu indirect de faiblesse. Cette langue n'est pas très forte si ses défenseurs ressentent le besoin d'ajouter le qualificatif « seule ». Or, soyons directs : le français est la langue officielle du Québec ou elle ne l'est pas, point à la ligne. Pas besoin d'ajouter un qualificatif. À mes yeux du moins, le dire sans qualificatif est plus affirmatif qu'avec.</p> <p>Je comprends aussi que les auteurs du projet de loi voulaient clairement signaler que l'anglais, langue officielle au niveau fédéral, n'est pas la langue officielle du Québec. Mais, dans les faits, cela ne change rien au statut de l'anglais, langue de facto plus forte sur plusieurs plans, et de l'obligation morale et historique de respecter les droits de la minorité anglophone.</p> <p>Le paradoxe, en collant un qualificatif à une langue (en principe ici pour la renforcer), on finit sans le vouloir par réhabiliter d'autres langues. D'accord, le français est la seule langue officielle, mais cela laisse entendre (non ?) qu'il y a aussi d'autres langues au pays, assorties d'autres qualifiants : la langue commerciale, la langue scientifique, ou encore des langues minoritaires (dont l'anglais), des langues protégées, des langues régionales, etc., sans oublier les langues autochtones, qui ont droit de cité au Québec comme langues administratives et langues d'enseignement.</p> <p>Je ne suis pas, non plus, juriste ; mais le qualificatif « seule » ouvre, me semble-t-il, une belle porte aux contestataires. À bien y penser, les députés libéraux récalcitrants se trompent. Ils auraient dû être parmi les premiers à appuyer la loi 96 et la motion du Bloc québécois...</p>
Daniel Béland, politologue et directeur de l'Institut d'études canadiennes de McGill.	Académique	Journal de Montréal, 22 mai 2021 https://bit.ly/3fZAKHp	<p>« Justin Trudeau se souvient que d'affronter François Legault, qui reste un des premiers ministres les plus populaires au pays, n'est pas la meilleure des idées, surtout en prévision d'une campagne électorale », explique Daniel Béland, politologue et directeur de l'Institut d'études canadiennes de McGill.</p> <p>«Les libéraux se souviennent très bien de ce qui s'est passé en 2019 », lorsque Justin Trudeau refusait d'exclure une intervention du fédéral dans le dossier de la loi 21. « Il y avait beaucoup de réactions négatives et le Bloc québécois s'était emparé de ça », rappelle M. Béland, ce qui avait contribué à la remontée et avait peut-être même coûté la majorité aux libéraux.</p>

		<p>The Globe and Mail, 25 mai 2021, https://tgam.ca/34kzeKo</p>	<p>Daniel Béland, the director of the McGill Institute for the Study of Canada, said the Liberals face a challenge ahead.</p> <p>"What the Liberals want to avoid is a blow to their popularity in Quebec, which could be triggered by any negative comments from the Prime Minister about Bill 96," he said in an interview.</p> <p>He said he expects the Liberals are mindful of events in the 2019 election in which Mr. Legault criticized Mr. Trudeau for declaring he was the only federal party leader who might use the courts to fight Quebec's Bill 21, which prevents some public servants from wearing religious symbols while at work.</p>
<p>Stéphanie Chouinard, professeure de science politique à l'Université Queen's</p>	<p>Académique</p>	<p>Journal de Montréal, 22 mai 2021 https://bit.ly/3fZAKHp</p>	<p>Malgré les « réactions fortes » provenant du Canada anglais, les risques que cette histoire ne déborde en crise constitutionnelle restent plutôt minces, selon Stéphanie Chouinard, professeure de science politique à l'Université Queen's.</p> <p>« On n'est pas dans la furie qu'on aurait pu voir dans les années 80, mais on n'est pas non plus dans l'apathie totale », dit-elle. S'il y a un élément qui irrite plus que tout dans ce projet de loi, c'est l'utilisation « en amont » de la clause nonobstant.</p> <p>Ceux qui s'attendent à une opposition plus forte des partis d'opposition seront déçus : autant Erin O'Toole que Jagmeet Singh ont annoncé leur appui au projet de loi 96. « Je n'ai pas l'impression que les partis fédéraux ont beaucoup de miles à faire sur cette histoire », estime Mme Chouinard. Ils risqueraient plutôt d'y perdre des appuis précieux.</p>
		<p>L'Actualité, 21 mai 2021 https://bit.ly/3bXiJrN</p>	<p>Le projet de loi modifiant la Charte de la langue française du ministre québécois responsable de la Langue française, Simon Jolin-Barrette, ne cherche pas qu'à colmater les brèches les plus importantes dans la protection du français au Québec (comme la langue d'enseignement au collégial, celle du travail, la francisation des immigrants, alouette...). Il s'agit carrément d'une redéfinition de la place du Québec au sein de la fédération canadienne, tant à l'égard d'Ottawa que des minorités francophones des autres provinces, avec la modification constitutionnelle unilatérale proposée.</p> <p>À maints égards, le projet de loi 96 est une affaire de compromis. Le gouvernement de François Legault se limitera à contingenter les admissions dans les cégeps anglophones à leur niveau actuel et à plafonner la création de nouvelles places à 8,7 % par année. En matière d'affichage commercial, on n'appliquera que de façon plus stricte la solution déjà préconisée par la Cour suprême dans l'affaire Ford en 1988, soit l'obligation d'accorder au français une « nette prédominance » sur les autres langues. Les 93 municipalités et arrondissements bilingues de la province ne sont plus susceptibles de perdre leur statut, peu importe le pourcentage de citoyens anglophones y habitant.</p>

			<p>D'autres mesures se veulent plus innovantes. Un poste de commissaire et un ministère de la Langue française seront créés, ainsi qu'une nouvelle agence, Francisation Québec, qui aura la tâche de coordonner l'offre, qu'on souhaite élargir, d'enseignement du français. Il n'est pas anodin que cette agence soit placée sous l'égide du ministère de l'Immigration. C'est de toute évidence l'apprentissage du français par les nouveaux arrivants qui en sera la priorité, quoique le gouvernement veuille faire de l'apprentissage de la langue publique commune du Québec un droit universel. Bien qu'ayant un objectif noble, cet aspect du projet de loi a essuyé des critiques, car le gouvernement ne se donne aucune cible concrète à atteindre dans le processus de francisation.</p> <p>Enfin, certaines propositions trouvées dans le projet de loi ont un potentiel symbolique fort, mais risquent de susciter, à court ou moyen terme, des échauffourées avec Ottawa. Sans grande surprise, le ministre responsable de la Langue française annonce son intention d'assujettir à la loi 101 les entreprises qui relèvent du gouvernement fédéral. Il s'agit probablement là surtout d'une stratégie politique, puisque la province ne peut intervenir dans le champ de compétence d'Ottawa. Soit Simon Jolin-Barrette espère forcer la main de la ministre fédérale des Langues officielles, Mélanie Joly, elle-même en préparation d'un projet de loi modernisant la Loi sur les langues officielles, où la langue de travail au Québec se pose comme un enjeu, soit il pense pouvoir blâmer les tribunaux qui annuleraient vraisemblablement cette disposition du projet de loi 96, si elle en venait à être contestée.</p> <p>Cependant, c'est la proposition de modification unilatérale de la Constitution qui a, de loin, captivé le plus les esprits depuis le dépôt de jeudi dernier. Le projet de loi annonce une modification de la Loi constitutionnelle de 1867, qui agit comme texte constitutionnel canadien mais aussi provincial pour les quatre provinces fondatrices du pays, afin d'y enchâsser deux dispositions : « Les Québécoises et les Québécois forment une nation » et « Le français est la seule langue officielle du Québec [et] la langue commune de la nation québécoise ». Alors que Québec prétend qu'il peut effectuer ces modifications de façon unilatérale, en vertu de l'article 45 de la Constitution, les experts en droit constitutionnel sont divisés sur la question. L'affirmation nationale, puisqu'elle n'engage aucune autre province ni le gouvernement fédéral, ne pose guère problème. Cependant, faire du français la seule langue officielle de la province pourrait aisément être compris comme allant à l'encontre de l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867, lequel fait du français et de l'anglais les deux langues d'usage à l'Assemblée nationale et devant les tribunaux québécois et les deux langues dans lesquelles les lois du Québec doivent être adoptées.</p> <p>Québec se retrouve donc devant un dilemme : s'il argumente que de faire du français la seule langue officielle du Québec n'a aucun effet sur l'article 133, on est en droit de se demander à quoi sert cette nouvelle disposition, sinon à faire oeuvre symbolique. Si, au contraire, il maintient que cette dernière aura un effet contraignant sur le déroulement des affaires législatives et judiciaires de la province, il y a là une contradiction évidente avec l'article 133, et Québec ne pourrait donc pas agir seul pour enchâsser cette disposition dans la Constitution. Il faudrait au</p>
--	--	--	---

			<p>moins, en vertu de l'article 43 de la Constitution, l'accord de la Chambre des communes et du Sénat. C'est d'ailleurs par l'entremise de cet article que le Nouveau-Brunswick a enchâssé, à l'article 16.1 de la Charte canadienne des droits et libertés, l'égalité des deux communautés de langue officielle de la province, en 1993. Il y a fort à parier que d'autres provinces pourraient aussi s'inviter au bal, réclamant d'être consultées. On pourrait alors avoir droit à un épisode de Meech redux, ce qui n'augurerait rien de bon pour la santé des relations intergouvernementales canadiennes.</p> <p>[...]</p> <p>Le préambule du projet de loi reconnaît même au Québec une responsabilité particulière envers les communautés francophones du reste du pays. De plus, on offre aux étudiants de ces communautés l'accès à l'éducation postsecondaire au même prix que les Québécois s'ils s'inscrivent à des programmes en français qui ne sont pas proposés dans leur province d'origine. Cet acte de générosité est une arme à double tranchant : plusieurs établissements postsecondaires francophones hors Québec, comme l'Université de Moncton, dépendent d'un bassin régional d'étudiants, plutôt que provincial. La concurrence accrue, en raison des droits de scolarité avantageux des universités et cégeps québécois, pourrait être vue comme déloyale. Les mauvaises langues pourraient même dire que le Québec cherche à profiter de la crise de l'éducation postsecondaire en français qui fait rage en Ontario et en Alberta...</p> <p>En somme, le projet de loi 96 a certes le mérite de rafraîchir la Charte de la langue française, ce qu'aucun gouvernement au Québec n'a fait depuis 25 ans, même si les mesures annoncées pour renforcer le français manquent de mordant aux yeux de certains. Toutefois, la portée de cette réforme dépasse de loin la loi 101. Reste à voir si Québec a, constitutionnellement parlant, les moyens de ses ambitions.</p>
Sébastien Brodeur-Girard, professeur à l'École d'études autochtones à l'UQAT	Académique/ affaires autochtones	Noovo Info, 31 mai 2021 https://bit.ly/3i80PXg	<p>Présentée dans les dernières semaines, la réforme de la Charte de la langue française manque de considération envers les peuples autochtones.</p> <p>C'est ce qu'affirme Sébastien Brodeur-Girard, professeur à l'École d'études autochtones à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) en entrevue sur les ondes de Noovo Info.</p> <p>Il estime qu'il s'agit d'une occasion manquée de la part du gouvernement du Québec qui n'ajoute pas de problèmes, mais qui poursuit dans la lignée d'invisibilité.</p>

			<p>« C'est un problème parce que des langues autochtones au Québec il y en a. On a 11 nations qui ont des langues qui sont encore très vivantes dans certaines communautés. Chez les Attikameks et les Inuits par exemple c'est 97 ou 98% de la population qui parle encore leur langue et pourtant on n'en parle pas du tout dans ce projet de loi là. »</p>
<p>Alan Freeman, Université d'Ottawa (affaires publiques et relations internationales)</p>	<p>Académique/ politique</p>	<p>ipolitics.ca, 27 mai 2021 https://bit.ly/3uQxmUo</p>	<p>[...] In devising its new legislative package of measures designed to boost French, the government of François Legault wants to unilaterally change Canada's constitution for its own purposes, a questionable venture. But one of the main focuses is the province's English-language CEGEPs, which are going to be sucked into the maelstrom of Quebec's byzantine language laws for education. And punished for being attractive to students.</p> <p>CEGEPs are a uniquely Quebec institution, a type of community college where technical subjects are taught as well as serving as the sole academic pathway between high school and university. Developed a half-century ago, they were based loosely on the old Catholic classical college system.</p> <p>It wasn't necessarily the ideal outcome for the Anglophone community but Quebec made the system universal and created a series of English-language CEGEPs in the 1970s. Institutions like Dawson College, Vanier College and John Abbott College in Montreal thrived, offering innovative programs and high academic standards. The three schools have frequently topped the rankings of CEGEPs in the province for student retention and grade requirements for new students.</p> <p>Applications at Vanier College are up 7 per cent this year, including a 36 per cent surge at the college's science programs. At Dawson College, applications are up 16 per cent including 27 per cent for science.</p> <p>One of the attractions of these English colleges is that as post-secondary institutions, they have escaped the strict criteria of Bill 101, which ban anyone but a "pure" Anglophone, whose parents attended English school in Canada, from setting foot in an English primary or secondary classroom. So a 17-year-old French Canadian kid or an immigrant from Vietnam or Pakistan who had been forced to attend French school since kindergarten could actually choose his or her educational future at CEGEP.</p> <p>Quebec nationalists have long been up in arms about this freedom of choice, based on the theory that bilingualism is good for Anglophones, but bad for anybody else, and that French can never be secure as long as there's a single depanneur owner in Montreal who utters a cheerful "Bonjour-Hi" to a customer who walks in the door looking for a popsicle.</p>

			<p>Montreal may be home to two large English universities, McGill and Concordia, and its economy may be focused on areas like electronic gaming, artificial intelligence and aerospace where English is essential, but God forbid if an ambitious teenager named Gagnon or Khan wants to study in English.</p> <p>Here's the devastating news, according to the Quebec government. Between 1995 and 2019, the proportion of students in French-language CEGEPs declined from 83.3 per cent to 81.6 per cent. Sounds pretty stable to me but for the catastrophists who monopolize public discourse on language in Quebec, it's just another sign of imminent doom.</p> <p>Premier Legault, who said recently that his top priority as Quebec premier is "to protect our language" (a pretty scary thought from a political leader in the midst of a pandemic), is actually being praised for not taking the nuclear option and shutting off English CEGEPs to all non-Anglos.</p> <p>Instead, he devised a quota system. In future, the proportion of students attending these colleges in English will be frozen at 17.5 per cent of the province's 2019-20 CEGEP population. And if total college enrolment in the province increases, the potential for growth will be limited to 8.7 per cent for the English colleges.</p> <p>It's all pernicious, designed to shrink these institutions in the same way that the English-language public school system has shrivelled under Bill 101. With these quotas and the likely continued popularity of English colleges, it will introduce fundamental inequality into the acceptance process, with Anglophones likely to be accepted with lower grades than other students. So much for merit.</p> <p>Legault's CEGEP restrictions introduce other inequities in the system. Quebec plans to force all Francophone and Allophone students to pass a French-language test before they get their diploma, even from English colleges. But Anglophone students will be exempt.</p> <p>Not only will this create two classes of students but it could require the Anglophone CEGEPs to offer French-language programs so as to assure that their graduates can actually finish their diplomas.</p> <p>The overall message is that competition is bad. Rather than encourage French CEGEPs to up their game and try to lure students through better programs or encourage the school system to improve their language programs, it's best to punish English colleges and force them to stagnate and decline.</p>
--	--	--	--

			<p>Furthermore, the message is that Francophones and Allophones can't be trusted to steer their own futures. Papa Legault knows best.</p> <p>And where is our brave federal government in all of this? In full retreat. When Laurentian University was forced into creditor protection, chopped many programs and fired faculty, Melanie Joly, the minister responsible for official languages, was quick to the microphone, promising Ottawa's help to assist French-language post-secondary education in Ontario.</p> <p>"We need to act because it's the future of being a bilingual country," she said. When Quebec announced its quotas on English-language CEGEPs, designed to squelch bilingualism in Quebec, Joly suddenly lost her voice.</p> <p>Then again, it should be no surprise. The Trudeau government has abandoned any idea of protecting the Anglophone minority in Quebec, dropping one of the fundamental principles that guided Pierre Trudeau's political career and legacy.</p> <p>The irony is that individual Quebec Anglophones have all the choice in the world, to study where they wish or head west to a place where their very existence isn't seen as a threat to the community around them. Nor should anyone in Quebec wonder why immigrants continue to move on when they realize the limits placed on their futures.</p> <p>And don't expect Quebec nationalists to be satisfied with these quotas on en English CEGEPs. If I were running McGill or Concordia, I'd be watching my admission numbers closely.</p>
<u>Chroniques</u>			
Antoine Robitaille, chroniqueur	Journalistique/ opinion	Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/2RRVpVd	<p>Grâce à l'article 45 donc, Québec pourra aller dans le « document partagé » qu'est l'article 90 de la constitution de 1867 et y affirmer ce qu'il estime être : « Les Québécoises et les Québécois forment une nation. » Et « le français est la seule langue officielle du Québec. Il est aussi la langue commune de la nation québécoise »</p> <p>[...]</p> <p>Le geste est loin d'être anodin. C'est une petite revanche pour l'échec de Meech, qui devait justement corriger l'outrage du rapatriement de 1982.</p> <p>[...]</p> <p>À certains moments comme jeudi, la CAQ réussit à bien porter son nom. À incarner cette troisième voie qui débloque des débats depuis trop longtemps enlisés dans la vieille polarisation souverainisme-fédéralisme.</p>
Jean-Marc Salvat, chroniqueur	Journalistique/ opinion	Le Soleil, 15 mai 2021	<p>[...] Le gouvernement a-t-il trop monté les attentes ces derniers jours et ces derniers mois? Par exemple sur le statut des villes bilingues, qui pourront ne pas le perdre, finalement? Oui.</p>

		https://bit.ly/3hupapW	<p>[...]À défaut de pouvoir assurément renverser des tendances très lourdes, le gouvernement, avec ce projet, fera néanmoins progresser la langue française au Québec. Le projet embrasse large. Le travail a été très sérieusement mené, qui plus est :</p> <p>Création d'un poste de commissaire à la langue française; gel de la proportion des étudiants francophones et allophones dans le réseau collégial anglophone; imposition d'une «épreuve uniforme» de français dans les cégeps anglophones; application de la loi 101 aux entreprises de 25 à 49 employés; mise en place d'un guichet unique pour l'apprentissage du français; obligation d'une «nette prédominance» du français dans l'affichage commercial, etc.</p> <p>Le gouvernement joue même la carte de l'affirmation nationale comme elle n'avait jamais été jouée en comptant lui-même inscrire dans la Loi constitutionnelle de 1867 que le Québec forme une nation et que le français est sa seule langue officielle et commune (dans la section «Québec» du chapitre sur les «Constitutions provinciales»).</p> <p>C'est astucieux. C'est audacieux. C'est un geste d'affirmation fort : une affirmation qui ne demande de permission à personne. C'est un acte d'autodétermination.</p>
Rémi Nadeau, chef du bureau parlementaire à Québec du Journal de Montréal	Journalistique/ opinion	Journal de Montréal, 15 mai 2021 https://bit.ly/3hBjLgY	<p>[...] Sur le fond, il y a l'audacieuse inscription de la spécificité française du Québec dans la Constitution, la nette prédominance du français dans l'affichage des commerces, incluant leur raison sociale, la possibilité de porter plainte lorsqu'on n'est pas servi en français et une limitation des places dans les cégeps anglophones.</p> <p>Les avancées sont importantes. Et le dévoilement de tout ça n'a pas provoqué de réelles levées de boucliers.</p> <p>[...] Comme pour l'interdiction des signes religieux aux personnes en position d'autorité, Simon Jolin-Barrette semble avoir trouvé le bon dosage.</p>
Brian Myles, Directeur, Le Devoir	Journalistique/ opinion	Le Devoir, 15 mai 2021 https://bit.ly/3tUbjM4	<p>Le plus étonnant dans le projet de réforme de la loi 101 déposé par le ministre responsable de la Langue française, Simon John-Barrette, c'est qu'il s'agit du chantier le plus ambitieux des 25 dernières années ! Le déclin du français, en particulier dans la région de Montréal, est d'abord le résultat de l'inaction des gouvernements successifs, libéraux et péquistes, qui étaient trop occupés à faire des calculs électoraux au lieu de s'occuper du français.</p> <p>Le projet de loi 96 est tentaculaire en ce sens qu'il touche à tout, ou enfin presque : centralisation des efforts de francisation des immigrants, limitation des places dans le réseau collégial anglophone, fin du bilinguisme institutionnel dans la prestation de services de l'État, révision volontaire du bilinguisme dans les municipalités, assujettissement des entreprises de 25 employés et plus à la loi, retour de la prédominance du français dans l'affichage commercial, protection du droit des consommateurs d'être servis en français dans les commerces, création d'un ministère de la</p>

			<p>Langue française et d'un poste de commissaire à la langue française. Cette approche globale a été saluée, car il n'existe pas de solution miracle pour protéger le français et assurer sa vitalité. Si d'aventure les propositions du ministre John-Barrette ne donnent pas les résultats escomptés, il faudra se souvenir qu'une loi est toujours perfectible. Et surtout, qu'il ne faut pas attendre 25 ans pour agir si l'enjeu est aussi important qu'on le dit pour notre devenir collectif.</p> <p>[...] Une réforme s'imposait. Le gouvernement Legault voit juste en visant aussi large [...] En affirmant de plein droit que le Québec peut modifier la Loi constitutionnelle de 1867 en ce qui touche à la constitution de la « province », en clamant que le Québec forme une nation dont la seule langue officielle est le français et en enrobant le tout dans la disposition de dérogation de la Constitution (plus pour le théâtre plus que pour le risque de contestation judiciaire), le gouvernement Legault pose un grand geste d'affirmation politique</p>
Francine Pelletier, chroniqueuse	Journalistique/ opinion	LeDevoir, 18 mai 2021 https://bit.ly/3v3IH4i	<p>Audacieux, le projet de loi 96 ? Pour ce qui est de fouiller dans la Constitution canadienne pour y inscrire la spécificité québécoise sans demander la permission à personne, oui, certainement. Mais au-delà de ce pied de nez ? Au-delà du symbole? Ce qui se voulait un deuxième coup de circuit pour le gouvernement Legault ne mérite probablement pas les cris de joie ni même les remontrances que lui vaut à ce jour la loi 21 (Loi sur la laïcité de l'État). Mis à part la francisation des petites entreprises, qu'est-ce que la nouvelle loi linguistique change, au fond ?</p> <p>Le gouvernement a commis une erreur en voulant se mesurer à la loi 101. Si la politique linguistique de Camille Laurin était, elle, franchement audacieuse, ce n'est pas tellement à cause de la francisation des rues, des commerces ou des institutions gouvernementales. La loi 22 avait déjà tracé des sillons à cet égard. C'est l'obligation pour les immigrants de s'éduquer en français qui constituait à l'époque le coup de maître. C'est cet aspect de la loi 101 qui était radicalement nouveau.</p> <p>[...]</p> <p>On ne trouve rien d'aussi profond, encore moins d'aussi radical, dans le projet de loi 96. On pourrait même dire que l'ambiguïté chronique du gouvernement Legault vis-à-vis de l'immigration est aux antipodes de l'esprit de la loi 101. Bien sûr, la nouvelle loi linguistique prévoit des mesures supplémentaires en francisation, mais on est loin ici du pacte conclu avec les allophones en 1977. S'il y avait l'ombre d'une philosophie pro-immigration, il aurait fallu commencer par mettre un terme à l'attente interminable, absurde, des immigrants en attente d'un statut de résidence permanente. Sans parler de la loi 21, qui envoie un message de rejet à la communauté maghrébine, pour ne nommer qu'elle, une communauté déjà francisée, vitale pour l'avenir du Québec. La spécialité du gouvernement Legault vis-à-vis de l'immigration est de donner d'une main, tout en reprenant de l'autre.</p>

			<p>Le projet de loi 96 souffre aussi de ne pas avoir trouvé sa propre raison d'être. S'il faut toujours des immigrants pour la survie du Québec, il faut aussi tenir compte du contexte actuel. Il ne suffit plus de solidifier les digues francophones, de simplement y ajouter des corps, comme le cherchait la loi 101. Le Québec jouit d'une classe d'affaires francophone de plus en plus aguerrie, mais ce n'est pas suffisant non plus. La culture anglophone est aujourd'hui tellement tentaculaire, tellement partout et par conséquent tellement importante pour quiconque veut se faire une tête, veut comprendre et avancer dans le monde dans lequel on vit, que l'approche de l'endiguement ne suffit pas. On ne peut se contenter d'ajouter un peu plus de français, en d'autres mots, là où l'on considère qu'il y a trop d'anglais.</p> <p>Plutôt que de taper sans cesse sur le clou anglophone, solidifions plutôt la culture francophone. Rendons-la plus forte (l'enseignement amélioré du français, la promotion des arts et des artistes, ça urge !), plus créative, plus diversifiée. C'est la conclusion de 40 ans de loi 101, après tout. À force de se mélanger, de se côtoyer, nous ne sommes plus tout à fait les mêmes. Si on doit tenir tête à l'anglais, il faut que cet ajout de forces vives transparaisse. Il faut rendre le français un peu plus ludique, innovant, flexible, un peu plus étonnant, lui aussi. La seule véritable façon de contrer l'attrait de l'anglais n'est pas de l'exclure totalement, c'est de créer une culture, un vivre-ensemble plus irrésistible encore.</p>
<p>Anne Michèle Meggs, chroniqueuse et ancienne directrice au MIFI</p>	<p>Journalistique/ opinion</p>	<p>L'Autjournal, 18 mai 2021 https://bit.ly/3ox2sz6</p>	<p>Le gouvernement ne mentionne pas que le Québec a atteint ce 53 % [transfert linguistique vers le français] très largement en sélectionnant pour la résidence permanente des personnes de l'étranger qui avaient déjà effectué leur transfert vers le français avant leur arrivée au Québec. Triste à dire, mais on ne peut trop compter sur les cours de français pour assurer le choix du français à la maison.</p> <p>Par ailleurs, ce n'est pas grâce à des cours d'anglais que les allophones choisissent cette langue au Canada anglais. C'est à cause de leur connaissance de l'anglais avant leur arrivée et grâce à l'immersion sociale. La réalité est qu'il est impossible de participer pleinement à la vie commune dans le reste du Canada autrement qu'en anglais.</p> <p>Une immigration déjà largement francophone est donc la pierre angulaire de la pérennité du français au Québec. Pourtant, non seulement cet élément fondamental ne se trouve pas dans la réforme annoncée, mais le gouvernement de la CAQ est le premier gouvernement, depuis que le Québec a pris en charge la sélection de ses immigrants, à ne pas se donner une cible relative au pourcentage des personnes admises connaissant le français.</p> <p>Parmi les personnes admises (ayant obtenu leur résidence permanente) au Québec en 2011, 36,6 % ne connaissaient pas le français. En 2019, elles étaient 50,2 %. Non seulement on admet un pourcentage grandissant de personnes qui ne connaissent pas le français, mais la part d'entre elles qui connaissent l'anglais grimpe aussi.</p> <p>[...]</p>

			<p>Le gouvernement du Québec ne s'engage pas à assurer une immigration majoritairement francophone. De plus, il ne colmate pas la brèche dans la Charte qui risque, à long terme, que plus d'allophones aient les mêmes droits que la fameuse communauté historique anglophone du Québec !</p> <p>Le projet de loi précise, en effet, que les personnes à statut temporaire pourront envoyer leurs enfants à l'école publique anglaise pour un maximum de trois ans. Trois ans suffisent amplement pour qu'une citoyenne ou un citoyen bénéficie du droit d'envoyer ses enfants à l'école anglaise. La Charte donne droit à l'école anglaise aux citoyennes et citoyens qui ont fait la majeure partie de leur enseignement primaire ou secondaire en anglais au Canada. Un enfant inscrit pour la première fois en deuxième année du primaire ou à n'importe quel niveau de secondaire et y demeurant pour trois ans satisfera ce critère.</p> <p>Si on veut réellement que les allophones au Québec choisissent le français, il faudra (1) revoir sérieusement les pouvoirs du gouvernement en matière d'immigration temporaire dans son ensemble, (2) s'engager à sélectionner des personnes qui ont déjà fait ce choix, et (3) ne pas enchâsser dans la législation un droit qui envoie le message contraire, qui permet d'augmenter le nombre de personnes ayant le droit de vivre en anglais au Québec.</p>
Michel David, chroniqueur	Journalistique/ opinion	Le Devoir, 14 mai 2021. https://bit.ly/3hq3tXT	<p>Sur papier et sous réserve des modalités de leur application, elles n'en sont pas moins porteuses d'un réel progrès, qu'il s'agisse de la francisation des entreprises de 25 employés et plus, du droit de travailler et d'être servi en français ou encore de l'obligation faite à l'État de communiquer en français avec les entreprises et les nouveaux arrivants [...]</p> <p>Il y manque cependant une mesure phare qui serait de nature à frapper l'imagination, comme l'avait fait en 1977 l'imposition de l'unilinguisme français dans l'affichage commercial, et comme aurait pu le faire cette fois-ci l'extension de la loi au niveau collégial.</p>
		Le Devoir, 15 mai 2021 https://bit.ly/3fstNxY	<p>[...] Sur les deux questions qui préoccupaient le plus la communauté anglo-québécoise, le projet de loi 96 a choisi une voie modérée</p> <p>[...] Il est vrai qu'à bien des égards, le projet de loi 96 pêche par excès de modération. M. Legault l'a présenté comme « le geste le plus fort qui a été posé depuis le dépôt de la loi 101 », mais cela n'était pas difficile, dans la mesure où elle a presque toujours été modifiée pour l'adoucir. S'il l'avait voulu, M. Legault aurait eu suffisamment d'ascendant pour convaincre la population qu'il était nécessaire d'aller plus loin. Ses députés auraient pu maugréer, mais ils ont tous été élus et seront réélus grâce à lui. Combien, pensez-vous, auraient imité Clifford Lincoln ? Un gouvernement ne peut cependant pas tout faire seul. Si tous les consommateurs frustrés de ne pas être servis en français décidaient de boycotter les commerces fautifs, ces derniers leur donneraient vite satisfaction. On ne peut pas blâmer les anglophones de vouloir vivre en anglais et de défendre les droits qu'ils estiment être les leurs. Il appartient aux francophones de prendre les moyens de vivre en français, s'ils y tiennent vraiment.</p>

		Le Devoir, 20 mai 2021 https://bit.ly/3bJ8hEm	[...] Le projet de loi a été généralement bien accueilli par la majorité francophone et François Legault a déjà suffisamment de griefs envers Ottawa sans qu'il soit nécessaire d'en ajouter. Qui plus est, les « séparatistes » ne sont plus perçus comme une menace. Les prétentions autonomistes de la CAQ sont un peu agaçantes, mais le parti jappe sans vraiment mordre.
Robert Chroniqueur	Journalistique/ opinion	Le Devoir, 14 mai 2021. https://bit.ly/3tNtfYA	Le projet de loi 96 est ambitieux. Il n'y a probablement pas une seule pierre qui n'a pas été retournée. Le ministre promettait un projet de loi « costaud » ; il l'est, sans être radical. A peu près tous les aspects que couvrait la loi 101 originale sont abordés : langue de l'administration publique, du travail, de l'affichage, du commerce et des affaires, de l'enseignement, de la justice. C'est comme si on resserrait une kyrielle de boulons mais de façon mesurée, « raisonnable », a dit le premier ministre, tout évitant de braquer la minorité anglophone. François Legault se retrouve exactement là où il veut être, au milieu, entre le Parti québécois qui a opté sur le tard pour l'abolition du libre-choix au cégep et Québec solidaire qui, de façon surprenante, s'est dit contre toute limitation. En prime, sur cet enjeu, le Parti libéral a rejoint la CAQ, Sur le plan politique, le projet de loi 96 pourrait s'avérer un coup de maître.
		Le Devoir, 23 mai 2021 https://bit.ly/3vkfsL1	Inscrite dans le projet de loi 96, la modification unilatérale de la constitution interne du Québec de 1987, dans la partie V de la Loi constitutionnelle, a créé une onde de choc au Canada anglais. À moins que ce soit surtout la réaction du premier ministre, Justin Trudeau, qui, conforté par des avis juridiques du Bureau du Conseil privé, estime qu'il n'y a pas là de quoi fouetter un chat. Il semble qu'au Canada anglais, on ne décolère pas. Que le Québec change unilatéralement un petit bout de la Constitution qui lui est propre, en vertu d'une disposition à l'usage des provinces, dans un petit carré de sable qui lui est réservé, est perçu par certains comme un acte de sédition. Dans le National Post, le chroniqueur politique John Ivison n'ose imaginer la réaction qu'aurait eue le père de l'actuel premier ministre, Pierre Elliott Trudeau qui, rappelle-t-il, qualifiait les nationalistes québécois de « dégueulasse peuple de maîtres chanteurs », ce que nous serions toujours à son avis. Le problème avec ce rappel, outre le fait que tous les partis à l'Assemblée nationale se proclament nationalistes, c'est que le Québec ne demande strictement rien. Le gouvernement Legault ne fait que signaler un état de fait en reprenant le texte d'une motion unanime de la Chambre des Communes (Les Québécoises et les Québécois forment une nation). Quant au français, langue officielle, une loi, adoptée par le gouvernement Bourassa et qui n'a pas été invalidée par les tribunaux, l'a proclamé. Il y a près de 50 ans.
		Le Devoir, 28 mai 2021	En fait, le gouvernement caquiste, par le truchement du projet de loi 96, ne cherche aucunement à enlever des droits à la minorité de langue anglaise. Il ne veut surtout pas transformer certains de ces citoyens en victimes tonitruantes. A ce jour, les critiques du projet de loi en provenance des Anglo-Québécois furent d'ordre général, : plus de 40 ans

		https://bit.ly/3usQEpp	<p>après l'adoption de la loi 101, certains n'acceptent toujours pas que le Québec se définisse comme un État de langue française.</p> <p>En matière municipale cependant, le projet de loi 96 contient des exigences qui vont à l'encontre du bilinguisme institutionnel qui caractérise l'administration municipale de Montréal. Soumise aux mêmes règles que l'administration publique en général, la Ville de Montréal devra, « de façon exemplaire », utiliser la langue française et communiquer en français avec tous ses citoyens, à moins qu'ils ne soient des anglophones qui ont eu accès à l'éducation en anglais. Quant aux immigrants, après six mois au pays, l'administration municipale devra communiquer avec eux en français exclusivement. En clair, Montréal, à l'heure actuelle une ville bilingue dans ses relations avec ses citoyens, sera appelée à devenir, en vertu du projet de loi 96, aussi française que la fonction publique québécoise. L'administration de Montréal, celle d'une véritable ville française ? Gageons qu'il y en aura pour s'en offusquer.</p>
Jean-François Nadeau, chroniqueur	Journalistique/ opinion	<p>Le Devoir, 25 mai 2021 https://bit.ly/3yCQXul</p>	<p>Ainsi donc, François Legault réussirait là où les autres premiers ministres du Québec ont lamentablement échoué ? Depuis des années, il est avéré que la Constitution, ce temple dans lequel se trouve enfermé le cadre de la société, n'ouvre pas ses portes facilement quand il est question d'y installer une image de soi plus actuelle. D'autant plus que les voisins, dans cette curieuse fédération, sont immanquablement invités à venir retoucher votre image. Si bien qu'au final, à force de les voir la crayonner, elle ne ressemble plus à rien, sinon à la leur.</p> <p>Comme il l'a fait pour la loi 21, François Legault prétend avoir trouvé le moyen d'entrer par la porte de derrière, grâce au passe-partout offert par des clauses subsidiaires. Mais une fois les pieds dans le temple en question, il n'a pas du tout l'intention de chausser ses gros souliers. Autrement dit, pas question de déranger qui que ce soit, ni de vraiment changer quoi que ce soit au portrait plusieurs fois laminé. Il s'agira tout au plus d'aller déposer des fleurs devant, dans cette portion toute provinciale de la Constitution où il est exposé.</p> <p>Dans le cadre de son projet de refonte des dispositions de la Charte de la langue française, le gouvernement Legault entend, par ce coup de théâtre sans conséquence, inscrire en douce dans la Constitution canadienne le fait que les Québécois forment une nation et que le français est, pour eux, la langue officielle.</p> <p>Comme avancée, voilà un projet bien particulier. Ce qui est présenté comme un succès, sur toute l'étendue de la surface médiatique québécoise qui en a fait écho, constitue en fait un sommet qui brille par son manque de profondeur.</p> <p>Prévenu de cette manœuvre, le premier ministre de la fédération, Justin Trudeau, a affirmé qu'il continuerait de dormir sur ses deux oreilles et que, jusqu'à nouvel ordre, il ne lèverait pas le petit doigt. Est-ce pour gagner des voix au Québec ? C'est dire en tout cas à quel point la manœuvre ne dérange pas. D'emblée, les chefs des autres partis</p>

			<p>fédéraux, si allergiques à parler de Constitution, n'ont d'ailleurs pas davantage réagi. Quelques éditorialistes du Canada anglais ont pourtant bien déchiré leur chemise. Mais chacun sait qu'il s'agit là d'un phénomène normal, une pensée-réflexe consécutive à cette habitude qu'ils ont de toujours vouloir en porter de trop serrées. Les corsets de la pensée, quoi qu'on en dise, existent toujours. Si bien que François Legault peut bien s'envoyer encore tous les bouquets qu'il veut, personne n'entend vraiment s'abaisser à les sentir.</p> <p>[...]Avec François Legault, plus que jamais, on nage en pleine politique-spectacle. De grandes contorsions, associées à des promesses grandioses de changements profonds, mais qui s'amarrent pourtant au <i>statu quo</i>. Grâce à une pirouette constitutionnelle, on s'arrange fort bien de ce qui est. C'est bien la méthode habituelle employée aussi par Justin Trudeau. Quoi qu'il y paraisse à première vue, les deux hommes sont faits pour s'entendre tant ils incarnent la politique réduite à sa simple image. Ce qui revient à dire qu'en vérité ils n'incarnent pas grand-chose. Pour se donner l'impression de se distinguer, François Legault pourra agiter de son côté quelques vieux épouvantails d'un nationalisme dépassé — la diabolisation de l'immigration, la guerre des religions —, mais quand on nage ainsi, jour après jour, à la surface, il est difficile de prétendre que l'on descend au fond des choses.</p> <p>La loi 101 se présentait comme un véritable geste d'émancipation appelé à en enclencher d'autres. Le projet d'autonomie qu'elle accompagnait supposait à terme qu'elle soit dépassée par lui. Ici, avec ce projet de loi 96, c'est le contraire. L'ambition n'est pas de changer, mais d'assurer, par un bête replâtrage, le maintien de ce qui est, c'est-à-dire une glissade qui, dans le flou créé par sa vitesse, nous prive de la nécessité de regarder le paysage dévasté tout autour.</p> <p>Du pire, on ne se soucie guère. Le voit-on seulement ? Les écoles tombent en ruine. Au propre comme au figuré. Les enseignants sont sous-payés, insuffisamment formés, pauvrement valorisés. Les institutions culturelles se fragilisent comme jamais. Un Québécois sur cinq vit sous le seuil de la pauvreté. Et on persiste, pendant ce temps, pour des motifs qui ne peuvent être qu'électorales, à vouloir dépenser des milliards pour creuser un passage sous le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur de Québec, histoire de se projeter l'illusion que cette société n'est pas en train de se noyer.</p>
Marie-Andrée Chouinard, éditorialiste	Journaliste/ Opinion	Le Devoir, 26 mai 2021 https://bit.ly/3oPwLkC	Avec leur projet de loi sur la langue officielle commune du Québec, le français, le ministre Simon Jolin- Barrette et le gouvernement de la CSQ espèrent inscrire le français comme seule langue officielle au Québec en plus de renforcer les dispositions de la Charte de la langue française. En somme, ils veulent donner des dents à la loi ion. Il semble donc de la plus totale incohérence d'apprendre que les collèges privés non subventionnés, dont l'explosion galopante ces dernières années a alimenté la chronique, ne seront apparemment pas soumis aux dispositions du projet de loi 96. Si la protection du français est aussi primordiale qu'il ne le dit, le gouvernement ne devrait pas sombrer dans les deux poids deux mesures.

			<p>Radio-Canada confirmait la nouvelle mardi : non, rien n'est prévu dans le projet soumis à l'étude pour l'apprentissage obligatoire du français pour ces milliers d'étudiants étrangers inscrits à des formations courtes en anglais dans des établissements privés non soutenus par le financement de l'État. Ces étudiants, dont la moitié désormais seraient originaires de l'Inde, peuvent utiliser ce premier pas en éducation au Québec comme un tremplin vers des démarches officielles pour immigrer ensuite. Une récente étude menée par l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) a confirmé ce que des reportages récents du Devoir et de Radio-Canada avaient mis en lumière, soit la croissance fulgurante non seulement des étudiants inscrits mais des établissements les accueillant, en plus de la course effrénée et payante au recrutement, de pratiques parfois douteuses, et d'étudiants parfois laissés pour compte. Le tout, en anglais!</p> <p>Le projet de loi 96 n'étend pas ses griffes jusqu'à ces établissements : pas d'enseignement obligatoire du français, pas d'épreuve uniforme ni non plus de limite imposée pour le nombre d'inscriptions, toutes mesures qui sont destinées aux cégeps et aux collèges privés subventionnés. La ministre de l'Enseignement supérieur, Danielle McCann, préoccupée par les soubresauts médiatiques des derniers mois entourant ces collèges, avait pourtant exprimé sa volonté de mieux encadrer ce réseau, notamment en ce qui a trait à la langue française. Hélas, le projet de loi 96 ne pourrait permettre dans sa forme actuelle de mieux serrer la vis.</p> <p>L'absurdité de la situation est décriée par les partis d'opposition, mais il ne faudrait pas succomber à l'amnésie collective. Bien que les collèges privés non subventionnés aient proliféré sous le règne de la CAQ, un double malaise existe depuis longtemps dans la relation liant les gouvernements qui ont dirigé le Québec et le milieu de l'éducation. D'abord, cette incapacité chronique à imposer de manière claire les mêmes règles au secteur privé qu'au secteur public, et de manière encore plus délicate avec des établissements non subventionnés, qu'on pense seulement aux errements entourant le curriculum d'études dans les écoles confessionnelles. Ensuite, l'argument pécuniaire qui enveloppe souvent les offres d'apprentissage en anglais faite par les collèges et universités francophones — on n'a qu'à fureter du côté de la formation continue pour les dénicher. Il n'est pas trop tard pour que le législateur allie ses actes à sa parole, en appliquant une couche de cohérence là où il en manque.</p>
Josée Legault, chroniqueuse	Journalistique/opinion	Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/3btbOGv	<p>Peaufiné par le ministre Simon Jolin-Barrette, le mérite principal du projet de loi 96 sur la langue officielle et commune du Québec, est d'exister.</p> <p>Ce faisant, le PDL 96 remet en mouvement la société civile et la classe politique autour de l'avenir du français. Lequel, contrairement à la laïcité, constitue le véritable cœur de l'identité nationale québécoise. Toutes origines de ses citoyens confondues.</p>

		<p>Aussi imparfait soit-il, le processus ne fait que commencer. Il y aura consultations et moult débats. Le gouvernement Legault devra se montrer ouvert à le bonifier.</p> <p>Le PDL 96, une fois modifié et adopté, contribuera-t-il ou non à stopper cette tendance lourde ? Serait-il même déjà trop tard ? Bien malins les devins. Il n'en reste pas moins que le PDL 96 ratisse large, mais il reste incomplet.</p> <p>Il n'impose pas la loi 101 aux cégeps qui, pourtant, sont des vecteurs majeurs d'anglicisation dans la grande région montréalaise. Se limiter à vouloir contourner les inscriptions aux cégeps anglais promet tout un casse-tête.</p> <p>Vu sous l'angle strictement politique, pour François Legault, le PDL 96 est un coup fumant. Primo, il dit à son électorat francophone qu'il agit. Deuxio, à l'instar de sa loi sur la laïcité, qu'il le fait, selon lui, de manière « raisonnable ». Tertio, il retire au PQ sa carte restante.</p> <p>En utilisant à nouveau la clause dérogatoire tout en proposant de modifier lui-même la Constitution de 1867 par l'affirmation de l'existence d'une nation québécoise, le premier ministre caquiste ajoute aussi une couche de chair symbolique à l'os de sa position dite autonomiste.</p> <p>Ce qui lui permet de continuer à occuper la quasi-entièreté du terrain politique à la fois nationaliste et fédéraliste. Cela dit, le PDL 96 est touffu et complexe. Le diable n'a donc pas fini de se cacher dans les détails.</p>
	<p>Journal de Montréal, 18 mai 2021 https://bit.ly/3wipwE3</p>	<p>[...]Le mérite premier du projet de loi 96 du gouvernement Legault visant à renforcer la Charte de la langue française (loi 101), je le redis, est d'exister. Aussi touffu soit-il, il gagnerait cependant à lui donner plus de tonus.</p> <p>À Montréal, la presque moitié des étudiants fréquentent un cégep anglais. Depuis des années, les gouvernements financent ainsi l'anglicisation au sein même des générations montantes de francophones et d'allophones. [...]</p> <p>Le problème ne cesse d'ailleurs de s'amplifier. [...]</p> <p>D'où le risque de se limiter, comme le propose le gouvernement, à contourner le nombre de non-anglophones dans les cégeps anglais. Posons ici la question clairement.</p> <p>À quoi pourra servir l'inscription dans la Constitution du caractère « officiel » du français pour la nation québécoise si, du même coup, les non-anglophones ne sont pas tenus à faire leurs études préuniversitaires dans cette même langue « officielle » ?</p>

			<p>Chapeau toutefois au ministre Jolin-Barrette d'avoir brisé un tabou tenace au Québec. Il reconnaît en effet que les « transferts linguistiques » vers le français comme langue d'usage à la maison sont trop peu nombreux.</p> <p>[...]</p> <p>D'où la déception de spécialistes renommés, dont Charles Castonguay et Frédéric Lacroix. Ils saluent avec raison le PDL 96, mais l'urgence étant réelle, ils le souhaitent plus musclé.</p> <p>C'est donc aux élus de l'Assemblée nationale de légiférer de manière à rendre le français aussi indispensable que l'anglais l'est hors Québec. S'il n'est pas déjà trop tard, bien entendu.</p>
Mario Dumont, chroniqueur	Journalistique/ opinion	Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/33lao-nc	<p>Lorsque l'Assemblée nationale adoptera le nouveau projet de loi 96, le peuple québécois établira que le français est pleinement la langue officielle du Québec.</p> <p>Dans ce projet de loi, le Québec agit sans complexe. C'est un peuple mature qui parle. Pas dans la recherche d'une confrontation, pas dans la provocation. Juste une société qui, consciente de ses échecs, de ses hésitations et de son histoire, décide de prendre les moyens d'assurer la pérennité de sa langue, le socle de son identité.</p> <p>Le gouvernement a décidé de poser un geste fort en inscrivant le caractère français du Québec dans la Constitution canadienne. Geste symbolique, certes, dont on ne saisit pas encore toutes les implications juridiques. Mais le symbole est puissant.</p> <p>Le Québec a recours à une disposition peu utilisée pour inscrire au cœur de la Constitution deux choses simples, mais lourdes de portée. Le Québec forme une nation. Le français est la langue officielle et commune de cette nation. Bravo!</p> <p>Ce geste ne plaira pas à tout le monde au Canada, mais il constitue un exemple puissant d'affirmation. Après les déceptions et les échecs constitutionnels, voir le Québec se tenir debout et s'affirmer fait du bien.</p> <p>Les députés de tous les partis feront leur travail normal d'étude et d'amélioration du projet de loi. Mais à la fin, l'Assemblée nationale n'a pas droit à l'échec.</p>
		Journal de Montréal, 21 mai 2021	<p>[...] Le gouvernement Legault a changé la donne. Cette fois, le Québec s'affirme sans demander de permission. Dans la loi sur la laïcité comme dans la récente loi 96 sur le français, le Québec se définit par lui-même. Le Québec n'est dans une position attentiste ni dans une position de demandeur. Il avance avec une maturité et une confiance nouvelles : ce que certains appellent un nationalisme décomplexé.</p>

		https://bit.ly/3bLfH3	<p>Et c'est peut-être ça au fond qui frustre le reste du Canada. Voir le Québec agir avec confiance. Ne plus sentir que le Québec se présente en demandeur qu'on a le privilège de renvoyer bredouille.</p> <p>Cette frustration est en train de se retourner contre Justin Trudeau. Le National Post est allé assez loin hier. En gros caractères, photos à l'appui, on y comparait Justin Trudeau à son père. Le propos : l'un des Trudeau combattait les nationalistes québécois, l'autre les courtise. Le quotidien torontois est nostalgique du mépris avec lequel Pierre Elliott Trudeau traitait la volonté d'affirmation des Québécois.</p> <p>Les gens du Post semblent oublier quelques détails historiques. Pierre Elliott Trudeau a certainement eu un succès électoral au Québec, malgré son affrontement avec René Lévesque. Mais à son départ, il a laissé un Canada désuni. Le Québec n'a pas signé sa Constitution de 1982 et son approche de confrontation a tracé le chemin pour le référendum de 1995 où le Canada est passé à un demi pour cent d'éclater.</p> <p>Le Québec a changé. Le mouvement souverainiste ne déplace plus les foules. Ceux qui dans le reste du Canada interprètent la chose comme une érosion du nationalisme se trompent. Le nationalisme s'exprime différemment, mais il est probablement plus fort que jamais. Sous François Legault, l'affirmation prend forme, les projets de loi sont adoptés et on suggère maintenant un changement constitutionnel.</p> <p>Le Québec ne demande pas la permission au Canada anglais. Mais si jamais un mouvement anti-Québec venait se placer en travers de notre route, ce Québec décomplexé pourrait réagir d'une façon que nous n'avons jamais vue.</p>
Mathieu Bock-Côté, chroniqueur	Journalistique/ opinion	Journal de Montréal, 19 mai 2021 https://bit.ly/3orEDsk	<p>Le gouvernement caquiste a réussi à rassembler une grande coalition autour du projet de loi 96.</p> <p>Ottawa, le PLQ, les villes du West Island, La Presse et la plupart des commentateurs fédéralistes ont favorablement accueilli ce projet « costaud » censé défendre le français. Avec de tels alliés, François Legault n'a pas besoin d'ennemis.</p> <p>[...]</p> <p>Que penser du projet de loi 96 ? Comme on dit, c'est mieux que rien. C'est un pas dans la bonne direction. À condition de dire que ce n'est qu'un pas et qu'il aurait fallu en faire mille. Simon Jolin-Barrette a fait ce qu'il a pu. Son courage est indéniable. On comprend qu'il aurait voulu aller beaucoup plus loin. Dans tous ses domaines d'activité, l'État essaiera de faire du français la langue commune.</p> <p>Deux contraintes pesaient sur lui. D'abord, son propre parti. La CAQ est une coalition où les nationalistes sont présents, mais ne dominent pas.</p>

			<p>Ensuite le Canada. On a tendance à l'oublier, mais le Québec est enfermé dans une Constitution qu'il n'a pas signée et une Charte des droits accordant aux juges le pouvoir d'invalider les lois québécoises, comme s'ils avaient récupéré le pouvoir de désaveu. Le Canada est structurellement hostile au français.</p> <p>[...]</p> <p>Ce projet de loi ne renversera pas la tendance à l'anglicisation. Au mieux, il la ralentira. La démographie commande le destin des peuples.</p> <p>Il faudrait prononcer le mot en I. Oui. Je parle du mot immigration. Un étrange tabou l'entoure encore. Qui ose faire le lien entre l'immigration massive et anglicisation est odieusement accusé de flirter avec le racisme. Nous recevons pourtant au-delà de nos capacités d'intégration et de francisation. Mais la simple idée de geler les seuils provoque un scandale. Alors celle de les baisser très significativement semble inimaginable.</p>
		<p>Journal de Montréal, 22 mai 2021 https://bit.ly/3yzKrEK</p>	<p>En présentant la loi 96, le gouvernement Legault a voulu faire quelque chose d'important pour l'avenir du français.</p> <p>Mais on a vite compris, pour peu qu'on ne soit pas complètement étranger à la démographie, qu'il ne pourra d'aucune manière renverser la tendance à l'anglicisation. Au mieux, il la ralentira. Nous disparaîtrons comme peuple plus lentement. Telle sera la vertu de ce qu'on aurait appelé autrefois le bill 96.</p> <p>La loi 96 n'est pas à la hauteur des attentes et de la situation, hélas.</p> <p>Il n'en demeure pas moins qu'il entendait faire de l'exemplarité de l'État en matière linguistique un principe. Désormais, l'État québécois s'exprimera en français. Ce n'était pas rien.</p> <p>Et qu'a-t-il fait ensuite ? Il s'est empressé de ne pas l'appliquer lors de la conférence de presse sur le déconfinement en reprenant cette étrange habitude inspirée des premiers jours de la pandémie de faire des conférences de presse en bilingue.</p> <p>Autrement dit, François Legault reniait le principe qu'il venait d'édicter. Est-ce vraiment exagéré d'espérer que le premier ministre du Québec cesse de traduire son propre propos en temps réel, comme si le français était optionnel?</p> <p>Il faut dire qu'aux dernières élections québécoises, les quatre chefs ont accepté de débattre en anglais dans une comédie pitoyable. On pourrait dire qu'à ce moment, déjà, ils ont enterré le français comme langue officielle.</p>

<p>Stéphanie Grammond, éditorialiste en chef, La Presse</p>	<p>Journalistique/ opinion</p>	<p>La Presse, 15 mai 2021 https://bit.ly/3fjGMIG</p>	<p>[...]Au lieu des confrontations du passé, on peut maintenant espérer que Québec et Ottawa travaillent main dans la main.</p> <p>Prenez aussi les PME. Dans son plan pour la langue française, dévoilé en avril, le Parti libéral du Québec s'est dit prêt à imposer des normes allégées de la loi 101 aux entreprises de 25 à 49 employés tout en les accompagnant dans la francisation de leurs employés. Tout ça ressemble drôlement à la proposition de la CAQ, que le premier ministre François Legault a glissée dans son projet en fin de parcours.</p> <p>[...]</p> <p>Le Parti québécois se plaint que le projet n'aille pas assez loin. Les petites entreprises dénoncent les règles et la paperasse qui seront superflues, il est vrai, pour celles qui sont établies à Rimouski ou à Trois-Rivières. Mais le projet a le grand mérite de ne pas raviver les vieilles querelles linguistiques dont l'électorat a soupé.</p> <p>Dans le cas des municipalités bilingues, par exemple, la CAQ a évité une approche à l'emporte-pièce qui aurait mis le feu aux poudres. Ainsi, les municipalités qui veulent maintenir l'anglais, même si les anglophones y sont moins de 50 %, devront soumettre la résolution au vote des citoyens.</p> <p>Au lieu de trancher elle-même, la CAQ a donc habilement envoyé la patate chaude aux villes... et ultimement aux citoyens. Difficile de s'opposer à la démocratie.</p> <p>Du côté des cégeps, la CAQ s'est heureusement gardée d'imposer la loi 101 qui aurait fermé la porte aux francophones et aux allophones désireux de parfaire leur maîtrise de l'anglais. La réforme table plutôt sur un plafonnement des places dans les cégeps anglophones, une formule à laquelle les cégeps se sont déjà résignés. Il faut toutefois se méfier d'un détail : la CAQ exigera que les cégeps anglophones priorisent les élèves anglophones. Par le fait même, cela réduira les places pour les francophones et les allophones, puisque certains cégeps refusent les deux tiers des demandes d'admission. Il ne faut pas que cette mesure soit une manière détournée d'appliquer la loi 101 aux cégeps, comme le préconise le Parti québécois, une mesure jugée « extrémiste » par le premier ministre Legault.</p> <p>Malgré sa recherche d'un « compromis raisonnable » la CAQ n'a pas ménagé ses effets de toge. Elle a décidé d'appliquer la clause dérogatoire à l'ensemble de son projet, même si le ministre Simon Jolin-Barrette n'a pas pu dire quelles dispositions au juste risquaient d'être jugées inconstitutionnelles. [...] Ce recours apparaît donc comme un geste symbolique visant à nier haut et fort la légitimité des tribunaux dans la protection des droits et libertés.</p>
---	--------------------------------	--	--

			<p>Autre grand coup d'éclat : la CAQ veut modifier la Constitution pour reconnaître que les Québécois forment une nation et que le français est la langue officielle du Québec. Ce ne serait pas première fois que la province procède à une modification unilatérale (en 1968, la province a aboli le Conseil législatif du Québec, l'équivalent du Sénat).</p> <p>Tout cela soulèvera quand même des enjeux théoriques qui amuseront peut-être les constitutionnalistes, mais qui auront peu d'effet sur le déclin appréhendé du français. Cela dit, la réforme tous azimuts comporte plusieurs mesures terre à terre qui auront un véritable impact positif sur le marché du travail et le commerce de détail. Cela mérite d'être souligné.</p>
Alexandre Sirois, éditorialiste	Journaliste/Opinion	La Presse, 25 mai 2021 https://bit.ly/3g1NgGn	<p>[...]Parmi les solutions proposées par le bureau du VG : la création d'un guichet unique pour la francisation.</p> <p>Cette initiative se retrouve aujourd'hui au cœur du projet de loi 96. On souhaite créer, au sein du ministère de l'Immigration, une unité administrative appelée Francisation Québec. Ce serait « l'unique point d'accès gouvernemental pour les personnes souhaitant recevoir des services d'apprentissage du français ».</p> <p>Y parvenir, ce serait mettre fin à l'éparpillement et au manque de coordination entre les différents ministères concernés par la francisation. Mais un guichet unique, ce n'est pas non plus une baguette magique.</p> <p>Il faudra aussi se pencher sur la qualité du programme de francisation et trouver le moyen de l'améliorer. Comme, d'ailleurs, sa performance (le ministère affirme que c'est en train de se faire et que 60 % des immigrants débutants atteignent maintenant des compétences de stade intermédiaire en trois ans).</p> <p>Enfin, il est urgent de convenir d'objectifs clairs et de façons de les mesurer. D'autant plus que le premier ministre Legault semble se soucier ces jours-ci davantage du profil économique des immigrants que de leur maîtrise du français.</p> <p>Et comme le Parti québécois le souligne dans son récent « plan d'urgence pour la langue française », on accueille maintenant au Québec, sur une base annuelle, un plus grand nombre d'immigrants qui ne maîtrisent pas le français au point d'entrée « que durant les gouvernements de Jean Charest et de Philippe Couillard ».</p> <p>D'où le caractère fondamental de la réforme annoncée. Dans ce contexte, un demi-succès en francisation serait périlleux. Insistons : il y a en ce qui concerne cet enjeu fondamental, plus que jamais, une obligation de résultat.</p>
Paul Journet, chroniqueur	Journalistique/opinion	La Presse, 14 mai 2021	<p>Prises de façon isolée, les mesures du projet de loi 96 peuvent sembler modestes. Aucune n'aura à elle seule un impact majeur. L'important est leur effet combiné, et le message envoyé. L'ambition de la réforme se trouve dans son ampleur. Elle touche à tout : la gouvernance (création d'un poste de commissaire indépendant et d'un ministère du</p>

		https://bit.ly/3bqVqdk	<p>Français), les commerces (langue d'affichage, de service et de travail), l'enseignement supérieur (politique linguistique obligatoire et contingentement des places dans les cégeps anglophones) ainsi que la francisation (guichet unique pour mettre fin à l'éparpillement). À cela s'ajoutent le recours préventif à la disposition de dérogation et l'inscription de la nation québécoise et de la « langue officielle » dans la Constitution.</p> <p>D'autres aspects sont par contre très concrets, comme la langue de service. A l'heure actuelle, même si on peut déposer une plainte contre un commerce incapable de vous servir en français, cela ne servira pas à grand-chose. L'Office québécois de la langue française ne fera que le sensibiliser et l'accompagner. Le projet de loi lui donnerait de nouveaux pouvoirs qui mèneraient à des amendes. Du moins, c'est ce que je comprends...</p> <p>Le projet de loi compte 201 articles, et on sait où le diable aime se cacher. Un exemple : les services de l'État seront offerts uniquement en français, à part pour la minorité historique anglophone et pour les immigrants arrivés il y a moins de six mois. Ce ne sera pas facile à appliquer.</p>
		<p>La Presse Plus, 21 mai 2021 https://bit.ly/343U9RH</p>	<p>[...] Je rappelle que dans le projet de loi 96 sur le français, les caquistes proposent d'écrire dans la Constitution que les Québécois « forment une nation » et que le français est leur « langue commune » et leur « seule langue officielle ».</p> <p>[...] Au fil de mes conversations avec des constitutionnalistes, je me suis dit : tout ça pour ça ? Car la modification de Québec reste avant tout symbolique.</p> <p>Certes, ce n'est pas rien. François Legault et son ministre Simon Jolin-Barrette offrent une petite réparation après l'échec du lac Meech. Mais cela risque peu d'influencer les tribunaux.</p> <p>D'ailleurs, ce n'est même pas l'intention avouée du Québec, rappelle M. Pelletier. La raison est simple : si c'était le cas, l'amendement exigerait probablement l'accord du fédéral.</p> <p>Peut-être que cela explique la prudence de M. Trudeau. Le Canada reste une fédération dans la Constitution duquel est inscrit le multiculturalisme. Il n'est donc pas inquiet des conséquences. À part, bien sûr, celles de la réaction des électeurs.</p>
<p>Mario Girard, chroniqueur</p>	<p>Journalistique/opinion</p>	<p>La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3y4jpq</p>	<p>Si ce projet a de grandes ambitions, il fait parfois dans le symbolique. Si on prend l'exemple des commerces, la loi 96 permettra à des citoyens qui se font servir en anglais, alors qu'ils ne le souhaitent pas, de déposer une plainte auprès de l'Office québécois de la langue française. Des employés prendront ensuite contact avec les propriétaires pour les « accompagner » dans un processus de francisation. Donc, rien de coercitif. Sauf si vous engagez personnellement une poursuite contre le commerçant. Du côté des municipalités, on dit aux villes bilingues que si le seuil d'anglophones est en deçà de 50 %, elles vont perdre ce statut. Mais on dit aussi aux élus que si dans les 120</p>

			<p>jours suivant l'application de la loi ils adoptent une motion afin de se soustraire à cette mesure, leur ville conservera son statut de ville bilingue. Combien, pensez-vous, de municipalités québécoises qui ont autour de 10 %, 20 % ou 30 % d'anglophones vont se prévaloir de ce passe-droit ?</p> <p>Sur la question des cégeps anglophones, alors que plusieurs s'attendaient à des mesures sévères, on se contente de geler le nombre de places que l'on retrouve actuellement et qui représente 17,5 % pour l'ensemble des institutions collégiales. Bref, c'est le statu quo. [...]</p> <p>Est-ce que les mesures de cette loi contribueront vraiment à freiner le déclin de la langue française, particulièrement à Montréal ? J'en doute. Surtout, la question qui m'habite est : est-ce que cette vaste opération va donner aux anglophones et aux allophones le goût du français ? [...]</p> <p>En fait, le nerf de la guerre est là. À quoi bon mettre des mois à décaper une foi comme celle-là si, au bout du compte, il n'y a personne pour la porter et croire en sa force et en son utilité ?</p>
Christian Dufour, chroniqueur	Journalistique/opinion	LaPresse Plus, 19 mai 2021 https://bit.ly/3ou2Jma	<p>Le ministre Simon Jolin-Barrette ne nous aura pas fait attendre pour rien. Non seulement son projet de loi sur le français ratisse exceptionnellement large, mais il se révèle aussi habile, pragmatique, très travaillé. Une partie substantielle de son contenu consiste dans le rappel d'éléments de la Charte de la langue française de 1977 que le passage du temps avait dévitalisés, voire fait oublier, et auxquels est redonnée une jeunesse nouvelle. [...]</p> <p>Le projet comporte également des mesures, normes et précisions inédites dans des domaines allant de la langue de l'administration à celle du travail en passant par l'affichage, les institutions, etc. Avec l'affirmation sans ambages du français, le principe sous-jacent est le refus du bilinguisme institutionnel où l'anglais est placé sur le même pied que le français ou rendu obligatoire sans raison.</p> <p>Une des caractéristiques du projet est son solide arrimage à la problématique linguistique concrète de 2021, au moyen de toute une série de détails, d'ajustements, d'exceptions auxquels on a manifestement beaucoup réfléchi. Il reste à savoir jusqu'à quel point cela sera appliqué efficacement par une administration publique québécoise qui ne répond pas toujours aux attentes.</p> <p>Au-delà de la question du français, le projet de M. Jolin-Barrette comporte une innovation audacieuse porteuse d'avenir sur le plan constitutionnel si l'on est conscient de la force des symboles en politique, capable de sortir des schémas défaitistes où le Québec est toujours perdant au sein du Canada. Il s'agit de l'utilisation combinée d'une clause de la constitution canadienne permettant au Québec de se retirer de certaines dispositions de cette dernière</p>

			<p>biaisées contre lui et d'un autre article lui permettant au contraire de s'insérer à sa façon dans cette même Constitution.</p> <p>Est incluse dans le projet une disposition de dérogation désormais légitimée, soustrayant par principe la loi sur le français aux décisions des tribunaux basées sur une Charte canadienne des droits et libertés imposée en 1982 au Québec contre sa volonté dans ses champs de compétences. Parallèlement à cela, on invoque un article du texte constitutionnel de 1867 pour affirmer, au sein de la même Constitution canadienne, que les Québécois constituent une nation avec le français comme seule langue officielle et commune.</p> <p>[...]</p> <p>Le premier ministre Legault s'affirme de plus en plus clairement comme un homme politique exceptionnellement habile, porteur d'un discours nationaliste inspirant qui ne craint pas de faire référence au passé. Il se réclame tout particulièrement du gouvernement de René Lévesque qui avait fait adopter par Camille Laurin cette Charte de la langue française à laquelle M. Legault compare le projet de son ministre Jolin-Barrette. Il y a manifestement ici méprise.</p> <p>Camille Laurin n'avait pas craint de brasser la cage et de faire l'histoire en imposant la francisation des immigrants par l'école au niveau primaire et secondaire. M. Legault s'est révélé au contraire incapable jusqu'à présent d'appliquer la loi 101 au niveau collégial, comme cela est devenu nécessaire, mesure qui serait pourtant beaucoup plus facile à imposer que la fin du libre choix scolaire naguère pour les non anglophones.</p> <p>De façon manifestement abusive, le premier ministre va jusqu'à qualifier d'extrémiste une mesure à laquelle se sont récemment ralliés des gens aussi crédibles que l'ancien chef de cabinet de Stephen Harper, Carl Vallée, Emmanuelle Latraverse et Joseph Facal.</p> <p>Il prive par le fait même le projet de loi sur le français du coeur structurant et du moteur dont il a besoin, ne semblant pas réaliser que la controverse peut être parfois nécessaire, l'obsession de ne pas faire de vagues pouvant être le signe d'un problème.</p> <p>Tout ce qui est rare est précieux. Le laborieux contingentement du collégial anglophone prévu dans le projet valorisera encore plus ce dernier aux yeux de ces jeunes francophones pour qui ce ne sera pas un moyen d'apprendre l'anglais - on n'est plus en 1980 ! -, mais une mesure de promotion sociale les incitant à poursuivre leurs études universitaires, leur carrière et leur vie dans cette langue.</p>
--	--	--	---

			<p>Espérons que l'effet cumulatif des mesures de M. Jolin-Barrette aura un impact positif sur le français. Mais espérons surtout que, pour ne pas laisser s'envoler des occasions historiques qui ne se représenteront pas de sitôt, le premier ministre modifiera sa position sur les cégeps pour donner à ce projet de loi le cœur qui lui manque cruellement.</p>
Christian Rioux, chroniqueur	Journalistique/ opinion	<p>Le Devoir, 21 mai 2021 https://bit.ly/3bJIVGk</p>	<p>Les mots nous trahissent. Ils disent la vérité malgré nous. La semaine dernière, sur la radio de Radio-Canada, la même formule revenait en boucle. S'agissant du projet de loi 96, élus, chroniqueurs et animateurs répétaient en chœur qu'elle avait pour but de « freiner le déclin du français au Québec ». La dépêche de l'AFP ne s'y trompait pas en affirmant que le projet de loi visait « à tenter de freiner le déclin de la langue française dans la province francophone ».</p> <p>Personne n'aura eu la présence d'esprit d'aviser tout ce monde du sens précis du verbe transitif « freiner ». Le Grand Robert nous apprend que « freiner quelqu'un ou quelque chose » signifie le « ralentir », le « contrarier », le « diminuer », le « gêner » ou le « modérer ». Si les mots ont un sens, le projet de loi 96 ne viserait donc pas à stopper, arrêter, interrompre, enrayer, bloquer ou juguler le déclin du français. Elle ne viserait qu'à le ralentir.</p> <p>Tel semble en effet l'esprit du temps. C'est d'ailleurs ce qui distingue radicalement notre époque de celle de la loi 101 qui, dans l'esprit de ses concepteurs du moins, voulait stopper le déclin du français ou l'inverser, même si elle n'y est pas parvenue.</p> <p>[...]</p> <p>C'est peut-être pour protéger cet « amour-propre » que le nouveau projet de loi propose tant de mesures symboliques. On s'en réjouirait si elles n'empêchaient pas de voir les éléphants qui sont dans la pièce.</p> <p>Le premier, c'est évidemment l'immigration. N'importe quel étranger qui se promène à Montréal comprend vite que le Québec a depuis longtemps dépassé ce que l'anthropologue Claude Lévi-Strauss appelait le « seuil de tolérance » au-delà duquel l'assimilation n'est plus possible. Toutes les danses du ventre et les efforts pour rendre notre langue plus « attrayante » ou même « ludique » n'y changeront rien.</p> <p>Il y a des limites à croire qu'une minorité en déclin peut accueillir proportionnellement plus d'immigrants que la France ou les Etats-Unis. Mais, pour faire preuve d'une telle lucidité, il faudrait remettre en question ce pacte signé depuis longtemps entre un patronat avide de main-d'oeuvre et cette gauche victimaire pour qui les immigrants sont devenus le peuple élu.</p>

			<p>L'autre éléphant, c'est évidemment le cégep. En refusant la mesure la plus simple, celle qui coule de source et qui consisterait tout bonnement à élargir le champ d'application de la loi actuelle, on accepte et pérennise le déclin des dernières décennies. La rustine des quotas permettra de continuer à offrir en pâture à la culture dominante anglo-américaine une partie de notre jeunesse, notamment immigrante. Avec pour résultat de consacrer Montréal comme ville bilingue. [...]</p> <p>Les grandes lois sont toujours les plus simples. Elles se résument souvent en peu de phrases. Elles parlent directement au peuple dans des mots qu'il comprend spontanément. Réduire l'immigration et appliquer la loi au cégep, cela semblera toujours trop simple pour ces technocrates qui chérissent la complexité.</p> <p>Bien avant la CAQ, à la simplicité Robert Bourassa avait lui aussi préféré cette usine à gaz que fut la loi 22 avec ses tests linguistiques alambiqués. Cette loi, qui ne survécut que trois ans, avait beau faire du français la langue officielle du Québec, cela n'avait pas empêché René Lévesque de la décrire comme « quelque chose de mou et d'édenté ».</p> <p>Camille Laurin définissait la loi comme « un premier pas urgent que nous avons [...] le devoir d'accomplir ». Ainsi laissait-il entendre qu'un second pas serait nécessaire un jour. L'homme était le contraire d'un extrémiste. Mais il était lucide. Il savait que se jouait ici la survie d'un peuple. Et qu'on ne survit pas à moitié.</p>
Konrad Yakabuski	Journalistique/ opinion	The Globe and Mail, 20 mai 2021 https://tgam.ca/3f42laY	<p>Let's just say Prime Minister Justin Trudeau might have had a far different reaction to Quebec's latest proposals to protect the French language had he not been at the head of a minority federal government that sees picking up seats in Quebec as the key to winning a majority. [...]</p> <p>Besides, Mr. Legault's decision to invoke the notwithstanding clause struck many constitutional experts as overkill, since none of the proposed language measures appear to contravene the Charter. Access to English-language junior colleges will remain guaranteed for anglophones. Currently bilingual municipalities will be able to retain that status even if anglophones make up a minority of their residents. Some retailers with English names, such as Canadian Tire, will be required to tweak their signage to give more prominence to French. But bilingual signs will still be permitted.</p> <p>By invoking the notwithstanding clause, rather, Mr. Legault is seeking to make the same point that he did when he chose to use the Charter override to protect Bill 21, the 2019 law that forbids some public employees from wearing religious symbols on the job. The point - which is aimed as much at Quebecers themselves as at the rest of Canada</p>

			<p>- is that Quebec considers itself sovereign in matters affecting its language, culture and values, and no Canadian court is going to tell it otherwise.</p> <p>Indeed, invoking the notwithstanding clause is meant to be seen as an act of national affirmation and Mr. Legault has practically worn its use as a badge of honour. There is some irony to this, of course, since Quebec had almost nothing to do with the inclusion of the notwithstanding clause in the Constitution in the first place.</p> <p>[...]</p> <p>In French Quebec, however, it is an article of faith that individual rights do not always trump collective rights. The COVID-19 pandemic made this clear across Canada as governments suspended fundamental rights of free assembly and mobility. But what seemed like a revelation to many in the rest of Canada - that individual rights are not absolute - has long been the accepted wisdom in Quebec.</p> <p>In Quebec, collective rights have always been a thing. Sooner or later, the rest of Canada needs to get used to that.</p>
		<p>Le Devoir, 22 mai 2021 https://bit.ly/3fPx1FA</p>	<p>Est-ce que François Legault avait vraiment pensé que son gouvernement pouvait proposer d'amender la Constitution canadienne pour y inscrire des références à la « nation » québécoise et au français comme langue officielle et commune du Québec sans susciter une levée de boucliers dans le reste du Canada ? Que l'article 159 du projet de loi 96 ne serait pas perçu au Canada anglais comme un cheval de Troie accordant au Québec un statut spécial ?</p> <p>« La proposition d'enchâsser une déclaration que les Québécois forment une nation dans la constitution nationale relève du vieux débat autour de la reconnaissance du Québec comme une société distincte. Cela pourrait avoir toutes sortes de conséquences en ce qui a trait à l'interprétation des lois et à la façon dont elles s'appliquent à cette province. Cela, à son tour, affecterait les autres provinces », lisait-on cette semaine dans un éditorial du Toronto Star.</p> <p>En incluant sa proposition de modifier la Loi constitutionnelle de 1867 dans son projet de loi sur la langue, M. Legault a réveillé un vieux réflexe au Canada anglais que l'on avait soupçonné, à tort, de s'être atrophié depuis les débats constitutionnels des années 1980 et 1990.</p> <p>M. Legault a beau avoir reçu la bénédiction du premier ministre Justin Trudeau pour son plan d'amender un article de la Constitution canadienne qui ne s'applique qu'au Québec, la plupart des experts consultés par les médias du Canada anglais ont émis de sérieuses réserves sur la démarche du gouvernement caquiste.</p>

			<p>Certains chroniqueurs de journaux l'ont carrément qualifiée d'irrecevable. Ceux qui se sont opposés à l'accord du lac Meech s'apprêtent maintenant à reprendre le flambeau pour faire échouer le projet de M. Legault.</p> <p>Et ce n'est pas qu'au Canada anglais que l'opposition se mobilise. Dans une chronique publiée dans The Gazette, et reprise dans les journaux de Postmedia à travers le pays, l'ancien éditorialiste en chef de La Presse et sénateur André Pratte — pourtant favorable à la reconnaissance constitutionnelle de la spécificité québécoise — n'y est pas allé de main morte en accusant M. Trudeau d'avoir « capitulé » devant les demandes de M. Legault. « Justin Trudeau a effectivement indiqué cette semaine que la province du Québec peut écrire n'importe quoi dans la Constitution et il ne lèvera pas le petit doigt contre lui », a écrit M. Pratte en qualifiant la démarche caquiste de « subterfuge unilatéral ».</p> <p>Il prévoit une longue bataille judiciaire si le Québec adopte le projet de loi 96 avec l'article 159 intact, ce qui risquerait de rouvrir « les plaies que l'on avait espérées fermées ».</p> <p>Il est évident que tous les chefs fédéralistes à Ottawa cherchent à éviter une autre chicane constitutionnelle, et non seulement pour des raisons électoralistes. Ils reconnaissent le danger qui guetterait le pays en relançant le débat constitutionnel sans avoir préparé le terrain.</p> <p>Les démarches qu'a faites M. Legault auprès de ses homologues provinciaux afin de leur expliquer son projet semblent avoir porté fruit. Mais ce n'est qu'une question de temps avant que des députés provinciaux et fédéraux d'arrière-banc brisent le silence pour exprimer leur désaccord avec la modification proposée par M. Legault.</p> <p>C'est d'ailleurs le pari que fait le chef du Bloc québécois en promettant de déposer une motion à la Chambre des communes visant à mesurer l'appui des élus fédéraux aux propos de M. Trudeau voulant que le Québec a le droit de modifier tout seul les articles de la Constitution canadienne qui ne s'appliquent qu'à la province. « On s'attend à ce que ça fasse débat au sein du Canada », a déclaré cette semaine le chef bloquiste.</p> <p>Que feront les députés libéraux du Québec qui représentent des circonscriptions à forte densité anglophone ? La présidente du Quebec Community Groups Network, l'ancienne députée libérale fédérale Marlene Jennings, a qualifié la proposition caquiste de « coup de massue constitutionnel ».</p> <p>Dans une lettre adressée cette semaine au ministre de la Justice et député montréalais David Lametti, Mme Jennings a affirmé que l'amendement proposé « met en péril les droits constitutionnels des minorités linguistiques ainsi que l'intégrité de l'architecture constitutionnelle ». Elle demande que la modification proposée soit soumise dès maintenant à la Cour suprême du Canada pour déterminer sa constitutionnalité.</p>
--	--	--	--

			<p>On doit s'attendre à ce que d'autres voix s'ajoutent à celle de Mme Jennings dans les semaines à venir. L'appui de M. Trudeau sera ainsi testé. Il aurait sans doute préféré se passer du défi que M. Legault vient de lui lancer. La façon dont il le relève pourrait s'avérer déterminante autant pour lui que pour le pays tout entier.</p>
Geneviève Peterson, chroniqueuse	Journalistique/ opinion	Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/3tNggX5	<p>Alors qu'on nous présentait hier une réforme de la loi 101, je me suis mise à penser que, bien qu'un encadrement plus serré du français soit plus que bienvenu, il faudrait tôt ou tard trouver des façons de rendre le monde fier de la parler, la langue de chez nous.</p> <p>Parce qu'elle est là, la vraie menace, selon moi. Je ne dis pas qu'il ne faut pas consommer de biens culturels qui viennent d'ailleurs. Au contraire. Simplement, la netflixication de la planète amène avec elle une culture homogène. Tout le monde écoute désormais la même affaire en même temps.</p> <p>Que restera-t-il de nous si, demain, nous ne savons plus qui nous sommes ? L'unicité de la culture et de la langue québécoise est ce qui en fait la beauté. Et cette unicité, nous devrions la défendre farouchement.</p>
Thomas Mulcair, chroniqueur	Journalistique/ opinion	Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/3tLugrO	<p>M. Legault vise à modifier, en même temps, la constitution canadienne pour mieux asseoir la juridiction du Québec, comme nation, en matières linguistiques.</p> <p>Lors du référendum de 1995, Jacques Parizeau, de toute évidence fier de son coup, a décrit sa question comme étant « astucieuse ». Sa vantardise lui est revenue, car beaucoup de gens se méfiaient d'une telle ruse.</p> <p>Trop prudent et expérimenté pour faire la même erreur, il faut reconnaître que François Legault est conséquent avec lui-même et qu'il est, oui, vraiment futé.</p> <p>Il a réussi à édulcorer deux aspects appréhendés des modifications à la loi 101 : l'accès au cégep et la reconnaissance des villes bilingues.</p> <p>Même si c'est contre nature pour un homme d'affaires, il a accepté d'accroître la bureaucratie linguistique et la paperasse pour les entreprises d'une certaine envergure.</p> <p>Mais c'est maintenant au niveau national que le grand jeu se joue.</p> <p>Le Québec a déjà modifié la constitution canadienne. Lucien Bouchard a réussi un coup de maître en balayant toute résistance à Ottawa à amener un changement majeur. Les commissions scolaires confessionnelles ont été</p>

			<p>remplacées par des commissions scolaires linguistiques. Bouchard, au sommet de son autorité, a averti le Sénat de ne même pas songer à jouer aux trouble-fêtes.</p> <p>C'est une manœuvre de cette envergure que François Legault prépare. S'il était assis à côté de son ministre en conférence de presse hier, ce n'était pas pour parler de fins détails. Ça, il le laissait à Jolin-Barrette</p>
		<p>Journal de Montréal, 21 mai 2021 https://bit.ly/3ugZ2SI</p>	<p>Dans ce nouveau dossier constitutionnel, Justin Trudeau semble pris de court. Pourtant, c'était facile à prévoir. François Legault avait mis cartes sur table avant l'élection de 2018 : il voulait plus de pouvoirs en matière d'immigration, de culture et de langue.</p> <p>Legault n'allait pas attendre la permission. Il vient de décider qu'il ira chercher plus de pouvoirs en changeant lui-même la Constitution. Ce faisant, Legault vient de prouver à nouveau qu'il est un fin stratège face à un gouvernement de dilettantes à Ottawa.</p> <p>Le Bloc a déjà annoncé son intention de présenter une motion d'opposition pour forcer Trudeau et son caucus à voter en faveur de la loi 96. Ça risque de provoquer des flammèches, car autant des députés anglophones du Québec s'inquiètent, avec raison, au chapitre des droits linguistiques, autant des députés de l'Ouest canadien lorgnent avec intérêt cette nouvelle possibilité de changer la Constitution à leur façon.</p> <p>[...]</p> <p>Lorsque Lucien Bouchard a proposé un changement constitutionnel pour remplacer nos commissions scolaires protestantes et catholiques par des établissements anglophones et francophones, il a réussi en ayant recours à l'article 43 de la Constitution de 1982, qui exige une motion de la Chambre des communes et du Sénat.</p> <p>Legault prétend qu'il n'a pas besoin de faire ça, car il modifie juste la « Constitution du Québec » et donc, il peut utiliser un autre article, l'article 45, et procéder unilatéralement.</p> <p>En fait, changer le nom de la législature du Québec en « Assemblée nationale » ou se débarrasser de notre « Sénat », c'est changer la Constitution du Québec. S'il s'agit de droits linguistiques, c'est l'article 43 qui doit être suivi, comme Bouchard l'a fait. Mais là où Bouchard avait besoin de la modification, Legault semble vouloir prouver son point, peu importe comment.</p> <p>C'est effectivement au chapitre de la langue de la justice et des lois que ça va se corser. Tant ici, au Québec, qu'au Manitoba, les lois doivent être votées dans les deux langues, les procédures parlementaires sont bilingues et les citoyens ont un droit constitutionnel d'avoir recours aux tribunaux dans les deux langues.</p>

			<p>Une loi s'interprète dans son contexte. La loi 96 continue une guerre larvée entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif sur la langue des tribunaux au Québec.</p> <p>Jolin-Barrette entend utiliser le pouvoir législatif pour se donner raison. Les modifications restreignant la possibilité d'utiliser les deux langues, au Code civil et dans d'autres lois, seront aussi sous la loupe et risquent de forcer Trudeau à se raviser... au plus grand plaisir de Legault !</p>
Sophie Durocher, chroniqueuse	Journalistique/ opinion	Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/3bteeF5	<p>Si on s'y mettait : c'est le titre d'une des bonnes chansons de Jean-Pierre Ferland. J'aimerais proposer ce slogan au peuple québécois, au lendemain du dépôt de la réforme Jolin-Barrette de la loi 101.</p> <p>Le gouvernement aura beau mettre toutes sortes de mesures en place, c'est à nous aussi de réaffirmer notre fierté de parler français.[...]</p> <p>Si on s'y mettait... d'être nous aussi des influenceurs ? Au cours des dernières semaines, je me suis désabonnée de dizaines de comptes de commerces ou d'entreprises de chez nous qui s'obstinaient à communiquer avec leur clientèle en anglais ou en français. Je commençais gentiment, en leur demandant pourquoi ils ne s'adressaient pas à nous en français.</p> <p>Mais quand je me fais répondre : « À Montréal, c'est bilingue » ou « Vous n'avez qu'à utiliser Google Translate », je me fâche.</p> <p>C'est bien, ça m'a fait un beau ménage du printemps... Je m'excuse, mais quand tu es un fleuriste à Laval, tu n'es pas à Milwaukee ou à Manchester. La moindre des choses est que tu t'adresses aux gens qui fréquentent tes médias sociaux dans la langue de David Goudreault. Si ton commerce est sur le boulevard Saint-Laurent, pourquoi te décris-tu comme : Montreal-based vegan bakery ?</p> <p>Si on s'y mettait, collectivement, de mieux parler, de mieux défendre, de mieux protéger le français ?</p>
Richard Martineau, chroniqueur	Journalistique/ opinion	Journal de Montréal, 15 mai 2021 https://bit.ly/3hy2zbT	<p>[...] Par exemple, qu'est-ce qui aurait empêché le gouvernement de retirer le statut bilingue aux municipalités qui ne comptent que 12 %, 20 % ou 25 % d'anglophones sur leur territoire ?</p> <p>Mais non. On n'a même pas voulu aller là.</p> <p>Le plus grand angle mort de cette réforme est l'immigration.</p> <p>Rien sur les seuils, rien sur l'obligation d'avoir une connaissance suffisante du français pour immigrer.</p>

			<p>On se contente de créer un guichet unique qui harmonisera les services d'accueil et de francisation, afin de mieux accompagner les nouveaux arrivants dans leur processus d'intégration.</p> <p>C'est une bonne initiative, bien sûr, mais, enfin, ce n'est pas à proprement parler une révolution.</p> <p>Bref, c'est de la CAQ pur jus.</p> <p>On gouverne au centre. Entre le PQ et le PLQ.</p>
Denise Bombardier, chroniqueuse	Journalistique/opinion	Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/3eKmqmz	<p>René Lévesque, Jacques Parizeau, Lucien Bouchard, Bernard Landry et Pauline Marois, tous ces premiers ministres péquistes auraient sans aucun doute apprécié la combativité, l'enthousiasme, la ténacité et l'intensité de l'attachement au Québec de Simon Jolin-Barrette.</p> <p>Simon Jolin-Barrette ne se laisse pas impressionner par ses adversaires, ce qui lui vaut des attaques virulentes parfois même de la part des journalistes de sa génération qu'il ne caresse pas dans le sens du poil.</p> <p>Le ministre, contrairement à nombre de gens de sa génération, semble dénué du complexe de minoritaire. Il ne craint pas d'afficher un nationalisme décomplexé, car il est habité d'une mission historique, celle de remettre la langue française et l'identité québécoise au cœur de l'action politique de son parti, la CAQ. Cela 44 ans après l'instauration de la loi 101, l'œuvre de Camille Laurin.</p> <p>Pour cela, il peut compter sur l'appui inconditionnel de François Legault, son allié indéfectible, quoi qu'on en dise, pour remettre le français au sommet des préoccupations de l'État en introduisant la spécificité linguistique de la nation québécoise dans la partie réservée aux provinces dans la constitution canadienne. Il faudra sûrement s'attendre à la réaction vive du gouvernement du Canada. Les tribunaux auront du pain sur la planche.</p> <p>Simon Jolin-Barrette, avocat de formation, voue une admiration sans bornes à Benoît Pelletier, ex-ministre libéral et professeur de droit constitutionnel à l'Université d'Ottawa, qui a servi de conseiller au ministre caquiste sur ces questions.</p> <p>Et fini, les villes bilingues au Québec lorsque la population anglophone ne le justifie pas. Terminé, le bilinguisme de l'État québécois. Nous entrons dans le Québec de la langue commune plutôt que seulement officielle.</p>

			<p>La politique est l'art du compromis. Le ministre Jolin-Barrette est certainement un bon élève de son maître politique, François Legault. Il a résisté, à l'évidence, aux exigences des nationalistes revendicateurs qui auraient fermé les portes des cégeps anglophones aux étudiants francophones. On installera plutôt des quotas qui, à moyen terme, réduiront l'accès des francophones et allophones aux cégeps anglais.</p>
		<p>Journal de Montréal, 17 mai 2021 https://bit.ly/3bwJgw6</p>	<p>Le PLQ a un avenir dans la mesure où la majorité francophone continuera sa décroissance. Cela ne signifie pas que la CAQ doive triompher. D'ailleurs, François Legault est trop prudent pour s'enflammer.</p> <p>Son projet de loi 96 est en ce sens à son image. Il est marqué par une modestie doublée d'une clairvoyance politique. C'est pourquoi il épargnera le PLQ selon le principe qu'on ne tire pas sur une ambulance.</p>
Gérald Fillion, journaliste économique	Journalistique/ opinion	<p>Radio-Canada, 14 mai 2021 https://bit.ly/3bxDotW</p>	<p>[...] La réforme proposée par le gouvernement tend à remettre l'importance du français à l'avant-plan en durcissant l'encadrement dans l'affichage en français et en obligeant bientôt les entreprises de 25 à 49 employés à appliquer également les règles de la loi 101. Mais, fondamentalement, qu'est-ce qu'on fait pour s'assurer que la nouvelle économie, qui se passe en ligne, est aussi assujettie à la loi 101?</p> <p>Pour être efficace, la Loi sur la langue officielle et commune du Québec doit être Exigeante La réforme de la loi 101 a pour objectif de freiner le déclin du français et de protéger son utilisation dans les lieux de travail et dans l'affichage. Elle vise aussi à améliorer la francisation des nouveaux arrivants.</p> <p>Mais elle doit aussi valoriser la langue française auprès des entrepreneurs, particulièrement les plus jeunes. Et l'enjeu, à ce point-ci, ne relève pas de l'exigence de francisation des immigrants. Le défi est encore plus grand, puisque l'attraction de la langue anglaise semble tout à fait irrésistible. On a l'impression qu'il n'y a plus de lois, de règles, de CRTC qui peuvent aujourd'hui protéger la langue et la culture.</p> <p>Un encadrement pour s'assurer que le français est la langue du travail et des entreprises, c'est très bien. Mais une stratégie pour donner aux jeunes entrepreneurs la passion du français, et pour leur rappeler combien c'est une force économique, c'est un autre défi.</p>
Michel C.Auger	Journalistique/ opinion	<p>Radio-Canada, 14 mai 2021 https://bit.ly/3opHcLy</p>	<p>Le projet de loi 96, déposé jeudi par le gouvernement Legault, réussit le coup fumant d'inscrire le caractère français de la société québécoise directement dans la Constitution canadienne, en amendant la partie de la loi de 1867 qui est la constitution interne du Québec.</p> <p>[...]</p>

			<p>Politiquement et symboliquement, c'est un coup d'éclat. Aucun des partis d'opposition ne pourra s'y objecter et cela s'inscrit dans la démarche autonomiste et nationaliste de la CAQ, ce qui est évidemment l'objectif réel de toute la démarche.</p> <p>Il en va de même de la plupart des nombreux amendements que le gouvernement Legault veut apporter à la loi 101. On a réussi à modifier la loi tout en éliminant plusieurs des aspérités qui auraient pu faire dérailler le débat public : la perte de statut bilingue pour les villes anglophones ou l'interdiction totale du cégep en anglais aux francophones et allophones.</p> <p>Les partis d'opposition ont du mal à trouver sur quel pied danser. Les libéraux préfèrent voir qu'on a intégré quelques-unes de leurs idées dans la loi. Québec solidaire y voit plusieurs choses intéressantes. Le seul à carrément s'opposer est le Parti québécois, mais il se retrouve dans une position que François Legault aura beau jeu de qualifier d'extrémiste, comme il aime à le faire.</p> <p>Dans la société civile, pas de hauts cris. Tout au plus des mises en garde classiques des chambres de commerce de ne pas exagérer les exigences pour l'embauche ou les exigences administratives. La communauté anglophone est rassurée que les municipalités puissent garder leur statut bilingue par résolution du conseil municipal.</p> <p>Et personne n'a encore crié au retour de la police de la langue parce qu'on donne un recours aux consommateurs qui ne seraient pas servis en français. Bref, la grande coalition qui s'était opposée à la loi 101 n'existe plus et ne se reformera pas.</p> <p>Les problèmes, parce qu'il y en aura, n'arriveront que dans quelques années. Parce qu'il est loin d'être certain que des aspects de la loi soient constitutionnels sur des questions qui ne touchent pas les chartes des droits. Ainsi, il ne suffit pas de décréter que les entreprises de juridiction fédérale seront désormais soumises à la loi 101 pour que cela entre en vigueur automatiquement et sans que le Parlement fédéral n'ait rien à dire. Même la déclaration dans la Constitution voulant que le français soit la seule langue officielle du Québec et aussi la langue commune de la nation québécoise pourrait être contestable en regard du principe juridique stipulant qu'on ne peut pas faire indirectement ce qu'on ne peut pas faire directement.</p> <p>Or, le Québec n'a aucun moyen direct de modifier seul la Constitution canadienne. La belle idée politique n'est peut-être pas blindée juridiquement.</p>
--	--	--	---

			<p>Sur le fond, ce n'est que l'épreuve du temps qui dira si toutes ces nouvelles mesures réussiront à améliorer la situation du français au Québec. Et il n'est pas plus certain que davantage de loi 101 soit la solution aux manquements de la loi 101</p> <p>Parce que le sort du français au Québec dépend aussi de douzaines de choix individuels sur lesquels on ne peut pas légiférer. Ainsi, plusieurs démographes disent que seul le critère de la langue utilisée à la maison est le signe du progrès ou du déclin d'une langue. Or, s'il y a une chose qu'on ne peut légiférer, c'est bien la langue utilisée à la maison...</p> <p>Autre exemple : l'étalement urbain. Si le français recule à Montréal, c'est d'abord et avant tout parce qu'il y a depuis des décennies un exode des francophones vers les banlieues. Et jamais la CAQ ne va prendre des mesures qui affecteraient négativement ses circonscriptions dans le 450.</p> <p>Enfin, il y a quelque chose de triste à voir un gouvernement du Québec utiliser les clauses dérogatoires de façon aussi automatique et globale. Y compris envers la Charte québécoise des droits et libertés, une loi de l'Assemblée nationale qui mériterait plus de respect.</p> <p>Mais le gouvernement sait que son machisme dérogatoire est populaire et cela reste son principal objectif. Même si le Québec n'a aucun intérêt à se forger la réputation d'un État qui croit que la protection des libertés fondamentales n'a pas beaucoup d'importance.</p>
Marie Grégoire, communicatrice	Journaliste/ Opinion	La Presse Plus, 26 mai 2021 https://bit.ly/34jHMRJ	<p>[...] Pourquoi Robert Bourassa n'a pas lui-même eu recours à l'article 45 de la Constitution de 1982 pour modifier la Constitution du Québec incluse dans celle de 1867 et ainsi s'affirmer ? C'est une excellente question que m'a posée Patrick Masbourian dans le cadre de ma chronique à Tout un matin sur les ondes de la première chaîne de Radio-Canada.</p> <p>Évidemment, il est difficile d'y répondre sans faire parler les morts. Mais je risque une piste, celle de dire que nous n'avons pas le même état d'esprit à l'heure actuelle qu'au moment de l'échec de Meech. La dynamique a changé. Le Québec a changé. L'attente du grand soir de la reconnaissance du reste du Canada ou de l'indépendance n'est plus une priorité.</p> <p>Les Québécois ne sont plus dans la dynamique de demander. Ils font ce qu'ils jugent opportun. Sans compter que le Québec est reconnu comme nation depuis 2006, moment où le Parlement canadien a adopté une motion en ce sens.</p>

			<p>D'ailleurs, il faut rappeler qu'à cette époque, la levée de boucliers attendue du ROC (Rest of Canada) ne s'était pas produite. Il n'est donc pas surprenant que le gouvernement du Québec songe à lui-même s'affirmer sans attendre les autres.</p> <p>Le Canada aussi a changé. L'appui de Jason Kenney, premier ministre de l'Alberta, l'illustre bien. Il a dit être en admiration devant l'aplomb du Québec d'amender la Constitution pour s'y inscrire comme nation. Dans une entrevue au Calgary Herald, il a affirmé : « J'ai toujours dit que l'Alberta devrait imiter le Québec dans la manière qu'il défend ses intérêts. » La politique autonomiste du Québec pourrait donc faire des petits à l'échelle canadienne.</p> <p>Le regard de Justin Trudeau aussi a changé. Il est vrai que nous sommes à la veille d'élections potentielles... Mais n'empêche que les juristes du ministère de la Justice à Ottawa considèrent aussi comme légitime la façon de faire du Québec. Notons que sur le plan politique, cette modification constitutionnelle fait aussi consensus parmi les chefs des partis fédéraux.</p> <p>Il reste que certaines choses ne changent pas. Une partie des chroniqueurs politiques du Canada anglais s'excitent depuis quelques jours. Ils reprochent au Québec d'utiliser une approche fort audacieuse pour affirmer constitutionnellement ce qui constitue pourtant des évidences sociologiques et historiques. Comme le reconnaissait le Parlement canadien en 2006, les Québécois forment une nation. Tel que l'affirmaient il y plus de 40 ans la loi 22, puis la loi 101, le français est la langue officielle du Québec.</p> <p>Je dois l'avouer, je suis une enfant de Meech. Cette volonté de faire adhérer le Québec dans « l'honneur et l'enthousiasme », des paroles prononcées par Brian Mulroney et écrites par Lucien Bouchard ont galvanisé mon engagement. Puis cette phrase mythique de Robert Bourassa a, comme pour bien des Québécois, ancré ma posture. Le Québec est libre et capable d'assumer son destin.</p> <p>Si on attend les autres, la reconnaissance risque de ne jamais arriver. En faisant ce geste autonomiste trois décennies plus tard, le Québec relève la tête calmement, sans drame, pour affirmer tout simplement ce qu'il est.</p>
Chantal Hébert, chroniqueuse	Journalistique/opinion	Toronto Star, 15 mai 2021 https://bit.ly/33WlZIE	Based on the initial reactions, this legislation is not poised to become as polarizing as the province's controversial Bill 21 on secularism. It helps that rather than come up with one big hammer, the Coalition Avenir Québec (CAQ) has set out to use all the tools in the government's box to achieve its purpose. And that some of the sharper ones come with a self-blunting mechanism. That's the case, for instance, with the disposition that would have a municipality lose its bilingual status if its Englishspeaking population fell below 50 per cent. Its local council would have the option of passing a resolution to maintain the status quo.

		<p>Le Devoir, 21 mai 2021 https://bit.ly/3u9aKOW</p>	<p>Chantal Hébert vient cependant démystifier l'idée, que certains au Canada anglais pourraient se faire, qu'il s'agit d'une ruse élaborée de François Legault — un ancien péquiste — pour relancer la ferveur souverainiste des Québécois.</p> <p>« Comme le sait trop bien le premier ministre, les Québécois qui désirent achever l'héritage constitutionnel de l'ancien premier ministre libéral Robert Bourassa sont plus nombreux que ceux qui souhaitent compléter le rêve de sécession auquel l'ancien premier ministre péquiste Jacques Parizeau a consacré sa vie », écrivait Mme Hébert dans le Toronto Star mercredi.</p>
		<p>The Toronto Star, 22 mai 2021 https://bit.ly/3fJ34Ou</p>	<p>[...] Moving on from Bill101 to the 2006 introduction by Stephen Harper in the House of Commons of the Quebec nation resolution, here again, forecasts of a unity Armageddon turned out to be anything but prescient.</p> <p>] Andrew Coyne, my panel mate on CBC's "At Issue," warned that the adoption of the motion spelled the end of Canada as we knew it. The Star's editorial board predicted it would embolden Quebec's separatists and lead to bitterness and division in the country</p> <p>Instead, over the 15 years that have elapsed since that House of Commons vote, peace of a sort has broken out on the Quebec/Canada front. The most significant change on the unity landscape has been the fading away of the Parti Québécois. Quebec's once proud sovereigntist party now sits in fourth place in the national assembly, with little or no prospect of a recovery in the next provincial election. Some observers believe its days may be counted.</p> <p>[...] Earlier this year, a Mainstreet poll showed that seven out of 10 supporters of Quebec's governing party, Coalition Avenir Québec (CAQ), voted for one of the federalist parties in the 2019 federal election. There are reasons why the word coalition is part of the name of Premier François Legault's party.</p> <p>Notwithstanding the prophets of doom, Quebec over the past decade has become less polarized along the sovereigntist/ federalist axis than at any time in its recent history.</p> <p>[...]</p> <p>And while the debate over Bill 96, as the new language law is known, has only just begun in the National Assembly, given that the Bloc Québécois plans to bring the issue to the Commons, parliamentarians should not ignore the invitation to discuss it.</p> <p>In time, the Supreme Court will almost certainly get to determine whether, as the CAQ argues, it is playing by the rules of the Constitution or whether as its critics allege, it is drawing well outside the lines.</p>

			<p>Meanwhile though, it would be useful for the prime minister to share his government's full legal analysis of the province's proposed amendments.</p> <p>Trudeau says he has advice that backs Quebec's contention that it can amend the Canadian Constitution to recognize the province as a nation and French as its only official and common language without securing the support of the other provinces or Parliament. Surely the same jurists must have provided him with an opinion as to the potential impacts, if any, of Quebec's proposed unilateral changes.</p>
Jean-Benoit Nadeau, chroniqueur		L'Actualité, 20 mai 2021 https://bit.ly/3f68nY1	<p>Le projet de loi 96, déposé pour modifier la Charte de la langue française, propose d'ingénieuses solutions à diverses questions épineuses, comme le statut bilingue de certaines municipalités.</p> <p>Depuis le temps qu'on en parlait, le ministre Simon Jolin-Barrette a enfin déposé, la semaine dernière, une nouvelle mouture de la Charte de la langue française, surnommée la loi 101. Il s'agit d'une réforme ambitieuse. La nouvelle loi, baptisée « Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français », modifie 26 lois différentes en éducation et en immigration, bien sûr le Code civil, et jusqu'à la publicité des entreprises, l'enseignement supérieur et le statut des municipalités.</p> <p>La chose était nécessaire, car la vieille loi 101 avait fait son temps. Promulguée en 1977, cette vaste expérience d'ingénierie sociale, qui visait la francisation du marché du travail, de la population et des immigrants, n'avait jamais fait l'objet d'une réécriture sérieuse, alors que la société avait beaucoup évolué. En 1977, personne n'avait prévu que le Québec accueillerait 50 000 immigrants par an. Ni que l'exode de la communauté anglophone s'estomperait et que les Anglo-Québécois apprendraient en grand nombre le français. Ni que les cégeps et les universités anglophones auraient un tel succès de recrutement auprès de la clientèle francophone. Ni que les villes bilingues se peupleraient de francophones.</p> <p>La transformation la plus importante de la réforme m'apparaît administrative. En plus de créer un ministère de la Langue française au même titre que l'Environnement, l'Éducation ou la Santé, on instituera un poste de commissaire indépendant. Jusqu'ici, c'était l'Office québécois de la langue française (OQLF) qui contrôlait ses propres activités. Désormais, il y aura un commissaire qui non seulement revisitera le travail de l'OQLF, mais supervisera tout le champ d'application de la nouvelle loi.</p> <p>Dans cette veine, le gouvernement annonce aussi sa volonté de mieux mesurer ce qui se passe par l'intermédiaire de l'Institut de la statistique, qui verra son rôle renforcé. En entrevue à Radio-Canada, le ministre a souligné que la donnée critique pour les prochaines années serait le « taux de substitution des immigrants vers le français ». Il y a 50 ans, seulement 20 % des nouveaux immigrants optaient pour le français. Ce taux est actuellement de 54 %, ce</p>

			<p>qui est un demi-succès, car il faudrait atteindre 80 %, compte tenu de l'importance de l'immigration massive dans la société. Cela nécessitera assurément 30 ans d'efforts, mais on n'y arrivera jamais si la mesure est mal prise.</p> <p>Le ministre propose des solutions ingénieuses à un certain nombre de questions épineuses. Par exemple, le statut des 93 villes « bilingues ». Selon le nouveau cadre, celles dont moins de 50 % de la population est de langue maternelle anglaise deviendront automatiquement francophones... sauf si leur conseil municipal vote une résolution maintenant le statut bilingue. En d'autres termes, la bataille se jouera aux conseils municipaux après chaque recensement.</p> <p>Du côté des cégeps anglophones, qui reçoivent 17 % des inscriptions, soit le double de la population de langue maternelle anglaise, le gouvernement entend plafonner cette proportion et limitera la croissance du nombre de places à la part de la population ayant le droit de fréquenter l'école anglaise. Les cégeps anglophones devront également prioriser l'admission de la clientèle issue des établissements de langue anglaise.</p> <p>En matière d'immigration, le gouvernement crée enfin un guichet unique, appelé Francisation Québec, qui gèrera toute la formation et toute la francisation, tant dans les entreprises que chez les immigrants. Fait nouveau : cette francisation sera étendue aux non-immigrants. Dans le système actuel, un anglophone ou un immigrant présent au Québec depuis 20 ans et qui souhaiterait apprendre le français ne peut profiter de la formation offerte dans le cadre de la francisation. La nouvelle loi va régler cette absurdité.</p> <p>La mouture de Jolin-Barrette réparera une autre grosse aberration en appuyant sur « l'exemplarité de l'État ». Une des faiblesses de l'appareil d'aménagement linguistique est l'indolence des élus et des fonctionnaires. Depuis 20 ans, la loi québécoise voulait que le gouvernement communique avec les entreprises et les organismes uniquement en français. Or, cette disposition n'était pas appliquée, ce que la nouvelle loi va corriger. De même, on nous annonce que l'on exigera des fonctionnaires qu'ils se conforment à la lettre et à l'esprit de la loi, au sujet de laquelle ils sont peu ou mal informés. Sur ce plan, le rôle de surveillance du nouveau commissaire à la langue française permettra de pointer tout ce qui cloche dans l'administration québécoise.</p> <p>Les nouvelles querelles</p> <p>La réforme promet quelques belles bagarres en donnant du grain à moudre aux constitutionnalistes de tout poil. Ainsi, un chapitre de la nouvelle loi vise à modifier la Loi constitutionnelle de 1867 pour y faire inscrire que le Québec forme une nation et que le français est la langue officielle du Québec de même que la langue commune de la nation québécoise. Comme cela concerne le Parlement fédéral, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il y aura certainement débat.</p>
--	--	--	---

			<p>À mon avis, le gros sujet de querelle des prochaines années aura trait aux exigences de bilinguisme pour les fonctionnaires, les juges et les employés du secteur privé. Le gouvernement pourra agir sur ses propres fonctionnaires en ce sens, mais il y aura sûrement des contestations quant à la qualité des services en anglais — et la définition des ayants droit.</p> <p>Le ministre a aussi signalé son intention d'intervenir auprès des entreprises ayant des exigences de bilinguisme à l'embauche. Il veut créer divers mécanismes de plainte, mais je vois mal comment de telles dispositions produiront des résultats. Après tout, le Québec consent des efforts colossaux pour encourager l'acquisition d'une langue seconde, à tel point que les Québécois atteignent un taux de bilinguisme record de 50 %. Je n'ai jamais vraiment compris comment on allait parvenir à convaincre les entreprises, qui valorisent le bilinguisme autant que la population, à ne pas donner une prime au bilinguisme lors de l'embauche.</p> <p>Il est à prévoir qu'on entendra aussi à nouveau la plainte des entreprises et des chambres de commerce. Les dispositions de la loi seront étendues aux entreprises de 25 à 49 employés. Les grandes entreprises, elles, se verront imposer de nouvelles contraintes d'affichage, puisque le gouvernement voudra exiger la prédominance du français même dans le cas des marques de commerce. À mon avis, l'intervention de l'État est justifiée, car les statistiques montrent que l'autorégulation ne produit pas les résultats escomptés, mais ça va ruer dans les brancards.</p> <p>Les critiques les plus vives touchent le recours à la disposition de dérogation, comme le ministre l'avait fait il y a deux ans pour la Loi sur la laïcité de l'État (projet de loi 21). La critique me paraît étrange concernant les lois linguistiques, car c'est justement sur cet aspect que ce recours est le plus solide, selon moi. Il faut de bonnes raisons pour déroger aux jugements des tribunaux. La logique de cette dérogation est que dans certaines circonstances, l'intérêt collectif doit primer les droits individuels. Une menace constante plane sur le français même là où il est majoritaire. Il s'agit d'un problème objectif, démontrable par des données scientifiques, ce qui justifie le recours à la disposition de dérogation et qui la légitime sur le plan moral.</p> <p>Ce qui fera le succès de cette nouvelle mouture de la loi 101, c'est précisément le fait qu'elle agit de manière dosée dans presque toutes les sphères de la société, une garantie de gains partout. Espérons seulement que le gouvernement conservera une capacité de réaction et n'attendra pas 44 ans, en 2065, pour ajuster la loi aux évolutions que la société aura connues.</p>
Jean-Paul Gagné, éditeur du journal Les Affaires		Les Affaires, 26 mai 2021	Le fait que très peu de personnes soient montées aux barricades indique que François Legault a visé juste avec son projet de loi 96 sur la langue française. Un Parlement doit légiférer dans l'intérêt supérieur de la nation, comme pour

		https://bit.ly/3yGzf9m	<p>la protection de la langue française dans le cas du Québec, mais tout en respectant les attentes de la majorité des citoyens. C'est ce que fait ce projet de loi.</p> <p>De très grande portée par le nombre de ses mesures, il ne fracasse rien, mais peu de secteurs d'intervention lui échappent. Il propose même de modifier la constitution du Québec, par le biais de la Loi constitutionnelle de 1867, grâce à une astuce qu'un seul premier ministre du Québec avait su exploiter jusqu'à maintenant, soit Jean-Jacques Bertrand, qui a fait abolir le Conseil législatif en 1968.</p> <p>On inscrira dans cette constitution que « les Québécoises et les Québécois forment une nation », que « le français est la seule langue officielle du Québec » et qu'il est aussi « la langue commune de la nation québécoise ». Il se peut que ces déclarations surprennent au Canada anglais, mais d'éminents constitutionnalistes estiment que celles-ci respectent l'article 45 de la Loi constitutionnelle de 1982. François Legault a pris l'excellente initiative d'écrire aux autres premiers ministres pour leur expliquer son projet de loi.</p> <p>Mais était-ce vraiment nécessaire d'utiliser la clause dérogatoire de la Constitution canadienne pour suspendre les articles 1 à 38 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne ? Le gouvernement Legault l'avait fait l'an dernier pour défendre sa loi 21 sur la laïcité, ce qui lui a valu la critique suivante du juge Marc-André Blanchard : le gouvernement « ratisse trop large ». Il aurait dû agir « de façon parcimonieuse et circonspecte ».</p> <p>François Legault répond qu'il défend un équilibre entre les droits collectifs (défense du français pour protéger la nation québécoise) et les droits individuels inscrits dans la Charte des droits et libertés de la personne, tels que la possibilité d'utiliser l'anglais pour travailler et s'instruire. La loi 21 sur la laïcité a montré que l'équilibre est matière à interprétation. Il faut s'attendre à ce que certaines mesures du projet de loi soient testées devant les tribunaux.</p> <p>La force du projet de loi est sa grande portée. Il propose de renforcer le cadre institutionnel (création d'un ministère de la Langue française, nomination d'un commissaire à la langue française, abolition du bilinguisme institutionnel), de protéger le droit de tout travailleur de gagner sa vie en français, de permettre au consommateur d'être servi en français, de limiter à 17,5 % la proportion des étudiants francophones dans les cégeps anglophones, qui devront privilégier le recrutement d'élèves anglophones, d'exiger que les finissants des cégeps anglophones passent une épreuve uniforme de français, d'étendre la loi aux PME de 25 à 49 employés, d'encadrer l'exigence de la connaissance de l'anglais à l'embauche, d'exiger la prédominance du français dans l'affichage et de mieux intégrer et franciser les immigrants. On veut faire passer de 53 % à 90 % le transfert linguistique des allophones vers le français, une cible qui sera très révélatrice du travail d'Immigration, Francisation et Intégration Québec.</p>
--	--	---	---

			<p>C'est dans l'application de plusieurs de ces mesures que le diable pourrait se cacher. Il faudra éviter de nuire au recrutement de personnel qualifié, d'entraver l'entrepreneuriat, surtout dans les nouvelles technologies, d'empêcher les jeunes de vouloir devenir bilingues et de rendre l'immigration encore plus rébarbative et plus compliquée. Par ailleurs, il faudrait faire plus pour promouvoir, valoriser et faire aimer la culture française.</p> <p>Il est vrai que le français perd du terrain à Montréal. Mais, en même temps, il n'a jamais été aussi galvaudé par les humoristes, plusieurs artistes de la chanson qui préfèrent se produire en anglais et les animateurs et participants des émissions de divertissements de nos stations de radio et de télévision, qui se plaisent à parler le franglais et le joul.</p> <p>C'est à un immense défi auquel sont conviés les Québécois. Au-delà des contraintes imposées par la future loi, le succès de cette initiative dépendra aussi de notre amour de la culture française, de notre fierté pour le français et de notre respect envers ce patrimoine.</p>
Lise Ravary, chroniqueuse	Journaliste/ Opinion	The Gazette, 25 mai 2021 https://bit.ly/3wvVSLV	<p>If you think Bill 96 is about language, you are missing the bigger picture. This column is about the survival of a people.</p> <p>Quebec's newly tabled "language law" is less about who speaks what, when and where, than about hanging on to one's language and culture, while also interacting in harmony with those who don't belong to the same "tribe." It's about respecting everyone's right to exist side by side, or together, and to flourish despite differences.</p> <p>To achieve this, we need rules. Minorities need help from generous majorities. Our situation is tricky: eight million Quebecers, including an English-speaking minority, exist in the midst of 332 million Americans, 130 million Mexicans and some 30 million non-Quebec Canadians, mostly English-speaking. They have every right to worry about the future. Think about it: eight million people are up against some 492 million non-French speaking North Americans.</p> <p>If you think this state of fragility does not warrant protection and promotion for the French language and Quebec culture, you are, simply put, wrong.</p> <p>The current discourse on Bill 96 reminds me of the Meech Lake Accord and its contentious "distinct society" provision. Quebec cannot afford another DOA attempt to have Canada's Constitution reflect the day-to-day realities of nearly one-quarter of its population. Meech took Canada to the edge of the constitutional precipice in 1995 when the referendum results on sovereignty almost pushed independence over the Yes line.</p> <p>It was crazy close.</p>

			<p>I can't understand why many anglos and allophones are afraid of Bill 96. It is so tame: bilingual status for municipalities can be taken away, but put right back with a simple municipal council vote. Spaces in English CEGEPs are capped — but anglophones are to be given preference.</p> <p>The inclusion in the Canadian Constitution of French as the official language of Quebec only reflects reality. And Québécois — all who live here — form a nation, according to all serious parameters. How does that hurt or take anything away from anglophones?</p> <p>I hate writing about language laws. I am torn. It is hard to write objectively about something that defines humans so completely. The language I speak, the culture I call my own, carry me through life. Why should we have to fight to keep that narrative alive? I'm amazed some people are opposed to something so basic and fair.</p> <p>Simon Jolin-Barrette, the minister responsible for language, delivered a very clever document. There is nothing that should make anyone steaming mad. Many find it too tame. Even Prime Minister Justin Trudeau has said it is probably OK. Lawyers will argue this out until the cows come home, but for the average francophone Québécois, this is more than scoring legal points. It is about being allowed to be who you are and about passing on your identity and culture to your children and grandchildren.</p> <p>I am proud to be bilingual and bicultural, but it does not mean that I am willing to jettison my forebears' fight to keep French alive in our family. After all, it is my and my children's inheritance from François Ravary, a soldier who arrived in New France just before the Conquest. I am one of his descendants.</p> <p>True, recent immigrants are indeed put under more pressure to integrate into the French majority than are "historic" anglophones. Someone please explain why this is reprehensible. If I move to the German part of Switzerland, I'll learn Swiss-German. Otherwise, my life will be one of hardship..</p>
Robert Libman, chroniqueur et ancien député du Parti égalité	Journalistique/ opinion	The Gazette, 14 mai 2021 https://bit.ly/3hsF11l	"We understand this debate much better than they think. They're not going to pat us on the head and say 'everything will be fine' and we'll agree with it," "This is a law that clearly sends out a message that anglophone Quebecers are second-class citizens, that our historic contribution to Quebec society doesn't matter, that the fact that we've adopted to the French language and speak French ... that doesn't matter."
		The Gazette, 15 mai 2021 https://bit.ly/3fwaN1w	The new and "improved" language legislation tabled Thursday contains a hodgepodge of bureaucratic measures intended to ensure the exclusive use of French in most sectors of Quebec society. It reaffirms many times that French is the only official language of Quebec. While the new law doesn't go as far as some had feared, it is still a recipe for division, anger and further marginalization of the anglophone community, while not being an effective means to protect the French language and culture

			<p>The bill contains many of the expected elements pertaining to relations with public institutions and about how small businesses can operate. The underlying premise, however, that protecting French in Quebec within North America requires the restriction of English and other languages, is highly questionable. Eliminating government services and communications in English takes away rights from human beings in their own language, but won't transform them into francophones or bolster French. Forcing small businesses to adhere to francization red tape won't transform the language of their day-to-day operations, but will consume more time, energy and costs for many already struggling to make ends meet. Limiting access to English CEGEPS for those who completed all their previous schooling in French but want to broaden their horizons can breed resentment and lead to a lesser appreciation for French.</p> <p>The new law also beefs up the complaints mechanism with a bigger language watchdog bureaucracy that will encourage citizens to snitch on businesses they will claim couldn't serve them in French. This is likely to lead to petty accusations and arguments in stores, further deepening resentment and anger. The bill will revoke the bilingual status of many municipalities but allow them to retain the status by adopting a resolution to that effect. However, putting the onus back on the towns could provoke acrimony if local language battles break out where the numbers have dropped and language hawks converge on council meetings.</p> <p>Improving the quality of French taught in the classroom, attacking the drop-out rate in French high schools and making free French lessons available to everyone should be the primary focus. A large majority of Quebec anglophones can now carry on a conversation in French. The bill misses an opportunity to build a better and more united society. Instead, we have tighter restrictions that will likely accomplish nothing but division and disdain.</p>
		<p>The Gazette, 22 mai 2021 https://bit.ly/34esmhJ</p>	<p>Just over a week ago, the Coalition Avenir Québec government tabled Bill 96, which beefs up the Charter of the French Language and uses the notwithstanding clause in an attempt to cement the predominance of collective rights over individual language rights in Quebec. Bill 96 also boldly affirms that the Canadian Constitution is modified to add that "Quebecers form a nation" and that French shall be the only official language of the Quebec nation.</p> <p>So, let's get this straight. Canada is a country with two official languages entrenched in its Constitution, yet in the same Constitution, the province of Quebec forms an officially unilingual nation within this officially bilingual nation of Canada. Interesting.</p> <p>With minimal analysis of the implications of this change to the Canadian Constitution and despite disagreement among constitutional experts as to its legality, Prime Minister Justin Trudeau shockingly took the bait and said Quebec's manoeuvre was "perfectly legitimate."</p>

			<p>Pierre Trudeau was a brilliant constitutional scholar. He took great issue with the Meech Lake Accord in the late 1980s, which sought to insert a clause in the Constitution recognizing Quebec as a “distinct society.” Incorporating such words in a constitution would not merely have been symbolic recognition of Quebec’s uniqueness. The Accord said the Constitution of Canada was to be interpreted in a manner consistent with Quebec’s role to preserve and promote its distinct society. Therefore, Trudeau wrote: “It follows that the courts will have to interpret the Charter in a way that does not interfere with Quebec’s ‘distinct society’ as defined by Quebec laws.” That would amount to collective rights trumping individual rights, leaving the linguistic minority of Quebec vulnerable.</p> <p>The same concern applies with Bill 96. Inserting into the Canadian Constitution the notion of Quebec nationhood and French being the only official language of that nation, may allow a Quebec government to run roughshod over minority language rights without even requiring use of the notwithstanding clause. It could perhaps even lead to attempts to tinker with English-language education rights, which are currently outside the scope of the notwithstanding clause.</p> <p>I don’t believe Premier François Legault is a “separatist,” as some have suggested. With his economic background, he should know the risks of a complete split with Canada. I think he wants to have his cake and eat it, a de facto independent Quebec, but maintaining all the trappings of the Canadian federal system; precious equalization and transfer payments, Canadian currency and benefiting from international treaties. Quebec humorist Yvon Deschamps famously once joked Quebecers want “an independent Quebec within a united Canada.” That’s seemingly Legault’s end game. Justin Trudeau’s father would have seen this trap from a mile away.</p> <p>The hasty support of this unilateral Quebec bombshell from federal opposition leaders Erin O’Toole, of the Conservatives, and Jagmeet Singh of the NDP, is also disturbing. It clearly suggests they are more interested in currying favour with Quebec nationalists than in the integrity of the country. This is an abdication of their leadership responsibilities and highlights their irrelevance.</p> <p>Meanwhile, I haven’t heard a peep from any MPs or MNAs representing ridings with significant English-speaking communities. Shameful.</p>
Allison chroniqueuse	Hanes, Journalistique/ opinion	The Gazette, 14 mai 2021 https://bit.ly/2Qktzkb	<p>The use of the notwithstanding clause right off the bat, though not unexpected, makes anglophones rightly suspicious. It creates a force field around the bill to fend off any potential legal challenges, like those that have allowed us to protect our schools and maintain access to health and social services in our mother tongue in the past.</p> <p>The fact Quebec also wants the federal government to amend the Constitution to recognize French as the language of Quebec as a nation raises questions about anglophones and other minorities becoming second-class citizens. Whether or not Ottawa agrees to this ultimatum could have overarching and unintended consequences for national unity.</p>

			<p>Giving more power to the Office québécois de la langue française is a big irritant. The so-called language police are known for overzealousness, such as quibbling over the word “pasta” being used on the menu of an Italian restaurant (a.k.a. Pastagate); ordering a brasserie to cover the “redial” and “hold” keys on its phone; frowning upon a Tripadvisor sticker indicating a recommendation in the window of the Burgundy Lion Pub; trying to excise the word “takeout” from the food industry lexicon; and picking on restaurant Kitchen 73 for its name, even during the pandemic. These are but a few of their greatest hits (or low points, depending on whether their antics make you laugh or cry). Putting the OQLF in charge of probing complaints against businesses for not providing service in French seems like an opportunity for all kinds of new outrages — although Simon Jolin-Barrette, the minister in charge of the French language, said the controversial Bonjour-Hi greeting alone is not grounds for an investigation. [...]</p> <p>It doesn’t go to the extremes many a language hawk would like by cutting off francophones from attending English CEGEPs entirely. Rather, it proposes to cap enrolment for French speakers, which might actually help anglophone students who have been squeezed out by fierce competition. It also promises free language instruction to those who want it, including anglophones.</p> <p>As feared, Bill 96 would also revoke bilingual status from municipalities where the proportion of English speakers has fallen below 50 per cent. However, there is an asterisk: the proposed law would allow towns and cities to pass a resolution maintaining their bilingualism if they so choose. Legault called it “a question of democracy.” The Association des municipalités de banlieue, representing west-end and West Island towns like Côte-St-Luc and Kirkland, welcomed the news warily. [...]</p> <p>Legault says he’s not looking for a battle with the English-speaking community, which at times he appears to barely tolerate. But his nationalistic call for all francophones to unite to defend French in Quebec seems designed to deepen the chasm between the Two Solitudes rather than build an inclusive society.</p> <p>Anglophones are sick of fighting. But we will when our rights, or those of other minorities, come under attack.</p>
		<p>The Gazette, 10 juin 2021 https://bit.ly/3cu6Bis</p>	<p>[...]</p> <p>And at first glance, it seemed like maybe all the hand-wringing had been for nothing. There is no outlawing of the controversial Bonjour/Hi greeting — it’s not even grounds for a complaint to the Office québécois de la langue française. Francophones aren’t completely barred from attending English CEGEPs, although their numbers will be capped. Municipalities with bilingual status can vote to retain it if the number of anglophones among their population has fallen below the 50-percent threshold.</p>

			<p>But don't be lulled into a false sense of security. As Quebec anglophones know after 45 years of language wars: the devil is often in the details. And after an exhaustive analysis of Bill 96, the Quebec Community Groups Network has detected some potentially explosive landmines buried within the draft law that could have profound implications — not only for English-speaking Quebecers, but for other minority groups, fundamental rights and freedoms, and the very bedrock of Canadian democracy.</p> <p>[...]</p> <p>Essentially, it would elevate the collective rights of francophones over those of individuals and minority groups. This imbalance would be further aggravated by the pre-emptive use of the notwithstanding clause to nullify constitutional protections and leave those whose rights have been trampled with no recourse.</p> <p>[...]</p> <p>But since Bill 96 governs a much broader array of activities, it would effectively create a "Charter-free exclusion zone" around commerce, employment, education, health care, the legal system, and so many aspects of Quebecers' lives. This would not only empower the National Assembly to govern unimpeded as it sees fit, it would undermine the role of the judiciary as one of the three pillars of our democracy, along with the executive and legislative branches of government.</p> <p>"It's literally a reordering of our constitutional architecture," Jennings said. "Why does the protection of the French language require the blanket suspension of human rights?"</p> <p>The QCGN compares Bill 96 to an iceberg, with only a small, innocuous portion visible and immense peril lurking below. For instance:</p> <ul style="list-style-type: none">- Bill 96 seeks to expand the use of English eligibility recognition to much more than school. It could determine who is allowed to receive government services in English from health care to tax documentation. Large numbers of allophones and other linguistic minorities could be stripped of the ability to communicate with the government in English. Eva Ludvig, a QCGN board member, said Bill 96 would essentially freeze the English-speaking community in time like a "fly stuck in amber" to constrain its growth and vitality.- Quebec civil servants could face disciplinary measures if they speak or communicate in English with citizens deemed ineligible.
--	--	--	---

			<p>-There are no guarantees ensuring emergency services like 911 or Urgences-Santé ambulances would continue to be offered in English. Private agencies contracted by public health agencies to provide nursing services or long-term geriatric beds for the elderly would be under no obligation to provide English care.</p> <p>- The new powers granted to the OQLF — infamous for insisting the word pasta be translated into French on an Italian restaurant menu — include the ability to: search company-issue computers, laptops and smartphones without a warrant and authorize it to investigate, charge and sanction businesses outside the scope of the justice system.</p> <p>- Requirements for court documentation in English to be accompanied by a French translation and the elimination of knowledge of English as a criterion for selecting judges could make accessing justice more costly and time-consuming.</p> <p>- Municipalities can vote to preserve their bilingual status — but they must renew it every 10 years. If they forget, it's gone forever.</p>
Andrew Caddell, ancien journaliste	Opinion	The Gazette, 3 juin 2021 https://bit.ly/3ierMZf	<p>[...]</p> <p>It's time to re-engage in politics and develop a new generation of anglo leaders. The recent comment by Premier François Legault, "there are not two Quebecs, there is only one," ignores the existence of a dynamic, multiracial, bilingual community stretching from the Pontiac to the Gaspé and from Huntingdon to Kuujuaq, with English as its common language. At the same time, anglophones are among the most vulnerable Quebecers: the elderly, unemployed youth, BIPOC, the rural poor and Asian immigrants.</p> <p>The recent Bill 21 judgment acknowledged our community's rights, institutions and identity. The premier's comments about "having dealings with anglophones in the West Island" and "the historic anglophone community" are revealing: he seems to think we are all British! We must be invisible to the average Québécois when even the premier doesn't know us.</p> <p>To raise our profile, there is a strategic way to make our presence known immediately: in November, Quebecers in more than 1,000 cities, town and villages will vote in municipal elections.</p> <p>We often brag we are the most bilingual community in Canada: this is our chance to prove it. In dozens of municipalities, anglophones are the majority. In hundreds more, non-francophones are prominent citizens. With the new challenge of Bill 96 requiring resolutions to maintain the status of bilingual municipalities, it is even more important we mobilize.</p>

			<p>As a former councillor who brought attention to minority issues, I can attest to the value of a municipal platform. But service at the grassroots goes beyond that: it offers a chance to be a community leader, applying expertise at the level affecting citizens the most. Whether in Montreal or the smallest village, you can make a difference.</p> <p>I plan to run for the village council here in Kamouraska, where my family has had a home for 140 years, and where I now live. I have been touched by my francophone neighbours' encouragement that I serve.</p> <p>I am sure there are hundreds of non-francophones who have the skills to be councillors in their own municipalities. They need only consult their friends and neighbours to get their input, draft a platform, develop a standard speech and submit their signed list to the municipal clerk. And do it soon: autumn is not far off.</p> <p>If you are one of those people, you should know serving your community is sometimes not easy, but it is a rewarding experience. And it doesn't matter how old or young you are.</p> <p>The greatest long-term benefit of municipal engagement would be the emergence of a cadre of dynamic leaders from the non-francophone community. They could articulate our point of view and offer themselves over time to the National Assembly or Parliament. If and when they do, we would no longer be invisible, and all Quebec would benefit.</p>
Rex chroniqueur	Murphy, Journalistique/ opinion	The National Post, 22 mai 2021 https://bit.ly/3oRacMw	<p>[...] It summons the question: Who speaks for Canada?</p> <p>It calls for another question. Does Mr. Trudeau's eerie obeisance to the Quebec government's radical manoeuvre have any connection with political advantage for his party in an election many think may come before the end of summer? Is he "taking a knee" to the Quebec premier for the dividends that will accrue to the Liberal party, in Quebec?</p> <p>Under this legislation, Quebec will declare French "the only official language of Quebec" and that "Quebecers form a nation. So here's what we are left with if these propositions hold. Canada consists of nine provinces, three territories and the Nation of Quebec.</p> <p>Secondly, Canada is officially (and ever so proudly, especially by those in the Liberal camp) a bilingual country. Except in Quebec which will legislate monolingualism in its territory. The rest of the country will continue to follow the laws and practices of bilingualism, which policy was originally introduced and subsequently enforced to placate</p>

			<p>French-speaking Quebec. French-speaking Quebec, in return, will nullify bilingualism, and go officially unilingual. You may return now, dear Reader, to the parade of adjectives above (and add your own) starting with “odd.”</p> <p>Other questions, only some of which are rhetorical: Can our good friends in Alberta be granted like privileges and powers? Can Premier Jason Kenney propose, and get support from Mr. Trudeau for an amendment to the Constitution that reads — “Any province vetoing a pipeline from Calgary to Nova Scotia will be stripped of all ‘equalization’ revenues? This amendment will apply equally to all officially bilingual provinces and officially unilingual nations within Confederation.”</p> <p>Another question attends the matter of bilingualism more generally. Can all the provinces where English is absolutely the main language, follow Quebec’s example and go officially for a “one-language only” — a majority language policy? May they put their own amendments to the Constitution forward, and await easy endorsement that their say-so and their say-so alone is necessary for Constitutional change?</p> <p>With a wave of the prime ministerial hand we see the Constitution itself being made a toy. We see Quebec abandoning a prime characteristic of modern Canadian governmental policy — bilingualism — and the son of the prime minister who brought that policy to life, airily giving it a pass.</p> <p>We see — or rather will see — a storm of disapproval from every other province that understands what’s at stake. We will see even deeper and angry dissent from the Western provinces which witness, once again as always, Quebec receiving deluxe treatment from the federal government — while they are being gutted, their main industry hobbled and made a target for shutdown by a green Liberal government.</p> <p>We have a very careless and frequently clueless federal government, one which on all major files — emphatically on COVID vaccines — is shallow or incompetent. There are mock high-school parliaments with better performance.</p> <p>Finally, on the Quebec bill itself, it is compliance and electoral cowardice on all sides. The NDP supporting it cannot surprise. Jagmeet Singh has been playing Robin to Mr. Trudeau’s Batman since the election. The Bloc — well, that speaks for itself.</p> <p>But Erin O’Toole? What are you thinking? First your green plan. And now a quick and supine endorsement of this measure. Have you forgotten your title and position — Leader of the Opposition?</p>
--	--	--	--

<p>Conrad Black, chroniqueur</p>	<p>Journalistique/ opinion</p>	<p>The National Post, 22 mai 2021 https://bit.ly/3fQbSlk</p>	<p>Does any party in this lame Parliament “speak for Canada?”</p> <p>Quebec’s Bill 96 is an obnoxious piece of legislation that was meticulously composed and timed to be a political winner for the Quebec government of Premier François Legault, as it approaches an election next year. It is the latest in a series of measures by Quebec governments designed to elicit screams of protest from the province’s English-speaking minority and vocal critics from outside Quebec, while placating the majority of French Quebecers who want more autonomy, but not a complete breakup with Canada. Like most of modern Quebec, this all began with former premier Maurice Duplessis, who merged the old Quebec Conservative party with dissident Liberals into the Union Nationale in 1935 and, in 1936, evicted the Liberals from government after 39 years in office. His formula, which required exquisite political judgment to execute, was designed to get the conservatives and the nationalists to vote together. He devised the formula of “autonomy,” a constitutional status that consisted of the fullest exercise of Quebec’s rights under the British North America (BNA) Act, while strenuously opposing separatism. In practice, this meant establishing a flag for Quebec, imposing a provincial income tax and threatening the federal government of Prime Minister Louis St. Laurent with a provincial election on the issue if the federal government did not reduce its personal income tax rate to accommodate the Quebec tax, as it is a concurrent jurisdiction. Next came the announcement of a Quebec office in Paris, and the initial application for a world’s fair for Montreal. Duplessis famously told his cabinet that Quebec nationalists were “a 10-pound fish on a five-pound line; they have to be let out slowly and reeled in slowly.”</p> <p>[...] Bill 96 is larded with the usual authoritarian and semi-racist nonsense: English-language junior colleges (CEGEPs) may not exceed 17.5 per cent of the total provincial CEGEP enrolment, and that percentage can never be higher than the previous year. In English CEGEPs, priority will be given to English-language students and access to English-language programs in French CEGEPs will be reduced. The government will put a cap on how long foreign students can attend English-language schools. Any signs containing non-French trademarks will be forced to ensure the French version is “markedly predominant.” Citizens who aren’t served commercially in French will be able to file complaints by telephone or launch litigation. Being greeted with “Bonjour-Hi” is specifically recognized as acceptable. Unilingual French workplace rules will be applied to establishments with 25 or more employees, as well as federal workplaces, because, according to the government, “the requirement of knowing the language other than French in order to attain a position has become too commonplace.” What former senator and McGill University chancellor Michael Meighen famously described in 1974 as “Quebec’s fatuous linguistic bureaucracy” rides again. It was a mistake for federal Conservative Leader Erin O’Toole to throw in with all this pre-emptively.</p> <p>[...] Bill 96 is shabby and offensive, almost nauseating in places, but well crafted to achieve a political goal: Legault’s Coalition Avenir Québec is aiming to eliminate the PQ. It will not be mourned.</p>
--------------------------------------	------------------------------------	---	---

André Pratte	Journalistique/ opinion	La Presse, 16 mai 2021 https://bit.ly/3uTuSp6	<p>Je ne conteste pas le droit d'un gouvernement d'avoir recours à une telle clause. Je déplore le choix du gouvernement Legault de nier toute une série de droits fondamentaux qui n'ont rien à voir avec l'objet des deux lois en question.</p> <p>Ainsi, tout comme la loi 21, le projet de loi 96 écarte les articles qui garantissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le droit à la vie et à l'intégrité de la personne ; – le droit au secours d'une personne dont la vie est en péril ; – la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association ; – le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation ; – le droit au respect de sa vie privée ; – le droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens ; – le droit de se porter candidat lors d'une élection et le droit d'y voter ; – le droit à une audition publique et impartiale de sa cause par un tribunal indépendant. <p>Ce qui est vraiment troublant, c'est que cela se passe avec le consentement béat non seulement de la majorité, mais aussi de ceux dont cela devrait heurter les convictions les plus profondes.</p>
Sébastien Pierroz	Journalistique/ opinion	Le Droit, 16 mai 2021 https://bit.ly/3onAnPc	<p>Le projet déposé ce jeudi à l'Assemblée nationale prévoit ainsi l'élimination d'une partie des frais de scolarité universitaires pour les francophones qui ne résident pas au Québec. Cette mesure concerne les programmes d'études données en français qui ne sont pas offerts dans une province ou un territoire. Le futur étudiant se verra alors «s'acquitter les mêmes droits de scolarité qu'un résident du Québec».</p> <p>Cette nouvelle disposition, séduisante sur le papier, peut même s'avérer très bénéfique pour les Franco-Ontariens, dont la crise à La Laurentienne a rappelé la fragilité des programmes en français, alors que pandémie a accéléré les cours universitaires à distance.</p> <p>[...] D'autres mentions aux francophones hors Québec écrits dans le projet de loi du ministre Simon Jolin-Barrette sont cependant plus nébuleuses. «Il en découle une responsabilité particulière pour le Québec, qui entend jouer un rôle de premier plan au sein de la francophonie»,</p> <p>[...] La disposition sur les frais de scolarité est une avancée concrète. Cette nouveauté s'ajoute à quelques signes positifs. Le sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes du 12 au 17 juin prochain obligera par exemple le gouvernement québécois à revoir sa politique en matière de francophonie canadienne.</p>

			<p>Mais il ne faut pas se leurrer. Pour protéger les revendications de sa minorité anglophone, le Québec peut parfois jouer contre les francophones. En témoigne son intervention en 2015 devant la Cour suprême dans un dossier concernant l'éducation dans la langue de la minorité au Yukon. L'enjeu alors : éviter que cette avancée n'élargisse le droit à l'instruction de langue anglaise au Québec.</p> <p>À défaut de raviver le rêve d'une nation canadienne-française large et solidaire, le projet de loi 96 propose des bases solides. Ce rapprochement est certes timide, imparfait, mais tout de même précieux.</p>
Joseph Facal, chroniqueur et ancien ministre péquiste	Journalistique/ opinion	Journal de Montréal, 18 mai 2021 https://bit.ly/3by3DZu	<p>La réforme linguistique contient de bons éléments, mais manque cruellement d'ambition. Les parallèles avec Camille Laurin sont risibles.</p> <p>Pour que cesse le recul du français, dans un contexte où l'on ne réduit pas l'immigration, il faudrait que 90 % des allophones finissent par vivre en français, ce qu'on appelle un transfert linguistique. Ce taux est présentement de 53 %. Il n'y a rien dans la réforme proposée d'assez fort pour atteindre le seuil requis.</p>
		Journal de Montréal, 15 mai 2021 https://bit.ly/3oqyYCV	<p>On ne pourra pas accuser François Legault de ne pas être franc. Sa réforme linguistique est, dit-il, « le fruit de beaucoup de compromis ».</p> <p>En effet, compromis sur la langue de l'affichage, compromis sur le statut des villes bilingues, compromis sur le cégep, etc.</p> <p>[...] En fait, la mesure la plus importante a déjà été écartée par le gouvernement. Bon an mal an, le Québec reçoit autour de 50 000 nouveaux immigrants, un volume hallucinant, et cela ne changera pas.</p>
Émilie Nicolas, chroniqueuse	Journalistique/ opinion	The Gazette, 18 mai 2021 https://bit.ly/3bCWesa	<p>[...] plenty of franco initiatives deserve to be celebrated, and there's also plenty of discrimination and systemic inequalities taking place in English. However, precisely because this generation of "Bill 101 kids" are often Quebecers with little experience of the English side of town or this country, the impression that the grass is greener elsewhere can take hold. Others know injustice exists everywhere, but they might be tempted to try the devil they don't know in exchange for one that's all too familiar.</p> <p>So then, yes, some people might be attracted to the idea of registering at Dawson College, Concordia University and company for the remainder of their school years. Not as a rejection of the French language, and not only for pragmatic reasons such as bettering their English skills. The decision is also about taking a shot at maybe, eventually, belonging there more easily. What's at play is not just "the realities of the job market," but also about universal needs: respect, safety and acceptance. Will those spaces be experienced as more welcoming than the ones they've been in so far? Not necessarily. Yet this curiosity for the unknown is in no small part fed by a dissatisfaction with the known, familiar environment — a fact that can be hard to swallow for some.</p>

			<p>I, for one, firmly believe that one of the most efficient ways to build stronger, more resilient French communities is to make sure francophone spaces are experienced as equitable, fair and inclusive by all French-speakers — native speakers or not. I want people to continue their education in French not just because a bill has made access to English CEGEPs harder, but because they feel like the French school system was an incredibly positive experience for them, because they want more of it, because this is where they feel at home and encouraged and welcomed and nurtured, intellectually and otherwise.</p> <p>This is already the case for some, but not all. I believe that working on solving this issue is absolutely worth the attention of linguistic policymakers and all our leaders. We could make rapid strides in the right direction if there was a will and less ego getting in the way of concrete action.</p>
<p>Diane Francis, chroniqueuse</p>	<p>Journalistique/ opinion</p>	<p>The National Post, 18 mai 2021 https://bit.ly/3u0p6AK</p>	<p>Linguistic battle expected to get more and more radical as use of French language declines [...] Bill 96 aims to stop this slide toward English. It would require retailers to deal with customers predominantly in French, force immigrants to interact with the government in French only after six months in the country and restrict the growing proportion of francophone Quebecers who are switching to English-language CEGEPs for their post-secondary education. (In 2017, a Quebec auditor general's report estimated that only one-third of new arrivals were signing up for French-language courses and 90 per cent of graduates were unable to operate in French.)</p> <p>For businesses, new signage rules would require them to display French text on all commercial signs more prominently than English. French would also be required to be used in workplaces with 25 employees or more, down from the previous 50. The bill also proposes to extend the French rules to cover federally chartered corporations, such as banks and telecommunication companies.</p> <p>Likewise, proposed changes to the French charter could end up stripping many municipalities of their bilingual status, according to a report in the Montreal Gazette.</p> <p>The new law also includes a potentially controversial amendment to the Canadian Constitution that would recognize Quebec as a nation and French as its only official and common language. (In 2006, the House of Commons declared Quebec a nation under a motion tabled by then-prime minister Stephen Harper, but it was not part of the Constitution.)</p> <p>Premier François Legault said the notwithstanding clause will be invoked to prevent federal objections. Some experts have said that this isn't necessary, but the premier said it's there because Quebec has "the right and the duty to use the clause, especially when the foundation of our existence as a people in America is at stake."</p>

<p>Robert Laplante, directeur de la revue L'Action nationale</p>	<p>Journalistique/ opinion</p>	<p>journaldemontreal.com https://bit.ly/3hGeYed</p>	<p>Le gouvernement Legault et Simon Jolin-Barette ont confondu hauteur de vue et étendue du propos. Le projet de loi est certes costaud comme l'avait promis le ministre, mais il reste mince sur l'essentiel [...]</p> <p>L'article 45 n'est pas une riposte, c'est le minimum qu'une minorité encore désireuse de vivre aurait dû faire. Refuser de se laisser nommer par d'autres, c'est le degré zéro de la dignité. Il faut s'être singulièrement perdu de vue pour y trouver de l'audace et de la fierté.</p> <p>Le projet de loi est un magnifique prix de consolation. Il permettra de s'agiter avec ferveur, de se payer de mots et de se draper dans les gestes symboliques, mais sans toucher à l'essentiel. Il reste un geste de minoritaire. Un minoritaire qui se gausse de faire un pied de nez à Ottawa, mais qui prend bien soin de ne rien bouger de l'estrade d'où il fait sa grimace.</p> <p>Le projet de loi reste une affaire de besogneux. On a déploré qu'il manquât de mesures phares. C'est exact, mais c'est rater l'essentiel. Ce qu'il lui manque, c'est une ambition à la hauteur des périls qu'il devrait combattre.</p> <p>[...] La lacune principale de la grande loi aura été de ne pas avoir pu instaurer la reconfiguration institutionnelle d'une société dont la morphologie provinciale reste celle d'une société bilingue. Le projet de loi 96 reste dans les mêmes ornières. Et c'est un choix.</p> <p>[...] Les dispositions sur le statut des municipalités bilingues sont une insulte à l'intelligence des citoyens. Le Québec serait un État à l'ordre juridique à géométrie variable. Le Québec est français, mais certaines municipalités peuvent choisir de ne pas l'être. La langue officielle et commune devient facultative là où la résistance s'organise et se manifeste.</p> <p>[...] L'autre exemple que plusieurs commentateurs ont retenu est celui du renoncement à faire du cégep une institution française. Le projet de loi est une véritable honte à cet égard. Une honte pour avancer sournoisement une position de laisser-faire pour l'anglicisation et la domination du réseau collégial par l'anglosphère. C'est une manœuvre déshonorante, en effet, que celle du plafonnement à 17%. Elle désinforme, c'est un mensonge bureaucratique inique: dans les faits, cette proportion établie sur l'ensemble du Québec consacre la domination des institutions anglaise à Montréal, où elles pourront continuer de recevoir au moins la moitié des inscriptions. C'est franchement affligeant de couardise [...] le projet de loi consacre l'injustice: les institutions anglaises sont surfinancées et elles le resteront malgré l'apparente solution de contingentement. Ce sont les cégeps français et en particulier ceux des régions qui en font et feront les frais.</p>
--	------------------------------------	--	---

			<p>[...] Cela ne s'arrête pas là. Malgré l'imposition d'une obligation d'une politique linguistique, les universités anglaises vont continuer d'évoluer dans un contexte de surfinancement qui non seulement produit des inégalités structurelles dans l'accès aux études supérieures, mais encore contribue à l'anglicisation massive du centre-ville de Montréal [...] Les déclamations et les mesures symboliques compteront pour peu devant les 100 millions accordés à Dawson et le milliard à McGill, à qui le gouvernement s'entête à faire don du site du Royal Victoria.</p> <p>Enfin – et c'est une lacune majeure du projet de loi et de l'approche gouvernementale –, une leçon capitale du bilan de la loi 101 n'a pas été tirée. [...] la langue sans la culture n'assure aucun développement culturel. Pour faire du français la langue commune, il faut une approche culturelle qui imbibe et marque tous les volets des dispositions de la politique linguistique. Des locuteurs qui ne savent rien des œuvres et que n'habitent pas les récits ne participent à la vie collective que sur le mode anecdotique et circonstanciel, la culture québécoise n'est pas leur milieu, encore moins leur référence.</p> <p>[...] Accueillir autant de milliers de nouveaux ménages sape littéralement les conditions de réussite de toute politique d'accueil et de francisation. Malgré les millions annoncés et les sommes faramineuses qui seront englouties, le projet de loi ne sera qu'une tentative pour vider la mer avec un dé à coudre [...]. La seule mesure conséquente applicable en complément de la réduction des seuils devrait concerner les exigences de maîtrise de la langue française avant l'entrée au pays. C'est la solution la moins coûteuse et la plus immédiatement efficace pour déployer des moyens d'intégration.</p> <p>[...] aucuns fonds publics ne devraient soutenir les politiques, programmes, initiatives et institutions dont l'effet net est de compromettre les orientations et moyens de francisation. Le projet de loi laisse poindre une timide démarche en ce sens par les dispositions touchant la participation aux marchés qui serait rendue conditionnelle à l'obtention d'un certificat de francisation. Cela ne va manifestement pas assez loin: aucune subvention ne devrait être accordée aux organisations et entreprises qui ne se conformeraient pas aux exigences de la loi. Cela irait des subventions aux garderies bilingues aux aides aux entreprises auxquelles il faudrait en plus dépenser des efforts considérables pour les convaincre d'être conséquents pour faire du français la langue du travail, en passant par les subventions aux collèges privés et publics qui font des affaires d'or à tracer des voies d'anglicisation.</p> <p>Une législation linguistique sans volet culturel fort ne servira pas les objectifs d'intégration en plus de contribuer à réduire la langue à un simple instrument de communication. À plus forte raison dans le contexte actuel où la pandémie a largement contribué à déstabiliser davantage les pratiques et les institutions culturelles et accentué l'emprise des géants du numérique et de la domination culturelle de l'anglosphère, le projet de loi aurait dû consacrer le rôle clé de la diffusion culturelle et de la participation du Québec aux institutions de la francophonie. Sur le plan interne, les</p>
--	--	--	--

			<p>«marchés» et les publics sont plus clivés que jamais en raison de la domination de la culture de masse américaine et de ses relais et satellites dans l'écosystème local. Les zélotes des idéologies diversitaires ne s'activent guère autour de la référence québécoise. Et trop souvent, les débats qu'ils appellent ou nourrissent ne voient dans la culture québécoise qu'un fatras considéré avec condescendance.</p> <p>La culture et la langue sont les clés de voûte du développement. La loi aurait dû l'affirmer clairement et proposer en conséquence un train de mesures qui auraient donné l'élan vital à une politique qui en manque cruellement.</p> <p>Le premier ministre et le ministre Jolin-Barette ont insisté sur l'exemplarité de l'État. On ne peut qu'acquiescer. Mais il faudrait que cesse au moins cette habitude de soumission de tenir des conférences et points de presse en bilingue pour affirmer que le français est la langue officielle. Il faudrait que la discussion sur le rôle des géants du numérique ne soit pas qu'une affaire de parts de marché, mais bien une invitation à prendre les moyens de traiter avec sérieux le rôle fondateur de notre culture.</p>
Andrew chroniqueur	Coyne, Journalistique/ opinion	The Globe and Mail, 19 mai 2021 https://tgam.ca/3fxNoNd	<p>[...] Hence the great quiet that has descended upon Quebec in the wake of Bill 96, the Coalition Avenir Québec government's draconian new language law, whose aim, whatever Premier François Legault's dissembling ("it's nothing against the English Quebecers"), is to further harass and marginalize the province's anglophone minority - in the name, as always, of assuring the "survival" of its francophone majority, or in the now-obligatory usage, the Quebec nation.</p> <p>The bill would extend the restrictions on English contained in Bill 101 - the province's existing assertion of franco-supremacy - to businesses with as few as 25 employees. It would not ban English altogether on commercial signs, as some hard-liners had hoped, but it restores the requirement of "marked predominance" for French, a phrase familiar from previous instalments of the language wars.</p> <p>It would remove the right to offer bilingual services from some municipalities, cap enrolment at English-speaking CEGEP schools, force recent immigrants to communicate with the province exclusively in French and empower citizens to snitch to the government on businesses whose French-language service they found wanting.</p> <p>Once, this sort of thing might have provoked at least a murmur of opposition here and there, on the principle that majorities should not be quite so open in their disdain for the minorities in their midst. Not any more. In part, this is a matter of precedent - what might once have been the occasion for outrage has long been sanctioned by custom. But in part it is the crude calculations of politics: There are no votes in anglo rights.</p>

<p>Colby chroniqueur</p>	<p>Cosh, Journalistique/ opinion</p>	<p>The National Post, 25 mai 2021 https://bit.ly/34hoJrh</p>	<p>[...] In legal circles, then, these intricacies are already being debated furiously, with constitution experts desperately unearthing ancient treatises and studying past changes of this general kind. Quebec can probably insert both its Q-clauses into the constitution without meeting an immediate procedural obstruction. This, I think, was the import of comments the Prime Minister made Tuesday when he seemed to uphold Quebec’s “right to modify” federal constitutional law.</p> <p>Whether both the Q-clauses are actually compatible with the constitution would be a question for judicial interpretation — which could happen by means of a private person’s lawsuit against the new amendments, or through a reference case. It seems likely that if the vague clauses were introduced through the unilateral s. 45 procedure, their effects would be restricted by the courts for that very reason.</p> <p>Quebec could not, for example, use its new official language clause to restrict minority-language rights now guaranteed explicitly by the constitution. Any court would be likely to resist using the new clause even for interpretative guidance.</p> <p>So perhaps they will end up in the text of the constitution, but only as non-justiciable nullities. And then again they might be thrown out for sheer incoherence. There’s a missing step between saying “Quebeckers form a nation” and talking about “the Quebec nation”. Are these simply presumed to be the same thing? Is this “nation” of Quebeckers identical with the purely legal entity that is the province of Quebec, or with its geographical bounds? Where do the First Nations who dwell in the province of Quebec fit into the nation of Quebeckers?</p> <p>We should definitely dispense with making too much trouble about this word “nation.” Judges will insist on performing casuistic interrogations like those in the previous paragraph. It’s their job. But too often, when confronting Quebec’s preoccupation with very-long-term cultural and ethnic survival, English Canadian commentators and politicians pretend not to know what a “nation” is or to be able to fathom that Quebec is one.</p> <p>Having constructed a fairly successful multinational state, we pretend to be allergic to the very idea. Having given Quebec a thousand privileges predicated on its national character, we pretend nothing of the kind ever happened. Stephen Harper did a good thing when he cut this foolish Gordian knot and organized a resolution in the House of Commons recognizing that Quebec is, in fact, a nation.</p> <p>And if they want to stick that into the constitutional text, we should go ahead and let ’em do it — remembering all the while that the courts will watch the justiciable implications like so many raptors. I agree with the anonymous voice of</p>
------------------------------	--	---	---

			<p>the Globe: Legault is baiting a political trap for the federal government and the rest of Confederation. But the Globe's editorial goes on to suggest that the correct strategy for the Liberal government is to "not be so quick to give in to Mr. Legault's gambit."</p> <p>As is usual, the chess term "gambit" is being used by someone who seems to have no idea what it means (the options are "accept" or "decline"). But either way, I don't think we should run straight into the trap. Let us shed oceans of blood defending legitimate rights, and spend not one drop on verbiage.</p>
Kelly McParland	Journaliste/ Opinion	Tha National Post, 26 mai 2021 https://bit.ly/3vrgh4x	<p>[...] If Quebec can change the Constitution at will, it follows that other provinces can do so as well. That opens the way for 10 provinces and three territories, each deciding which individual items they will select from the constitutional menu.</p> <p>[...] Once Quebec and Alberta have their own individual constitutional dishes, it's inconceivable that others wouldn't follow suit. For instance, once English has been officially demoted to secondary status, and Anglo- Quebecers along with it, the desirability of protecting French services in other provinces fades considerably. It's expensive and it only serves a minority of people; if minority Anglos don't rate equal status in Quebec, why should minority Quebecers deserve special status elsewhere?</p> <p>Personally I have no beef with Quebec, which operates like a canny financier constantly on the lookout for opportunities it can seize on to turn a profit. Or,]] to use the inevitable hockey analogy, Quebec premiers are like coaches skilled at dissecting opposing defences for flaws to be exploited. You can't blame it for wanting to protect itself, and you have to admire its determination to protect the unique culture it has created for itself. It would be nicer if it wasn't constantly doing so at the expense of the rest of the country, but given Ottawa's willingness to regularly give ground, why not take what's on offer?</p> <p>[...]</p> <p>Thinking too deeply about the consequences of his Quebec concessions might complicate matters. Given Canada's 600-plus First Nations, the prospect of an official Nation of Quebec, the potential for moves toward a Nation of Alberta, and the scramble for nationhood that could unleash, Canada's future looks less like a menu of choices with Ottawa serving as head waiter, and more like an all-you-can eat smorgasbord with everyone stuffing themselves on whatever they can get.</p>
Campbell chroniqueur	Clark, Journalistique/ opinion	The Globe and Mail, 21 mai 2021	Legault's move to seek constitutional change, included in a language law, is no accident

		<p>https://tgam.ca/3f5MMQ0</p>	<p>It's almost ironic that at a time when a lot of national governments are starting to fear they are losing the levers to protect culture, Quebec Premier François Legault wrapped his new language law in the symbols of nationhood. But it is not an accident.</p> <p>The insertion of a clause that purports to amend the Constitution to declare that Quebecers form a nation has constitutional experts questioning its legality and reviving some of the old debates - ugh - about the nature of nationhood.</p> <p>But putting that in a language law is a bit of a tell. This tug at the heartstrings of Quebec nationalism is in the language law because the bill's measures aren't as sweeping as some of Mr. Legault's supporters might have expected, and it's hard to sell them as the salve for language anxieties. The truth is, there aren't a lot of effective language-law levers left.</p> <p>Mr. Legault, who leads a party that is supposed to move Quebec past debates between sovereigntists and federalists, knows that a lot of Quebecers want the government to do something - something - to protect French.</p> <p>Despite pundits quoting statistics to argue that francophones have nothing to worry about, Quebec isn't the only place in the world where people fear that, in a globalized internet age, the pull of the English language might erode the place of their own.</p> <p>Nowadays, promoting French might have more to do with the language of internet sites than shop signs. And as it turns out, many national governments now fret that their powers to influence language and culture are shrinking. Their citizens work in a global business world, and governments that once were able to regulate broadcasting find it harder to influence a digital world - witness the federal government's tortured efforts to subject Netflix and YouTube to broadcasting laws.</p> <p>Mr. Legault's Bill 96 has a hundred pages of measures drafted in the search for something the state could do that would convincingly protect French. There are fewer levers of state left, nation or not.</p> <p>Quebec's existing language laws have already pulled the main ones. Bill 101, passed in 1977, did things that really encouraged the use of French. It required the children of newcomers to go to French-language grade schools, to nudge them to settle into the francophone majority. It mandated that the language of work be French, a reaction to the days when it was common for anglo managers to speak English to French workers.</p>
--	--	--	--

			<p>Bill 96 is different. Mr. Legault has proposed measures that will have marginal impact. Some, like the Parti Québécois, wanted more intrusive measures that would have marginal impact.</p> <p>One chunk of the bill is about setting fussier rules requiring Quebec government officials to do more of their dealings with others, including immigrants, in French - but let's face it, in 2021, an individual's adoption of a language isn't heavily influenced by letters from the ministère.</p> <p>One of the most prominent measures will cap attendance at English-language CEGEPs, the pre-university and vocational colleges, to 17.5 per cent of students.</p> <p>It's worth noting that doesn't change anything for Quebec's anglo community, per se. It's a cap on the increasing number of kids who went to French grade schools and already speak French - the children of immigrants and in many cases, francophones - who are signing up for English CEGEPs in Montreal. The PQ didn't want any of those non-anglos to go to English CEGEPs. Either way, it's not a push to get more people to function in French, so much as slow the pull of English.</p> <p>What Mr. Legault's bill does have is declarations, symbols from the stroke of a pen.</p> <p>But his government did pull back from a more intrusive approach favoured by some in his party, and outside it.</p>
<u>Milieu des affaires/patronat</u>			
Michel Leblanc, président de la CCMM	Affaires	<p>Le Devoir, 14 mai 2021. https://bit.ly/3ycr2JF</p>	<p>On appuie la volonté du gouvernement de renforcer le statut du français comme langue commune au Québec et à Montréal, mais son projet comprend beaucoup d'éléments dont la valeur va dépendre des règles d'application qui vont être connues plus tard, [...], on réagit de façon relativement positive, mais avec des inquiétudes. [...]</p> <p>Il faudra éviter de créer un monde du travail kafkaïen où tous pourront s'improviser agents de contrôle linguistique. Cela risque non seulement d'être dommageable pour la « paix linguistique », mais aussi pour l'image internationale du Québec</p>
		<p>La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ffL1i9</p>	<p>On partage l'objectif, dit Michel Leblanc, PDG de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM). Mais une paix linguistique est primordiale pour les affaires. L'image de marque de la ville est très importante. Quand on essaie d'attirer des talents et des investisseurs de l'extérieur, il ne faut pas donner l'impression d'avoir des conflits. »</p>

			<p>Selon la CCMM, il y a comme préoccupation le fait que les entreprises auront à justifier pourquoi elles ont favorisé telle embauche plutôt que telle autre. « Il ne faut pas que ça devienne une imposition d'avoir à expliquer à un fonctionnaire pourquoi 1 anglais est nécessaire », explique M. Leblanc. « Si on était à Helsinki, on verrait l'anglais comme un outil utile pour les affaires et non un outil d'assimilation. Cela dit, le gouvernement dit qu'il tiendra compte de l'extérieur. »</p>
		<p>CBC, 14 mai 2021 https://bit.ly/33R3nki</p>	<p>"Elsewhere, when a company feels that its employees need to speak English, we don't ask that company to justify and explain [what they're doing]," "Are we heading toward a situation where, at any moment, a company will find itself in court because of the use of French or English [at work]?"</p> <p>Leblanc says he understands the need to protect the French language and to make sure English is not arbitrarily used in the workplace, but he's concerned about how the law would be applied. "If I am in retail, or the restaurant business and I want teams that are able to work with tourists, I am okay if I want eight waiters who can speak English? Or does it have to be only one waiter, and each time there's a table with anglophones, [someone] will say 'sorry, I can't help you, let me go get my colleague'?" Leblanc said.</p> <p>"This is about the organization of labour, the possibility to hire staff depending on my needs."</p>
		<p>The Gazette, 14 mai 2021 https://bit.ly/3hsF11l</p>	<p>Although solidifying the status of French as Quebec's official language is the "right thing to do, we're especially concerned about the impact of the new administrative requirement on small businesses," Michel Leblanc, head of the Chamber of Commerce of Metropolitan Montreal, said in an interview. "The government assures us the requirements won't be more time-consuming, but until we see the details we can't know for sure." Because of Bill 96, "the big worry in the business community is that companies will be put in some sort of straitjacket," Leblanc said.</p> <p>"We don't want to see a Kafkaesque universe where everything needs to be justified, where every decision can be contested.</p>
		<p>The Globe and Mail, 28 mai 2021 https://tgam.ca/2Th15bY</p>	<p>Others say it will make hiring more onerous, as companies are forced to spell out why they require knowledge of languages other than French when bringing on new employees. "As a society, we're trying to do something here for which there's no textbook," said Michel Leblanc, president of the Chamber of Commerce of Metropolitan Montreal, who supports the objective of the law.</p> <p>"How do you maintain a language that is key to your social identity alive and thriving in an the environment where English is international language of business and where you are an island in North America?" [...]</p>

			<p>Mr. Leblanc frames it in wider terms. "The business community wants linguistic peace in society," he said. And when public perception is that existing laws don't allow people to live and work in French to the extent they want, as is the case now, the government has to do something to create that peace, he said. There is, at the very least, an apparent consensus that some kind of update to 45-year-old legislation was in order.</p> <p>[...]</p> <p>Mr. Leblanc and others reject suggestions that the language reforms will spook investors and dampen corporate interest in setting up in Quebec. The province has had rules on French in place for more than four decades, he said, so "it's not like it's new. It's already factored in" when they invest.</p>
<p>Charles Millard, PDG de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)</p>	<p>Affaires</p>	<p>Le Devoir, 14 mai 2021. https://bit.ly/3ycr2JF</p>	<p>Si la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) se dit d'accord avec l'idée de réduire de 50 à 25 employés le seuil à partir duquel une entreprise doit se soumettre à une démarche de francisation obligatoire, elle presse le gouvernement de s'assurer que cela ne se traduise pas par un alourdissement du fardeau bureaucratique des PME auxquelles cet élargissement s'appliquera.</p> <p>C'est le cas notamment de la création d'un interlocuteur gouvernemental unique (Francisation Québec) et l'offre de programme de francisation en entreprise. L'idée apparaît tellement bonne au p.d.g. de la FCCQ, Charles Millard, qu'il voudrait la voir étendue au problème plus général d'analphabétisme fonctionnel qui touche presque la moitié des adultes au Québec. « Si nous voulons reconnaître convenablement l'importance du français, il nous faut reconnaître que le véritable défi n'est pas uniquement en francisation, mais également en alphabétisation. »</p>
		<p>Communiqué FCCQ, 13 mai 2021 https://bit.ly/3wkgJBV</p>	<p>« [...] Vouloir renforcer l'usage du français est donc un objectif louable et nécessaire, mais nous devons garder à l'esprit les nouvelles obligations que cela représentera pour nos entrepreneurs »</p> <p>« Nous appuyons notamment l'intention du projet de loi visant à assujettir les entreprises de 25 employés et plus aux obligations de certification prévue à la Charte de la langue française. Il faudra cependant appuyer convenablement les petites entreprises nouvellement assujetties. Les démarches de certification, dont la création d'un comité de francisation, ne doivent pas devenir un fardeau bureaucratique. Nous nous assurerons que ces obligations s'accordent avec les principes d'allègement réglementaire et que les entreprises soient appuyées dans ces nouvelles démarches d'application du français dans les lieux de travail »</p> <p>« Nous serons également vigilants quant aux nouvelles obligations d'affichage de poste, l'exigence du bilinguisme demeurant nécessaire dans certains postes. La maîtrise d'une deuxième langue, notamment l'anglais, demeure une force économique importante pour la société québécoise. La promotion du français dans le monde des affaires doit se réaliser en complément au développement commercial et non au détriment de celui-ci »</p>

			<p>Nous profitons de cette mobilisation historique en faveur de notre langue afin de mettre en lumière l'immense défi devant nous pour rehausser les compétences en alphabétisation de notre main-d'œuvre. Selon un rapport de la Fondation pour l'alphabétisation, 46,7% des adultes sont considérés analphabètes fonctionnels et n'ont pas les compétences linguistiques en littératie en 2020 pour s'adapter aux changements rapides du marché du travail. La FCCQ souligne l'apport des services de francisation pour les entreprises ayant au moins 5 employés, mais il est important d'offrir également un appui aux travailleurs qui sont analphabètes dans ces offres de services.</p> <p>« Si nous voulons reconnaître convenablement l'importance du français, il nous faut reconnaître que le véritable défi n'est pas uniquement en francisation, mais également en alphabétisation. La maîtrise du français et de ses subtilités est l'un des principaux leviers afin d'augmenter la productivité québécoise. Notre fait français est donc une opportunité économique pour le Québec qu'il faut chérir et encourager »</p>
		<p>The Gazette, 14 mai 2021 https://bit.ly/3hsF11l</p>	<p>Requiring bilingualism "remains necessary in certain positions," Charles Milliard, head of the Fédération des chambres de commerce du Québec, said in a statement. "Fluency in a second language, particularly English, remains an important economic force for Quebec society. The promotion of French in the business world must be carried out in addition to commercial expansion, and not to the detriment of it."</p>
François Vincent, vice-président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)	Affaires	<p>Le Devoir, 14 mai 2021. https://bit.ly/3ycr2JF</p>	<p>la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), comment tout cela n'augmentera pas les coûts et la paperasserie de dirigeants de petites entreprises qui avaient un urgent besoin du mouvement contraire. la FCEI, qui enjoint maintenant à Québec de réaliser sans délai une analyse d'impact sur le fardeau réglementaire.</p> <p>On y verra, croit-il, qu'une approche « plus chirurgicale » basée sur l'accompagnement serait plus efficace auprès des entreprises véritablement concernées et moins néfaste pour toutes les autres « qui fonctionnent déjà complètement en français ».</p>
		<p>La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ffL1i9</p>	<p>« On est inquiets de voir le fardeau administratif et réglementaire augmenter », admet François Vincent, vice-président Québec de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI). « L'Office québécois de la langue française va accompagner, et c'est bien. Mais pour les PME de 25 à 49 employés, qui ont moins de ressources, ça sous-entend encore de remplir de nombreux formulaires. Et ce, même pour un garage ou un resto au Lac-Saint-Jean qui opère déjà en français. » « Il y a certes une transition de trois ans, mais la paperasse va être obligatoire. Or, la situation actuelle de la COVID fait en sorte que les PME sont fragiles. Elles sont pour la protection de la langue française, mais par des actions chirurgicales.»</p>
		<p>The Gazette, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ogLJQh</p>	<p>"Preserving the French language must be a priority, of course, but we're worried about the additional red tape," François Vincent, Quebec vice-president at the Canadian Federation of Independent Business, said Thursday in an interview. "The cost of these types of measures is inversely proportional to the size of a company. The smaller you are, the more expensive compliance becomes."</p>

		<p>The Globe and Mail, 28 mai 2021 https://tgam.ca/2Th15bY</p>	<p>Business owners aren't against protecting French per se, but they wonder how much more administrative work will be required, said federation vice-president François Vincent. [...] "People are asking whether there isn't another way than just more paperwork for an auto garage in Saguenay-Lac-Saint-Jean to prove it's operating in French," Mr. Vincent said. "Compliance is inversely proportional to the size of your business. The smaller you are, the bigger the burden."</p>
		<p>Le Journal de Chambly, 19 mai 2021 https://bit.ly/2QZuw1w</p>	<p>La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) s'inquiète de voir le fardeau administratif et réglementaire des PME augmenter.</p> <p>La FCEI a pris acte du dépôt du projet de loi 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français. Cette réforme ne s'annonce toutefois pas sans répercussions pour les propriétaires de PME québécoises, déjà fragilisés par la pandémie, car elle engendrera une augmentation de leurs coûts liés à la paperasserie et à la conformité réglementaire.</p> <p>La FCEI a d'ailleurs constaté que le gouvernement élargit l'assujettissement de la francisation aux entreprises de 25 à 49 employés. Or, un récent sondage montrait que 56 % des PME québécoises s'opposent à cette orientation. Cette proportion était de 60 % pour les PME de la région de Montréal et elle s'élevait à 61 % pour celles de la Capitale-Nationale.</p> <p>« Préserver la langue française au Québec doit bien sûr être une priorité. Mais faisons-le sans augmenter les coûts et la paperasserie pour des PME, qui, selon nos évaluations, peinent toujours à retrouver leurs revenus normaux et pensent à fermer définitivement leurs portes. Bien que le projet de loi offre une période de transition de trois ans, il n'en demeure pas moins que les petites entreprises se verront imposer de nouvelles obligations et de la paperasse en plus. Les propriétaires de PME ont pourtant besoin d'un allègement réglementaire pour avoir plus de temps à consacrer à leur entreprise. À première vue, ce n'est pas ce que va leur offrir ce projet de loi », déclare François Vincent, vice-président Québec à la FCEI.</p> <p>Le projet de loi 96 précise également des obligations en matière d'embauche et d'affichage qui pourraient représenter des coûts supplémentaires pour les entreprises qui devront s'y conformer. La FCEI note également qu'il est proposé de réduire de moitié les délais pour la transmission des obligations des entreprises à l'Office de la langue française, lesquels passeront de six à trois mois.</p>

			<p>Comme prévu par la Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif (décret 1166-2017), une analyse d'impact réglementaire doit être réalisée et rendue publique pour tout projet de loi. La FCEI demande le dépôt de cette étude dans les plus brefs délais.</p> <p>La FCEI est toutefois encouragée par la création de Francisation Québec, comme porte d'entrée gouvernementale des services de l'État, pouvant aider et faciliter l'accès à l'apprentissage du français.</p> <p>Cela faisait partie des demandes des propriétaires de PME pour améliorer la situation du français. Ces derniers mentionnaient aussi, comme autres pistes de solution, l'amélioration de la communication quant aux obligations et des investissements pour améliorer les compétences en français des citoyens.</p> <p>« Des avenues à emprunter, il y en a d'autres pour éviter d'ajouter de la complexité aux PME. Se montrer sensible aux réalités vécues par les entrepreneurs, miser sur de l'accompagnement et sortir des politiques "mur à mur" pouvant créer une augmentation de la paperasserie à de petites entreprises qui fonctionnent complètement en français. Ce sont là des voies que le gouvernement du Québec devrait privilégier », ajoute François Vincent.</p> <p>La FCEI étudiera plus en détail le projet de loi pour soumettre ses recommandations et souhaite être invitée à partager ses constats et ses pistes de solution lors des consultations prévues à cet effet. (JCN)</p>
		<p>Le droit, 22 juin 2021 https://bit.ly/3x6TXxe</p>	<p>Le vice-président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, François Vincent, a soulevé de son côté les nouvelles obligations bureaucratiques qu'imposera la loi pour les entreprises afin d'assurer leur conformité aux règles en matière de francisation. Du même coup, il a dénoncé la réduction des délais requis qui passeront de six mois à trois mois, dénonçant le fait que l'on donnera « moins de temps pour remplir plus de paperasse ». Il n'a pas non plus caché son inquiétude face aux obligations liées à la langue de travail alors qu'il y a pénurie de main-d'oeuvre.</p>
Véronique Proulx, PDG, Manufacturier et Exportateurs du Québec (MEQ)	Affaires	<p>La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ffL1i9</p>	<p>Les Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) ont des craintes similaires. « Comme on est en pandémie, on aimerait que ce soit le plus simple possible », signale aussi Véronique Proulx, PDG de MEQ.</p>
		<p>The Gazette, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ogLJQh</p>	<p>It's an additional layer of complexity," Véronique Proulx, chief executive of Manufacturiers et Exportateurs du Québec, which represents about 1,100 manufacturers. "For a small company, this means the CEO will be able to spend less time running their business."</p>
		<p>The Globe and Mail, 28 mai 2021</p>	<p>"You can't just dump this on the desks of small business owners and leave them to figure this out," said Véronique Proulx, head of the Manufacturiers et Exportateurs du Québec, which represents about 1100 manufacturers. "There</p>

		https://tgam.ca/2Th15bY	is lots of concern about this." Government should provide resources to help companies navigate the coming changes, she said.
Karl Blackburn, président du Conseil du Patronat (CPQ)	Affaires	Le Devoir, 14 mai 2021. https://bit.ly/3ycr2JF	On craint aussi que les entreprises se retrouvent à dépenser moins de temps et d'énergie à assurer un environnement général de travail en français qu'à se justifier constamment lorsqu'elles estiment avoir besoin d'employés maîtrisant l'anglais. « Telles que rédigées, les restrictions imposées aux entreprises quant à la connaissance d'autres langues limitent les possibilités d'embauche, de croissance et de développement » dans une économie québécoise qui se veut de plus en plus ouverte sur le monde, a déploré le président et chef de la direction du Conseil du patronat du Québec, Karl Blackburn. Le CPQ redoute aussi une « judiciarisation des plaintes » qui compliquerait plus qu'elle n'aiderait la gestion et la correction des irritants.
		La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ffL1i9	Telles que rédigées, les restrictions imposées aux entreprises quant à la connaissance d'autres langues [...] paraissent difficilement compatibles avec la réalité économique du Québec. Notre économie est fortement axée sur l'exportation de nos produits et de notre savoir-faire dans un monde de plus en plus ouvert. Nos frontières ne doivent pas nous servir de remparts, mais plutôt de tremplins pour propulser nos entreprises vers de nouveaux marchés. »
		Le soleil, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ycdOgc	«Les limitations suggérées par l'actuel projet de loi pourraient isoler les Québécois non francophones, lesquels auraient davantage de difficultés à trouver un emploi, faute de connaissance suffisante du français. Le Québec se priverait de l'intégration au travail pour ces nouveaux arrivants. Pour les nombreux secteurs aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre, la loi proposée pose de sérieux défis.»
Jean-Guy Côté, DG, Conseil québécois du commerce de détail (CQCD)	Affaires	La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ffL1i9	De son côté, le Conseil québécois du commerce de détail soutient que les détaillants ne se rebiffent pas devant les énoncés du projet de loi 96. Mais encore faut-il qu'ils puissent attirer des travailleurs francophones, en cette ère de pénurie de main-d'oeuvre. « Le commerçant qui donne un service au centre-ville de Montréal ou dans [l'Ouest-de-l'Île] a de la difficulté à recruter, note son directeur général Jean-Guy Côté. Ce n'est pas un manque de volonté. Il y aura toujours des détaillants récalcitrants, mais la plupart comprennent que c'est un trait distinctif de Montréal, son côté francophone, pour les touristes. »
Jean-François Belleau, Directeur des relations gouvernementales, Conseil canadien du commerce de détail (CCCD)	Affaires	Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/2ROboDL	S'il n'y a pas de service en français dans certains commerces de Montréal, c'est principalement à cause de la pénurie de main-d'œuvre », indique M. Belleau. Il ajoute que ça risque de devenir un « fardeau » très lourd à porter pour les entreprises. « Il y a également un facteur qualitatif très difficile à établir sur la qualité de français qu'un employé doit avoir. »

Law firm McMillan LLP (Enda Wong)	Affaires	The Globe and Mail, 28 mai 2021 https://tgam.ca/2Th15bY	Additional limitations are also being imposed on using business and consumer contracts not written in French. And parties wanting to register security on movable property in Quebec, or enforce security, would have to use French. That specific change might cause additional delays and costs to Quebec companies operating in multiple jurisdictions, or multinationals operating in Quebec, that are seeking financing, because they typically negotiate financing documents in English, according to an analysis by law firm McMillan LLP. [...] Language is just one element among others in that calculation, said Enda Wong, a business lawyer with McMillan who advises companies on regulatory compliance issues. She said among the other things companies will weigh is the financial support Quebec offers to the private sector, as well as its business law, which was modernized in 2011 to make it easier for companies incorporate in Quebec through measures such as abolishing resident director requirements. "You can go other jurisdictions and they might not have this sort of [language] legislation but they have other hurdles," Ms. Wong said. "Quebec remains a great market."
Gowling WLG	Affaires	The Globe and Mail, 28 mai 2021 https://tgam.ca/2Th15bY	The bill also raises the stakes by "drastically increasing certain consequences and right of action for non-compliance with the province's language requirements," say lawyers at Gowling WLG. Anyone who feels their French language rights have been infringed - including, for example, a café patron dealing with an English-speaking server - can launch a formal complaint and launch a civil lawsuit.
<u>Politique québécoise</u>			
Dominique Anglade, Cheffe du PLQ	Politique québécoise	La Presse ¹ , 14 mai 2021.	[Ce] projet de loi va nécessiter une grande écoute et une grande ouverture. C'est dans la posture que le ministre va prendre qu'on va voir le degré d'ouverture [du gouvernement]. Ce projet de loi n'est pas un projet de loi électoral, c'est un projet de société et on souhaite qu'il soit rassembleur.
		Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/3brYJNM	« Le Parti libéral souscrit pleinement au consensus voulant que nous ayons une responsabilité historique par rapport à la préservation et la pérennité de la langue française en Amérique. Et c'est la raison pour laquelle on est en faveur d'une modernisation. »
		Le soleil, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ycdOgc	«On va avoir une attitude, extrêmement constructive, mais on souhaite que ça ne se fasse pas dans la division. On souhaite qu'il y ait des consultations vraiment générales, que tout le monde puisse participer et qu'on soit à l'écoute de la population.»

¹ Hugo Pilon-Larose, « IL Y A URGENCE D'AGIR », La Presse Plus, p.A2.

			<p>L'étude de ce projet de loi «va nécessiter une grande écoute et une grande ouverture également. Et je pense que c'est dans la posture que le ministre va prendre face à ce projet de loi, la posture que le premier ministre va prendre qu'on va voir le degré d'ouverture qu'ils ont. Ce projet de loi, ce n'est pas un projet de loi qu'on a considéré comme étant électoral, mais véritablement un projet de société, et on souhaite qu'il soit rassembleur»</p>
<p>Paul Saint-Pierre Plamondon, Chef du PQ</p>	<p>Politique québécoise</p>	<p>Point de presse du 13 mai 2021 https://bit.ly/3hDRfvc</p>	<p>Le message que j'envoie au gouvernement : on va avoir une attitude, encore une fois, extrêmement constructive, positive, mais on souhaite que ça ne se fasse pas dans la division. On souhaite qu'il y ait des consultations vraiment générales, que tout le monde puisse participer et qu'on soit à l'écoute de la population quand ils vont venir nous voir puis nous dire : Bien, sur le terrain, ça ne marche pas comme ça, il y a des modifications, qu'on ait véritablement une écoute par rapport à tous les enjeux.</p> <p>Malheureusement, aujourd'hui, la CAQ nous a servi le strict minimum.</p> <p>Essentiellement, il y a trois facteurs importants qui expliquent le déclin de la langue française dans la grande région de Montréal : l'immigration, particulièrement l'immigration allophone, qui migre... qui choisit à 45 % l'anglais comme langue d'usage éventuellement, l'éducation supérieure et la langue du travail.</p> <p>En immigration, ce projet de loi ne prévoit rien, sauf un guichet de francisation. Mais donc aucune limite au nombre d'immigrants allophones que l'on reçoit annuellement, aucune exigence de maîtrise de la langue française à l'entrée au Québec. Donc, on est devant des changements démographiques importants, qui affectent surtout la région de Montréal, et pour lesquels on n'a aucune proposition, à part un guichet pour la francisation, alors qu'on sait que 90 % des allophones échouent le cours de francisation. Ça, c'est les données actuelles.</p> <p>En matière d'éducation supérieure, on constate qu'il n'y a pas de loi 101 au cégep, et qu'on présente comme une bonne mesure le fait de geler la proportion de places, en cégeps anglophones, occupées par les francophones, alors qu'en ce moment, suivant les statistiques de 2018, à Montréal, 48 % des places en cégep, ce sont des places en cégeps anglophones.</p> <p>Donc, on va continuer le statu quo, poursuivre des paramètres dans le cadre desquels l'anglicisation de Montréal se poursuit.</p> <p>Malheureusement, la solution proposée par la CAQ, ça crée un effet de contingentement dans le cadre duquel seulement les meilleurs étudiants auront accès à une éducation en anglais. C'est donc le contingentement pour le prestige. C'est une façon de dire qu'étudier en anglais, c'est pour les meilleurs, étudier en français, c'est pour les seconds. Ce n'est pas le bon message, et la loi 101 au cégep aurait été une bien meilleure solution.</p>

			<p>Par rapport à la langue du travail, nous avons demandé l'application de la loi 101 aux entreprises de 25 à 49 employés. Je demande au gouvernement de préciser ce que signifient des comités de francisation, parce que ça aurait été beaucoup plus clair et simple de dire : Dorénavant, les dispositions de la loi 101 qui s'appliquent déjà aux entreprises de 50 employés et plus s'appliquent aux entreprises de 25 à 49 employés. Ce n'est pas ce qui a été dit aujourd'hui et c'est loin d'être clair à la lecture du projet de loi. Donc c'est une question qui vaut la peine...</p> <p>J'ai lu aussi, sur certains postes de télévision, que la loi prévoyait l'application de la loi 101 aux entreprises à charte fédérale. Je dois préciser que c'est faux. Le fédéral a déjà répondu qu'il ne voulait pas appliquer la loi 101 aux entreprises à charte fédérale. Et ce que ça veut dire, en fait, c'est qu'on nous sert une modification constitutionnelle symbolique, à défaut d'obtenir du fédéral ce qu'on a demandé, c'est-à-dire l'application de la loi 101 aux entreprises à charte fédérale.</p> <p>Même chose pour obtenir une interdiction d'exiger l'anglais lorsqu'on applique à un poste qui n'a pas de justification, ne requiert pas, objectivement, l'anglais, on se fie entièrement à la bonne foi de l'employeur. Et on sait que l'esprit de la loi 101, c'est de dépasser la bonne foi de chacun, mais s'assurer que des règles communes s'appliquent pour obtenir des résultats communs. [...]</p> <p>Donc, si on prend un pas de recul et on regarde l'ensemble de ces mesures-là, il y a du bon. Moi, je suis d'accord avec la création d'un ministère. Je suis d'accord avec des communications en français de la part de l'État ou avec des normes plus claires par rapport au bilinguisme chez les juges. La question qu'on doit se poser c'est : Est-ce que les mesures proposées auront un effet réel sur le déclin rapide de la langue française? La réponse, c'est que le gouvernement a choisi de ne pas agir sur ce qui comptait, sur ce qui est fondamental : l'immigration, la langue de l'enseignement supérieur et la langue du travail.</p>
		<p>Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/3brYJNM</p>	<p>« M. Legault a dit que c'était extrémiste, de la part du Parti québécois, que d'exiger l'application de la loi 101 au cégep. [...] Tout ce que nous demandons, c'est que la langue d'enseignement pour les allophones et les francophones, ce soit le français, dans un contexte où les transferts linguistiques vers l'anglais sont très rapides. »</p>
		<p>Le soleil, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ycdOgc</p>	<p>«Nous sommes dans un réel contexte d'urgence linguistique, un déclin rapide de la langue française. Ça nécessite du courage et le sens des responsabilités pour mettre en place des mesures qui auront un effet par rapport à ce déclin-là. Malheureusement, aujourd'hui, la CAQ nous a servi le strict minimum»</p> <p>«Il y a du bon», reconnaît M. St-Pierre Plamondon</p>

			<p>«Ce sont des bonnes mesures qui n'auront pas d'impact substantiel sur le déclin de la langue française dans la grande région de Montréal. Parce que la CAQ a déjà battu un record, en termes d'immigration allophone accueillie au Québec en 2019, parce que la CAQ ne fait rien de substantiel au niveau de l'enseignement supérieur et parce que la CAQ n'agit pas de manière très claire non plus sur les emplois qui requièrent systématiquement l'anglais»</p> <p>«On se fie entièrement à la bonne foi de l'employeur et on sait que l'esprit de la loi 101, c'est de dépasser la bonne foi de chacun, mais s'assurer que des règles communes s'appliquent pour obtenir des résultats communs. [...] Il y a de bonnes mesures, mais ce ne sont pas des mesures qui sont à la hauteur du défi»,</p>
		<p>Journal de Montréal, 18 mai 2021 https://bit.ly/3yehwWJ</p>	<p>Le chef péquiste estime que son parti présentera la défense la plus forte de la langue française aux prochaines élections.</p> <p>« Les gens auront un choix à faire entre le Parti québécois ou le Parti libéral, la CAQ et QS, qui, eux, préfèrent un plan qui paraît bien, mais qui, de l'avis des scientifiques ou des démographes, des analystes, tout le monde que j'ai entendu se prononcer au cours des derniers jours – il y a un consensus –, ne changera pas le déclin de la langue française », dit M. St-Pierre Plamondon.</p>
		<p>Radio-Canada, 25 mai 2021 https://bit.ly/3fKvPd1</p>	<p>Pour le chef du Parti québécois, Paul St-Pierre Plamondon, il ne fait aucun doute que la multiplication des collèges privés contribue à l'anglicisation de Montréal. On ne peut pas accueillir autant d'étudiants, tant au collégial qu'à l'université, sans que ça ait d'impact sur la langue commune à Montréal, affirme-t-il.</p> <p>Aux yeux du chef péquiste, tous les programmes et les établissements devraient être soumis aux dispositions de la future loi. « Ce n'est pas acceptable. Nous, on croit que la loi devrait s'appliquer pour tout le réseau collégial, sans exception. »</p> <p>« Là, ce qu'on a, c'est des collèges privés qui offrent un service qui est douteux sur le plan éthique et [qui offrent] un contournement de la loi. On se retrouve un peu comme dans le cas des écoles passerelles, où les mesures applicables aux cégeps ne s'appliqueraient pas du tout pour un nombre important d'étudiants » constate-t-il.</p> <p>Selon Paul St-Pierre Plamondon, le nombre de places offertes dans les collèges privés non subventionnés devrait être inclus dans les calculs effectués par le ministère, afin de limiter le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements anglophones</p>

		<p>La Presse, 21 mai 2021 https://bit.ly/3oKNQfu</p>	<p>Le projet de loi 96 est nettement insuffisant pour freiner le déclin du français au Québec, a évoqué le chef du Parti québécois, Paul St-Pierre Plamondon. « Il n'y a pas de notion de culture dans le projet de loi 96, alors que la culture, c'est la manière par excellence de rassembler, d'être dans le positif sur le plan linguistique », a déclaré le politicien. Il croit que la culture de la province devrait être davantage valorisée dans le cadre de cette réglementation.</p>
		<p>Journal de Montréal, 22 mai 2021 https://bit.ly/2QQ4Hkx</p>	<p>C'est aussi une demande du Parti québécois, dont le chef, Paul Saint-Pierre Plamondon, était présent hier. Celui-ci voit des lacunes en immigration, sur le sujet de la langue d'enseignement et de la langue du travail et en culture, dans le projet de loi.</p>
		<p>Journal de Montréal, 7 juin 2021 https://bit.ly/3iplJjM</p>	<p>Pour Paul St-Pierre Plamondon, ces résultats démontrent que les propositions de sa formation répondent mieux aux préoccupations des citoyens.</p> <p>« Il n'y a que le Parti québécois qui représente ces 46 % qui pensent – à juste titre, à notre avis –, que les mesures ne sont pas suffisantes », dit le chef péquiste.</p> <p>L'automne dernier, une question plus directe de la Fondation Lionel-Groulx (« Réserver la fréquentation des cégeps anglophones aux étudiants ayant fait leur secondaire en anglais ») avait récolté seulement 47 % d'appuis. Mais Paul St-Pierre Plamondon estime que, entre les deux sondages, la question a fait l'objet d'un débat dans les médias. « Et, clairement, à force d'en débattre, de réfléchir, ça a un impact sur l'opinion publique », dit-il.</p>
<p>Hélène David, porte-parole du PLQ en langue française</p>	<p>Politique québécoise</p>	<p>La Tribune, 14 mai 2021 https://bit.ly/3yce5jm</p>	<p>« Oui, il y a des choses avec lesquelles on est d'accord, même dont on est content, comme la nomination d'un commissaire à la langue française nommé par l'Assemblée nationale entre autres. Mais il y a des choses qui passent moins. Oui, mettez la loi 101 pour les entreprises 25-49, mais faites-le avec souplesse. Là, rapidement, on sent une certaine lourdeur, les entreprises vont trouver ça difficile »</p> <p>« La bonne chose, c'est qu'il n'y aura pas de loi 101 dans les cégeps. La liberté de choix est encore présente et c'est ce qu'il fallait. Reste seulement à voir comment tout ça va être déployé. Comment va-t-on garantir la priorité aux étudiants anglophones? Est-ce qu'on va leur dédier un premier tour d'admission? Qu'arrivera-t-il si un francophone a de meilleures notes qu'un anglophone pour accéder à un programme anglais contingenté? Il va y avoir beaucoup de précisions à faire de ce côté-là »</p> <p>« Si le ministre Jolin-Barrette décide d'aller vers des consultations particulières, c'est-à-dire où c'est lui qui choisit qui prend la parole au parlement, ce ne sera probablement pas représentatif »</p>

			<p>« On souhaite un résultat consensuel lors de l'adoption de la loi. Je ne sais pas pour les autres partis, mais nous prenons part à ce débat avec un esprit d'ouverture et j'espère que ce sera partagé »</p>
		<p>Point de presse du 13 mai 2021 https://bit.ly/3hDRfvc</p>	<p>Je vous donne l'exemple de la question des cégeps anglophones et du pourcentage. Je ne sais pas si vous avez lu les articles, mais ça nous prend plus de temps pour aller comprendre. On a parlé à la Fédération des cégeps déjà. Ils sont eux-mêmes en train d'essayer de comprendre ces articles-là. On est en termes de ratios, on n'est pas en termes de devis. C'est un peu technique, les devis, c'est le nombre d'étudiants auxquels ont droit chaque cégep depuis toujours. Et là on est en termes de ratios des anglophones par rapport aux francophones. On change complètement le paradigme de ça. Et donc, oui, si ça permet à tout le monde d'augmenter en même temps, il y a quelque chose qui peut être intéressant. Mais allons voir ce que veut dire le 17,5 % d'étudiants. Est-ce que c'est sur l'ensemble du Québec, etc.? Donc, il y a beaucoup de questions à poser. Elles seront importantes, elles seront intéressantes, et on s'attendra à des réponses assez précises, puis là on pourra vous dire ce qu'on en pense un peu plus.</p> <p>[...]</p> <p>Quand Dominique dit : Écoutons-les, on va les accueillir, nous devons avoir absolument des consultations générales et non pas particulières. C'est un projet de loi qui se veut costaud, alors il faut que les consultations soient tout aussi costaudes que le projet de loi est costaud. Alors, générales, c'est, pour nous, une évidence et une absolue nécessité. Alors, le CPQ viendra nous dire : C'est bien trop gros, ou ce n'est pas trop gros, ou c'est correct. Alors, c'est tout ça, pour l'instant, qu'il nous manque comme renseignements.</p> <p>[...]</p> <p>[au sujet de l'épreuve uniforme de français] En principe, ce sont des élèves qui ont fait le primaire et le secondaire, soit allophones, soit francophones, en français. Donc, l'épreuve uniforme de français ne devrait pas être si difficile que ça. Là où ça pose problème, et on va de voir se poser la question — merci de poser cette question, c'est un autre exemple — étudiants internationaux. L'étudiant international qui vient faire le cégep anglophone et qui après dit : Je vais peut-être rester pour faire l'université anglophone, il devrait, ce que je comprends, passer l'épreuve uniforme de français. Question, question avec un q majuscule, là, parce que c'est bien important de savoir s'il devra donc être très, très, très performant en français pour passer l'épreuve uniforme de français. Je vous rappelle, ce n'est pas une épreuve qui est si facile que ça. Il y a même des échecs pour des francophones dans cette épreuve-là.</p> <p>Alors, c'est une question qu'on aura certainement à poser. Peut-être que tout ça n'a pas été prévu par le ministre, je ne sais pas, mais on posera cette question-là.</p>
		<p>Radio-Canada, 25 mai 2021 https://bit.ly/3fKvPd1</p>	<p>Le Parti libéral du Québec tient un discours similaire. La ministre avait dit [que le gouvernement] va renforcer la langue française dans les AEC. On a été patients. On cherche [dans le projet de loi], mais on ne trouve rien. Il n'y a rien sur les AEC ou les programmes et établissements privés non subventionnés, regrette la députée Hélène David.</p>

<p>André Fortin, leader parlementaire du Parti libéral</p>	<p>Politique québécoise</p>	<p>The Equity, 19 mai 2021 https://bit.ly/2RVuEij</p>	<p>"The bill struck me in how sweeping it is in terms of its changes," he said. "It ... touches on everything from access to justice, to language of judges to signage to access to higher education, to regulations on small businesses. It struck me just how a significant move this is on the part of the government, ton one hand to try and promote and protect the French language and on the other hand to restrict English-only services in some sectors."</p> <p>While the consultation on the bill is set to begin shortly, Fortin said that it wouldn't actually come into force until the end of the year. The CAS has a majority in the National Assembly, and has the abilit3 to limit debate and consultation around the bill as it sees fit.</p> <p>"The premier has indicated that he wants to adopt this before Christmas and ... every bill goes through a consultation period, a debate period and the adoption period," he explained. "I suspect the consultations will start shortly, and the debate on the bill itself and every article will likely be in the fall for adoption around Christmas time. I think the premier, in his own time frame strategy, wants to have these measures in place before the next election in 2022."</p> <p>"The government's already told us that there would be small-scale parliamentary consultations with a very limited number of groups," he added. "To us that's very worrisome because there's going to be points of view out there that we will not be able to hear." [...]</p> <p>"The impact to businesses could be significantly heavy and a lot of the business groups have already come out and said exactly that," Fortin said. "They're worried about the additional burden to small business, which government has said that they will apply Bill 101 to businesses that are between 26 and 49 employees, and we've got a few of those in the Pontiac.</p> <p>"If government is really intent on going that way, they've got the majority, they can do it, but we'll fight to try ... and make it easier on businesses, maybe to have a bit of a lightened version of Bill 101 applied to them because it is quite impactful, quite significant to ask these businesses to comply," he added. `At the same time, government seems like it's intent on being a lot stricter. The CAQ announced that they would give 104 million dollars to the OQLF in their last budget for compliance and an overview of the application of this bill, so I suspect we'll see a lot more OQLF inspectors." [...]</p> <p>"My understanding is that the current mayor will try and reinstate bilingual status, but that's dependant on every council across the province," he said. "It's a bit of a roundabout way for the government to take its responsibilities and</p>
--	-----------------------------	--	---

			<p>delegate it on the mayors, in a year where they have an election period. We'll see where it lands but that's an area where potentially services could be affected."</p> <p>[...]</p> <p>"There's a lot of debate across the country about whether a province can simply amend the constitution without the federal government's approval or approval of the other provinces," he said. "I think if Alberta tried to do it to say they don't want to pay equalization any more, there might be more uproar about something like that. I'm far from a constitutional expert, but ... we'll need advice from constitutional experts to see if it can even be done. The more important issue to me as the representative of Pontiac is how this bill is going to affect people, how this bill will affect services that are available to citizens and that's really what I'm going to be focused on."</p> <p>He was critical of the CAQ's use of the notwithstanding clause, which allows them to override the Charter of Rights and Freedoms.</p> <p>"The one thing that the premier did say was that he would use the notwithstanding clause on language, but the notwithstanding clause is being applied on the entirety of the bill, so it's hard at this point to pinpoint exactly where in the bill citizen's rights are being infringed upon," he said. "[The] government needs the notwithstanding clause to bypass the Charter of Rights and Freedoms. I hope we're going to get more substance and more details from the government in the coming days, weeks and during the parliamentary debate on the bill."</p> <p>One positive change that Fortin pointed to was the introduction--of free French courses for Anglos who want them, enshrining it as a "right" to improve their language skills. The article was similar to one that was introduced by Fortin's colleague Gregory Kelley back in December 2019.</p> <p>"That's a good thing, it's something we'd asked for, we'd lobbied for and that a lot of citizens groups, like the [Regional Association of West Quebecers] first on the list, had asked government to do for years and years," he said. "That to me, is a more constructive way to do things, it's a way of getting Anglophones to learn French and for people to want to learn French in their own community. I will always be more of an advocate for positive change rather than restrictive change when it comes to this."</p> <p>"The only other thing I'd like to say is that Premier Legault has really, through his more restrictive approach, and obviously not having consulted with the English- speaking community, has shown his old PQ colours on the bill, and hopefully it won't lead to a divisive debate," he concluded. "Hopefully it's not an attempt to pit an us versus them, an Anglo versus Franco ... That's not a game we're interested in playing and hopefully it's not where this debate goes and government is open to listening to the community and making changes to the bill where needed."</p>
--	--	--	--

<p>Ruba Ghazal, porte-parole de QS en langue française</p>	<p>Politique québécoise</p>	<p>Point de presse du 13 mai 2021 https://bit.ly/3frVO WI</p>	<p>À première vue, il y a des éléments, quand même, qui sont intéressants, notamment une demande historique des groupes en francisation et de Québec solidaire sur le guichet unique, où les gens n'auront pas à se garrocher un peu partout. Il y a un seul endroit pour qu'ils puissent avoir de la francisation, donc ça, c'est quelque chose d'intéressant. Création d'un ministère pour la langue française, donc d'un ministre, et aussi le commissaire. Donc, ça, ce sont des mesures intéressantes.</p> <p>Il y a par contre d'autres mesures, qui nous paraissent essentielles pour la protection de la langue française, qui ne se trouvent pas, à première lecture, dans le projet de loi et qui étaient dans le livre orange de Québec solidaire, notamment d'appliquer le processus de francisation de la loi 101 pour les entreprises de 10 employés et plus. Là, il descend un peu jusqu'à 25, mais il ne va pas jusqu'au bout à 10 employés et plus. Donc, il y a beaucoup d'entreprises qui seront dans l'angle mort de la loi 101. Le fait d'interdire la connaissance de l'anglais, que ça soit justifié par l'employeur, que ça soit écrit dans les offres d'emploi, ça, ça n'est pas renforcé. Toute la question de la francisation en entreprise est importante. Puis il y avait aussi une mesure, qu'on avait dans notre livre orange, qui ne s'y trouve pas, c'est de bonifier la loi du 1 % sur la formation de la main-d'oeuvre pour ajouter un élément de francisation, pour que les entreprises, aussi, fassent leur effort dans la francisation.</p> <p>[...]</p> <p>Alors, dans les prochaines semaines, moi, je suis prête à de la collaboration, à travailler en collaboration avec le gouvernement. On a fait des propositions, on va avoir des débats, des discussions.</p> <p>[sur la langue du travail]</p> <p>On n'a pas l'impression qu'ils demandent suffisamment aux entreprises de faire leur effort. Notamment, l'interdiction de la connaissance de l'anglais, qui est systématique maintenant, alors que ce n'est pas nécessaire. Je n'en ai pas trouvé encore en ce moment. Qu'est-ce que les entreprises doivent faire en matière de francisation, c'est encore des mesures volontaires. Je veux dire, on facilite ça, avec le guichet unique, ça devient plus facile. Il y a des programmes... moi, j'ai parlé avec des entrepreneurs qui disent qu'il y a des programmes, des fois, qui existent, puis on n'est même pas au courant. Des fois aussi, il faut valoriser aussi, il faut expliquer aux entreprises pourquoi c'est important qu'ils offrent ça, la francisation.</p> <p>Mais il y a une mesure que moi, je vous amenais, qui est la loi du 1 % de la formation de la main-d'oeuvre. C'est presque obligatoire de faire de la formation de la main-d'oeuvre, sinon l'argent va aller dans un pot du gouvernement. Donc, c'est obligatoire, c'est beaucoup plus bénéfique pour l'entreprise, de faire de la formation. Bien, il faudrait que ça soit la même chose aussi pour la francisation, il faudrait que ça soit obligatoire ou presque. Parce qu'il y a beaucoup d'entreprises, et il peut y avoir des programmes, mais elles ne vont pas les utiliser, elles ne voient pas l'avantage pour leur entreprise.</p>
--	-----------------------------	--	---

			<p>[...]</p> <p>C'est très important, à Montréal et partout au Québec, que les gens, les citoyens puissent se faire servir dans la langue officielle du Québec qui est le français. Donc, le fait qu'il y ait une possibilité pour les gens de porter plainte, et tout ça, c'est une bonne chose, je veux dire... C'est-à-dire que le résultat, à la fin, c'est que, quand on rentre dans un commerce, il ne faut plus que des gens se fassent servir uniquement en anglais. Puis, quand on demande de faire servir en français, de dire : Bien, allez voir ailleurs ou quelque chose comme ça, ça, ça, ne devrait plus exister. Donc, il faut donner des moyens pour les citoyens.</p> <p>Mais là c'est une mesure individuelle, quand même. Faire porter le poids de la protection du français dans les commerces sur les épaules du citoyen, c'est trop, c'est beaucoup. Ça peut exister pour ceux qui le veulent</p>
		<p>Le soleil, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ycdOgc</p>	<p>J'ai cherché! J'ai cherché dans des articles qui justifient l'utilisation de la clause dérogatoire, et je n'en trouve pas jusqu'à maintenant. Il y en a peut-être, mais on ne les voit pas. J'ai l'impression que le gouvernement a décidé d'utiliser la clause dérogatoire comme une stratégie de communication pour dire : je bombe le torse, j'y vais fort pour protéger la langue française.</p> <p>«Est-ce que c'est vraiment justifié, sur quel article, sur quelle disposition, qui le justifie? Ça, ce n'est pas clair. Je vois derrière ça une stratégie de communication pour dire que : nous, on est plus catholiques que le pape, puis il n'y a personne comme nous qui défendons mieux la langue française»</p>
		<p>Radio-Canada, 25 mai 2021 https://bit.ly/3fKvPd1</p>	<p>Pour Québec solidaire, le gouvernement doit rapidement amender son projet de loi pour corriger la situation. C'est vraiment une situation inquiétante, soutient la députée Ruba Ghazal. Tout se passe en anglais [dans ces établissements], déplore-t-elle.</p> <p>On essaie de renforcer le français au Québec, de le protéger pour les générations futures, puis on laisse une porte ouverte, sans aucun contrôle. Il faut que le gouvernement fasse le ménage, et ça presse.</p> <p>Elle s'explique d'autant mal cette situation qu'une section entière du projet de loi 96 porte sur l'enseignement supérieur.</p> <p>Il n'y a pas de raison pour qu'il y ait un passe-droit ou deux poids, deux mesures pour des collèges privés non subventionnés. Il faut que la même règle s'applique partout.</p>
<p>Christine Labrie, porte-parole de QS en matière d'éducation</p>	<p>Politique québécoise</p>	<p>La Tribune, 14 mai 2021 https://bit.ly/3yce5jm</p>	<p>« Nous aurions aimé que les entreprises de dix employés et plus soient soumises à la Charte. Avec ce projet, ce ne sera que celles comptant 25 à 49 travailleurs. On va faire valoir ce point-là à la CAQ lors des prochaines étapes de l'adoption de la loi »</p>

			<p>« Nous l'inquiétude qu'on a avec ce qui est proposé pour les cégeps, c'est de créer un effet de rareté des diplômes des collèges anglophones, donc d'augmenter leur valeur. Il va falloir discuter et analyser les mémoires lors des consultations publiques pour être capable d'aller chercher une mesure qui va rallier les gens »</p> <p>« J'espère vraiment qu'en tant que société on soit capable de partir de cette réforme et de se rallier autour de la langue française, d'en faire un projet de société. Ça va être une question d'aptitudes de la part du gouvernement aussi, de rassembler les gens autour de son projet de loi au lieu de tenter de trouver des opposants à la langue française »</p>
Jean-Pierre Jolivet, ancien ministre péquiste	Politique québécoise	Le Nouvelliste, 14 mai 2021 https://bit.ly/2RRLmj8	<p>Il y a deux choses qu'il (le projet de loi) ne fait pas, souligne d'entrée de jeu l'ancien député péquiste de Laviolette, Jean-Pierre Jolivet. La première, c'est qu'il n'assujettit pas les cégeps à la loi 101. La deuxième, c'est concernant les entreprises à charte fédérale. Malgré les vœux pieux de la ministre (fédérale) Joly, il n'y a rien qui permet d'appliquer de force cette loi dans ces entreprises. Alors est-ce que ce sera suffisant pour diminuer la pression sur la langue française et pour faire en sorte que ça porte ses fruits?»</p> <p>L'ancien parlementaire assure qu'il s'agit tout de même «d'un bon pas en avant, qui mérite qu'on le fasse correctement». Il compte donc sur la commission parlementaire qui fera l'étude du projet de loi pour bonifier celui-ci, notamment en couvrant les deux angles morts qu'il soulève.</p> <p>«Tout ce qui renforce la loi 101, je crois qu'on ne peut pas être en désaccord»</p>
Claude Boucher, ancien député péquiste et ancien maire de Saint-Denis de Brompton	Politique québécoise/ municipale	La tribune, 14 mai 2021. https://bit.ly/3wc7qE1	<p>Claude Boucher croit pour sa part que c'est d'abord pour des raisons politiques que le gouvernement Legault a décidé de déposer le projet de loi 96 qui vient renforcer la Loi 101. « Évidemment, il n'y a pas de mauvais moment pour renforcer la Loi 101, mais ça reste fondamentalement un geste qui a un caractère politique. Il va y avoir des élections et la CAQ a besoin d'aller chercher une clientèle souverainiste en plus de celle qui l'a fait élire aux dernières élections.»</p> <p>L'ancien député de Johnson à l'Assemblée nationale de 1994 à 2007 croit néanmoins qu'il s'agit d'un projet de loi «justifié », ne serait-ce que pour réaffirmer le statut du français à Montréal. « On ne peut pas perdre Montréal; si on perd Montréal, c'est le commencement de la fin (pour le français). Il faut que Montréal soit français. »</p>
Benoît Pelletier, ancien ministre libéral	Politique québécoise	The Globe and Mail, 14 mai 2021 https://tgam.ca/33GjqkS	<p>Benoît Pelletier, a constitutional lawyer at the University of Ottawa and former Quebec Liberal cabinet minister, said Quebec can unilaterally modify the Constitution to recognize French as an official language in Quebec. He argued that the proposal would not harm any other province, would not undermine the compromise that created the federation, nor harm provincial-federal relations or the structure of Canadian federalism. But Prof. Pelletier said unilaterally declaring French as Quebec's only official language may have more symbolic clout, at least at first. "It</p>

			<p>remains to be seen how far-reaching courts would use it to interpret law. It might be the courts don't use it as a constitutional principle," he said. "It could be symbolic but extremely important, and could eventually be used by the courts in an interpretive manner." Prof. Pelletier added the proposed amendment would have more force if endorsed by the Trudeau government.</p> <p>Prof. Pelletier argues that none of the specific measures in the law are legally controversial enough to require the use of the notwithstanding clause to protect it from court challenge. Mr. Legault said he is using it anyway because his government has "the right and the duty to use the clause, especially when the foundation of our existence as a people in America is at stake."</p>
		<p>Droit Inc. 14 mai 2021 https://bit.ly/3yb6OeG</p>	<p>Selon l'ex-ministre libéral Benoît Pelletier, le stratagème caquiste est à la fois « original », « extrêmement audacieux » et, à son avis, « constitutionnel et légal ».</p> <p>Il évoque l'article 45 de la Loi constitutionnelle de 1982, qui stipule qu'« une législature a compétence exclusive pour modifier la constitution de sa province », soit la partie V de la Loi constitutionnelle de 1867 que Québec se propose d'amender.</p> <p>« Moi, à mon avis, ce qui est proposé par le gouvernement du Québec aujourd'hui tombe sous le couvert de l'article 45, c'est pourquoi j'ai dit que c'est constitutionnel et légal », a-t-il expliqué jeudi à l'émission Midi info</p> <p>Si le projet de loi 96 a été généralement bien accueilli, jeudi, tant par l'opposition à l'Assemblée nationale que par les villes défusionnées de l'île de Montréal, Benoît Pelletier s'attend à des réactions plus négatives chez les constitutionnalistes du Canada anglais.</p> <p>« Il faut s'y attendre; je ne crois pas que les juristes anglophones vont acheter ça facilement (et) il peut y avoir des contestations judiciaires », convient Benoît Pelletier. « Mais il est important que nous réaffirmions l'autorité, la compétence et les pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec et du gouvernement du Québec », maintient-il.</p>
		<p>Le Devoir, 22 mai 2021 https://bit.ly/34iOBmq</p>	<p>Le professeur de droit à l'Université d'Ottawa Benoît Pelletier — qui a aidé de ses conseils le ministre responsable de la Langue française durant la rédaction du projet de loi 96 — n'est pas certain que l'Assemblée nationale s'aventurerait « dans la sphère, vraiment, des normes supralégislatives » en modifiant la partie V de la Loi de 1867. « La Charte canadienne des droits et libertés fait partie de la Constitution formelle : elle a un caractère supralégislatif. Mais là, dans le cas qui nous occupe, une modification apportée par simple loi, ça reste à voir », affirme l'ex-ministre libéral des Affaires intergouvernementales canadiennes.</p>

			<p>« Il n'en reste pas moins que c'est un geste, à mon avis, d'une extrême importance. Ça va plus loin que le symbole. C'est vraiment une modification de la Constitution canadienne dont pourront tenir compte les tribunaux », ajoute-t-il.</p> <p>Le Devoir, 29 mai 2021 https://bit.ly/3uCZA ASo</p>	<p>[...]Somme toute, nous sommes totalement favorables à la modification anticipée par le Québec, convaincu que nous sommes de sa constitutionnalité. Il s'agirait là, si ça devait se concrétiser, d'un geste d'affirmation unilatérale d'une nation qui, depuis l'échec de l'Accord du lac Meech en 1990, a bien besoin de redorer son blason.</p>
Véronique Tremblay, ancienne ministre libérale		Politique québécoise	<p>Le Journal de Québec, 17 mai 2021 https://bit.ly/3fjVc5g</p>	<p>Si on veut franciser davantage nos Québécois qui ne maîtrisent pas la langue française, il faut leur enseigner notre langue, leur donner le goût de l'apprendre, tout en leur facilitant la tâche.</p> <p>C'est d'ailleurs sur ce point, personnellement, où je trouve que la CAQ ne va pas assez loin. Je pense que le ministre Jolin-Barrette devrait accepter la proposition des libéraux d'exiger des cégeps anglophones que les étudiants y suivent au moins trois cours en français liés à leur programme d'études.</p> <p>Ça n'enlèverait rien aux francophones et allophones qui ont appris le français pendant tout le parcours primaire et secondaire, mais ça permettrait aux anglophones qui ne maîtrisent pas notre langue officielle et commune d'améliorer leurs compétences en français.</p> <p>Pour le reste, si l'écoute et le dialogue sont au rendez-vous pendant les auditions publiques qui auront lieu sur le projet de loi, j'ai bon espoir qu'il soit adopté assez facilement.</p>
Louise Beaudoin, ancienne ministre péquiste		Politique québécoise	<p>Le Devoir, 15 mai 2021 https://bit.ly/3wbC0NL</p>	<p>Le premier ministre et son ministre responsable de la Charte de la langue française ont plutôt déposé un projet de loi qui présente un intérêt certain, mais sans mesure phare et contenant de vraies faiblesses, tout en ménageant les susceptibilités à un peu plus d'un an des élections générales. Un projet, disent-ils à répétition, modéré et raisonnable. On est loin de Camille Laurin, de ses audaces et de son courage.</p> <p>[...]En fait, au chapitre des mesures intéressantes, notons surtout le tour de passe-passe constitutionnel proposé, la nomination par l'Assemblée nationale d'un Commissaire à la langue française, la réelle prédominance du français dans l'affichage public, l'élargissement de la francisation en entreprises vers celles qui comptent de 25 à 49 employés et, enfin, la reconnaissance du « droit » d'apprendre le français. Il ne faut pas oublier une pièce maîtresse, celle de l'exemplarité de l'État.</p> <p>[...]Hormis ces points positifs, malheureusement, le gouvernement déclare forfait sur au moins deux fronts très importants. D'abord, le collégial, où il ne veut pas s'aliéner les jeunes francophones et allophones qui auraient été exclus des cégeps anglophones si on avait vraiment pris acte du problème à sa pleine mesure.</p>

			<p>[...] Même manque de courage du côté des municipalités, où le gouvernement reconnaît d'une part l'absurdité du statut bilingue de certaines qui n'en ont plus les attributs, mais d'autre part, leur donne la possibilité de le conserver par une simple résolution de leurs élus. S'il y a une seule municipalité qui renonce à son statut, comme dit la publicité, « je vais prendre un 6/49 ».</p> <p>[...]Le gouvernement promet aujourd'hui plus de ressources et un guichet unique — d'excellentes mesures, j'en conviens — tout en évitant d'opter pour une voie naturelle, évidente et logique : celle d'accueillir prioritairement des immigrants français, francophones ou francisés avant leur arrivée.</p> <p>[...]Et bien sûr, il faut compléter cette loi par des mesures contraignantes concernant le numérique. Sans de véritables contrepoids aux GAFAM et aux rouleaux compresseurs culturels qu'elles représentent, sans plus d'attrait et de « découvrabilité » pour nos artistes et notre culture en général, ce sera peine perdue.</p> <p>[...] Aujourd'hui, après la présentation du projet de loi 96, la mathématique demeure la même : 53 % des allophones font un transfert linguistique vers le français. C'est nettement insuffisant. Ce projet de loi, si modéré, changera-t-il cette situation ou donnera-t-il des résultats fort modérés ?</p>
Louise Harel, ancienne ministre péquiste	Politique québécoise	Noovo, Le Fil https://bit.ly/3uu1a9r	Favorable à la création d'un poste de commissaire à la langue française; Croit que le PL 96 aurait dû aller plus loin pour l'enseignement au collégial : exclusivement en français et apprentissage de l'anglais renforcé au primaire.
Pierre Curzi ancien député péquiste, puis député indépendant	Politique québécoise	Le Devoir, 20 mai 2021 https://bit.ly/3fz703z	<p>De 2007 à 2012, j'ai été député de Borduas et porte-parole en matière de langue du Parti québécois. Durant ces quatre années, j'ai publié trois études avec les maigres ressources de mon budget de député : <i>Le grand Montréal s'anglicise</i> au printemps 2010, <i>L'application de la loi 101 au collégial ; un prolongement nécessaire</i> à l'hiver 2011 et <i>L'effet anglicisant du déséquilibre du financement des universités</i> en 2011.</p> <p>En tant que député indépendant, j'ai écrit en partenariat avec Eric Bouchard <i>La nouvelle Charte de la langue française</i>. Ce projet de loi (593) a été déposé à l'Assemblée nationale lors de la 2^e session de la 39^e législature en 2012.</p> <p>Si le Parti québécois avait alors avancé le plan d'urgence qu'il vient de dévoiler, je n'aurais pas démissionné du parti. En voici des extraits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les seuils d'immigration afin qu'ils correspondent aux capacités d'accueil et de francisation de la société québécoise ;

			<ul style="list-style-type: none"> - Exiger la connaissance du français au point d'entrée pour tout immigrant économique ; - Interdire l'exigence de l'anglais à l'embauche ; - Appliquer la Charte de la langue française au réseau collégial ; - Rendre l'octroi des subventions et de tout autre avantage aux entreprises conditionnel au respect de la Charte. <p>Ce nouveau plan du PQ reflète l'esprit de <i>La nouvelle Charte</i> et en reprend certains articles. Cela contraste avec la tiédeur du PQ sur les questions linguistiques à mon époque. Malheureusement, le PQ se compromet alors qu'il est exsangue et loin du pouvoir.</p> <p>Le projet de loi de l'actuel député de Borduas, M. Jolin-Barrette, est un ensemble de mesures valables qui touchent tous les aspects de la Charte en plus d'y ajouter une composante constitutionnelle marquante. Si ces mesures sont toutes appliquées avec vigueur et constance, elles auront un effet de ralentissement du déclin du français dans le grand Montréal. Mais elles ne réussiront pas à redonner au français un élan fort et assumé vers son statut de langue commune.</p> <p>La langue au Québec est un combat. Une loi mesurée, raisonnable et consensuelle est une occasion ratée. Pourtant le (sic) CAQ bénéficie d'un appui massif des francophones et son chef règne.</p> <p>Sans mesures « costaudes » dont le prix politique est élevé, la langue française au Québec continuera son lent déclin, la culture francophone québécoise s'effritera et l'identité québécoise se dissoudra. J'en fais un constat personnel sans amertume.</p> <p>Comme toutes les décisions importantes, la fierté d'une langue est un choix collectif. Son objectif fondamental est une langue commune pour une société démocratique, vibrante et en paix.</p>
Jean-François Lisée, ancien ministre péquiste	Politique québécoise	Le Devoir, 15 mai 2021 https://bit.ly/3eVX98Q	<p>[...] C'est donc en connaissance de cause, étude en main, que la CAQ a choisi d'échouer. De ne pas entreprendre l'essentiel et de se concentrer sur l'accessoire. On peut dire la chose autrement : en matière d'immigration linguistique, le gouvernement de la CAQ est nettement plus laxiste pour le français, en déclin, que ne l'est le Royaume-Uni pour l'anglais, langue en plein essor. En effet, il est impossible d'immigrer au Royaume-Uni pour y travailler, même pour de courts séjours, y étudier ou s'y installer sans démontrer au préalable une connaissance suffisante de l'anglais. Un copier-coller de la politique britannique au Québec s'impose. La CAQ refuse de l'imposer.</p> <p>Si seulement la CAQ agissait sur le second levier le plus important : l'éducation postsecondaire anglophone. Mais non. Son refus d'agir pour étendre la loi 101 au cégep était prévisible. Mais le ministre étonne et, franchement, choque, par son inaction quant à la maîtrise du français chez les non-francophones des cégeps et universités</p>

			<p>anglophones. La sous-performance en français de ces dizaines de milliers de diplômés annuels est pourtant un facteur important de l'anglicisation des milieux de travail à Montréal. L'absence de toute référence aux milliers d'étudiants étrangers auxquels on n'impose aucune connaissance ou enseignement du français est également impardonnable.</p> <p>[...] L'utilisation de la disposition de dérogation à titre préventif est un geste fort, à la fois pour rappeler que nous n'avons jamais négocié ni approuvé la Constitution qui nous est imposée et pour affirmer que nous allons soustraire notre action linguistique à un univers juridique canadien qui n'est pas bienveillant à son égard.</p> <p>[...] La modification constitutionnelle unilatérale, affirmant que le Québec est une nation francophone, est aussi un beau symbole.</p>
Pauline Marois, ancienne première ministre		<p>La Presse Plus, 27 mai 2021 https://bit.ly/3yKD5Q</p>	<p>Le lancement du Très petit dictionnaire arrive deux semaines après le dépôt du projet de loi 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français. Cette réforme de la loi 101 était « essentielle », estime Mme Marois.</p> <p>« La langue de travail, c'est là que le bât blesse le plus. Dans les petites et moyennes entreprises, on parle souvent anglais, parfois une autre langue et parfois, pas du tout français », dit-elle. En vertu de la nouvelle loi, la francisation serait étendue aux entreprises de plus de 25 employés (au lieu de plus de 50 employés actuellement). Mme Marois n'a pas voulu s'étendre sur le projet de loi 96, mais elle est persuadée qu'il aura un effet positif s'il est adopté.</p>
Martin Lemay, ancien député péquiste	Politique québécoise	<p>Le Journal de Montréal, 5 juin 2021 https://bit.ly/34Yoxxf</p>	<p>[...]C'est un projet de loi pensé, rédigé et proposé par des avocats pour des avocats. Cela m'apparaît comme une ixième victoire de Pierre Elliott Trudeau, pour qui les peuples n'ont ni chair ni âme, mais sont plutôt des agrégats d'individus que les hasards de l'histoire ont regroupés et qui n'ont d'existence que dans la mesure où ils s'incarnent dans des processus juridiques et administratifs. [...]</p> <p>[...]Ce projet de loi prouve la fin du cycle débuté lors de la Révolution tranquille: les indépendantistes n'ont plus aucune influence. Pire encore, le projet de loi 96 confirme leur expulsion de la coalition nationaliste construite par la CAQ.</p>
Agnès Grondin, députée CAQ		<p>L'Argenteuil, 28 mai 2021 https://bit.ly/2TUK6wA</p>	<p>Pour la députée Agnès Grondin, le projet de loi est un compromis intéressant pour les municipalités bilingues. Selon la députée d'Argenteuil, le projet de loi propose un compromis intéressant aux municipalités qui désireraient maintenir leur statut de ville bilingue. Mme Grondin, qui précise ne pas vouloir faire d'ingérence, souhaite que la réflexion soit constructive et respectueuse et que les municipalités procèdent à un exercice démocratique qui permettra aux citoyens de s'exprimer. L'élue ne pense pas et ne souhaite pas que le projet de loi provoque la fin des municipalités bilingues dans Argenteuil.</p>

<p>Christopher Skeete, Adjoint parlementaire du premier ministre pour les relations avec les Québécois d'expression anglaise</p>		<p>The Suburban, 30 juin 2021 https://bit.ly/3hPIFZS</p>	<p>Skeete asserted that French is fragile in Quebec and that the proposed Bill 96 is not zero-sum, in terms of enhancing French at the expense of English rights. He added that there are "wins" for the English community, such as allowing cities that are below 50 percent English mother tongue to retain their bilingual status in a council declaration, and prioritizing English spots in CEGEPs. He welcomed input from the English community to help make the bill better, during consultations later this year.</p>
<p><u>Milieu de la défense de la langue française</u></p>			
<p>Maxime Laporte, président du Mouvement Québec français (MQF)</p>	<p>Militant/ Défense de la langue française</p>	<p>La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3eQZceJ</p>	<p>On se trouve à débattre sur une multitude de moyens d'action, mais en naviguant à l'aveugle, sans avoir un cap précis ou de véritables obligations de résultat. Si on s'entendait tous sur des objectifs minimaux, ça permettrait une discussion moins empreinte de sophismes et d'une peur de déplaire à un électorat en particulier. Il soutient que cette réforme « ne permettra pas de renverser la tendance » qu'est la diminution « du français par rapport à l'anglais ».</p> <p>« Le gouvernement refuse de revenir aux dispositions initiales en matière d'affichage, refuse essentiellement d'appliquer la loi 101 aux cégeps, et refuse de donner une obligation de résultat dans la politique d'immigration. Si on n'atteint pas les 90 % de transferts linguistiques des allophones vers le français, la vitalité de la langue ne peut que régresser », fustige M. Laporte.</p> <p>Malgré tout, son organisme relève certains « gains », dont des mesures renforcées en francisation, l'application de la loi 101 dans les entreprises de compétence fédérale et le « renforcement du droit de travailler en français ». « C'était des demandes de notre part. On le salue », souligne l'avocat de formation.</p>
		<p>Le Devoir, 15 mai 2021 https://bit.ly/2RqgAmr</p>	<p>« quels objectifs précis vise Québec ? » — une question qui inquiète aussi le président du Mouvement Québec français, Maxime Laporte. « Quand on parle de changements climatiques, on sait quelles sont les cibles à atteindre. En matière linguistique, on fait ça à l'aveugle. »</p> <p>Lui aussi auteur d'un livre Maxime Laporte dit « accueillir favorablement toutes les mesures qui visent à consolider le droit de travailler en français. Les intentions précises du gouvernement restent à éclaircir, mais on semble vouloir colmater cette brèche ». Le premier ministre Legault a dit avoir confiance que les mesures vont « donner des résultats ».</p> <p>« C'est une fausse bonne solution qui n'empêchera pas les francophones de fréquenter ces établissements et de participer à l'anglicisation de la métropole », ajoute Maxime Laporte.</p>

		<p>La Presse Plus, 20 mai 2021 https://bit.ly/2S8VMem</p>	<p>Les critiques [du MJS et de la SSJB] vont dans le même sens que celles du Mouvement Québec français et de son président, Maxime Laporte, qui avaient soutenu la semaine dernière que le Québec « navigue à l'aveugle, sans avoir un cap précis ou de véritables obligations de résultat » dans son projet de loi.</p> <p>Il soutient que cette réforme « ne permettra pas de renverser la tendance » qu'est la diminution « du français par rapport à l'anglais ». « Le gouvernement refuse de revenir aux dispositions initiales en matière d'affichage, refuse essentiellement d'appliquer la loi 101 aux cégeps, et refuse de donner une obligation de résultat dans la politique d'immigration. Si on n'atteint pas les 90 % de transferts linguistiques des allophones vers le français, la vitalité de la langue ne peut que régresser », a fustigé M. Laporte.</p>
		<p>Radio-Canada, 25 mai 2021 https://bit.ly/3fKvPd1</p>	<p>« C'est une autre démonstration que le projet de loi 96 revient au fond à mettre un sparadrap, un plâster, sur une plaie béante », réagit pour sa part le président du Mouvement Québec français (MQF), Maxime Laporte.</p> <p>L'absence de mesures visant les collèges privés non subventionnés n'a aucun bon sens, clame-t-il, tout en égratignant le projet de loi 96 dans son ensemble, qui est, à son avis, nettement insuffisant pour assurer la pérennité du français à long terme.</p> <p>Selon le MQF, la multiplication des programmes offerts en anglais et l'afflux d'étudiants étrangers ne parlant pas français mettent carrément en péril la survie du français à Montréal.</p> <p>Compte tenu de la fragilité du français dans la région métropolitaine, cette ruée vers les établissements de langue anglaise assure que le statut et le poids démographique du français vont continuer à s'éroder dans les prochaines années. C'est sûr.</p>
<p>Jean-Paul Perreault, président d'Impératif français</p>	<p>Militant/ Défense de la langue française</p>	<p>Le droit, 14 mai 2021 https://bit.ly/33M36yS</p>	<p>«C'est un pas dans la bonne direction. Je pense que le Québec dans sa personnalité internationale et sa géographie en Amérique du Nord a vraiment besoin d'un encadrement législatif très fort, non pas seulement pour protéger sa langue, mais aussi la faire rayonner. La langue, la culture, c'est ce qui nous distingue, qui fait de nous l'une des sociétés les plus avancées au monde. [...] Mais nous aurions souhaité des mesures davantage musclées, par exemple en ce qui a trait à l'exigence de l'anglais à l'embauche ou lors d'une promotion, d'une mutation. Actuellement, c'est quasi du mur-à-mur et ça créé une anglicisation presque systématique du Québec»</p> <p>À son avis, sauf dans de très rares exceptions, il devrait être illégal de l'exiger et le fardeau de la preuve devrait reposer sur les épaules des employeurs, lesquels seraient obligés de prouver que la maîtrise de l'anglais est absolument indispensable pour un poste.</p>

		<p>«Il n'y a pas que les personnes morales. Le gouvernement aussi doit s'adresser uniquement en français aux citoyens. C'est la langue nationale commune, tout le monde est censé la connaître, la parler ou être en cours d'apprentissage pour la parler. Malheureusement, on crée souvent les conditions pour que ça ne soit pas le cas. L'option 'Press 9' quand on téléphone, de surcroît dans une institution publique, est un exemple. On vous offre l'option de l'anglais, souvent même en premier, alors ça vient dire aux anglophones et aux allophones qu'ils n'ont pas besoin d'apprendre le français, par exemple pour travailler»,</p> <p>Malgré ses quelques réserves, M. Perreault est d'accord avec le premier ministre Legault pour dire que c'est la première fois depuis l'adoption de la loi 101, en 1977, qu'un gouvernement va aussi loin.</p> <p>«C'est un bon projet de loi. On voit très bien actuellement sur l'échiquier politique que tous les partis politiques sans exception sont favorables à la francisation, maintenant il faudra voir comment ils vont se comporter à l'Assemblée nationale»</p> <p>« Le gouvernement doit associer les droits et les obligations. Et si ces dernières ne sont pas respectées, il doit y avoir des amendes sévères. Ce ne sont pas les entreprises milliardaires qui seront alarmées par une amende de 10 000\$. C'est l'avenir qu'on est en train de bâtir»</p> <p>« Nous n'avons pas assez insisté pour qu'ils apprennent la langue. Partout dans le monde, le système d'éducation est dans la langue nationale, sauf dans quelques pays. À ce que je sache, l'anglais n'est pas la langue nationale, c'est une langue seconde»</p> <p>L'organisme croit aussi qu'on doit investir davantage dans la création, la diffusion et la production culturelle en français.</p>	<p>«Il n'y a pas que les personnes morales. Le gouvernement aussi doit s'adresser uniquement en français aux citoyens. C'est la langue nationale commune, tout le monde est censé la connaître, la parler ou être en cours d'apprentissage pour la parler. Malheureusement, on crée souvent les conditions pour que ça ne soit pas le cas. L'option 'Press 9' quand on téléphone, de surcroît dans une institution publique, est un exemple. On vous offre l'option de l'anglais, souvent même en premier, alors ça vient dire aux anglophones et aux allophones qu'ils n'ont pas besoin d'apprendre le français, par exemple pour travailler»,</p> <p>Malgré ses quelques réserves, M. Perreault est d'accord avec le premier ministre Legault pour dire que c'est la première fois depuis l'adoption de la loi 101, en 1977, qu'un gouvernement va aussi loin.</p> <p>«C'est un bon projet de loi. On voit très bien actuellement sur l'échiquier politique que tous les partis politiques sans exception sont favorables à la francisation, maintenant il faudra voir comment ils vont se comporter à l'Assemblée nationale»</p> <p>« Le gouvernement doit associer les droits et les obligations. Et si ces dernières ne sont pas respectées, il doit y avoir des amendes sévères. Ce ne sont pas les entreprises milliardaires qui seront alarmées par une amende de 10 000\$. C'est l'avenir qu'on est en train de bâtir»</p> <p>« Nous n'avons pas assez insisté pour qu'ils apprennent la langue. Partout dans le monde, le système d'éducation est dans la langue nationale, sauf dans quelques pays. À ce que je sache, l'anglais n'est pas la langue nationale, c'est une langue seconde»</p> <p>L'organisme croit aussi qu'on doit investir davantage dans la création, la diffusion et la production culturelle en français.</p>
	<p>Impératif français, 24 mai 2021 https://bit.ly/3i9QYAa</p>	<p>M. Jean-Paul Perreault, se dit tout d'abord enchanté de constater l'objectif global du projet de loi 96, lequel se propose de renforcer le français dans la vie sociale, économique et culturelle du Québec.</p> <p>Après plusieurs mois d'attente, le ministre Simon Jolin-Barrette a finalement déposé son projet de loi « costaud » visant à « moderniser la loi 101 ». Presque tous les domaines d'activités y passent, de la symbolique constitutionnelle aux mesures d'enseignement du français aux immigrants, de la langue de travail au gouvernement et dans les entreprises de plus de 25 employés jusqu'au statut bilingue des municipalités.</p> <p>[...]</p>	<p>M. Jean-Paul Perreault, se dit tout d'abord enchanté de constater l'objectif global du projet de loi 96, lequel se propose de renforcer le français dans la vie sociale, économique et culturelle du Québec.</p> <p>Après plusieurs mois d'attente, le ministre Simon Jolin-Barrette a finalement déposé son projet de loi « costaud » visant à « moderniser la loi 101 ». Presque tous les domaines d'activités y passent, de la symbolique constitutionnelle aux mesures d'enseignement du français aux immigrants, de la langue de travail au gouvernement et dans les entreprises de plus de 25 employés jusqu'au statut bilingue des municipalités.</p> <p>[...]</p>

			<p>Le président d'Impératif français exprime sa satisfaction envers la création de nouveaux droits linguistiques fondamentaux enchâssés dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. En outre, il s'agit de la reconnaissance du droit de vivre en français et du droit à des services d'apprentissage du français. Ces modifications ainsi que le projet de loi 96 dans son ensemble sont accompagnés d'une disposition dérogatoire, une clause nonobstant, que plusieurs observateurs au Québec jugent toutefois inutile étant donné le caractère « modéré » des propositions de la CAQ.</p> <p>Selon M. Perreault, le projet de loi 96 présente plusieurs mesures positives en matière de langue de travail. Le projet de loi insiste avec raison sur le droit des employés d'exercer leur travail en français, interdisant le harcèlement, la discrimination ou les représailles pour quiconque réclame un milieu de travail français.</p> <p>Outre cela, le projet de loi 96 entend faire respecter activement le droit des travailleurs de travailler en français, en instaurant des comités de francisation et en faisant adopter un programme de francisation dans chaque entreprise de 25 employés ou plus. Tous les employeurs sont ainsi obligés de prendre tous les moyens nécessaires pour éviter d'exiger la connaissance systématique de l'anglais pour accéder à un poste, le conserver ou permettre l'avancement.</p> <p>Parmi les mesures en lien avec le travail longtemps réclamées par Impératif français et par plusieurs autres organisations intéressées par la question, on trouve les mesures de francisation se rapportant aux entreprises de 25 à 49 employés. Comme les entreprises plus grandes, les entreprises moyennes de 25 à 49 employés seront dorénavant obligées de créer un comité de francisation intra-muros, composé pour moitié de représentants de l'employeur et pour moitié de représentants des employés. Ce comité aura la tâche de rédiger et d'adopter un plan d'action visant la francisation de l'entreprise et d'en faire le suivi en lien étroit avec le Commissaire à la langue française. Au cœur de ces plans d'action se trouve l'offre de services d'apprentissage du français par Francisation Québec (maintenant division du ministère de l'Immigration et unique point d'entrée pour qui veut apprendre le français).</p> <p>Comme le souligne M. Perreault, le suivi et une réponse appropriée de l'Administration sont fondamentaux pour faire avancer le français-langue de travail. C'est ainsi que le rapport bisannuel remis au Commissaire à la langue française permettra à ce dernier d'évaluer la progression de la francisation et d'obliger éventuellement les entreprises fautives à refaire leurs devoirs et à resoumettre un nouveau plan de francisation. À défaut de quoi, le gouvernement du Québec ne pourra conclure de contrats avec ces entreprises fautives ni même leur octroyer des subventions. C'est d'ailleurs ce même Commissaire qui traitera les plaintes, les inspections et les enquêtes. Il disposera dorénavant du pouvoir d'ordonner de mettre fin aux manquements à la Charte. En matière de suivi des plaintes, Impératif français dispose d'une excellente expérience et se promet de collaborer au mieux avec le gouvernement provincial.</p>
--	--	--	--

			<p>Pour le reste du projet de loi 96, M. Perreault estime que des réserves s'imposent. Chaque proposition est accompagnée de mesures de mitigation et laisse certains problèmes entiers. Les mesures sont parfois naïves, telle l'invitation du gouvernement à tous les résidents non francophones à apprendre le français afin que « tous les résidents du Québec ne pouvant communiquer en français » puissent le faire, ce qui « leur permett[ra] d'interagir, de s'épanouir au sein de la société québécoise et de participer à son développement ».</p> <p>« Une langue trouve « d'abord » son utilité sur le marché du travail », souligne M. Perreault.</p> <p>Certaines propositions du projet de loi 96 peuvent être trompeuses, telles les mesures prétendant limiter le nombre de places dans les collèges anglophones, après avoir octroyé et maintenu une aide de 100 millions de dollars pour l'agrandissement du plus grand cégep de l'Île de Montréal, le Collège Dawson. Ou encore les propositions touchant la francisation de l'immigration qui, prétendant adhérer à l'objectif des 90 % des substitutions linguistiques en faveur du français, font l'impasse sur une proportion d'immigrants locuteurs déclinante depuis 10 ans et sans établir les moyens de cette francisation, ignorant l'impact de plus en plus lourd de l'immigration temporaire.</p> <p>Elles sont à certains égards une insupportable poudre aux yeux, comme la révocation du statut bilingue qu'aucune municipalité n'achètera, l'application de la loi 101 aux entreprises à charte fédérale qui s'est déjà heurtée à une fin de non-recevoir du fédéral.</p> <p>« Comme mesures coûteuses promises, il en manque. On a vu mieux! », de dire le président d'Impératif français. Ce dernier résume ainsi sa compréhension globale du projet de loi :</p> <p>« M. le premier ministre François Legault, nous, Québécois, sortons de près de 17 années de dérive libérale, où le peuple québécois et sa langue n'ont connu que des reculs. Le projet de loi 96, bien que dans la bonne direction, représente aux yeux d'Impératif français un « projet » qui demande à être bonifié pour qu'il soit vraiment coûteux pour être à la hauteur de nos aspirations collectives. La population québécoise aurait pourtant été on ne peut plus favorable à la mise en place d'un nouveau régime linguistique restructurant l'action gouvernementale dans toutes ses missions.</p> <p>Il est question de notre croissance, rayonnement et création culturelle collective; les temps ont changé depuis les débuts de la mondialisation économique et culturelle. L'environnement international impose désormais une pression culturelle sur tous les peuples. Si plusieurs peuples pourtant indépendants adoptent des mesures de résistance, à</p>
--	--	--	--

			<p>plus forte raison devons-nous le faire, en utilisant tous les leviers politiques à notre disposition pour que notre langue nationale fasse beaucoup plus que vivre. Le français sera ce que nous en ferons. »</p> <p>Et puisque le Canada anglais s'y oppose au point d'en délirer pour maintenir son suprémacisme anglais au Québec, c'est que nous avons raison! Impératif français demande aux différents partis politiques de l'Assemblée nationale, s'ils sont vraiment sincères, et aux intervenants à la future Commission de consultation de réclamer du gouvernement beaucoup plus de mesures réellement « costaudes ». Il faut plus qu'une vision défensive de seulement « tenter de freiner » le recul du français ou d'en assurer la « survie »! Par exemple, 1) il faut pour tous et toutes que le passage au niveau collégial public soit, comme cela est le cas dans presque tous les États du monde, dans la langue nationale, le français, aussi langue commune et du travail. Sinon que la loi 101 s'applique aussi au niveau collégial. 2) Et cela va aussi de soi, il faut exiger de tous immigrants qu'ils aient, sans exception, une connaissance de la langue nationale du Québec, le français, à leur arrivée.</p>
Thérèse David, présidente du Mouvement nationale des Québécois (MNQ)	Militant/ Défense de la langue française Militant/ Défense de la langue française	La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3eQZceJ	<p>Au Mouvement national des Québécois (MNQ), la présidente Thérèse David salue aussi certaines mesures comme l'implantation d'un ministère de la Langue française et le renforcement du rôle de l'Office Québécois de la langue française.</p> <p>« A l'inverse, on aurait aimé plus de mordant sur l'affichage. Et dans les cégeps, faire un gel de places au lieu d'étirer la loi, ça aurait été pertinent », dit-elle. « C'est un projet de loi qui, surtout, va marquer les esprits, parce qu'il ratisse très large. C'est costaud, oui, mais il y a encore de la place à l'amélioration. Cela dit, je pense qu'on va dans la bonne direction. »</p> <p>« Nous n'avons pas assez insisté pour qu'ils apprennent la langue. Partout dans le monde, le système d'éducation est dans la langue nationale, sauf dans quelques pays. À ce que je sache, l'anglais n'est pas la langue nationale, c'est une langue seconde », martèle-t-elle.</p> <p>L'organisme croit aussi qu'on doit investir davantage dans la création, la diffusion et la production culturelle en français.</p>
		Communiqué du MNQ, 19 mai 2021 https://bit.ly/3tZnd7u	<p>Le Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ) salue le dépôt du projet de loi 96, estimant qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction. « Le projet de loi est certainement le plus costaud déposé depuis la loi 101 elle-même et nous ne pouvons que saluer cette rigueur. » a affirmé la présidente du MNQ, madame Thérèse David.</p> <p>Face à l'érosion constante de notre langue, le dépôt de ce projet de loi se devait de toucher à tous les aspects requis pour la protéger. Bien que nous saluions à plusieurs égards, son caractère complet, il nous semble cependant manquer des mesures importantes. « Le gouvernement doit aller plus loin sur la question de l'enseignement au</p>

			<p>collégial. Les mesures proposées ne régleront pas, selon nous, le problème de l'anglicisation et nous souhaitons l'application pure de la loi 101 à l'ensemble du réseau collégial » a ajouté la présidente du MNQ.</p> <p>De plus, au niveau des municipalités ayant un statut bilingue, nous croyons que la loi devrait être plus ferme. Il est en effet permis à une municipalité, par simple résolution de son conseil, de se soustraire à l'application de la loi et ainsi conserver son statut bilingue. « Le gouvernement doit respecter la composition démographique des villes et appliquer avec rigueur le ratio de 50 % d'anglophones avant de permettre à une ville de transiger en anglais » a ajouté la présidente.</p> <p>Par ailleurs, à titre de maître d'œuvre du programme « Les Rendez-vous Culturels », qui vise à promouvoir et intéresser les néo-québécois à notre langue et notre culture, le MNQ porte un regard critique sur la quasi-absence de mesures en matière culturelle. À ce sujet, le MNQ annoncera dans les prochaines semaines ses positions sur la volonté qu'un gouvernement devrait avoir quant à la place de la culture francophone au niveau notamment de la radiodiffusion. Nous savons que cette sphère d'activité est de juridiction fédérale mais nous souhaitons que notre gouvernement intervienne de façon plus active auprès de Patrimoine canadien quant à la place de la musique et culture francophone à la radio et dans toutes les télécommunications québécoises.</p> <p>Le MNQ se réjouit toutefois des clauses confirmant désormais la prévalence du français dans les lois. Le projet de loi vient en effet répondre à une vieille revendication du Mouvement, pour lequel un livre avait même été lancé en janvier 2020. Restaurer le français langue officielle, rédigé par les juristes spécialistes en droit linguistique Guillaume Rousseau et François Côté, dressait un portrait des enjeux d'interprétation des lois traduites. « Le gouvernement vient finalement de trancher cette question en affirmant, enfin que la version française d'une loi prédomine. Nous sommes très heureux de cette victoire » a réitéré madame David.</p> <p>En conclusion, le MNQ est satisfait de la portée générale de cette loi mais agira avec vigilance et continuera ses revendications afin que le projet de loi soit raffiné. Il souhaite par contre que ce projet ait plus de mordant au moment de son adoption finale, notamment au niveau de la culture.</p>
Étienne-Alexis Boucher, président de la Société nationale de l'Estrie	Militant/ Défense de la langue française	Radio-Canada, 14 mai 2021 https://bit.ly/3eOHo3u	C'est la première fois en 40 ans que le gouvernement est conscient qu'il ne réglera pas le problème en "patchant" des trous, et s'attaque à cette question-là de manière globale en intervenant sur de nombreux champs
Guy Rousseau, président de la SSJB de la Mauricie	Militant/ Défense de la langue française	Le Nouvelliste, 14 mai 2021	«Ça faisait 40 ans qu'aucun gouvernement n'avait essayé de faire des modifications à la loi 101. Et eux, ils ont décidé de s'attaquer à la loi fondamentale du Québec qui a été beaucoup écorchée depuis son adoption. Ils ont eu le courage de leurs ambitions, il faut le reconnaître», mentionne M. Rousseau.

		<p>https://bit.ly/2RRLmj8</p>	<p>Celui-ci s'inquiète cependant de la portée qu'aura la loi. Cette dernière, croit-il, dépendra de la façon dont elle sera mise en œuvre.</p> <p>«Par exemple, si on dit que la loi 101 va s'appliquer aux entreprises à partir de 25 employés, ça va prendre des ressources. Ça veut dire qu'il faut virer le bateau. Parce que des entreprises de 100 employés et plus, il y en a, mais pas tant que ça au Québec, alors que des entreprises de 25 employés, il y en a beaucoup», illustre-t-il.</p> <p>Le directeur général de la SSJB Mauricie considère que le projet de loi manque de mordant en ce qui concerne les cégeps. Rappelons que le gouvernement souhaite établir un plafond au nombre d'inscriptions dans les cégeps anglophones et de limiter la croissance du réseau anglophone à un maximum de 8,7 % des nouvelles places dans l'ensemble du réseau collégial.</p> <p>«On sent que c'est un peu flou, comme si ça ne leur tentait pas. Et puis quand tu plafonnes, ça risque de diviser les francophones pour savoir qui va pouvoir aller dans un cégep anglophone»</p> <p>M. Rousseau croit que le gouvernement aurait plutôt dû diminuer le financement qu'il accorde aux institutions anglophones.</p> <p>«Le problème du français au Québec, il est structurel. Les institutions anglophones de Montréal sont surfinancées par rapport au poids démographique des anglophones. On parle d'un poids démographique de 8 % environ, alors que les subventions vont jusqu'à 18 et 20 %», affirme-t-il.</p> <p>Le projet de loi 96 semble particulièrement vouloir s'attaquer à des problèmes vécus à Montréal, où il est possible, dans certains commerces, de ne pouvoir être servi qu'en anglais, ce qui n'est pas le cas à Trois-Rivières, Shawinigan, Bécancour, Louiseville, La Tuque ou Nicolet. Or, selon M. Rousseau, la situation du français dans la métropole a des impacts dans la région.</p> <p>«TVA et Radio-Canada ne produisent aucune émission localement, sauf pour le bulletin de nouvelles, tout est à Montréal. Il y a plein d'étudiants qui, quand ils seront sortis du Cégep de Trois-Rivières, vont partir pour travailler à Montréal. Les entreprises locales font souvent affaire avec des fournisseurs qui sont à Montréal. Certains vont pouvoir leur répondre un peu en français, mais beaucoup ne pourront répondre qu'en anglais»</p>
--	--	--	--

<p>Myriam D'Arcy, directrice générale de la Fondation Lionel Groulx</p>	<p>Militant/ Défense de la langue française</p>	<p>Communiqué de la FLG, 14 mai 2021</p>	<p>« Désormais, les immigrants n'auront plus à choisir entre subvenir aux besoins de leur famille ou se franciser »</p> <p>Les mesures annoncées pour freiner l'anglicisation du réseau collégial sont bienvenues, mais insuffisantes. « Nous accueillons favorablement le plafonnement à 17,5 % de la proportion de la population étudiante admise dans les cégeps anglophones, de même que l'interdiction de créer anglophones dans les cégeps français » Malgré le fait que nous soyons d'accord avec l'intention du législateur, il aurait été bien plus simple d'étendre l'application de la loi 101 au niveau collégial. Cela aurait permis de rééquilibrer le financement des institutions en fonction du poids de la minorité historique anglophone. » a poursuivi Myriam D'Arcy.</p> <p>La langue française étant la pierre angulaire de la culture québécoise, la Fondation Lionel-Groulx s'attend à ce que, à l'instar de la Charte de la langue française adoptée en 1977, cette réforme soit accompagnée d'une politique culturelle tout aussi structurante.</p>
<p>Jacques Girard, président de la Fondation Lionel Groulx</p>	<p>Militant/ Défense de la langue française</p>	<p>Communiqué de la FLG, 14 mai 2021</p>	<p>La Fondation Lionel-Groulx accueille avec enthousiasme le dépôt du projet de loi 96 intitulé Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, la première réforme linguistique structurante depuis l'adoption de la loi 101 en 1977.</p> <p>Avec ce projet de loi, le gouvernement renoue avec ses responsabilités historiques visant à se donner les moyens pour faire du français la langue officielle et normale du Québec.</p> <p>« De manière générale, le projet de loi 96 donne les moyens et les droits à tous les Québécois de pouvoir vivre et travailler en française, mais surtout, d'en faciliter l'apprentissage »</p> <p>Toutes les mesures annoncées font en sorte que le gouvernement se pose en acteur cohérent à l'égard de la pérennité du français et se donne les moyens d'agir. Au chapitre de l'Administration et des institutions, soulignons notamment l'application de l'article 1 de la loi 104 qui aura pour effet de diminuer l'obligation pour les fonctionnaires d'utiliser une autre langue que le français dans le cadre de ses interactions orales et écrites avec les personnes physiques du Québec ; la création d'un Commissaire à la française indépendant, désigné par l'Assemblée nationale ; ainsi que l'enchâssement du droit de vivre en français dans la Charte des droits et libertés de la personne.</p> <p>En ce qui concerne l'intégration des immigrants, le gouvernement propose un processus de francisation efficace, notamment par la création d'un guichet unique, en consacrant le droit à l'apprentissage du français et en communiquant uniquement en français avec les citoyens, à l'exception de la minorité historique anglophone.</p> <p>La Fondation salue également les mesures qui faciliteront l'apprentissage du français en milieu de travail.</p>

			« Ces propositions sont prometteuses quant à la pérennisation du français au Québec. Le gouvernement devra cependant clarifier les moyens qu'il entend prendre pour faire respecter ses différentes mesures structurantes, notamment dans les milieux de travail où le laisser-aller linguistique est fréquent » a complété Jacques Girard.
Gaston Bernier, vice-président de l'Asulf	Militant/ Défense de la langue française	Le soleil, 15 mai 2021 https://bit.ly/2Rt3bF4	<p>Monsieur Jolin-Barrette, vous proposez de nombreuses mesures propres à renforcer la Charte de la langue de 1977 ou ce qui en reste. Pour cela, vous alignez une brochette impressionnante de mesures qu'un grand nombre de citoyens ou de groupes d'intérêts jugeront discriminatoires.</p> <p>Cependant, la majorité des Québécois francophones vous appuiera. Ils se rendent compte qu'il est minuit moins cinq. [...] Il n'était plus temps de tergiverser. Bravo!</p> <p>Il faudra toutefois prévoir qu'on dénoncera les mesures annoncées: prépondérance du français dans l'affichage, service en français dans les commerces, limitation de l'accès aux cégeps anglais, perte de statut de villes bilingues, utilisation d'une disposition dérogatoire, etc.</p> <p>On vous rappellera certainement que les pays tels qu'ils existent, normaux, ordinaires, «réguliers» (comme on dit en français), n'ont pas besoin de semblables interventions.</p> <p>N'oubliez pas de rappeler à vos opposants que cela est tout à fait compréhensible, mais que le Québec n'a pas les mêmes moyens et qu'il doit utiliser des outils de derniers recours, provinciaux et gouvernementaux.</p>
Marie-Anne Alepin, présidente de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB)	Militant/ Défense de la langue française	La Presse Plus, 20 mai 2021 https://bit.ly/2S8VMem	<p>Pour [Marie-Anne Alepin], les mesures proposées par le gouvernement Legault « ne vont faire que colmater quelques trous de l'hémorragie ». « Ça prend du courage pour faire une réforme qui n'est pas juste raisonnable, parce que la situation n'est pas raisonnable », avance-t-elle.</p> <p>« La réforme ne sera pas appliquée dans les cégeps. Ce n'est pas simplement une déception, c'est une inégalité qu'on ne peut pas continuer à entretenir. [...] Pelleter le problème à la prochaine génération, ça ne fonctionne pas. »</p>
		La Presse, 21 mai 2021 https://bit.ly/3oKNQfu	Le projet de loi 96 ne va pas assez loin, selon la présidente générale de la SSJB, Marie-Anne Alepin. « M. Legault a expliqué qu'il avait fait une réforme qui est raisonnable, mais la situation en ce moment sur le statut du français n'est pas raisonnable, surtout à Montréal », a-t-elle affirmé. Mme Alepin souhaite notamment que la loi 101 s'applique aux établissements scolaires de niveau collégial.
		Journal de Montréal, 22 mai 2021	« Il faut comprendre que des demi-mesures, ça ne marche pas. Ce n'est pas raisonnable en ce moment, le statut du français », a lancé Marie-Anne Alepin, présidente de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

		https://bit.ly/2QQ4Hkx	
Charlotte Massue, porte-parole du Mouvement des jeunes souverainistes (MJS)	Militant/ mouvement indépendantiste	La Presse Plus, 20 mai 2021 https://bit.ly/2S8VMem	<p>« Il n'y a rien à nos yeux qui n'est assez concret dans ce projet de loi pour faire perdurer la langue française. On voit beaucoup d'exceptions, ou de discrétions laissées à l'entreprise. Ça manque de pragmatisme », fustige la co-porte-parole du Mouvement des jeunes souverainistes (MJS), Charlotte Massue.</p> <p>Elle affirme que tous les paliers de gouvernement doivent « prendre leurs responsabilités » pour affirmer « la langue unique » du Québec. L'organisme, qui est ouvertement souverainiste, se dit toutefois « transpartisan », et entend participer au débat public sur l'application du projet de loi sans biais politique.</p>
Félix Étienne, porte-parole du Mouvement des jeunes souverainistes (MJS)	Militant/ mouvement indépendantiste	24 heures, 20 mai 2021 https://bit.ly/2TaIVJb	<p>Une semaine après le dépôt du projet de loi 96, le Mouvement des jeunes souverainistes (MJS) fera entendre sa voix dans les rues de la métropole.</p> <p>« Force est d'admettre que le projet de loi [96], dans l'état où il est, ne va pas assez loin », lance d'emblée Félix Étienne, porte-parole du MJS et coorganisateur de la manifestation.</p> <p>Selon lui, l'heure est venue pour les jeunes Québécois de s'intéresser à l'avenir du français et à prendre le dossier sur leurs épaules, comme ils l'ont fait avec l'environnement. « C'est un enjeu dont on doit se saisir », souligne-t-il. [...]</p> <p>Aux yeux du MJS, le projet de loi 96 « tergiverse ». Dans les cégeps anglophones, où Québec compte imposer un plafond annuel des admissions, il sera carrément inefficace, martèle Félix Étienne. « Le cégep anglophone, c'est un vecteur d'anglicisation et d'assimilation », avance-t-il.</p> <p>A l'heure actuelle, environ 17 % des étudiants du réseau collégial fréquentent les Dawson et John Abbott de ce monde. Ils peuvent être anglophones, francophones ou allophones. Or, le MJS demande à M. Legault d'étendre la loi 101 aux cégeps, ce qui empocherait toute personne qui ne fait pas partie de la minorité historique anglophone d'accéder aux cégeps anglos.</p>
		La Presse, 21 mai 2021 https://bit.ly/3oKNQfu	« Le fédéralisme canadien ne nous permet pas de prendre les mesures que nous voulons pour défendre le français », a déploré Félix Étienne, membre du MJS. L'indépendance du Québec permettrait d'assurer la survie du français, selon le regroupement.
Gabrielle Gagnon, porte-parole du MJS	Militant/ Défense de la langue française	Journal de Montréal, 22 mai 2021	« On a essayé de faire croire aux Québécois que ça allait protéger leur langue. Dans les faits, c'est vraiment juste un gros show de boucane », s'est indignée Gabrielle Gagnon, 19 ans, porte-parole du MJS, qui aurait préféré plus de coercition et moins d'exceptions dans la réforme.

		https://bit.ly/2QQ4Hkx	
André Marion, directeur, Société nationale des Québécoises et des Québécois des Laurentides	Militant/ Défense de la langue française	Journal Le Nord, 19 mai 2021 https://bit.ly/3hPujct	<p>André Marion, directeur de la Société Nationale des Québécoises et des Québécois des Laurentides, s'est dit impressionné par le projet de loi déposé la semaine dernière. « C'est un grand pas pour la défense et la prévention de la langue française », indique-t-il. Certains considèrent que le projet de loi est davantage symbolique et trop peu concret. Monsieur Marion ne partage pas cet avis. « Le symbole, c'est important » affirme-t-il.</p> <p>Se considérant lui-même comme plutôt modéré, il salue la retenue du gouvernement. « Si le gouvernement était allé plus loin, ça aurait peut-être été trop agressif. Pour atteindre les objectifs, il est préférable de faire preuve de modération, plutôt que de confronter. »</p> <p>Pour André Marion, la création d'un ministère de la Langue française, ainsi que le renforcement du champ d'action de l'Office québécois de la langue française font partie des mesures les plus significatives. Cependant, il faudra voir jusqu'où s'étendront leurs activités et leur pouvoir. Comme unique point faible, il identifie l'absence de cibles précises, « Au-delà de la loi, il faudra qu'il y ait des objectifs clairs et quantifiables, ainsi que des obligations de résultats. »</p> <p>LA RESPONSABILITÉ AUX MUNICIPALITÉS</p> <p>Dans les mesures qui touchent davantage la région des Laurentides, on retrouve celle concernant le statut bilingue des municipalités. André Marion salue l'habileté du gouvernement pour régler la question. Dorénavant, les villes se trouvant sous le seuil de 50% de population anglophone perdront leur statut bilingue, à moins que les élus adoptent une motion pour le conserver dans les 120 jours suivant l'application de la loi. On remet donc le problème dans la cour des municipalités, André Marion est confiant que cette mesure pourrait décourager certaines villes à adopter une motion, surtout si leur pourcentage est faible. Il donne l'exemple de Rosemère qui est à 12,1% de population anglophone, et de Morin-Heights, à 18,3%.</p> <p>L'ESSENTIEL</p> <p>Maintenant, le plus important reste à faire, selon André Marion, « C'est une bonne chose d'avoir fait la loi, mais l'essentiel, ce n'est pas ça. L'essentiel, c'est de développer la fierté. La fierté de parler français, de l'écrire, de la chanter, de la slammer. Ce n'est pas une loi qui peut faire ça, c'est l'éducation et la famille notamment. L'essentiel ce n'est pas quelque chose qui se change avec les lois, mais avec la culture », conclut-il.</p>
<u>Milieu collégial</u>			

Noémie Veilleux, présidente, Fédération étudiante collégiale du Québec (FCEQ)	Collégial	La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3eQZceJ	<p>La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), elle, note que les mesures annoncées par Québec correspondent presque « à la lettre » à ses demandes.</p> <p>Seule surprise : la décision d'imposer l'épreuve uniforme de français pour l'ensemble du réseau collégial, y compris dans le réseau anglophone. La présidente de la FECQ, Noémie Veilleux, estime que des mesures d'aide à la réussite devront être mises en place dans les établissements anglophones pour aider les étudiants à réussir cette évaluation.</p>
Bernard Tremblay, président de la fédération des cégeps	Collégial	La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3eQZceJ	<p>À la Fédération des cégeps, on se réjouit que le gouvernement n'ait pas étendu la loi 101 aux cégeps. « Le libre choix de la langue en enseignement supérieur est maintenu.</p> <p>Avec ce projet de loi, le gouvernement agit de manière équilibrée sur plusieurs fronts, dans tous les secteurs, y compris celui de la langue de travail », indique son président, Bernard Tremblay.</p>
		Journal de Montréal, 15 mai 2021 https://bit.ly/2QrYf2O	<p>La Fédération des cégeps est aussi préoccupée par la situation [le fait que les collèges privés non subventionnés soient exemptés du gel de places dans le réseau anglophone]. Les collèges privés non subventionnés qui accueillent un nombre croissant d'étudiants étrangers dans des programmes anglophones ont « aussi un impact sur l'équation dans la région de Montréal », affirme son président-directeur général, Bernard Tremblay.</p>
		Radio-Canada, 26 mai 2021 https://bit.ly/3hVUA94	<p>Ça me frustre qu'il y ait des règles différentes selon les réseaux. Il est grand temps de regarder l'ensemble de cet écosystème et de se poser des questions », lance Bernard Tremblay, le président de la Fédération des cégeps.</p> <p>Ce dernier ne comprend pas l'absence de mesures contraignantes dans le projet de loi 96 pour les collèges privés, subventionnés ou non, qui délivrent principalement des attestations d'études collégiales (AEC) ou des diplômes d'études professionnelles (DEP). [...]</p> <p>« Je me questionne, et pas juste avec ce projet de loi, en voyant des règles si différentes. C'est une source de problème. »</p> <p>Aux yeux de la Fédération des cégeps, les cégeps ne sont pas la cause du problème de l'anglicisation de Montréal. Il y a la question de ces étudiants parlant uniquement anglais. Mais avec les cégeps, c'est assez marginal. Le problème, c'est surtout les collèges privés, soutient Bernard Tremblay.</p> <p>Le gouvernement a une posture du type : "Si je subventionne moins, j'ai moins d'exigences et je me permets de moins intervenir". Mais ça peut générer des problèmes, reprend-il.</p>

Cégep Dawson, cégep Vanier et cégep John Abbot	Collégial	Communiqué conjoint, 14 mai 2021 https://bit.ly/3fde5H2	<p>De nombreux aspects du projet de loi 96 nécessitent des clarifications et une analyse approfondie de l'impact des changements proposés, comme par exemple <u>l'imposition de l'épreuve uniforme de français et les plafonds d'inscription</u>. Nous poursuivrons nos discussions avec le Ministère de l'Enseignement supérieur.</p> <p>Il est important pour nous de souligner que <u>nous croyons que la décision de plafonner les inscriptions exclusivement pour les cégeps anglophones aux niveaux actuels ne répondra pas aux désirs de nombreux jeunes Québécois(es) de fréquenter nos établissements</u>. Par ailleurs, de nombreux parents d'ici souhaitent que leurs enfants deviennent bilingues dans un Québec français. <u>Limiter notre capacité à servir ces étudiant(e)s dans le secteur public en encouragera plusieurs à quitter la province.</u></p> <p>En tant qu'établissements d'enseignement supérieur, nous croyons au principe de la liberté de choix, qui offre aux jeunes adultes la possibilité de façonner leur propre avenir. <u>Nous croyons aussi que les admissions doivent être basées principalement sur la performance académique. Malgré ce fait, nous sommes déterminés à servir la communauté anglophone et améliorer l'accès à nos programmes</u></p>
Christian Corno Directeur général, Collège Marianopolis	Collégial	La Presse Plus, 22 mai 2021 https://bit.ly/3ui4y7a	<p>Beaucoup l'ont dit, le projet de loi 96 ratisse large et cible de nombreuses actions pour la cause par ailleurs bien légitime de protéger la langue française au Québec. Mais on pénalise de façon démesurée les élèves qui fréquentent les collèges anglophones.</p> <p>En vrac et d'un seul coup, on y modifie le nombre d'élèves admis avec une méthode de calcul alambiquée, on crée des catégories différentes d'élèves, selon la langue de ces derniers, aux fins d'admission et de diplomation et on fait fi des différences fondamentales entre les cégeps publics et les collèges privés subventionnés. De plus, les mesures du projet de loi s'appliquent indistinctement pour les petits comme les grands collèges, ceux de Montréal ou des régions, en plus d'assujettir à bien des égards le ministère de l'Enseignement supérieur à celui nouvellement créé de la Langue française.</p> <p>Les dirigeants des collèges anglophones arrivent difficilement à imaginer la mise en œuvre de toutes ces mesures. Casse-tête important à venir, tant pour les collèges que pour les fonctionnaires de l'enseignement supérieur – on imagine sans peine de nouvelles lourdeurs administratives et mécanismes complexes. À vrai dire, il aurait été préférable que les collèges mettent des énergies sur le problème de diplomation du réseau collégial et de l'adéquation formation-emploi.</p>

			<p>Mais ce n'est pas les dirigeants des collèges anglophones qu'il faut plaindre ici – plusieurs sont francophones, soit dit en passant, et donc certainement pas insensibles au fait français – mais les élèves francophones du secondaire qui choisissent de poursuivre des études supérieures en anglais.</p> <p>On entend souvent que beaucoup d'entre eux optent pour un collège anglophone pour parfaire leur anglais – c'est en fait une vue très réductrice des choses. Un jeune choisit son collège selon plusieurs facteurs ; le programme d'études, la vie étudiante, l'emplacement et oui, la langue d'enseignement fait partie des critères. C'est que pour de nombreux élèves, le collège anglophone est un passeport pour accéder aux meilleures universités, d'ici et d'ailleurs. On devrait tirer fierté de ces ambitions.</p> <p>Une décision majeure</p> <p>Il faut voir sur le terrain comment le choix d'un collège est une décision majeure pour un élève et ses parents. Les portes ouvertes des collèges sont d'ailleurs particulièrement fréquentées ces dernières années. Les questions des jeunes et de leurs parents – majoritairement impliqués dans ce choix – sont de plus en plus pointues et exigeantes. Ces jeunes ont travaillé très fort au secondaire, veulent poursuivre des carrières qui assureront leur épanouissement individuel ainsi que la richesse collective, et clairement souhaitent faire le meilleur choix.</p> <p>Si le projet de loi 96 est adopté dans son libellé actuel, il faudra répondre à ces jeunes francophones que leur choix de collège est limité, au nom d'intérêts collectifs supérieurs.</p> <p>Il faudra bien faire comprendre à ces jeunes que ce choix n'est pas vraiment le bon, qu'ils nuisent au fait français s'ils décident de choisir un collège anglophone, qu'ils portent en eux l'odieux du déclin du français au Québec.</p> <p>En limitant la place des francophones dans les établissements d'enseignement anglophones, on pénalise ces mêmes francophones qu'on veut pourtant protéger en limitant leur choix individuel à un moment de la vie où ils souhaitent ardemment exprimer ce choix. Paradoxalement, les établissements anglophones risquent de devoir se replier sur eux-mêmes, ayant moins de francophones pour assurer la vitalité des activités socioculturelles en français au collège pour ne citer que cet exemple.</p> <p>Le projet de loi 96 présente d'excellentes mesures, poursuit un noble objectif. Cibler les jeunes francophones comme coupables du déclin du français est une simplification malheureuse.</p> <p>Il est dommage que, contrairement à de nombreux autres dossiers comme la santé mentale ou la réussite éducative, les parties prenantes du réseau collégial, au premier chef les élèves, n'aient pas été mis à contribution pour examiner</p>
--	--	--	---

			<p>ensemble comment les établissements du collégial, en particulier ceux du réseau anglophone, pourraient contribuer à l'épanouissement du français.</p> <p>Il est à espérer que les consultations annoncées de l'automne permettront de bonifier le projet de loi. Les jeunes francophones méritent qu'on s'attarde à leurs véritables aspirations.</p> <p>Et non, ce n'est pas de se contenter d'être né pour un petit pain.</p>
Regroupement pour le cégep français	Collégial	<p>Journal de Montréal, 15 mai 2021 https://bit.ly/2QrYf2O</p>	<p>Le Regroupement pour le cégep français déplore que les collèges privés non subventionnés soient exemptés du gel de places dans le réseau anglophone, ce qui représente un « trou noir » inquiétant.</p>
		<p>Journal de Montréal, 22 mai 2021 https://bit.ly/3yF91xe</p>	<p>L'extension de la loi 101 au collégial ferait évidemment passer du côté français l'immense majorité de ces 20 150 étudiants non anglophones, soit autant que ceux de tous les cégeps français de la ville de Québec. Ou l'équivalent de 25 petits cégeps comme celui de La Pocatière, qui en attire 800, ou de six de taille moyenne comme le cégep de Bois-de-Boulogne et ses 3000 étudiants.</p> <p>Cette décision franciserait plus de 2000 emplois d'enseignants, de professionnels, d'employés de soutien, de cadres et de techniciens, le ratio de ce milieu avoisinant un employé par tranche de 10 étudiants. Illustrons: Dawson College, avec ses 10 000 étudiants, procure de l'emploi à plus de 1000 travailleurs, soit 600 professeurs et 400 non-enseignants.</p> <p>Ainsi, de plus en plus de Québécois formés en français doivent enseigner dans les cégeps anglais, ce qui provoque deux effets pervers. D'abord, la remise en question de leur droit de travailler en français. Le constat en est aussi désolant qu'absurde: de plus en plus de professeurs francophones et allophones enseignent en anglais à... des francophones et à des allophones!</p> <p>Ensuite, la dévaluation des bacs et des maîtrises en français au cœur même du marché du travail québécois. À quoi bon décrocher des diplômes en français, en littérature, en biologie ou en chimie d'universités françaises si c'est pour enseigner (et corriger) en anglais à temps plein?</p>

			<p>Cette anglicisation du corps enseignant réduit aussi les débouchés pour les professeurs de philosophie, dont les cours, dans les cégeps anglais, sont facultatifs.</p> <p>Chers élus, nous serons solennels et insistants: une porte s'ouvre momentanément devant vous, et le projet de loi 96 doit aller plus loin encore.</p> <p>Vous devrez agir avec plus de vigueur et de détermination. L'avenir des cégeps français et du français comme langue commune des Québécois dépend pour beaucoup des gestes que vous pouvez encore poser.</p>
<p>Edward Berryman, directeur du collège Saint-Lawrence</p>	<p>Collégial</p>	<p>Radio-Canada, 14 mai 2021 https://bit.ly/3hKRswH</p>	<p>Selon le directeur Edward Berryman, il serait nécessaire de distinguer les réalités linguistiques des différentes régions dans l'application de la loi. Sur l'île de Montréal, il y a plusieurs cégeps anglophones, il y a deux grosses universités anglophones, il y a un collège privé anglophone, alors que dans la région de Québec, il n'y a qu'un établissement postsecondaire de langue anglaise. On veut appliquer des mesures de contingentement pour un très petit collège dont l'impact sur le fait français est loin d'avoir été démontré.</p> <p>Sans connaître encore toutes les modalités de la loi, il craint qu'un gel des places empêche dans le futur la création de nouveaux programmes d'étude dans l'établissement.</p> <p>Edward Berryman rejette la notion selon laquelle l'établissement nuit à la survie de la langue dans la région. Il n'y a pas de fait qui appuie l'idée que St. Lawrence contribue à l'anglicisation ou constitue une menace pour le français. Il affirme d'ailleurs que la plupart d'entre eux poursuivent leurs études à l'Université Laval une fois leur diplôme obtenu.</p> <p>Selon lui, les étudiants du cégep cherchent surtout à développer leurs compétences langagières. Le rapport que les étudiants francophones ont avec la langue anglaise, c'est un rapport fonctionnel. Ils viennent à St. Lawrence parce qu'ils veulent s'ouvrir des horizons. Ce n'est pas un choix identitaire.</p> <p>Même s'il s'attendait à être affecté par l'annonce du gouvernement provincial, Edward Berryman a été surpris d'apprendre que les étudiants provenant d'écoles primaires et secondaires francophones devront passer l'épreuve uniforme de français pour obtenir leur diplôme.</p> <p>En ce moment, les étudiants sont soumis au English exit exam, et sont d'ailleurs préparés en conséquence. Le directeur croit donc que l'imposition de l'épreuve uniforme mènera à d'importants changements à l'offre de services dans les établissements. Il va falloir passer par une modification des compétences de la formation générale, probablement modification de la grille de cours ou de l'offre de cours, l'ajout de ressources. Derrière ce petit paragraphe du projet de loi, il y a une machinerie assez complexe.</p>

Cégep de la Gaspésie et des Îles	Collégial	Radio-Canada, 26 mai 2021 https://bit.ly/3hVUA94	<p>« À l'heure actuelle, aucune loi n'exige des établissements d'enseignement l'ajout [de cours de français] », soutient le Cégep de la Gaspésie et des Îles.</p> <p>« Bien avant ce projet de loi, le cégep s'était engagé à mettre de l'avant le fait français au campus de Montréal. »</p> <p>En plus d'un cours de français obligatoire de 90 heures mis en place dans les attestations d'études collégiales qui sont offertes en anglais, un cours d'introduction à la culture québécoise a aussi été prévu, détaille l'établissement. Des ateliers gratuits de francisation, à destination des étudiants, sont également proposés, ajoute Julie Lépine, la porte-parole du cégep.</p>
Mohamed Slimani, directeur régional des opérations au Collège CDI	Collégial	Radio-Canada, 26 mai 2021 https://bit.ly/3hVUA94	<p>Des collèges privés ouvrent également la porte à de telles initiatives, même si rien ne les y oblige à ce jour.</p> <p>Sans évoquer de mesures particulières, le Collège CDI, l'un des plus importants collèges privés non subventionnés du Québec, qui a recruté des milliers d'étudiants indiens ces dernières années, assure veiller à ce que ses étudiants anglophones puissent se voir offrir de nombreuses possibilités d'accès à la francisation.</p> <p>[Le Collège CDI] entend, au besoin, mettre en œuvre des initiatives et des programmes pour atténuer les préoccupations légitimes soulevées par le gouvernement et la population du Québec.</p>
Henriette Morin, présidente de l'Institut supérieur d'informatique	Collégial	Radio-Canada, 26 mai 2021 https://bit.ly/3hVUA94	<p>L'Institut supérieur d'informatique, situé à Montréal, se dit lui aussi favorable à l'ajout de cours de français. Cela favoriserait l'intégration de nos finissants à la société québécoise, juge sa présidente, Henriette Morin, qui demande au gouvernement des changements dans la loi actuelle pour offrir des cours de français conversation de base, particulièrement aux étudiants qui ne parlent pas français.</p> <p>Pour le moment, précise-t-elle, nous ne sommes pas autorisés à offrir des cours de français dans nos programmes à moins que ce ne soit du français spécifique à l'informatique dans notre cas.</p>
Ginette Gervais, présidente de l'Association des collèges privés non subventionnés (ACPNS)	Collégial	Radio-Canada, 26 mai 2021 https://bit.ly/3hVUA94	<p>L'Association des collèges privés non subventionnés (ACPNS) tient un discours similaire. Elle soutient avoir envoyé une lettre, en février, à la ministre de l'Enseignement supérieur, Danielle McCann. [Nos] membres se sont engagés à offrir des cours et des activités de français et des activités d'intégration à la société québécoise aux étudiants étrangers anglophones inscrits dans des AEC dispensées en langue anglaise, indique Ginette Gervais, présidente de l'ACPNS.</p> <p>Le dépôt du projet de loi 96 ne modifie en rien la détermination des établissements de mettre ces cours et activités en place, ce qui est d'ailleurs déjà fait dans certains collèges.</p>

Centaine de professeurs au collégial	Collégial	<p>La Presse Plus, 4 juin 2021 https://bit.ly/3fOZNxD</p>	<p>Nous avons été très nombreux, professeurs de cégep et d'université de partout au Québec, à nous indigner de l'argumentaire mobilisé par le directeur général du collège Marianopolis, Christian Corno (« Non, les francophones ne sont pas nés pour un petit pain »¹, La Presse, 22 mai), et l'ex-directeur général du collège de Maisonneuve Benoît Lauzière (« Application de la loi 101 au cégep ? »², La Presse, 24 mai), pour critiquer le projet de loi 96 et plus largement, l'engagement en faveur du cégep français à Montréal et au Québec.</p> <p>Par-delà l'insatisfaction des uns et la satisfaction des autres à l'égard du projet de loi du gouvernement de la CAQ, lequel ne risque pas de renverser la tendance en faveur de l'anglicisation de Montréal (car à l'heure actuelle dans l'île de Montréal, c'est déjà la moitié des élèves au préuniversitaire collégial qui étudient en anglais, ce que le projet de loi ne changera aucunement), nous nous inquiétons de l'image très négative que les interventions de MM. Corno et Lauzière donnent, volontairement ou non, aux études collégiales en français.</p> <p>Dans ces lettres, les études en anglais sont présentées comme le signe d'une ouverture sur le monde, alors que la préoccupation pour le cégep français relèverait selon M. Lauzière de l'« identitaire », dont on comprend qu'il est un signe de fermeture et de régression, qui risque de conduire à des « bêtises ». Les études en anglais offriraient l'occasion, aux dires de M. Corno, d'« accéder aux meilleures universités, d'ici et d'ailleurs », se présenteraient comme le « meilleur choix » pour ceux qui « veulent poursuivre des carrières qui assureront leur épanouissement individuel ainsi que la richesse collective. » Toujours selon M. Corno, de telles études seraient un gage d'ascension sociale, rien de moins, pour ceux « qui ne sont pas nés pour un petit pain », formule malheureuse qui laisse entendre, a contrario, qu'étudier en français, c'est être né pour un petit pain.</p> <p>Pour quelqu'un qui se dit sensible à la situation du français, un tel choix de mots témoigne d'une méconnaissance troublante de l'histoire du Québec et d'une bien piètre estime à l'égard de ceux et celles qui choisissent, encore aujourd'hui, d'étudier en français.</p> <p>Il nous semble urgent de rappeler que les études en français au collégial permettent aussi de s'ouvrir sur le monde : le français n'est pas un obscur dialecte parlé par une poignée d'irréductibles, mais l'une des langues dominantes à l'échelle mondiale, une langue en pleine croissance, qui offre des débouchés importants, sur les plans intellectuel, économique et culturel. Nous tenons en outre à rappeler que les études en français permettent de s'enrichir et d'enrichir la société, qu'elles offrent la possibilité unique de servir aussi bien les intérêts individuels, ceux que MM. Corno et Lauzière érigent en valeur sacro-sainte, que les intérêts collectifs, en assurant l'épanouissement et la pérennité d'une société diversifiée et accueillante. Car à l'échelle du continent, la société québécoise assure de par sa seule existence la diversité que l'on célèbre partout : elle représente une autre voie possible, une autre manière</p>
--------------------------------------	-----------	---	---

			<p>d'exister en Amérique du Nord. Cette différence non seulement mérite d'être reconnue et célébrée ; elle doit aussi ouvrir le chemin vers une fierté retrouvée.</p> <p>D'ailleurs, les études collégiales en français ne sont pas un obstacle au rayonnement, bien au contraire. Les élèves et diplômés des cégeps français brillent dans tous les domaines et secteurs d'activité, remportent les plus grandes bourses et accèdent aux meilleures universités d'ici et d'ailleurs, obtiennent les postes les plus prestigieux, jouent un rôle moteur dans le développement et l'épanouissement de la société. En ce sens, et dans le contexte actuel, étudier en français ne constitue pas seulement un bon choix, il constitue - osons le mot - le meilleur choix. Étudier en français au collégial, en somme, ce n'est pas être né pour un petit pain, mais rêver grand.</p>
<p>John McMahon, coprésident du Consortium des cégeps, collèges et universités d'expression anglaise du Québec et directeur général du Cégep Vanier</p>	<p>Collégial</p>	<p>Journal de Montréal, 19 juin 2021 https://bit.ly/3gGd5gC</p>	<p>« Pour les trois cégeps de l'île de Montréal, nous nous attendions à ce gel. Et c'est correct, pourvu que nous obtenions toutes les autres ressources pour être capables de servir nos étudiants correctement », affirme John McMahon, coprésident du Consortium des cégeps, collèges et universités d'expression anglaise du Québec. M. McMahon s'inquiète toutefois pour les cégeps de taille modeste, comme le Collège Champlain ou le Collège Heritage, qui tombent aussi sous le coup de cette mesure.</p> <p>« On va leur imposer une limite, peut-être sans que ce soit nécessaire, à cause des trois cégeps à Montréal », dit celui qui est également directeur général du Cégep Vanier, dans la métropole. Le gel issu du projet de loi 96, qui viendra continger officiellement le nombre de places dans le réseau anglophone, est une solution « mur à mur qui doit peut-être être revue », affirme M. McMahon</p>
		<p>The Gazette, 19 juin 2021 https://bit.ly/3xxTNzm</p>	<p>John McMahon, director general of Vanier College, was expecting Friday's announcement but was alarmed by certain elements.</p> <p>"One of the most surprising was that there are now going to be limitations on the numbers in our continuing education programs," said McMahon, who is co-chair of the steering committee of the Consortium of English-language CEGEPs, Colleges and Universities of Quebec.</p> <p>"Those students pursuing college diplomas through continuing education were previously not included in the caps we had in our colleges. This is a cause of significant concern."</p> <p>Another worry is the application date of the new enrolment limitations, which could go into effect for the 2021-2022 school year. In Vanier's case, that would mean reducing its numbers from its current enrolment of approximately 6,800 students down to 6,300.</p> <p>"That would cause significant stress and challenges," McMahon said.</p>

			<p>The new limits put Vanier and Montreal's other public English- language CEGEPs, Dawson College and John Abbott College, in a difficult situation, according to McMahon. All three have high attendance numbers, which means all three could have to reduce enrolment next year.</p> <p>McMahon's biggest complaint is that the consortium has not yet been able to secure a meeting with McCann in order to discuss the new regulations.</p> <p>"We have been requesting a meeting with the minister to express our position, and we have questions that need answers," he said. "Those requests, which we made formally to minister McCann in November and February, have not been responded to. We have yet to meet with the minister."</p> <p>McMahon said the consortium is currently putting its efforts into preparing for the parliamentary hearings on Bill 96.</p> <p>The hearings are expected to take place in the fall, when the consortium will speak on behalf of English colleges, "in order to safeguard our rights ... and protect opportunities for students going forward."</p>
<p>Anne Lin Arghirescu, étudiante et vice-présidente de l'union étudiante de Marianopolis</p>	<p>Collégial</p>	<p>La Presse Plus, 16 juin 2021</p>	<p>Depuis qu'il a été déposé le 13 mai dernier à l'Assemblée nationale, le projet de loi 96 fait des vagues dans les médias. De nombreux articles d'opinion ont déjà été publiés, notamment au sujet de la section II sur l'éducation collégiale et universitaire.</p> <p>En tant qu'étudiante francophone qui poursuit présentement un DEC au cégep anglophone Marianopolis, je me sens particulièrement interpellée. Née à Montréal, j'ai pour langue maternelle le français, auquel je suis très attachée. Cependant, le projet de loi 96 me semble inadéquat pour le protéger : je suis convaincue que d'autres avenues plus efficaces et positives existent pour promouvoir le français plutôt que d'instaurer un plafond d'admission dans les cégeps anglophones à 17,5 % de toutes les places disponibles dans les établissements francophones et anglophones (88.0.4).</p> <p>En se voulant raisonnable, le projet de loi met en place des provisions d'exemption incongrues qui permettraient à certains étudiants internationaux résidant au Québec de façon temporaire d'être admis en priorité dans les cégeps anglophones sans considération de leurs résultats scolaires, et d'être de surcroît dispensés du passage de l'épreuve uniforme de français.</p> <p>En ce sens, le projet deloi 96 pénalise au premier rang les étudiants francophones locaux tout en posant préjudice à leurs libertés individuelles de décider leur lanque d'instruction supérieure.</p>

			<p>Le processus d'admission aux études postsecondaires est déjà très compétitif, et si ce projet de loi venait à se concrétiser, le Québec risquerait d'assister à l'exode de sa jeunesse vers d'autres provinces canadiennes.</p> <p>Je suis déçue de constater que les étudiants québécois n'ont pas été impliqués, ni même consultés dans l'élaboration du projet de loi. Il semblerait que bien d'autres acteurs s'expriment à la place de ma génération pour déterminer ce qui constitue le « meilleur choix », au lieu de chercher à comprendre ce qui nous motive à poursuivre des études supérieures en anglais.</p> <p>Pour ma part, je considère que le bilinguisme montréalais, qui se caractérise par la maîtrise de l'anglais en complément à une culture francophone édiflée depuis l'enfance, est une force et une richesse propres au Québec.</p> <p>Le bilinguisme apporte des avantages sur le reste du Canada anglophone en ce qui a trait à l'insertion sur le marché du travail.</p> <p>À l'approche de la saison électorale, ce projet de loi partisan crée un climat de tension et de division au sein de la société québécoise par un processus de sécurisation de la langue française. C'est un projet de loi qui se veut émotif. Il place en opposition les deux langues, française et anglaise, et leur refuse toute réconciliation et coexistence 88.0.1. Les établissements offrant l'enseignement collégial... appartiennent à une seule des catégories suivantes : francophone ou anglophone ». La survie de la langue française est dépeinte comme un enjeu fondamental de sécurité auprès de l'opinion publique. Par extension, les cégeps anglophones se transforment en menace à l'identité nationale, ce qui rend légitime la mise en œuvre de moyens extraordinaires et non démocratiques comme des quotas d'admission.</p> <p>Au lieu d'imposer une telle interdiction, le gouvernement pourrait raviver la vitalité de la langue française dans les établissements d'enseignement supérieur anglophones en promouvant l'organisation d'activités culturelles francophones, en rendant accessibles les occasions d'études et de carrières en français, en encourageant la traduction de certains documents académiques dans les deux langues, en rendant disponible aux élèves un guide universel de terminologies bilingues pour chaque discipline, en créant un réseau de conférenciers et de chercheurs francophones invités à présenter, voire en imposant dans le curriculum un troisième cours de littérature francophone ou un nouveau cours de culture québécoise.</p> <p>J'invite donc à présent mes pairs à se prononcer à leur tour sur les enjeux de ce projet de loi qui influence directement notre futur.</p>
--	--	--	--

Politique municipale			
Denis Coderre, candidat à la mairie de Montréal	Municipal	La Presse ² , 14 mai 2021.	Montréal est une métropole francophone, qui possède un cachet unique en Amérique du Nord, et j'offre mon entière collaboration au ministre John-Barrette afin que nous puissions protéger la langue française. Nous avons toutes les raisons de célébrer le fait francophone et d'en être fiers.
		Le Devoir, 15 mai 2021 https://bit.ly/3fstNxY	« Il est important de protéger les droits des communautés anglophones, tout en assurant la valorisation et la protection de la langue française. L'essentiel de notre démarche s'inscrit parfaitement dans notre vision du vivre-ensemble ; Montréal, c'est Molière qui rencontre Shakespeare : les droits de tout un chacun doivent être respectés afin d'atteindre l'équilibre. »
Valérie Plante, mairesse de Montréal	Municipal	Communiqué du 14 mai, Cabinet de la mairesse https://bit.ly/3oiOzUR	<p>À titre de seule métropole francophone d'Amérique du Nord, Montréal sera une alliée de la Loi 101 et de sa réforme. Le projet de Loi déposé aujourd'hui renforce les outils mis en place par la Ville pour assurer la pérennité du français à Montréal, tels que le plan d'action en matière de langue française présenté il y a quelques semaines.</p> <p>L'exemplarité dans l'usage du français dans les institutions qui est mise de l'avant dans la réforme présentée aujourd'hui, est un objectif que nous partageons et que nous priorisons. Nous accueillons favorablement la création d'un ministère dédié à cette question, ainsi que la création d'un poste de commissaire, qui sont des instances parfaitement complémentaires au mandat de la première responsable de la langue française au comité exécutif de la Ville de Montréal.</p> <p>Comme la francisation est une mesure phare de notre plan d'action montréalais pour le français, la mise en place d'un guichet unique pour accompagner et outiller les nouveaux arrivants contribuera au succès de notre démarche commune.</p> <p>Je salue la volonté du gouvernement de laisser leur liberté d'action aux municipalités, leur permettant de garantir les services aux citoyens qu'elles jugent les plus adaptés. Nous souhaitons participer activement au suivi des indicateurs qui assureront le succès de ces nouvelles mesures. Nous réitérons notre volonté indéfectible à travailler avec le gouvernement pour promouvoir notre langue commune »</p>
Hadrien Parizeau, conseiller municipal	Municipal	La Presse, 17 mai 2021. https://bit.ly/3yj11bF	Nous avons un devoir d'agir avant qu'il ne soit trop tard. Montréal est une métropole francophone et doit le rester, a-t-il dit. Un plan d'action sans mesure structurante et qui ne respecte pas la volonté d'agir d'autant de Montréalaises et de Montréalais est nettement insuffisant. »

² Hugo Pilon-Larose, « IL Y A URGENCE D'AGIR », La Presse Plus, p.A2.

Beny Masella, président de l'Association des municipalités de banlieue (AMB)	Municipal	<p>La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3eQZceJ</p>	<p>À l'Association des municipalités de banlieue, qui représente les 15 villes liées de Montréal, le président Beny Masella affirme que le projet de loi est « intéressant ».</p> <p>« On comprend que Québec a choisi de maintenir l'autonomie municipale. Les villes qui tombent sous le seuil de 50 % de population anglophone auront le droit de maintenir leur statut bilingue, en passant une résolution au conseil dans les 120 jours, ce qui nous rassure beaucoup. C'est un bon compromis », illustre celui qui est aussi maire de Montréal-Ouest.</p> <p>L'association indique qu'elle devra toutefois « faire une analyse approfondie pour juger de l'impact précis » du projet de loi, notamment sur des enjeux « comme la langue de communication avec les entreprises ». « Le diable est dans les détails. On souhaite participer aux consultations qui arriveront », ajoute M. Masella.</p> <p>Depuis le départ, ce qu'on disait, c'est de ne pas toucher au statut bilingue des villes. On veut tout faire pour promouvoir la langue française, mais pas au détriment des droits acquis des populations anglophones.</p>
		<p>Communiqué de l'AMB, 13 mai 2021 https://bit.ly/3ogmTzW</p>	<p>De l'avis de l'AMB, le projet de loi contient des mesures intéressantes concernant le maintien du statut bilingue des municipalités comprenant une part significative de leur population qui est de langue maternelle anglaise. Par ailleurs, le projet de loi contient une très grande quantité de mesures visant la protection et le renforcement du statut de la langue française au Québec.</p> <p>« Nous recevons avec intérêt ce projet de loi, notamment en raison du mécanisme prévu permettant aux municipalités de conserver leur statut bilingue. Par contre, nous devons en faire une analyse approfondie pour juger de son impact précis sur des enjeux comme la langue de communication avec les entreprises. Comme tout le monde le sait, en matière légale, le diable est dans les détails. Nous souhaitons donc participer aux consultations prévues afin de contribuer à l'atteinte de l'équilibre souhaité dans le respect des droits de tous nos citoyens », déclare M. Beny Masella, président de l'AMB et maire de Montréal-Ouest.</p> <p>L'AMB appuie le consensus social et politique en faveur de la protection et du renforcement du statut de la langue française au Québec. Par ailleurs, selon l'AMB, le statut bilingue permis à certaines municipalités devrait être maintenu dans la législation, incluant dans le cas d'une évolution démographique.</p>
Mitchell Brownstein, Maire de Côte Saint-Luc	Municipal	<p>The Suburban, 12 mai 2021 https://bit.ly/3oHMDWk</p>	<p>Côte St. Luc will fight any attempt by the Legault government to remove its bilingual status “every step of the way,” Mayor Mitchell Brownstein told The Suburban Friday. [...] Brownstein was contacted in light of media reports that the CAQ government, pressed by the PQ’s Pascal Berubé, is looking into doing another evaluation of the bilingual status of various municipalities.</p>

			<p>[...] Contacted by The Suburban, Brownstein pointed out that “in 2014, when the PQ tried to create a mechanism where it could revoke bilingual status, Côte St. Luc led the fight against it and almost every bilingual city in the province supported us. “Our former Mayor Anthony Housefather joined TMR Mayor Philippe Roy in presenting our case to the National Assembly and I was very involved in that battle. We convinced the CAQ, including Premier Legault and their former language critic Nathalie Roy, that attacking the bilingual status of municipalities was a violation of the rights of the English-speaking community and the autonomy of municipalities, and so Mr. Jolin-Barrette would need to convince his colleagues to reverse themselves completely since they opposed this idea in 2014.”</p> <p>Brownstein said he is hopeful Premier François Legault is “too smart to go in this direction. “If they try, we will fight them every step of the way.”</p>
		<p>La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3eQZceJ</p>	<p>À Côte-Saint-Luc, le maire Mitchell Brownstein est du même avis. « Ici, seulement 18 % de la population a le français comme langue maternelle, donc c'est essentiel d'avoir la possibilité de continuer à être une ville bilingue. Je suis très content du respect de notre autonomie », insiste-t-il.</p>
<p>Jim Beis, maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro</p>	<p>Municipal</p>	<p>The Gazette, 14 mai 2021 https://bit.ly/3hsF11l</p>	<p>Pierrefonds-Roxboro borough mayor Jim Beis said he plans to adopt a motion to maintain bilingual status. According to the Quebec government, 28.9 per cent of the borough's population has English as a mother tongue. "This is a reasonable bill that will allow us to defend the citizens of Pierrefonds-Roxboro within established frameworks, which we will sit down to do immediately," Beis said.</p>
		<p>The Gazette, 3 juin 2021 https://bit.ly/3ph2TOu</p>	<p>Pierrefonds-Roxboro Mayor Jim Beis says his borough council plans to do just that. "As long as I'm here, I will work toward bilingual status," Beis told the Montreal Gazette. "The (provincial) government will always have the last say at the end of the day, but we will do everything we can in June to pass a motion before its adopted to make sure we're on the right track. "For us to have the opportunity to maintain our bilingual status is a step in the right direction. It allows for that municipal autonomy to continue," he said. "And when Bill 96 is adopted in the coming months, then we will pass a formal resolution to recognize our borough as a bilingual status borough of Montreal." Beis said Pierrefonds-Roxboro is a diverse community where people speak many languages, including both English and French.</p>

			<p>"When you look at the numbers from the 2016 census, we have a good 70 per cent of our population that either speaks English or has a third language. So almost two-thirds of our population is non-francophone. It doesn't mean they don't speak French, it doesn't mean they can't function in French.</p> <p>"Some of us, if not most of us, on the West Island are trilingual or more. I'm fluently trilingual. Greek is my mother tongue. My child, I sent her to French schools because we're in Quebec. I have to give her the best opportunity possible." [...] Beis said his borough already operates almost exclusively in French, but providing bilingual services to the public is an important feature of the West Island suburb.</p> <p>"We do everything in French at the city," he said. "Our administration works in French. Our meetings, everything that we do internally is done in French. The external communication, of course, we provide that in both languages. When our residents request anything in writing — like bylaws, regulations or council meeting notes or signage — everything we have locally is bilingual.</p> <p>"It's something that we are proud to have on the West Island. This is something that's been in effect since 1977, I believe. So taking into consideration that two bilingual ex-cities (Pierrefonds and Roxboro) were merged into one borough, we kept our bilingual status.</p> <p>"It's something we've held onto and are very proud of, which is to live in harmony and be able to function and work in French, as we already do."</p> <p>Beis said he is also sensitive to the protection of the French language in Quebec.</p> <p>"No one is disputing that Montreal is a French metropolis," he said. "We live in Quebec, so no one is disputing that. But I guess every government has the authority to pass laws that strengthen the French language."</p> <p>Still, Beis said he found the timing of Bill 96 odd. "To see something like this come down during a pandemic is quite surprising."</p> <p>"Hopefully there will be a process where they will have parliamentary commissions that allow for different briefs to be deposited by all the stakeholders"</p>
--	--	--	--

			<p>Beis said he wouldn't be surprised if court challenges were launched against Bill 96 because of the Legault government's potential use of the constitutional notwithstanding clause.</p> <p>"The notwithstanding clause is about trying to get something through without any consultation. That is a bit concerning with the people I've spoken to because if they do this now, for this, could there be other laws put into force using the notwithstanding clause?"</p>
Catherine Fournier, candidate à la mairie de Longueuil	Municipal	<p>La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3eQZceJ</p>	<p>Catherine Fournier, pour qui il faudrait « réévaluer » le statut bilingue de Greenfield Park. « Il y a d'énormes changements démographiques en cours à Greenfield Park. Il serait difficile de justifier le maintien du statut bilingue dans ce contexte. Ceci étant dit, il faut tout de même reconnaître que la langue anglaise fait partie du patrimoine de l'arrondissement », soutient-elle.</p>
Philippe Roy, maire de Ville Mont-Royal	Municipal	<p>24 heures, 19 mai 2021</p>	<p>Le projet de loi 96 (sic) déposé par le gouvernement Legault prévoit que certaines villes bilingues pourraient perdre ce statut, à moins que leur conseil municipal ne dépose une résolution à l'effet de le préserver. Le maire Roy a tenu à être clair en assurant qu'il déposerait une telle résolution, conservant par le fait même le statut bilingue de Mont-Royal.</p>
Claude Charron, président de l'arrondissement de Lennoxville	Municipal	<p>Radio-Canada, 14 mai 2021 https://bit.ly/3eOHo3u</p>	<p>Cela [gel de la proportion de places disponibles dans les cégeps anglophones] a un gros impact, parce que 50 % des inscriptions sont des francophones, déplore-t-il.</p> <p>Il soutient par ailleurs qu'étudier dans un environnement anglophone est un atout pour ces francophones, puisque cela permet de consolider leur deuxième langue.</p> <p>Tu sors du secondaire, tu ne maîtrises pas nécessairement l'anglais. Mais en allant au Collège, tu apprends l'anglais. Tu fais ta formation et tu apprends l'anglais en même temps.</p>
		<p>The Record, 21 mai 2021 https://bit.ly/3fzWwRx</p>	<p>Lennoxville Borough President Claude Charron is trying to work with Saint-François Deputy Geneviève Hébert to understand how the bill will affect the unique borough in Sherbrooke. According to Charron, it depends if they use data from Statistics Canada.</p> <p>"I'm talking about Lennoxville because Lennoxville has a bilingual status, not Sherbrooke. It's a borough, but when we became Sherbrooke, that was one of the conditions; we keep our bilingual status," he said.</p> <p>This isn't his only concern, though, as he is worried about the bill's proposal to put a 17.5 per cent enrolment cap on students wishing to attend English cegeps. Charron believes this will alter the face of Champlain College Lennoxville.</p>

			<p>"It would be really dramatic for Champlain because their sports programs are really, really strong," he said. "They have an excellent reputation, their football, hockey, basketball, women's and men's, and 80 to 90 per cent of the clubs are Francophones."</p> <p>The Quebec government believes the number of Quebecers claiming French as a mother tongue is going down, but this is linked to Montreal, he said, not all of Quebec, adding that his granddaughter went to Champlain, and she still identifies as Francophone.</p> <p>He also questioned how the government can force young adults into attending French or English schools. Most cegep students are over 18 years old, he said, they are able to make their own decisions. It is still a project, though, and he plans to challenge it.</p> <p>"We're going to work on it, that's for sure, we're not going to let it go just like that, so that's why I'm talking to our deputy and exposing these facts," said Charron.</p>
Richard Burcombe, maire de Lac Brome	Municipal	<p>Radio-Canada, 14 mai 2021 https://bit.ly/3eOHo3u</p>	<p>Avec la nouvelle mouture de la Loi 101, ces municipalités perdront leur privilège si moins de 50 % de sa population est anglophone. Toutefois, elles pourront préserver leur statut si elle adopte une résolution.</p> <p>Le maire de Lac-Brome, Richard Burcombe, est soulagé que Québec offre cette option. Néanmoins, il ne croit pas que le bilinguisme soit une menace au français.</p> <p>Si le gouvernement veut renforcer la langue française, très bien. Mais n'enlève pas les droits des citoyens dans ces municipalités, soutient-il.</p> <p>Pour moi, le statut bilingue ne met pas en péril la langue française.</p>
		<p>The Record, 21 mai 2021 https://bit.ly/3fzWwRx</p>	<p>Brome Lake Mayor Richard Burcombe echoed Gérin's thoughts. There is no question about keeping the status, he told The Record.</p> <p>"Naturally, we will wait, because right now it's only a project, so when it's passed in the National Assembly then we will immediately pass a resolution to the effect that we want to keep our bilingual status," said Burcombe.</p> <p>The English community in Brome Lake makes up about 40 to 45 per cent of the population, he added, and residents have shared their concerns in the Knowlton.Com Facebook group. But Burcombe said that many of them know he will not give up the town's bilingual status.</p>

			<p>"All our council meetings are bilingual; the resolutions are read in French, and we translate into English as we go. All our signs on our walking paths are in French and English with French being more dominant in the French writing," he said.</p> <p>Burcombe said he knows some towns with less than 20 per cent English-speakers also plan to keep their bilingual status. The mayors are being very straightforward, he said, they want to keep the status in place for residents.</p> <p>"I was elected to serve both French and English languages and all our staff at the town of Brome Lake are perfectly bilingual," said Burcombe.</p>
Ville de Pincourt	Municipal	<p>The Gazette, 20 mai 2021 https://bit.ly/2T28FqR</p>	<p>The town of Pincourt says it plans to maintain its bilingual status as a municipality.</p> <p>"Even though the Town of Pincourt encourages the protection of French, the town advocates maintaining its bilingual status," the town said in a statement after the Quebec government last week unveiled Bill 96, a sweeping reform of provincial language laws.</p> <p>The language bill would remove bilingual status in cities where less than 50 per cent of the population claim English as a mother tongue. However, the bill also provides a mechanism for cities to determine if they want to maintain bilingual status within 120 days of the formal adoption of the bill.</p> <p>About 35 per cent (5,090) of Pincourt's total population of 14,558 claimed English as mother tongue in the 2016 federal census.</p> <p>Another 6,805 citizens claimed French as their mother tongue. But a clear majority of 10,005 citizens claimed knowledge of both English and French.</p> <p>Pincourt also said it supports the aim of Bill 96.</p> <p>"The draft of Bill 96 seeks to further promote and strengthen the French language, which the town of Pincourt fully supports. However, we are of the opinion that these actions must be carried out with respect for municipal autonomy and therefore, that the status quo regarding the recognition of the bilingual status of cities, should be maintained," the town stated.</p> <p>"For many years, our town has enjoyed this recognition in a harmonious way by communicating general information both in French and in English, in order to ensure understanding of it by as many citizens as possible."</p>

		<p>Your Local Journal, 20 mai 2021 https://bit.ly/3vvkGDN</p>	<p>The Town of Pincourt, which also has official bilingual status, will continue to provide its residents with bilingual services as well, said Mayor Yvan Cardinal.</p> <p>"First of all, we have taken note of this new draft bill and the Charter of the French Language which is behind this law. For Pincourt, the bilingual status we have will be maintained when this new bill is eventually adopted.</p> <p>When it is adopted perhaps, in the fall, for sure the city will pass a resolution to maintain the same level of bilingual services that we now have. It's also to protect our heritage. We've been a bilingual city since 1978 and it's an important part of our community," said Cardinal.</p>
<p>Ville de Kirkland</p>	<p>Municipal</p>	<p>The Gazette, 20 mai 2021 https://bit.ly/3hOdMoO</p>	<p>The city of Kirkland said it plans to maintain its bilingual status as a Quebec municipality.</p> <p>Under Bill 96, which proposes changes to Quebec's Charter of the French Language, cities with less than 50 per cent of citizens claiming English as a mother tongue could lose their bilingual status.</p> <p>However, the bill also provides a compromise for those cities wishing to continue offering services to citizens in both English and French. Those cities must adopt a resolution to keep their bilingual status within 120 days following the Legault government's formal adoption of Bill 96.</p> <p>The city of Kirkland posted its intentions to maintain the status quo on its website: "Kirkland takes great pride in providing all of its services to the public in both official languages. Rest assured that the Kirkland Town Council will do everything in its power to ensure that the city maintains its bilingual status and will, in due time, take all necessary steps to use the enabling provisions of Bill 96, including the impending adoption of a resolution to this end.</p> <p>"Looking back at the history of our fair city, one cannot but notice that the French and the English languages have always coexisted in harmony."</p> <p>"Over the years, leaders who have succeeded one another at the head of the city, have diligently recognized bilingualism as forming an integral part of the everyday life of the Kirkland community, even before the incorporation of the municipality."</p> <p>According to the 2016 federal census, a majority of Kirkland's 20,151 citizens speak English (13,315) as a first language, but not as a mother tongue (8,180).</p>

			<p>A total of 3,905 citizens claimed French as their mother tongue, while another 6,805 citizens claimed a mother tongue other than French or English. A large majority (15,295) also claimed knowledge of both English and French.</p> <p>Kirkland Mayor Michel Gibson recently told the Montreal Gazette that the Legault government should not revoke the bilingual status of municipalities.</p> <p>"They're barking up the wrong tree if they're going that way," he said. "I don't want to be part of the ignorance because the CAQ and Parti- Québécois are two of the same. They're a bunch of dividers if you look at the history."</p>
Robert Myles, president d'arrondissement, Greenfield Park	Municipal	<p>Le Courrier du Sud, 14 mai 2021 https://bit.ly/342UDYg</p>	<p>En réaction à la présentation du projet de loi 96, le président d'arr. de Greenfield Park a réaffirmé son intention de conserver le statut bilingue de son arrondissement. [...]</p> <p>À cet égard, le président de l'arr. de Greenfield Park Robert Myles salue le «discernement» du gouvernement à assurer la protection du français dans le respect des droits des minorités historiques d'expression de langue anglaise.</p> <p>Bien que la communauté anglophone ne représente que 26% de la population de l'arrondissement, selon le plus récent recensement, M. Myles confirme ainsi sa volonté de maintenir le statut bilingue de Greenfield Park, acquis en 1977.</p> <p>«La décision appartient à la communauté de Greenfield Park et ils auront l'opportunité de se prononcer le 7 novembre prochain. Je les invite à envoyer un message clair, a lancé l' élu. Il faut rejeter les personnes qui cherchent à provoquer la chicane et la division dans la communauté unie de Greenfield Park.»</p> <p>Le conseil d'arrondissement a d'ailleurs voté à l'unanimité le 3 mai dernier une résolution demandant le respect des dispositions linguistiques conférées par le statut bilingue. [...]</p> <p>«L'arr. de Greenfield Park dispose d'un caractère distinct et unique à Longueuil où francophones et anglophones vivent en harmonie depuis des décennies, expose M. Myles. Les services sont toujours offerts en français d'abord. Pourquoi changer une formule qui fonctionne bien?»</p>
Vincent Gérin, maire d'Ayer's Cliff	Municipal	<p>The Record, 21 mai 2021 https://bit.ly/3fzWwRx</p>	<p>"I want to keep it and I'm pretty sure the council will follow my recommendation on this," said Ayer's Cliff Mayor Vincent Gérin. [...]</p> <p>"My understanding of it is that the resolution we pass would be good for five years and then it would be renewable," Gérin said.</p>

			<p>Ayer's Cliff has always been bilingual, he continued, bylaws are written in both French and English. He added that other than a few people expressing concern over Facebook, residents have not phoned him to talk about the bill.</p> <p>If people are worried, though, Gérin wants residents to push their fears aside, as he has every intention of keeping the bilingual status.</p>
Richard Violette, maire d'Ogden	Municipal	<p>The Record, 21 mai 2021 https://bit.ly/3fzWwRx</p>	<p>Ogden Mayor Richard Violette said the bill won't change anything for residents. While he noted the town has become more French, with many French-speaking Montrealers buying property in the area, there is no debate around keeping bilingual status.</p> <p>"In June, we're going to pass a resolution just to make sure that we do hold our status because as far as I've read, you're supposed to ask for a resolution every five years to maintain our status, if we're under 50 per cent English," said Violette.</p>
Jean-Pierre Bordua, maire d'Ulverton	Municipal	<p>Le Devoir, 27 mai 2021 https://bit.ly/2SBIKqM</p>	<p>Le maire d'Ulverton, Jean-Pierre Bordua, obéira au « devoir d'exemplarité [dans la] protection et la valorisation de la langue française » prescrit à l'État québécois par le ministre Simon John-Barrette. La proportion de personnes dont la langue maternelle est l'anglais est passée dans ce hameau des Cantons de l'Est reconnu pour son moulin à laine de 17 % en 2011 à 14,5 % en 2016. « Ça ne nous donne absolument rien [le statut de municipalité bilingue] », affirme M. Bordua dans un échange avec Le Devoir. « Les jeunes Anglais s'en vont, ce qui fait que la population baisse. C'est le cours inéluctable de l'histoire, on s'en va vers des villes francophones », poursuit-il.</p>
Carolle-Anne Dubé, mairesse de Métis-sur-Mer	Municipal	<p>Le Devoir, 27 mai 2021 https://bit.ly/2SBIKqM</p>	<p>La mairesse de Métis-sur-Mer, Carolle-Anne Dubé, accuse M. Jolin-Barrette de « lancer un baril de poudre » dans la cour des municipalités. Elle compte défendre bec et ongles le statut bilingue accordé à l'arrondissement MacNider où 11,6 % d'anglophones ont élu domicile. La santé financière de sa municipalité du Bas-Saint-Laurent en dépend, selon elle. « L'arrondissement MacNider paye 71 cents par 100 \$ d'évaluation. Le secteur Les Boules, francophone, paie 29 cents sur 100 \$. Alors, qui fait vivre la ville ? Les francophones ou les anglophones ? » demande-t-elle, tout en précisant habiter dans l'arrondissement MacNider. « Je paye des taxes pour que nos francophones du secteur puissent jouir d'une belle vie et de nombreux services », dit-elle, reprochant à l'équipe de François Legault de ne « pas cibler le problème au bon endroit, carrément ». À ses yeux, il vaudrait mieux multiplier les initiatives afin d'améliorer la qualité de la langue française, aux Boules notamment. « Venez faire un tour dans le secteur Les Boules, dites-moi si vous comprenez ce que le monde disent quand ils parlent. Le monde parle un mauvais français, ne savent pas l'écrire, ça me met dans tous mes états », confie-t-elle au Devoir. « On dit "c'est la faute des Anglais", non, c'est pas la faute des Anglais, là, c'est la faute des Français, un, qui ne sont pas instruits, parce que regardez le niveau d'éducation et d'instruction ici, ça fait pitié », ajoute-t-elle.</p>

		<p>ici.radio-canada.ca, 27 mai 2021 https://bit.ly/3fQkq bD</p>	<p>Appelée à se positionner sur le projet de réforme de la loi 101, la mairesse de Métis-sur-Mer, Carolle- Anne Dubé, entend défendre le statut bilingue du secteur anglophone de sa municipalité. Toutefois, elle croit qu'avant de défendre le français, il faudrait que les résidents de sa ville et les Québécois en général le parlent correctement.</p> <p>[...]</p> <p>Pour Carolle-Anne Dubé, il serait inacceptable de se plier à ces exigences puisque, selon elle, le côté anglophone de Métis-sur-Mer — le secteur de McNider — apporte beaucoup au côté francophone, soit le secteur des Boules.</p> <p>Dans les derniers trois ans et demi, le côté anglophone nous a donné un quart de million pour le service incendie, rappelle-t-elle. Toutefois, Carolle-Anne Dubé saisit l'occasion pour exprimer son malaise face à la qualité du français du côté francophone de sa municipalité, mais aussi au Québec en général.</p> <p>J'ai habité l'ouest de Montréal pendant des années et quand je suis revenue en région, ça m'a pris un an pour comprendre le dialecte, mentionne-t-elle.</p> <p>« Je ne vous répéterai pas ce que j'ai entendu. Je ne comprenais pas ce que les gens disaient. On ne parle pas un français correct dans les maisons. C'est là que ça commence. »</p> <p>La mairesse s'en prend aussi à la qualité du français en général au Québec et même dans des médias comme TVA ou Radio-Canada.</p> <p>On ne parle pas un bon français au Québec, croit la mairesse. Si on ne peut pas le parler correctement à la maison, c'est inacceptable! Et que le gouvernement se mêle de ça... Il devrait insister dans les établissements scolaires pour qu'un français correct y soit enseigné.</p> <p>La mairesse prend pour exemple ses propres enfants qui ont grandi en milieu anglophone et s'expriment dans un français impeccable.</p> <p>Carolle-Anne Dubé note cependant que la qualité de la langue anglaise est aussi douteuse et que beaucoup de locuteurs parlent ce qu'on appelle communément le slang. Les Anglais ne sont pas tellement mieux, estime-t-elle.</p> <p>La mairesse ne craint pas les foudres de ses électeurs francophones et souhaite se représenter aux élections de cet automne.</p>
--	--	--	--

Agnes McKell, mairesse de la municipalité de la paroisse de Très-Saint-Sacrement	Municipal	Le Devoir, 27 mai 2021 https://bit.ly/2SBIKqM	Agnes McKell, la mairesse de la municipalité de la paroisse de Très-Saint-Sacrement (39,7 % d'anglos), en Montérégie, entend également faire adopter une résolution afin de préserver le statut bilingue. Elle le fera pour la jeunesse, précise-t-elle. « Je feel mal pour les jeunes francophones [...].Sils veulent aller aux États-Unis dans le reste du Canada, il faut parler anglais », fait valoir Mme McKell.
Scott Pearce, maire du canton de Gore et représentant des municipalités bilingues au sein de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)	Municipal	Le Devoir, 27 mai 2021 https://bit.ly/2SBIKqM	L'adoption d'une résolution prévoyant le maintien du statut de municipalité bilingue passera comme une lettre à la poste au conseil municipal du canton de Gore (20,2 % d'anglos), selon son maire, Scott Pearce. L'élu estrien entend soumettre le 3 juin un projet de proposition au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) — où il est représentant des municipalités bilingues —, visant à « demander » au gouvernement de « juste affirmer que les municipalités qui ne veulent pas leur statut bilingue peuvent toujours y renoncer [...] au lieu d'enlever ces droits ». Il ne se contente pas de la position prise par la FQM après le dépôt du projet de loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français. Le FQM s'était dite « soulagée » de voir le gouvernement caquiste donner la possibilité aux municipalités de préserver leur statut bilingue, et ce, au nom de l'« autonomie municipale ».
		L'Argenteuil, 28 mai 2021 https://bit.ly/2TUK6wA	Pour Scott Pearce, maire de Gore et représentant des municipalités bilingues au sein de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), il aurait été préférable d'opter pour le statuquo et d'éviter le mur à mur préconisé par le gouvernement du Québec. En voulant régler la situation montréalaise, le gouvernement caquiste risque de générer des tensions dans des municipalités où règnent une solidarité et une paix sociale entre les deux communautés linguistiques. Malgré tout, le maire Pearce est sûr que ses concitoyens ne désireront pas remettre en question le statut bilingue de sa municipalité puisque cet héritage fait partie du patrimoine et que les deux groupes linguistiques vivent en harmonie depuis longtemps. Malgré sa confiance, M. Pearce ne restera pas les bras croisés et c'est en tant que représentant des municipalités bilingues au sein de la FQM qu'il compte bien proposer des amendements à la loi.
Luc Trépanier, maire de Barkmere	Municipal	Le Devoir, 27 mai 2021 https://bit.ly/2SBIKqM	Certaines municipalités ont évoqué l'importance de la villégiature sur leur territoire pour justifier le maintien de leur statut bilingue. C'est le cas de Pontiac (38,6 % d'anglos) en Outaouais ainsi que de Lac-Tremblant-Nord (44,4 d'anglos) et de Barkmere (33 % d'anglos) dans les Laurentides. « Nous espérons tout de même que, dans sa sagesse, le gouvernement du Québec considère les contribuables en plus de la population permanente, surtout, car ce sont les contribuables qui financent les municipalités par leur compte de taxes », indique le maire de Barkmere, Luc Trépanier. « Une municipalité est au service de ses contribuables, d'abord et avant tout. Vous comprendrez que nous devons conserver notre statut de ville bilingue, afin de desservir la majorité de ceux-ci », répète-t-il.
Ville d'Otterburn Park	Municipal	Le Devoir, 27 mai 2021 https://bit.ly/2SBIKqM	La ville d'Otterburn Park, dont la proportion d'anglophones de langue maternelle est la plus faible de la liste (5,7 % d'anglos), envisage de mener une « consultation publique » — peut-être par le biais d'un « sondage » — avant d'afficher ses couleurs.

		L'Oeil Régional, 19 mai 2021 https://bit.ly/2QZuUgu	« Le statut nous permet seulement de mettre un peu d'information en anglais dans [le bulletin municipal] l'Info Otterburn. » [...] Selon le maire, le chiffre de 5,7 % d'unilingues anglophones est même beaucoup trop élevé. « On doit être rendu à 2 % d'unilingues anglophones, et ils ont tous plus de 80 ans. Le bilinguisme, c'est un problème qui va finir par se régler de lui-même ici. »
Bruce Wafer, maire d'Escuminac	Municipal	Le Devoir, 27 mai 2021 https://bit.ly/2SBIKqM	Le projet de loi 96 qui vise à assurer la vitalité de la langue française au Québec constitue une source de stress inutile, résume le maire d'Escuminac (25,7 % d'anglos), Bruce Wafer. « On a une population vieillissante dont une grosse partie est unilingue anglophone. Alors, à ce stade ici dans leur vie, je pense de leur rajouter un autre stress, ça ne vaut pas la peine », souligne l'élu gaspésien.
Jamie Nicholls, maire d'Hudson	Municipal	Your Local Journal, 20 mai 2021 https://bit.ly/3vvkGDN	Hudson, which has official bilingual status, will continue to provide services to its residents in English and French although there is concern about how some of the changes could affect small and medium sized business owners within the municipality. "Bill 96 will not have an effect on bilingual services in Hudson," Mayor Jamie Nicholls told The Journal. "Nevertheless we share the same concerns as Quebec's business community does that the bill sets up challenges for small and medium businesses recovering from the pandemic just when they need assistance."
Robert Grimaudo, maire de Saint-Lazare	Municipal	Your Local Journal, 20 mai 2021 https://bit.ly/3vvkGDN	Unlike Hudson and Pincourt. Saint-Lazare does not have official bilingual status and would be bound to adhere to whatever modifications are made to further strengthen the French language under Bill 96 when it is adopted. "As you know, the Quebec government will give municipalities 120 days to pass a resolution to maintain their official bilingual status," said Mayor Robert Grimaudo. "Saint-Lazare has never had official bilingual status. Because of that, we can't apply for it," he said. Despite not being officially bilingual, Grimaudo said the town will continue to maintain its bilingual website and to provide information in English to residents who request it. "I don't think it mentions anything about websites in the proposed bill unless I missed something. At this time, there is no reason to change the way Saint-Lazare is servicing its clientele. We provide a lot of English information and we will continue to do so," he said.
Guy Pilon, maire de Vaudreuil-Dorion	Municipal	Your Local Journal, 20 mai 2021 https://bit.ly/3vvkGDN	Mayor Guy Pilon said his city will continue to maintain its bilingual website the way it is. "We thought about it two or three years ago and realized there are many cities around Vaudreuil-Soulanges which don't have bilingual status but they do more than they're supposed to. I don't have any problem with giving more services in English," he said.

			"We will continue to do so and enlarge our English communications. We will continue to do the same thing unless the government tells us there is something we're not supposed to do. We will continue to give information as much as we can in both languages for as long we can. We will do what we can to maintain things as they are."
Julie Brisebois, mairesse de Senneville		The Gazette, 3 juin 2021 https://bit.ly/3ph2T0u	Senneville Mayor Julie Brisebois said she is in favour of allowing municipalities to decide on retaining bilingual status. "No one is better placed than the local government to know if it doesn't make sense to keep this bilingual status," she said.
Tom Arnold, maire de Grenville-sur-la-Rouge		L'Argenteuil, 28 mai 2021 https://bit.ly/2TUK6wA	«Avec son projet de loi, le gouvernement ouvre une canne de vers», selon le maire Tom Arnold, qui a l'intention de signifier son désaccord par voie de résolution.
Jason Morrison, maire de Wentworth		L'Argenteuil, 28 mai 2021 https://bit.ly/2TUK6wA	Quant à lui, Jason Morrison, le maire de Wentworth, est d'avis que loi 101 fait pleinement son travail et que le projet de loi risque d'empêcher les villes de communiquer dans les deux langues avec leurs citoyens. «Ça m'inquiète surtout pour mes parents et pour mes concitoyens qui ne sont pas en mesure de comprendre le français ». Malgré qu'il soit satisfait que le projet de loi prévoie un mécanisme permettant le maintien du statut bilingue de sa ville, ce dernier se dit tout de même inquiet puisqu'un nouveau conseil municipal pourrait dans le futur menacer le bilinguisme dans sa municipalité. Tout comme ses collègues de Gore et de Grenville-sur-la-Rouge, le maire Morrison est convaincu que la population de Wentworth sera favorable au maintien du bilinguisme et que le gouvernement se trompe de cible en précisant que le déclin du français se vit essentiellement dans la métropole.
Georges Bourelle, maire de Beaconsfield		The Gazette, 16 juin 2021 https://bit.ly/2TzOCR4	<p>Although more than 50 per cent of Beaconsfield's population claims English as a mother tongue, Mayor Georges Bourelle said it passed a resolution as a symbolic gesture in favour of bilingualism.</p> <p>"For us, this resolution conveys an important message that reflects the spirit of our community," Bourelle said.</p> <p>"The English and French language have both forged our society and continue to unite our community in a social environment that is inclusive, tolerant and generous, open and multicultural." [...] Although not legally necessary, Bourelle said it was important for the city to make clear its position on the issue of bilingualism.</p> <p>"We certainly wanted to send a message that bilingual status in Beaconsfield is important. Of course we were trying to get a message to the Quebec government about bilingual status, but also reaffirm with our own residents that we were not going to be quiet and passive about Bill 96.</p>

			<p>“Even though we qualify at this point with about 55 per cent of our population identified as having English as their native language, we still wanted to reaffirm our stance on bilingualism.</p> <p>“We did have some residents who inquired by emails: ‘Where does Beaconsfield stand?’ So being passive or quiet would not have met the expectations of some of our residents who wanted to hear where we stood on the issue.”</p>
Michel Gibson, maire de Kirkland		The Gazette, 16 juin 2021 https://bit.ly/2TzOCR4	<p>The city of Kirkland also recently passed a resolution in favour of retaining its bilingual status.</p> <p>Mayor Michel Gibson said he was following through on a promise he made to Kirkland citizens back in May after Bill 96 was tabled.</p> <p>Gibson was one of the first West Island mayors to publicly commit to retaining his city’s bilingual status.</p>
Balarama Holness, candidat à la mairie de Montréal		Le Devoir, 25 juin 2021 https://bit.ly/3qVt3a8	<p>Le candidat à la mairie de Montréal Balarama Holness plaide en faveur d’un statut bilingue pour la Ville de Montréal, jetant du même coup un pavé dans la mare en pleine journée de fête nationale. Selon lui, les citoyens anglophones et allophones devraient avoir un meilleur accès aux services en anglais à la Ville et les entreprises devraient pouvoir mener leurs activités dans les deux langues afin d’assurer à la métropole un meilleur rayonnement sur la scène internationale.</p> <p>« La réalité sur le terrain, c’est que Montréal est une ville multiculturelle et bilingue. C’est simplement la réalité », soutient l’ancien joueur des Alouettes, qui briguera la mairie de Montréal le 7 novembre prochain à la tête de son parti, Mouvement Montréal. « Le Québec est une société distincte au Canada et Montréal est une métropole distincte au Québec. Il faut le reconnaître. »</p> <p>Balarama Holness a décidé d’adopter cette position dans la foulée du projet de loi 96 sur la langue officielle et commune du Québec et du projet de loi fédéral C-32 sur les langues officielles.</p> <p>Il reproche notamment au gouvernement Legault son recours à la clause dérogatoire pour protéger la loi 96 de contestations judiciaires. « Pour moi, le fait qu’on suspende nos droits immédiatement sans avoir laissé les tribunaux légiférer [...], c’est très problématique. »</p> <p>Quant au projet de loi C-32, il créera « une deuxième classe de citoyens au Québec : les personnes anglophones minoritaires », affirme-t-il.</p>

			<p>Le premier article de la Charte de la Ville de Montréal stipule que Montréal est une ville de langue française, mais, selon Balarama Holness, ce statut devrait être modifié pour faire de Montréal une « ville multiculturelle et bilingue ».</p> <p>En premier lieu, tous les Montréalais anglophones et allophones devraient avoir accès à des services municipaux en anglais, estime Balarama Holness. L'ensemble des documents de la Ville devraient aussi être offerts dans les deux langues, ce qui n'est pas le cas de toutes les publications émanant de l'appareil municipal à l'heure actuelle, ajoute-t-il.</p> <p>[...]</p> <p>La bilinguisation devrait aussi s'étendre au secteur privé, ajoute Balarama Holness, tout en reconnaissant que Montréal n'a pas de compétence en la matière. Ainsi, avance-t-il, les entreprises montréalaises devraient pouvoir mener leurs activités dans les deux langues, ce qui leur permettrait d'être plus compétitives à l'échelle nationale et sur la scène internationale et d'attirer des investisseurs étrangers.</p> <p>Et qu'en est-il du français, dont le déclin est observé depuis des années dans la métropole? Balarama Holness assure qu'il importe de protéger la langue française. Pour y parvenir, il suggère que la Ville offre des cours de français gratuits à l'ensemble de la population. Il fait cependant valoir qu'accorder plus de droits aux minorités anglophones et allophones n'empiète pas sur ceux des francophones.</p> <p>Fils d'un père d'origine jamaïcaine et d'une mère québécoise, Balarama Holness se décrit lui-même comme un « fier francophone et un fier anglophone ». « J'ai appris le français grâce à la loi 101, dit-il. [Ma démarche] ne vise pas à continuer à éroder la langue française. On veut la protéger. On veut la valoriser. Mais on peut le faire tout en protégeant les droits des autres minorités linguistiques. »</p> <p>Le candidat à la mairie est convaincu que plusieurs francophones seront d'accord avec sa position. « Je crois qu'il y a beaucoup de francophones des plus jeunes générations qui comprennent les faits simples : il faut pouvoir faire des affaires dans les deux langues pour être compétitifs à l'échelle nationale et à l'échelle internationale. Il faut pouvoir offrir des services en français et en anglais dans tous les secteurs, y compris le secteur de la santé. »</p> <p>[...]</p>
Milieu syndical			
Denis Bolduc, secrétaire général de la FTQ	Syndical	Communiqué de la FTQ, 13 mai 2021	La FTQ tient à saluer le dépôt du projet de loi no 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, et se réjouit de la volonté gouvernementale d'assumer par des mesures concrètes le rôle exemplaire que doit jouer l'État dans la promotion du français. La création d'un ministère de la Langue française et du poste de Commissaire à langue

		https://bit.ly/3y7ZN34	<p>française indépendant, nommé par l'Assemblée nationale, ainsi que le renforcement des champs d'action de l'OQLF montre tout le sérieux du gouvernement en matière de promotion et de défense de la langue nationale du Québec.</p> <p>« Il est rassurant de lire que le projet de loi du ministre prévoit que les travailleurs et travailleuses auront droit à un milieu exempt de discrimination ou de harcèlement relativement à l'usage du français. La mise en place de nouveaux moyens pour assurer la prédominance du français dans les milieux de travail nous permettra de donner un souffle nouveau aux comités de francisation. Nos revendications en matière de langue du travail ont aussi été entendues et les syndicats affiliés à la FTQ seront prêts à collaborer avec les employeurs pour la mise en place des programmes de francisation dans les entreprises de 25 employés et plus. Quant au renforcement des mesures pour contrer les exigences de bilinguisme souvent farfelues de certains employeurs, il était temps que l'on agisse pour arrêter cette lourde tendance », déclare le secrétaire général de la FTQ, Denis Bolduc.</p> <p>Depuis plusieurs années, la FTQ réclame aussi que les travailleuses et travailleurs de compétence fédérale soient assujettis à la Charte de la langue française. Nous sommes heureux de constater que nos revendications ont porté fruit et nous demandons au gouvernement fédéral de collaborer rapidement dans la mise en place de cette mesure.</p> <p>« Nous saluons également la mise sur pied de Francisation Québec, un guichet unique voué à la francisation des personnes immigrantes. Nous demeurerons cependant vigilants quant à l'accessibilité des programmes qui y seront offerts.</p> <p>Pour la FTQ, le succès de la francisation est lié à une offre de cours de français pendant les heures de travail et sur les lieux de travail. Les employeurs québécois auraient tout intérêt à constater qu'une francisation réussie de leurs nouveaux employés peut aussi agir sur la productivité. L'avenir du français au Québec est aussi tributaire de la francisation de ces nouveaux Québécois et Québécoises », ajoute Denis Bolduc.</p> <p>« Enfin, nous nous réjouissons de voir apparaître de nouvelles règles pour assurer la francisation des commerces de même que l'imposition de mesures pour freiner la baisse de la fréquentation scolaire dans les cégeps francophones », conclut le secrétaire général.</p>
Jacques Létourneau, président de la CSN	Syndical	La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ffL1i9	<p>« Il était temps qu'on arrête de jouer à l'autruche en refusant d'admettre la lente anglicisation de l'ensemble du Québec, et du Grand Montréal en particulier. Des mesures s'imposaient et nous sommes soulagés aujourd'hui de constater les efforts notables du ministre John-Barrette en ce sens [...] [Par ailleurs] la simple traduction des affiches au travail ne suffit pas à franciser les milieux. Le gouvernement doit valoriser, promouvoir et soutenir la francisation des travailleurs et des travailleuses ainsi que des cadres dans les PME et les grandes entreprises. En ce sens, la création de l'organisme Francisation Québec est une excellente nouvelle. »</p>

		<p>Communiqué de la CSN, 13 mai 2021 https://bit.ly/3f4jcKC</p>	<p>La CSN applaudit le dépôt du projet de loi sur la réforme de la loi 101 attendue depuis des mois et se réjouit à première vue de voir le gouvernement se pencher enfin sur le sort des travailleuses et des travailleurs francophones du Québec.</p> <p>[...]L'un des principaux indicateurs de l'anglicisation est l'omniprésence des exigences en anglais dans les critères d'embauche. Malheureusement, peu de moyens étaient disponibles pour faire respecter le droit de travailler en français contenu dans la loi 101. Avec le projet de loi déposé aujourd'hui, l'employeur aura l'obligation de démontrer que le bilinguisme est absolument nécessaire avant de pouvoir en faire un critère d'embauche. « La réécriture des articles portant sur l'exigence d'une autre langue est un message clair envers les employeurs et les tribunaux : l'exigence du bilinguisme lorsqu'elle n'est pas justifiée n'a tout simplement pas lieu d'être », soutient le président de la CSN, Jacques Létourneau.</p> <p>Le président de la CSN souligne par ailleurs que la francisation des lieux de travail et des personnes, particulièrement dans le Grand Montréal, a été trop souvent mise de côté. « La simple traduction des affiches au travail ne suffit pas à franciser les milieux. Le gouvernement doit valoriser, promouvoir et soutenir la francisation des travailleurs et des travailleuses ainsi que des cadres dans les PME et les grandes entreprises. En ce sens, la création de l'organisme Francisation Québec est une excellente nouvelle », ajoute-t-il.</p> <p>Jacques Létourneau est également satisfait de voir que le rôle des travailleuses et travailleurs sera enfin reconnu au sein des comités de francisation dans les grandes entreprises. « Ces comités, qui réunissent travailleurs et employeurs, aident les milieux de travail à trouver les meilleures solutions en matière de francisation. En y officialisant le rôle des travailleurs, ces comités deviendront de véritables mécanismes de valorisation de la langue française au travail</p>
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	Syndical	<p>Communiqué de la CSD, 13 mai 2021 https://bit.ly/33Jb2RA</p>	<p>La Centrale des syndicats démocratiques (CSD) accueille favorablement le projet de loi no 96 modernisant la Charte de la langue française. L'analyse préliminaire de la CSD lui permet de croire que les mesures costaudes promises par le ministre Jolin-Barrette sont au rendez-vous.</p> <p>La CSD se réjouit de voir le gouvernement Legault prendre la défense de la langue française au Québec au sérieux en accentuant son importance par des ajouts au préambule et à l'article 1 de la Charte de la langue française; en créant un ministère de la langue française et par la création d'un commissaire à la langue française indépendant du gouvernement.</p> <p>« La création de Francisation Québec comme guichet unique pour toutes les personnes qui désirent avoir accès à des services de francisation est également une bonne nouvelle. À condition, bien entendu, que le gouvernement y</p>

			<p>mette les ressources nécessaires. Il a été amplement démontré que, si l'attente est trop longue pour les cours de francisation, les nouveaux arrivants vont passer à l'anglais. Il est plus que temps qu'on arrête de se tirer nous-mêmes dans le pied à cet égard » d'expliquer Luc Vachon, le président de la CSD.</p> <p>La CSD salue également la volonté du gouvernement d'étendre les dispositions de francisation aux entreprises de 25 employés et plus. « Pour nous c'est un enjeu primordial pour la protection de la langue française. Les milieux de travail de petite taille sont souvent ceux qui accueillent d'abord les nouveaux arrivants. Il est primordial que ces milieux de travail aient les mêmes obligations et le même soutien pour se franciser », ajoute le président de la CSD.</p> <p>La CSD émet toutefois des réserves en ce qui concerne les plaintes en milieux syndiqués. « Il ne faudrait pas que la voie qui sera utilisée en priorité pour l'application de la Charte de la langue française dans les milieux de travail soit la procédure de grief, dont les délais sont déjà très longs. Cela ne nous apparaît pas adaptée pour le respect du droit fondamental de pouvoir travailler en français », souligne M. Vachon.</p>
<p>Syndicat de la fonction publique et parapublique Québécoise (SFPQ)</p>	<p>Syndical</p>	<p>Communiqué du SFPQ, 13 mai 2021 https://bit.ly/2RhLtEB</p>	<p>Le SFPQ est satisfait des modifications que le projet de loi no 96 propose d'apporter à la Charte de la langue française en matière de langue de l'administration publique. Ces changements constituent un net renforcement de la loi 101. Le SFPQ salue ainsi la volonté ferme du gouvernement en ce qui concerne l'usage du français comme seule langue officielle dans l'administration publique.</p> <p>« La voix de nos membres dans les ministères et organismes a enfin été entendue. Ils réclamaient depuis des années que les services de la fonction publique et parapublique du Québec soient offerts exclusivement en français, sauf pour de rares exceptions bien circonscrites. Ce sérieux coup de barre devrait permettre au français de retrouver la place qui sied à notre langue officielle, alors qu'en ce moment, les ministères et organismes publics font preuve d'un grand laxisme sur cette question », explique Christian Daigle, président général du SFPQ.</p> <p>Au fil des ans, le SFPQ a constaté une bilinguisation de l'État qui s'est soldée par des applications disparates de la Charte sous l'égide d'une dite « approche client ». Dans cette approche, il est demandé à l'État de livrer les services publics comme tous autres biens ou marchandises, dans la langue du client. Depuis de nombreuses années, une grande partie des employés et employées de l'État étaient ainsi contraints de communiquer en anglais à l'oral comme à l'écrit. De fait, un sondage réalisé par le SFPQ a permis de constater que, dans une forte proportion, les consignes linguistiques pour privilégier le français dans les services aux citoyens ou aux entreprises sont inexistantes, méconnues ou ne sont pas appliquées.</p> <p>« Faute de politiques, de directives claires et d'appuis concrets de la part de leur direction, nos membres doivent faire les arbitrages linguistiques et c'est le bilinguisme institutionnel qui s'est instauré au gouvernement du Québec.</p>

			<p>Dorénavant, le français doit reprendre sa place en tant que véritable langue des services gouvernementaux au Québec. Nous saluons le courage politique de ce gouvernement de vouloir l'inscrire noir sur blanc dans la loi. L'État doit se montrer exemplaire. Alors, si l'application de la politique linguistique de l'État continue d'être à géométrie variable d'un ministère à l'autre, comme c'est le cas en ce moment, nous n'hésiterons pas à dénoncer les directions récalcitrantes au bénéfice de la société québécoise et de notre langue commune », indique monsieur Daigle.</p>
<p>Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)</p>	<p>Syndical</p>	<p>Communiqué du SCFP, 13 mai 2021 https://bit.ly/3oi4djx</p>	<p>Le ministre Simon Jolin-Barrette livre la marchandise avec des mesures concrètes qui constituent un juste équilibre entre les droits linguistiques et la nécessité d'assurer la pérennité du français au Québec.</p> <p>Pour ce qui est des municipalités qui possédaient déjà un statut de ville bilingue, le fardeau de preuve est inversé et un tel statut n'est plus automatique. C'est une mesure juste puisque la démographie de plusieurs de ces municipalités a grandement évolué au cours des dernières décennies sans que jamais leur statut ne fasse l'objet de remise en question. Il devra dorénavant y avoir débat démocratique et adoption d'une résolution par un conseil municipal. C'est donc une modification importante bien qu'on aurait pu s'attendre à ce que le gouvernement aille plus loin. À titre d'exemple, une municipalité ne comportant plus qu'un faible pourcentage de résidents sur son territoire dont la langue maternelle est l'anglais pourrait tout de même maintenir son statut de ville bilingue.</p> <p>Le SCFP s'inscrira dans le processus de consultation de ce projet de loi puisque des questions demeurent en suspens quant à la portée véritable de certaines dispositions. C'est le cas en ce qui a trait à la multiplication des postes exigeant la connaissance de l'anglais parlé et écrit dans nombre d'organismes, qu'ils soient municipaux, scolaires et ceux relevant du réseau de la santé et des services sociaux.</p> <p>« C'est un véritable problème pour les membres que nous représentons. L'exigence de maîtriser l'anglais parlé et écrit sur un nombre toujours grandissant de postes au sein d'organismes publics est trop souvent totalement arbitraire, injustifié, et a pour effet d'écartier beaucoup de nos membres face à des opportunités de promotion. Nous allons analyser la portée des nouvelles dispositions et apporterons notre contribution à la consultation. Nous souscrivons à un exercice qui se doit d'être rassembleur et non divisif », d'indiquer Marc Ranger, directeur québécois du SCFP.</p> <p>Plusieurs éléments du projet de loi sont intéressants, que ce soit la notion de guichet unique pour la francisation des personnes immigrantes, le mandat des comités de francisation et l'implantation des programmes de francisation dans les entreprises de 25 employés et plus, l'assujettissement des entreprises sous juridiction fédérale à la Charte de la langue française et la voie de passage retenue, la nette prédominance du français dans l'affichage.</p>

			« Bref, un exercice sérieux qui reflète certains consensus intervenus au cours des derniers mois. Nous proposerons certainement des mesures cibles, concrètes, afin d'apporter notre contribution et consolider la pérennité de notre langue officielle et commune à toutes et tous, le français », de conclure Patrick Gloutney, président du SFCFP-Québec.
Line Lamarre, présidente du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)	Syndical	Communiqué du SPGQ 13 mai 2021 https://bit.ly/3yuaEo0	<p>Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) accueille favorablement le projet de loi no 96 déposé aujourd'hui par le ministre responsable de la Langue française, Simon Jolin-Barrette, visant à réformer la Charte de langue française et à assurer la pérennité du français au Québec.</p> <p>Le SPGQ se montre particulièrement satisfait des dispositions du projet de loi entourant la création du ministère de la Langue française, le renforcement du rôle de l'Office québécois de la langue française (OQLF) et des moyens accrus dont devrait disposer l'organisme afin de veiller à ce que le français soit la langue habituelle et normale du travail au Québec.</p> <p>« Nous saluons la clairvoyance et la détermination du ministre responsable de la Langue française qui ne s'est pas contentée d'une réforme cosmétique. Entre autres, la création d'un commissaire à la langue française et la consolidation de l'OQLF semblent de bon augure pour que l'organisme puisse jouer sereinement son rôle, sans être tour à tour responsable d'appliquer la loi, d'arbitrer son application et de recueillir les plaintes. Le SPGQ tient toutefois à exprimer que l'utilisation d'une langue autre que le français au travail est encore souvent requise de ses membres, notamment lors de communication avec des entreprises établies au Québec. Nous espérons que la gouvernance linguistique instituée par le projet de loi viendra corriger la situation », indique Line Lamarre, présidente du SPGQ.</p> <p>De l'avis du SPGQ, le projet de loi du ministre Jolin-Barrette s'avère également propice à endiguer les perceptions d'un Québec où le bilinguisme institutionnel peut s'épanouir en toute quiétude. Comme société francophone minoritaire au sein d'un continent majoritairement anglophone, le syndicat estime que le gouvernement a posé des gestes congruents et responsables pour protéger et stimuler notre héritage français.</p> <p>« Avec ce projet de loi, M. Jolin-Barrette a non seulement placé l'exemplarité de l'État à l'avant-plan, mais il a aussi pris la mesure de plusieurs rapports révélant la déliquescence du français comme langue de travail au Québec. Cette mise à jour de la Loi 101 vient ainsi colmater plusieurs brèches induites par l'action des tribunaux depuis l'adoption de la Charte de la langue française en 1977 », conclut Line Lamarre.</p>
Sonia Ethier, présidente de la centrale des syndicats du Québec (CSQ)	Syndical	Communiqué de la CSQ, 13 mai 2021	La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) est agréablement surprise du plan pour le français déposé par le gouvernement avec le projet de loi no 96. « Le projet de loi qui est déposé aujourd'hui répond à plusieurs attentes pour assurer un renforcement de la protection de la langue française. En plus de modifier la Charte de la langue

		https://bit.ly/2RpBOfn	<p>française, le projet de loi s'accompagne de plusieurs mesures structurantes pour faire du français la langue normale et commune du travail, des études et des institutions », souligne d'entrée de jeu Sonia Ethier, présidente de la CSQ.</p> <p>En ce qui a trait à la langue de travail, l'application de la Charte aux entreprises de 25 à 50 employés et aux entreprises de compétence fédérale constitue une des revendications de la CSQ depuis de nombreuses années. « Nous ne pouvons que saluer l'audace du gouvernement à les mettre en place », dit la présidente de la CSQ, Sonia Ethier. Par ailleurs, la CSQ salue l'inscription d'un droit à la francisation, mais revendique que les services de francisation soient offerts gratuitement. Cela ne semble pas être précisé dans le projet de loi; la Centrale soulèvera donc cet enjeu en consultation.</p> <p>En enseignement supérieur, la Centrale accueille positivement les mesures annoncées : gel des places dans le réseau collégial anglophone, encadrement des programmes en anglais dans les cégeps francophones et épreuve uniforme du français pour l'ensemble du réseau collégial. « Ces annonces répondent à nos revendications d'un meilleur équilibre des places dans le réseau collégial et d'une amélioration du français dans les cégeps anglophones », ajoute la présidente.</p> <p>Pour ce qui est de la langue de l'État, le projet de loi vise juste en mettant fin à la pratique du bilinguisme institutionnel et en faisant de l'exemplarité de l'État un principe fondamental. « Il était grand temps que l'État cesse de communiquer en anglais avec les personnes morales domiciliées au Québec et encadre mieux ses communications écrites et orales avec les citoyens du Québec », explique la présidente de la CSQ.</p> <p>La création d'un poste de commissaire à la langue française et d'un ministère de la Langue française constitue un signal important et structurant quant à la gouvernance de l'enjeu linguistique au Québec. Un meilleur partage des objectifs et responsabilités entre l'Office québécois de la langue française (OQLF), le commissaire et le nouveau ministère nous apparaît également une avancée. « L'intégration de cette mesure dans le projet de loi répond à une préoccupation de la CSQ et assure également une cohérence à la CAQ puisqu'elle était incluse dans le rapport Samson de 2016. Par ailleurs, nous voyons d'un bon œil la création d'un ministère de la Langue française, à condition que les moyens soient cohérents avec la volonté politique de protéger le français. »</p> <p>Enfin, malgré un resserrement des règles qui permettent l'exemption de certains enfants de fréquenter l'école en français, la CSQ aurait souhaité que le gouvernement aille plus loin en assujettissant les écoles privées non subventionnées à la Charte et mette fin, une fois pour toutes, aux écoles passerelles. « C'est l'un des rares ombrages au tableau, qui, espérons-le, sera corrigé lors de l'étude détaillée du projet de loi », conclut Sonia Ethier.</p>
--	--	---	--

			La CSQ prendra connaissance plus en profondeur du projet de loi no 96 dans les prochaines semaines et souhaite faire valoir ses observations en commission parlementaire sur le sujet.
<u>Communauté anglophone</u>			
Marlene Jennings, présidente, QCGN	Anglophone	The Gazette, 14 mai 2021 https://bit.ly/3hsF11l	"It puts collective rights ahead of individual rights," said Marlene Jennings, president of the Quebec Community Groups Network (QCGN). "And traditionally, there is no hierarchy. Our society has been based on individual, fundamental human rights, and here we're being told that collective rights will have more weight than the rights of individuals." "We're going to be analyzing this Bill 96 — every sentence, every period, every comma, every semicolon, everything," she said, "because it is what appears to be sweeping, unilateral changes that could imperil the right not just of English speakers, but also of French speakers here in Quebec."
		Communiqué de QCGN, 14 mai 2021	Le Quebec Community Groups Network déplore que les changements proposés à la Charte de la langue française bafouent les droits fondamentaux de la personne et il estime qu'ils saperont la vitalité de la communauté d'expression anglaise en situation minoritaire. « La portée des changements législatifs proposés est plus vaste que nous ne l'aurions jamais imaginée », déclare Marlene Jennings, présidente du QCGN, après avoir fait un examen rapide du projet de loi no 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français. « Ce projet de loi, qui invoque tout au long la disposition de dérogation, fait passer les droits collectifs du Québec d'expression française avant les droits et libertés fondamentaux de chaque Québécois » ajoute-t-elle. « Lors d'une récente rencontre avec le ministre Simon Jolin-Barrette et dans des déclarations publiques ultérieures, le gouvernement nous avait assurés qu'il ne visait pas à supprimer ni à amoindrir les droits des Québécois d'expression anglaise ni à diviser les deux groupes linguistiques ou à agir au détriment des institutions de la communauté anglophone, précise Mme Jennings. Malheureusement, ce projet de loi aura l'effet contraire. » Le QCGN est sidéré de voir que le gouvernement du premier ministre François Legault propose de modifier unilatéralement la Constitution canadienne pour reconnaître la spécificité linguistique de la nation québécoise. « C'est un coup de massue constitutionnel auquel nous ne nous attendions certainement pas », constate Mme Jennings. « Il s'agit là d'un virage fondamental dans la relation Québec-Canada, poursuit-elle, et ce virage est, selon nous, inconstitutionnel. C'est une vision fermée et étroite d'un Québec qui s'éloigne de plus en plus du reste du Canada. »

			<p>« Une réglementation plus stricte des enseignes commerciales et l'imposition de la disposition de dérogation, supplantant ainsi les droits et libertés des Québécois, représentent un énorme recul qui créera des conflits et des divisions inutiles. »</p> <p>Le QCGN et ses intervenants se disent également préoccupés par le projet d'étendre l'application de la Loi 101 aux entreprises qui comptent entre 25 et 49 employés ainsi que par la quantité de paperasserie créée par une nouvelle multitude de règles et de règlements compliqués.</p> <p>« Cette bureaucratisation rendra le fonctionnement et l'épanouissement des petites entreprises plus difficiles au Québec et au Canada. De plus, elle nuira à la construction de liens solides avec l'Amérique du Nord et le reste du monde, déplore Mme Jennings. Les priorités du gouvernement sont mal conçues. De nombreuses entreprises ont du mal à se maintenir à flot, et la pandémie a eu un impact dévastateur sur les petites entreprises dans toutes les régions du Québec. Ce n'est certainement pas le moment de rendre encore plus difficile la vie de ces commerçants et hommes d'affaires qui travaillent d'arrache-pied. »</p> <p>Mme Jennings ajoute que le QCGN « se dit heureux que le gouvernement élargisse l'accès à la formation en français - une demande de longue date de notre communauté, en particulier de nos jeunes ». Elle qualifie cette mesure « de positive et de bienvenue, une mesure qui permettra à un plus grand nombre de Québécois d'expression anglaise de trouver un emploi bien rémunéré et de rester au Québec ».</p> <p>Le QCGN prendra le temps nécessaire pour examiner en détail ce projet de loi de 96 pages, qui modifie 25 lois distinctes, dont la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et le Code civil du Québec. Nous évaluerons notamment toutes les parties du projet de loi qui auront pour effet de limiter l'accès aux services gouvernementaux en anglais.</p> <p>« Les Québécois d'expression anglaise — qui font partie d'une communauté largement bilingue engagée à travailler avec les francophones — doivent également participer aux discussions en cours pour mettre à jour la Charte de la langue française, conclut Mme Jennings. Nous sommes tous des Québécois. Toutes nos voix doivent être entendues dans les débats à venir autour de notre langue commune. »</p>
		<p>Le Devoir, 19 mai 2021 https://bit.ly/2RtwJT2</p>	<p>La présidente du Quebec Community Groups Network (QCGN), l'ancienne élue libérale fédérale Marlene Jennings, s'était indignée de cette volonté d'amendement constitutionnel unilatéral la semaine dernière. La sortie de Justin Trudeau mardi l'a menée à annuler sa participation à une rencontre du QCGN avec le bureau du ministre fédéral de la Justice, David Lametti.</p>

		<p>The Gazette, 20 mai 2021 https://bit.ly/3u4H7Ov</p>	<p>[...]Trudeau's remarks Tuesday — in which he agreed Quebec can rewrite certain sections of the Constitution to insert new provisions establishing the province as a nation and affirming that the only official language of Quebec is French — "surprised and disappointed" Jennings, a QCGN spokesperson said. [...] Jennings expressed her worry about what Bill 96 might lead to in a letter to Lametti released Wednesday by the QCGN. In the letter, Jennings raises "serious concerns" about Bill 96, its effect on the rights of minorities and what she suggests was Ottawa's lukewarm response.</p> <p>Jennings specifically mentions the bill's "repeated and overbroad" use of the notwithstanding clause to override fundamental rights to shield the bill from the courts, and Quebec's plan to unilaterally amend the Constitution Act of 1867.</p> <p>"Indeed, this is a deeply troubling trend," Jennings said, noting the clause is being used to shield the Charter of the French Language from legal challenges.</p> <p>"Further, the Quebec government has provided no satisfactory explanation as to why the clause is being invoked in this bill."</p> <p>Jennings calls on Lametti, who is from Quebec and studied law at McGill University, to send a reference now to the Supreme Court of Canada "regarding the constitutional issues raised in this bill."</p> <p>"The proposed amendment to the Constitution Act of 1867 imperils constitutionally entrenched minority language rights and the integrity of the Constitution's architecture," Jennings writes.</p> <p>"This amendment could have potentially far-reaching consequences for constitutional interpretation," Jennings said.</p> <p>"Assurances by Quebec that the amendment is merely declaratory and will not affect interpretation of rights are of little legal significance and not binding on a court .</p> <p>"We call on you to show leadership in a federal response."</p>
		<p>Communiqué du QCGN du 28 mai 2021</p>	<p>Les Canadiens et les Québécois sont clairement divisés sur cette question, et nous devons prendre le temps, en tant que pays et en tant que province, de bien comprendre les répercussions qu'auront les propositions du gouvernement du Québec, indique Marlene Jennings, présidente du QCGN. Il s'agit d'une question complexe qui doit être étudiée</p>

	https://bit.ly/3hVwFGG	<p>et débattue non seulement par nos politiciens à Québec et à Ottawa, mais aussi discutée et comprise par les Canadiens d'un océan à l'autre. Seuls la connaissance et le dialogue nous permettront de parvenir à une compréhension mutuelle de ce qui est réellement en jeu</p>
	<p>The Gazette, 10 juin 2021 https://bit.ly/3cu6Bis</p>	<p>Bill 96 doesn't specify who belongs to the Quebec nation, said Marlene Jennings, president of the QCGN. But it drops strong hints that membership would be based on language. [...] "Bill 96 also calls for the most sweeping use of human rights overrides in the history of Quebec and Canada, ousting the application of both the Quebec Charter of Human Rights and the Canadian Charter of Rights and Freedoms," Jennings said. "In so doing, Bill 96 follows the path of Bill 21." [...] "It's literally a reordering of our constitutional architecture," Jennings said. "Why does the protection of the French language require the blanket suspension of human rights?" The QCGN compares Bill 96 to an iceberg, with only a small, innocuous portion visible and immense peril lurking below. [...] Jennings said Bill 96 is an extremely sophisticated and carefully crafted piece of "enabling legislation," one that paves the way for radical change. [...] But the QCGN hopes that through outreach and consultations it can alert francophones, the business community, Quebec civil society and the Canadian population to what's at stake.</p>
	<p>Presse Canadienne, 11 juin 2021 https://bit.ly/3goFfej</p>	<p>Marlene Jennings, president of the Quebec Community Groups Network, told reporters her organization analyzed the 100-page bill and found that it seeks to modify 24 provincial statutes as well as the Constitution Act of 1867.</p> <p>Bill 96, she said, is the "most sweeping use of human rights overrides in the history of Quebec and Canada."</p> <p>Jennings said the government's pre-emptive use of the notwithstanding clause to shield the bill from certain constitutional challenges creates a "charter-free zone" involving a wide array of interactions between citizens and the province. The bill goes beyond language, touching on commerce, employment, education, access to public services and even the justice system.</p> <p>"Whereas rights that would otherwise be protected are infringed, the courts will not be able to review and remedy the conduct ... " Jennings said. The provincial legislature would instead become the arbiter in such cases, she added.</p> <p>"Here's the question we need to ask over and over and over: Why does protecting the French language require the blanket suspension of human rights? The way we see it, it really doesn't," Jennings said.</p>

			<p>[...] But unilaterally changing the Canadian Constitution to affirm that Quebec is a nation and that French is its official language is a red flag, Jennings said, noting Bill 96 doesn't identify who belongs to that nation.</p> <p>Jennings said her group has urged federal Justice Minister David Lametti to ask the Supreme Court of Canada to study the constitutionality of Bill 96.</p> <p>[...] Jennings said the 12 to 18 months before the legislation was tabled included trial balloons and leaks that had the English community fearing the worst, so when Bill 96 was tabled, it didn't create a splash.</p> <p>"If I'm alarmist because I'm worried that Bill 96 creates a charter-free zone where my individual rights and freedoms are suspended with no justification, no explanation, then call me an alarmist," Jennings said.</p>
		<p>The Record, 11 juin 2021 https://bit.ly/2TXOpr0</p>	<p>Marlene Jennings, President of the Quebec Community Groups Network (QCGN), says that the provincial government's proposed language law reform, Bill 96, has put Quebec at a crossroads.</p> <p>"The path Quebec takes with Bill 96 will determine how history unfolds in this province, and in Canada at large," she said, speaking during a presentation of QCGN's preliminary analysis of the sweeping changes proposed by the bill.</p> <p>While establishing that study of the bill, which was introduced in mid-May, is still underway, Jennings said that the organization feels concerned that the bill, passed as-is, stands to have serious impact on Quebec's English-speaking communities.</p> <p>"Bill 96 is a wide-ranging and complex piece of legislation. It represents a significant overhaul of Quebec's legal order," she said, arguing that the bill is calling for the most sweeping use of human rights overrides, by means of the notwithstanding clause, in the history of Quebec and Canada. "Bill 96 effectively creates a Charter-free zone with respect to a wide range of interactions between individuals and the state in Quebec. The Charter of the French Language touches on commerce, employment, education, access to public services, expression in a range of contexts, and the operation of the legal system. Where rights that would otherwise be protected are infringed, the courts will not be able to review and remedy the conduct under either the Canadian or Quebec Charters."</p> <p>By pre-emptively stating that they will use the notwithstanding clause to avoid court challenges, Jennings said that the bill is trying to shelter its newly revised charter of the French Language, new Minister of the French language,</p>

			<p>commissioner, powers of the Office Quebecoise de la Langue Française, and the province's executive from the scrutiny of the courts.</p> <p>"Here is the question we need to ask over and over: Why does protecting the French language require the blanket suspension of human rights?" she asked. "The way we see it, it really doesn't." [...]</p> <p>Asked about how the group plans to voice its concerns in a context where 61.1 per cent of French-speaking respondents felt it was necessary for the government to invoke the notwithstanding clause, Jennings said that the focus going forward will be encouraging dialogue across linguistic groups.</p> <p>"We're used to mountain climbing in terms of defending and advocating for minority rights," the QCGN President said.</p> <p>The other aspect to the group's uphill battle is a matter of breaking down the messaging that the bill is a compromise and 'no big deal.'</p> <p>"Any time someone raises a concern they're slammed down as being alarmist," Jennings said.</p> <p>"If I'm alarmist because I'm worried that Bill 96 creates a charterfree zone where my individual rights and freedoms are suspended with no justification, no explanation, then call me alarmist."</p>
	<p>MéTRO, 11 juin 2021 https://bit.ly/3zkabFy</p>		<p>«Il semble y avoir un consensus au sein de la population, plus particulièrement chez les québécois francophone, selon lequel il n'y a pas lieu de se préoccuper du projet de loi 96. Nous ne sommes pas d'accord», déclare la présidente Marlene Jennings. [...]</p> <p>«Le gouvernement doit expliquer pourquoi il suspend les libertés, les droits de la personne pour protéger la langue française, fustige Mme Jennings. S'il est adopté, le projet de loi 96 aurait des conséquences directes et graves sur les québécois d'expression anglaise et sur la vitalité de notre communauté.» [...]</p> <p>«L'histoire juge les sociétés par la façon dont elles traitent leurs minorités. Avec la loi 96, Québec est à la croisée des chemins», s'inquiète Mme Jennings.</p> <p>En dressant des parallèles avec la loi 21 sur la laïcité, le QCGN déplore l'utilisation des dispositions de dérogation. «Rédéfinir un contrat social» devrait faire l'objet de démarches devant les tribunaux, et non à l'Assemblée nationale, plaide-t-on.</p>

			«Si l'on viole des droits, qui seraient autrement protégés, soit en raison de l'application de la Charte de la langue française ou d'autres modifications contenues dans le projet de loi, les tribunaux ne pourront pas examiner ni corriger l'atteinte à ces droits en vertu des chartes canadienne ou québécoise», critique le QCGN.
		The Suburban, 30 juin 2021 https://bit.ly/3hPIFZS	QCGN president Marlene Jennings, a strong critic of Bill 96, said that history judges societies "by how they treat their minorities. With Bill 96, I think and the QCGN thinks that Quebec is at a crossroads — the path that Quebec takes with Bill 96 will determine how history unfolds in this province and in Canada at large. The QCGN will always defend the rights of Quebec's minority English-speakers and the human rights of all Quebecers."
		Le droit, 22 juin 2021 https://bit.ly/3x6TXxe	L'hôte de la journée, l'ex-députée libérale fédérale et présidente du QCGN, Marlene Jennings, a clôturé l'événement avec les questions suivantes, destinées au député Christopher Skeete: «Est-ce que la loi 96 permet des fouilles et des saisies sans mandat de toute entreprise opérant au Québec (une affirmation maintes fois répétée durant la conférence)? Réduit-elle l'accès aux soins de santé à un adulte dont l'enfant a un certificat d'éligibilité pour recevoir l'éducation primaire et secondaire en anglais? Est-ce que la disposition dérogatoire crée une zone libre des chartes des droits au Québec en suspendant indéfiniment nos droits et libertés sous la Charte québécoise? Pourquoi est-ce nécessaire de protéger le français ? Pourquoi ont-ils besoin de suspendre nos droits humains et libertés individuelles pour protéger le français?»
		The Gazette, 9 juillet 2021 https://bit.ly/3hY7FwV	<p>The government has cherry-picked who it wants to hear from across Quebec, the QCGN's Marlene Jennings says. [...]</p> <p>Marlene Jennings, president of the Quebec Community Groups Network (QCGN), is scheduled to speak at the hearings, but she's unhappy to have so little company.</p> <p>"We're calling for broader participation in those hearings," Jennings said. "I think it's deplorable that the government has cherry-picked who it wants to hear from across Quebec. So far, they have three organizations representing the English-speaking community: ourselves, the Townshippers' Association and the (Consortium of English-Language CEGEPs, Colleges and Universities of Quebec). It's unconscionable."</p> <p>The QCGN has performed what Jennings describes as a "deep dive" into Bill 96, uncovering an array of troubling issues that "run across the spectrum of our societal activities, from the health and social services sector to school boards, the legal community and our business leaders. How come the government doesn't want to hear from them?"</p> <p>A statement by the organization on June 30 warned that Bill 96 "calls for the most sweeping use of human rights overrides in Quebec and Canadian history."</p>

			<p>Jennings and her team are working to spread awareness about the impact of the bill to anglophone and francophone groups, to pressure the government to reconsider its stance “and invite a broader cross-section of Quebecers” to the hearings.</p> <p>Failing that, the QCGN and other community leaders are planning to hold their own parallel hearings in September, to alert the population to the far-ranging ramifications of the bill.</p>
Sylvia Martin-Laforge, Directrice Générale, QCGN	Anglophone	<p>Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/2ROboDL</p>	<p>« On est très inquiets de ces changements qui mettent en péril les droits fondamentaux des Québécois », déplore-t-elle. Elle estime que le projet de loi inclut des mesures coercitives « qui font que ça va être plus difficile de vivre, travailler et s’amuser en anglais librement au Québec ». « Avec l’OQLF, il va y avoir une certaine inquiétude à parler en anglais, même entre deux anglophones, dans leur milieu de travail. Ça vient nous toucher dans notre quotidien. »</p>
		<p>The Globe and Mail, 25 mai 2021, https://tgam.ca/34kzeKo</p>	<p>Sylvia Martin-Laforge, the director-general of the Quebec Community Groups Network, which represents anglophone groups in the province, said her organization views Bill 96 as "problematic" and that all sides are considering their options.</p> <p>Her organization's concerns include the impact of Bill 96 on the rights of minorities, the Prime Minister's response and the use of the notwithstanding clause.</p> <p>On Monday, the network released a poll of 1,501 Quebecers that found 73.5 per cent of anglophones and 63.5 per cent of allophones - people for whom neither English nor French is their first language - believe Bill 96 will sour relations between English and French Quebecers. Two-thirds of the French-speaking respondents said they thought relations would remain the same. The online survey by Léger Marketing was conducted May 14-19 and has a margin of error of plus or minus 2.95 percentage points, 19 times out of 20.</p> <p>Ms. Martin-Laforge said there has been concern from the "Liberal ranks" about the situation, but she declined to be more specific. "We have heard there has been a concern for our Englishspeaking minority community. Yes, we have heard that," she said. "[They are] paying attention to what is our community, but their community as well."</p>
Joan Fraser, membre du conseil d'administration du QCGN,	Anglophone	<p>Le Devoir, 19 mai 2021 https://bit.ly/2RtwJT2</p>	<p>L'ancienne sénatrice libérale Joan Fraser, qui siège au conseil d'administration du QCGN, ne s'est pas montrée aussi furieuse que sa collègue. M- Fraser s'est plutôt raccrochée à la défense des droits des Anglo-Québécois promise par M. Trudeau. « Il est évidemment très encourageant qu'il rappelle dans la même phrase qu'il faut que les droits des minorités — et le cas échéant, notre minorité — soient protégés. »</p> <p>[...]</p>

			<p>Le QCGN attendra l'adoption de la loi finale avant de révéler s'il compte le faire lui-même. Mais d'ici là, le groupe somme Ottawa de s'adresser lui-même à la Cour suprême afin de faire clarifier le pouvoir du Québec de modifier à lui seul la Constitution. « Ce n'est pas juste le Québec qui est en jeu », note l'ex-sénatrice Joan Fraser. « Si n'importe quelle province peut se déclarer officiellement unilingue, c'est un précédent qu'il faudrait bien examiner avant de l'établir. »</p>
<p>Geoffrey Chambers, ancien président du Québec Community Groups Network (QCGN)</p>		<p>The Globe and Mail, 19 mai 2021 https://tgam.ca/2T6Rzs9</p>	<p>In Quebec, the Quebec Community Groups Network, an association of anglophone groups, expressed concern through a spokesperson.</p> <p>Former Liberal senator Joan Fraser, speaking as a member of the network's board of directors, said the organization supports the protection, promotion and preservation of the French language and culture in Quebec, but views Bill g6 as veering into the suppression of English rights.</p> <p>She said the organization is hoping for "lots of amendments" including the withdrawal of the use of the notwithstanding clause, which she described as "truly deplorable."</p> <p>Ms. Fraser said Mr. Trudeau appeared to be being quite careful in his remarks.</p> <p>"It seems to me that he did not specifically support or, for that matter oppose, the actual proposition in Bill g6. That, to me, suggests they are still doing their analysis - as, indeed, are we."</p>
		<p>The Gazette, 4 juin 2021 https://bit.ly/3vVBowi</p>	<p>After multiple trial balloons about draconian measures affecting signs, municipalities and CEGEPs, the cover story put forward by defenders of Bill 96 is that it could have been worse.</p> <p>Move on, nothing to lose sleep over here.</p> <p>This narrative glosses over the bill's suspension of civil liberties and basic human rights by using the notwithstanding clause to override the Quebec and Canadian Charters of Human Rights and Freedoms.</p> <p>Rather than calling upon the English-speaking community to stop whining, I urge supporters of the legislation to ask themselves:</p> <p>"How would you react to a law aimed at some collective to which you belong or with which you are associated, be it based on language, ethnicity, culture, gender or other identifying principle?"</p>

			<p>Among other things, Section 111 of Bill 96 would provide official language inspectors with the authority to "enter at any reasonable hour any place, other than a dwelling house, where an activity governed by (the Charter of the French Language) is carried on" and "cause any person present who has access to a computer ... to use it to access data contained in an electronic device, computer system or other medium to verify, examine, process, copy or print such data." It adds that "Any person who has custody, possession or control of documents referred to in this section must communicate them to the person making an inspection and facilitate their examination by that person."</p> <p>In face of such inspections, employees would have no protection under our Constitution or the Quebec or Canadian charters.</p> <p>The access granted appears to be very broad. Might an inspector see that you give apparently hard or overly cautious advice to your boss about business strategy or that you have a chronic medical condition you have not declared publicly, or that you have unpopular tastes in music or bad spelling?</p> <p>If so, it's just your tough luck. What about a right to privacy? What about commercial secrets?</p> <p>This is one of the many problems with Bill 96.</p> <p>Another underlying complication is the seemingly intentional promotion of the idea of "collective rights" in order to confuse the discussion and provide cover for the suppression of "individual rights."</p> <p>But that's what rights are!</p> <p>Human rights are the principles that individuals can invoke against the collectivity to protect their existence and survival. There has been an ongoing dialogue throughout history about how far they should go, but for now we can say that the very similar catalogue found in the United Nations Declaration of Human Rights, the Canadian Charter of Rights (a constitutional guarantee) and the Quebec Charter of Human Rights and Freedoms (a legislated guarantee) are base indicators to the very broadly agreed principles governing what governments can't, or shouldn't impose on individual Quebecers.</p> <p>Certainly, the state should establish parameters, but state authority more or less by definition must not compromise human rights or civil liberties.</p>
--	--	--	---

			<p>So the state can insist and enforce with penalties the rule that vehicles and pedestrians can't go through a red light, but it can't prohibit a citizen from publishing an opinion criticizing this law or advocating its revision.</p> <p>The idea that there is a hierarchy of collectivities whose interests it is proper for the state to favour is a populist, majoritarian notion that runs contrary to the notion of enforceable civil rights. Current examples involving Hong Kong, Turkey, Iran and elsewhere spring to mind.</p> <p>"Collective rights" is an authoritarian concept that would seek to impose normative behaviour on individuals through measures that override their rights to make decisions for themselves.</p> <p>Purportedly designed to solve the invented and unproven problem that French is in decline in Quebec, Bill 96 is in fact an attack on our civil liberties, which, after Bill 21, should not surprise us. It should be resisted, because it will damage profoundly the fabric of Quebec.</p>
<p>Gerald Cutting, président des Townshippers</p>	<p>Anglophone</p>	<p>La tribune, 14 mai 2021. https://bit.ly/3wc7qE1</p>	<p>L'Association des Townshippers accueille très mal le projet de 96 du ministre Simon Jolin-Barrette, qui vise à faire du français « la seule langue officielle et seule langue commune au Québec ». Un projet de loi « pire que la loi 101 », dit l'organisme qui craint « un autre exode » des anglophones si le projet de loi est adopté tel quel.</p> <p>Pour ce regroupement d'anglophones des Cantons de l'Est, qui a vu le jour en 1979, dans la foulée de la Loi 101, le projet de loi 96 n'est rien de moins qu'un « coup de poing dans l'estomac ». Et celui-ci qui risque de laisser des traces profondes parmi les anglophones, a déclaré à La Tribune son président, Gerald Cutting. « Quand j'ai pris connaissance des objectifs du projet de loi, j'ai senti que je venais de recevoir un coup de poing dans l'estomac. J'en ai perdu le souffle », a réagi le porteparole des Townshippers, dans les minutes qui ont suivi le dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale, jeudi. Tout en disant comprendre les inquiétudes des francophones du Québec quant à leur statut en Amérique du Nord, M. Cutting croit néanmoins que le Québec a le devoir de protéger sa minorité anglophone. D'autant plus, ajoute-t-il, que les relations entre les citoyens francophones et anglophones sont au beau fixe depuis plusieurs années partout au Québec.</p> <p>« Tout le monde sait que la très grande majorité des anglophones, surtout ici dans les Cantons de l'Est, est maintenant bilingue. Et on voit de plus en plus d'anglophones qui s'impliquent dans les activités et les organisations de la région. Alors, pourquoi arriver avec un projet de loi qui, dès le départ, affirme qu'il n'y aura qu'une seule langue officielle au Québec? C'est comme si on mettait un X sur moi comme individu et qu'on accordait à la communauté anglophone un statut de deuxième rang. On ne peut pas accepter ça. »</p>

			<p>Compte tenu de la portée du projet de loi 96, et du fait que celui-ci sera adopté en ayant recours aux dispositions dérogatoires de la Constitution, M. Cutting croit que l'heure est maintenant au dialogue. Le gouvernement Legault a le devoir d'entamer « un dialogue avec la communauté anglophone » afin qu'elle puisse exprimer ses récriminations et proposer des solutions. « On est tout à fait conscient que, pour beaucoup de Québécois francophones, il y a une inquiétude par rapport à l'avenir du français en Amérique du Nord, précise M. Cutting. Et on ne remettra jamais en question (le fait) que le français est la langue de la majorité et du gouvernement. Sauf que, lorsqu'un gouvernement arrive avec un projet de loi comme celui-là, il faut qu'il y ait un vrai débat dans la société sur l'impact que ce projet va avoir sur les droits linguistiques de la minorité anglophone. »</p> <p>M. Cutting, qui fut directeur général du Collège Champlain de Lennoxville durant plus de 30 ans, est aussi en total désaccord avec les motifs invoqués par le ministre John-Barrette pour limiter l'accès aux collèges anglophones aux étudiants francophones. Et notamment sur le fait que l'admission d'étudiants francophones ait pour effet de limiter l'accès aux étudiants anglophones. « Je ne crois pas que leur nombre soit si important que ça. S'il y avait des centaines d'étudiants (anglophones brimés), on en aurait entendu parler. » M. Cutting croit, au contraire, que les interactions entre étudiants francophones et anglophones au niveau collégial participent au maintien de relations harmonieuses entre les deux communautés.</p>
		<p>The record, 17 mai 2021 https://bit.ly/3fmOWKO</p>	<p>Bill 96, or "an act respecting French, the official and common language of Quebec," proposes several changes to the Charter of the French Language. It gives more powers to the Office québécois de la langue française (OQLF), the province's language watchdog. It proposes alterations to the Canadian Constitution, citing that Quebecers form a nation and making French the only official language in Quebec. It also proposes installing an enrolment cap at English-language cegeps to curtail a dip in numbers at French cegeps. According to Cutting, the bill is "deeply disturbing," adding that it will force English-speaking communities to stand up for their rights.</p> <p>The use of the notwithstanding clause also rubbed him the wrong way. It undermines the democratic process, he added. "Even the government has to be accountable to the law and I think what we have here is something that goes completely against the whole concept of democracy," said Cutting.</p> <p>The right to work in French could also seep into certain unions, he explained, even though they may be working in settings with a significant English-speaking customer base. Cutting believes unions could go their own route, refusing to provide bilingual services.</p> <p>When it comes to the OQLF, the Townshippers' Association president is worried about the impact on small businesses. It goes beyond successful business practices, he told The Record, especially with people policing language used every day. "I think we're going to see language police walking the streets just looking for people who</p>

			<p>may be using English and to ascertain if it is being used in the context that is allowable," said Cutting. "I can't understand how we have sunk so low." It was a calculated move, he explained, and it will lead to more complaints.</p> <p>But Cutting isn't against strengthening the French language in Quebec. He has said in the past that it is important for English-speakers in the province to learn French. "I think as a minority in Quebec, one of the ways that we can have full participation in this vital and dynamic society is by learning French, becoming bilingual and being able to participate, but there is still an identity issue here," Cutting said. He used himself as an example. While he can speak French fluently, carry a conversation with Frenchspeaking friends and colleagues, he will always identify as being part of the English-speaking community.</p> <p>However, he feels as though the bill steps on his identity. He supports the inclusion of free French language courses in the bill for people seeking to improve their skills. But he also doesn't want people to feel forced into speaking French. Young Quebecers from French and English communities don't need to be restricted, he said. The English-speaking minority won't appreciate being treated as a language that needs to be constantly controlled. And it goes against the fabric of today's society, he continued, as more Quebecers embrace bilingualism, understanding the merit of learning two languages. "I think there is a disconnect," said Cutting. "I think this bill takes us backwards not forwards and we have seen the level of bilingualism, especially among young people, is skyrocketing and young people feel absolutely comfortable in a French milieu."</p>
		<p>The Gazette, 9 juillet 2021 https://bit.ly/3hY7FwV</p>	<p>Gerald Cutting, president of the Townshippers' Association and part of a new task force opposed to the proposed language law changes, is "not surprised at all" by the lack of anglophone representation at the hearings.</p> <p>"If you look at how this government has handled some of its most controversial legislation, this is consistent with not allowing groups who might be opposed to or have criticisms of legislation to speak, and instead overload the representative body with groups that are more than sympathetic to their legislation."</p> <p>Cutting promises his organization "is going to have a lot to say on Bill 96, and a lot of it is going to be critical. And we will offer solutions to some of the points we feel are really disturbing to the English population."</p> <p>He is concerned so few other anglophone groups are being invited to participate in the hearings — particularly groups like the QESBA that have expressed dissent with Premier François Legault's CAQ government on legislation.</p> <p>"The government is carefully selecting the kind of messaging that comes across in these hearings," Cutting said. "Because they're public, they want to come out at the end and say, 'See? The public in general is quite pleased with what we're doing.'"</p>

<p>Arthur Ayers, président de l'Association régionale des West Quebecers (ARWQ),</p>	<p>Anglophone</p>	<p>Le droit, 14 mai 2021 https://bit.ly/33M36yS</p>	<p>Arthur Ayers, qui qualifie cette réforme de «costaude», il y a lieu de laisser la chance au coureur.</p> <p>Si l'organisme accueille favorablement certaines mesures, il avertit que d'autres, par exemple en ce qui a trait à l'administration publique ou aux restrictions dans les cégeps anglophones, pourraient avoir pour effet pervers d'isoler une part de la population.</p> <p>La possibilité pour des municipalités de perdre leur statut bilingue, par exemple Chelsea, agace aussi l'ARWQ, qui estime que les décisions en ce sens devraient revenir aux autorités municipales, «qui connaissent leurs besoins»</p> <p>«Quand on impose des limites, quand on pousse vers l'unilinguisme français, c'est là que ça devient un peu une insularité. Notre philosophie, qui est celle d'une majorité de gens de la communauté anglophone, c'est de promouvoir le bilinguisme, d'avoir des compétences dans les deux langues. [...] Il faut toujours être vigilant. Est-ce que le français est vraiment en recul? Dans certains domaines, ça semble être le cas, mais dans d'autres, non. C'est difficile à dire, tout est dans les nuances»</p>
<p>Colin Standish, fondateur de Task Force, spécialiste en droit constitutionnel, fondateur de Linguistic Equality / Égalité linguistique</p>		<p>Communiqué de presse, 21 juin 2021 https://bit.ly/3xFwELB</p>	<p>[...]</p> <p>Bill 96 redefines and restructures language in Quebec and Canada in fundamental ways that are incompatible with individual rights, natural justice, human and civil rights, national unity and a bilingual country.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bill 96 does not promote, “protect” or increase the French-language in usage, home language, mother-tongue or first official language spoken (FOLS). 2. Bill 96 effectively erases the English-language, its institutions and individual speakers from civil society and public administration in Quebec. 3. The proposed unilateral Constitutional amendment is, in itself, unconstitutional and ill- advised public policy that will affect other aspects of the Canadian Constitution. (s. 159) 4. Changes to the interpretive framework for Bill 101 and the Quebec Charter and other laws will distort fundamental freedoms and human rights. (ss. 63, 65, 66, 120, 138, 133- 136) 5. Freedom of expression, commercial expression and practice, work and employment, contractual liberty and freedom of education are constrained for all Quebecers, of all linguistic groups. 6. The use of provincial and national notwithstanding clauses will suppress basic human rights for all Quebecers in extreme and illegitimate ways at home, at school, the workplace and in their commercial transactions.

		The Gazette, 22 juin 2021 https://bit.ly/3zLI03l	The task force argues, for example, that Bill 96 restricts access to the English CEGEP system and creates a false definition of who qualifies as an English-speaking Quebecer. Bill C-32 creates a form of asymmetrical federalism, they say.
Eric Maldoff, avocat		The Gazette, 23 juin 2021	But to drum up support for its qualms, the QCGN intends to hammer on universal themes such as the undermining of fundamental rights through the pre-emptive use of the constitutional override and the possibility of empowered Office québécois de la langue française inspectors conducting warrant less searches and seizures of electronics owned by businesses to investigate complaints. "This is a complete perversion of the legal order of a democratic society," said Eric Maldoff, a lawyer and chair of the health and social services committee at the QCGN.
		Le droit, 22 juin 2021 https://bit.ly/3x6TXe	L'avocat Éric Maldoff a clôturé le panel en affirmant que la loi 96 «limite maintenant le droit d'être servi en anglais à ceux qui ont le droit d'avoir une éducation en anglais», soulignant que les droits des parents dépendront ainsi du droit de leurs enfants. Selon lui, en vertu de la loi 96, «nous aurons nos libertés civiles et nos droits humains suspendus à perpétuité» au profit de la Charte de la langue française, ce qu'il estime être «une perversion totale de l'ordre légal d'une société démocratique et libérale où les gens ont le droit de vivre leurs vies et faire des choix».
Warren Kinsella, commentateur politique national		The Suburban, 30 juin 2021 https://bit.ly/3hPIFZS	National political commentator Warren Kinsella objected to Bill 96's provision allowing a language inspector to inspect a business's cell phone for language compliance. "This is, in my view, completely unconstitutional and, as Mr. Lincoln has said, it's just deplorable that the Prime Minister of Canada has agreed to go along with this without any objection."
John Buck, président de Community Economic Development and Employability Corporation (CEDEC)		The Suburban, 30 juin 2021 https://bit.ly/3hPIFZS	John Buck, president and CEO of the Community Economic Development and Employability Corporation (CEDEC) said that while the QCGN supports all measures that protect and promote French in Quebec and across Canada, "there can be no mistake, however, that our continued and profound support for the French language...can be construed as acquiescence to any act to ignore, reduce or limit the viability of our community, its rights and institutions. "It would not be an overstatement to indicate to you that the English-speaking community of Quebec is feeling abandoned and ignored in the federal reform. While the English language is not threatened, the English community in Quebec is."
Eleni Bakopanos, ancienne députée fédérale		The Suburban, 30 juin 2021 https://bit.ly/3hPIFZS	Former MP Eleni Bakopanos then pointed out that Skeete finished ahead of schedule, and wanted to allow questions from meeting participants. Skeete said he could not as he was already late for a meeting, but Bakopanos expressed some points anyway.

			<p>"Who is included in the Quebec nation?" she said. "That's not clear for a lot of members of the English speaking community."</p> <p>"I hear that question a lot — we're all Quebecers," Skeete replied.</p> <p>Bakopanos replied that many English-speaking Quebecers do not feel that way. She added that another concern is "overuse of the Notwithstanding clause," as it is being employed for Bill 96.</p> <p>"That is of grave concern for people who believe in minority rights being protected," she added. "And one of the biggest concerns is the powers of search without a warrant in businesses [by language inspectors]... taking the equipment, and computers. That's totally unacceptable and definitely an infringement of rights. We'd be happy to send you the questions." Skeete was then thanked and he went on to his meeting.</p>
<p>Clifford Lincoln, ancien député fédéral et provincial</p>		<p>The Suburban, 30 juin 2021 https://bit.ly/3hPIFZS</p>	<p>Former MNA and MP Clifford Lincoln says he believes the CAQ government's long-term plan is to "make Quebec an independent state with French as the language and minorities are secondary. "They've been very cunning and clever in putting out this bill as a defense of a threatened French language, which is a total myth. But people believe this and are being brainwashed to a degree."</p>
<p>Stephen Burke, chair of the Central Québec School Board (CQSB), member of the executive council of the Quebec English School Boards Association (QESBA).</p>		<p>Chronicle Telegraph, 21 juillet 2021 https://bit.ly/3iZLKWK</p>	<p>He said not giving the association the opportunity to testify was "a mistake.</p> <p>"It shows a lack of respect for school boards, teachers, staff and elected representatives ... and it's in accordance with the government's logic that school boards should not exist," he said, alluding to the Legault government's abolition of elected school boards in the French-language public school system in February 2020.</p> <p>Burke has major concerns about the impact of Bill 96 on English school boards. "It's a very long bill that will make our lives more difficult," he said. "One issue is that all English school boards must now communicate with parents and unions in both languages, or in French. For a few of our teachers who come from outside of the province, that is a challenge, and others just don't have the time to translate everything; if one overzealous parent files a complaint, we'll have a problem. How much money are we going to get for translation and compliance costs?"</p> <p>A bigger concern for Burke is the three-year limit on English education eligibility for the children of temporary foreign workers from English-speaking countries; the previous limit was six years. "This will affect a few families in Quebec City but many more in Montreal," he said. "Attracting specialized foreign workers is very important for Quebec companies, and not all kids will be able to handle the transition [into French-language education], so some workers may not want to come here."</p>

<p>Brigitte Wellens, executive director, Voice of English-speaking Québec</p>		<p>Chronicle Telegraph, 21 juillet 2021 https://bit.ly/3iZLKWK</p>	<p>"How attractive will Quebec City be to international students and specialized foreign workers if they have a three-year maximum period where they can send their kid to English school?" she wondered aloud. "That is potentially making the city much less attractive to people who could come here and contribute." She's also worried about the proposed cap on the enrolment of francophone students in English-language CEGEPs and its consequences for the vitality of CEGEP Champlain-St. Lawrence.</p> <p>Like Burke, Wellens is adamant that her concerns about the bill shouldn't be interpreted as anti-French sentiment. "I am all for the promotion of the French language. We can celebrate French language and culture without involving the rights of the English-speaking community. People can become multilingual and still live and work in French. There can be a lot more done to promote Frenchlanguage cultural products and value French in the education system, and I believe we can do that without taking a minority's rights away or putting in regulatory controls that will end up causing division," she said. "French- and English `speaking communities live in harmony in Quebec City and I'm definitely concerned about the impact Bill 96 will have on that harmony."</p> <p>Wellens plans on submitting a written brief to make lawmakers aware ofVEQ's concerns, in the absence of an opportunity to testify in person. "Any government should be able to have open debate about legislation with far-reaching impact," she said. "There is a lot in that bill, and it feels like we are losing things. Some parts of the bill are very precise, others are vague, and it's hard to know who we can ask [for clarification]. We don't have a full grasp of what this may mean down the road, in a different political climate, and that's the scary part."</p>
<p>Matthew Aronson, Avocat</p>		<p>Le droit, 22 juin 2021 https://bit.ly/3x6TXe</p>	<p>L'avocat Matthew Aronson, pour sa part, a notamment affirmé que «c'est incroyablement dangereux ce genre de retrait global de nos droits et recours», disant croire que le projet de loi caquiste refait la hiérarchie juridique «en plaçant la charte de la langue au-dessus des chartes des droits». Il a longuement insisté sur les obligations de produire les recours, brefs, décisions et autres documents de procédure juridiques en français, une tâche qui ajoutera des délais pour les anglophones. «Nous nous retrouvons maintenant dans un système où l'ensemble du système judiciaire est dépendant des horaires de traducteurs», a-t-il pesté.</p>
<p><u>Francophonie canadienne</u></p>			
<p>Jean Johnson, président de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)</p>	<p>Francophonie canadienne</p>	<p>Communiqué de la FCFA, 13 mai 2021 https://bit.ly/3f1MTFV</p>	<p>« À quelques semaines du Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes, le gouvernement du Québec confirme sa volonté de s'engager, avec nos communautés, dans une relation fondée sur la solidarité, l'appui et la promotion du français ».</p> <p>La FCFA se réjouit de voir le préambule du projet de loi exprimer clairement que le Québec et les communautés francophones et acadiennes partagent une longue histoire, et reconnaître qu'il « en découle une responsabilité particulière pour le Québec, qui entend jouer un rôle de premier plan au sein de la francophonie ».</p>

			<p>Le projet de loi 96 prévoit une responsabilité pour les organismes du gouvernement québécois de promouvoir et de valoriser le français ailleurs au Canada, en tendant la main aux communautés francophones et acadiennes. Il inclut également des mesures concrètes, comme l'élimination des frais de scolarité supplémentaires pour les étudiants et étudiantes des communautés qui sont inscrits dans des établissements postsecondaires au Québec, en autant qu'ils étudient dans un programme qui n'est pas offert en français dans leur province ou territoire d'origine.</p> <p>« La FCFA et le gouvernement québécois ont décidé ensemble de cheminer vers un rapprochement de nos francophonies parce que nous reconnaissons à quel point le français est vulnérable sur le territoire canadien, y compris au Québec. Pour affirmer ensemble la place de notre langue, nous avons besoin de bâtir de nouvelles solidarités. Le projet de loi déposé par le ministre Jolin-Barrette est un signal très encourageant à cet égard »</p>
Rémi Léger, directeur du programme d'affaires publiques et internationales, Simon Fraser University	Francophonie canadienne/universitaire	Radio-Canada, 19 mai 2021 https://bit.ly/3bDmqmd	<p>Dans une perspective individuelle, pour un élève franco-albertain, la mesure [tarifs universitaires réduits pour les étudiants canadiens] est intéressante, même alléchante. Mais dans une perspective globale, on peut penser que cette mesure québécoise va venir ronger dans les bassins d'étudiants francophones un peu partout au pays</p> <p>Ça ne prend pas beaucoup d'étudiants qui prennent la décision d'aller au Québec pour remettre en question l'avenir de certains de nos petits programmes qui existent dans nos provinces, notamment dans l'ouest.</p> <p>Pour Rémi Léger, la mesure pourrait aussi nuire à la vivacité de certaines communautés francophones. Les étudiants qui passent par le campus St-Jean développent aussi une fierté franco-albertaine, on développe une identité, un attachement, dit-il. Si on va étudier au Québec, on ne développera pas le même attachement à la francophonie locale.</p>
Isabelle Laurin, directrice de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA)	Francophonie canadienne	Radio-Canada, 19 mai 2021 https://bit.ly/3bDmqmd	<p>On aurait apprécié être consultés en amont. Quelles stratégies le Québec va-t-il mettre en place pour s'assurer que nos jeunes reviennent dans nos communautés? Ça nous inquiète.</p>
Sheila Risbud, présidente de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA)	Francophonie canadienne	Communiqué de l'ACFA, 17 mai 2021 https://bit.ly/3wiPF5T	<p>Après avoir pris connaissance du projet de loi 96 du gouvernement du Québec, l'ACFA note plusieurs dispositions qui viennent appuyer les communautés francophones et acadiennes au pays. Cependant, l'ACFA souhaite partager ses appréhensions, en lien avec l'élimination des frais de scolarité supplémentaires pour les étudiants et étudiantes des communautés qui s'inscriraient dans des établissements postsecondaires au Québec. Bien que cette nouvelle mesure ne s'appliquerait que pour les étudiants et étudiantes qui étudieraient dans un programme qui n'est pas offert en français dans leur province ou territoire d'origine, ceci demeure inquiétant pour la francophonie albertaine.</p>

			<p>D'abord, une telle mesure déresponsabilisera-t-elle encore plus le gouvernement de l'Alberta, en ce qui a trait à l'éducation postsecondaire en langue française ?</p> <p>[...] le Campus Saint-Jean offre seulement 11 programmes d'études postsecondaires, incluant le niveau collégial, le baccalauréat et la maîtrise. La réalité de la francophonie albertaine est complètement différente de celle de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick qui possèdent des universités offrant une grande variété de programmes en langue française. C'est donc dire que de nombreux jeunes de l'Alberta pourraient se prévaloir d'une telle mesure. Si on ajoute à cela, le fait que les frais d'études au Québec sont de loin inférieurs à ceux de l'Alberta, assisterons-nous à un exode de nos jeunes et de nos cerveaux ?</p> <p>« Je comprends que la disposition proposée dans le projet de loi 96 puisse partir d'une volonté sincère de contribuer aux enjeux de l'éducation postsecondaire de langue française au pays, lesquels ont attiré beaucoup d'attention dans la dernière année. Mais, notre réalité est fragile. Nous aurions donc apprécié être consultés en amont. J'aurais notamment aimé discuter de stratégies visant à assurer le retour des étudiants et des étudiantes francophones de l'Alberta, qui feraient le choix d'aller étudier au Québec, vers notre communauté à la fin de leurs études. » note la présidente de l'ACFA, Sheila Risbud.</p> <p>À l'approche du Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes, l'ACFA aurait aimé qu'une telle disposition, sur un enjeu aussi crucial, soit discutée avec les communautés francophones et acadienne afin que des solutions, à l'avantage de toutes les parties, puissent être trouvées. N'est-ce pas l'objectif d'une telle rencontre ?</p>
Isabelle Salesse, directrice de l'Association franco-yukonnaise	Francophonie canadienne	Radio-Canada, 19 mai 2021 https://bit.ly/3bDmqmd	<p>Je trouve ça extraordinaire de voir que c'est inclus dans un projet de loi, s'exclame quant à elle la directrice de l'Association franco-yukonnaise, Isabelle Salesse. C'est un bon coup de pouce, ça donne accès à plus de programmes et plus d'opportunités.</p> <p>Ceci étant dit, ça n'enlève pas les conditions du Québec qui restent un peu plus compliquées que d'aller étudier en Ontario ou en Colombie-Britannique, rappelle Isabelle Salesse. Nos jeunes ne sont pas nécessairement intéressés d'aller faire 2 ans de Cégep s'ils ont fait une douzième année de secondaire."</p>
Dr Denis Prud'homme, Recteur de l'Université de Moncton	Francophonie canadienne	OnFr+, 19 mai 2021 https://bit.ly/2Rz4OBb	<p>De son côté, le Dr Prud'homme aurait aimé que la clause qui protège les universités francophones ne s'arrête pas à la frontière de chaque province, mais qu'elle s'applique à l'ensemble de la francophonie hors Québec afin de protéger les institutions universitaires de langue française en milieu minoritaire.</p> <p>« Évidemment pour la francophonie canadienne hors Québec, il aurait été préférable que ce soit des programmes qui ne s'offrent pas dans la francophonie canadienne hors Québec, pour justement inciter et maintenir les étudiants</p>

			<p>francophones hors Québec dans nos institutions qui sont dans des contextes minoritaires... il y a un risque, effectivement », admet le Dr Prud'homme.</p> <p>Le recteur de l'Université de Moncton croit qu'il suffirait qu'un petit nombre d'étudiants choisissent d'aller étudier au Québec, plutôt que dans une université francophone en milieu minoritaire, pour déstabiliser les finances d'institutions de langue française existantes.</p> <p>« Il faut comprendre qu'un nombre, même minime, d'étudiants qui préfèrent aller étudier au Québec versus les institutions en contexte minoritaire, peut faire la différence, par exemple, pour un campus comme Saint-Jean ou même l'Université de Moncton. Une centaine d'étudiants peut faire la différence entre une vitalité financière, versus un défi financier. Alors qu'une centaine d'étudiants à travers le réseau (universitaire) du Québec a un impact beaucoup moins grand », explique-t-il.</p> <p>Pour le moment, les étudiants francophones des provinces de l'Atlantique ont des choix limités en termes de proximité soit l'Université de Moncton, au Nouveau-Brunswick et l'Université Sainte-Anne, en Nouvelle-Écosse. Les étudiants qui se trouvent à l'Île-du-Prince-Édouard, ou à Terre-Neuve-et-Labrador, où il n'y a pas d'université francophone, pourraient aussi choisir d'étudier dans une université québécoise au détriment des établissements universitaires francophones des Maritimes.</p> <p>Mais le Dr Prud'homme pousse sa réflexion plus loin et suggère que les échanges entre le Québec et la francophonie canadienne se fassent dans les deux sens.</p> <p>« J'aurais aimé, puis je vais également leur suggérer, la possibilité d'avoir aussi une politique d'ouverture du Québec vers les communautés francophones à l'extérieur du Québec, en invitant leurs étudiants et en les supportant à travers soit les prêts et bourses, ou les bourses incitatives, pour inciter les Québécois à aller faire une immersion dans la francophonie en situation minoritaire au Canada. Connaître peut-être un peu plus l'Acadie, ou les Franco-Albertains, ou les Franco-Ontariens. Je pense que ce serait une démonstration d'ouverture du Québec par rapport aux communautés francophones en situation minoritaire », estime le recteur.</p> <p>Il souhaiterait aussi que des étudiants qui n'ont absolument pas d'autre choix que de s'expatrier pour étudier, puisse au moins acquérir une expérience pratique dans leur communauté.</p> <p>« Il y a des programmes qui sont trop dispendieux. On n'a pas la masse critique pour l'offrir au Nouveau-Brunswick, je donne à titre d'exemples l'orthophonie, la physiothérapie, l'ergothérapie... le fait d'offrir à ces étudiants-là la possibilité de venir faire un stage clinique au Nouveau-Brunswick, encore une fois, permettrait de garder ce lien avec</p>
--	--	--	---

			<p>la province, et puis éventuellement, un certain nombre d'entre eux pourraient venir s'établir et puis contribuer à l'offre de services au Nouveau-Brunswick », pense le Dr. Prud'homme.</p> <p>Selon lui, « tout est dans la modération ou dans le contrôle, et puis on ne sait pas comment les étudiants, les parents vont réagir à cette offre-là. Je garde espoir. On est dans un projet de loi, donc ça lance la discussion et il y a le Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes qui s'en vient au mois de juin. Ce sera une autre plateforme pour nous permettre d'échanger et de trouver des solutions communes pour satisfaire le Québec (dans son désir) de jouer son rôle au sein de la francophonie canadienne », conclut le recteur de l'Université de Moncton.</p>
<u>Éducation</u>			
<p>Russel Copeman, Directeur général, Quebec English School Boards Association</p>	<p>Éducation</p>	<p>The Gazette, 14 mai 2021 https://bit.ly/3hmlx5o</p>	<p>As part of changes to Quebec's language law, the government is putting a cap on the number of years children of temporary foreign workers or foreign students can attend school in English.</p> <p>[...]</p> <p>The Quebec English School Boards Association said it's very disappointed with the proposed change to the language law.</p> <p>"It may affect the ability of Quebec to attract non-Canadians to temporary positions here and will likely reduce enrolment in English schools," said Russell Copeman, the QESBA executive director.</p> <p>"The English system has been struggling with declining enrolments since the 1970s. These numbers may not mean much to the French system but they offer our community much needed oxygen. We hope that there will be proper consultation on these proposed changes."</p>
		<p>The Gazette, 9 juillet 2021 https://bit.ly/3hY7FwV</p>	<p>"As soon as the bill was tabled at the National Assembly, I wrote to (minister responsible for the French language Simon) Jolin-Barrette, both in his capacity as sponsor of the bill but also as house leader, and asked to be heard during the parliamentary hearings," said Russell Copeman, executive director of the QESBA, which represents Quebec's English-language school boards and more than 100,000 students.</p> <p>"Disappointingly, I never even received an answer to that letter. So I was surprised, when the list (of speakers) came out June 29, not to be included."</p> <p>Copeman wrote to Jolin-Barrette again this week, reiterating his request, which the QESBA has made known to the parliamentary committee conducting the hearings.</p>

			<p>“We haven’t given up,” Copeman said. “We think (our request) is reasonable and appropriate, given that Bill 96 has some direct impact on our school system.”</p> <p>Beyond issues that directly affect the QESBA, including the cap on the number of years children of temporary foreign workers or foreign students can attend school in English, Copeman is alarmed by a “blanket use of the notwithstanding clause and a unilateral amendment to the Constitution that states that French is the only language in Quebec.”</p> <p>As it stands, the QESBA will not get to state those concerns at the hearings. Part of the reason for the group being omitted may be its past defiance of initiatives by the CAQ government, including the English Montreal School Board’s victory in Quebec Superior Court against part of Bill 21 on religious symbols.</p> <p>“That was irksome to the government,” Copeman said, “and I understand that the QESBA and the government don’t see eye to eye on Bill 40 (under which all school boards would be switched to so-called service centres), but that’s no reason to exclude us.”</p>
		<p>Le droit, 22 juin 2021 https://bit.ly/3x6TXe</p>	<p>L’ex-député libéral Russell Copeman, aujourd’hui directeur de l’Association des commissions scolaires anglophones, a lancé le bal en soulevant des craintes dans le milieu de l’éducation. Reprochant au gouvernement Legault de faire «un usage nonchalant» de la disposition dérogatoire et de donner trop de pouvoir aux inspecteurs de l’Office québécois de la langue française (OQLF), il a évoqué l’ajout de nouvelles limites à l’accès à l’école anglaise, notamment pour les citoyens venant de l’extérieur pour combler des postes dans le secteur des affaires ou dans des universités.</p> <p><i>L’avocat Matthew Aronson, pour sa part, a notamment affirmé que «c’est incroyablement dangereux ce genre de retrait global de nos droits et recours», disant croire que le projet de loi caquiste refait la hiérarchie juridique «en plaçant la charte de la langue au-dessus des chartes des droits». Il a longuement insisté sur les obligations de produire les recours, brefs, décisions et autres documents de procédure juridiques en français, une tâche qui ajoutera des délais pour les anglophones. «Nous nous retrouvons maintenant dans un système où l’ensemble du système judiciaire est dépendant des horaires de traducteurs», a-t-il pesté.</i></p> <p><i>Le vice-président de la Fédération canadienne de l’entreprise indépendante, François Vincent, a soulevé de son côté les nouvelles obligations bureaucratiques qu’imposera la loi pour les entreprises afin d’assurer leur conformité aux règles en matière de francisation. Du même coup, il a dénoncé la réduction des délais requis qui passeront de six mois à trois mois,</i></p>

			<p>dénonçant le fait que l'on donnera «moins de temps pour remplir plus de paperasse». Il n'a pas non plus caché son inquiétude face aux obligations liées à la langue de travail alors qu'il y a pénurie de main-d'oeuvre.</p> <p>le député libéral fédéral Anthony Housefather n'a pas ménagé les superlatifs, affirmant que «ceci est probablement une des époques les plus difficiles que la communauté de langue anglaise ait affrontées». Selon lui, «la loi 96 est une terrible claque au visage de la communauté de langue anglaise» et il a ajouté qu'on «ne peut accepter d'être des citoyens de deuxième classe dans notre propre province, dans notre propre pays».</p>
Dan Lamoureux, président, Quebec English School Boards Association		<p>Montreal Gazette, 6 juillet 2021 https://bit.ly/3hUVZe3</p>	<p>"This is yet another effort by this government to exclude the minority language education community," the president of the QESBA claims.</p> <p>The association representing Quebec's English-language school boards and about 100,000 students said on Tuesday it intends to try once more to be admitted to legislative committee hearings on Bill 96, the Legault government's proposed overhaul of language legislation.</p> <p>In a statement issued Tuesday morning, the Quebec English School Boards Association (QESBA) said it "deplores the fact that it has been excluded by the government" from the hearings "despite having requested in writing to participate."</p> <p>The QESBA has already made it clear it has reservations about the proposed legislation, particularly its cap on the number of years children of temporary foreign workers or foreign students can attend school in English.</p> <p>"This is yet another effort by this government to exclude the minority language education community from actively participating in a democratic exercise that will directly impact our institutions," QESBA president Dan Lamoureux said in the statement. "We have written a second time to (French language) Minister Simon Jolin-Barrette and the three other parliamentary leaders in an effort to be properly heard on this legislation."</p>
Fédération autonome de l'enseignement (FAE)	Éducation	<p>Communiqué de la FAE, 14 mai 2021 https://bit.ly/33URYQc</p>	<p>[...] Parce qu'elle considère que la maîtrise de la langue française est indispensable pour accéder à la culture commune du Québec et pour exercer pleinement sa citoyenneté, comme décrit dans sa déclaration de principes, la FAE se réjouit de cette réforme qui souligne l'importance du français et de la culture québécoise comme liants de la société.</p>

			<p>« En étant résolu à ce que chacun ait accès à l'apprentissage de cette langue, le projet de loi s'aligne avec les valeurs et les actions de la FAE, dont les enseignantes et enseignants qu'elle représente œuvrent quotidiennement à en transmettre les fondements dans les établissements scolaires publics », souligne Alain Marois, vice-président à la vie politique à la FAE.</p> <p>Nos écoles publiques primaires et secondaires de même que nos centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle sont des endroits privilégiés pour acquérir et pour maîtriser la langue française, mais également pour apprendre à l'aimer et à en prendre soin. Les programmes de formation et les cadres d'évaluation des apprentissages doivent assurer que chaque élève de nos établissements publics, jeune ou adulte, soit en mesure de posséder de solides connaissances et compétences notamment au niveau de la lecture et de l'écriture du français.</p> <p>La FAE tient également à souligner que la francisation dépasse les perspectives du marché de l'emploi. Il serait dommage de ne franciser les travailleuses et travailleurs du Québec que pour l'exercice de leur emploi, sans prévoir leur offrir une formation plus complète pour exercer pleinement leur citoyenneté en français, notamment pour pouvoir bien accompagner leurs enfants à travers leur parcours scolaire et pour s'intégrer entièrement à la société québécoise.</p> <p>Par ailleurs, la question des moyens demeure. Afin de réellement renforcer le statut du français avec cette réforme de la Charte de la langue française, la FAE s'attend à ce que la création d'un ministère de la Langue française et celle d'un commissaire à la langue française soient appuyées concrètement d'un plan d'action gouvernemental rigoureux avec des objectifs mesurables. Fidèle à son habitude, la FAE étudiera de manière plus exhaustive le projet de loi no 96 et n'hésitera pas à proposer des solutions visant à le bonifier.</p>
<u>Politique fédérale</u>			
Mélanie Joly, ministre responsable des langues officielles	Politique canadienne	La Presse ³ , 14 mai 2021.	La protection et la promotion du français est une priorité pour notre gouvernement. La situation du français au pays est particulière et le gouvernement a la responsabilité de protéger et de promouvoir le français non seulement à l'extérieur du Québec, mais également au Québec. Notre gouvernement entend faire sa part, et ce tout en continuant de protéger les droits des minorités linguistiques.
		Le Soleil, 26 mai 2021 https://bit.ly/3un77F4	La ministre du Développement économique et des Langues officielles, Mélanie Joly, doit déposer sa modernisation tant attendue de la Loi sur les langues officielles cette année.

³ Hugo Pilon-Larose, « IL Y A URGENCE D'AGIR », La Presse Plus, p.A2.

			<p>Déjà, le Bloc québécois s'est inquiété de voir le projet de loi de la ministre Joly empiéter sur l'application de la loi 101 à toutes les entreprises sous juridiction fédérale au Québec inscrite dans le projet de loi 96 de M. John- Barrette. La question a été soulevée en période de questions, mardi.</p> <p>«Bien entendu, nous allons protéger le droit de travailler en français, le droit d'être servi en français, mais également le fait de ne pas être discriminé parce qu'on est francophone dans les entreprises fédérales au Québec et partout à travers le pays dans des régions à forte présence francophone», a répondu Mme Joly.</p>
		<p>The Suburban, 30 juin 2021 https://bit.ly/3hPIFZS</p>	<p>Joly insisted that the Quebec English- speaking community is still protected under the Official Languages Act changes, and members do not lose federal services or jobs in federally chartered institutions as a result. She added that 55 percent of federally regulated businesses already voluntarily adhere to Quebec's language law, Bill 101. Joly told the QCGN conference that the federal government is open to input from the community and modifications to those OLA changes.</p> <p>"It's certainly not my goal to create more tensions," she added. "For me, it was important to have a balanced approach, and to make sure we were protecting French, but that would never be to the detriment of English-speaking Quebecers. The Liberal Party has always been there to protect Official Language minorities and minorities in general."</p>

Justin Trudeau, premier ministre	Politique canadienne	<p>Le Devoir, 19 mai 2021 https://bit.ly/2RtwJT2</p>	<p>Muni d'avis légaux de son propre gouvernement, Justin Trudeau a reconnu qu'il serait « parfaitement légitime » pour le gouvernement québécois d'amender seul le texte de loi.</p> <p>[...]</p> <p>« Ce que nous comprenons par nos analyses initiales, c'est qu'effectivement, le Québec a le droit de modifier une partie de la Constitution pour souligner d'ailleurs les constats que nous avons déjà faits au niveau du gouvernement fédéral : c'est-à-dire que le Québec consiste en une nation et que c'est une province où la langue officielle est le français », a confirmé Justin Trudeau mardi, en commentant pour la première fois le projet de loi 96 déposé la semaine dernière par le gouvernement caquiste afin de réformer la loi 101 au Québec.</p> <p>[...]</p> <p>« Nous allons évidemment nous assurer qu'on est en train de respecter les protections qui sont ailleurs dans la Constitution, particulièrement pour les anglophones au Québec », a cependant prévenu du même souffle le premier ministre Trudeau.</p> <p>À la suite du dépôt du projet de loi 96, ses ministres avaient refusé d'assurer que le fédéral s'abstiendrait de participer à toute contestation éventuelle. Le premier ministre fédéral n'a pas offert cette garantie lui non plus, mardi. « Nous allons regarder le parcours de ce projet de loi », a-t-il répondu. « Mais je peux rassurer tous les Québécois et tous les Canadiens que nous allons être là, en tant que partenaires, pour s'assurer [à la fois] de la protection de la langue française et de la défense des droits. »</p>
		<p>Tristin Hopper, The Gazette, 19 mai 2021</p>	<p>Prime Minister Justin Trudeau said Tuesday that Quebec can unilaterally rewrite certain sections of the Constitution to insert new provisions establishing the province as a "nation:"</p> <p>"Our initial analysis, in terms of the Justice Department, has highlighted that it is perfectly legitimate for a province to modify the section of the Constitution that applies specifically to them;" Trudeau told a press briefing Tuesday morning.</p> <p>[...]</p> <p>Trudeau said that his government shares Quebec's views on both nationhood and the protection of the French language, but added that the province would still need to recognize parts of the Constitution that extend protections to "linguistic minorities like Anglophones in Quebec."</p>
		<p>Le Soleil, 26 mai 2021 https://bit.ly/3un77F4</p>	<p>Le ministre Jolin-Barrette semblait leur donner raison, dans une entrevue au journal Le Devoir publiée samedi, où il affirmait que l'inscription d'une nation québécoise et francophone dans la constitution aurait une portée non seulement politique, mais également juridique.</p> <p>Interrogé à ce sujet, mardi, M. Trudeau a plutôt jeté une douche froide sur les ambitions de M. Jolin-Barrette. « Je ne partage pas cette interprétation », a-t-il simplement répondu.</p>

			<p>[...] M. Trudeau a soutenu, de son côté, que son gouvernement allait continuer de protéger les deux langues officielles du Canada à travers le pays, tout en portant une attention particulière au français au Québec et à l'extérieur du Québec ainsi qu'aux anglophones minoritaires au Québec.</p> <p>«Nous allons toujours être là pour défendre ces minorités», a-t-il déclaré.</p> <p>Sur la question de la nation québécoise, le premier ministre a soutenu que ça fait «longtemps» qu'il la reconnaît. «C'est un fait historique, un fait sociologique, une réalité quotidienne et c'est quelque chose que même le Parlement a reconnu», a-t-il ajouté en anglais.</p> <p>[...] Le ton de M. Trudeau à ce sujet s'est adouci maintenant que son gouvernement est minoritaire. «L'important, pour moi, c'est de regarder vers l'avant et de s'assurer que les gens soient protégés dans leur langue à travers le pays et c'est exactement ce que je vais faire», a-t-il dit mardi.</p>
		<p>Journal de Montréal, 26 mai 2021 https://bit.ly/3vvpd5Xf</p>	<p>« Par rapport à la nation québécoise, ça fait longtemps que je reconnais que le Québec forme une nation et qu'effectivement, et [...] ça fait longtemps que je reconnais que le Québec a comme langue officielle le français », a-t-il réitéré.</p> <p>[...] « Ça fait longtemps que ce gouvernement reconnaît qu'il faut protéger nos deux langues officielles à travers le pays, mais qu'il faut prêter une attention particulière à la protection du français, y compris à l'intérieur du Québec, a expliqué M. Trudeau. En même temps, nous allons, comme ce doit, protéger les minorités linguistiques minoritaires à travers le pays, incluant la communauté anglophone au Québec. Nous allons toujours être là pour défendre ces minorités », a-t-il toutefois précisé.</p>
<p>David Lametti, ministre fédéral de la Justice</p>	<p>Politique canadienne</p>	<p>The Gazette, 20 mai 2021 https://bit.ly/3u4H7Ov</p>	<p>[T]he federal Justice Minister, David Lametti, insisted later that the federal government has not forgotten it has a role guarding the rights of Canadian minorities including anglophones in Quebec.</p> <p>[...] Lametti, however, moved to calm the waters in an interview with the Montreal Gazette Wednesday. He said Ottawa also "shares the concerns about the pre-emptive use" of the notwithstanding clause. But he noted Quebec's change refers to Section 45 of the 1982 Constitution Act which, he says, does not affect Section 133, which enshrines French and English as rights. The article says that, with some exceptions, "the legislature of each province may exclusively make laws amending the constitution of the province." "That (section) can't be unilaterally modified by Quebec and nothing that can be done using Section 45 can diminish those Section 133 rights," Lametti said. With respect to Quebec seeking recognition as a nation, the House of Commons did that in 2006, he added. "Even if that is done</p>

			under Section 45, there's nothing new there," Lametti said. He added there are other minority protections such as the Official Languages Act and the Charter of Rights and Freedoms. "I do indeed understand the anxiety (in the anglophone community)," Lametti added. "We will make decisions as we go along, but we will try and do it in a cooperative way being respectful of rights and respectful of the fact we need to help protect the French language."
Erin O'Toole, chef du Parti conservateur	Politique canadienne	La Presse Plus, 19 mai 2021, https://bit.ly/3u7ux16	La semaine dernière, le chef du Parti conservateur, Erin O'Toole, avait esquivé deux questions portant sur le volet constitutionnel de la mesure législative. Depuis, M. O'Toole a défini sa position, a souligné son attaché de presse dans un courriel envoyé à La Presse, mardi. « Un gouvernement conservateur respectera toujours les compétences des provinces, ce qui comprend les articles de la Constitution réservés à certaines provinces, leur permettant d'apporter des modifications unilatéralement », a-t-on fait savoir.
		The Globe and Mail, 19 mai 2021 https://tgam.ca/2T6Rzs9	"A Conservative government will always respect the jurisdiction of the provinces, including the sections of the Constitution reserved for specific provinces which the Constitution allows them to modify unilaterally," Erin O'Toole, leader of the federal Conservatives, said in a statement issued by his office.
Jagmeet Singh, chef du NPD	Politique canadienne	The Globe and Mail, 19 mai 2021 https://tgam.ca/2T6Rzs9	NDP Leader Jagmeet Singh urged the federal government to work with Quebec on the language file. "If the Quebec government wants to make modifications to the Constitution to better protect the French language, and the culture of Quebec, the federal government should work with the province to make it happen. The French language is an integral part of Canada's social fabric, and we must work together to protect it."
		The National Post, 26 mai 2021 https://bit.ly/3wDqzP4	However Mr. Singh came out this weekend, from behind Justin Trudeau's chair, to explain to Canadians that Quebec unilaterally amending the whole of the Canadian Constitution is quite fine with him and his party. [...] "We know Canada is a bilingual nation and it's important to have bilingual services across Canada," he stated.
Mario Beaulieu, député au Bloc québécois	Politique canadienne	La Presse Plus, 19 mai 2021, https://bit.ly/3u7ux16	Au Bloc québécois, on n'a pas lancé de fleurs à Justin Trudeau pour le signal favorable qu'il a envoyé mardi, arguant que « la seule réponse appropriée du gouvernement fédéral ne peut être qu'un engagement à ne pas contrer la volonté du Québec en la matière, directement ou indirectement Dans une déclaration écrite, le député Mario Beaulieu a ajouté qu'« il n'appartient pas au gouvernement fédéral, mais bien au gouvernement du Québec, de décider [la façon dont] il entend protéger et faire rayonner la seule langue officielle et commune de la nation québécoise : le français ».
Michelle Rempel Garner, députée fédérale conservatrice	Politique canadienne	Le Soleil, 21 mai 2021	Dossier réglé, donc? Loin s'en faut. Voilà un enjeu qui pourrait prendre une ampleur insoupçonnée au cours des prochaines semaines. Car le changement proposé n'est pas de nature à plaire dans l'Ouest du pays. Déjà, la députée conservatrice albertaine Michelle Rempel Garner a donné un son de cloche différent de celui de son chef en

		https://bit.ly/3fC7o hL	demandant sur Twitter si cela autorisait l'Alberta à modifier unilatéralement la formule de péréquation contre laquelle elle peste.
Andréanne Larouche, députée bloquiste de la circonscription de Shefford	Politique canadienne	La Voix de l'Est, 22 mai 2021 https://bit.ly/2SsAvfy	Le Québec est le mieux placé et le seul État légitime pour établir les politiques linguistiques qui permettront l'essor du français au Québec, estime Andréanne Larouche, députée bloquiste de la circonscription de Shefford. Ce faisant, son parti compte demander au gouvernement fédéral de ne pas s'ingérer dans les discussions en lien avec le projet de loi 96. Jointe au téléphone dans la journée de vendredi, Andréanne Larouche veut laisser la voie libre au gouvernement du Québec. « Comme députée, mon rôle est d'empêcher Ottawa de s'ingérer dans les compétences provinciales », affirme-t-elle.
Dennis Dawson, sénateur libéral	Politique canadienne	The Globe and Mail, 25 mai 2021, https://tgam.ca/34kzeKo	Quebec's legislation to further enforce the use of French in the province creates an "opportunity" for the federal Liberals as a national election looms this year, says a veteran Quebec senator. "Crisis equals opportunity," said Dennis Dawson, who was appointed to the Senate in 2005 on the recommendation of then-prime minister Paul Martin after three terms as a Liberal MP for the Quebec City-area riding of Louis-Hébert. Bill 96 is a chance "to prove that you can be both a defender of francophone rights in the province of Quebec, francophone rights outside Quebec, and still the protector of anglophone rights in Quebec," Mr. Dawson said. "It's not an either/ or position." [...] Even though Mr. Dawson describes the discussion around Bill 96 as a "crisis," he says that, based on about 40 years of debating the issue in his political career, once the initial furor subsides, there is always a balance to be found. "I've been to this rodeo before," he said. "It's not a new rodeo. It's happened before." Asked about Mr. Trudeau's remarks, he said: "From a historical perspective, I think everyone will take time and breathe and understand what he said was that they are allowed to do what they are doing. And again, if they are not, the courts will be able to deal with that. He didn't say, 'I would encourage them to do it.'"
Stéphane Dion, ancien chef du parti libéral	Politique canadienne	The National Post, 26 mai 2021 https://bit.ly/3bVCsbo	"As long as it is clear that the constitutional rights of Anglophones are not affected, nor any other provision of the Constitution, the prime minister has no reason to oppose it," he said. [...] Dion said that the issue in 1997 was very different.

			<p>“We were interrupting the very existence of institutions that were protected in the Constitution at the time,” he said. “This time, why should the prime minister object, as long as the legal opinion he receives is to the effect that the rest of the Constitution is not impacted.”</p> <p>He pointed out that the courts have already made clear they take into account the specificities of Quebec and the fragility of the French language in North America. “The Supreme Court has said that even if the population of Quebec may be considered a nation, that does not change the fact that there is no right to unilateral secession and that modification of the Constitution would be necessary for secession to be legal,” he said.</p>
Yves-François Blanchet, chef du Bloc québécois	Politique canadienne	Le Journal de Chambly, 19 mai 2021 https://bit.ly/2QZuw1w	<p>Quelle est votre réaction devant ce PL96? Personnellement, je suis enchanté. C’est une initiative extraordinaire. Je pense que ça suscitera une formidable réaction des Québécois.</p> <p>Le PL96 va-t-il assez loin pour assurer la pérennité de la langue française au Québec? Je pense que c’est le plus grand pas vers l’avant depuis la version originale de la loi 101. Je ne pense pas que ça assure la pérennité du français. La seule façon de s’en assurer, c’est la souveraineté. Pas juste pour protéger le français. Je ne protège pas le français car il est menacé; je le mets de l’avant parce que c’est ma langue et que je veux que les gens qui choisissent le Québec soient capables de la parler, de la chanter, de vivre les arts en français, etc.</p> <p>Vos homologues canadiens ont-ils réagi? Non, pas vraiment. Ils ont beaucoup tergiversé après le dépôt et j’ai questionné la vice-première ministre du Canada en l’absence du premier ministre. Déjà, des députés et des ministres libéraux ont commencé à émettre des commentaires contre la loi 96, chose que je les invite à ne pas faire, car le Québec va très mal réagir. Même les gens qui ne seront pas d’accord avec tous les détails de cette loi seront fâchés si Ottawa essaie d’empêcher le Québec de prendre ses propres décisions.</p> <p>En termes d’effets, le PL96 se compare-t-il à la loi 101? Non. La loi 101 est un moment fondateur en 1977. C’était une révolution. C’est aux tribunaux qu’ont eu recours les adversaires de la loi 101 pour la détruire, parce qu’elle fonctionnait bien. Pendant de nombreuses années après, on en a fait de grands principes, mais on n’a peu agi. C’est l’un des rares gestes importants posés en faveur de la loi 101 et de la Charte de la langue française depuis sa version originale.</p> <p>Y a-t-il un fait saillant issu du PL96 crucial à vos yeux? L’inscription dans la Constitution canadienne affirmant que le Québec est une nation dont la seule langue officielle et commune est le français. C’est en soi historique, car ce n’est pas qu’un symbole. La Constitution est le document qui doit régir l’ensemble du fonctionnement de l’État canadien.</p> <p>Dénotez-vous des ajustements à apporter au PL96?</p>

			<p>J'allais au point de ne pas être content de Simon (Jolin-Barrette) dans ce dossier- là, mais parce que je suis là pour protéger les compétences de l'Assemblée nationale du Québec, je garde une réserve par rapport aux enjeux internes. Les libéraux, Québec solidaire, le Parti québécois et la CAQ auront ces discussions entre eux.</p> <p>Avec le PL96, vous attendez-vous à être servi en français dans tous les commerces du Québec? J'imagine un progrès, non pas une conclusion. Le plus grand progrès pour le français, ce n'est pas tant une loi; c'est quand tout le monde vivant sur le territoire québécois se dit que le Québec est une nation dont la langue commune est le français, pas une langue imposée [...] après ça, la langue que les gens parlent à la maison, ça leur appartient. C'est la nuance entre l'espace public, l'espace d'État et l'espace privé.</p> <p>Comment réagissez-vous quand vous êtes servi ou accueilli en anglais dans un commerce au Québec? Je réponds en français. Si les gens ne comprennent pas, ça se peut que je sorte carrément du commerce, c'est une question de respect. Si j'ai assez de respect pour dépenser mon argent dans un commerce, je m'attends de lui qu'il ait assez de respect pour parler ma langue, langue commune de tous les Québécois, incluant lui-même.</p> <p>L'utilisation de la clause de dérogation est-elle risquée? C'est légal, ça fait partie du régime constitutionnel canadien [...] j'invite Ottawa à ne pas s'opposer à la volonté du Québec, mais même à l'aider, en reconnaissant légitimement sa demande, et à respecter ce qui est mis dans la loi 96.</p> <p>Avec le PL96, le Québec sculpte-t-il davantage son identité à travers la nation canadienne? Le Canada définira sa propre identité et le Québec en fera de même. Pour l'instant, on est dans un État plurinational : les Acadiens forment une nation au même titre que chacune des Premières Nations autochtones. Il y a une dizaine de nations dans ce que l'on appelle le Canada et elles doivent toutes être reconnues comme telles [...] Ça fait tellement longtemps que l'on tergiverse sur la reconnaissance de la nation québécoise. Les Québécois veulent être reconnus comme une nation à part entière.</p> <p>Est-ce acceptable qu'un travailleur québécois ne puisse avoir un travail donné du fait qu'il ne sache pas parler anglais? Si l'on transige en commerce avec l'étranger, tu as besoin de l'anglais. Même chose si tu transiges avec des touristes. C'est normal de demander d'avoir une maîtrise de l'anglais. Ce qui n'est pas acceptable, c'est lorsqu'un emploi ne nécessite pas de connaissance en anglais mais qu'on l'exige quand même juste parce que le patron préfère s'exprimer en anglais.</p>
<p>Jody Wilson-Raybould, députée indépendante, ancienne ministre de la Justice libérale</p>	<p>Politique canadienne</p>	<p>Journal de Montréal, 27 mai 2021 https://bit.ly/3fTxSvD</p>	<p>Peu après le vote, elle a déclaré sur Twitter qu'elle trouvait « consternant » à quel point la « partisanerie » pouvait mener les députés à « abandonner les normes juridiques fondamentales » et même le « bon sens » afin d'éviter de débattre de « questions constitutionnelles capitales ».</p>

Annamie Paul, Cheffe du Parti vert	Politique canadienne	Radio-Canada, 2 juin 2021 https://bit.ly/3ic58Ry	<p>Il n'y a pas que Jody Wilson-Raybould qui s'oppose à la motion du Bloc québécois invitant les élus à Ottawa à prendre acte de « la volonté du Québec d'inscrire dans sa Constitution que les Québécois et les Québécoises forment une nation » et que le français est la « seule langue officielle » de la province.</p> <p>La cheffe du Parti vert, Annamie Paul, aurait voté contre si elle avait eu un siège au Parlement, avoue-t-elle en entrevue à Radio-Canada.</p> <p>Mais pour Annamie Paul, qui a été élue cheffe des verts en octobre dernier, les libéraux, les conservateurs et les néo-démocrates ont été trop rapides à dire qu'il n'y avait pas de souci avec le projet de loi 96.</p> <p>On voit, dans les différents médias, qu'il y a un débat entre les experts constitutionnels. Ils ne sont pas tous d'accord, précise-t-elle.</p> <p>Selon Mme Paul, il faut examiner ces questions en profondeur pour s'assurer que le Québec a bel et bien le droit d'amender unilatéralement sa section de la Constitution canadienne.</p> <p>Sinon, on risque d'avoir des questions plus tard et de se retrouver devant les tribunaux.</p> <p>« Le gouvernement fédéral est le gardien de la Constitution. »</p> <p>Ce n'est pas une question du contenu du projet de loi, mais une question de processus, précise Mme Paul, qui dit par ailleurs être tout à fait d'accord avec la volonté du Québec de protéger et de renforcer la langue française.</p>
Elizabeth May, députée du Parti vert	Politique canadienne	Radio-Canada, 2 juin 2021 https://bit.ly/3ic58Ry	<p>Sa collègue et ancienne leader du Parti vert, Elizabeth May, va plus loin. Non seulement elle déplore le fait qu'il n'y a pas eu de temps de débat autour de la motion du Bloc, mais elle s'inquiète en outre que le Québec ait le pouvoir de changer la Constitution de façon unilatérale.</p> <p>Je ne suis pas à l'aise avec l'idée que la modification des droits linguistiques au Québec soit purement l'affaire du Québec.</p> <p>La députée de l'île de Vancouver parle carrément d'une pente glissante : Qu'est-ce qui empêche ensuite les autres provinces de changer unilatéralement la Constitution pour modifier leurs droits linguistiques en faveur des anglophones? demande-t-elle.</p>

			<p>Mme May se dit d'ailleurs mal à l'aise avec l'inscription, dans la Constitution, du français comme seule langue officielle du Québec : Même si ce n'est pas l'intention du gouvernement Legault, il pourrait, sans le vouloir, diminuer le droit des francophones dans les autres provinces, croit-elle.</p> <p>[...]</p> <p>L'autre point d'achoppement pour Elizabeth May touche la reconnaissance constitutionnelle de la nation québécoise, aussi proposée par le gouvernement Legault dans son projet de loi 96.</p> <p>« Quand on dit que les Québécoises et les Québécois forment une nation, qui compte comme Québécois? Est-ce seulement les "pure laine"? »</p> <p>L'ancienne cheffe des verts précise d'ailleurs que, déjà en 2006, elle n'était pas d'accord avec la motion adoptée sous le gouvernement conservateur de Stephen Harper qui affirmait que les Québécoises et les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni.</p>
John McKay, député libéral	Politique canadienne	The Hill Times, 7 juin 2021	<p>Liberal MP John McKay says that a court of law should decide whether a province can unilaterally change the Constitution.</p> <p>[...]</p> <p>Eight-term Liberal MP John McKay (Scarborough-Guildwood, Ont.) said that it's news to him that a province could unilaterally change the Constitution. He described the move as "exclusionary," and said it will further alienate the Quebecers who are not fluent in French.</p> <p>"These barriers will not go well for anybody who is not of a particular religious persuasion, or [speaks a particular language]," said Mr. McKay, chair of the House Public Safety and National Security Committee.</p> <p>He said that it's the role of the government to ensure that all Canadians are treated equally, and a court of law should decide whether a province has the authority to unilaterally change the Constitution.</p> <p>"The role of the federal government is to uphold the Constitution," said Mr. McKay. "I suppose, [the] obvious way is to make a challenge in court."</p>
Wayne Easter, député libéral	Politique canadienne	The Hill Times, 7 juin 2021	<p>"This is a major issue. So does this mean, if you're English, you're a second-class citizen in the province of Quebec?" said eight-term Liberal MP Wayne Easter (Malpeque, P.E.I.) and chair of the powerful House Finance Committee, in an interview with The Hill Times last week.</p>

			<p>"We're a bilingual country, bilingualism is important and one of the reasons we have bilingualism is to support the French culture and the French language. And we're seeing the province of Quebec itself pull back, so that in my view is a problem," Mr. Easter said.</p> <p>[...]</p> <p>Mr. Easter said that the national Liberal caucus has had discussions on this subject, and caucus members have different opinions on how to respond to Quebec's proposed changes to language laws. He declined to get into specifics, citing caucus confidentiality. Mr. Easter said that one of the reasons why this subject is not top of mind for Canadians right now is that the entire country, including the federal government, are busy dealing with the COVID-19 pandemic that has caused the death of more than 25,000 Canadians, and more than 1 3-million confirmed cases of the virus.</p> <p>Mr. Easter said that if the Quebec is allowed to make this change, it will have unintended consequences, as Mr. Kenney already has expressed his interest in making English the only language of that province.</p> <p>"It moves us away from the principle of bilingualism that was envisioned when bilingualism came in, that we have two official languages in the country,"said Mr. Easter.</p> <p>Mr. Easter declined to say if the federal government has any role to play in stopping Mr. Legault from opening up the Constitution.</p> <p>"That's still up for debate,"he said.</p> <p>When asked whether the lack of federal action would create a perception that Mr. Trudeau was shying away to win favour in the next election, he said: "I guess every party would find itself in that boat, would they not?"</p>
Anthony Housefather, député libéral		Le droit, 22 juin 2021 https://bit.ly/3x6TXe	Le député libéral fédéral Anthony Housefather n'a pas ménagé les superlatifs, affirmant que «ceci est probablement une des époques les plus difficiles que la communauté de langue anglaise ait affrontées». Selon lui, «la loi 96 est une terrible claque au visage de la communauté de langue anglaise» et il a ajouté qu'on «ne peut accepter d'être des citoyens de deuxième classe dans notre propre province, dans notre propre pays».
Politique provinciale (ROC)			

Peter Downing, fondateur du Wexit, rebaptisé Maverick Party (parti séparatiste albertain)	Politique provinciale (ROC)	Le Soleil, 21 mai 2021 https://bit.ly/3fC7o hL	Les nationalistes de l'Ouest rouspètent aussi déjà. Peter Downing prédit que cette position officielle du Parti conservateur lui «fera dangereusement perdre des appuis» au profit du mouvement séparatiste albertain. M. Downing est l'une des figures de proue de ce mouvement, lui qui a fondé le Wexit (contraction entre West et exit calquée sur le mot Brexit), rebaptisé depuis le Maverick Party.
Jay Hill, chef du Maverick Party, (parti séparatiste albertain)	Politique provinciale (ROC)	Le Soleil, 21 mai 2021 https://bit.ly/3fC7o hL	Le chef du Maverick Party, l'exdéputé réformiste modéré Jay Hill, pense de même. L'Ouest, rappelle-t-il, réclame depuis des années des changements à la Constitution, notamment sur la représentation au Sénat. En vain. «Mais le Québec obtient instantanément l'appui à sa demande.» M. Hill dit comprendre la différence entre les demandes de l'Ouest qui affecteraient tout le pays et celle du Québec, plus circonscrite. Mais il croit que la population n'aura cure de cette nuance. [...] Quinze ans plus tard, on peut d'ailleurs se demander ce que cette motion sur la nation a donné, à part un badge d'honneur que brandit le Parti conservateur chaque fois qu'il courtise le Québec. Jay Hill, qui était député en 2006 et qui avait endossé la motion, prédit que cette reconnaissance aura un impact très différent si elle est inscrite dans la Constitution. Il craint qu'elle ne devienne avec le temps une clause interprétative utilisée par les tribunaux pour accorder un traitement préférentiel au Québec.
Paul Hinman, chef intérimaire du Wildrose Independence Party d'Alberta	Politique provinciale (ROC)	The National Post/Calgary Herald, 21 mai 2021 https://bit.ly/3v9KYLy	Paul Hinman, interim leader of Alberta's Wildrose Independence Party, thinks Quebec is setting a fine example. "I would look forward to the Constitution being changed and Quebec paving the way to sovereignty and an independent nation," he said. "If they're the first ones to do it, the road's been paved and that's good for Alberta."
Brad Wall, ancien premier ministre de Saskatchewan	Politique provinciale (ROC)	The National Post/Calgary Herald, 21 mai 2021 https://bit.ly/3v9KYLy	National leaders have been oddly muted, but former Saskatchewan Premier Brad Wall asked key questions on Twitter: "The PM is fine with Quebec unilaterally amended (sic) the constitution to declare Quebec a nation and French its official language. "So hypothetically speaking — Alberta and Saskatchewan can do something like that too? "Or would the answer be no . . . 'asymmetrical federalism' and all?"
Administration publique			

<p>Pierre Reid, directeur général des élections</p>	<p>Politique québécoise</p>	<p>ici.radio-canada.ca, 27 mai 2021 https://bit.ly/2Tu1Tut</p>	<p>La décision du gouvernement de rebaptiser la circonscription de Bourget étonne le directeur général des élections du Québec. Le projet de loi 96, déposé le 13 mai dernier par le ministre responsable de la Langue française, prévoit en effet de renommer la circonscription du nom du père de la loi 101, Camille Laurin.</p> <p>J'ai été surpris, vraiment surpris..., indique Pierre Reid d'entrée de jeu, dans une rare entrevue. L'idée, vous comprendrez, ce n'est pas de savoir si le nom de Camille Laurin est approprié ou non, là n'est pas la question; la question qui se pose, c'est le respect du processus que les parlementaires eux-mêmes ont établi depuis 1979 et qui, à ce jour, a toujours bien fonctionné, plaide celui qui occupe à la fois la fonction de directeur général des élections et de président de la Commission de la représentation électorale.</p> <p>[...]</p> <p>Ce n'est jamais arrivé dans le passé. Ce serait un précédent que le législateur dénommerait ainsi une circonscription électorale. Dans le passé, il y a eu des projets de loi privés, mais ils n'ont jamais connu de suite, fait valoir M. Reid.</p> <p>Même s'il convient que tel changement ne porte pas à grande conséquence, il est d'avis que les articles concernés devraient être retirés du projet de loi afin que l'opportunité d'un changement de nom soit débattue lors du prochain exercice de refonte de la carte électorale.</p> <p>De fait, le directeur entreprendra après les prochaines élections un processus de révision de la carte, comme cela se fait toutes les deux élections générales. Ce processus de révision comporte plusieurs étapes, dont de nombreuses consultations auprès des électeurs et des parlementaires.</p> <p>C'est quand même important! Quand on parle du nom d'une circonscription, c'est un peu un sentiment d'appartenance auquel peuvent s'attacher les gens de la circonscription. C'est pour ça que la consultation est très importante pour nous. On analyse toutes les demandes, insiste Pierre Reid. Il rappelle d'ailleurs que c'est à la suite d'un pareil processus que la circonscription de Crémazie avait été renommée Maurice-Richard en 2018.</p> <p>[...]</p> <p>Pourquoi ne pas respecter le processus et la consultation, l'avis des électeurs et électrices?, s'interroge le président de la Commission. Je ne vois pas la raison, malgré le fait qu'on veut rendre hommage à M. Laurin, je ne vois pas de raison qui précipiterait la désignation d'une circonscription électorale. Qu'on respecte [...] les compétences qui ont été attribuées à la Commission de la représentation électorale par les parlementaires, et ce, depuis plus de 40 ans. Jusqu'à présent, on n'y a jamais dérogé, d'ajouter M. Reid.</p>
<p>Politique autochtone</p>			

<p>Ghislain Picard, président de l'Assemblée des premières nations Québec-Labrador (APNQL)</p>	<p>Politique autochtone</p>	<p>Communiqué de l'APNQL du 14 mai 2021</p>	<p>Les Premières Nations comprennent sans doute mieux que quiconque l'importance de conserver la langue que nous ont transmis nos parents. [...]</p> <p>En plus de la question primordiale des langues d'origine, pour plusieurs Premières Nations se pose également l'usage des langues secondes, soit le français ou l'anglais, qu'elles se sont vu imposer, et qui fera également l'objet de la réflexion des Chefs.</p> <p>L'APNQL est très bien placée pour comprendre le bien-fondé de l'initiative linguistique que lance le gouvernement du Québec par le biais de son projet de loi n° 96 sur la langue officielle et commune du Québec, mais lance l'avertissement suivant : la survie, le développement d'une langue ne doit jamais se faire au détriment d'une autre langue, ne doit jamais s'appuyer sur la coercition.</p> <p>Les dix Premières Nations que regroupe l'APNQL examineront dans le respect le projet de loi québécois, et ensemble, elles prépareront et feront connaître leur réaction, clairement et fermement, en temps et lieu. L'option que voudra privilégier l'Assemblée des Chefs pour exprimer formellement sa position au gouvernement du Québec et à l'ensemble de la population québécoise sera déterminante pour notre cohabitation.</p> <p>Pour une relation respectueuse entre nous, il est fondamental que la position des Premières Nations sur l'essentielle question des langues soit claire et bien comprise. « À la suite du dépôt de ce projet de loi, l'APNQL s'engage aujourd'hui, dans une démarche de réflexion qui permettra de maintenir nos acquis et de faire des gains dans le débat qui s'amorce. La sagesse des ancêtres présente dans nos langues saura nous inspirer. Alors que nous exercerons une vigilance constante, je souhaite à toute la population concernée une réflexion et une discussion respectueuse et productive » a déclaré Ghislain Picard, Chef de l'APNQL.</p>
<p>Steeve Mathias, chef de la communauté de Long Point First Nation</p>	<p>Politique autochtone</p>	<p>Noovo Info, 31 mai 2021 https://bit.ly/3i80PXg</p>	<p>« Les langues autochtones du Québec sont les premières langues sur le territoire. Qu'on n'en tienne pas compte dans la loi, pour moi, c'est inacceptable. Nos bureaux et nos rues ont tous un nom anicinabe. On essaie de promouvoir notre langue le plus possible. Le gouvernement va nous dire qu'avec la loi 101, je vais devoir donner un nom français à la rue où moi je demeure? Je ne sais pas jusqu'où ils vont aller. »</p>
<p>Richard Kistabish, président de l'organisme culturel Minwashin</p>	<p>Politique autochtone</p>	<p>Noovo Info, 31 mai 2021 https://bit.ly/3i80PXg</p>	<p>« Je crois que l'homme blanc a un certain niveau d'intelligence un moment donné pour comprendre les concepts d'un autre peuple. On va le voir dans l'exercice pour améliorer la loi 101. J'ai hâte de voir les débats. J'espère qu'ils vont penser un peu à nous durant ces débats-là. »</p>

<p>Rose LeMay, CEO, Indigenous Reconciliation Group</p>	<p>Politique autochtone</p>	<p>The Hill Times, 31 mai 2021 https://bit.ly/3g5FZoN</p>	<p>Quebec's Bill 96 is an affront to the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and efforts to protect Indigenous languages in the province. [...] Ten first Nations communities are English speaking, and the province's inconsistent application of health and social services in English creates a significant barrier.</p> <p>French is a requirement for healthcare professionals in Quebec, and therefore is another barrier to Indigenous nurses and doctors becoming licensed. One has to wonder if the lack of Indigenous healthcare professionals in Quebec is contributing to the glaring racism in healthcare against Indigenous peoples?</p> <p>The Liberals' constant refrain in response to the Truth and Reconciliation Commission about "nation to nation" and "our most important relationship" with Indigenous peoples seems like a pile of rubbish in light of Trudeau's blissful support for Bill 96.</p> <p>Why did it take him so long to support legislating the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, and such a short time to embrace Bill 96? Why has his government sent more funding to one French school in Iqaluit than to a similarly-sized school that is supposed to teach Inuktitut across the road? Why are Indigenous languages relegated to receiving bandaid solutions when they are protected by international law?</p> <p>Indigenous peoples have a long history of work to retain language and culture, but it is not at the expense of others. Lise Ravary in Montreal wrote in The Montreal Gazette, "The language I speak, the culture I call my own, carry me through life. Why should we have to fight to keep that narrative alive?" The same words might be said by AFNQL Regional Chief Ghislain Picard, or by Pita Aatami, president of Makivik.</p> <p>Indigenous peoples might have some advice for Quebec about doing language retention in a good way, had they not been treated with such disdain and racism.</p>
<p>Serge Simon, grand chef mohawk de Kanesatake</p>	<p>Politique autochtone</p>	<p>Le Devoir, 8 juin 2021 https://bit.ly/3pJ3M2t</p>	<p>Le grand chef mohawk insiste pour que les Autochtones soient inclus dans les démarches du gouvernement. Le grand chef mohawk de Kanesatake demande au gouvernement Legault d'inclure les notions de protection du territoire, des langues et de la culture des Premières Nations dans sa tentative de faire reconnaître le Québec comme nation dans la Constitution canadienne et d'y enchâsser le français comme seule langue officielle.</p> <p>Dans une vidéo mise en ligne lundi où il dit parler en son nom personnel, Serge Otsi Simon dit comprendre les aspirations des Québécois, mais avertit que de laisser les Autochtones en plan dans cette démarche ne représente rien de moins que « la deuxième colonisation des peuples autochtones du Québec ».</p>

			<p>Il demande donc au premier ministre François Legault de s'asseoir avec les Premières Nations pour discuter de cette question avant d'aller de l'avant avec la loi 96.</p> <p>Le chef Simon souligne au passage que les Autochtones sont très bien placés pour comprendre la fragilité du français, eux dont la langue et la culture sont en voie de disparition dans certains cas. Il estime donc logique que Québec reconnaisse aussi la langue et la culture des Premières Nations et s'engage à les protéger également.</p> <p>Il s'inquiète parallèlement du fait que Québec cherche à faire reconnaître son statut de nation et à protéger le français sur le territoire de la province, alors que ce territoire est, en grande partie, du territoire autochtone non cédé et qu'il n'y a eu aucune discussion ou négociation avec les Premières Nations.</p> <p>Serge Simon fait par ailleurs valoir que cette affirmation de la nation québécoise pourrait mettre à risque la protection que le gouvernement fédéral doit assurer aux Autochtones en matière d'exploitation des ressources naturelles.</p> <p>À défaut de discussions, le chef mohawk estime qu'il y aurait matière à s'adresser aux Nations unies pour exprimer le désaccord des Premières Nations face à cette démarche.</p> <p>« Nous ne sommes pas des citoyens du Québec. Nous sommes des citoyens de notre propre nation », a-t-il affirmé.</p> <p>« On ne peut, comme Premières Nations, accepter cette évolution sans avoir notre mot à dire. »</p> <p>À plusieurs reprises dans son allocution d'une dizaine de minutes, M. Simon répète qu'il comprend les aspirations des Québécois et appelle à répétition le premier ministre Legault à la discussion.</p> <p>« Il faut passer par ce chemin-là parce que, sinon, l'alternative, et je suis sûr, par mon expérience, que la confrontation éventuelle ne sera pas équitable pour personne. On veut éviter ce genre de confrontation. »</p> <p>« Je tends la main aux Québécois afin qu'ils viennent avec nous pour qu'on puisse parler des possibilités, de la vision commune, parce que les Premières Nations [...] Est-ce que le Canada nous a traités équitablement dans notre histoire ? Pas toujours. Est-ce qu'on aurait peut-être un meilleur avenir avec Québec ? Encore, c'est une exploration qu'il faudrait implanter et essayer de faire ça dans une atmosphère de paix, respect et équité mutuelle. »</p>
--	--	--	---

			<p>Il incite les Québécois à « ne pas regarder ce [qu'il dit] avec crainte. Le titre autochtone existe. Il y a des droits. C'est une réalité, mais on peut travailler ensemble pour le bien-être de nos futures générations ».</p>
<p>Jamie Moses, Commissaire à la langue crie d'Eeyou Istchee</p>	<p>Politique autochtone</p>	<p>The Nation, 4 juin 2021 https://bit.ly/3x9639v</p>	<p>"It impacts the Cree Nation because a high percentage of our second language is English as opposed to French, and at least two communities don't even offer French at their schools anymore — in Eastmain for about 10 years, and in Wemindji for nearly 20 years," Moses told the Nation.</p> <p>Moses says the Cree have traditionally opposed Quebec's enforcement of French requirements in education and the workplace, as well as in government services like license applications and the courts.</p> <p>He pointed out that even Cree who have studied French are more comfortable in English as they have fewer opportunities to use French and thus become less fluent over time.</p> <p>Moses will consult with other First Nations language commissioners, as well as First Nations that may not have a language commissioner but are working to preserve their languages. He will be starting with the Crees' closest neighbours — the Innu, Algonquin, Atikamekw and Inuit.</p> <p>One challenge in preserving the Cree language when younger people spend so much time online is that the province doesn't recognize that First Nations languages also need protection, Moses observed.</p> <p>Moses is also concerned about the decreasing number of places at English-language CEGEPs, saying that very few Cree youth attend French language CEGEPs. He said other criteria already make it harder for Cree youth to be accepted in English CEGEPs, pushing more of them to seek college programs outside the province.</p> <p>But with different job and language requirements in Quebec, Moses notes, students who did career programs in Ontario may find themselves ineligible for many positions when they return, such as law or mechanics.</p> <p>"Many who further their education have a desire to return and work from their home community, to raise their families in their respective community and be able to acquire their dream jobs," said Moses.</p> <p>"It's important that we make an effort to preserve and practice all First Nation languages and encourage young people to learn them. But it's a hard balance maintaining traditional activity and language while acquiring an education for a good future."</p>
<p>Opinion publique</p>			

Sondage Léger		Journal de Montréal, 7 juin 2021 https://bit.ly/3ip1JjM	<p>À votre avis, le projet de loi 96 déposé récemment par le gouvernement du Québec pour protéger la langue française sera-t-il, dans son état actuel, suffisant pour renverser la tendance du déclin du français au Québec ?</p> <p>Oui: 24 % Non: 46 % Ne sait pas / Refus: 31 %</p> <p>Êtes-vous d'accord avec l'application de la Charte de la langue française (loi 101) aux cégeps ?</p> <p>Oui: 58 % Non: 30 % Ne sait pas / Refus 13 %</p>
---------------	--	--	--

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
<u>Milieu universitaire/académique</u>			
Guillaume Rousseau, Université de Sherbrooke	Juridique/ académique	Le Devoir, 14 mai 2021. https://bit.ly/3uQRtTh	<p>Le professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke Guillaume Rousseau salue la « approche globale » adoptée par Simon Jolin-Barrette. « Il n'existe pas "une" mesure magique. Mais toutes les mesures prises ensemble, là on jase ! La seule façon d'agir, c'est sur tous les fronts », insiste le coauteur de <i>Restaurer le français langue officielle</i>.</p> <p>Le spécialiste du droit linguistique au Québec serait toutefois « allé plus loin » sur quelques fronts, dont celui des municipalités. Il les aurait contraintes à se doter d'une politique linguistique assortie de mesures adaptées à leurs réalités visant à promouvoir la langue française.</p>
		Journal de Montréal, 12 juin 2021 https://bit.ly/3vwPrY7	<p>[...]Quand je regarde ce projet de loi 96 avec mes yeux d'ancien conseiller politique et de chercheur en droit linguistique, je ne peux qu'y être très favorable.</p> <p>D'un point de vue politique, je partage en gros l'opinion de Joseph Yvon Thériault qui, lors d'une causerie sur le projet de loi 96 organisée par Patrick Taillon, a affirmé que ce projet de loi va aussi loin que la société québécoise est prête à aller. À mon avis, la société serait prête à ce qu'il aille un peu plus loin, pas beaucoup plus loin, à moins qu'elle soit convaincue par de nouveaux arguments. Dans le même sens, je partage aussi l'analyse de Stéphane Paquin qui, lors de cette causerie, affirmait que le projet de loi avait un caractère ambitieux méritant d'être souligné, surtout en prenant en considération que plusieurs facteurs, comme l'absence d'un mandat électoral clair, rendaient moins probable un tel caractère.</p> <p>D'un point de vue de chercheur en droit linguistique, mes conclusions découlent notamment des comparaisons que je peux faire entre le projet de loi 96 et les projets de loi 991 (2017) et 14 (2012) — soit les deux derniers projets de loi linguistique déposés à l'Assemblée nationale. Ces comparaisons m'amènent à conclure que le projet de loi 96 est plutôt ambitieux. Évidemment, une comparaison entre le projet de loi 96 et le projet de loi 101 de 1977 permet de nuancer cette conclusion, quoiqu'en partie, seulement.</p> <p>Alors que le projet de loi 96 modifie ou ajoute une vingtaine d'articles afin de renforcer le droit de travailler en français, le projet de loi 991 proposait d'en modifier un seul et d'en ajouter un seul. Et une analyse qualitative confirme ce que cette analyse quantitative laisse deviner: le projet de loi 96 renforce plus ce droit que ne l'aurait fait le projet de loi 991. Cela dit, cette comparaison est un peu injuste, puisqu'un projet de loi gouvernemental est souvent plus exhaustif</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>qu'un projet de loi de l'opposition, notamment parce que le gouvernement dispose de beaucoup plus de ressources que l'opposition officielle. Il ne s'agit donc pas de dire que le projet de loi de 2017 déposé par l'opposition officielle d'alors manquait d'ambition en matière de langue de travail. Il s'agit de dire qu'il en avait et que le projet de loi 96, qui s'inscrit dans sa foulée en cette matière, en a lui aussi.</p> <p>Quant au projet de loi 14, il contenait un peu moins d'une centaine d'articles, alors que le projet de loi 96 en compte un peu plus de 200. Et ici aussi, la quantité va de pair avec la qualité, car le projet de loi 96 va plus loin sur plusieurs points, en plus d'aborder des aspects laissés de côté par ce projet de loi 14. Par exemple, le projet de loi 96 renforce considérablement le principe du français comme langue officielle, notamment en bonifiant substantiellement le chapitre de la loi 101, relatif à la langue de la législation et de la justice. Comme je l'ai démontré dans mon livre <i>Restaurer le français langue officielle</i>, coécrit avec Me François Côté et préfacé par Jean-Louis Baudouin, ancien juge à la Cour d'appel du Québec, le français n'est plus vraiment la seule langue officielle du Québec. La langue officielle est la langue de l'État et de ses trois pouvoirs, et donc la langue des lois, des règlements et des jugements. Or, au Québec, les lois et les règlements sont bilingues, avec une version anglaise ayant la même valeur que la version française sur laquelle elle peut même l'emporter. Quant aux jugements, ils sont parfois unilingues en anglais. Alors que le projet de loi 14 ne changeait rien à cela, le projet de loi 96 propose la primauté de la version française des lois et règlements ainsi que l'obligation de produire une version française des jugements qui ne sont pas unilingues en français.</p> <p>Encore une fois, il ne s'agit pas de critiquer le projet de loi 14, qui proposait des avancées importantes sur d'autres plans et qui a été déposé avant que la thèse de la possibilité de restaurer le principe du français comme langue officielle ne soit démontrée par nos travaux de recherche. Il s'agit plutôt de souligner d'autres forces du projet de loi 96, soit le fait qu'il tient compte des dernières avancées en matière de recherche en droit linguistique. Je pense aussi aux travaux de David Robitaille et Pierre Rogué sur l'application de la loi 101 aux entreprises de compétence fédérale, et le fait qu'il renforce le français comme langue officielle, particulièrement en matière de législation et de justice.</p> <p>Ce dernier point peut paraître symbolique, et il l'est, ce qui n'est pas mauvais puisque les symboles sont importants en matière de langue. En même temps, il n'est pas que symbolique. En prévoyant la primauté de la version française des lois, le projet de loi 96 enlève un prétexte que pouvaient utiliser les employeurs pour exiger de leurs employés une connaissance de l'anglais, dès lors que ces derniers devaient parfois se référer à des lois ou à des règlements du gouvernement dans le cadre de leurs fonctions.</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>Cet élément fait d'ailleurs ressortir la grande force du projet de loi 96: comme il contient des mesures qui renforcent la protection du français dans plusieurs domaines, ces mesures sont susceptibles de voir leurs effets non seulement s'additionner, mais se multiplier. Pour avoir des effets importants, une loi linguistique doit agir sur la langue à l'école, au cégep, à l'université, au travail, dans l'entreprise, dans le système de justice, etc., et c'est ce que fait le projet de loi 96.</p> <p>À cet égard, on peut dire qu'un projet de loi contenant autant de mesures renforçant la protection du français dans autant de domaines, c'est une première depuis le projet de loi 101 de 1977. Certains diront toutefois que ce projet de loi 101 allait beaucoup plus loin et ils ont raison, du moins en partie. On peut trouver des points où le projet de loi 101 allait plus loin; qu'on pense au fait qu'il faisait de la version française des lois la seule officielle, alors que le projet de loi 96 se contente de prévoir une primauté de la version française sur la version anglaise.</p> <p>On peut aussi trouver des points où le projet de loi 96 va plus loin que le projet de loi 101 de 1977. Contrairement à ce qu'on entend parfois dire, ce projet de loi 101 n'était pas radical. Ceux qui défendent la thèse selon laquelle ce projet de loi 101 était radical le font souvent pour mieux justifier les modifications, souvent d'origine jurisprudentielle, qui sont venues en limiter la portée par la suite. Loin d'être radical, ce projet de loi 101 contenait un article 89 présent dans la Charte de la langue française encore aujourd'hui, qui précise: «Dans les cas où la présente loi n'exige pas l'usage exclusif de la langue officielle, on peut continuer à employer à la fois la langue officielle et une autre langue.» Autrement dit, depuis sa création, la loi 101 permet souvent le bilinguisme. Elle prévoyait bien sûr l'exigence du français exclusif dans l'affichage commercial. Comme chacun sait, cette exigence a été invalidée par les tribunaux.</p> <p>Ce dernier élément illustre d'ailleurs l'une des faiblesses de la loi 101 de 1977: certaines de ses bases juridiques étaient trop peu solides. C'est pourquoi elle a été invalidée par les tribunaux à de nombreuses reprises. Bien que seul l'avenir puisse le confirmer ou l'infirmer, tout indique que le projet de loi 96 est plus solide juridiquement, notamment parce qu'il contient des références aux dispositions de dérogation des deux chartes des droits, une disposition accordant à la loi 101 une prépondérance sur d'autres lois et deux articles modifiant la Constitution de 1867, de manière à rendre plus difficile l'instrumentalisation de cette dernière par les opposants à la protection du français au Québec.</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>De plus, le projet de loi 96 modifie plusieurs articles de la loi 101 qui, à l'origine, exigeaient un usage du français sans préciser qu'il devait être exclusif, ouvrant ainsi la porte au bilinguisme en raison de l'article 89. Par exemple, le projet de loi 96 propose que, dans plusieurs situations, l'État et les ordres professionnels communiquent désormais exclusivement en français, alors que la loi 101 de 1977 leur permettait de communiquer dans deux langues. Autre exemple, alors que les obligations de communiquer en français de cette loi 101 visaient souvent seulement les communications écrites, le projet de loi 96 propose de rendre ces obligations applicables aux communications orales dans plusieurs cas touchant l'État ou les ordres professionnels.</p> <p>Certes, la loi 101 de 1977 allait beaucoup plus loin que les lois linguistiques antérieures en ce qui concerne la langue de l'éducation. N'empêche, elle ne s'appliquait pas aux cégeps. À cet égard, le projet de loi 96 est donc un progrès par rapport à cette loi 101, même si ses effets concernant le ralentissement de la croissance des cégeps anglais demeureront limités.</p> <p>[...]</p> <p>Je pense que la force du projet de loi 96, c'est le fait qu'il contient un grand nombre de mesures qui, seules, ne seraient sans doute pas structurantes pour plusieurs d'entre elles, mais qui ensemble sont susceptibles de le devenir.</p> <p>Il contient aussi des mesures qui, même prises isolément, peuvent être qualifiées de structurantes. Par exemple, par l'effet combiné des nouveaux articles 13.2 et 22.3 proposés par le projet de loi 96, l'État et les organismes publics devront mettre fin à leur pratique consistant à offrir des services publics en anglais à presque toutes les personnes qui le demandent. Désormais, les services publics se donneront en français, et l'accès à des services publics en anglais sera limité à des cas exceptionnels, non pas pour tous les anglophones, les allophones anglicisés et les immigrants, par exemple, mais seulement pour les membres de la communauté historique anglophone — comme définie par les critères permettant l'accès à l'école anglaise — et les immigrants arrivés depuis six mois ou moins.</p> <p>Si l'on prend au sérieux la phrase de René Lévesque selon laquelle «chaque affiche bilingue dit à l'immigrant: "Il y a deux langues ici [...], on choisit celle qu'on veut"», et qu'on applique sa logique aux services publics, force est de conclure que la francisation des services publics québécois prévue par le projet de loi 96 et ses effets sur la francisation des immigrants risquent d'être structurants.</p> <p>Autre exemple, la création d'un commissaire à la langue pourrait aussi être structurante. Si la personne qui occupera ce poste fait bien son travail, elle fera en sorte que la nouvelle loi 101 soit appliquée et que les réflexions nécessaires</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>à toute bonification requise pour atteindre des objectifs, comme la hausse des transferts linguistiques en faveur du français, soient menées.</p> <p>[...]</p> <p>La baisse du pourcentage de francophones au Québec observée depuis quelques années est tellement importante et sans précédent dans notre histoire qu'un projet de loi, seul, ne peut renverser cette tendance.</p> <p>En exagérant un peu et en paraphrasant Churchill, je dirais ceci. Le projet de loi 96, ce n'est pas la fin du déclin du français. Ce n'est peut-être même pas le commencement de la fin de ce déclin. Mais c'est sans doute la fin du commencement de ce déclin.</p> <p>Avec ce projet de loi, l'État contribuera grandement. Il faudra ensuite que chaque organisme public, chaque entreprise et finalement chaque Québécois — ou du moins un nombre suffisant d'entre eux — participent. C'est d'ailleurs pourquoi il est essentiel que le gouvernement ne cède rien d'important lors des consultations sur le projet de loi 96. Plusieurs groupes viendront dire qu'il faut protéger le français, tout en disant aussi qu'aucun effort ne devrait être exigé d'eux. Le gouvernement devra leur répondre que chacun doit participer si on veut que le français s'épanouisse. Ensuite, une fois le projet de loi adopté, il faudra que le ministère de la Langue et la commissaire à la langue nouvellement créés fassent bien leur travail. Et il faudra que les simples citoyens et les groupes de défense du français s'activent pour défendre la langue, ce qui sera plus possible que jamais grâce aux dispositions du projet de loi 96 qui feront en sorte que les droits linguistiques seront beaucoup plus faciles à mettre en œuvre, au besoin en entreprenant des recours.</p> <p>[...]</p> <p>Cela [le gouvernement organisant des conférences de presse en bilingue dans le cadre de la pandémie] ne respecte pas l'esprit du principe de l'exemplarité de l'État.</p> <p>[...]</p> <p>À ce sujet [renverser la tendance à l'anglicisation sans baisser très significativement les seuils d'immigration], je peux vous référer à l'étude publiée par l'OQLF en mars dernier. Cette étude démontre qu'une baisse significative de ces seuils contribuerait à ralentir le déclin du français, sans parvenir à le renverser. Il faut donc agir sur ce front et sur celui de la politique linguistique. Et encore là, les effets sont susceptibles de se multiplier. Un moins grand nombre d'immigrants, avec une plus forte proportion d'entre eux étant déjà francophones, facilitera l'atteinte des résultats visés par les mesures de francisation en matière d'éducation, de commerce, d'affaires et de travail. À l'inverse, des</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>seuils élevés combinés à une forte proportion d'immigrants non francophones risquent de rendre l'atteinte de ces résultats impossible. [...]</p> <p>Le projet de loi 96 contient plusieurs éléments allant dans le sens de la convergence culturelle. Il renvoie à la langue française et à la culture québécoise comme liants de la société. Il mentionne aussi le lien entre la langue, l'identité et la culture distincte. Mieux encore, il prévoit une politique portant entre autres sur la mise en place d'un environnement de langue française, «notamment en ce qui a trait à la musique vocale ainsi qu'à la priorité qui doit être accordée aux œuvres culturelles québécoises». Cela est très semblable à l'un des principes que je propose pour une future politique de la convergence culturelle, soit celui du rôle vital des œuvres et des productions artistiques (les autres étant le lien consubstantiel entre la langue française et la culture québécoise, l'impératif de la préservation du statut majoritaire de la culture québécoise et de la langue française, le refus de l'assimilation, l'intégration, l'appropriation identitaire et la mixité).</p> <p>Il serait important que le projet de loi 96 prévoie l'adoption d'une politique de convergence culturelle. Ainsi, il serait encore plus fidèle à la loi 101 de 1977, qui fut suivie par l'adoption d'une telle politique en 1978.</p> <p>Il s'agit là d'une des nombreuses améliorations qui devraient être apportées au projet de loi 96. J'ai l'intention de travailler sur plusieurs de ces autres améliorations, et j'espère avoir la chance d'en discuter avec vous au cours des prochains mois.</p>
Frédéric Bérard, Université de Montréal	Juridique	The Gazette, 14 mai 2021 https://bit.ly/3hsF11l	<p>What we have now is the omnibus using of the notwithstanding clause: 'I'm using it, I will not tell you how, I will not tell you why, I'm just saying that the charter of rights — not only the Canadian Charter of Rights, but also the Quebec charter of rights — will not be applying. ' that's it, and that's all, " he said.</p> <p>Bérard also pointed out how a proposal in the bill to not require judges in Quebec courts to speak English as well as French would need Ottawa's approval to move forward. "There's jurisprudence," he said. "It takes an amendment formula that means Quebec can't act alone.</p>
		Droit Inc. 14 mai 2021 https://bit.ly/3yb60eG	Le docteur en droit constitutionnel Frédéric Bérard, qui enseigne à l'Université de Montréal, estime au contraire que la stratégie caquiste n'a aucune chance d'aboutir, du moins en ce qui a trait à la reconnaissance du français comme seule langue officielle du Québec dans la Constitution canadienne.

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>L'article 133 de la Loi de 1867, souligne-t-il, prévoit que l'usage du français et de l'anglais « sera obligatoire » dans « la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs » du Parlement québécois, de même que « dans toute plaidoirie ou pièce de procédure (...) par-devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec ».</p> <p>Oui, la Loi de 1982 permet aux provinces de modifier de manière unilatérale leur constitution, convient M. Bérard. Mais l'article 43 de ladite loi exige l'aval d'Ottawa si une législature souhaite toucher « des dispositions relatives à l'usage du français ou de l'anglais dans une province », rappelle-t-il.</p> <p>« La stratégie est claire. C'est : "Allons devant les tribunaux, on va aller se faire batter sic et après ça, on va brailler au gouvernement des juges et dire que c'est donc bien écoeurant, regarder comment ils sont et gnagnagna" », selon Frédéric Bérard, docteur en droit constitutionnel et chargé de cours à l'Université de Montréal.</p> <p>Selon lui, la modification proposée par le gouvernement Legault selon laquelle les Québécoises et « les Québécois forment une nation » ne devrait toutefois pas causer problème sur le plan constitutionnel.</p>
Julius Grey, avocat	Juridique	The Gazette, 14 mai 2021 https://bit.ly/3hsFI1l	<p>Constitutional lawyer Julius Grey also took issue with the potential effect for municipalities. "If somebody forgets to protest, their status is lost," he said. "It's an indication that (the government doesn't) consider that status an acquired right." Grey described the entirety of Bill 96 as "bureaucratized."</p> <p>"I think this law doesn't answer any real needs — it's just an imposition of a massive bureaucracy and it will prove nothing in this society," he said. "I think the entire flavour of the law is the bureaucratization and centralized control of something that doesn't need to be centralized."</p> <p>Grey also took issue with the use of the notwithstanding clause for the entirety of the bill, which would allow the Quebec government to temporarily override parts of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. Jolin-Barrette struggled to explain what elements of the bill he thought would necessitate the use of the clause when asked on Thursday.</p>
		The Gazette, 20 juillet 2021 https://bit.ly/3rKJyX2	<p>The respected human rights lawyer laments what he calls the “pensée unique” that has taken hold surrounding the Quebec government’s latest attempts to strengthen the language laws.</p> <p>[...]</p> <p>“We have to establish that the debate is legitimate,” Grey said. “We don’t even want to engage in a debate. That’s a very worrying sign.”</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>[...]</p> <p>In his brief “Projet de Loi 96: Jusitfié où Non?” (yes, it’s written in French), Grey poses three simple questions: Is French really in danger? Will the bill’s proposed provisions be effective in strengthening the language? And is the collateral damage justified?</p> <p>“It’s become a mantra in nationalist circles to affirm French is in danger and that Bill 101 has failed to prevent its decline,” he writes. “Certainly English has become the dominant language around the world, which nothing can remedy, at least in the short term, but where are the signs French is faltering ‘chez nous’?”</p> <p>Bilingual signs, people seeking public services in English, and the much-maligned ‘Bonjour/Hi!’ “do not serve to prove decline,” he says.</p> <p>In fact, Grey argues, French has made tremendous strides since the Quiet Revolution. Before that, most commercial signs were in English, it was difficult to be served in French downtown Montreal, and most immigrants adopted English. Those trends have been reversed over the last 45 years.</p> <p>“By these standards, Bill 101 is a success,” he argues.</p> <p>[...]</p> <p>Even presuming French is on the wane given it is surrounded by North American English, Grey contends the heavy-handed remedies proposed by Bill 96 are neither effective nor warranted.</p> <p>Reducing public services in English and limiting who is eligible for them is not going to help people master French or adopt it as their own.</p> <p>Restrictions on the use of English in the legal system are blatantly unconstitutional. In an interview, Grey predicted the requirement of attaching French translations to all English court documents will create such impediments to justice that it will be overturned by the courts one way or another.</p> <p>Another “regrettable” aspect of Bill 96 is that it discourages bilingualism by restricting francophones and allophones from accessing English CEGEPs. He denounces the effort to keep French speakers from expanding their horizons and learning other languages (whether English, Mandarin or Spanish, for that matter) as an overlooked “injustice.”</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>Grey calls it “odious” to lump citizens into different categories with different rights, be they francophones, anglophones, “historic” anglophones or allophones.</p> <p>“In liberal democratic countries, identity is derived from individual choices and not state decrees,” he states.</p> <p>Only articles of Bill 96 centred on improving the teaching of the French language are useful, along with promoting Quebec art, literature and culture.</p> <p>“It’s on that and not on restrictions to English services that we should be devoting our resources,” Grey posits.</p> <p>When a law produces deleterious effects, it must be balanced against the benefits to determine whether it is worth it on the whole. The formation of a vast bureaucracy with extraordinary extrajudicial powers able to intrude on both the public and private spheres is most definitely not worth it, Grey notes. Bill 96 would give Office québécois de la langue française inspectors unprecedented grounds to conduct search and seizures on companies, with no recourse for those targeted to contest overzealousness.</p> <p>Quebec has never been a police state, but Grey warns it could become one with measures like this.</p> <p>But of course, the worst aspect of Bill 96 is that it would be difficult — if not impossible — to challenge any infringements on rights, given the pre-emptive use of the notwithstanding clause.</p> <p>“The experience with the secularism law (Bill 21) demonstrates that when the government considers a law important, it refuses to permit the application of the Charter,” he writes. “Clearly, Quebec has decided to put constitutional guarantees on the back burner.”</p> <p>Quebec’s descent into majority rule at the expense of individual rights should be worrying to all, not just affected minority groups.</p> <p>“My position is that it’s not an identity question, it’s a question of rights and freedoms,” Grey said.</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			Given the weaknesses of the arguments justifying Bill 96 and its impotence in protecting and promoting French, Grey concludes it should be abandoned entirely.
Emmett Macfarlane, expert constitutionnel de l'Université de Waterloo	Juridique	Le Devoir, 19 mai 2021 https://bit.ly/2RtwJT2	[L]expert constitutionnel de l'Université de Waterloo, Emmett Macfarlane, qui a jugé en entrevue « offensant que le premier ministre abdique par intérêt politique ». Ce professeur associé de sciences politiques rejette l'interprétation de la Constitution que partagent Ottawa, Québec et Benoît Pelletier. L'article 45 de la Constitution canadienne stipule qu'une « législature a compétence exclusive pour modifier la constitution de sa province ». Or, selon M. Macfarlane, cette constitution provinciale n'est pas celle rassemblée dans les articles de la Constitution portant sur le Québec, mais plutôt une constitution distincte formée des lois constitutives des provinces. L'article 43 de la Constitution nationale prévoit en outre que toutes « modifications des dispositions relatives à l'usage du français ou de l'anglais dans une province » ne peuvent être autorisées que par cette province mais aussi les deux Chambres du Parlement canadien. [...] Nonobstant, le professeur Macfarlane et le QCGN prévoient que le projet de loi 96 sera assurément contesté devant les tribunaux. Un citoyen, un organisme ou une autre province pourraient le faire en plaidant que la formule d'amendement de la Constitution n'a pas été respectée, selon M. Macfarlane.
		The Globe and Mail, 19 mai 2021 https://tgam.ca/2T6Rzs9	Political scientist Emmett Macfarlane of the University of Waterloo said the unilateral option is not permissible, referring to provincial action on language. "The Prime Minister's claim that Quebec can unilaterally amend the federal Constitution is an abdication of democracy and the rule of law as embodied by the amending formula. If indeed he received advice that Quebec is free to unilaterally amend the Constitution Act, 1867, then he has received bad advice." Under Section 43, he said the language provision can only be passed by the House and Senate - not by the Quebec National Assembly alone. As for nationhood, Prof. Macfarlane said Quebec is certainly free to pass legislation recognizing Quebecers as a nation. "But it is not free to have the national Constitution confer that recognition via unilateral amendment, without the other partners of Confederation having their say," he said.
		Tristin Hopper, The Gazette, 19 mai 2021	Emmett Macfarlane, a University of Waterloo professor specializing in constitutional amendments, says that Bill 96 goes well beyond these provisions in that it claims nationhood for Quebec. In an extended critique, Macfarlane said

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			that the proposed line "Quebecers form a nation" did not deal with the internal machinery of Quebec but "imposes recognition of a contested fact on the rest of the federation."
		The Gazette, 20 mai 2021 https://bit.ly/3u4H7Ov	Emmett Macfarlane, a University of Waterloo professor specializing in constitutional amendments, issued an extensive critique in which he argues that Bill 96 goes well beyond the claims that it makes. He added in a tweet that Trudeau was abdicating his duty as prime minister by agreeing Quebec can alter the Constitution by itself. "He should stand up for (the Constitution) or resign," he said.
Normand Baillargeon, spécialiste en éducation	Éducation/ Enseignement supérieur	Le Devoir, 15 mai 2021 https://bit.ly/3hu90wM	Par contre, une chose me semble claire : on peut, on aurait dû et on devrait agir au niveau collégial. [...] La loi 96 ne pouvait pas ignorer le fort, et à bien des égards, dangereux mouvement vers les cégeps anglais des allophones et des francophones. Mais elle disposait sur ces institutions d'une certaine marge de manoeuvre. Elle en a usé pour limiter l'ensemble des effectifs totaux particuliers des établissements dans le réseau anglophone (article 88.0.4.) ; pour imposer aux élèves des collèges de langue anglaise de réussir une épreuve uniforme de français pour obtenir leur diplôme d'études collégiales (comme c'est le cas dans le réseau francophone), une épreuve dont sont exemptés les étudiants qui ont reçu cet enseignement en anglais et qui ont été déclarés admissibles à le recevoir (88.0.12.) ; enfin, pour plafonner dans les cégeps francophones les programmes de langue anglaise à 2 % des étudiants dans les établissements collégiaux francophones, la proportion atteinte en 2019-2020 (88.0.5.). Ce n'est certes pas rien et c'est un pas dans la bonne direction. Mais il me semble que cette occasion d'agir sur une institution comme le cégep, où cette action est possible compte tenu de son statut particulier, n'a pas été pleinement saisie. Il fallait, pour compléter ce que la loi 101 ambitionnait de faire et compte tenu de la nouvelle donne en éducation et de la massive fréquentation de l'enseignement supérieur, réserver aux anglophones les cégeps anglais et demander aux autres de prolonger au cégep francophone leur scolarité jusque-là poursuivie, comme il se doit, en français. [...] On aurait ainsi augmenté les chances d'une poursuite des études universitaires en français plutôt qu'en anglais ; on aurait aussi augmenté celles d'une carrière professionnelle se déroulant en français. On aurait favorisé l'intégration culturelle par la langue commune d'une part importante des allophones et des immigrants. On aurait encouragé cette meilleure connaissance de la culture québécoise qui s'approfondit par les cours collégiaux, notamment ceux de

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			littérature, et par la fréquentation, à cet âge où ça compte tant, de tous ces gens de culture québécoise et francophone qu'on croise durant un parcours collégial.
Michel Seymour, philosophe	Académique	La Presse, 15 mai 2021 https://bit.ly/3yiznM8	<p>Je suis globalement satisfait de l'ensemble de mesures envisagées dans le projet de loi 96 sur la langue officielle et commune du Québec, le français. Je défends depuis des années l'idée que le français langue officielle devrait être compris comme langue publique commune. C'est un peu la même idée qui est reprise ici avec le français comme langue officielle et commune du Québec. Je défends aussi depuis de nombreuses années que les principes fondamentaux à cet égard doivent se voir accorder un statut quasi constitutionnel, aussi important que ceux de la Charte des droits et libertés. Le projet de loi 96 affirme cela noir sur blanc.</p> <p>Et puis il y a cet amendement merveilleux à la Charte de la langue française en vertu duquel il est précisé qu'il s'agit de trouver « un équilibre entre les droits collectifs de la nation québécoise et les droits et libertés de la personne ». Depuis des années, je soutiens que les droits collectifs existent et que ceux-ci peuvent être mis en équilibre avec les droits individuels [...]</p> <p>J'ai aussi souvent recommandé qu'une règle de prédominance soit adoptée dans l'affichage commercial et que le principe de la francisation des entreprises soit étendu à celles qui comptent 25 employés et plus, mais je suis sensible aussi à l'idée de Québec solidaire d'élargir encore plus la mesure aux entreprises de 10 employés et plus, car c'est dans de telles petites entreprises que se trouvent souvent les personnes issues de l'immigration.</p> <p>L'idée d'un guichet unique pour les immigrants est excellente. Il faut maintenant consentir des sommes importantes pour faciliter l'intégration linguistique des immigrants.</p> <p>Je suis aussi heureux de voir que le gouvernement n'a pas choisi d'étendre la Charte de la langue française au collégial. Ça aurait été une erreur commise à l'endroit de la minorité de langue anglaise, une erreur du même ordre que celle commise dans la loi 21 à l'endroit des minorités et de la pratique communautaire de porter un signe religieux.</p> <p>Le gouvernement montre de cette manière qu'il est ouvert à l'idée de préserver non seulement un équilibre entre les droits collectifs et individuels, mais aussi entre les droits collectifs de la nation québécoise et les droits collectifs de la minorité de langue anglaise.</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>S'agissant des mesures adoptées au sujet des collèges de langue anglaise, j'approuve aussi l'idée de limiter la portion des élèves dans les cégeps de langue anglaise à la proportion actuelle qui est de 17,5 %, et de n'accorder ensuite qu'une hausse de 8 % par rapport à la hausse globale du nombre de cégépiens, étant donné que 8 % est conforme à la population anglophone du Québec. J'approuve l'idée d'exiger la réussite d'un examen de français pour obtenir le diplôme d'études collégiales. Je m'interroge seulement sur les raisons qui poussent le gouvernement à n'imposer cette exigence qu'aux non-anglophones.</p> <p>Enfin, je suis également favorable à l'idée d'accorder la priorité aux élèves de langue anglaise. De cette manière, un élève de langue anglaise qui sort du secondaire avec des notes satisfaisantes devrait avoir la priorité sur un étudiant francophone ou allophone qui a des notes supérieures. L'argument selon lequel les mesures de contingentement appliquées aux cégeps de langue anglaise vont les transformer en cégeps d'élite est un argument qui ne tient plus.</p> <p>Au chapitre de ce qui reste à faire, il faut impérativement modifier le plus rapidement possible la règle voulant qu'un élève de 5e secondaire venant d'une école de langue française ne puisse faire une demande d'admission dans un deuxième cégep que si ce cégep est de langue anglaise. Cette règle à elle seule explique peut-être pourquoi tant d'élèves francophones et allophones se tournent vers des cégeps de langue anglaise.</p>
Patrick Taillon, Professeur de droit à Université Laval	Juridique/ académique	Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/3brYJNM	<p>Le projet de loi « tentaculaire » comportant une centaine de pages a aussi un autre objectif : celui de placer le plus haut possible la protection de la langue dans la « hiérarchie des normes », explique le constitutionnaliste Patrick Taillon.</p> <p>« Ils modifient la Charte québécoise. Ils modifient la Constitution canadienne. Ils utilisent la clause dérogatoire [...] pour envoyer un message aux juges : on vous demande de ne pas vous mêler de ça, sans trop savoir précisément quel droit serait violé », analyse-t-il.</p> <p>Sur le fond, est-ce que ce branle-bas juridique permettra de mieux protéger la langue ? Le professeur de l'Université Laval explique qu'il y a deux écoles de pensée. « Ceux qui trouvent que ça ne sert à rien », puisque c'est avant tout symbolique.</p> <p>Et les autres, qui estiment qu'en mettant en avant la place du français dans les grands textes de loi, on « ajoute un ingrédient à la salade » lorsque les juges auront à faire une interprétation juridique.</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
		Droit Inc. 14 mai 2021 https://bit.ly/3yb60eG	<p>Professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval, Patrick Taillon est du même avis. C'est lui, dit-on, qui aurait convaincu le ministre Jolin-Barrette d'inclure cette modification constitutionnelle dans le projet de loi 96, grâce à une lettre ouverte publiée dans le quotidien Le Devoir il y a trois mois.</p> <p>« Ce pouvoir-là, il existe, (...) c'est un carré de sable qui nous appartient », a-t-il certifié à Tout un matin, jeudi, rappelant que pendant plusieurs années, « des générations de fédéralistes réformateurs (...) ont essayé de demander au reste du pays de nous reconnaître pour ce que nous sommes, avec les échecs qu'on connaît ».</p> <p>« C'est une procédure constitutionnelle qui a été longtemps négligée, mais là, on va pouvoir s'autoreconnaître et on va l'inscrire dans la constitution et ça va devenir, je l'espère, une réalité dont le reste du pays va prendre acte », une citation de Patrick Taillon, professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval.</p> <p>Cette démarche est d'autant plus importante que la constitution, considérée comme « la loi suprême du Canada », peut « influencer grandement la manière dont les tribunaux fonctionnent », poursuit M. Taillon.</p> <p>« Seul le temps nous dira la portée de ce changement-là, mais chose certaine, on n'a pas été gâté en termes de succès constitutionnels (dans les dernières décennies) », souligne-t-il.</p> <p>Selon Patrick Taillon, la dynamique préélectorale à Ottawa joue toutefois en faveur du gouvernement Legault.</p> <p>La présence d'un gouvernement minoritaire, qui pourrait tomber ou déclencher des élections d'ici la fin de l'année, fera en sorte, d'après lui, que les différents partis politiques n'oseront pas contester le projet de loi de peur de perdre de précieux appuis au Québec.</p> <p>« On ne voit même pas l'intérêt d'aller devant les tribunaux pour contester cela », dit-il, rappelant qu'« Ottawa a déjà reconnu à la Chambre des communes que le Québec forme une nation ».</p> <p>Sur la page Facebook de M. Bérard, Patrick Taillon a reconnu jeudi que l'article 133 ne pouvait pas être modifié sans permission, et regretté que le ministre n'ait pas retenu sa proposition d'ajouter au libellé du projet de loi que le français est la langue officielle du Québec « dans le respect des droits prévus à l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 ».</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>M. Taillon s'attend à ce que Simon Jolin-Barette plaide dans les prochains mois que cette nuance est « implicite ». Mais pour Frédéric Bérard, l'objectif du ministre est tout autre.</p>
		<p>The National Post, 20 mai 2021 https://bit.ly/3yudNUQ</p>	<p>For Université de Laval law professor Patrick Taillon, who first suggested the idea to modify the constitution in a publication earlier this year, this is an entirely legal way to partly solve the over 40-year constitutional gridlock between Quebec and the rest of the country.</p> <p>But he concedes that the recognition of French as the province's official language cannot infringe on Anglophone Quebecers' rights as set out in Section 133 of the Constitution, and so that point will likely find its way in front of the court.</p> <p>“Great big meetings like Meech Lake or Charlottetown, where every issue is put into a big basket and everyone has to agree with everything, have consistently failed,” Taillon said. “Quebec’s approach is to come with a small change for which I conveniently have a modification mechanism already in place.</p> <p>“For opponents, there is a sort of culture shock because it’s never been done before this way.”</p> <p>But why is Quebec doing this?</p> <p>The short answer is to have an official mention in the Constitution of the province’s distinct nation status as well as the primacy of French on its territory.</p> <p>In a letter to Trudeau last week, Legault explained he wanted an “act of affirmation with regards to our particular and historic responsibility towards the sustainability of the French language in America.”</p> <p>Though the move is mostly a symbolic recognition of things that have been recognized by the federal and provincial government in the past, Taillon believes Legault also likely hopes that judges will also consider Quebec’s distinct nationhood when hearing national affairs going forward.</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>“There is a structural issue for Quebec that all federal judges are chosen by Ottawa,” Taillon said. “So by adding the subsection on Quebec’s nation, the government is hoping that it will push judges to adapt their perspective to the province’s particularities. But that’s just the hope, and it’s very possible that it changes absolutely nothing.”</p> <p>So could another province do the same?</p> <p>If you don’t believe what Quebec is doing as legitimate, then no. But if you think the province is acting within its rights, then absolutely, yes.</p> <p>For example, Taillon says Alberta could decide to add a mention in its constitution of the “importance of its natural resources.”</p> <p>Different changes to the Constitution by provinces without going through the formal modification process have happened in the past. In 2001, Newfoundland successfully had its name amended through the document to add the mention of Labrador, for example.</p>
		<p>Le Devoir, 22 mai 2021 https://bit.ly/34iOBmq</p>	<p>Selon le professeur de droit à l'Université Laval, Patrick Taillon, le Parlement québécois a tout le loisir de récrire dans ses propres mots des bouts de la partie sur « les constitutions provinciales » de la Loi de 1867 à condition que les modifications qu'il effectue « se rapport[ent], pour l'essentiel, [à ses] institutions et à [sa] manière de les nommer ». Dans cet esprit, il pourrait, par exemple, se définir comme un « Etat membre de la fédération » plutôt qu'une province, inscrire sa tradition juridique civiliste ou encore proclamer le caractère « laïque » de ses institutions.</p>
		<p>Le Devoir, 22 mai 2021 https://bit.ly/34iOBmq</p>	<p>Selon le professeur de droit à l'Université Laval, Patrick Taillon, le Parlement québécois a tout le loisir de récrire dans ses propres mots des bouts de la partie sur « les constitutions provinciales » de la Loi de 1867 à condition que les modifications qu'il effectue « se rapport[ent], pour l'essentiel, [à ses] institutions et à [sa] manière de les nommer ». Dans cet esprit, il pourrait, par exemple, se définir comme un « Etat membre de la fédération » plutôt qu'une province, inscrire sa tradition juridique civiliste ou encore proclamer le caractère « laïque » de ses institutions.</p>
<p>Michel Doucet, juriste acadien et expert constitutionnel</p>	<p>Juridique</p>	<p>L'Express, 5 juin 2021 https://bit.ly/3w0m7Kp</p>	<p>[À propos des modifications constitutionnelles] Selon le juriste acadien et expert constitutionnel Michel Doucet, les craintes que les droits linguistiques des francophones en situation minoritaires soient affectés sont non fondées. «La modification qui est proposée par Québec est, à mon avis, beaucoup plus symbolique que juridiquement, constitutionnellement contraignante», avance-t-il.</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>«Reconnaître que la langue officielle du Québec est le français, reconnaître que le Québec est une nation francophone, ça aura un impact peut-être sur le plan politique et symbolique. Mais sur le plan juridique et constitutionnel, j'ai de la difficulté à voir l'impact que ça va avoir. Mais on ne sait pas encore», nuance le juriste.</p> <p>Michel Doucet rejette aussi l'idée que l'amendement pourrait porter atteinte aux droits linguistiques de la minorité anglophone du Québec. «Le Québec ne pourrait pas abroger les droits constitutionnels linguistiques des Anglo-Québécois. Il ne pourrait pas réduire, par exemple, la portée de l'article 133 de la Constitution, qui reconnaît le bilinguisme judiciaire et le bilinguisme à l'Assemblée nationale.»</p>
Pierre Foucher, constitutionnaliste et professeur de droit à l'Université d'Ottawa	Juridique	L'Express, 5 juin 2021 https://bit.ly/3w0m7Kp	<p>De son côté, le constitutionnaliste et professeur de droit à l'Université d'Ottawa Pierre Foucher n'est pas prêt à dire que le principe de «nation québécoise» ajouté à la Constitution n'aurait pas de portée juridique.</p> <p>«Ce que ça va faire, c'est qu'au moment de procéder à l'interprétation de la loi 101, on tiendra compte de ces mentions-là qui sont dans la Constitution. Donc ça rend la loi québécoise quasi constitutionnelle, un peu comme l'est la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick et la Loi sur les langues officielles du Canada.»</p> <p>Les communautés francophones de l'extérieur du Québec doivent-elles redouter les contrecoups d'un tel changement constitutionnel? Pierre Foucher en doute.</p> <p>«J'ai de la difficulté à voir comment [un contrecoup pour la francophonie canadienne] pourrait se produire parce que la majorité des provinces sont clairement, officiellement anglophones, mais il y a des lois sur les services en français-là qui existent à plusieurs endroits. Je ne pense pas que cet élan-là, ce progrès-là va s'arrêter», indique-t-il.</p> <p>«Puis s'il y a des provinces qui voudraient mettre dans la Constitution qu'elles sont unilingues anglaises, je pense qu'il y aurait une réaction et des francophones hors Québec, et du gouvernement fédéral. Puis c'est clair qu'à part au Nouveau-Brunswick, la langue officielle de toutes les provinces, c'est l'anglais de facto. Donc c'est inutile d'essayer de le préciser dans une Constitution. »</p>
Sujit Choudhry, avocat constitutionnaliste	Juridique	The National Post, 20 mai 2021 https://bit.ly/2Sg0ITS	Sujit Choudhry, a constitutional lawyer, said that in his opinion, declaring Quebec a nation requires the support of two-thirds of the provinces, with 50 per cent of the population. Declaring French the sole official language would require federal consent or unanimity among the provinces, he said.

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>The federal government's position is that section 45 of the Constitution allows this move (this section says that the legislature of each province may exclusively make laws that affect the constitution of the province.)</p> <p>Choudhry said that bilateral amendments have been made, such as when Quebec abolished denominational school boards in favour of language-based school boards. But such a move would require Trudeau to secure support for his constitutional compliance from his caucus — something that might not be forthcoming, given the Liberal Party's historic defence of minority rights. One can only imagine the reaction of the current prime minister's father, former prime minister Pierre Trudeau, who referred to Quebec nationalists as "a sleazy bunch of master blackmailers" in 1950 and never recanted on that sentiment.</p> <p>Choudhry has no doubts that Quebec wants it to have concrete legal effect in division of powers cases or when it comes to limiting Charter rights. Quebec wants to augment its existing powers and this would give it additional power," he said.</p>
Andrew McDougall, Assistant Professor, Politics, University of Toronto	Juridique	The Conversation, 30 mai 2021, https://bit.ly/3pfp8E4	<p>[...]</p> <p>Legault is responsible for assuring Québécois about the linguistic security of French in Québec and standing up for his province. But it's easy to forget that Legault is also a former PQ minister who swore off ever holding another referendum.</p> <p>He's come a long way on federalism, but he needs to find balance. This proposal has been characterized in Québec as Legault finding a middle ground between federalist and separatist voters.</p> <p>What's to lose? If Legault has read Québec voters correctly, he'll be a political hero. But if — or when — this dies in the courts, there will be no other politician or other level of government to blame. And that keeps a lid on constitutional politics. For better or worse, the rest of the country appears more than willing to play along with Legault's game.</p>
Jean Leclair, Professeur de droit, Université de Montréal	Juridique	La Presse Plus, 21 mai 2021	<p>La fragilité du français dans la région métropolitaine n'est pas une simple vue de l'esprit. Il y a donc du bon dans la récente réforme de la Charte de la langue française. Mais un aspect de cette réforme est troublant. Ainsi, certains, et non des moindres, trouvent « merveilleux » que la Charte de la langue française soit modifiée afin qu'y soit reconnu le pouvoir du Parlement du Québec d'établir « un équilibre entre les droits collectifs de la nation québécoise et les droits et libertés de la personne ».</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>Il va de soi qu'il revient avant tout aux autorités publiques d'établir un équilibre entre les intérêts de la majorité et les droits des citoyens. Ce qui ne va pas de soi, par contre, c'est cette idée, déjà présente dans le projet de loi 21 (sur la laïcité), qu'il faille établir un équilibre entre les « droits collectifs de la nation québécoise » et les droits fondamentaux des citoyens.</p> <p>La notion de « droits et libertés de la personne » n'est pas banale. Historiquement, elle est née de la conviction qu'il fallait protéger certains attributs fondamentaux de la personne à l'encontre de la domination de l'État. Au cours du XXe siècle, cette idée a été étendue pour faire bénéficier certaines minorités nationales et ethniques de « droits collectifs » afin, encore une fois, de les protéger de la domination de la majorité qui parle par la bouche de l'État. Ainsi, le Québec, en tant que minorité nationale, peut se réclamer de droits collectifs à l'encontre de la majorité canadienne. Le fédéralisme a été la réponse institutionnelle à cette demande.</p> <p>Autrement dit, le concept de droits, individuels ou collectifs, a toujours eu pour vocation de protéger les dominés.</p> <p>Nulle part, que ce soit en droit national ou international, trouverez vous un document ou un texte juridique qui justifie la limitation des droits des citoyens au nom des «droits collectifs» de la majorité nationale.</p> <p>Les droits collectifs permettent de se défendre contre les plus puissants que soi. Ils n'autorisent pas la minorité qui les invoque à retourner son pouvoir collectif contre ses propres ressortissants.</p> <p>Il faut donc appeler un chat un chat. Quand l'État québécois limite les droits de ses citoyens, il le fait dans l'exercice de son pouvoir souverain de contrainte et non en tant que mandataire d'une nation détenant des droits collectifs. Même si certaines limites aux droits individuels des citoyens peuvent être parfaitement raisonnables, elles résultent tout de même d'un acte de pouvoir et non de l'exercice d'un quelconque droit collectif.</p> <p>La majorité (la « nation québécoise » dont parle la CAQ) n'a d'ailleurs pas besoin de droits collectifs pour imposer sa volonté aux minorités et aux citoyens. Elle peut mobiliser toute la puissance de l'État pour contraindre ceux qui ne pensent pas comme elle. Les lois 21 et 96 en sont la preuve.</p> <p>On objectera que tout ça n'est que nuances sans importance. Pourtant, si demain Ottawa et les autres provinces parvenaient à faire inscrire dans le préambule de la Constitution qu'il revient au Parlement du Canada d'établir « un</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>équilibre entre les droits collectifs de la nation canadienne et les droits et libertés de la personne », j'entends d'ici les hurlements hystériques.</p> <p>À force de répéter le mantra des « droits collectifs de la nation québécoise », la CAQ en est venue à « naturaliser » l'idée que la nation québécoise a bel et bien non seulement le pouvoir, mais aussi le devoir de limiter les droits individuels de ses citoyens.</p> <p>C'est très habile, car contester en toute légitimité une mesure gouvernementale devient aujourd'hui un crime de lèse-nation.</p> <p>Enfin, on notera que ceux qui trouvent « merveilleux » cet ajout sont également enthousiasmés par l'adoption, une nouvelle fois, de la disposition de dérogation qui s'applique tout autant à la Charte québécoise qu'à la Charte canadienne. Au moins, ils sont cohérents. Aussi bien écarter tout à fait l'examen des droits et libertés, ce sera plus simple ainsi.</p> <p>Mais il faut excuser la CAQ. Après tout, c'est déjà épuisant d'écarter la démocratie parlementaire en gouvernant par décret. Si, en plus, il faut se soucier des droits et libertés, où s'en va-t-on ?</p>
Charles Castonguay, Université d'Ottawa	Démographie/académique	<p>Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/3brYJNM</p> <p>Le Devoir, 15 mai 2021 https://bit.ly/2RqpAmr</p>	<p>On est en mouvement vers l'anglicisation du Québec. Pour redresser la situation, il faut pousser fort. Et là, on ne pousse pas assez fort »,</p> <p>M. Castonguay voit certains points positifs. Simon Jolin-Barrette reconnaît qu'il faut une hausse drastique du transfert linguistique des nouveaux arrivants vers le français pour contrer son déclin. Ce taux est d'environ 53 % actuellement, il doit dépasser les 90 %. « Ça fait 20 ans que j'en parle. Je suis content de voir que l'idée a fait son chemin ».</p> <p>Mais sur le fond, croit-il, le gouvernement Legault ne touche pas au cœur du problème : il laisse toujours les cégeps anglophones angliciser « l'élite de demain ». « On assiste à Montréal à un mouvement d'anglicisation des jeunes adultes francophones », dit-il. Selon lui, le plafonnement proposé par le gouvernement n'est pas suffisant.</p> <p>Lui aussi auteur d'un livre au titre évocateur (la plaquette Le français est en chute libre), le mathématicien Charles Castonguay salue « l'idée de renouer avec l'esprit de la loi 101, qui était de rendre le français incontournable ». Mais il doute que ce qui est proposé dans le PL96 permette d'atteindre l'objectif, sauf peut-être en ce qui concerne la « volonté de mettre fin au gouvernement bilingue ».</p>

Intervenant	Milieu/secteur	Source et date	Réaction
			<p>Charles Castonguay se réjouit de voir que Québec prend cette mesure en considération [les transferts linguistiques]. « L'indicateur optimal de la vitalité d'une langue, c'est son usage effectif dans l'intimité du foyer [...] : la langue principale parlée à la maison est transmise aux enfants, et c'est la langue par laquelle ils vont vivre. »</p> <p>« Il y a vraiment incohérence sur ce point, estime Charles Castonguay. On ne touche pas aux modalités d'accès aux cégeps de langue anglaise et on contingente à un niveau élevé. »</p> <p>« Ça veut dire que l'affichage va demeurer bilingue, observe Charles Castonguay. Et le message que le paysage linguistique de Montréal transmet aux nouveaux arrivants va être le même : vous choisissez la langue qui vous convient, celle en gros caractères ou en petits caractères. »</p>
<p>Jean-Pierre Corbeil, spécialiste de la statistique linguistique à la retraite, ancien membre du comité de suivi de l'Office québécois de la langue française et membre actif du comité scientifique de l'Organisation internationale de la Francophonie</p>	<p>Démographie</p>	<p>Le Devoir, 3 juin 2021 https://bit.ly/3z2Wlr8</p>	<p>Depuis l'annonce du projet de loi 96 par le ministre Simon Jolin-Barrette, on a fait grand cas de l'importance des transferts linguistiques — ce par quoi on entend le fait d'adopter une autre langue que sa langue maternelle comme principale langue d'usage à la maison — afin de freiner le recul du français au Québec.</p> <p>Plus particulièrement, on a mentionné que seulement 53 % de la population de langue maternelle tierce (autre que le français ou l'anglais) ayant fait un transfert linguistique l'avait fait vers le français alors qu'il faudrait plutôt que cette proportion soit d'environ 90 %, reflétant ainsi le rapport du poids démographique de la population de langue maternelle française à celui de la population de langue anglaise. Mais que masque dans les faits une telle focalisation sur ces 53 % et que nous dit-elle sur l'objectif de faire du français la langue commune des Québécois ?</p> <p>Il est d'abord utile de rappeler que tout ce débat entourant cette dernière proportion ne porte en réalité que sur à peine plus du tiers (35 %) des 1,06 million de Québécois de langue maternelle tierce qui, en 2016, avaient déjà adopté le français ou l'anglais comme principale langue d'usage à la maison. Du reste, même parmi la population de langue tierce née au Canada, cette part n'atteint pas 45 %. Qu'est-ce à dire sur les quelque 693 000 personnes n'ayant pas effectué de transfert linguistique ? Nombre d'entre elles ne font-elles pas usage du français à la maison, voire à l'extérieur du foyer ?</p> <p>L'accent mis sur les transferts linguistiques comme indicateur clé pour statuer sur l'état du français au Québec repose sur deux postulats. Le premier est que le français ne peut être la langue commune tant et aussi longtemps qu'elle n'est pas parlée le plus souvent à la maison par la quasitotalité de la population dont l'anglais n'est pas la langue maternelle. Le second postulat est que puisque la langue parlée le plus souvent à la maison est généralement celle</p>

			<p>qui est transmise aux enfants, la croissance de la population de langue maternelle française (que plusieurs appellent « les francophones ») dépend directement de la croissance des transferts linguistiques vers le français.</p> <p>Or, de nombreux Québécois de langue maternelle tierce qui n'ont pas adopté le français comme langue d'usage principale au foyer en font néanmoins un usage régulier. Et pourtant, ceux-ci ne sont pas considérés comme ayant adopté le français puisqu'ils n'ont pas effectué de transfert linguistique complet. Suivant cette logique, seules quelque 203 000 personnes de langue maternelle tierce auraient ainsi adopté le français, soit à peine 19 % de cette population. Mais si l'on tient compte de celles parlant le français à égalité avec une langue tierce à la maison et celles y parlant régulièrement le français comme langue secondaire en plus de leur langue tierce parlée le plus souvent — un phénomène étroitement lié à l'usage du français dans l'espace public —, ce nombre double pour se situer à 414 000 personnes (ou 39 %).</p> <p>La question qui découle de tels résultats est la suivante : l'adoption du français comme seule langue d'usage principale à la maison doit-elle être le seul rapport normatif à la langue commune du Québec considéré comme acceptable à l'endroit d'une population souvent plurilingue dont environ 77 % peuvent soutenir une conversation en français ? Et si, plutôt que de parler de transfert linguistique, l'on parlait d'une orientation vers le français ?</p> <p>Bien qu'une perspective qui privilégie l'orientation vers le français ou l'anglais au foyer plutôt que les transferts linguistiques modifie peu le constat d'ensemble en ce qui a trait aux proportions favorisant le français, le dénominateur se voit quant à lui considérablement modifié. Ainsi, de 370 220 personnes ayant effectué un transfert « traditionnel » vers le français ou l'anglais, cette nouvelle perspective inclut désormais quelque 760 600 personnes s'orientant vers l'une ou l'autre de ces langues en 2016.</p> <p>De plus, si seulement 55 % de cette dernière population s'oriente seulement vers le français, c'est essentiellement en raison des non-immigrants, des immigrants arrivés au pays avant 1981 et des résidents non permanents qui tendent à s'orienter beaucoup plus vers l'anglais. À l'inverse, l'orientation vers le français chez les immigrants arrivés au pays depuis 1981, peu importe qu'elle se soit amorcée avant ou après l'arrivée au pays, est très marquée et atteint même 70 % chez ceux arrivés depuis 2001. En d'autres termes, hormis le cas des résidents non permanents, l'anglais tend à prédominer à la maison parmi la population de deuxième génération ou chez celle établie de très longue date, une situation qui découle généralement d'acquis précédant l'adoption de la loi 101.</p> <p>Et, parmi la population de langue maternelle tierce qui ne fait pas usage du français au foyer, ne peut-on pas parler d'une orientation vers le français dans l'espace public ? On pourrait alors commencer par y inclure les 161 000 travailleurs qui utilisent seulement le français au travail ou les quelque 44 000 jeunes âgés de 5 à 15 ans en</p>
--	--	--	---

			2016 qui fréquentaient quotidiennement une école de langue française, sans compter ceux qui peuvent parler le français et l'utilisent ou sont susceptibles de l'utiliser dans d'autres sphères de l'espace public. Et si les indicateurs traditionnels de rapports à la langue commune du Québec étaient à repenser ?
Richard Marcoux, démographe et président de l'ODSEF	Démographie/ académique	Le Devoir, 15 mai 2021 https://bit.ly/2RqpAmr	Richard Marcoux fait partie de ceux qui « s'étonnent un peu du discours alarmiste » sur la situation du français. Il préfère généralement parler de la « fragilité » du français plutôt que de son « déclin ». Mais lui aussi estime que le projet de loi 96 est « nuancé et équilibré — on le voit avec la réaction plutôt positive du Parti libéral du Québec et de Québec solidaire ». Richard Marcoux estime « que ce qui est proposé peut permettre de renverser la tendance d'exiger le bilinguisme pour des postes où c'est totalement inutile ». Pour Richard Marcoux, l'indicateur du transfert linguistique n'en est qu'un parmi d'autres. « Ce qu'il ne dit pas, c'est que beaucoup d'immigrants allophones ne font pas de transfert linguistique, et parlent leur langue maternelle à la maison. Et cela ne veut pas dire qu'ils ne parlent pas en français toute la journée... »
Marc Termote, ancien président du Comité de suivi de la situation linguistique de l'OQLF	Démographie/ académique	Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/3brYJNM	Le vétéran démographe Marc Termote, qui a présidé le Comité de suivi de la situation linguistique de l'Office québécois de la langue française de 2009 à 2016, croit que le projet de loi du ministre Simon Jolin-Barrette « va probablement aussi loin qu'il soit possible juridiquement, politiquement et socialement ». « On peut espérer que le déclin du français dans l'espace public pourra être tout au moins freiné », dit-il au Journal. « Mais en ce qui concerne l'évolution du français dans la sphère privée, la tendance au déclin ne pourra guère être affectée. Or, à long terme, c'est dans la sphère privée que se détermine l'avenir d'un groupe linguistique », ajoute-t-il. À son avis, malgré les bonnes volontés de la CAQ, « on va se retrouver de plus en plus, du moins à Montréal, dans une situation où il y a décrochage entre la langue parlée dans la sphère privée et la langue parlée dans la sphère publique ».
Bruce Ryder, professeur de droit constitutionnel, Osgoode Hall Law School	Juridique/ académique	The Globe and Mail, 14 mai 2021 https://tgam.ca/33GjqkS	Bruce Ryder, a constitutional law professor at Osgoode Hall Law School, says Quebec cannot enshrine the language portion of the plan alone. "It should be removed," he said. Quebec is relying on Section 45 of the Constitution Act, which allows provinces to make unilateral amendments on matters that concern only them. Prof. Ryder said enshrining Quebec's status as a nation may work because it is only of concern to the people of Quebec. The House of Commons declared Quebec a nation in 2006 under a motion tabled by then-prime minister Stephen Harper, but it was not part of the Constitution. On language, however, the Constitution is explicit that the status of French and

			<p>English in Quebec would require resolutions from both the Quebec National Assembly and Parliament, Prof. Ryder said, under rules found in Section 43 of the Constitution.</p> <p>The same rules would apply to any province. "It would not be just a symbolic gesture," he said. "English and French language rights are of concern to the nation as a whole." Prof. Ryder disputed that Quebec can change the Constitution in a strictly symbolic manner. "All constitutional provisions have an the impact on whole, no matter how they are adopted," he said.</p>
Frédéric Lacroix, chercheur indépendant	Démographie/académique	<p>Le Devoir, 15 mai 2021 https://bit.ly/2RqpAmr</p>	<p>Il n'y a pas de mesures dans ce projet qui vont permettre d'arrêter la minorisation des francophones », affirme le chercheur indépendant Frédéric Lacroix, qui a reçu jeudi le Prix du livre politique 2021 de l'Assemblée nationale pour son essai Pourquoi la loi 101 est un échec. « Je ne vois pas où est le signal fort pour dire que le français redevient la langue de référence au Québec. » Il se demande notamment « quels objectifs précis vise Québec ? » —</p> <p>« Pour moi, la langue d'affichage ou d'accueil, c'est un symptôme, pas une cause [du déclin du français], dit Frédéric Lacroix. On peut légiférer là-dessus, mais les comportements viennent d'en amont. » Lui aussi relève que la solution de Québec « reste du bilinguisme »</p> <p>C'est vraiment une demi-mesure », pense le chercheur Lacroix en parlant du gel de la proportion des étudiants dans le réseau collégial anglophone. « Ça envoie comme signal qu'on n'ose pas faire du français la langue normale des études. » Il estime que le contingentement agira « quantitativement, mais pas qualitativement ». « Les cégeps anglais deviennent l'institution de l'élite. »</p> <p>Frédéric Lacroix estime pour sa part important d'augmenter à 90 % les transferts (ou substitutions) linguistiques vers le français. Mais il ajoute que ce n'est qu'une partie de la réponse. « Même si on francise les allophones, ça ne va pas suffire tant que les francophones s'anglicisent, ce qu'on voit clairement à Montréal. » Il note aussi que « c'est de sélectionner des immigrants qui ont déjà une connaissance du français » avant d'arriver au Québec qui permet une substitution linguistique vers le français. Et là-dessus, le « projet de loi ne change pas le fait que l'on n'exige pas la francisation avant l'arrivée au Québec ». D'où sa conclusion générale : voilà un projet qui permet de faire bouger la question linguistique — ce qui est « positif » —, mais qui n'est pas à la hauteur de ses ambitions. « Il va rester du travail à faire... »</p>
		<p>Journal de Montréal, 15 mai 2021 https://bit.ly/2QrYf20</p>	<p>[au sujet des mesures du PL pour l'enseignement collégial] « C'est une mesure inéquitable [...] On vient dire qu'il n'y a qu'une minorité qui a droit à cette formation d'élite », [...] Par effet de rareté, le diplôme anglais aura plus de valeur, et la bataille pour avoir une place dans ces écoles de choix sera d'autant plus dure. Les vainqueurs « seront la minorité avec la meilleure note » [...]</p>

			<p>« Dawson va donc se retrouver avec des installations princières et un nombre limité d'étudiants, ce qui rehaussera encore plus son attractivité »</p>
		<p>L'autjournal, 17 mai 2021 https://bit.ly/3uPJWUN</p>	<p>[...]M. Legault a d'ailleurs rempli un peu plus tard en conférence de presse en affirmant que la position du Parti québécois d'appliquer la loi 101 au cégep était « extrémiste ». Il est consternant de voir le premier ministre adopter, en pleine Assemblée nationale et le jour même du dépôt d'une réforme de la Charte de la langue française, le langage historique des opposants à la Charte qui qualifiaient, eux aussi en 1977, les clauses scolaires de la loi 101 de mesure « extrémiste ». Je l'avoue : avec cette sortie, ce mot, mon premier ministre m'a fait honte. On se croyait revenu, l'espace d'un instant, à l'ère Couillard et aux « braises de l'intolérance ».</p> <p>[...] la CAQ propose un contingentement des places en cégep anglais qui n'équivaut même pas au gel proposé par le PLQ (la CAQ permet une croissance des effectifs des cégeps anglais). Mais le PLQ proposait aussi de « bonifier » l'offre de cours en français dans les cégeps anglais, de prioriser les « ayants droits » pour ce qui est de l'accès aux cégeps anglais, des mesures qui ne sont pas dans le PL 96. Il semble que la CAQ ait réussi à coaliser les fédéralistes en faveur du PL 96, ce qui est probablement la dernière chose que souhaitait M. Legault.</p> <p>Les juristes semblent très « érotisés » par ce projet de loi qui mise essentiellement sur des mesures juridico-bureaucratiques pour arriver à ses fins: création de structures (Commissaire à la langue française, Ministère de la langue française), inscription du caractère français du Québec dans la constitution de 1867, multiples modifications à la Charte (plus de 200 articles !), etc. Simon Jolin-Barrette est un avocat. Dans le PL 96, toute la question linguistique est envisagée d'un point de vue strictement juridique.</p> <p>[...]Il faut noter que les démographes sont beaucoup moins « érotisés » que les juristes par le PL 96. Celui-ci ne contient en effet aucune mesure permettant d'affecter les déterminants majeurs du recul du français. Il n'arrêtera pas la minorisation en cours des francophones au Québec. Car toutes les mesures structurantes ont été soigneusement écartées du PL 96 pour éviter de provoquer de la « chicane ». Ainsi, par exemple, le contingentement des cégeps ne règle aucunement la question de la dynamique linguistique au collégial, l'article sur les municipalités bilingues assure leur permanence, aucune mesure ne cible l'immigration, l'affichage va rester bilingue, etc.</p> <p>Le PL 96 ne contient aucune mesure susceptible de frapper l'imagination, aucune mesure qui constitue un signal fort à l'effet que le français revient au centre du jeu. Une collection de demi-mesures, peu importe leur nombre, ne</p>

			<p>constitue pas un « plan costaud ». La langue, ce n'est pas d'abord et avant tout un objet juridique. C'est un objet culturel, social. Cela, le projet de loi l'ignore totalement.</p> <p>[...] Un des leviers essentiels pour rehausser le statut du français, qu'ignore le PL 96, c'est de le valoriser dans les écoles. C'est notre langue, notre histoire et notre culture qui doivent être mieux et plus valorisées dans nos écoles. Il s'agit même d'une urgence nationale. On pourrait presque dire : valorisons le français dans les écoles et Netflix se chargera de l'anglais.</p> <p>Résumons : pour le français, le PL 96 se contente d'une vaste collection de demi-mesures juridico-bureaucratiques. Mais, pour l'anglais, M. Legault a déjà en tête d'en mettre encore plus à l'école. Pour l'anglais, il veut agir sur le terrain culturel et éducatif, ce qu'il refuse de faire pour le français. Il est facile de savoir qui sortira gagnant de cette partie de souque à la corde. Le recul du français au Québec va s'accélérer.</p>
Charles Gaudreault, chercheur indépendant	Démographie	The National Post, 18 mai 2021 https://bit.ly/3u0p6AK	<p>Quebec's radical proposed language legislation, Bill 96, which was tabled last week, was predicted by a demographer who published an analysis in January that highlights the negative effects of immigration on French language in the province.</p> <p>"My results demonstrate that ethnic French-Canadians are declining, and demographer Marc Termote has pointed out on multiple occasions that the (use of the) French language is declining in Montreal," wrote Charles Gaudreault, in an email to the Financial Post. "The French-Canadians who have embraced civic nationalism will probably charge into a linguistic battle as their ethnic group declines. We may suspect that they will be more and more radical in this linguistic battle as their share of the population declines, both ethnically and linguistically."</p> <p>In January, Gaudreault's research paper, titled "The impact of immigration on local ethnic groups' demographic representativeness: The case study of ethnic French Canadians in Quebec," was published in the scientific journal Nations and Nationalism. His key findings, based on an analysis of Statistics Canada data, were that: in 1971, ethnic French-Canadians represented 79 per cent of the Quebec population, but declined to 64.5 per cent by 2014 and, given current immigration rates, will fall below 50 per cent of the population by 2042. By 2050, they will make up 45 per cent of the population, a share that will continue to decline.</p>
Vincent Geloso, économiste et chercheur associé à l'Institut économique de Montréal	Économie	The National Post, 18 mai 2021 https://bit.ly/3hwp1Cp	<p>[...] Today, while new measures are being considered, why not draw the appropriate lessons from the province's past? Quebec's educational system remains profoundly imperfect. Francophones still lag behind anglophones in terms of high school graduation rates, which in 2013 stood at 75 per cent for francophones versus 84.5 per cent for anglophones. Why not tackle this problem, which is important in its own right, and in doing so also reap the benefits of boosting the vitality of the French language?</p>

			<p>A recent article in the Journal of Institutional Economics shows that reducing taxes and regulatory burdens not only makes educational investments more profitable on a personal level, but also makes such investments more accessible to people lower down on the income ladder. Such an approach would make Quebecers richer, which would in turn make it more attractive for immigrants to learn French in order to interact with these richer individuals.</p> <p>Coercive measures have little chance of achieving the desired objective. It is the more roundabout but in the long run more secure path of greater economic vitality that will take us where we want to go.</p>
<p>Errol Mendes, professeur de droit constitutionnel et international, Université d'Ottawa</p>	<p>Juridique/ Académique</p>	<p>The Globe and Mail, 19 mai 2021 https://tgam.ca/2T6Rzs9</p>	<p>But Errol Mendes, a professor of constitutional and international law at the University of Ottawa, said Quebec would need parliamentary approval to proceed if it wanted to use Section 43(b) of the Constitution "as the vehicle for the strengthened Bill 101 plus the 'nation' addition."</p> <p>"They would need the Parliament of Canada because ultimately it is passed through the House and given Royal assent"</p> <p>Prof. Mendes pointed out that under Section 43, an amendment in relation to any provision that applies to the use of the English or the French language within a province may be made by proclamation issued by the Governor-General only when authorized by resolutions of the Senate and House of Commons and of the legislative assembly of each province to which the amendment applies.</p> <p>He added that Section 41 allows the legislature of each province to exclusively make laws amending the constitution of the province, and that Quebec Premier François Legault could proceed claiming he is just amending the constitution of the province. But Prof. Mendes said in an e-mail exchange that "Quebec really does not have a single document that is the provincial constitution."</p>
<p>Marc Chevrier, professeur de science politique à l'UQAM</p>	<p>Académique</p>	<p>Le Devoir, 22 mai 2021 https://bit.ly/34iOBmq</p>	<p>Les répercussions juridiques des modifications dans les cartons du ministre Jolin-Barrette seraient « probablement nulles », dit sans ambages le professeur de science politique à l'UQAM Marc Chevrier. « C'est comme si on avait découvert un vieux tiroir où on avait abandonné de vieilles chaussettes et puis qu'on s'était dit : "Ah, tiens, on peut y mettre autre chose !" Mais, sur le plan juridique, ça m'étonnerait que ça change quoi que ce soit », explique l'auteur de la chronique « La constitution d'un Québec infiniment petit » dans l'Agora. « Si les articles ajoutés à la partie V devaient acquérir une quelconque valeur particulière, ce serait probablement dans l'ordre interne du Québec et non du pays tout entier », poursuit-il.</p> <p>Par ailleurs, le politologue met sur le compte de la surprise et de l'incompréhension la réaction outrée au projet de loi 96 dans le ROC, particulièrement chez les « gens qui n'acceptent pas qu'on reconnaisse le Québec comme nation ».</p>

			« C'est une espèce de nouveauté qui, peut-être, dérange les habitudes mentales des constitutionnalistes au Canada anglais. Ils vont se dire dans ces tiroirs-là, on n'a plus de limite. "Si Québec se fait reconnaître comme une nation, s'il parle du français comme sa langue commune et officielle, quoi d'autre pourra-t-on y ajouter ?" » fait remarquer M. Chevrier.
Yvan Lamonde, historien, professeur émérite à l'Université McGill.	Académique	Le Devoir, 22 mai 2021 https://bit.ly/34iOBmq	Le concept de « nation » est inoffensif dans le projet de loi 96, fait valoir l'historien Yvan Lamonde, évoquant le « principe des nationalités » selon lequel nation et État vont de pair. « Ce que propose la loi 96, c'est symbolique, ça n'a pas de mordant. [...] Tant qu'une nation n'a pas demandé, n'a pas obtenu, ce principe dit "des nationalités", c'est un mot qui n'est pas très dangereux », souligne le spécialiste de l'histoire des idées. Selon lui, la démarche de Simon Jolin-Barrette n'est pas sans rappeler celle du prêtre, historien et professeur Lionel Groulx il y a près d'un siècle. « Tant et aussi longtemps que les jeunes nationalistes du journal La Nation ont parlé d'autonomie et d'indépendance, ils ont été encouragés en privé — on le voit par la correspondance — par l'abbé Groulx. Mais, quand ils se sont mis à être sérieux sur l'indépendance, il leur a dit : "Écoutez, parlons d'autonomie. Le Québec est une province autonome dans la confédération. Le Québec est un État dans le Canada..." », relate M. Lamonde. « Si, faute de pouvoir franchir le pas, on veut se contenter, et se faire accroire qu'on est une nation, sans être un État souverain, bien tout le monde il est beau, tout le monde il est fin. Tout le monde peut s'entendre », conclut le professeur émérite à l'Université McGill.
Mario Polèse, professeur émérite, INRS	Académique	La Presse Plus, 23 juin 2021	Il faut bien admettre que le projet de loi no 96 (Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français) est un coup de maître du ministre Jolin-Barrette. Le projet de loi, qui propose de formellement inscrire l'existence de la nation québécoise avec le français comme seule langue officielle dans la Constitution du Québec, et donc aussi dans la Constitution canadienne, vient même de recevoir la bénédiction de la Chambre des communes (281 pour, 2 contre, sur la motion à cet effet déposée par le Bloc québécois). Que des députés libéraux du Québec issus de circonscriptions à majorité non francophone se soient abstenus n'a rien d'étonnant. Il ne s'agit pas moins d'une victoire indiscutable, quoiqu'en partie symbolique, pour la nation québécoise et son droit d'affirmer sa singularité à l'intérieur du Canada. Qui suis-je donc pour critiquer le projet de loi 96, d'autant plus que ma critique ne porte que sur un mot, une chiure de mouche, comme dirait l'autre ? Or, depuis le dépôt de la loi, la présence du préfixe « seule » devant « langue » me chicote. Est-ce que je suis le seul à avoir cette réaction ? En laissant de côté le caractère pléonasmique de la formule, ça ne fait pas très élégant. Mais, ce n'est pas là le cœur de mon propos.

			<p>Je comprends bien que le but de formellement statuer que « le français est la seule langue officielle du Québec (article 90Q.2) » est de donner plus de force à l'affirmation. Je ne suis pas linguiste ; mais ma réaction est exactement le contraire. Elle en affaiblit la portée.</p> <p>Tout d'abord, sur le plan des perceptions, l'addition de « seule » fait petit, un aveu indirect de faiblesse. Cette langue n'est pas très forte si ses défenseurs ressentent le besoin d'ajouter le qualificatif « seule ». Or, soyons directs : le français est la langue officielle du Québec ou elle ne l'est pas, point à la ligne. Pas besoin d'ajouter un qualificatif. À mes yeux du moins, le dire sans qualificatif est plus affirmatif qu'avec.</p> <p>Je comprends aussi que les auteurs du projet de loi voulaient clairement signaler que l'anglais, langue officielle au niveau fédéral, n'est pas la langue officielle du Québec. Mais, dans les faits, cela ne change rien au statut de l'anglais, langue de facto plus forte sur plusieurs plans, et de l'obligation morale et historique de respecter les droits de la minorité anglophone.</p> <p>Le paradoxe, en collant un qualificatif à une langue (en principe ici pour la renforcer), on finit sans le vouloir par réhabiliter d'autres langues. D'accord, le français est la seule langue officielle, mais cela laisse entendre (non ?) qu'il y a aussi d'autres langues au pays, assorties d'autres qualifiants : la langue commerciale, la langue scientifique, ou encore des langues minoritaires (dont l'anglais), des langues protégées, des langues régionales, etc., sans oublier les langues autochtones, qui ont droit de cité au Québec comme langues administratives et langues d'enseignement.</p> <p>Je ne suis pas, non plus, juriste ; mais le qualificatif « seule » ouvre, me semble-t-il, une belle porte aux contestataires. À bien y penser, les députés libéraux récalcitrants se trompent. Ils auraient dû être parmi les premiers à appuyer la loi 96 et la motion du Bloc québécois...</p>
Daniel Béland, politologue et directeur de l'Institut d'études canadiennes de McGill.	Académique	Journal de Montréal, 22 mai 2021 https://bit.ly/3fZAKHp	<p>« Justin Trudeau se souvient que d'affronter François Legault, qui reste un des premiers ministres les plus populaires au pays, n'est pas la meilleure des idées, surtout en prévision d'une campagne électorale », explique Daniel Béland, politologue et directeur de l'Institut d'études canadiennes de McGill.</p> <p>«Les libéraux se souviennent très bien de ce qui s'est passé en 2019 », lorsque Justin Trudeau refusait d'exclure une intervention du fédéral dans le dossier de la loi 21. « Il y avait beaucoup de réactions négatives et le Bloc québécois s'était emparé de ça », rappelle M. Béland, ce qui avait contribué à la remontée et avait peut-être même coûté la majorité aux libéraux.</p>

		<p>The Globe and Mail, 25 mai 2021, https://tgam.ca/34kzeKo</p>	<p>Daniel Béland, the director of the McGill Institute for the Study of Canada, said the Liberals face a challenge ahead.</p> <p>"What the Liberals want to avoid is a blow to their popularity in Quebec, which could be triggered by any negative comments from the Prime Minister about Bill 96," he said in an interview.</p> <p>He said he expects the Liberals are mindful of events in the 2019 election in which Mr. Legault criticized Mr. Trudeau for declaring he was the only federal party leader who might use the courts to fight Quebec's Bill 21, which prevents some public servants from wearing religious symbols while at work.</p>
<p>Stéphanie Chouinard, professeure de science politique à l'Université Queen's</p>	<p>Académique</p>	<p>Journal de Montréal, 22 mai 2021 https://bit.ly/3fZAKHp</p>	<p>Malgré les « réactions fortes » provenant du Canada anglais, les risques que cette histoire ne déborde en crise constitutionnelle restent plutôt minces, selon Stéphanie Chouinard, professeure de science politique à l'Université Queen's.</p> <p>« On n'est pas dans la furie qu'on aurait pu voir dans les années 80, mais on n'est pas non plus dans l'apathie totale », dit-elle. S'il y a un élément qui irrite plus que tout dans ce projet de loi, c'est l'utilisation « en amont » de la clause nonobstant.</p> <p>Ceux qui s'attendent à une opposition plus forte des partis d'opposition seront déçus : autant Erin O'Toole que Jagmeet Singh ont annoncé leur appui au projet de loi 96. « Je n'ai pas l'impression que les partis fédéraux ont beaucoup de miles à faire sur cette histoire », estime Mme Chouinard. Ils risqueraient plutôt d'y perdre des appuis précieux.</p>
		<p>L'Actualité, 21 mai 2021 https://bit.ly/3bXiJrN</p>	<p>Le projet de loi modifiant la Charte de la langue française du ministre québécois responsable de la Langue française, Simon Jolin-Barrette, ne cherche pas qu'à colmater les brèches les plus importantes dans la protection du français au Québec (comme la langue d'enseignement au collégial, celle du travail, la francisation des immigrants, alouette...). Il s'agit carrément d'une redéfinition de la place du Québec au sein de la fédération canadienne, tant à l'égard d'Ottawa que des minorités francophones des autres provinces, avec la modification constitutionnelle unilatérale proposée.</p> <p>À maints égards, le projet de loi 96 est une affaire de compromis. Le gouvernement de François Legault se limitera à contingenter les admissions dans les cégeps anglophones à leur niveau actuel et à plafonner la création de nouvelles places à 8,7 % par année. En matière d'affichage commercial, on n'appliquera que de façon plus stricte la solution déjà préconisée par la Cour suprême dans l'affaire Ford en 1988, soit l'obligation d'accorder au français une « nette prédominance » sur les autres langues. Les 93 municipalités et arrondissements bilingues de la province ne sont plus susceptibles de perdre leur statut, peu importe le pourcentage de citoyens anglophones y habitant.</p>

			<p>D'autres mesures se veulent plus innovantes. Un poste de commissaire et un ministère de la Langue française seront créés, ainsi qu'une nouvelle agence, Francisation Québec, qui aura la tâche de coordonner l'offre, qu'on souhaite élargir, d'enseignement du français. Il n'est pas anodin que cette agence soit placée sous l'égide du ministère de l'Immigration. C'est de toute évidence l'apprentissage du français par les nouveaux arrivants qui en sera la priorité, quoique le gouvernement veuille faire de l'apprentissage de la langue publique commune du Québec un droit universel. Bien qu'ayant un objectif noble, cet aspect du projet de loi a essuyé des critiques, car le gouvernement ne se donne aucune cible concrète à atteindre dans le processus de francisation.</p> <p>Enfin, certaines propositions trouvées dans le projet de loi ont un potentiel symbolique fort, mais risquent de susciter, à court ou moyen terme, des échauffourées avec Ottawa. Sans grande surprise, le ministre responsable de la Langue française annonce son intention d'assujettir à la loi 101 les entreprises qui relèvent du gouvernement fédéral. Il s'agit probablement là surtout d'une stratégie politique, puisque la province ne peut intervenir dans le champ de compétence d'Ottawa. Soit Simon Jolin-Barrette espère forcer la main de la ministre fédérale des Langues officielles, Mélanie Joly, elle-même en préparation d'un projet de loi modernisant la Loi sur les langues officielles, où la langue de travail au Québec se pose comme un enjeu, soit il pense pouvoir blâmer les tribunaux qui annuleraient vraisemblablement cette disposition du projet de loi 96, si elle en venait à être contestée.</p> <p>Cependant, c'est la proposition de modification unilatérale de la Constitution qui a, de loin, captivé le plus les esprits depuis le dépôt de jeudi dernier. Le projet de loi annonce une modification de la Loi constitutionnelle de 1867, qui agit comme texte constitutionnel canadien mais aussi provincial pour les quatre provinces fondatrices du pays, afin d'y enchâsser deux dispositions : « Les Québécoises et les Québécois forment une nation » et « Le français est la seule langue officielle du Québec [et] la langue commune de la nation québécoise ». Alors que Québec prétend qu'il peut effectuer ces modifications de façon unilatérale, en vertu de l'article 45 de la Constitution, les experts en droit constitutionnel sont divisés sur la question. L'affirmation nationale, puisqu'elle n'engage aucune autre province ni le gouvernement fédéral, ne pose guère problème. Cependant, faire du français la seule langue officielle de la province pourrait aisément être compris comme allant à l'encontre de l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867, lequel fait du français et de l'anglais les deux langues d'usage à l'Assemblée nationale et devant les tribunaux québécois et les deux langues dans lesquelles les lois du Québec doivent être adoptées.</p> <p>Québec se retrouve donc devant un dilemme : s'il argumente que de faire du français la seule langue officielle du Québec n'a aucun effet sur l'article 133, on est en droit de se demander à quoi sert cette nouvelle disposition, sinon à faire oeuvre symbolique. Si, au contraire, il maintient que cette dernière aura un effet contraignant sur le déroulement des affaires législatives et judiciaires de la province, il y a là une contradiction évidente avec l'article 133, et Québec ne pourrait donc pas agir seul pour enchâsser cette disposition dans la Constitution. Il faudrait au</p>
--	--	--	---

			<p>moins, en vertu de l'article 43 de la Constitution, l'accord de la Chambre des communes et du Sénat. C'est d'ailleurs par l'entremise de cet article que le Nouveau-Brunswick a enchâssé, à l'article 16.1 de la Charte canadienne des droits et libertés, l'égalité des deux communautés de langue officielle de la province, en 1993. Il y a fort à parier que d'autres provinces pourraient aussi s'inviter au bal, réclamant d'être consultées. On pourrait alors avoir droit à un épisode de Meech redux, ce qui n'augurerait rien de bon pour la santé des relations intergouvernementales canadiennes.</p> <p>[...]</p> <p>Le préambule du projet de loi reconnaît même au Québec une responsabilité particulière envers les communautés francophones du reste du pays. De plus, on offre aux étudiants de ces communautés l'accès à l'éducation postsecondaire au même prix que les Québécois s'ils s'inscrivent à des programmes en français qui ne sont pas proposés dans leur province d'origine. Cet acte de générosité est une arme à double tranchant : plusieurs établissements postsecondaires francophones hors Québec, comme l'Université de Moncton, dépendent d'un bassin régional d'étudiants, plutôt que provincial. La concurrence accrue, en raison des droits de scolarité avantageux des universités et cégeps québécois, pourrait être vue comme déloyale. Les mauvaises langues pourraient même dire que le Québec cherche à profiter de la crise de l'éducation postsecondaire en français qui fait rage en Ontario et en Alberta...</p> <p>En somme, le projet de loi 96 a certes le mérite de rafraîchir la Charte de la langue française, ce qu'aucun gouvernement au Québec n'a fait depuis 25 ans, même si les mesures annoncées pour renforcer le français manquent de mordant aux yeux de certains. Toutefois, la portée de cette réforme dépasse de loin la loi 101. Reste à voir si Québec a, constitutionnellement parlant, les moyens de ses ambitions.</p>
Sébastien Brodeur-Girard, professeur à l'École d'études autochtones à l'UQAT	Académique/ affaires autochtones	Noovo Info, 31 mai 2021 https://bit.ly/3i80PXg	<p>Présentée dans les dernières semaines, la réforme de la Charte de la langue française manque de considération envers les peuples autochtones.</p> <p>C'est ce qu'affirme Sébastien Brodeur-Girard, professeur à l'École d'études autochtones à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) en entrevue sur les ondes de Noovo Info.</p> <p>Il estime qu'il s'agit d'une occasion manquée de la part du gouvernement du Québec qui n'ajoute pas de problèmes, mais qui poursuit dans la lignée d'invisibilité.</p>

			<p>« C'est un problème parce que des langues autochtones au Québec il y en a. On a 11 nations qui ont des langues qui sont encore très vivantes dans certaines communautés. Chez les Attikameks et les Inuits par exemple c'est 97 ou 98% de la population qui parle encore leur langue et pourtant on n'en parle pas du tout dans ce projet de loi là. »</p>
<p>Alan Freeman, Université d'Ottawa (affaires publiques et relations internationales)</p>	<p>Académique/ politique</p>	<p>ipolitics.ca, 27 mai 2021 https://bit.ly/3uQxmUo</p>	<p>[...] In devising its new legislative package of measures designed to boost French, the government of François Legault wants to unilaterally change Canada's constitution for its own purposes, a questionable venture. But one of the main focuses is the province's English-language CEGEPs, which are going to be sucked into the maelstrom of Quebec's byzantine language laws for education. And punished for being attractive to students.</p> <p>CEGEPs are a uniquely Quebec institution, a type of community college where technical subjects are taught as well as serving as the sole academic pathway between high school and university. Developed a half-century ago, they were based loosely on the old Catholic classical college system.</p> <p>It wasn't necessarily the ideal outcome for the Anglophone community but Quebec made the system universal and created a series of English-language CEGEPs in the 1970s. Institutions like Dawson College, Vanier College and John Abbott College in Montreal thrived, offering innovative programs and high academic standards. The three schools have frequently topped the rankings of CEGEPs in the province for student retention and grade requirements for new students.</p> <p>Applications at Vanier College are up 7 per cent this year, including a 36 per cent surge at the college's science programs. At Dawson College, applications are up 16 per cent including 27 per cent for science.</p> <p>One of the attractions of these English colleges is that as post-secondary institutions, they have escaped the strict criteria of Bill 101, which ban anyone but a "pure" Anglophone, whose parents attended English school in Canada, from setting foot in an English primary or secondary classroom. So a 17-year-old French Canadian kid or an immigrant from Vietnam or Pakistan who had been forced to attend French school since kindergarten could actually choose his or her educational future at CEGEP.</p> <p>Quebec nationalists have long been up in arms about this freedom of choice, based on the theory that bilingualism is good for Anglophones, but bad for anybody else, and that French can never be secure as long as there's a single depanneur owner in Montreal who utters a cheerful "Bonjour-Hi" to a customer who walks in the door looking for a popsicle.</p>

			<p>Montreal may be home to two large English universities, McGill and Concordia, and its economy may be focused on areas like electronic gaming, artificial intelligence and aerospace where English is essential, but God forbid if an ambitious teenager named Gagnon or Khan wants to study in English.</p> <p>Here's the devastating news, according to the Quebec government. Between 1995 and 2019, the proportion of students in French-language CEGEPs declined from 83.3 per cent to 81.6 per cent. Sounds pretty stable to me but for the catastrophists who monopolize public discourse on language in Quebec, it's just another sign of imminent doom.</p> <p>Premier Legault, who said recently that his top priority as Quebec premier is "to protect our language" (a pretty scary thought from a political leader in the midst of a pandemic), is actually being praised for not taking the nuclear option and shutting off English CEGEPs to all non-Anglos.</p> <p>Instead, he devised a quota system. In future, the proportion of students attending these colleges in English will be frozen at 17.5 per cent of the province's 2019-20 CEGEP population. And if total college enrolment in the province increases, the potential for growth will be limited to 8.7 per cent for the English colleges.</p> <p>It's all pernicious, designed to shrink these institutions in the same way that the English-language public school system has shrivelled under Bill 101. With these quotas and the likely continued popularity of English colleges, it will introduce fundamental inequality into the acceptance process, with Anglophones likely to be accepted with lower grades than other students. So much for merit.</p> <p>Legault's CEGEP restrictions introduce other inequities in the system. Quebec plans to force all Francophone and Allophone students to pass a French-language test before they get their diploma, even from English colleges. But Anglophone students will be exempt.</p> <p>Not only will this create two classes of students but it could require the Anglophone CEGEPs to offer French-language programs so as to assure that their graduates can actually finish their diplomas.</p> <p>The overall message is that competition is bad. Rather than encourage French CEGEPs to up their game and try to lure students through better programs or encourage the school system to improve their language programs, it's best to punish English colleges and force them to stagnate and decline.</p>
--	--	--	--

			<p>Furthermore, the message is that Francophones and Allophones can't be trusted to steer their own futures. Papa Legault knows best.</p> <p>And where is our brave federal government in all of this? In full retreat. When Laurentian University was forced into creditor protection, chopped many programs and fired faculty, Melanie Joly, the minister responsible for official languages, was quick to the microphone, promising Ottawa's help to assist French-language post-secondary education in Ontario.</p> <p>"We need to act because it's the future of being a bilingual country," she said. When Quebec announced its quotas on English-language CEGEPs, designed to squelch bilingualism in Quebec, Joly suddenly lost her voice.</p> <p>Then again, it should be no surprise. The Trudeau government has abandoned any idea of protecting the Anglophone minority in Quebec, dropping one of the fundamental principles that guided Pierre Trudeau's political career and legacy.</p> <p>The irony is that individual Quebec Anglophones have all the choice in the world, to study where they wish or head west to a place where their very existence isn't seen as a threat to the community around them. Nor should anyone in Quebec wonder why immigrants continue to move on when they realize the limits placed on their futures.</p> <p>And don't expect Quebec nationalists to be satisfied with these quotas on en English CEGEPs. If I were running McGill or Concordia, I'd be watching my admission numbers closely.</p>
<p>Monique Cormier, professeure titulaire au Département de linguistique et de traduction, Université de Montréal</p>	<p>Académique</p>	<p>UdeM Nouvelles, 29 octobre 2021 https://bit.ly/3wyZUo4</p>	<p>Nous avons besoin de mesures législatives pour protéger la langue et assurer son maintien, mais nous avons aussi besoin d'innovations pour valoriser son usage afin que les jeunes ressentent de la fierté à parler français et à travailler en français.</p> <p>C'est pourquoi je ne vois pas d'un oeil favorable que les finissants de cinquième secondaire puissent fréquenter un cégep de langue anglaise. Il faut pouvoir vivre au quotidien en français, y compris dans le milieu du travail. En suivant une formation supérieure en anglais, le risque est grand qu'on ne connaisse pas le vocabulaire propre à son domaine de spécialisation et qu'on utilise spontanément le vocabulaire de ses études, l'anglais en l'occurrence. Sans parler du choix d'une université autre que de langue française par la suite...</p>

Benoît Mélançon, professeur titulaire au Département des littératures de langue française, Université de Montréal	Académique	UdeM Nouvelles, 29 octobre 2021 https://bit.ly/3wyZUo4	Je n'adhère pas spontanément à l'interdiction d'aller au cégep en anglais, mais il va de soi que la langue commune du travail est fondamentale. On accorde trop d'importance à la langue parlée à la maison et à la langue maternelle. L'indicateur de l'évolution de l'usage du français qui doit prévaloir est la langue parlée au travail. Et c'est une question qui concerne essentiellement la grande région de Montréal. Du reste, être unilingue francophone n'est pas souhaitable, il faut s'ouvrir aux autres langues.
Lucie Rondeau, juge en chef de la Cour du Québec	Juridique	Journal de Montréal, 6 novembre 2021 https://bit.ly/3BR6YgB	<p>Dans un document de 41 pages transmis hier au gouvernement, le Conseil de la magistrature du Québec, la juge en chef de la Cour du Québec, ainsi que le juge en chef associé visent le ministre Jolin-Barrette et le secrétaire à la sélection des candidats à la fonction de juge.</p> <p>Ils exigent notamment au gouvernement l'annulation des avis de sélection des candidats à la fonction de juge à la Cour du Québec, publiés le 8 octobre 2021. Ces récents avis, disent-ils, ne contiennent pas d'exigence de maîtrise de la langue anglaise pour des postes dans les districts judiciaires de Montréal, Joliette, Labelle, Laval et Terrebonne. Selon eux, il faut absolument suspendre le processus en raison du sérieux de ce débat.</p> <p>Rappelons que Simon Jolin-Barrette est également le ministre responsable de la Langue française.</p> <p>Ingérence du ministre</p> <p>La juge Rondeau dénonce même une ingérence illégale du ministre de la Justice.</p> <p>Cette procédure devant le tribunal viserait, selon elle, à protéger l'indépendance judiciaire et à dépolitiser le processus de sélection.</p> <p>Le gouvernement a répété qu'il n'est pas contre le bilinguisme, mais n'accepte pas le recours systématique à cette exigence lorsque ce n'est pas justifié.</p> <p>Québec estime que les avocats devraient tous pouvoir espérer accéder à la magistrature et la maîtrise d'une langue autre que la langue officielle ne devrait pas d'emblée représenter un obstacle.</p> <p>Les parties ne s'entendent pas à savoir si les affichages de poste et toutes les nominations de juges ont été faits en tout respect du règlement en vigueur.</p>

<p>Garine Papazian-Zohrabian, psychologue et professeure en psychopédagogie, Université de Montréal</p>	<p>Académique</p>	<p>Le Devoir, 20 novembre 2021 https://bit.ly/2ZdmGp7</p>	<p>Des chercheurs et intervenants en immigration demandent l'abolition d'une disposition du projet de loi sur la langue officielle qui porte atteinte, selon eux, aux droits fondamentaux des nouveaux arrivants. Dans la version actuelle du PL96, après six mois au Québec, les immigrants n'auront plus accès à des services de l'État dans leur langue maternelle et la communication avec leur médecin ou un enseignant du système public ne se fera qu'en français.</p> <p>Garine Papazian-Zohrabian, psychologue et professeure en psychopédagogie à l'Université de Montréal, dénonce cette disposition de la loi qui suppose qu'il n'y aura plus d'interprètes subventionnés par l'État pour les immigrants après six mois, « car on s'attend à ce qu'ils parlent parfaitement le français ». La loi prévoit que le français devra être l'unique langue des services publics, sauf pour des exceptions comme les personnes ayant fréquenté l'école primaire en anglais au Canada, les Autochtones et les immigrants qui sont ici depuis moins de six mois.</p> <p>Or, selon elle, donner quelques mois pour apprendre le français à de nouveaux arrivants qui vivent des bouleversements majeurs est « irréaliste ». « C'est impossible », dit-elle, en pointant les difficultés auxquelles seront confrontés les immigrants les plus vulnérables, comme les réfugiés ayant vécu une situation traumatique ou ceux qui sont sous-scolarisés. « Si je vous donnais des leçons d'arménien, le parleriez-vous en six mois? » Elle rappelle que pour ceux qui les suivent à temps plein, les cours de francisation s'étendent sur plus de 10 mois, sans compter l'attente avant de pouvoir réellement commencer le cours. [...]</p> <p>En les obligeant à communiquer uniquement en français avec quelqu'un qui n'est pas à l'aise dans cette langue, les employés des services publics se retrouveront devant un « dilemme éthique », croit Garine Papazian-Zohrabian. « Ils vont être pris entre l'obligation de respecter la loi et celle de respecter le code d'éthique de leur profession qui les oblige à bien répondre aux besoins de la personne », dit-elle. Cela pourrait également créer des situations « absurdes » où, par exemple, une travailleuse sociale hispanophone ne pourrait pas s'adresser en espagnol à une personne hispanophone comme elle.</p> <p>Le projet de loi prévoit le recours à d'autres langues « lorsque la santé, la sécurité publique ou les principes de justice naturelle l'exigent », mais de l'avis des chercheurs, cela ne concernerait que les urgences. À défaut d'abroger cette disposition, le gouvernement pourrait retirer l'obligation de communiquer en français pour les services essentiels, comme la santé, l'éducation et d'autres services sociaux et juridiques, réclament les chercheurs.</p>
<p>Janet Cleveland, chercheuse sur les droits et le bien-être des migrants à l'Institut universitaire SHERPA</p>	<p>Académique</p>	<p>Le Devoir, 20 novembre 2021 https://bit.ly/2ZdmGp7</p>	<p>[...] Aux côtés de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), ils sont une vingtaine d'intervenants et de chercheurs à dénoncer publiquement, mémoire à l'appui, le projet de loi 96 qui, selon eux, entrave l'accessibilité et la qualité des services publics essentiels pour les personnes qui ne maîtrisent pas le français. « On comprend la volonté de promouvoir le français et on est d'accord avec l'objectif global, mais on a l'impression que [le gouvernement] n'a pas vraiment réfléchi à l'impact que ça aura sur les personnes allophones », a déclaré Janet Cleveland, chercheuse sur les droits et le bien-être des migrants à l'Institut universitaire SHERPA.</p> <p>Comment un travailleur qui a un accident de travail va-t-il être capable de bien comprendre les étapes pour être indemnisé? Comment une réfugiée afghane va-t-elle pouvoir comprendre ce qui arrive à son nouveau-né si elle se présente à l'hôpital six mois après son arrivée et qu'elle n'a pas encore eu accès à la francisation? Mme Cleveland</p>

			<p>donne aussi l'exemple d'une mère immigrante à qui la Direction de la protection de la jeunesse avait retiré la garde de ses enfants. « Sans interprète, elle n'arrivait pas à bien communiquer et on lui a fait une mauvaise évaluation. Ça a pris un an avant d'en avoir une autre, cette fois avec interprète, et on lui a finalement redonné la garde de ses enfants, raconte-t-elle. Des cas comme ça, on en voit déjà, alors si la loi est adoptée, ça va être comme ça systématiquement. » [...]</p> <p>Ils soulignent par ailleurs que les études ont montré que les approches linguistiques coercitives nuisent à une bonne intégration. « L'intégration des immigrants ne passe pas juste par la langue. Ça passe par le sentiment d'être respecté et par le sentiment de sécurité, a insisté Janet Cleveland. Et s'ils se sentent bien accueillis dans la société, ils voudront encore plus apprendre le français. »</p>
Chroniques			
Antoine Robitaille, chroniqueur	Journalistique/ opinion	Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/2RRVpVd	<p>Grâce à l'article 45 donc, Québec pourra aller dans le « document partagé » qu'est l'article 90 de la constitution de 1867 et y affirmer ce qu'il estime être : « Les Québécoises et les Québécois forment une nation. » Et « le français est la seule langue officielle du Québec. Il est aussi la langue commune de la nation québécoise » [...]</p> <p>Le geste est loin d'être anodin. C'est une petite revanche pour l'échec de Meech, qui devait justement corriger l'outrage du rapatriement de 1982. [...]</p> <p>À certains moments comme jeudi, la CAQ réussit à bien porter son nom. À incarner cette troisième voie qui débloque des débats depuis trop longtemps enlisés dans la vieille polarisation souverainisme-fédéralisme.</p>
Jean-Marc Salvat, chroniqueur	Journalistique/ opinion	Le Soleil, 15 mai 2021 https://bit.ly/3hupapW	<p>[...] Le gouvernement a-t-il trop monté les attentes ces derniers jours et ces derniers mois? Par exemple sur le statut des villes bilingues, qui pourront ne pas le perdre, finalement? Oui.</p> <p>[...]À défaut de pouvoir assurément renverser des tendances très lourdes, le gouvernement, avec ce projet, fera néanmoins progresser la langue française au Québec. Le projet embrasse large. Le travail a été très sérieusement mené, qui plus est :</p> <p>Création d'un poste de commissaire à la langue française; gel de la proportion des étudiants francophones et allophones dans le réseau collégial anglophone; imposition d'une «épreuve uniforme» de français dans les cégeps anglophones; application de la loi 101 aux entreprises de 25 à 49 employés; mise en place d'un guichet unique pour l'apprentissage du français; obligation d'une «nette prédominance» du français dans l'affichage commercial, etc.</p>

			<p>Le gouvernement joue même la carte de l'affirmation nationale comme elle n'avait jamais été jouée en comptant lui-même inscrire dans la Loi constitutionnelle de 1867 que le Québec forme une nation et que le français est sa seule langue officielle et commune (dans la section «Québec» du chapitre sur les «Constitutions provinciales»).</p> <p>C'est astucieux. C'est audacieux. C'est un geste d'affirmation fort : une affirmation qui ne demande de permission à personne. C'est un acte d'autodétermination.</p>
Rémi Nadeau, chef du bureau parlementaire à Québec du Journal de Montréal	Journalistique/ opinion	Journal de Montréal, 15 mai 2021 https://bit.ly/3hBjLgY	<p>[...] Sur le fond, il y a l'audacieuse inscription de la spécificité française du Québec dans la Constitution, la nette prédominance du français dans l'affichage des commerces, incluant leur raison sociale, la possibilité de porter plainte lorsqu'on n'est pas servi en français et une limitation des places dans les cégeps anglophones.</p> <p>Les avancées sont importantes. Et le dévoilement de tout ça n'a pas provoqué de réelles levées de boucliers.</p> <p>[...] Comme pour l'interdiction des signes religieux aux personnes en position d'autorité, Simon Jolin-Barrette semble avoir trouvé le bon dosage.</p>
Brian Myles, Directeur, Le Devoir	Journalistique/ opinion	Le Devoir, 15 mai 2021 https://bit.ly/3tUbjM4	<p>Le plus étonnant dans le projet de réforme de la loi 101 déposé par le ministre responsable de la Langue française, Simon John-Barrette, c'est qu'il s'agit du chantier le plus ambitieux des 25 dernières années ! Le déclin du français, en particulier dans la région de Montréal, est d'abord le résultat de l'inaction des gouvernements successifs, libéraux et péquistes, qui étaient trop occupés à faire des calculs électoraux au lieu de s'occuper du français.</p> <p>Le projet de loi 96 est tentaculaire en ce sens qu'il touche à tout, ou enfin presque : centralisation des efforts de francisation des immigrants, limitation des places dans le réseau collégial anglophone, fin du bilinguisme institutionnel dans la prestation de services de l'État, révision volontaire du bilinguisme dans les municipalités, assujettissement des entreprises de 25 employés et plus à la loi, retour de la prédominance du français dans l'affichage commercial, protection du droit des consommateurs d'être servis en français dans les commerces, création d'un ministère de la Langue française et d'un poste de commissaire à la langue française. Cette approche globale a été saluée, car il n'existe pas de solution miracle pour protéger le français et assurer sa vitalité. Si d'aventure les propositions du ministre John-Barrette ne donnent pas les résultats escomptés, il faudra se souvenir qu'une loi est toujours perfectible. Et surtout, qu'il ne faut pas attendre 25 ans pour agir si l'enjeu est aussi important qu'on le dit pour notre devenir collectif.</p> <p>[...] Une réforme s'imposait. Le gouvernement Legault voit juste en visant aussi large [...] En affirmant de plein droit que le Québec peut modifier la Loi constitutionnelle de 1867 en ce qui touche à la constitution de la « province », en clamant que le Québec forme une nation dont la seule langue officielle est le français et en enrobant le tout dans la</p>

			disposition de dérogation de la Constitution (plus pour le théâtre plus que pour le risque de contestation judiciaire), le gouvernement Legault pose un grand geste d'affirmation politique
Francine Pelletier, chroniqueuse	Journalistique/opinion	LeDevoir, 18 mai 2021 https://bit.ly/3v3IH4i	<p>Audacieux, le projet de loi 96 ? Pour ce qui est de fouiller dans la Constitution canadienne pour y inscrire la spécificité québécoise sans demander la permission à personne, oui, certainement. Mais au-delà de ce pied de nez ? Au-delà du symbole? Ce qui se voulait un deuxième coup de circuit pour le gouvernement Legault ne mérite probablement pas les cris de joie ni même les remontrances que lui vaut à ce jour la loi 21 (Loi sur la laïcité de l'État). Mis à part la francisation des petites entreprises, qu'est-ce que la nouvelle loi linguistique change, au fond ?</p> <p>Le gouvernement a commis une erreur en voulant se mesurer à la loi 101. Si la politique linguistique de Camille Laurin était, elle, franchement audacieuse, ce n'est pas tellement à cause de la francisation des rues, des commerces ou des institutions gouvernementales. La loi 22 avait déjà tracé des sillons à cet égard. C'est l'obligation pour les immigrants de s'éduquer en français qui constituait à l'époque le coup de maître. C'est cet aspect de la loi 101 qui était radicalement nouveau.</p> <p>[...]</p> <p>On ne trouve rien d'aussi profond, encore moins d'aussi radical, dans le projet de loi 96. On pourrait même dire que l'ambiguïté chronique du gouvernement Legault vis-à-vis de l'immigration est aux antipodes de l'esprit de la loi 101. Bien sûr, la nouvelle loi linguistique prévoit des mesures supplémentaires en francisation, mais on est loin ici du pacte conclu avec les allophones en 1977. S'il y avait l'ombre d'une philosophie pro-immigration, il aurait fallu commencer par mettre un terme à l'attente interminable, absurde, des immigrants en attente d'un statut de résidence permanente. Sans parler de la loi 21, qui envoie un message de rejet à la communauté maghrébine, pour ne nommer qu'elle, une communauté déjà francisée, vitale pour l'avenir du Québec. La spécialité du gouvernement Legault vis-à-vis de l'immigration est de donner d'une main, tout en reprenant de l'autre.</p> <p>Le projet de loi 96 souffre aussi de ne pas avoir trouvé sa propre raison d'être. S'il faut toujours des immigrants pour la survie du Québec, il faut aussi tenir compte du contexte actuel. Il ne suffit plus de solidifier les digues francophones, de simplement y ajouter des corps, comme le cherchait la loi 101. Le Québec jouit d'une classe d'affaires francophone de plus en plus aguerrie, mais ce n'est pas suffisant non plus. La culture anglophone est aujourd'hui tellement tentaculaire, tellement partout et par conséquent tellement importante pour quiconque veut se faire une tête, veut comprendre et avancer dans le monde dans lequel on vit, que l'approche de l'endigement ne suffit pas. On ne peut se contenter d'ajouter un peu plus de français, en d'autres mots, là où l'on considère qu'il y a trop d'anglais.</p> <p>Plutôt que de taper sans cesse sur le clou anglophone, solidifions plutôt la culture francophone. Rendons-la plus forte (l'enseignement amélioré du français, la promotion des arts et des artistes, ça urge !), plus créative, plus diversifiée.</p>

			<p>C'est la conclusion de 40 ans de loi 101, après tout. À force de se mélanger, de se côtoyer, nous ne sommes plus tout à fait les mêmes. Si on doit tenir tête à l'anglais, il faut que cet ajout de forces vives transparaisse. Il faut rendre le français un peu plus ludique, innovant, flexible, un peu plus étonnant, lui aussi. La seule véritable façon de contrer l'attrait de l'anglais n'est pas de l'exclure totalement, c'est de créer une culture, un vivre-ensemble plus irrésistible encore.</p>
<p>Anne Michèle Meggs, chroniqueuse et ancienne directrice au MIFI</p>	<p>Journalistique/ opinion</p>	<p>L'Autjournal, 18 mai 2021 https://bit.ly/3ox2sz6</p>	<p>Le gouvernement ne mentionne pas que le Québec a atteint ce 53 % [transfert linguistique vers le français] très largement en sélectionnant pour la résidence permanente des personnes de l'étranger qui avaient déjà effectué leur transfert vers le français avant leur arrivée au Québec. Triste à dire, mais on ne peut trop compter sur les cours de français pour assurer le choix du français à la maison.</p> <p>Par ailleurs, ce n'est pas grâce à des cours d'anglais que les allophones choisissent cette langue au Canada anglais. C'est à cause de leur connaissance de l'anglais avant leur arrivée et grâce à l'immersion sociale. La réalité est qu'il est impossible de participer pleinement à la vie commune dans le reste du Canada autrement qu'en anglais.</p> <p>Une immigration déjà largement francophone est donc la pierre angulaire de la pérennité du français au Québec. Pourtant, non seulement cet élément fondamental ne se trouve pas dans la réforme annoncée, mais le gouvernement de la CAQ est le premier gouvernement, depuis que le Québec a pris en charge la sélection de ses immigrants, à ne pas se donner une cible relative au pourcentage des personnes admises connaissant le français.</p> <p>Parmi les personnes admises (ayant obtenu leur résidence permanente) au Québec en 2011, 36,6 % ne connaissaient pas le français. En 2019, elles étaient 50,2 %. Non seulement on admet un pourcentage grandissant de personnes qui ne connaissent pas le français, mais la part d'entre elles qui connaissent l'anglais grimpe aussi.</p> <p>[...]</p> <p>Le gouvernement du Québec ne s'engage pas à assurer une immigration majoritairement francophone. De plus, il ne colmate pas la brèche dans la Charte qui risque, à long terme, que plus d'allophones aient les mêmes droits que la fameuse communauté historique anglophone du Québec !</p> <p>Le projet de loi précise, en effet, que les personnes à statut temporaire pourront envoyer leurs enfants à l'école publique anglaise pour un maximum de trois ans. Trois ans suffisent amplement pour qu'une citoyenne ou un citoyen bénéficie du droit d'envoyer ses enfants à l'école anglaise. La Charte donne droit à l'école anglaise aux citoyennes et citoyens qui ont fait la majeure partie de leur enseignement primaire ou secondaire en anglais au Canada. Un enfant inscrit pour la première fois en deuxième année du primaire ou à n'importe quel niveau de secondaire et y demeurant pour trois ans satisfera ce critère.</p>

			Si on veut réellement que les allophones au Québec choisissent le français, il faudra (1) revoir sérieusement les pouvoirs du gouvernement en matière d'immigration temporaire dans son ensemble, (2) s'engager à sélectionner des personnes qui ont déjà fait ce choix, et (3) ne pas enchâsser dans la législation un droit qui envoie le message contraire, qui permet d'augmenter le nombre de personnes ayant le droit de vivre en anglais au Québec.	
Michel chroniqueur	David,	Journalistique/ opinion	Le Devoir, 14 mai 2021. https://bit.ly/3hq3tXT	Sur papier et sous réserve des modalités de leur application, elles n'en sont pas moins porteuses d'un réel progrès, qu'il s'agisse de la francisation des entreprises de 25 employés et plus, du droit de travailler et d'être servi en français ou encore de l'obligation faite à l'État de communiquer en français avec les entreprises et les nouveaux arrivants [...] Il y manque cependant une mesure phare qui serait de nature à frapper l'imagination, comme l'avait fait en 1977 l'imposition de l'unilinguisme français dans l'affichage commercial, et comme aurait pu le faire cette fois-ci l'extension de la loi au niveau collégial.
			Le Devoir, 15 mai 2021 https://bit.ly/3fstNxY	[...] Sur les deux questions qui préoccupaient le plus la communauté anglo-québécoise, le projet de loi 96 a choisi une voie modérée [...] Il est vrai qu'à bien des égards, le projet de loi 96 pêche par excès de modération. M. Legault l'a présenté comme « le geste le plus fort qui a été posé depuis le dépôt de la loi 101 », mais cela n'était pas difficile, dans la mesure où elle a presque toujours été modifiée pour l'adoucir. S'il l'avait voulu, M. Legault aurait eu suffisamment d'ascendant pour convaincre la population qu'il était nécessaire d'aller plus loin. Ses députés auraient pu maugréer, mais ils ont tous été élus et seront réélus grâce à lui. Combien, pensez-vous, auraient imité Clifford Lincoln ? Un gouvernement ne peut cependant pas tout faire seul. Si tous les consommateurs frustrés de ne pas être servis en français décidaient de boycotter les commerces fautifs, ces derniers leur donneraient vite satisfaction. On ne peut pas blâmer les anglophones de vouloir vivre en anglais et de défendre les droits qu'ils estiment être les leurs. Il appartient aux francophones de prendre les moyens de vivre en français, s'ils y tiennent vraiment.
			Le Devoir, 20 mai 2021 https://bit.ly/3bJ8hEm	[...] Le projet de loi a été généralement bien accueilli par la majorité francophone et François Legault a déjà suffisamment de griefs envers Ottawa sans qu'il soit nécessaire d'en ajouter. Qui plus est, les « séparatistes » ne sont plus perçus comme une menace. Les prétentions autonomistes de la CAQ sont un peu agaçantes, mais le parti jappe sans vraiment mordre.
Robert Chroniqueur	Dutrisac,	Journalistique/ opinion	Le Devoir, 14 mai 2021. https://bit.ly/3tNtfYA	Le projet de loi 96 est ambitieux. Il n'y a probablement pas une seule pierre qui n'a pas été retournée. Le ministre promettait un projet de loi « costaud » ; il l'est, sans être radical. A peu près tous les aspects que couvrait la loi 101 originale sont abordés : langue de l'administration publique, du travail, de l'affichage, du commerce et des affaires,

			<p>de l'enseignement, de la justice. C'est comme si on resserrait une kyrielle de boulons mais de façon mesurée, « raisonnable », a dit le premier ministre, tout évitant de braquer la minorité anglophone.</p> <p>François Legault se retrouve exactement là où il veut être, au milieu, entre le Parti québécois qui a opté sur le tard pour l'abolition du libre-choix au cégep et Québec solidaire qui, de façon surprenante, s'est dit contre toute limitation. En prime, sur cet enjeu, le Parti libéral a rejoint la CAQ, Sur le plan politique, le projet de loi 96 pourrait s'avérer un coup de maître.</p>
		<p>Le Devoir, 23 mai 2021 https://bit.ly/3vkfsL1</p>	<p>Inscrite dans le projet de loi 96, la modification unilatérale de la constitution interne du Québec de 1987, dans la partie V de la Loi constitutionnelle, a créé une onde de choc au Canada anglais. À moins que ce soit surtout la réaction du premier ministre, Justin Trudeau, qui, conforté par des avis juridiques du Bureau du Conseil privé, estime qu'il n'y a pas là de quoi fouetter un chat. Il semble qu'au Canada anglais, on ne décolère pas. Que le Québec change unilatéralement un petit bout de la Constitution qui lui est propre, en vertu d'une disposition à l'usage des provinces, dans un petit carré de sable qui lui est réservé, est perçu par certains comme un acte de sédition.</p> <p>Dans le National Post, le chroniqueur politique John Ivison n'ose imaginer la réaction qu'aurait eue le père de l'actuel premier ministre, Pierre Elliott Trudeau qui, rappelle-t-il, qualifiait les nationalistes québécois de « dégueulasse peuple de maîtres chanteurs », ce que nous serions toujours à son avis. Le problème avec ce rappel, outre le fait que tous les partis à l'Assemblée nationale se proclament nationalistes, c'est que le Québec ne demande strictement rien. Le gouvernement Legault ne fait que signaler un état de fait en reprenant le texte d'une motion unanime de la Chambre des Communes (Les Québécoises et les Québécois forment une nation). Quant au français, langue officielle, une loi, adoptée par le gouvernement Bourassa et qui n'a pas été invalidée par les tribunaux, l'a proclamé. Il y a près de 50 ans.</p>
		<p>Le Devoir, 28 mai 2021 https://bit.ly/3usQEPp</p>	<p>En fait, le gouvernement caquiste, par le truchement du projet de loi 96, ne cherche aucunement à enlever des droits à la minorité de langue anglaise. Il ne veut surtout pas transformer certains de ces citoyens en victimes tonitruantes. A ce jour, les critiques du projet de loi en provenance des Anglo-Québécois furent d'ordre général, : plus de 40 ans après l'adoption de la loi 101, certains n'acceptent toujours pas que le Québec se définisse comme un État de langue française.</p> <p>En matière municipale cependant, le projet de loi 96 contient des exigences qui vont à l'encontre du bilinguisme institutionnel qui caractérise r administration municipale de Montréal. Soumise aux mêmes règles que l'administration publique en général, la Ville de Montréal devra, « de façon exemplaire », utiliser la langue française et communiquer en français avec tous ses citoyens, à moins qu'ils ne soient des anglophones qui ont eu accès à l'éducation en anglais. Quant aux immigrants, après six mois au pays, l'administration municipale devra communiquer avec eux en français exclusivement. En clair, Montréal, à l'heure actuelle une ville bilingue dans ses relations avec ses citoyens,</p>

			sera appelée à devenir, en vertu du projet de loi 96, aussi française que la fonction publique québécoise. L'administration de Montréal, celle d'une véritable ville française ? Gageons qu'il y en aura pour s'en offusquer.
Jean-François Nadeau, chroniqueur	Journalistique/ opinion	Le Devoir, 25 mai 2021 https://bit.ly/3yCQXul	<p>Ainsi donc, François Legault réussirait là où les autres premiers ministres du Québec ont lamentablement échoué ? Depuis des années, il est avéré que la Constitution, ce temple dans lequel se trouve enfermé le cadre de la société, n'ouvre pas ses portes facilement quand il est question d'y installer une image de soi plus actuelle. D'autant plus que les voisins, dans cette curieuse fédération, sont immanquablement invités à venir retoucher votre image. Si bien qu'au final, à force de les voir la crayonner, elle ne ressemble plus à rien, sinon à la leur.</p> <p>Comme il l'a fait pour la loi 21, François Legault prétend avoir trouvé le moyen d'entrer par la porte de derrière, grâce au passe-partout offert par des clauses subsidiaires. Mais une fois les pieds dans le temple en question, il n'a pas du tout l'intention de chausser ses gros souliers. Autrement dit, pas question de déranger qui que ce soit, ni de vraiment changer quoi que ce soit au portrait plusieurs fois laminé. Il s'agira tout au plus d'aller déposer des fleurs devant, dans cette portion toute provinciale de la Constitution où il est exposé.</p> <p>Dans le cadre de son projet de refonte des dispositions de la Charte de la langue française, le gouvernement Legault entend, par ce coup de théâtre sans conséquence, inscrire en douce dans la Constitution canadienne le fait que les Québécois forment une nation et que le français est, pour eux, la langue officielle.</p> <p>Comme avancée, voilà un projet bien particulier. Ce qui est présenté comme un succès, sur toute l'étendue de la surface médiatique québécoise qui en a fait écho, constitue en fait un sommet qui brille par son manque de profondeur.</p> <p>Prévenu de cette manœuvre, le premier ministre de la fédération, Justin Trudeau, a affirmé qu'il continuerait de dormir sur ses deux oreilles et que, jusqu'à nouvel ordre, il ne lèverait pas le petit doigt. Est-ce pour gagner des voix au Québec ? C'est dire en tout cas à quel point la manœuvre ne dérange pas. D'emblée, les chefs des autres partis fédéraux, si allergiques à parler de Constitution, n'ont d'ailleurs pas davantage réagi. Quelques éditorialistes du Canada anglais ont pourtant bien déchiré leur chemise. Mais chacun sait qu'il s'agit là d'un phénomène normal, une pensée-réflexe consécutive à cette habitude qu'ils ont de toujours vouloir en porter de trop serrées. Les corsets de la pensée, quoi qu'on en dise, existent toujours. Si bien que François Legault peut bien s'envoyer encore tous les bouquets qu'il veut, personne n'entend vraiment s'abaisser à les sentir.</p> <p>[...] Avec François Legault, plus que jamais, on nage en pleine politique-spectacle. De grandes contorsions, associées à des promesses grandioses de changements profonds, mais qui s'amarrent pourtant au <i>statu quo</i>. Grâce à une pirouette constitutionnelle, on s'arrange fort bien de ce qui est. C'est bien la méthode habituelle employée aussi par</p>

			<p>Justin Trudeau. Quoi qu'il y paraisse à première vue, les deux hommes sont faits pour s'entendre tant ils incarnent la politique réduite à sa simple image. Ce qui revient à dire qu'en vérité ils n'incarnent pas grand-chose. Pour se donner l'impression de se distinguer, François Legault pourra agiter de son côté quelques vieux épouvantails d'un nationalisme dépassé — la diabolisation de l'immigration, la guerre des religions —, mais quand on nage ainsi, jour après jour, à la surface, il est difficile de prétendre que l'on descend au fond des choses.</p> <p>La loi 101 se présentait comme un véritable geste d'émancipation appelé à en enclencher d'autres. Le projet d'autonomie qu'elle accompagnait supposait à terme qu'elle soit dépassée par lui. Ici, avec ce projet de loi 96, c'est le contraire. L'ambition n'est pas de changer, mais d'assurer, par un bête replâtrage, le maintien de ce qui est, c'est-à-dire une glissade qui, dans le flou créé par sa vitesse, nous prive de la nécessité de regarder le paysage dévasté tout autour.</p> <p>Du pire, on ne se soucie guère. Le voit-on seulement ? Les écoles tombent en ruine. Au propre comme au figuré. Les enseignants sont sous-payés, insuffisamment formés, pauvrement valorisés. Les institutions culturelles se fragilisent comme jamais. Un Québécois sur cinq vit sous le seuil de la pauvreté. Et on persiste, pendant ce temps, pour des motifs qui ne peuvent être qu'électoralistes, à vouloir dépenser des milliards pour creuser un passage sous le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur de Québec, histoire de se projeter l'illusion que cette société n'est pas en train de se noyer.</p>
Marie-Andrée Chouinard, éditorialiste	Journaliste/ Opinion	Le Devoir, 26 mai 2021 https://bit.ly/3oPwLkC	<p>Avec leur projet de loi sur la langue officielle commune du Québec, le français, le ministre Simon Jolin- Barrette et le gouvernement de la CSQ espèrent inscrire le français comme seule langue officielle au Québec en plus de renforcer les dispositions de la Charte de la langue française. En somme, ils veulent donner des dents à la loi ion. Il semble donc de la plus totale incohérence d'apprendre que les collèges privés non subventionnés, dont l'explosion galopante ces dernières années a alimenté la chronique, ne seront apparemment pas soumis aux dispositions du projet de loi 96. Si la protection du français est aussi primordiale qu'il ne le dit, le gouvernement ne devrait pas sombrer dans les deux poids deux mesures.</p> <p>Radio-Canada confirmait la nouvelle mardi : non, rien n'est prévu dans le projet soumis à l'étude pour l'apprentissage obligatoire du français pour ces milliers d'étudiants étrangers inscrits à des formations courtes en anglais dans des établissements privés non soutenus par le financement de l'État. Ces étudiants, dont la moitié désormais seraient originaires de l'Inde, peuvent utiliser ce premier pas en éducation au Québec comme un tremplin vers des démarches officielles pour immigrer ensuite. Une récente étude menée par l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) a confirmé ce que des reportages récents du Devoir et de Radio-Canada avaient mis en lumière, soit la croissance fulgurante non seulement des étudiants inscrits mais des établissements les accueillant, en plus de la</p>

			<p>course effrénée et payante au recrutement, de pratiques parfois douteuses, et d'étudiants parfois laissés pour compte. Le tout, en anglais!</p> <p>Le projet de loi 96 n'étend pas ses griffes jusqu'à ces établissements : pas d'enseignement obligatoire du français, pas d'épreuve uniforme ni non plus de limite imposée pour le nombre d'inscriptions, toutes mesures qui sont destinées aux cégeps et aux collèges privés subventionnés. La ministre de l'Enseignement supérieur, Danielle McCann, préoccupée par les soubresauts médiatiques des derniers mois entourant ces collèges, avait pourtant exprimé sa volonté de mieux encadrer ce réseau, notamment en ce qui a trait à la langue française. Hélas, le projet de loi 96 ne pourrait permettre dans sa forme actuelle de mieux serrer la vis.</p> <p>L'absurdité de la situation est décriée par les partis d'opposition, mais il ne faudrait pas succomber à l'amnésie collective. Bien que les collèges privés non subventionnés aient proliféré sous le règne de la CAQ, un double malaise existe depuis longtemps dans la relation liant les gouvernements qui ont dirigé le Québec et le milieu de l'éducation. D'abord, cette incapacité chronique à imposer de manière claire les mêmes règles au secteur privé qu'au secteur public, et de manière encore plus délicate avec des établissements non subventionnés, qu'on pense seulement aux errements entourant le curriculum d'études dans les écoles confessionnelles. Ensuite, l'argument pécuniaire qui enveloppe souvent les offres d'apprentissage en anglais faite par les collèges et universités francophones — on n'a qu'à fureter du côté de la formation continue pour les dénicher. Il n'est pas trop tard pour que le législateur allie ses actes à sa parole, en appliquant une couche de cohérence là où il en manque.</p>
<p>Josée Legault, chroniqueuse</p>	<p>Journalistique/ opinion</p>	<p>Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/3btbOGv</p>	<p>Peaufiné par le ministre Simon Jolin-Barrette, le mérite principal du projet de loi 96 sur la langue officielle et commune du Québec, est d'exister.</p> <p>Ce faisant, le PDL 96 remet en mouvement la société civile et la classe politique autour de l'avenir du français. Lequel, contrairement à la laïcité, constitue le véritable cœur de l'identité nationale québécoise. Toutes origines de ses citoyens confondues.</p> <p>Aussi imparfait soit-il, le processus ne fait que commencer. Il y aura consultations et moult débats. Le gouvernement Legault devra se montrer ouvert à le bonifier.</p> <p>Le PDL 96, une fois modifié et adopté, contribuera-t-il ou non à stopper cette tendance lourde ? Serait-il même déjà trop tard ? Bien malins les devins. Il n'en reste pas moins que le PDL 96 ratisse large, mais il reste incomplet.</p>

		<p>Il n'impose pas la loi 101 aux cégeps qui, pourtant, sont des vecteurs majeurs d'anglicisation dans la grande région montréalaise. Se limiter à vouloir contingerter les inscriptions aux cégeps anglais promet tout un casse-tête.</p> <p>Vu sous l'angle strictement politique, pour François Legault, le PDL 96 est un coup fumant. Primo, il dit à son électorat francophone qu'il agit. Deuxio, à l'instar de sa loi sur la laïcité, qu'il le fait, selon lui, de manière « raisonnable ». Tertio, il retire au PQ sa carte restante.</p> <p>En utilisant à nouveau la clause dérogatoire tout en proposant de modifier lui-même la Constitution de 1867 par l'affirmation de l'existence d'une nation québécoise, le premier ministre caquiste ajoute aussi une couche de chair symbolique à l'os de sa position dite autonomiste.</p> <p>Ce qui lui permet de continuer à occuper la quasi-entièreté du terrain politique à la fois nationaliste et fédéraliste. Cela dit, le PDL 96 est touffu et complexe. Le diable n'a donc pas fini de se cacher dans les détails.</p>	
		<p>Journal de Montréal, 18 mai 2021 https://bit.ly/3wipwE3</p>	<p>[...]Le mérite premier du projet de loi 96 du gouvernement Legault visant à renforcer la Charte de la langue française (loi 101), je le redis, est d'exister. Aussi touffu soit-il, il gagnerait cependant à lui donner plus de tonus.</p> <p>À Montréal, la presque moitié des étudiants fréquentent un cégep anglais. Depuis des années, les gouvernements financent ainsi l'anglicisation au sein même des générations montantes de francophones et d'allophones. [...]</p> <p>Le problème ne cesse d'ailleurs de s'amplifier. [...]</p> <p>D'où le risque de se limiter, comme le propose le gouvernement, à contingerter le nombre de non-anglophones dans les cégeps anglais. Posons ici la question clairement.</p> <p>À quoi pourra servir l'inscription dans la Constitution du caractère « officiel » du français pour la nation québécoise si, du même coup, les non-anglophones ne sont pas tenus à faire leurs études préuniversitaires dans cette même langue « officielle » ?</p> <p>Chapeau toutefois au ministre Jolin-Barrette d'avoir brisé un tabou tenace au Québec. Il reconnaît en effet que les « transferts linguistiques » vers le français comme langue d'usage à la maison sont trop peu nombreux.</p> <p>[...]</p> <p>D'où la déception de spécialistes renommés, dont Charles Castonguay et Frédéric Lacroix. Ils saluent avec raison le PDL 96, mais l'urgence étant réelle, ils le souhaitent plus musclé.</p>

			<p>C'est donc aux élus de l'Assemblée nationale de légiférer de manière à rendre le français aussi indispensable que l'anglais l'est hors Québec. S'il n'est pas déjà trop tard, bien entendu.</p>
Mario Dumont, chroniqueur	Journalistique/ opinion	<p>Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/33lao nc</p>	<p>Lorsque l'Assemblée nationale adoptera le nouveau projet de loi 96, le peuple québécois établira que le français est pleinement la langue officielle du Québec.</p> <p>Dans ce projet de loi, le Québec agit sans complexe. C'est un peuple mature qui parle. Pas dans la recherche d'une confrontation, pas dans la provocation. Juste une société qui, consciente de ses échecs, de ses hésitations et de son histoire, décide de prendre les moyens d'assurer la pérennité de sa langue, le socle de son identité.</p> <p>Le gouvernement a décidé de poser un geste fort en inscrivant le caractère français du Québec dans la Constitution canadienne. Geste symbolique, certes, dont on ne saisit pas encore toutes les implications juridiques. Mais le symbole est puissant.</p> <p>Le Québec a recours à une disposition peu utilisée pour inscrire au cœur de la Constitution deux choses simples, mais lourdes de portée. Le Québec forme une nation. Le français est la langue officielle et commune de cette nation. Bravo !</p> <p>Ce geste ne plaira pas à tout le monde au Canada, mais il constitue un exemple puissant d'affirmation. Après les déceptions et les échecs constitutionnels, voir le Québec se tenir debout et s'affirmer fait du bien.</p> <p>Les députés de tous les partis feront leur travail normal d'étude et d'amélioration du projet de loi. Mais à la fin, l'Assemblée nationale n'a pas droit à l'échec.</p>
		<p>Journal de Montréal, 21 mai 2021 https://bit.ly/3bLfH H3</p>	<p>[...] Le gouvernement Legault a changé la donne. Cette fois, le Québec s'affirme sans demander de permission. Dans la loi sur la laïcité comme dans la récente loi 96 sur le français, le Québec se définit par lui-même. Le Québec n'est dans une position attentiste ni dans une position de demandeur. Il avance avec une maturité et une confiance nouvelles : ce que certains appellent un nationalisme décomplexé.</p> <p>Et c'est peut-être ça au fond qui frustre le reste du Canada. Voir le Québec agir avec confiance. Ne plus sentir que le Québec se présente en demandeur qu'on a le privilège de renvoyer bredouille.</p> <p>Cette frustration est en train de se retourner contre Justin Trudeau. Le National Post est allé assez loin hier. En gros caractères, photos à l'appui, on y comparait Justin Trudeau à son père. Le propos : l'un des Trudeau combattait les</p>

			<p>nationalistes québécois, l'autre les courtise. Le quotidien torontois est nostalgique du mépris avec lequel Pierre Elliott Trudeau traitait la volonté d'affirmation des Québécois.</p> <p>Les gens du Post semblent oublier quelques détails historiques. Pierre Elliott Trudeau a certainement eu un succès électoral au Québec, malgré son affrontement avec René Lévesque. Mais à son départ, il a laissé un Canada désuni. Le Québec n'a pas signé sa Constitution de 1982 et son approche de confrontation a tracé le chemin pour le référendum de 1995 où le Canada est passé à un demi pour cent d'éclater.</p> <p>Le Québec a changé. Le mouvement souverainiste ne déplace plus les foules. Ceux qui dans le reste du Canada interprètent la chose comme une érosion du nationalisme se trompent. Le nationalisme s'exprime différemment, mais il est probablement plus fort que jamais. Sous François Legault, l'affirmation prend forme, les projets de loi sont adoptés et on suggère maintenant un changement constitutionnel.</p> <p>Le Québec ne demande pas la permission au Canada anglais. Mais si jamais un mouvement anti-Québec venait se placer en travers de notre route, ce Québec décomplexé pourrait réagir d'une façon que nous n'avons jamais vue.</p>
Mathieu Bock-Côté, chroniqueur	Journalistique/ opinion	Journal de Montréal, 19 mai 2021 https://bit.ly/3orEDsk	<p>Le gouvernement caquiste a réussi à rassembler une grande coalition autour du projet de loi 96.</p> <p>Ottawa, le PLQ, les villes du West Island, La Presse et la plupart des commentateurs fédéralistes ont favorablement accueilli ce projet « costaud » censé défendre le français. Avec de tels alliés, François Legault n'a pas besoin d'ennemis. [...]</p> <p>Que penser du projet de loi 96 ? Comme on dit, c'est mieux que rien. C'est un pas dans la bonne direction. À condition de dire que ce n'est qu'un pas et qu'il aurait fallu en faire mille. Simon Jolin-Barrette a fait ce qu'il a pu. Son courage est indéniable. On comprend qu'il aurait voulu aller beaucoup plus loin. Dans tous ses domaines d'activité, l'État essaiera de faire du français la langue commune.</p> <p>Deux contraintes pesaient sur lui. D'abord, son propre parti. La CAQ est une coalition où les nationalistes sont présents, mais ne dominent pas.</p> <p>Ensuite le Canada. On a tendance à l'oublier, mais le Québec est enfermé dans une Constitution qu'il n'a pas signée et une Charte des droits accordant aux juges le pouvoir d'invalider les lois québécoises, comme s'ils avaient récupéré le pouvoir de désaveu. Le Canada est structurellement hostile au français. [...]</p>

			<p>Ce projet de loi ne renversera pas la tendance à l'anglicisation. Au mieux, il la ralentira. La démographie commande le destin des peuples.</p> <p>Il faudrait prononcer le mot en I. Oui. Je parle du mot immigration. Un étrange tabou l'entoure encore. Qui ose faire le lien entre l'immigration massive et anglicisation est odieusement accusé de flirter avec le racisme. Nous recevons pourtant au-delà de nos capacités d'intégration et de francisation. Mais la simple idée de geler les seuils provoque un scandale. Alors celle de les baisser très significativement semble inimaginable.</p>
		<p>Journal de Montréal, 22 mai 2021 https://bit.ly/3yzKrEK</p>	<p>En présentant la loi 96, le gouvernement Legault a voulu faire quelque chose d'important pour l'avenir du français.</p> <p>Mais on a vite compris, pour peu qu'on ne soit pas complètement étranger à la démographie, qu'il ne pourra d'aucune manière renverser la tendance à l'anglicisation. Au mieux, il la ralentira. Nous disparaîtrons comme peuple plus lentement. Telle sera la vertu de ce qu'on aurait appelé autrefois le bill 96.</p> <p>La loi 96 n'est pas à la hauteur des attentes et de la situation, hélas.</p> <p>Il n'en demeure pas moins qu'il entendait faire de l'exemplarité de l'État en matière linguistique un principe. Désormais, l'État québécois s'exprimera en français. Ce n'était pas rien.</p> <p>Et qu'a-t-il fait ensuite ? Il s'est empressé de ne pas l'appliquer lors de la conférence de presse sur le déconfinement en reprenant cette étrange habitude inspirée des premiers jours de la pandémie de faire des conférences de presse en bilingue.</p> <p>Autrement dit, François Legault reniait le principe qu'il venait d'édicter. Est-ce vraiment exagéré d'espérer que le premier ministre du Québec cesse de traduire son propre propos en temps réel, comme si le français était optionnel?</p> <p>Il faut dire qu'aux dernières élections québécoises, les quatre chefs ont accepté de débattre en anglais dans une comédie pitoyable. On pourrait dire qu'à ce moment, déjà, ils ont enterré le français comme langue officielle.</p>
<p>Stéphanie Grammond, éditorialiste en chef, La Presse</p>	<p>Journalistique/opinion</p>	<p>La Presse, 15 mai 2021 https://bit.ly/3fjGMIG</p>	<p>[...]Au lieu des confrontations du passé, on peut maintenant espérer que Québec et Ottawa travaillent main dans la main.</p> <p>Prenez aussi les PME. Dans son plan pour la langue française, dévoilé en avril, le Parti libéral du Québec s'est dit prêt à imposer des normes allégées de la loi 101 aux entreprises de 25 à 49 employés tout en les accompagnant dans la francisation de leurs employés. Tout ça ressemble drôlement à la proposition de la CAQ, que le premier ministre François Legault a glissée dans son projet en fin de parcours.</p>

			<p>[...]</p> <p>Le Parti québécois se plaint que le projet n'aille pas assez loin. Les petites entreprises dénoncent les règles et la paperasse qui seront superflues, il est vrai, pour celles qui sont établies à Rimouski ou à Trois-Rivières. Mais le projet a le grand mérite de ne pas raviver les vieilles querelles linguistiques dont l'électorat a soupé.</p> <p>Dans le cas des municipalités bilingues, par exemple, la CAQ a évité une approche à l'emporte-pièce qui aurait mis le feu aux poudres. Ainsi, les municipalités qui veulent maintenir l'anglais, même si les anglophones y sont moins de 50 %, devront soumettre la résolution au vote des citoyens.</p> <p>Au lieu de trancher elle-même, la CAQ a donc habilement envoyé la patate chaude aux villes... et ultimement aux citoyens. Difficile de s'opposer à la démocratie.</p> <p>Du côté des cégeps, la CAQ s'est heureusement gardée d'imposer la loi 101 qui aurait fermé la porte aux francophones et aux allophones désireux de parfaire leur maîtrise de l'anglais. La réforme table plutôt sur un plafonnement des places dans les cégeps anglophones, une formule à laquelle les cégeps se sont déjà résignés. Il faut toutefois se méfier d'un détail : la CAQ exigera que les cégeps anglophones priorisent les élèves anglophones. Par le fait même, cela réduira les places pour les francophones et les allophones, puisque certains cégeps refusent les deux tiers des demandes d'admission. Il ne faut pas que cette mesure soit une manière détournée d'appliquer la loi 101 aux cégeps, comme le préconise le Parti québécois, une mesure jugée « extrémiste » par le premier ministre Legault.</p> <p>Malgré sa recherche d'un « compromis raisonnable » la CAQ n'a pas ménagé ses effets de toge. Elle a décidé d'appliquer la clause dérogatoire à l'ensemble de son projet, même si le ministre Simon Jolin-Barrette n'a pas pu dire quelles dispositions au juste risquaient d'être jugées inconstitutionnelles. [...] Ce recours apparaît donc comme un geste symbolique visant à nier haut et fort la légitimité des tribunaux dans la protection des droits et libertés.</p> <p>Autre grand coup d'éclat : la CAQ veut modifier la Constitution pour reconnaître que les Québécois forment une nation et que le français est la langue officielle du Québec. Ce ne serait pas première fois que la province procède à une modification unilatérale (en 1968, la province a aboli le Conseil législatif du Québec, l'équivalent du Sénat).</p> <p>Tout cela soulèvera quand même des enjeux théoriques qui amuseront peut-être les constitutionnalistes, mais qui auront peu d'effet sur le déclin appréhendé du français. Cela dit, la réforme tous azimuts comporte plusieurs mesures</p>
--	--	--	---

			terre à terre qui auront un véritable impact positif sur le marché du travail et le commerce de détail. Cela mérite d'être souligné.
Alexandre éditorialiste	Sirois,	Journaliste/Opinion	<p>La Presse, 25 mai 2021 https://bit.ly/3g1NgGn</p> <p>[...]Parmi les solutions proposées par le bureau du VG : la création d'un guichet unique pour la francisation.</p> <p>Cette initiative se retrouve aujourd'hui au cœur du projet de loi 96. On souhaite créer, au sein du ministère de l'Immigration, une unité administrative appelée Francisation Québec. Ce serait « l'unique point d'accès gouvernemental pour les personnes souhaitant recevoir des services d'apprentissage du français ».</p> <p>Y parvenir, ce serait mettre fin à l'éparpillement et au manque de coordination entre les différents ministères concernés par la francisation. Mais un guichet unique, ce n'est pas non plus une baguette magique.</p> <p>Il faudra aussi se pencher sur la qualité du programme de francisation et trouver le moyen de l'améliorer. Comme, d'ailleurs, sa performance (le ministère affirme que c'est en train de se faire et que 60 % des immigrants débutants atteignent maintenant des compétences de stade intermédiaire en trois ans).</p> <p>Enfin, il est urgent de convenir d'objectifs clairs et de façons de les mesurer. D'autant plus que le premier ministre Legault semble se soucier ces jours-ci davantage du profil économique des immigrants que de leur maîtrise du français.</p> <p>Et comme le Parti québécois le souligne dans son récent « plan d'urgence pour la langue française », on accueille maintenant au Québec, sur une base annuelle, un plus grand nombre d'immigrants qui ne maîtrisent pas le français au point d'entrée « que durant les gouvernements de Jean Charest et de Philippe Couillard ».</p> <p>D'où le caractère fondamental de la réforme annoncée. Dans ce contexte, un demi-succès en francisation serait périlleux. <u>Insistons : il y a en ce qui concerne cet enjeu fondamental, plus que jamais, une obligation de résultat.</u></p>
Paul chroniqueur	Journet,	Journalistique/opinion	<p>La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3bqWqdK</p> <p>Prises de façon isolée, les mesures du projet de loi 96 peuvent sembler modestes. Aucune n'aura à elle seule un impact majeur. L'important est leur effet combiné, et le message envoyé. L'ambition de la réforme se trouve dans son ampleur. Elle touche à tout : la gouvernance (création d'un poste de commissaire indépendant et d'un ministère du Français), les commerces (langue d'affichage, de service et de travail), l'enseignement supérieur (politique linguistique obligatoire et contingentement des places dans les cégeps anglophones) ainsi que la francisation (guichet unique pour mettre fin à l'éparpillement). À cela s'ajoutent le recours préventif à la disposition de dérogation et l'inscription de la nation québécoise et de la « langue officielle » dans la Constitution.</p>

			<p>D'autres aspects sont par contre très concrets, comme la langue de service. A l'heure actuelle, même si on peut déposer une plainte contre un commerce incapable de vous servir en français, cela ne servira pas à grand-chose. L'Office québécois de la langue française ne fera que le sensibiliser et l'accompagner. Le projet de loi lui donnerait de nouveaux pouvoirs qui mèneraient à des amendes. Du moins, c'est ce que je comprends...</p> <p>Le projet de loi compte 201 articles, et on sait où le diable aime se cacher. Un exemple : les services de l'État seront offerts uniquement en français, à part pour la minorité historique anglophone et pour les immigrants arrivés il y a moins de six mois. Ce ne sera pas facile à appliquer.</p>
			<p>La Presse Plus, 21 mai 2021 https://bit.ly/343U9RH</p> <p>[...] Je rappelle que dans le projet de loi 96 sur le français, les caquistes proposent d'écrire dans la Constitution que les Québécois « forment une nation » et que le français est leur « langue commune » et leur « seule langue officielle</p> <p>[...] Au fil de mes conversations avec des constitutionnalistes, je me suis dit : tout ça pour ça ? Car la modification de Québec reste avant tout symbolique.</p> <p>Certes, ce n'est pas rien. François Legault et son ministre Simon Jolin-Barrette offrent une petite réparation après l'échec du lac Meech. Mais cela risque peu d'influencer les tribunaux.</p> <p>D'ailleurs, ce n'est même pas l'intention avouée du Québec, rappelle M. Pelletier. La raison est simple : si c'était le cas, l'amendement exigerait probablement l'accord du fédéral.</p> <p>Peut-être que cela explique la prudence de M. Trudeau. Le Canada reste une fédération dans la Constitution duquel est inscrit le multiculturalisme. Il n'est donc pas inquiet des conséquences. À part, bien sûr, celles de la réaction des électeurs.</p>
Mario chroniqueur	Girard,	Journalistique/opinion	<p>La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3y4pj pQ</p> <p>Si ce projet a de grandes ambitions, il fait parfois dans le symbolique. Si on prend l'exemple des commerces, la loi 96 permettra à des citoyens qui se font servir en anglais, alors qu'ils ne le souhaitent pas, de déposer une plainte auprès de l'Office québécois de la langue française. Des employés prendront ensuite contact avec les propriétaires pour les « accompagner » dans un processus de francisation. Donc, rien de coercitif. Sauf si vous engagez personnellement une poursuite contre le commerçant. Du côté des municipalités, on dit aux villes bilingues que si le seuil d'anglophones est en deçà de 50 %, elles vont perdre ce statut. Mais on dit aussi aux élus que si dans les 120 jours suivant l'application de la loi ils adoptent une motion afin de se soustraire à cette mesure, leur ville conservera son statut de ville bilingue. Combien, pensez-vous, de municipalités québécoises qui ont autour de 10 %, 20 % ou 30 % d'anglophones vont se prévaloir de ce passe-droit ?</p>

			<p>Sur la question des cégeps anglophones, alors que plusieurs s'attendaient à des mesures sévères, on se contente de geler le nombre de places que l'on retrouve actuellement et qui représente 17,5 % pour l'ensemble des institutions collégiales. Bref, c'est le statu quo. [...]</p> <p>Est-ce que les mesures de cette loi contribueront vraiment à freiner le déclin de la langue française, particulièrement à Montréal ? J'en doute. Surtout, la question qui m'habite est : est-ce que cette vaste opération va donner aux anglophones et aux allophones le goût du français ? [...]</p> <p>En fait, le nerf de la guerre est là. À quoi bon mettre des mois à décaper une foi comme celle-là si, au bout du compte, il n'y a personne pour la porter et croire en sa force et en son utilité ?</p>
Christian Dufour, chroniqueur	Journalistique/ opinion	LaPresse Plus, 19 mai 2021 https://bit.ly/3ou2Jma	<p>Le ministre Simon Jolin-Barrette ne nous aura pas fait attendre pour rien. Non seulement son projet de loi sur le français ratisse exceptionnellement large, mais il se révèle aussi habile, pragmatique, très travaillé. Une partie substantielle de son contenu consiste dans le rappel d'éléments de la Charte de la langue française de 1977 que le passage du temps avait dévitalisés, voire fait oublier, et auxquels est redonnée une jeunesse nouvelle. [...]</p> <p>Le projet comporte également des mesures, normes et précisions inédites dans des domaines allant de la langue de l'administration à celle du travail en passant par l'affichage, les institutions, etc. Avec l'affirmation sans ambages du français, le principe sous-jacent est le refus du bilinguisme institutionnel où l'anglais est placé sur le même pied que le français ou rendu obligatoire sans raison.</p> <p>Une des caractéristiques du projet est son solide arrimage à la problématique linguistique concrète de 2021, au moyen de toute une série de détails, d'ajustements, d'exceptions auxquels on a manifestement beaucoup réfléchi. Il reste à savoir jusqu'à quel point cela sera appliqué efficacement par une administration publique québécoise qui ne répond pas toujours aux attentes.</p> <p>Au-delà de la question du français, le projet de M. Jolin-Barrette comporte une innovation audacieuse porteuse d'avenir sur le plan constitutionnel si l'on est conscient de la force des symboles en politique, capable de sortir des schémas défaitistes où le Québec est toujours perdant au sein du Canada. Il s'agit de l'utilisation combinée d'une clause de la constitution canadienne permettant au Québec de se retirer de certaines dispositions de cette dernière biaisées contre lui et d'un autre article lui permettant au contraire de s'insérer à sa façon dans cette même Constitution.</p> <p>Est incluse dans le projet une disposition de dérogation désormais légitimée, soustrayant par principe la loi sur le français aux décisions des tribunaux basées sur une Charte canadienne des droits et libertés imposée en 1982 au</p>

			<p>Québec contre sa volonté dans ses champs de compétences. Parallèlement à cela, on invoque un article du texte constitutionnel de 1867 pour affirmer, au sein de la même Constitution canadienne, que les Québécois constituent une nation avec le français comme seule langue officielle et commune.</p> <p>[...]</p> <p>Le premier ministre Legault s'affirme de plus en plus clairement comme un homme politique exceptionnellement habile, porteur d'un discours nationaliste inspirant qui ne craint pas de faire référence au passé. Il se réclame tout particulièrement du gouvernement de René Lévesque qui avait fait adopter par Camille Laurin cette Charte de la langue française à laquelle M. Legault compare le projet de son ministre Jolin-Barrette. Il y a manifestement ici méprise.</p> <p>Camille Laurin n'avait pas craint de brasser la cage et de faire l'histoire en imposant la francisation des immigrants par l'école au niveau primaire et secondaire. M. Legault s'est révélé au contraire incapable jusqu'à présent d'appliquer la loi 101 au niveau collégial, comme cela est devenu nécessaire, mesure qui serait pourtant beaucoup plus facile à imposer que la fin du libre choix scolaire naguère pour les non anglophones.</p> <p>De façon manifestement abusive, le premier ministre va jusqu'à qualifier d'extrémiste une mesure à laquelle se sont récemment ralliés des gens aussi crédibles que l'ancien chef de cabinet de Stephen Harper, Carl Vallée, Emmanuelle Latraverse et Joseph Facal.</p> <p>Il prive par le fait même le projet de loi sur le français du cœur structurant et du moteur dont il a besoin, ne semblant pas réaliser que la controverse peut être parfois nécessaire, l'obsession de ne pas faire de vagues pouvant être le signe d'un problème.</p> <p>Tout ce qui est rare est précieux. Le laborieux contingentement du collégial anglophone prévu dans le projet valorisera encore plus ce dernier aux yeux de ces jeunes francophones pour qui ce ne sera pas un moyen d'apprendre l'anglais - on n'est plus en 1980 ! -, mais une mesure de promotion sociale les incitant à poursuivre leurs études universitaires, leur carrière et leur vie dans cette langue.</p> <p>Espérons que l'effet cumulatif des mesures de M. Jolin-Barrette aura un impact positif sur le français. Mais espérons surtout que, pour ne pas laisser s'envoler des occasions historiques qui ne se représenteront pas de sitôt, le premier ministre modifiera sa position sur les cégeps pour donner à ce projet de loi le cœur qui lui manque cruellement.</p>
Christian Rioux, chroniqueur	Journalistique/ opinion	Le Devoir, 21 mai 2021	Les mots nous trahissent. Ils disent la vérité malgré nous. La semaine dernière, sur la radio de Radio-Canada, la même formule revenait en boucle. S'agissant du projet de loi 96, élus, chroniqueurs et animateurs répétaient en chœur qu'elle avait pour but de « freiner le déclin du français au Québec ». La dépêche de l'AFP ne s'y trompait pas

		https://bit.ly/3bJIVGk	<p>en affirmant que le projet de loi visait « à tenter de freiner le déclin de la langue française dans la province francophone ».</p> <p>Personne n'aura eu la présence d'esprit d'aviser tout ce monde du sens précis du verbe transitif « freiner ». Le Grand Robert nous apprend que « freiner quelqu'un ou quelque chose » signifie le « ralentir », le « contrarier », le « diminuer », le « gêner » ou le « modérer ». Si les mots ont un sens, le projet de loi 96 ne viserait donc pas à stopper, arrêter, interrompre, enrayer, bloquer ou juguler le déclin du français. Elle ne viserait qu'à le ralentir.</p> <p>Tel semble en effet l'esprit du temps. C'est d'ailleurs ce qui distingue radicalement notre époque de celle de la loi 101 qui, dans l'esprit de ses concepteurs du moins, voulait stopper le déclin du français ou l'inverser, même si elle n'y est pas parvenue.</p> <p>[...]</p> <p>C'est peut-être pour protéger cet « amour-propre » que le nouveau projet de loi propose tant de mesures symboliques. On s'en réjouirait si elles n'empêchaient pas de voir les éléphants qui sont dans la pièce.</p> <p>Le premier, c'est évidemment l'immigration. N'importe quel étranger qui se promène à Montréal comprend vite que le Québec a depuis longtemps dépassé ce que l'anthropologue Claude Lévi-Strauss appelait le « seuil de tolérance » au-delà duquel l'assimilation n'est plus possible. Toutes les danses du ventre et les efforts pour rendre notre langue plus « attrayante » ou même « ludique » n'y changeront rien.</p> <p>Il y a des limites à croire qu'une minorité en déclin peut accueillir proportionnellement plus d'immigrants que la France ou les États-Unis. Mais, pour faire preuve d'une telle lucidité, il faudrait remettre en question ce pacte signé depuis longtemps entre un patronat avide de main-d'oeuvre et cette gauche victimaire pour qui les immigrants sont devenus le peuple élu.</p> <p>L'autre éléphant, c'est évidemment le cégep. En refusant la mesure la plus simple, celle qui coule de source et qui consisterait tout bonnement à élargir le champ d'application de la loi actuelle, on accepte et pérennise le déclin des dernières décennies. La rustine des quotas permettra de continuer à offrir en pâture à la culture dominante anglo-américaine une partie de notre jeunesse, notamment immigrante. Avec pour résultat de consacrer Montréal comme ville bilingue.</p> <p>[...]</p>
--	--	---	--

			<p>Les grandes lois sont toujours les plus simples. Elles se résument souvent en peu de phrases. Elles parlent directement au peuple dans des mots qu'il comprend spontanément. Réduire l'immigration et appliquer la loi au cégep, cela semblera toujours trop simple pour ces technocrates qui chérissent la complexité.</p> <p>Bien avant la CAQ, à la simplicité Robert Bourassa avait lui aussi préféré cette usine à gaz que fut la loi 22 avec ses tests linguistiques alambiqués. Cette loi, qui ne survécut que trois ans, avait beau faire du français la langue officielle du Québec, cela n'avait pas empêché René Lévesque de la décrire comme « quelque chose de mou et d'édenté ».</p> <p>Camille Laurin définissait la loi comme « un premier pas urgent que nous avons [...] le devoir d'accomplir ». Ainsi laissait-il entendre qu'un second pas serait nécessaire un jour. L'homme était le contraire d'un extrémiste. Mais il était lucide. Il savait que se jouait ici la survie d'un peuple. Et qu'on ne survit pas à moitié.</p>
Konrad Yakabuski	Journalistique/ opinion	The Globe and Mail, 20 mai 2021 https://tgam.ca/3f42laY	<p>Let's just say Prime Minister Justin Trudeau might have had a far different reaction to Quebec's latest proposals to protect the French language had he not been at the head of a minority federal government that sees picking up seats in Quebec as the key to winning a majority.</p> <p>[...]</p> <p>Besides, Mr. Legault's decision to invoke the notwithstanding clause struck many constitutional experts as overkill, since none of the proposed language measures appear to contravene the Charter. Access to English-language junior colleges will remain guaranteed for anglophones. Currently bilingual municipalities will be able to retain that status even if anglophones make up a minority of their residents. Some retailers with English names, such as Canadian Tire, will be required to tweak their signage to give more prominence to French. But bilingual signs will still be permitted.</p> <p>By invoking the notwithstanding clause, rather, Mr. Legault is seeking to make the same point that he did when he chose to use the Charter override to protect Bill 21, the 2019 law that forbids some public employees from wearing religious symbols on the job. The point - which is aimed as much at Quebecers themselves as at the rest of Canada - is that Quebec considers itself sovereign in matters affecting its language, culture and values, and no Canadian court is going to tell it otherwise.</p> <p>Indeed, invoking the notwithstanding clause is meant to be seen as an act of national affirmation and Mr. Legault has practically worn its use as a badge of honour. There is some irony to this, of course, since Quebec had almost nothing to do with the inclusion of the notwithstanding clause in the Constitution in the first place.</p> <p>[...]</p>

			<p>In French Quebec, however, it is an article of faith that individual rights do not always trump collective rights. The COVID-19 pandemic made this clear across Canada as governments suspended fundamental rights of free assembly and mobility. But what seemed like a revelation to many in the rest of Canada - that individual rights are not absolute - has long been the accepted wisdom in Quebec.</p> <p>In Quebec, collective rights have always been a thing. Sooner or later, the rest of Canada needs to get used to that.</p>
		<p>Le Devoir, 22 mai 2021 https://bit.ly/3fPxIFA</p>	<p>Est-ce que François Legault avait vraiment pensé que son gouvernement pouvait proposer d'amender la Constitution canadienne pour y inscrire des références à la « nation » québécoise et au français comme langue officielle et commune du Québec sans susciter une levée de boucliers dans le reste du Canada ? Que l'article 159 du projet de loi 96 ne serait pas perçu au Canada anglais comme un cheval de Troie accordant au Québec un statut spécial ?</p> <p>« La proposition d'enclôser une déclaration que les Québécois forment une nation dans la constitution nationale relève du vieux débat autour de la reconnaissance du Québec comme une société distincte. Cela pourrait avoir toutes sortes de conséquences en ce qui a trait à l'interprétation des lois et à la façon dont elles s'appliquent à cette province. Cela, à son tour, affecterait les autres provinces », lisait-on cette semaine dans un éditorial du Toronto Star.</p> <p>En incluant sa proposition de modifier la Loi constitutionnelle de 1867 dans son projet de loi sur la langue, M. Legault a réveillé un vieux réflexe au Canada anglais que l'on avait soupçonné, à tort, de s'être atrophié depuis les débats constitutionnels des années 1980 et 1990.</p> <p>M. Legault a beau avoir reçu la bénédiction du premier ministre Justin Trudeau pour son plan d'amender un article de la Constitution canadienne qui ne s'applique qu'au Québec, la plupart des experts consultés par les médias du Canada anglais ont émis de sérieuses réserves sur la démarche du gouvernement caquiste.</p> <p>Certains chroniqueurs de journaux l'ont carrément qualifiée d'irrecevable. Ceux qui se sont opposés à l'accord du lac Meech s'apprêtent maintenant à reprendre le flambeau pour faire échouer le projet de M. Legault.</p> <p>Et ce n'est pas qu'au Canada anglais que l'opposition se mobilise. Dans une chronique publiée dans The Gazette, et reprise dans les journaux de Postmedia à travers le pays, l'ancien éditorialiste en chef de La Presse et sénateur André Pratte — pourtant favorable à la reconnaissance constitutionnelle de la spécificité québécoise — n'y est pas allé de main morte en accusant M. Trudeau d'avoir « capitulé » devant les demandes de M. Legault. « Justin Trudeau a effectivement indiqué cette semaine que la province du Québec peut écrire n'importe quoi dans la Constitution et il ne lèvera pas le petit doigt contre lui », a écrit M. Pratte en qualifiant la démarche caquiste de « subterfuge unilatéral ».</p>

			<p>Il prévoit une longue bataille judiciaire si le Québec adopte le projet de loi 96 avec l'article 159 intact, ce qui risquerait de rouvrir « les plaies que l'on avait espérées fermées ».</p> <p>Il est évident que tous les chefs fédéralistes à Ottawa cherchent à éviter une autre chicane constitutionnelle, et non seulement pour des raisons électoralistes. Ils reconnaissent le danger qui guetterait le pays en relançant le débat constitutionnel sans avoir préparé le terrain.</p> <p>Les démarches qu'a faites M. Legault auprès de ses homologues provinciaux afin de leur expliquer son projet semblent avoir porté fruit. Mais ce n'est qu'une question de temps avant que des députés provinciaux et fédéraux d'arrière-banc brisent le silence pour exprimer leur désaccord avec la modification proposée par M. Legault.</p> <p>C'est d'ailleurs le pari que fait le chef du Bloc québécois en promettant de déposer une motion à la Chambre des communes visant à mesurer l'appui des élus fédéraux aux propos de M. Trudeau voulant que le Québec a le droit de modifier tout seul les articles de la Constitution canadienne qui ne s'appliquent qu'à la province. « On s'attend à ce que ça fasse débat au sein du Canada », a déclaré cette semaine le chef bloquiste.</p> <p>Que feront les députés libéraux du Québec qui représentent des circonscriptions à forte densité anglophone ? La présidente du Quebec Community Groups Network, l'ancienne députée libérale fédérale Marlene Jennings, a qualifié la proposition caquiste de « coup de massue constitutionnel ».</p> <p>Dans une lettre adressée cette semaine au ministre de la Justice et député montréalais David Lametti, Mme Jennings a affirmé que l'amendement proposé « met en péril les droits constitutionnels des minorités linguistiques ainsi que l'intégrité de l'architecture constitutionnelle ». Elle demande que la modification proposée soit soumise dès maintenant à la Cour suprême du Canada pour déterminer sa constitutionnalité.</p> <p>On doit s'attendre à ce que d'autres voix s'ajoutent à celle de Mme Jennings dans les semaines à venir. L'appui de M. Trudeau sera ainsi testé. Il aurait sans doute préféré se passer du défi que M. Legault vient de lui lancer. La façon dont il le relève pourrait s'avérer déterminante autant pour lui que pour le pays tout entier.</p>
Geneviève Peterson, chroniqueuse	Journalistique/opinion	Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/3tNggX5	Alors qu'on nous présentait hier une réforme de la loi 101, je me suis mise à penser que, bien qu'un encadrement plus serré du français soit plus que bienvenu, il faudrait tôt ou tard trouver des façons de rendre le monde fier de la parler, la langue de chez nous.

			<p>Parce qu'elle est là, la vraie menace, selon moi. Je ne dis pas qu'il ne faut pas consommer de biens culturels qui viennent d'ailleurs. Au contraire. Simplement, la netflixication de la planète amène avec elle une culture homogène. Tout le monde écoute désormais la même affaire en même temps.</p> <p>Que restera-t-il de nous si, demain, nous ne savons plus qui nous sommes ? L'unicité de la culture et de la langue québécoise est ce qui en fait la beauté. Et cette unicité, nous devrions la défendre farouchement.</p>
Thomas Mulcair, chroniqueur	Journalistique/opinion	<p>Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/3tLugrO</p>	<p>M. Legault vise à modifier, en même temps, la constitution canadienne pour mieux asseoir la juridiction du Québec, comme nation, en matières linguistiques.</p> <p>Lors du référendum de 1995, Jacques Parizeau, de toute évidence fier de son coup, a décrit sa question comme étant « astucieuse ». Sa vantardise lui est revenue, car beaucoup de gens se méfiaient d'une telle ruse.</p> <p>Trop prudent et expérimenté pour faire la même erreur, il faut reconnaître que François Legault est conséquent avec lui-même et qu'il est, oui, vraiment futé.</p> <p>Il a réussi à édulcorer deux aspects appréhendés des modifications à la loi 101 : l'accès au cégep et la reconnaissance des villes bilingues.</p> <p>Même si c'est contre nature pour un homme d'affaires, il a accepté d'accroître la bureaucratie linguistique et la paperasse pour les entreprises d'une certaine envergure.</p> <p>Mais c'est maintenant au niveau national que le grand jeu se joue.</p> <p>Le Québec a déjà modifié la constitution canadienne. Lucien Bouchard a réussi un coup de maître en balayant toute résistance à Ottawa à amener un changement majeur. Les commissions scolaires confessionnelles ont été remplacées par des commissions scolaires linguistiques. Bouchard, au sommet de son autorité, a averti le Sénat de ne même pas songer à jouer aux trouble-fêtes.</p> <p>C'est une manœuvre de cette envergure que François Legault prépare. S'il était assis à côté de son ministre en conférence de presse hier, ce n'était pas pour parler de fins détails. Ça, il le laissait à Jolin-Barrette</p>
		<p>Journal de Montréal, 21 mai 2021</p>	<p>Dans ce nouveau dossier constitutionnel, Justin Trudeau semble pris de court. Pourtant, c'était facile à prévoir. François Legault avait mis cartes sur table avant l'élection de 2018 : il voulait plus de pouvoirs en matière d'immigration, de culture et de langue.</p>

		https://bit.ly/3ugZ2Sl	<p>Legault n'allait pas attendre la permission. Il vient de décider qu'il ira chercher plus de pouvoirs en changeant lui-même la Constitution. Ce faisant, Legault vient de prouver à nouveau qu'il est un fin stratège face à un gouvernement de dilettantes à Ottawa.</p> <p>Le Bloc a déjà annoncé son intention de présenter une motion d'opposition pour forcer Trudeau et son caucus à voter en faveur de la loi 96. Ça risque de provoquer des flammèches, car autant des députés anglophones du Québec s'inquiètent, avec raison, au chapitre des droits linguistiques, autant des députés de l'Ouest canadien lorgnent avec intérêt cette nouvelle possibilité de changer la Constitution à leur façon.</p> <p>[...]</p> <p>Lorsque Lucien Bouchard a proposé un changement constitutionnel pour remplacer nos commissions scolaires protestantes et catholiques par des établissements anglophones et francophones, il a réussi en ayant recours à l'article 43 de la Constitution de 1982, qui exige une motion de la Chambre des communes et du Sénat.</p> <p>Legault prétend qu'il n'a pas besoin de faire ça, car il modifie juste la « Constitution du Québec » et donc, il peut utiliser un autre article, l'article 45, et procéder unilatéralement.</p> <p>En fait, changer le nom de la législature du Québec en « Assemblée nationale » ou se débarrasser de notre « Sénat », c'est changer la Constitution du Québec. S'il s'agit de droits linguistiques, c'est l'article 43 qui doit être suivi, comme Bouchard l'a fait. Mais là où Bouchard avait besoin de la modification, Legault semble vouloir prouver son point, peu importe comment.</p> <p>C'est effectivement au chapitre de la langue de la justice et des lois que ça va se corser. Tant ici, au Québec, qu'au Manitoba, les lois doivent être votées dans les deux langues, les procédures parlementaires sont bilingues et les citoyens ont un droit constitutionnel d'avoir recours aux tribunaux dans les deux langues.</p> <p>Une loi s'interprète dans son contexte. La loi 96 continue une guerre larvée entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif sur la langue des tribunaux au Québec.</p> <p>Jolin-Barrette entend utiliser le pouvoir législatif pour se donner raison. Les modifications restreignant la possibilité d'utiliser les deux langues, au Code civil et dans d'autres lois, seront aussi sous la loupe et risquent de forcer Trudeau à se raviser... au plus grand plaisir de Legault !</p>
--	--	---	--

<p>Sophie Durocher, chroniqueuse</p>	<p>Journalistique/ opinion</p>	<p>Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/3bteeF5</p>	<p>Si on s'y mettait : c'est le titre d'une des bonnes chansons de Jean-Pierre Ferland. J'aimerais proposer ce slogan au peuple québécois, au lendemain du dépôt de la réforme Jolin-Barrette de la loi 101.</p> <p>Le gouvernement aura beau mettre toutes sortes de mesures en place, c'est à nous aussi de réaffirmer notre fierté de parler français.[...]</p> <p>Si on s'y mettait... d'être nous aussi des influenceurs ? Au cours des dernières semaines, je me suis désabonnée de dizaines de comptes de commerces ou d'entreprises de chez nous qui s'obstinaient à communiquer avec leur clientèle en anglais ou en franglais. Je commençais gentiment, en leur demandant pourquoi ils ne s'adressaient pas à nous en français.</p> <p>Mais quand je me fais répondre : « À Montréal, c'est bilingue » ou « Vous n'avez qu'à utiliser Google Translate », je me fâche.</p> <p>C'est bien, ça m'a fait un beau ménage du printemps... Je m'excuse, mais quand tu es un fleuriste à Laval, tu n'es pas à Milwaukee ou à Manchester. La moindre des choses est que tu t'adresses aux gens qui fréquentent tes médias sociaux dans la langue de David Goudreault. Si ton commerce est sur le boulevard Saint-Laurent, pourquoi te décris-tu comme : Montreal-based vegan bakery ?</p> <p>Si on s'y mettait, collectivement, de mieux parler, de mieux défendre, de mieux protéger le français ?</p>
<p>Richard Martineau, chroniqueur</p>	<p>Journalistique/ opinion</p>	<p>Journal de Montréal, 15 mai 2021 https://bit.ly/3hy2zbT</p>	<p>[...] Par exemple, qu'est-ce qui aurait empêché le gouvernement de retirer le statut bilingue aux municipalités qui ne comptent que 12 %, 20 % ou 25 % d'anglophones sur leur territoire ?</p> <p>Mais non. On n'a même pas voulu aller là.</p> <p>Le plus grand angle mort de cette réforme est l'immigration.</p> <p>Rien sur les seuils, rien sur l'obligation d'avoir une connaissance suffisante du français pour immigrer.</p> <p>On se contente de créer un guichet unique qui harmonisera les services d'accueil et de francisation, afin de mieux accompagner les nouveaux arrivants dans leur processus d'intégration.</p> <p>C'est une bonne initiative, bien sûr, mais, enfin, ce n'est pas à proprement parler une révolution.</p> <p>Bref, c'est de la CAQ pur jus.</p>

			On gouverne au centre. Entre le PQ et le PLQ.
Denise Bombardier, chroniqueuse	Journalistique/ opinion	Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/3eKmqmz	<p>René Lévesque, Jacques Parizeau, Lucien Bouchard, Bernard Landry et Pauline Marois, tous ces premiers ministres péquistes auraient sans aucun doute apprécié la combativité, l'enthousiasme, la ténacité et l'intensité de l'attachement au Québec de Simon Jolin-Barrette.</p> <p>Simon Jolin-Barrette ne se laisse pas impressionner par ses adversaires, ce qui lui vaut des attaques virulentes parfois même de la part des journalistes de sa génération qu'il ne caresse pas dans le sens du poil.</p> <p>Le ministre, contrairement à nombre de gens de sa génération, semble dénué du complexe de minoritaire. Il ne craint pas d'afficher un nationalisme décomplexé, car il est habité d'une mission historique, celle de remettre la langue française et l'identité québécoise au cœur de l'action politique de son parti, la CAQ. Cela 44 ans après l'instauration de la loi 101, l'œuvre de Camille Laurin.</p> <p>Pour cela, il peut compter sur l'appui inconditionnel de François Legault, son allié indéfectible, quoi qu'on en dise, pour remettre le français au sommet des préoccupations de l'État en introduisant la spécificité linguistique de la nation québécoise dans la partie réservée aux provinces dans la constitution canadienne. Il faudra sûrement s'attendre à la réaction vive du gouvernement du Canada. Les tribunaux auront du pain sur la planche.</p> <p>Simon Jolin-Barrette, avocat de formation, voue une admiration sans bornes à Benoît Pelletier, ex-ministre libéral et professeur de droit constitutionnel à l'Université d'Ottawa, qui a servi de conseiller au ministre caquiste sur ces questions.</p> <p>Et fini, les villes bilingues au Québec lorsque la population anglophone ne le justifie pas. Terminé, le bilinguisme de l'État québécois. Nous entrons dans le Québec de la langue commune plutôt que seulement officielle.</p> <p>La politique est l'art du compromis. Le ministre Jolin-Barrette est certainement un bon élève de son maître politique, François Legault. Il a résisté, à l'évidence, aux exigences des nationalistes revendicateurs qui auraient fermé les portes des cégeps anglophones aux étudiants francophones. On installera plutôt des quotas qui, à moyen terme, réduiront l'accès des francophones et allophones aux cégeps anglais.</p>
		Journal de Montréal, 17 mai 2021	Le PLQ a un avenir dans la mesure où la majorité francophone continuera sa décroissance. Cela ne signifie pas que la CAQ doive triompher. D'ailleurs, François Legault est trop prudent pour s'enflammer.

		https://bit.ly/3bwJqw6	Son projet de loi 96 est en ce sens à son image. Il est marqué par une modestie doublée d'une clairvoyance politique. C'est pourquoi il épargnera le PLQ selon le principe qu'on ne tire pas sur une ambulance.
Gérald Fillion, journaliste économique	Journalistique/opinion	Radio-Canada, 14 mai 2021 https://bit.ly/3bxDotW	<p>[...] La réforme proposée par le gouvernement tend à remettre l'importance du français à l'avant-plan en durcissant l'encadrement dans l'affichage en français et en obligeant bientôt les entreprises de 25 à 49 employés à appliquer également les règles de la loi 101. Mais, fondamentalement, qu'est-ce qu'on fait pour s'assurer que la nouvelle économie, qui se passe en ligne, est aussi assujettie à la loi 101?</p> <p>Pour être efficace, la Loi sur la langue officielle et commune du Québec doit être Exigeante La réforme de la loi 101 a pour objectif de freiner le déclin du français et de protéger son utilisation dans les lieux de travail et dans l'affichage. Elle vise aussi à améliorer la francisation des nouveaux arrivants.</p> <p>Mais elle doit aussi valoriser la langue française auprès des entrepreneurs, particulièrement les plus jeunes. Et l'enjeu, à ce point-ci, ne relève pas de l'exigence de francisation des immigrants. Le défi est encore plus grand, puisque l'attraction de la langue anglaise semble tout à fait irrésistible. On a l'impression qu'il n'y a plus de lois, de règles, de CRTC qui peuvent aujourd'hui protéger la langue et la culture.</p> <p>Un encadrement pour s'assurer que le français est la langue du travail et des entreprises, c'est très bien. Mais une stratégie pour donner aux jeunes entrepreneurs la passion du français, et pour leur rappeler combien c'est une force économique, c'est un autre défi.</p>
Michel C.Auger	Journalistique/opinion	Radio-Canada, 14 mai 2021 https://bit.ly/3opHcLy	<p>Le projet de loi 96, déposé jeudi par le gouvernement Legault, réussit le coup fumant d'inscrire le caractère français de la société québécoise directement dans la Constitution canadienne, en amendant la partie de la loi de 1867 qui est la constitution interne du Québec.</p> <p>[...] Politiquement et symboliquement, c'est un coup d'éclat. Aucun des partis d'opposition ne pourra s'y objecter et cela s'inscrit dans la démarche autonomiste et nationaliste de la CAQ, ce qui est évidemment l'objectif réel de toute la démarche.</p> <p>Il en va de même de la plupart des nombreux amendements que le gouvernement Legault veut apporter à la loi 101. On a réussi à modifier la loi tout en éliminant plusieurs des aspérités qui auraient pu faire dérailler le débat public : la perte de statut bilingue pour les villes anglophones ou l'interdiction totale du cégep en anglais aux francophones et allophones.</p>

			<p>Les partis d'opposition ont du mal à trouver sur quel pied danser. Les libéraux préfèrent voir qu'on a intégré quelques-unes de leurs idées dans la loi. Québec solidaire y voit plusieurs choses intéressantes. Le seul à carrément s'opposer est le Parti québécois, mais il se retrouve dans une position que François Legault aura beau jeu de qualifier d'extrémiste, comme il aime à le faire.</p> <p>Dans la société civile, pas de hauts cris. Tout au plus des mises en garde classiques des chambres de commerce de ne pas exagérer les exigences pour l'embauche ou les exigences administratives. La communauté anglophone est rassurée que les municipalités puissent garder leur statut bilingue par résolution du conseil municipal.</p> <p>Et personne n'a encore crié au retour de la police de la langue parce qu'on donne un recours aux consommateurs qui ne seraient pas servis en français. Bref, la grande coalition qui s'était opposée à la loi 101 n'existe plus et ne se reformera pas.</p> <p>Les problèmes, parce qu'il y en aura, n'arriveront que dans quelques années. Parce qu'il est loin d'être certain que des aspects de la loi soient constitutionnels sur des questions qui ne touchent pas les chartes des droits. Ainsi, il ne suffit pas de décréter que les entreprises de juridiction fédérale seront désormais soumises à la loi 101 pour que cela entre en vigueur automatiquement et sans que le Parlement fédéral n'ait rien à dire. Même la déclaration dans la Constitution voulant que le français soit la seule langue officielle du Québec et aussi la langue commune de la nation québécoise pourrait être contestable en regard du principe juridique stipulant qu'on ne peut pas faire indirectement ce qu'on ne peut pas faire directement.</p> <p>Or, le Québec n'a aucun moyen direct de modifier seul la Constitution canadienne. La belle idée politique n'est peut-être pas blindée juridiquement.</p> <p>Sur le fond, ce n'est que l'épreuve du temps qui dira si toutes ces nouvelles mesures réussiront à améliorer la situation du français au Québec. Et il n'est pas plus certain que davantage de loi 101 soit la solution aux manquements de la loi 101</p> <p>Parce que le sort du français au Québec dépend aussi de douzaines de choix individuels sur lesquels on ne peut pas légiférer. Ainsi, plusieurs démographes disent que seul le critère de la langue utilisée à la maison est le signe du progrès ou du déclin d'une langue. Or, s'il y a une chose qu'on ne peut légiférer, c'est bien la langue utilisée à la maison...</p>
--	--	--	---

			<p>Autre exemple : l'étalement urbain. Si le français recule à Montréal, c'est d'abord et avant tout parce qu'il y a depuis des décennies un exode des francophones vers les banlieues. Et jamais la CAQ ne va prendre des mesures qui affecteraient négativement ses circonscriptions dans le 450.</p> <p>Enfin, il y a quelque chose de triste à voir un gouvernement du Québec utiliser les clauses dérogatoires de façon aussi automatique et globale. Y compris envers la Charte québécoise des droits et libertés, une loi de l'Assemblée nationale qui mériterait plus de respect.</p> <p>Mais le gouvernement sait que son machisme dérogatoire est populaire et cela reste son principal objectif. Même si le Québec n'a aucun intérêt à se forger la réputation d'un État qui croit que la protection des libertés fondamentales n'a pas beaucoup d'importance.</p>
Marie Grégoire, communicatrice	Journaliste/ Opinion	La Presse Plus, 26 mai 2021 https://bit.ly/34jHMRJ	<p>[...] Pourquoi Robert Bourassa n'a pas lui-même eu recours à l'article 45 de la Constitution de 1982 pour modifier la Constitution du Québec incluse dans celle de 1867 et ainsi s'affirmer ? C'est une excellente question que m'a posée Patrick Masbourian dans le cadre de ma chronique à Tout un matin sur les ondes de la première chaîne de Radio-Canada.</p> <p>Évidemment, il est difficile d'y répondre sans faire parler les morts. Mais je risque une piste, celle de dire que nous n'avons pas le même état d'esprit à l'heure actuelle qu'au moment de l'échec de Meech. La dynamique a changé. Le Québec a changé. L'attente du grand soir de la reconnaissance du reste du Canada ou de l'indépendance n'est plus une priorité.</p> <p>Les Québécois ne sont plus dans la dynamique de demander. Ils font ce qu'ils jugent opportun. Sans compter que le Québec est reconnu comme nation depuis 2006, moment où le Parlement canadien a adopté une motion en ce sens.</p> <p>D'ailleurs, il faut rappeler qu'à cette époque, la levée de boucliers attendue du ROC (Rest of Canada) ne s'était pas produite. Il n'est donc pas surprenant que le gouvernement du Québec songe à lui-même s'affirmer sans attendre les autres.</p> <p>Le Canada aussi a changé. L'appui de Jason Kenney, premier ministre de l'Alberta, l'illustre bien. Il a dit être en admiration devant l'aplomb du Québec d'amender la Constitution pour s'y inscrire comme nation. Dans une entrevue au Calgary Herald, il a affirmé : « J'ai toujours dit que l'Alberta devrait imiter le Québec dans la manière qu'il défend ses intérêts. » La politique autonomiste du Québec pourrait donc faire des petits à l'échelle canadienne.</p>

			<p>Le regard de Justin Trudeau aussi a changé. Il est vrai que nous sommes à la veille d'élections potentielles... Mais n'empêche que les juristes du ministère de la Justice à Ottawa considèrent aussi comme légitime la façon de faire du Québec. Notons que sur le plan politique, cette modification constitutionnelle fait aussi consensus parmi les chefs des partis fédéraux.</p> <p>Il reste que certaines choses ne changent pas. Une partie des chroniqueurs politiques du Canada anglais s'excitent depuis quelques jours. Ils reprochent au Québec d'utiliser une approche fort audacieuse pour affirmer constitutionnellement ce qui constitue pourtant des évidences sociologiques et historiques. Comme le reconnaissait le Parlement canadien en 2006, les Québécois forment une nation. Tel que l'affirmaient il y plus de 40 ans la loi 22, puis la loi 101, le français est la langue officielle du Québec.</p> <p>Je dois l'avouer, je suis une enfant de Meech. Cette volonté de faire adhérer le Québec dans « l'honneur et l'enthousiasme », des paroles prononcées par Brian Mulroney et écrites par Lucien Bouchard ont galvanisé mon engagement. Puis cette phrase mythique de Robert Bourassa a, comme pour bien des Québécois, ancré ma posture. Le Québec est libre et capable d'assumer son destin.</p> <p>Si on attend les autres, la reconnaissance risque de ne jamais arriver. En faisant ce geste autonomiste trois décennies plus tard, le Québec relève la tête calmement, sans drame, pour affirmer tout simplement ce qu'il est.</p>
Chantal Hébert, chroniqueuse	Journalistique/opinion	Toronto Star, 15 mai 2021 https://bit.ly/33WlZIE	Based on the initial reactions, this legislation is not poised to become as polarizing as the province's controversial Bill 21 on secularism. It helps that rather than come up with one big hammer, the Coalition Avenir Québec (CAQ) has set out to use all the tools in the government's box to achieve its purpose. And that some of the sharper ones come with a self-blunting mechanism. That's the case, for instance, with the disposition that would have a municipality lose its bilingual status if its Englishspeaking population fell below 50 per cent. Its local council would have the option of passing a resolution to maintain the status quo.
		Le Devoir, 21 mai 2021 https://bit.ly/3u9aKOW	Chantal Hébert vient cependant démystifier l'idée, que certains au Canada anglais pourraient se faire, qu'il s'agit d'une ruse élaborée de François Legault — un ancien péquiste — pour relancer la ferveur souverainiste des Québécois. <p>« Comme le sait trop bien le premier ministre, les Québécois qui désirent achever l'héritage constitutionnel de l'ancien premier ministre libéral Robert Bourassa sont plus nombreux que ceux qui souhaitent compléter le rêve de sécession auquel l'ancien premier ministre péquiste Jacques Parizeau a consacré sa vie », écrivait Mme Hébert dans le Toronto Star mercredi.</p>

		<p>The Totonto Star, 22 mai 2021 https://bit.ly/3fJ34Ou</p>	<p>[...] Moving on from Bill101 to the 2006 introduction by Stephen Harper in the House of Commons of the Quebec nation resolution, here again, forecasts of a unity Armageddon turned out to be anything but prescient.</p> <p>] Andrew Coyne, my panel mate on CBC's "At Issue," warned that the adoption of the motion spelled the end of Canada as we knew it. The Star's editorial board predicted it would embolden Quebec's separatists and lead to bitterness and division in the country</p> <p>Instead, over the 15 years that have elapsed since that House of Commons vote, peace of a sort has broken out on the Quebec/Canada front. The most significant change on the unity landscape has been the fading away of the Parti Québécois. Quebec's once proud sovereigntist party now sits in fourth place in the national assembly, with little or no prospect of a recovery in the next provincial election. Some observers believe its days may be counted.</p> <p>[...] Earlier this year, a Mainstreet poll showed that seven out of 10 supporters of Quebec's governing party, Coalition Avenir Québec (CAQ), voted for one of the federalist parties in the 2019 federal election. There are reasons why the word coalition is part of the name of Premier François Legault's party.</p> <p>Notwithstanding the prophets of doom, Quebec over the past decade has become less polarized along the sovereigntist/ federalist axis than at any time in its recent history.</p> <p>[...]</p> <p>And while the debate over Bill 96, as the new language law is known, has only just begun in the National Assembly, given that the Bloc Québécois plans to bring the issue to the Commons, parliamentarians should not ignore the invitation to discuss it.</p> <p>In time, the Supreme Court will almost certainly get to determine whether, as the CAQ argues, it is playing by the rules of the Constitution or whether as its critics allege, it is drawing well outside the lines.</p> <p>Meanwhile though, it would be useful for the prime minister to share his government's full legal analysis of the province's proposed amendments.</p> <p>Trudeau says he has advice that backs Quebec's contention that it can amend the Canadian Constitution to recognize the province as a nation and French as its only official and common language without securing the support of the other provinces or Parliament. Surely the same jurists must have provided him with an opinion as to the potential impacts, if any, of Quebec's proposed unilateral changes.</p>
--	--	--	--

<p>Jean-Benoit Nadeau, chroniqueur</p>		<p>L'Actualité, 20 mai 2021 https://bit.ly/3f68nYI</p>	<p>Le projet de loi 96, déposé pour modifier la Charte de la langue française, propose d'ingénieuses solutions à diverses questions épineuses, comme le statut bilingue de certaines municipalités.</p> <p>Depuis le temps qu'on en parlait, le ministre Simon Jolin-Barrette a enfin déposé, la semaine dernière, une nouvelle mouture de la Charte de la langue française, surnommée la loi 101. Il s'agit d'une réforme ambitieuse. La nouvelle loi, baptisée « Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français », modifie 26 lois différentes en éducation et en immigration, bien sûr le Code civil, et jusqu'à la publicité des entreprises, l'enseignement supérieur et le statut des municipalités.</p> <p>La chose était nécessaire, car la vieille loi 101 avait fait son temps. Promulguée en 1977, cette vaste expérience d'ingénierie sociale, qui visait la francisation du marché du travail, de la population et des immigrants, n'avait jamais fait l'objet d'une réécriture sérieuse, alors que la société avait beaucoup évolué. En 1977, personne n'avait prévu que le Québec accueillerait 50 000 immigrants par an. Ni que l'exode de la communauté anglophone s'estomperait et que les Anglo-Québécois apprendraient en grand nombre le français. Ni que les cégeps et les universités anglophones auraient un tel succès de recrutement auprès de la clientèle francophone. Ni que les villes bilingues se peupleraient de francophones.</p> <p>La transformation la plus importante de la réforme m'apparaît administrative. En plus de créer un ministère de la Langue française au même titre que l'Environnement, l'Éducation ou la Santé, on instituera un poste de commissaire indépendant. Jusqu'ici, c'était l'Office québécois de la langue française (OQLF) qui contrôlait ses propres activités. Désormais, il y aura un commissaire qui non seulement revisitera le travail de l'OQLF, mais supervisera tout le champ d'application de la nouvelle loi.</p> <p>Dans cette veine, le gouvernement annonce aussi sa volonté de mieux mesurer ce qui se passe par l'intermédiaire de l'Institut de la statistique, qui verra son rôle renforcé. En entrevue à Radio-Canada, le ministre a souligné que la donnée critique pour les prochaines années serait le « taux de substitution des immigrants vers le français ». Il y a 50 ans, seulement 20 % des nouveaux immigrants optaient pour le français. Ce taux est actuellement de 54 %, ce qui est un demi-succès, car il faudrait atteindre 80 %, compte tenu de l'importance de l'immigration massive dans la société. Cela nécessitera assurément 30 ans d'efforts, mais on n'y arrivera jamais si la mesure est mal prise.</p> <p>Le ministre propose des solutions ingénieuses à un certain nombre de questions épineuses. Par exemple, le statut des 93 villes « bilingues ». Selon le nouveau cadre, celles dont moins de 50 % de la population est de langue maternelle anglaise deviendront automatiquement francophones... sauf si leur conseil municipal vote une résolution</p>
--	--	---	---

			<p>maintenant le statut bilingue. En d'autres termes, la bataille se jouera aux conseils municipaux après chaque recensement.</p> <p>Du côté des cégeps anglophones, qui reçoivent 17 % des inscriptions, soit le double de la population de langue maternelle anglaise, le gouvernement entend plafonner cette proportion et limitera la croissance du nombre de places à la part de la population ayant le droit de fréquenter l'école anglaise. Les cégeps anglophones devront également prioriser l'admission de la clientèle issue des établissements de langue anglaise.</p> <p>En matière d'immigration, le gouvernement crée enfin un guichet unique, appelé Francisation Québec, qui gèrera toute la formation et toute la francisation, tant dans les entreprises que chez les immigrants. Fait nouveau : cette francisation sera étendue aux non-immigrants. Dans le système actuel, un anglophone ou un immigrant présent au Québec depuis 20 ans et qui souhaiterait apprendre le français ne peut profiter de la formation offerte dans le cadre de la francisation. La nouvelle loi va régler cette absurdité.</p> <p>La mouture de Jolin-Barrette réparera une autre grosse aberration en appuyant sur « l'exemplarité de l'État ». Une des faiblesses de l'appareil d'aménagement linguistique est l'indolence des élus et des fonctionnaires. Depuis 20 ans, la loi québécoise voulait que le gouvernement communique avec les entreprises et les organismes uniquement en français. Or, cette disposition n'était pas appliquée, ce que la nouvelle loi va corriger. De même, on nous annonce que l'on exigera des fonctionnaires qu'ils se conforment à la lettre et à l'esprit de la loi, au sujet de laquelle ils sont peu ou mal informés. Sur ce plan, le rôle de surveillance du nouveau commissaire à la langue française permettra de pointer tout ce qui cloche dans l'administration québécoise.</p> <p>Les nouvelles querelles</p> <p>La réforme promet quelques belles bagarres en donnant du grain à moudre aux constitutionnalistes de tout poil. Ainsi, un chapitre de la nouvelle loi vise à modifier la Loi constitutionnelle de 1867 pour y faire inscrire que le Québec forme une nation et que le français est la langue officielle du Québec de même que la langue commune de la nation québécoise. Comme cela concerne le Parlement fédéral, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il y aura certainement débat.</p> <p>À mon avis, le gros sujet de querelle des prochaines années aura trait aux exigences de bilinguisme pour les fonctionnaires, les juges et les employés du secteur privé. Le gouvernement pourra agir sur ses propres fonctionnaires en ce sens, mais il y aura sûrement des contestations quant à la qualité des services en anglais — et la définition des ayants droit.</p>
--	--	--	---

			<p>Le ministre a aussi signalé son intention d'intervenir auprès des entreprises ayant des exigences de bilinguisme à l'embauche. Il veut créer divers mécanismes de plainte, mais je vois mal comment de telles dispositions produiront des résultats. Après tout, le Québec consent des efforts colossaux pour encourager l'acquisition d'une langue seconde, à tel point que les Québécois atteignent un taux de bilinguisme record de 50 %. Je n'ai jamais vraiment compris comment on allait parvenir à convaincre les entreprises, qui valorisent le bilinguisme autant que la population, à ne pas donner une prime au bilinguisme lors de l'embauche.</p> <p>Il est à prévoir qu'on entendra aussi à nouveau la plainte des entreprises et des chambres de commerce. Les dispositions de la loi seront étendues aux entreprises de 25 à 49 employés. Les grandes entreprises, elles, se verront imposer de nouvelles contraintes d'affichage, puisque le gouvernement voudra exiger la prédominance du français même dans le cas des marques de commerce. À mon avis, l'intervention de l'État est justifiée, car les statistiques montrent que l'autorégulation ne produit pas les résultats escomptés, mais ça va ruer dans les brancards.</p> <p>Les critiques les plus vives touchent le recours à la disposition de dérogation, comme le ministre l'avait fait il y a deux ans pour la Loi sur la laïcité de l'État (projet de loi 21). La critique me paraît étrange concernant les lois linguistiques, car c'est justement sur cet aspect que ce recours est le plus solide, selon moi. Il faut de bonnes raisons pour déroger aux jugements des tribunaux. La logique de cette dérogation est que dans certaines circonstances, l'intérêt collectif doit primer les droits individuels. Une menace constante plane sur le français même là où il est majoritaire. Il s'agit d'un problème objectif, démontrable par des données scientifiques, ce qui justifie le recours à la disposition de dérogation et qui la légitime sur le plan moral.</p> <p>Ce qui fera le succès de cette nouvelle mouture de la loi 101, c'est précisément le fait qu'elle agit de manière dosée dans presque toutes les sphères de la société, une garantie de gains partout. Espérons seulement que le gouvernement conservera une capacité de réaction et n'attendra pas 44 ans, en 2065, pour ajuster la loi aux évolutions que la société aura connues.</p>
Jean-Paul Gagné, éditeur du journal Les Affaires		Les Affaires, 26 mai 2021 https://bit.ly/3yGzf9m	<p>Le fait que très peu de personnes soient montées aux barricades indique que François Legault a visé juste avec son projet de loi 96 sur la langue française. Un Parlement doit légiférer dans l'intérêt supérieur de la nation, comme pour la protection de la langue française dans le cas du Québec, mais tout en respectant les attentes de la majorité des citoyens. C'est ce que fait ce projet de loi.</p> <p>De très grande portée par le nombre de ses mesures, il ne fracasse rien, mais peu de secteurs d'intervention lui échappent. Il propose même de modifier la constitution du Québec, par le biais de la Loi constitutionnelle de 1867, grâce à une astuce qu'un seul premier ministre du Québec avait su exploiter jusqu'à maintenant, soit Jean-Jacques Bertrand, qui a fait abolir le Conseil législatif en 1968.</p>

			<p>On inscrira dans cette constitution que « les Québécoises et les Québécois forment une nation », que « le français est la seule langue officielle du Québec » et qu'il est aussi « la langue commune de la nation québécoise ». Il se peut que ces déclarations surprennent au Canada anglais, mais d'éminents constitutionnalistes estiment que celles-ci respectent l'article 45 de la Loi constitutionnelle de 1982. François Legault a pris l'excellente initiative d'écrire aux autres premiers ministres pour leur expliquer son projet de loi.</p> <p>Mais était-ce vraiment nécessaire d'utiliser la clause dérogatoire de la Constitution canadienne pour suspendre les articles 1 à 38 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne ? Le gouvernement Legault l'avait fait l'an dernier pour défendre sa loi 21 sur la laïcité, ce qui lui a valu la critique suivante du juge Marc-André Blanchard : le gouvernement « ratisse trop large ». Il aurait dû agir « de façon parcimonieuse et circonspecte ».</p> <p>François Legault répond qu'il défend un équilibre entre les droits collectifs (défense du français pour protéger la nation québécoise) et les droits individuels inscrits dans la Charte des droits et libertés de la personne, tels que la possibilité d'utiliser l'anglais pour travailler et s'instruire. La loi 21 sur la laïcité a montré que l'équilibre est matière à interprétation. Il faut s'attendre à ce que certaines mesures du projet de loi soient testées devant les tribunaux.</p> <p>La force du projet de loi est sa grande portée. Il propose de renforcer le cadre institutionnel (création d'un ministère de la Langue française, nomination d'un commissaire à la langue française, abolition du bilinguisme institutionnel), de protéger le droit de tout travailleur de gagner sa vie en français, de permettre au consommateur d'être servi en français, de limiter à 17,5 % la proportion des étudiants francophones dans les cégeps anglophones, qui devront privilégier le recrutement d'élèves anglophones, d'exiger que les finissants des cégeps anglophones passent une épreuve uniforme de français, d'étendre la loi aux PME de 25 à 49 employés, d'encadrer l'exigence de la connaissance de l'anglais à l'embauche, d'exiger la prédominance du français dans l'affichage et de mieux intégrer et franciser les immigrants. On veut faire passer de 53 % à 90 % le transfert linguistique des allophones vers le français, une cible qui sera très révélatrice du travail d'Immigration, Francisation et Intégration Québec.</p> <p>C'est dans l'application de plusieurs de ces mesures que le diable pourrait se cacher. Il faudra éviter de nuire au recrutement de personnel qualifié, d'entraver l'entrepreneuriat, surtout dans les nouvelles technologies, d'empêcher les jeunes de vouloir devenir bilingues et de rendre l'immigration encore plus rébarbative et plus compliquée. Par ailleurs, il faudrait faire plus pour promouvoir, valoriser et faire aimer la culture française.</p>
--	--	--	---

			<p>Il est vrai que le français perd du terrain à Montréal. Mais, en même temps, il n'a jamais été aussi galvaudé par les humoristes, plusieurs artistes de la chanson qui préfèrent se produire en anglais et les animateurs et participants des émissions de divertissements de nos stations de radio et de télévision, qui se plaisent à parler le français et le joul.</p> <p>C'est à un immense défi auquel sont conviés les Québécois. Au-delà des contraintes imposées par la future loi, le succès de cette initiative dépendra aussi de notre amour de la culture française, de notre fierté pour le français et de notre respect envers ce patrimoine.</p>
Lise Ravary, chroniqueuse	Journaliste/ Opinion	The Gazette, 25 mai 2021 https://bit.ly/3wvVSLV	<p>If you think Bill 96 is about language, you are missing the bigger picture. This column is about the survival of a people.</p> <p>Quebec's newly tabled "language law" is less about who speaks what, when and where, than about hanging on to one's language and culture, while also interacting in harmony with those who don't belong to the same "tribe." It's about respecting everyone's right to exist side by side, or together, and to flourish despite differences.</p> <p>To achieve this, we need rules. Minorities need help from generous majorities. Our situation is tricky: eight million Quebecers, including an English-speaking minority, exist in the midst of 332 million Americans, 130 million Mexicans and some 30 million non-Quebec Canadians, mostly English-speaking. They have every right to worry about the future. Think about it: eight million people are up against some 492 million non-French speaking North Americans.</p> <p>If you think this state of fragility does not warrant protection and promotion for the French language and Quebec culture, you are, simply put, wrong.</p> <p>The current discourse on Bill 96 reminds me of the Meech Lake Accord and its contentious "distinct society" provision. Quebec cannot afford another DOA attempt to have Canada's Constitution reflect the day-to-day realities of nearly one-quarter of its population. Meech took Canada to the edge of the constitutional precipice in 1995 when the referendum results on sovereignty almost pushed independence over the Yes line.</p> <p>It was crazy close.</p> <p>I can't understand why many anglos and allophones are afraid of Bill 96. It is so tame: bilingual status for municipalities can be taken away, but put right back with a simple municipal council vote. Spaces in English CEGEPs are capped — but anglophones are to be given preference.</p>

			<p>The inclusion in the Canadian Constitution of French as the official language of Quebec only reflects reality. And Québécois — all who live here — form a nation, according to all serious parameters. How does that hurt or take anything away from anglophones?</p> <p>I hate writing about language laws. I am torn. It is hard to write objectively about something that defines humans so completely. The language I speak, the culture I call my own, carry me through life. Why should we have to fight to keep that narrative alive? I'm amazed some people are opposed to something so basic and fair.</p> <p>Simon Jolin-Barrette, the minister responsible for language, delivered a very clever document. There is nothing that should make anyone steaming mad. Many find it too tame. Even Prime Minister Justin Trudeau has said it is probably OK. Lawyers will argue this out until the cows come home, but for the average francophone Québécois, this is more than scoring legal points. It is about being allowed to be who you are and about passing on your identity and culture to your children and grandchildren.</p> <p>I am proud to be bilingual and bicultural, but it does not mean that I am willing to jettison my forebears' fight to keep French alive in our family. After all, it is my and my children's inheritance from François Ravary, a soldier who arrived in New France just before the Conquest. I am one of his descendants.</p> <p>True, recent immigrants are indeed put under more pressure to integrate into the French majority than are "historic" anglophones. Someone please explain why this is reprehensible. If I move to the German part of Switzerland, I'll learn Swiss-German. Otherwise, my life will be one of hardship..</p>
Robert Libman, chroniqueur et ancien député du Parti égalité	Journalistique/ opinion	<p>The Gazette, 14 mai 2021 https://bit.ly/3hsF11l</p> <p>The Gazette, 15 mai 2021 https://bit.ly/3fwaN1w</p>	<p>"We understand this debate much better than they think. They're not going to pat us on the head and say 'everything will be fine' and we'll agree with it," "This is a law that clearly sends out a message that anglophone Quebecers are second-class citizens, that our historic contribution to Quebec society doesn't matter, that the fact that we've adopted to the French language and speak French ... that doesn't matter."</p> <p>The new and "improved" language legislation tabled Thursday contains a hodgepodge of bureaucratic measures intended to ensure the exclusive use of French in most sectors of Quebec society. It reaffirms many times that French is the only official language of Quebec. While the new law doesn't go as far as some had feared, it is still a recipe for division, anger and further marginalization of the anglophone community, while not being an effective means to protect the French language and culture</p> <p>The bill contains many of the expected elements pertaining to relations with public institutions and about how small businesses can operate. The underlying premise, however, that protecting French in Quebec within North America requires the restriction of English and other languages, is highly questionable. Eliminating government services and</p>

			<p>communications in English takes away rights from human beings in their own language, but won't transform them into francophones or bolster French. Forcing small businesses to adhere to francization red tape won't transform the language of their day-to-day operations, but will consume more time, energy and costs for many already struggling to make ends meet. Limiting access to English CEGEPS for those who completed all their previous schooling in French but want to broaden their horizons can breed resentment and lead to a lesser appreciation for French.</p> <p>The new law also beefs up the complaints mechanism with a bigger language watchdog bureaucracy that will encourage citizens to snitch on businesses they will claim couldn't serve them in French. This is likely to lead to petty accusations and arguments in stores, further deepening resentment and anger. The bill will revoke the bilingual status of many municipalities but allow them to retain the status by adopting a resolution to that effect. However, putting the onus back on the towns could provoke acrimony if local language battles break out where the numbers have dropped and language hawks converge on council meetings.</p> <p>Improving the quality of French taught in the classroom, attacking the drop-out rate in French high schools and making free French lessons available to everyone should be the primary focus. A large majority of Quebec anglophones can now carry on a conversation in French. The bill misses an opportunity to build a better and more united society. Instead, we have tighter restrictions that will likely accomplish nothing but division and disdain.</p>
		<p>The Gazette, 22 mai 2021 https://bit.ly/34esmhJ</p>	<p>Just over a week ago, the Coalition Avenir Québec government tabled Bill 96, which beefs up the Charter of the French Language and uses the notwithstanding clause in an attempt to cement the predominance of collective rights over individual language rights in Quebec. Bill 96 also boldly affirms that the Canadian Constitution is modified to add that "Quebecers form a nation" and that French shall be the only official language of the Quebec nation.</p> <p>So, let's get this straight. Canada is a country with two official languages entrenched in its Constitution, yet in the same Constitution, the province of Quebec forms an officially unilingual nation within this officially bilingual nation of Canada. Interesting.</p> <p>With minimal analysis of the implications of this change to the Canadian Constitution and despite disagreement among constitutional experts as to its legality, Prime Minister Justin Trudeau shockingly took the bait and said Quebec's manoeuvre was "perfectly legitimate."</p> <p>Pierre Trudeau was a brilliant constitutional scholar. He took great issue with the Meech Lake Accord in the late 1980s, which sought to insert a clause in the Constitution recognizing Quebec as a "distinct society." Incorporating such words in a constitution would not merely have been symbolic recognition of Quebec's uniqueness. The Accord said the Constitution of Canada was to be interpreted in a manner consistent with Quebec's role to preserve and</p>

			<p>promote its distinct society. Therefore, Trudeau wrote: “It follows that the courts will have to interpret the Charter in a way that does not interfere with Quebec’s ‘distinct society’ as defined by Quebec laws.” That would amount to collective rights trumping individual rights, leaving the linguistic minority of Quebec vulnerable.</p> <p>The same concern applies with Bill 96. Inserting into the Canadian Constitution the notion of Quebec nationhood and French being the only official language of that nation, may allow a Quebec government to run roughshod over minority language rights without even requiring use of the notwithstanding clause. It could perhaps even lead to attempts to tinker with English-language education rights, which are currently outside the scope of the notwithstanding clause.</p> <p>I don’t believe Premier François Legault is a “separatist,” as some have suggested. With his economic background, he should know the risks of a complete split with Canada. I think he wants to have his cake and eat it, a de facto independent Quebec, but maintaining all the trappings of the Canadian federal system; precious equalization and transfer payments, Canadian currency and benefiting from international treaties. Quebec humorist Yvon Deschamps famously once joked Quebecers want “an independent Quebec within a united Canada.” That’s seemingly Legault’s end game. Justin Trudeau’s father would have seen this trap from a mile away.</p> <p>The hasty support of this unilateral Quebec bombshell from federal opposition leaders Erin O’Toole, of the Conservatives, and Jagmeet Singh of the NDP, is also disturbing. It clearly suggests they are more interested in currying favour with Quebec nationalists than in the integrity of the country. This is an abdication of their leadership responsibilities and highlights their irrelevance.</p> <p>Meanwhile, I haven’t heard a peep from any MPs or MNAs representing ridings with significant English-speaking communities. Shameful.</p>
Allison chroniqueuse	Hanes, Journalistique/ opinion	The Gazette, 14 mai 2021 https://bit.ly/2Qktzkb	<p>The use of the notwithstanding clause right off the bat, though not unexpected, makes anglophones rightly suspicious. It creates a force field around the bill to fend off any potential legal challenges, like those that have allowed us to protect our schools and maintain access to health and social services in our mother tongue in the past.</p> <p>The fact Quebec also wants the federal government to amend the Constitution to recognize French as the language of Quebec as a nation raises questions about anglophones and other minorities becoming second-class citizens. Whether or not Ottawa agrees to this ultimatum could have overarching and unintended consequences for national unity.</p> <p>Giving more power to the Office québécois de la langue française is a big irritant. The so-called language police are known for overzealousness, such as quibbling over the word “pasta” being used on the menu of an Italian restaurant (a.k.a. Pastagate); ordering a brasserie to cover the “redial” and “hold” keys on its phone; frowning upon a Tripadvisor sticker indicating a recommendation in the window of the Burgundy Lion Pub; trying to excise the word “takeout” from</p>

			<p>the food industry lexicon; and picking on restaurant Kitchen 73 for its name, even during the pandemic. These are but a few of their greatest hits (or low points, depending on whether their antics make you laugh or cry). Putting the OQLF in charge of probing complaints against businesses for not providing service in French seems like an opportunity for all kinds of new outrages — although Simon Jolin-Barrette, the minister in charge of the French language, said the controversial Bonjour-Hi greeting alone is not grounds for an investigation. [...]</p> <p>It doesn't go to the extremes many a language hawk would like by cutting off francophones from attending English CEGEPs entirely. Rather, it proposes to cap enrolment for French speakers, which might actually help anglophone students who have been squeezed out by fierce competition. It also promises free language instruction to those who want it, including anglophones.</p> <p>As feared, Bill 96 would also revoke bilingual status from municipalities where the proportion of English speakers has fallen below 50 per cent. However, there is an asterisk: the proposed law would allow towns and cities to pass a resolution maintaining their bilingualism if they so choose. Legault called it “a question of democracy.” The Association des municipalités de banlieue, representing west-end and West Island towns like Côte-St-Luc and Kirkland, welcomed the news warily. [...]</p> <p>Legault says he's not looking for a battle with the English-speaking community, which at times he appears to barely tolerate. But his nationalistic call for all francophones to unite to defend French in Quebec seems designed to deepen the chasm between the Two Solitudes rather than build an inclusive society.</p> <p>Anglophones are sick of fighting. But we will when our rights, or those of other minorities, come under attack.</p>
		<p>The Gazette, 10 juin 2021 https://bit.ly/3cu6Bis</p>	<p>[...]</p> <p>And at first glance, it seemed like maybe all the hand-wringing had been for nothing. There is no outlawing of the controversial Bonjour/Hi greeting — it's not even grounds for a complaint to the Office québécois de la langue française. Francophones aren't completely barred from attending English CEGEPs, although their numbers will be capped. Municipalities with bilingual status can vote to retain it if the number of anglophones among their population has fallen below the 50-percent threshold.</p> <p>But don't be lulled into a false sense of security. As Quebec anglophones know after 45 years of language wars: the devil is often in the details. And after an exhaustive analysis of Bill 96, the Quebec Community Groups Network has detected some potentially explosive landmines buried within the draft law that could have profound implications —</p>

			<p>not only for English-speaking Quebecers, but for other minority groups, fundamental rights and freedoms, and the very bedrock of Canadian democracy.</p> <p>[...]</p> <p>Essentially, it would elevate the collective rights of francophones over those of individuals and minority groups. This imbalance would be further aggravated by the pre-emptive use of the notwithstanding clause to nullify constitutional protections and leave those whose rights have been trampled with no recourse.</p> <p>[...]</p> <p>But since Bill 96 governs a much broader array of activities, it would effectively create a "Charter-free exclusion zone" around commerce, employment, education, health care, the legal system, and so many aspects of Quebecers' lives. This would not only empower the National Assembly to govern unimpeded as it sees fit, it would undermine the role of the judiciary as one of the three pillars of our democracy, along with the executive and legislative branches of government.</p> <p>"It's literally a reordering of our constitutional architecture," Jennings said. "Why does the protection of the French language require the blanket suspension of human rights?"</p> <p>The QCGN compares Bill 96 to an iceberg, with only a small, innocuous portion visible and immense peril lurking below. For instance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bill 96 seeks to expand the use of English eligibility recognition to much more than school. It could determine who is allowed to receive government services in English from health care to tax documentation. Large numbers of allophones and other linguistic minorities could be stripped of the ability to communicate with the government in English. Eva Ludvig, a QCGN board member, said Bill 96 would essentially freeze the English-speaking community in time like a "fly stuck in amber" to constrain its growth and vitality. - Quebec civil servants could face disciplinary measures if they speak or communicate in English with citizens deemed ineligible. - There are no guarantees ensuring emergency services like 911 or Urgences-Santé ambulances would continue to be offered in English. Private agencies contracted by public health agencies to provide nursing services or long-term geriatric beds for the elderly would be under no obligation to provide English care.
--	--	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> - The new powers granted to the OQLF — infamous for insisting the word pasta be translated into French on an Italian restaurant menu — include the ability to: search company-issue computers, laptops and smartphones without a warrant and authorize it to investigate, charge and sanction businesses outside the scope of the justice system. - Requirements for court documentation in English to be accompanied by a French translation and the elimination of knowledge of English as a criterion for selecting judges could make accessing justice more costly and time-consuming. - Municipalities can vote to preserve their bilingual status — but they must renew it every 10 years. If they forget, it's gone forever.
Andrew Caddell, ancien journaliste	Opinion	<p>The Gazette, 3 juin 2021 https://bit.ly/3ierMZf</p>	<p>[...]</p> <p>It's time to re-engage in politics and develop a new generation of anglo leaders. The recent comment by Premier François Legault, "there are not two Quebecs, there is only one," ignores the existence of a dynamic, multiracial, bilingual community stretching from the Pontiac to the Gaspé and from Huntingdon to Kuujuaq, with English as its common language. At the same time, anglophones are among the most vulnerable Quebecers: the elderly, unemployed youth, BIPOC, the rural poor and Asian immigrants.</p> <p>The recent Bill 21 judgment acknowledged our community's rights, institutions and identity. The premier's comments about "having dealings with anglophones in the West Island" and "the historic anglophone community" are revealing: he seems to think we are all British! We must be invisible to the average Québécois when even the premier doesn't know us.</p> <p>To raise our profile, there is a strategic way to make our presence known immediately: in November, Quebecers in more than 1,000 cities, town and villages will vote in municipal elections.</p> <p>We often brag we are the most bilingual community in Canada: this is our chance to prove it. In dozens of municipalities, anglophones are the majority. In hundreds more, non-francophones are prominent citizens. With the new challenge of Bill 96 requiring resolutions to maintain the status of bilingual municipalities, it is even more important we mobilize.</p> <p>As a former councillor who brought attention to minority issues, I can attest to the value of a municipal platform. But service at the grassroots goes beyond that: it offers a chance to be a community leader, applying expertise at the level affecting citizens the most. Whether in Montreal or the smallest village, you can make a difference.</p>

			<p>I plan to run for the village council here in Kamouraska, where my family has had a home for 140 years, and where I now live. I have been touched by my francophone neighbours' encouragement that I serve.</p> <p>I am sure there are hundreds of non-francophones who have the skills to be councillors in their own municipalities. They need only consult their friends and neighbours to get their input, draft a platform, develop a standard speech and submit their signed list to the municipal clerk. And do it soon: autumn is not far off.</p> <p>If you are one of those people, you should know serving your community is sometimes not easy, but it is a rewarding experience. And it doesn't matter how old or young you are.</p> <p>The greatest long-term benefit of municipal engagement would be the emergence of a cadre of dynamic leaders from the non-francophone community. They could articulate our point of view and offer themselves over time to the National Assembly or Parliament. If and when they do, we would no longer be invisible, and all Quebec would benefit.</p>
Rex chroniqueur	Murphy, Journalistique/ opinion	The National Post, 22 mai 2021 https://bit.ly/3oRacMw	<p>[...] It summons the question: Who speaks for Canada?</p> <p>It calls for another question. Does Mr. Trudeau's eerie obeisance to the Quebec government's radical manoeuvre have any connection with political advantage for his party in an election many think may come before the end of summer? Is he "taking a knee" to the Quebec premier for the dividends that will accrue to the Liberal party, in Quebec?</p> <p>Under this legislation, Quebec will declare French "the only official language of Quebec" and that "Quebecers form a nation. So here's what we are left with if these propositions hold. Canada consists of nine provinces, three territories and the Nation of Quebec.</p> <p>Secondly, Canada is officially (and ever so proudly, especially by those in the Liberal camp) a bilingual country. Except in Quebec which will legislate monolingualism in its territory. The rest of the country will continue to follow the laws and practices of bilingualism, which policy was originally introduced and subsequently enforced to placate French-speaking Quebec. French-speaking Quebec, in return, will nullify bilingualism, and go officially unilingual. You may return now, dear Reader, to the parade of adjectives above (and add your own) starting with "odd."</p> <p>Other questions, only some of which are rhetorical: Can our good friends in Alberta be granted like privileges and powers? Can Premier Jason Kenney propose, and get support from Mr. Trudeau for an amendment to the Constitution that reads — "Any province vetoing a pipeline from Calgary to Nova Scotia will be stripped of all</p>

			<p>‘equalization’ revenues? This amendment will apply equally to all officially bilingual provinces and officially unilingual nations within Confederation.”</p> <p>Another question attends the matter of bilingualism more generally. Can all the provinces where English is absolutely the main language, follow Quebec’s example and go officially for a “one-language only” — a majority language policy? May they put their own amendments to the Constitution forward, and await easy endorsement that their say-so and their say-so alone is necessary for Constitutional change?</p> <p>With a wave of the prime ministerial hand we see the Constitution itself being made a toy. We see Quebec abandoning a prime characteristic of modern Canadian governmental policy — bilingualism — and the son of the prime minister who brought that policy to life, airily giving it a pass.</p> <p>We see — or rather will see — a storm of disapproval from every other province that understands what’s at stake. We will see even deeper and angry dissent from the Western provinces which witness, once again as always, Quebec receiving deluxe treatment from the federal government — while they are being gutted, their main industry hobbled and made a target for shutdown by a green Liberal government.</p> <p>We have a very careless and frequently clueless federal government, one which on all major files — emphatically on COVID vaccines — is shallow or incompetent. There are mock high-school parliaments with better performance.</p> <p>Finally, on the Quebec bill itself, it is compliance and electoral cowardice on all sides. The NDP supporting it cannot surprise. Jagmeet Singh has been playing Robin to Mr. Trudeau’s Batman since the election. The Bloc — well, that speaks for itself.</p> <p>But Erin O’Toole? What are you thinking? First your green plan. And now a quick and supine endorsement of this measure. Have you forgotten your title and position — Leader of the Opposition?</p> <p>Does any party in this lame Parliament “speak for Canada?”</p>
Conrad Black, chroniqueur	Journalistique/ opinion	The National Post, 22 mai 2021 https://bit.ly/3fQbSlk	Quebec’s Bill 96 is an obnoxious piece of legislation that was meticulously composed and timed to be a political winner for the Quebec government of Premier François Legault, as it approaches an election next year. It is the latest in a series of measures by Quebec governments designed to elicit screams of protest from the province’s English-speaking minority and vocal critics from outside Quebec, while placating the majority of French Quebecers who want more autonomy, but not a complete breakup with Canada. Like most of modern Quebec, this all began with former

			<p>premier Maurice Duplessis, who merged the old Quebec Conservative party with dissident Liberals into the Union Nationale in 1935 and, in 1936, evicted the Liberals from government after 39 years in office. His formula, which required exquisite political judgment to execute, was designed to get the conservatives and the nationalists to vote together. He devised the formula of "autonomy," a constitutional status that consisted of the fullest exercise of Quebec's rights under the British North America (BNA) Act, while strenuously opposing separatism. In practice, this meant establishing a flag for Quebec, imposing a provincial income tax and threatening the federal government of Prime Minister Louis St. Laurent with a provincial election on the issue if the federal government did not reduce its personal income tax rate to accommodate the Quebec tax, as it is a concurrent jurisdiction. Next came the announcement of a Quebec office in Paris, and the initial application for a world's fair for Montreal. Duplessis famously told his cabinet that Quebec nationalists were "a 10-pound fish on a five-pound line; they have to be let out slowly and reeled in slowly."</p> <p>[...] Bill 96 is larded with the usual authoritarian and semi-racist nonsense: English-language junior colleges (CEGEPs) may not exceed 17.5 per cent of the total provincial CEGEP enrolment, and that percentage can never be higher than the previous year. In English CEGEPs, priority will be given to English-language students and access to English-language programs in French CEGEPs will be reduced. The government will put a cap on how long foreign students can attend English-language schools. Any signs containing non-French trademarks will be forced to ensure the French version is "markedly predominant." Citizens who aren't served commercially in French will be able to file complaints by telephone or launch litigation. Being greeted with "Bonjour-Hi" is specifically recognized as acceptable. Unilingual French workplace rules will be applied to establishments with 25 or more employees, as well as federal workplaces, because, according to the government, "the requirement of knowing the language other than French in order to attain a position has become too commonplace." What former senator and McGill University chancellor Michael Meighen famously described in 1974 as "Quebec's fatuous linguistic bureaucracy" rides again. It was a mistake for federal Conservative Leader Erin O'Toole to throw in with all this pre-emptively.</p> <p>[...] Bill 96 is shabby and offensive, almost nauseating in places, but well crafted to achieve a political goal: Legault's Coalition Avenir Québec is aiming to eliminate the PQ. It will not be mourned.</p>
André Pratte	Journalistique/ opinion	La Presse, 16 mai 2021 https://bit.ly/3uTuSp6	<p>Je ne conteste pas le droit d'un gouvernement d'avoir recours à une telle clause. Je déplore le choix du gouvernement Legault de nier toute une série de droits fondamentaux qui n'ont rien à voir avec l'objet des deux lois en question.</p> <p>Ainsi, tout comme la loi 21, le projet de loi 96 écarte les articles qui garantissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le droit à la vie et à l'intégrité de la personne ; - le droit au secours d'une personne dont la vie est en péril ;

			<ul style="list-style-type: none"> – la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d’opinion, la liberté d’expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d’association ; – le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation ; – le droit au respect de sa vie privée ; – le droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens ; – le droit de se porter candidat lors d’une élection et le droit d’y voter ; – le droit à une audition publique et impartiale de sa cause par un tribunal indépendant. <p>Ce qui est vraiment troublant, c’est que cela se passe avec le consentement béat non seulement de la majorité, mais aussi de ceux dont cela devrait heurter les convictions les plus profondes.</p>
Sébastien Pierroz	Journalistique/ opinion	Le Droit, 16 mai 2021 https://bit.ly/3onaNpC	<p>Le projet déposé ce jeudi à l’Assemblée nationale prévoit ainsi l’élimination d’une partie des frais de scolarité universitaires pour les francophones qui ne résident pas au Québec. Cette mesure concerne les programmes d’études données en français qui ne sont pas offerts dans une province ou un territoire. Le futur étudiant se verra alors «s’acquitter les mêmes droits de scolarité qu’un résident du Québec».</p> <p>Cette nouvelle disposition, séduisante sur le papier, peut même s’avérer très bénéfique pour les Franco-Ontariens, dont la crise à La Laurentienne a rappelé la fragilité des programmes en français, alors que pandémie a accéléré les cours universitaires à distance.</p> <p>[...] D’autres mentions aux francophones hors Québec écrits dans le projet de loi du ministre Simon Jolin-Barrette sont cependant plus nébuleuses. «Il en découle une responsabilité particulière pour le Québec, qui entend jouer un rôle de premier plan au sein de la francophonie»,</p> <p>[...] La disposition sur les frais de scolarité est une avancée concrète. Cette nouveauté s’ajoute à quelques signes positifs. Le sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes du 12 au 17 juin prochain obligera par exemple le gouvernement québécois à revoir sa politique en matière de francophonie canadienne.</p> <p>Mais il ne faut pas se leurrer. Pour protéger les revendications de sa minorité anglophone, le Québec peut parfois jouer contre les francophones. En témoigne son intervention en 2015 devant la Cour suprême dans un dossier concernant l’éducation dans la langue de la minorité au Yukon. L’enjeu alors : éviter que cette avancée n’élargisse le droit à l’instruction de langue anglaise au Québec.</p> <p>À défaut de raviver le rêve d’une nation canadienne-française large et solidaire, le projet de loi 96 propose des bases solides. Ce rapprochement est certes timide, imparfait, mais tout de même précieux.</p>

Joseph Facal, chroniqueur et ancien ministre péquiste	Journalistique/ opinion	Journal de Montréal, 18 mai 2021 https://bit.ly/3by3DZu	La réforme linguistique contient de bons éléments, mais manque cruellement d'ambition. Les parallèles avec Camille Laurin sont risibles. Pour que cesse le recul du français, dans un contexte où l'on ne réduit pas l'immigration, il faudrait que 90 % des allophones finissent par vivre en français, ce qu'on appelle un transfert linguistique. Ce taux est présentement de 53 %. Il n'y a rien dans la réforme proposée d'assez fort pour atteindre le seuil requis.
		Journal de Montréal, 15 mai 2021 https://bit.ly/3oqyYCV	On ne pourra pas accuser François Legault de ne pas être franc. Sa réforme linguistique est, dit-il, « le fruit de beaucoup de compromis ». En effet, compromis sur la langue de l'affichage, compromis sur le statut des villes bilingues, compromis sur le cégep, etc. [...] En fait, la mesure la plus importante a déjà été écartée par le gouvernement. Bon an mal an, le Québec reçoit autour de 50 000 nouveaux immigrants, un volume hallucinant, et cela ne changera pas.
Émilie Nicolas, chroniqueuse	Journalistique/ opinion	The Gazette, 18 mai 2021 https://bit.ly/3bCWesa	[...] plenty of franco initiatives deserve to be celebrated, and there's also plenty of discrimination and systemic inequalities taking place in English. However, precisely because this generation of "Bill 101 kids" are often Quebecers with little experience of the English side of town or this country, the impression that the grass is greener elsewhere can take hold. Others know injustice exists everywhere, but they might be tempted to try the devil they don't know in exchange for one that's all too familiar. So then, yes, some people might be attracted to the idea of registering at Dawson College, Concordia University and company for the remainder of their school years. Not as a rejection of the French language, and not only for pragmatic reasons such as bettering their English skills. The decision is also about taking a shot at maybe, eventually, belonging there more easily. What's at play is not just "the realities of the job market," but also about universal needs: respect, safety and acceptance. Will those spaces be experienced as more welcoming than the ones they've been in so far? Not necessarily. Yet this curiosity for the unknown is in no small part fed by a dissatisfaction with the known, familiar environment — a fact that can be hard to swallow for some. I, for one, firmly believe that one of the most efficient ways to build stronger, more resilient French communities is to make sure francophone spaces are experienced as equitable, fair and inclusive by all French-speakers — native speakers or not. I want people to continue their education in French not just because a bill has made access to English CEGEPs harder, but because they feel like the French school system was an incredibly positive experience for them, because they want more of it, because this is where they feel at home and encouraged and welcomed and nurtured, intellectually and otherwise.

			<p>This is already the case for some, but not all. I believe that working on solving this issue is absolutely worth the attention of linguistic policymakers and all our leaders. We could make rapid strides in the right direction if there was a will and less ego getting in the way of concrete action.</p>
<p>Diane Francis, chroniqueuse</p>	<p>Journalistique/ opinion</p>	<p>The National Post, 18 mai 2021 https://bit.ly/3u0p6AK</p>	<p>Linguistic battle expected to get more and more radical as use of French language declines [...]</p> <p>Bill 96 aims to stop this slide toward English. It would require retailers to deal with customers predominantly in French, force immigrants to interact with the government in French only after six months in the country and restrict the growing proportion of francophone Quebecers who are switching to English-language CEGEPs for their post-secondary education. (In 2017, a Quebec auditor general's report estimated that only one-third of new arrivals were signing up for French-language courses and 90 per cent of graduates were unable to operate in French.)</p> <p>For businesses, new signage rules would require them to display French text on all commercial signs more prominently than English. French would also be required to be used in workplaces with 25 employees or more, down from the previous 50. The bill also proposes to extend the French rules to cover federally chartered corporations, such as banks and telecommunication companies.</p> <p>Likewise, proposed changes to the French charter could end up stripping many municipalities of their bilingual status, according to a report in the Montreal Gazette.</p> <p>The new law also includes a potentially controversial amendment to the Canadian Constitution that would recognize Quebec as a nation and French as its only official and common language. (In 2006, the House of Commons declared Quebec a nation under a motion tabled by then-prime minister Stephen Harper, but it was not part of the Constitution.)</p> <p>Premier François Legault said the notwithstanding clause will be invoked to prevent federal objections. Some experts have said that this isn't necessary, but the premier said it's there because Quebec has "the right and the duty to use the clause, especially when the foundation of our existence as a people in America is at stake."</p>
<p>Robert Laplante, directeur de la revue L'Action nationale</p>	<p>Journalistique/ opinion</p>	<p>journaldemontreal.com https://bit.ly/3hGeYed</p>	<p>Le gouvernement Legault et Simon Jolin-Barette ont confondu hauteur de vue et étendue du propos. Le projet de loi est certes costaud comme l'avait promis le ministre, mais il reste mince sur l'essentiel [...]</p> <p>L'article 45 n'est pas une riposte, c'est le minimum qu'une minorité encore désireuse de vivre aurait dû faire. Refuser de se laisser nommer par d'autres, c'est le degré zéro de la dignité. Il faut s'être singulièrement perdu de vue pour y trouver de l'audace et de la fierté.</p> <p>Le projet de loi est un magnifique prix de consolation. Il permettra de s'agiter avec ferveur, de se payer de mots et de se draper dans les gestes symboliques, mais sans toucher à l'essentiel. Il reste un geste de minoritaire. Un</p>

			<p>minoritaire qui se gausse de faire un pied de nez à Ottawa, mais qui prend bien soin de ne rien bouger de l'estrade d'où il fait sa grimace.</p> <p>Le projet de loi reste une affaire de besogneux. On a déploré qu'il manquât de mesures phares. C'est exact, mais c'est rater l'essentiel. Ce qu'il lui manque, c'est une ambition à la hauteur des périls qu'il devrait combattre.</p> <p>[...] La lacune principale de la grande loi aura été de ne pas avoir pu instaurer la reconfiguration institutionnelle d'une société dont la morphologie provinciale reste celle d'une société bilingue. Le projet de loi 96 reste dans les mêmes ornières. Et c'est un choix.</p> <p>[...] Les dispositions sur le statut des municipalités bilingues sont une insulte à l'intelligence des citoyens. Le Québec serait un État à l'ordre juridique à géométrie variable. Le Québec est français, mais certaines municipalités peuvent choisir de ne pas l'être. La langue officielle et commune devient facultative là où la résistance s'organise et se manifeste.</p> <p>[...] L'autre exemple que plusieurs commentateurs ont retenu est celui du renoncement à faire du cégep une institution française. Le projet de loi est une véritable honte à cet égard. Une honte pour avancer sournoisement une position de laisser-faire pour l'anglicisation et la domination du réseau collégial par l'anglosphère. C'est une manœuvre déshonorante, en effet, que celle du plafonnement à 17%. Elle désinforme, c'est un mensonge bureaucratique inique: dans les faits, cette proportion établie sur l'ensemble du Québec consacre la domination des institutions anglaise à Montréal, où elles pourront continuer de recevoir au moins la moitié des inscriptions. C'est franchement affligeant de couardise [...] le projet de loi consacre l'injustice: les institutions anglaises sont surfinancées et elles le resteront malgré l'apparente solution de contingentement. Ce sont les cégeps français et en particulier ceux des régions qui en font et feront les frais.</p> <p>[...] Cela ne s'arrête pas là. Malgré l'imposition d'une obligation d'une politique linguistique, les universités anglaises vont continuer d'évoluer dans un contexte de surfinancement qui non seulement produit des inégalités structurelles dans l'accès aux études supérieures, mais encore contribue à l'anglicisation massive du centre-ville de Montréal [...] Les déclamations et les mesures symboliques compteront pour peu devant les 100 millions accordés à Dawson et le milliard à McGill, à qui le gouvernement s'entête à faire don du site du Royal Victoria.</p> <p>Enfin – et c'est une lacune majeure du projet de loi et de l'approche gouvernementale –, une leçon capitale du bilan de la loi 101 n'a pas été tirée. [...] la langue sans la culture n'assure aucun développement culturel. Pour faire du français la langue commune, il faut une approche culturelle qui imbibe et marque tous les volets des dispositions de</p>
--	--	--	--

			<p>la politique linguistique. Des locuteurs qui ne savent rien des œuvres et que n'habitent pas les récits ne participent à la vie collective que sur le mode anecdotique et circonstanciel, la culture québécoise n'est pas leur milieu, encore moins leur référence.</p> <p>[...] Accueillir autant de milliers de nouveaux ménages sape littéralement les conditions de réussite de toute politique d'accueil et de francisation. Malgré les millions annoncés et les sommes faramineuses qui seront englouties, le projet de loi ne sera qu'une tentative pour vider la mer avec un dé à coudre [...]. La seule mesure conséquente applicable en complément de la réduction des seuils devrait concerner les exigences de maîtrise de la langue française avant l'entrée au pays. C'est la solution la moins coûteuse et la plus immédiatement efficace pour déployer des moyens d'intégration.</p> <p>[...] aucuns fonds publics ne devraient soutenir les politiques, programmes, initiatives et institutions dont l'effet net est de compromettre les orientations et moyens de francisation. Le projet de loi laisse poindre une timide démarche en ce sens par les dispositions touchant la participation aux marchés qui serait rendue conditionnelle à l'obtention d'un certificat de francisation. Cela ne va manifestement pas assez loin: aucune subvention ne devrait être accordée aux organisations et entreprises qui ne se conformeraient pas aux exigences de la loi. Cela irait des subventions aux garderies bilingues aux aides aux entreprises auxquelles il faudrait en plus dépenser des efforts considérables pour les convaincre d'être conséquents pour faire du français la langue du travail, en passant par les subventions aux collèges privés et publics qui font des affaires d'or à tracer des voies d'anglicisation.</p> <p>Une législation linguistique sans volet culturel fort ne servira pas les objectifs d'intégration en plus de contribuer à réduire la langue à un simple instrument de communication. À plus forte raison dans le contexte actuel où la pandémie a largement contribué à déstabiliser davantage les pratiques et les institutions culturelles et accentué l'emprise des géants du numérique et de la domination culturelle de l'anglosphère, le projet de loi aurait dû consacrer le rôle clé de la diffusion culturelle et de la participation du Québec aux institutions de la francophonie. Sur le plan interne, les «marchés» et les publics sont plus clivés que jamais en raison de la domination de la culture de masse américaine et de ses relais et satellites dans l'écosystème local. Les zélotes des idéologies diversitaires ne s'activent guère autour de la référence québécoise. Et trop souvent, les débats qu'ils appellent ou nourrissent ne voient dans la culture québécoise qu'un fatras considéré avec condescendance.</p> <p>La culture et la langue sont les clés de voûte du développement. La loi aurait dû l'affirmer clairement et proposer en conséquence un train de mesures qui auraient donné l'élan vital à une politique qui en manque cruellement.</p>
--	--	--	--

			Le premier ministre et le ministre Jolin-Barette ont insisté sur l'exemplarité de l'État. On ne peut qu'acquiescer. Mais il faudrait que cesse au moins cette habitude de soumission de tenir des conférences et points de presse en bilingue pour affirmer que le français est la langue officielle. Il faudrait que la discussion sur le rôle des géants du numérique ne soit pas qu'une affaire de parts de marché, mais bien une invitation à prendre les moyens de traiter avec sérieux le rôle fondateur de notre culture.
Andrew chroniqueur	Coyne,	Journalistique/ opinion	<p>The Globe and Mail, 19 mai 2021 https://tgam.ca/3fxNoNd</p> <p>[...] Hence the great quiet that has descended upon Quebec in the wake of Bill 96, the Coalition Avenir Québec government's draconian new language law, whose aim, whatever Premier François Legault's dissembling ("it's nothing against the English Quebecers"), is to further harass and marginalize the province's anglophone minority - in the name, as always, of assuring the "survival" of its francophone majority, or in the now-obligatory usage, the Quebec nation.</p> <p>The bill would extend the restrictions on English contained in Bill 101 - the province's existing assertion of franco-supremacy - to businesses with as few as 25 employees. It would not ban English altogether on commercial signs, as some hard-liners had hoped, but it restores the requirement of "marked predominance" for French, a phrase familiar from previous instalments of the language wars.</p> <p>It would remove the right to offer bilingual services from some municipalities, cap enrolment at English-speaking CEGEP schools, force recent immigrants to communicate with the province exclusively in French and empower citizens to snitch to the government on businesses whose French-language service they found wanting.</p> <p>Once, this sort of thing might have provoked at least a murmur of opposition here and there, on the principle that majorities should not be quite so open in their disdain for the minorities in their midst. Not any more. In part, this is a matter of precedent - what might once have been the occasion for outrage has long been sanctioned by custom. But in part it is the crude calculations of politics: There are no votes in anglo rights.</p>
Colby chroniqueur	Cosh,	Journalistique/ opinion	<p>The National Post, 25 mai 2021 https://bit.ly/34hoJrh</p> <p>[...] In legal circles, then, these intricacies are already being debated furiously, with constitution experts desperately unearthing ancient treatises and studying past changes of this general kind. Quebec can probably insert both its Q-clauses into the constitution without meeting an immediate procedural obstruction. This, I think, was the import of comments the Prime Minister made Tuesday when he seemed to uphold Quebec's "right to modify" federal constitutional law.</p> <p>Whether both the Q-clauses are actually compatible with the constitution would be a question for judicial interpretation — which could happen by means of a private person's lawsuit against the new amendments, or through a reference</p>

			<p>case. It seems likely that if the vague clauses were introduced through the unilateral s. 45 procedure, their effects would be restricted by the courts for that very reason.</p> <p>Quebec could not, for example, use its new official language clause to restrict minority-language rights now guaranteed explicitly by the constitution. Any court would be likely to resist using the new clause even for interpretative guidance.</p> <p>So perhaps they will end up in the text of the constitution, but only as non-justiciable nullities. And then again they might be thrown out for sheer incoherence. There's a missing step between saying "Quebeckers form a nation" and talking about "the Quebec nation". Are these simply presumed to be the same thing? Is this "nation" of Quebeckers identical with the purely legal entity that is the province of Quebec, or with its geographical bounds? Where do the First Nations who dwell in the province of Quebec fit into the nation of Quebeckers?</p> <p>We should definitely dispense with making too much trouble about this word "nation." Judges will insist on performing casuistic interrogations like those in the previous paragraph. It's their job. But too often, when confronting Quebec's preoccupation with very-long-term cultural and ethnic survival, English Canadian commentators and politicians pretend not to know what a "nation" is or to be able to fathom that Quebec is one.</p> <p>Having constructed a fairly successful multinational state, we pretend to be allergic to the very idea. Having given Quebec a thousand privileges predicated on its national character, we pretend nothing of the kind ever happened. Stephen Harper did a good thing when he cut this foolish Gordian knot and organized a resolution in the House of Commons recognizing that Quebec is, in fact, a nation.</p> <p>And if they want to stick that into the constitutional text, we should go ahead and let 'em do it — remembering all the while that the courts will watch the justiciable implications like so many raptors. I agree with the anonymous voice of the Globe: Legault is baiting a political trap for the federal government and the rest of Confederation. But the Globe's editorial goes on to suggest that the correct strategy for the Liberal government is to "not be so quick to give in to Mr. Legault's gambit."</p> <p>As is usual, the chess term "gambit" is being used by someone who seems to have no idea what it means (the options are "accept" or "decline"). But either way, I don't think we should run straight into the trap. Let us shed oceans of blood defending legitimate rights, and spend not one drop on verbiage.</p>
--	--	--	---

Kelly McParland	Journaliste/ Opinion	Tha National Post, 26 mai 2021 https://bit.ly/3vrgh4x	<p>[...] If Quebec can change the Constitution at will, it follows that other provinces can do so as well. That opens the way for 10 provinces and three territories, each deciding which individual items they will select from the constitutional menu.</p> <p>[...] Once Quebec and Alberta have their own individual constitutional dishes, it's inconceivable that others wouldn't follow suit. For instance, once English has been officially demoted to secondary status, and Anglo- Quebecers along with it, the desirability of protecting French services in other provinces fades considerably. It's expensive and it only serves a minority of people; if minority Anglos don't rate equal status in Quebec, why should minority Quebecers deserve special status elsewhere?</p> <p>Personally I have no beef with Quebec, which operates like a canny financier constantly on the lookout for opportunities it can seize on to turn a profit. Or,]] to use the inevitable hockey analogy, Quebec premiers are like coaches skilled at dissecting opposing defences for flaws to be exploited. You can't blame it for wanting to protect itself, and you have to admire its determination to protect the unique culture it has created for itself. It would be nicer if it wasn't constantly doing so at the expense of the rest of the country, but given Ottawa's willingness to regularly give ground, why not take what's on offer?</p> <p>[...]</p> <p>Thinking too deeply about the consequences of his Quebec concessions might complicate matters. Given Canada's 600-plus First Nations, the prospect of an official Nation of Quebec, the potential for moves toward a Nation of Alberta, and the scramble for nationhood that could unleash, Canada's future looks less like a menu of choices with Ottawa serving as head waiter, and more like an all-you-can eat smorgasbord with everyone stuffing themselves on whatever they can get.</p>
Campbell chroniqueur	Clark, Journalistique/ opinion	The Globe and Mail, 21 mai 2021 https://tgam.ca/3f5MMQ0	<p>Legault's move to seek constitutional change, included in a language law, is no accident</p> <p>It's almost ironic that at a time when a lot of national governments are starting to fear they are losing the levers to protect culture, Quebec Premier François Legault wrapped his new language law in the symbols of nationhood. But it is not an accident.</p> <p>The insertion of a clause that purports to amend the Constitution to declare that Quebecers form a nation has constitutional experts questioning its legality and reviving some of the old debates - ugh - about the nature of nationhood.</p>

			<p>But putting that in a language law is a bit of a tell. This tug at the heartstrings of Quebec nationalism is in the language law because the bill's measures aren't as sweeping as some of Mr. Legault's supporters might have expected, and it's hard to sell them as the salve for language anxieties. The truth is, there aren't a lot of effective language-law levers left.</p> <p>Mr. Legault, who leads a party that is supposed to move Quebec past debates between sovereigntists and federalists, knows that a lot of Quebecers want the government to do something - something - to protect French.</p> <p>Despite pundits quoting statistics to argue that francophones have nothing to worry about, Quebec isn't the only place in the world where people fear that, in a globalized internet age, the pull of the English language might erode the place of their own.</p> <p>Nowadays, promoting French might have more to do with the language of internet sites than shop signs. And as it turns out, many national governments now fret that their powers to influence language and culture are shrinking. Their citizens work in a global business world, and governments that once were able to regulate broadcasting find it harder to influence a digital world - witness the federal government's tortured efforts to subject Netflix and YouTube to broadcasting laws.</p> <p>Mr. Legault's Bill 96 has a hundred pages of measures drafted in the search for something the state could do that would convincingly protect French. There are fewer levers of state left, nation or not.</p> <p>Quebec's existing language laws have already pulled the main ones. Bill 101, passed in 1977, did things that really encouraged the use of French. It required the children of newcomers to go to French-language grade schools, to nudge them to settle into the francophone majority. It mandated that the language of work be French, a reaction to the days when it was common for anglo managers to speak English to French workers.</p> <p>Bill 96 is different. Mr. Legault has proposed measures that will have marginal impact. Some, like the Parti Québécois, wanted more intrusive measures that would have marginal impact.</p> <p>One chunk of the bill is about setting fussier rules requiring Quebec government officials to do more of their dealings with others, including immigrants, in French - but let's face it, in 2021, an individual's adoption of a language isn't heavily influenced by letters from the ministère.</p>
--	--	--	--

			<p>One of the most prominent measures will cap attendance at English-language CEGEPs, the pre-university and vocational colleges, to 17.5 per cent of students.</p> <p>It's worth noting that doesn't change anything for Quebec's anglo community, per se. It's a cap on the increasing number of kids who went to French grade schools and already speak French - the children of immigrants and in many cases, francophones - who are signing up for English CEGEPs in Montreal. The PQ didn't want any of those non-anglos to go to English CEGEPs. Either way, it's not a push to get more people to function in French, so much as slow the pull of English.</p> <p>What Mr. Legault's bill does have is declarations, symbols from the stroke of a pen.</p> <p>But his government did pull back from a more intrusive approach favoured by some in his party, and outside it.</p>
Josée Boileau, chroniqueuse	Journalistique/ opinion	L'actualité, décembre 2021 https://bit.ly/3HJPSPB	<p>Les débats de l'automne ont donc porté sur des détails à corriger tout en abordant poliment un sujet qui divise : étendre les dispositions de la loi 101 aux cégeps — ce que le gouvernement refuse, alors que ce serait une nécessité, à mes yeux comme à ceux des observateurs les plus sérieux de la situation linguistique au Québec.</p>
Milieu des affaires/patronat			
Michel Leblanc, président de la CCMM	Affaires	Le Devoir, 14 mai 2021. https://bit.ly/3ycr2JF	<p>On appuie la volonté du gouvernement de renforcer le statut du français comme langue commune au Québec et à Montréal, mais son projet comprend beaucoup d'éléments dont la valeur va dépendre des règles d'application qui vont être connues plus tard, [...], on réagit de façon relativement positive, mais avec des inquiétudes. [...]</p> <p>Il faudra éviter de créer un monde du travail kafkaïen où tous pourront s'improviser agents de contrôle linguistique. Cela risque non seulement d'être dommageable pour la « paix linguistique », mais aussi pour l'image internationale du Québec</p>
		La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ffL1i9	<p>On partage l'objectif, dit Michel Leblanc, PDG de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM). Mais une paix linguistique est primordiale pour les affaires. L'image de marque de la ville est très importante. Quand on essaie d'attirer des talents et des investisseurs de l'extérieur, il ne faut pas donner l'impression d'avoir des conflits. »</p> <p>Selon la CCMM, il y a comme préoccupation le fait que les entreprises auront à justifier pourquoi elles ont favorisé telle embauche plutôt que telle autre. « Il ne faut pas que ça devienne une imposition d'avoir à expliquer à un fonctionnaire pourquoi 1 anglais est nécessaire », explique M. Leblanc. « Si on était à Helsinki, on verrait l'anglais</p>

		comme un outil utile pour les affaires et non un outil d'assimilation. Cela dit, le gouvernement dit qu'il tiendra compte de l'extérieur. »
	CBC, 14 mai 2021 https://bit.ly/33R3nki	"Elsewhere, when a company feels that its employees need to speak English, we don't ask that company to justify and explain [what they're doing]," "Are we heading toward a situation where, at any moment, a company will find itself in court because of the use of French or English [at work]?" Leblanc says he understands the need to protect the French language and to make sure English is not arbitrarily used in the workplace, but he's concerned about how the law would be applied. "If I am in retail, or the restaurant business and I want teams that are able to work with tourists, I am okay if I want eight waiters who can speak English? Or does it have to be only one waiter, and each time there's a table with anglophones, [someone] will say 'sorry, I can't help you, let me go get my colleague'?" Leblanc said. "This is about the organization of labour, the possibility to hire staff depending on my needs."
	The Gazette, 14 mai 2021 https://bit.ly/3hsF11l	Although solidifying the status of French as Quebec's official language is the "right thing to do, we're especially concerned about the impact of the new administrative requirement on small businesses," Michel Leblanc, head of the Chamber of Commerce of Metropolitan Montreal, said in an interview. "The government assures us the requirements won't be more time-consuming, but until we see the details we can't know for sure." Because of Bill 96, "the big worry in the business community is that companies will be put in some sort of straitjacket," Leblanc said. "We don't want to see a Kafkaesque universe where everything needs to be justified, where every decision can be contested."
	The Globe and Mail, 28 mai 2021 https://tgam.ca/2Th15bY	Others say it will make hiring more onerous, as companies are forced to spell out why they require knowledge of languages other than French when bringing on new employees. "As a society, we're trying to do something here for which there's no textbook," said Michel Leblanc, president of the Chamber of Commerce of Metropolitan Montreal, who supports the objective of the law. "How do you maintain a language that is key to your social identity alive and thriving in an the environment where English is international language of business and where you are an island in North America?" [...] Mr. Leblanc frames it in wider terms. "The business community wants linguistic peace in society," he said. And when public perception is that existing laws don't allow people to live and work in French to the extent they want, as is the

			<p>case now, the government has to do something to create that peace, he said. There is, at the very least, an apparent consensus that some kind of update to 45-year-old legislation was in order.</p> <p>[...]</p> <p>Mr. Leblanc and others reject suggestions that the language reforms will spook investors and dampen corporate interest in setting up in Quebec. The province has had rules on French in place for more than four decades, he said, so "it's not like it's new. It's already factored in" when they invest.</p>
Charles Millard, PDG de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)	Affaires	<p>Journal de Montréal, 12 novembre 2021 https://bit.ly/3cAfTZB</p>	<p>« On peut bien se dire que tout le monde peut apprendre le français en deux ou trois mois, mais nous, on pense que deux ans, c'est plus réaliste », estime Charles Millard, PDG de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ).</p> <p>« Beaucoup de nos membres, entre autres dans le [secteur] manufacturier où il y a des emplois peu qualifiés, nous disent que c'est difficile après seulement six mois », plaide-t-il.</p> <p>Charles Millard se dit pour le projet de loi, mais le trouve « perfectible ».</p> <p>Allègements administratifs, processus complexes, délais pour communiquer exclusivement en français... la FCCQ mène en ce moment des activités de lobbying pour modifier le projet de loi actuel du gouvernement Legault.</p> <p>« On veut que la langue du travail au Québec, ça soit le français, de la première personne dans l'échelon ou la dernière, mais on pense que six mois pour s'adresser uniquement en français pour certaines personnes immigrantes, c'est difficile », martèle Charles Millard.</p> <p>En gros, la FCCQ saisit mal que l'on donne deux ans aux immigrants temporaires pour maîtriser assez le français pour obtenir un certificat de sélection du Québec (CSQ), alors que l'État s'apprête à communiquer exclusivement avec eux en français après six mois seulement.</p> <p>« On suggère deux ans. Peut-être que la réponse est entre les deux », conclut-il.</p>
		<p>Le Devoir, 14 mai 2021. https://bit.ly/3ycr2JF</p>	<p>Si la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) se dit d'accord avec l'idée de réduire de 50 à 25 employés le seuil à partir duquel une entreprise doit se soumettre à une démarche de francisation obligatoire, elle presse le gouvernement de s'assurer que cela ne se traduise pas par un alourdissement du fardeau bureaucratique des PME auxquelles cet élargissement s'appliquera.</p> <p>C'est le cas notamment de la création d'un interlocuteur gouvernemental unique (Francisation Québec) et l'offre de programme de francisation en entreprise. L'idée apparaît tellement bonne au p.d.g. de la FCCQ, Charles Millard, qu'il voudrait la voir étendue au problème plus général d'analphabétisme fonctionnel qui touche presque la moitié des adultes au Québec. « Si nous voulons reconnaître convenablement l'importance du français, il nous faut reconnaître que le véritable défi n'est pas uniquement en francisation, mais également en alphabétisation. »</p>
		<p>Communiqué FCCQ,</p>	<p>« [...] Vouloir renforcer l'usage du français est donc un objectif louable et nécessaire, mais nous devons garder à l'esprit les nouvelles obligations que cela représentera pour nos entrepreneurs »</p>

		13 mai 2021 https://bit.ly/3wkgJBV	<p>« Nous appuyons notamment l'intention du projet de loi visant à assujettir les entreprises de 25 employés et plus aux obligations de certification prévue à la Charte de la langue française. Il faudra cependant appuyer convenablement les petites entreprises nouvellement assujetties. Les démarches de certification, dont la création d'un comité de francisation, ne doivent pas devenir un fardeau bureaucratique. Nous nous assurerons que ces obligations s'accordent avec les principes d'allégement réglementaire et que les entreprises soient appuyées dans ces nouvelles démarches d'application du français dans les lieux de travail »</p> <p>« Nous serons également vigilants quant aux nouvelles obligations d'affichage de poste, l'exigence du bilinguisme demeurant nécessaire dans certains postes. La maîtrise d'une deuxième langue, notamment l'anglais, demeure une force économique importante pour la société québécoise. La promotion du français dans le monde des affaires doit se réaliser en complément au développement commercial et non au détriment de celui-ci »</p> <p>Nous profitons de cette mobilisation historique en faveur de notre langue afin de mettre en lumière l'immense défi devant nous pour rehausser les compétences en alphabétisation de notre main-d'œuvre. Selon un rapport de la Fondation pour l'alphabétisation, 46,7% des adultes sont considérés analphabètes fonctionnels et n'ont pas les compétences linguistiques en littératie en 2020 pour s'adapter aux changements rapides du marché du travail. La FCCQ souligne l'apport des services de francisation pour les entreprises ayant au moins 5 employés, mais il est important d'offrir également un appui aux travailleurs qui sont analphabètes dans ces offres de services.</p> <p>« Si nous voulons reconnaître convenablement l'importance du français, il nous faut reconnaître que le véritable défi n'est pas uniquement en francisation, mais également en alphabétisation. La maîtrise du français et de ses subtilités est l'un des principaux leviers afin d'augmenter la productivité québécoise. Notre fait français est donc une opportunité économique pour le Québec qu'il faut chérir et encourager »</p>
		The Gazette, 14 mai 2021 https://bit.ly/3hsFl1l	Requiring bilingualism "remains necessary in certain positions," Charles Milliard, head of the Fédération des chambres de commerce du Québec, said in a statement. "Fluency in a second language, particularly English, remains an important economic force for Quebec society. The promotion of French in the business world must be carried out in addition to commercial expansion, and not to the detriment of it."
François Vincent, vice-président de la Fédération canadienne	Affaires	Le Devoir, 14 mai 2021. https://bit.ly/3ycr2JF	la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), comment tout cela n'augmentera pas les coûts et la paperasserie de dirigeants de petites entreprises qui avaient un urgent besoin du mouvement contraire. la FCEI, qui enjoint maintenant à Québec de réaliser sans délai une analyse d'impact sur le fardeau réglementaire.

de l'entreprise indépendante (FCEI)		On y verra, croit-il, qu'une approche « plus chirurgicale » basée sur l'accompagnement serait plus efficace auprès des entreprises véritablement concernées et moins néfaste pour toutes les autres « qui fonctionnent déjà complètement en français ».
	La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ffL1i9	« On est inquiets de voir le fardeau administratif et réglementaire augmenter », admet François Vincent, vice-président Québec de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI). « L'Office québécois de la langue française va accompagner, et c'est bien. Mais pour les PME de 25 à 49 employés, qui ont moins de ressources, ça sous-entend encore de remplir de nombreux formulaires. Et ce, même pour un garage ou un resto au Lac-Saint-Jean qui opère déjà en français. » « Il y a certes une transition de trois ans, mais la paperasse va être obligatoire. Or, la situation actuelle de la COVID fait en sorte que les PME sont fragiles. Elles sont pour la protection de la langue française, mais par des actions chirurgicales.»
	The Gazette, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ogLJQh	"Preserving the French language must be a priority, of course, but we're worried about the additional red tape," François Vincent, Quebec vice-president at the Canadian Federation of Independent Business, said Thursday in an interview. "The cost of these types of measures is inverselyproportional to the size of a company. The smaller you are, the more expensive compliance becomes."
	The Globe and Mail, 28 mai 2021 https://tgam.ca/2Th15bY	Business owners aren't against protecting French per se, but they wonder how much more administrative work will be required, said federation vice-president François Vincent. [...] "People are asking whether there isn't another way than just more paperwork for an auto garage in Saguenay-Lac-Saint-Jean to prove it's operating in French," Mr. Vincent said. "Compliance is inversely proportional to the size of your business. The smaller you are, the bigger the burden."
	Le Journal de Chambly, 19 mai 2021 https://bit.ly/2QZuw1w	La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) s'inquiète de voir le fardeau administratif et réglementaire des PME augmenter. La FCEI a pris acte du dépôt du projet de loi 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français. Cette réforme ne s'annonce toutefois pas sans répercussions pour les propriétaires de PME québécoises, déjà fragilisés par la pandémie, car elle engendrera une augmentation de leurs coûts liés à la paperasserie et à la conformité réglementaire. La FCEI a d'ailleurs constaté que le gouvernement élargit l'assujettissement de la francisation aux entreprises de 25 à 49 employés. Or, un récent sondage montrait que 56 % des PME québécoises s'opposent à cette orientation. Cette proportion était de 60 % pour les PME de la région de Montréal et elle s'élevait à 61 % pour celles de la Capitale-Nationale.

			<p>« Préserver la langue française au Québec doit bien sûr être une priorité. Mais faisons-le sans augmenter les coûts et la paperasserie pour des PME, qui, selon nos évaluations, peinent toujours à retrouver leurs revenus normaux et pensent à fermer définitivement leurs portes. Bien que le projet de loi offre une période de transition de trois ans, il n'en demeure pas moins que les petites entreprises se verront imposer de nouvelles obligations et de la paperasse en plus. Les propriétaires de PME ont pourtant besoin d'un allègement réglementaire pour avoir plus de temps à consacrer à leur entreprise. À première vue, ce n'est pas ce que va leur offrir ce projet de loi », déclare François Vincent, vice-président Québec à la FCEI.</p> <p>Le projet de loi 96 précise également des obligations en matière d'embauche et d'affichage qui pourraient représenter des coûts supplémentaires pour les entreprises qui devront s'y conformer. La FCEI note également qu'il est proposé de réduire de moitié les délais pour la transmission des obligations des entreprises à l'Office de la langue française, lesquels passeront de six à trois mois.</p> <p>Comme prévu par la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif (décret 1166-2017), une analyse d'impact réglementaire doit être réalisée et rendue publique pour tout projet de loi. La FCEI demande le dépôt de cette étude dans les plus brefs délais.</p> <p>La FCEI est toutefois encouragée par la création de Francisation Québec, comme porte d'entrée gouvernementale des services de l'État, pouvant aider et faciliter l'accès à l'apprentissage du français.</p> <p>Cela faisait partie des demandes des propriétaires de PME pour améliorer la situation du français. Ces derniers mentionnaient aussi, comme autres pistes de solution, l'amélioration de la communication quant aux obligations et des investissements pour améliorer les compétences en français des citoyens.</p> <p>« Des avenues à emprunter, il y en a d'autres pour éviter d'ajouter de la complexité aux PME. Se montrer sensible aux réalités vécues par les entrepreneurs, miser sur de l'accompagnement et sortir des politiques "mur à mur" pouvant créer une augmentation de la paperasserie à de petites entreprises qui fonctionnent complètement en français. Ce sont là des voies que le gouvernement du Québec devrait privilégier », ajoute François Vincent.</p> <p>La FCEI étudiera plus en détail le projet de loi pour soumettre ses recommandations et souhaite être invitée à partager ses constats et ses pistes de solution lors des consultations prévues à cet effet. (JCN)</p>
		Le droit, 22 juin 2021	Le vice-président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, François Vincent, a soulevé de son côté les nouvelles obligations bureaucratiques qu'imposera la loi pour les entreprises afin d'assurer leur conformité aux règles en matière de francisation. Du même coup, il a dénoncé la réduction des délais requis qui passeront de six

		https://bit.ly/3x6TXxe	mois à trois mois, dénonçant le fait que l'on donnera «moins de temps pour remplir plus de paperasse». Il n'a pas non plus caché son inquiétude face aux obligations liées à la langue de travail alors qu'il y a pénurie de main-d'oeuvre.
Véronique Proulx, PDG, Manufacturier et Exportateurs du Québec (MEQ)	Affaires	La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ffL1i9	Les Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) ont des craintes similaires. « Comme on est en pandémie, on aimerait que ce soit le plus simple possible », signale aussi Véronique Proulx, PDG de MEQ.
		The Gazette, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ogLJQh	It's an additional layer of complexity," Véronique Proulx, chief executive of Manufacturiers et Exportateurs du Québec, which represents about 1,100 manufacturers. "For a small company, this means the CEO will be able to spend less time running their business."
		The Globe and Mail, 28 mai 2021 https://tgam.ca/2Th15bY	"You can't just dump this on the desks of small business owners and leave them to figure this out," said Véronique Proulx, head of the Manufacturiers et Exportateurs du Québec, which represents about 1100 manufacturers. "There is lots of concern about this." Government should provide resources to help companies navigate the coming changes, she said.
Karl Blackburn, président du Conseil du Patronat (CPQ)	Affaires	Le Devoir, 14 mai 2021. https://bit.ly/3ycr2JF	On craint aussi que les entreprises se retrouvent à dépenser moins de temps et d'énergie à assurer un environnement général de travail en français qu'à se justifier constamment lorsqu'elles estiment avoir besoin d'employés maîtrisant l'anglais. « Telles que rédigées, les restrictions imposées aux entreprises quant à la connaissance d'autres langues limitent les possibilités d'embauche, de croissance et de développement » dans une économie québécoise qui se veut de plus en plus ouverte sur le monde, a déploré le président et chef de la direction du Conseil du patronat du Québec, Karl Blackburn. Le CPQ redoute aussi une « judiciarisation des plaintes » qui compliquerait plus qu'elle n'aiderait la gestion et la correction des irritants.
		La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ffL1i9	Telles que rédigées, les restrictions imposées aux entreprises quant à la connaissance d'autres langues [...] paraissent difficilement compatibles avec la réalité économique du Québec. Notre économie est fortement axée sur l'exportation de nos produits et de notre savoir-faire dans un monde de plus en plus ouvert. Nos frontières ne doivent pas nous servir de remparts, mais plutôt de tremplins pour propulser nos entreprises vers de nouveaux marchés. »
		Le soleil, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ycdOgc	«Les limitations suggérées par l'actuel projet de loi pourraient isoler les Québécois non francophones, lesquels auraient davantage de difficultés à trouver un emploi, faute de connaissance suffisante du français. Le Québec se priverait de l'intégration au travail pour ces nouveaux arrivants. Pour les nombreux secteurs aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre, la loi proposée pose de sérieux défis.»

Jean-Guy Côté, DG, Conseil québécois du commerce de détail (CQCD)	Affaires	La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ffL1i9	De son côté, le Conseil québécois du commerce de détail soutient que les détaillants ne se rebiffent pas devant les énoncés du projet de loi 96. Mais encore faut-il qu'ils puissent attirer des travailleurs francophones, en cette ère de pénurie de main-d'oeuvre. « Le commerçant qui donne un service au centre-ville de Montréal ou dans [l'Ouest-de-l'Île] a de la difficulté à recruter, note son directeur général Jean-Guy Côté. Ce n'est pas un manque de volonté. Il y aura toujours des détaillants récalcitrants, mais la plupart comprennent que c'est un trait distinctif de Montréal, son côté francophone, pour les touristes. »
Jean-François Belleau, Directeur des relations gouvernementales, Conseil canadien du commerce de détail (CCCD)	Affaires	Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/2ROboDL	S'il n'y a pas de service en français dans certains commerces de Montréal, c'est principalement à cause de la pénurie de main-d'œuvre », indique M. Belleau. Il ajoute que ça risque de devenir un « fardeau » très lourd à porter pour les entreprises. « Il y a également un facteur qualitatif très difficile à établir sur la qualité de français qu'un employé doit avoir. »
Law firm McMillan LLP (Enda Wong)	Affaires	The Globe and Mail, 28 mai 2021 https://tgam.ca/2Th15bY	Additional limitations are also being imposed on using business and consumer contracts not written in French. And parties wanting to register security on movable property in Quebec, or enforce security, would have to use French. That specific change might cause additional delays and costs to Quebec companies operating in multiple jurisdictions, or multinationals operating in Quebec, that are seeking financing, because they typically negotiate financing documents in English, according to an analysis by law firm McMillan LLP. [...] Language is just one element among others in that calculation, said Enda Wong, a business lawyer with McMillan who advises companies on regulatory compliance issues. She said among the other things companies will weigh is the financial support Quebec offers to the private sector, as well as its business law, which was modernized in 2011 to make it easier for companies incorporate in Quebec through measures such as abolishing resident director requirements. "You can go other jurisdictions and they might not have this sort of [language] legislation but they have other hurdles," Ms. Wong said. "Quebec remains a great market."
Gowling WLG	Affaires	The Globe and Mail, 28 mai 2021 https://tgam.ca/2Th15bY	The bill also raises the stakes by "drastically increasing certain consequences and right of action for non-compliance with the province's language requirements," say lawyers at Gowling WLG. Anyone who feels their French language rights have been infringed - including, for example, a café patron dealing with an English-speaking server - can launch a formal complaint and launch a civil lawsuit.
Willie Gagnon, directeur du Mouvement d'éducation et de		Journal de Montréal, 1 ^{er} novembre 2021	On souhaite que le français figure au statut des entreprises dont le siège social est ici, et ce, à la manière d'un État. Ces principes seraient enchâssés dans les lois actuelles notamment la Charte de la langue française.

défense des actionnaires (MÉDAC)		https://bit.ly/3wygT9V	Et on va leur fournir une liste de grandes sociétés étrangères qui tiennent leur assemblée dans la langue de l'État où se trouve le siège social. C'est le cas pour Volkswagen, L'Oréal, Danone... Nissan le fait en japonais, Foxconn en mandarin et Heineken en néerlandais. Ici, ça doit être fait en français », conclut Willie Gagnon.
Banque de Montréal	Affaires	Journal de Montréal, 12 novembre 2021 https://bit.ly/3DHtvhM	La BMO a renvoyé Le Journal à son inscription au Registre des lobbyistes. « Nous suggérons aussi de reconsidérer l'exigence de rédaction ou de traduction officielle en français des documents de sûretés et réquisitions d'inscription des sûretés, ce qui pourrait entraîner des enjeux importants pour les consommateurs tels que des délais et des coûts additionnels significatifs dans le cadre des transactions financières et commerciales », peut-on y lire.
Jean-François Cadieux, porte-parole, Banque Nationale	Affaires	Journal de Montréal, 12 novembre 2021 https://bit.ly/3DHtvhM	« Les transactions sont négociées, rapides et volumineuses et la traduction de ces contrats, avec les réalités actuelles de marché, serait à toutes fins pratiques impossible », soutient Jean-François Cadieux
Chantal Corbeil, porte-parole, Desjardins	Affaires	Journal de Montréal, 12 novembre 2021 https://bit.ly/3DHtvhM	Chez Desjardins, on souligne que la préservation du français est primordiale et que l'institution appuie le projet de loi 96. « Nous opérons au Québec en français. Toutefois, Desjardins est une institution financière d'importance systémique qui transige avec des partenaires hors Québec et à l'international ce qui implique des ententes contractuelles », explique la porte-parole Chantal Corbeil. « Nous désirons poursuivre nos activités financières avec ces partenaires à l'extérieur du Québec selon les usages et standards internationaux », conclut-elle.
<u>Politique québécoise</u>			
Dominique Anglade, Cheffe du PLQ	Politique québécoise	La Presse ¹ , 14 mai 2021.	[Ce] projet de loi va nécessiter une grande écoute et une grande ouverture. C'est dans la posture que le ministre va prendre qu'on va voir le degré d'ouverture [du gouvernement]. Ce projet de loi n'est pas un projet de loi électoral, c'est un projet de société et on souhaite qu'il soit rassembleur.
		Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/3brYJNM	« Le Parti libéral souscrit pleinement au consensus voulant que nous ayons une responsabilité historique par rapport à la préservation et la pérennité de la langue française en Amérique. Et c'est la raison pour laquelle on est en faveur d'une modernisation. »

¹ Hugo Pilon-Larose, « IL Y A URGENCE D'AGIR », La Presse Plus, p.A2.

		<p>Le soleil, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ycdOgc</p>	<p>«On va avoir une attitude, extrêmement constructive, mais on souhaite que ça ne se fasse pas dans la division. On souhaite qu'il y ait des consultations vraiment générales, que tout le monde puisse participer et qu'on soit à l'écoute de la population.»</p> <p>L'étude de ce projet de loi «va nécessiter une grande écoute et une grande ouverture également. Et je pense que c'est dans la posture que le ministre va prendre face à ce projet de loi, la posture que le premier ministre va prendre qu'on va voir le degré d'ouverture qu'ils ont. Ce projet de loi, ce n'est pas un projet de loi qu'on a considéré comme étant électoral, mais véritablement un projet de société, et on souhaite qu'il soit rassembleur»</p>
		<p>Point de presse du 13 mai 2021 https://bit.ly/3hDRfvc</p>	<p>Le message que j'envoie au gouvernement : on va avoir une attitude, encore une fois, extrêmement constructive, positive, mais on souhaite que ça ne se fasse pas dans la division. On souhaite qu'il y ait des consultations vraiment générales, que tout le monde puisse participer et qu'on soit à l'écoute de la population quand ils vont venir nous voir puis nous dire : Bien, sur le terrain, ça ne marche pas comme ça, il y a des modifications, qu'on ait véritablement une écoute par rapport à tous les enjeux.</p>
<p>Paul Saint-Pierre Plamondon, Chef du PQ</p>	<p>Politique québécoise</p>	<p>Point de presse du 13 mai 2021 https://bit.ly/3bGAbR8</p>	<p>Malheureusement, aujourd'hui, la CAQ nous a servi le strict minimum.</p> <p>Essentiellement, il y a trois facteurs importants qui expliquent le déclin de la langue française dans la grande région de Montréal : l'immigration, particulièrement l'immigration allophone, qui migre... qui choisit à 45 % l'anglais comme langue d'usage éventuellement, l'éducation supérieure et la langue du travail.</p> <p>En immigration, ce projet de loi ne prévoit rien, sauf un guichet de francisation. Mais donc aucune limite au nombre d'immigrants allophones que l'on reçoit annuellement, aucune exigence de maîtrise de la langue française à l'entrée au Québec. Donc, on est devant des changements démographiques importants, qui affectent surtout la région de Montréal, et pour lesquels on n'a aucune proposition, à part un guichet pour la francisation, alors qu'on sait que 90 % des allophones échouent le cours de francisation. Ça, c'est les données actuelles.</p> <p>En matière d'éducation supérieure, on constate qu'il n'y a pas de loi 101 au cégep, et qu'on présente comme une bonne mesure le fait de geler la proportion de places, en cégeps anglophones, occupées par les francophones, alors qu'en ce moment, suivant les statistiques de 2018, à Montréal, 48 % des places en cégep, ce sont des places en cégeps anglophones.</p> <p>Donc, on va continuer le statu quo, poursuivre des paramètres dans le cadre desquels l'anglicisation de Montréal se poursuit.</p>

			<p>Malheureusement, la solution proposée par la CAQ, ça crée un effet de contingentement dans le cadre duquel seulement les meilleurs étudiants auront accès à une éducation en anglais. C'est donc le contingentement pour le prestige. C'est une façon de dire qu'étudier en anglais, c'est pour les meilleurs, étudier en français, c'est pour les seconds. Ce n'est pas le bon message, et la loi 101 au cégep aurait été une bien meilleure solution.</p> <p>Par rapport à la langue du travail, nous avons demandé l'application de la loi 101 aux entreprises de 25 à 49 employés. Je demande au gouvernement de préciser ce que signifient des comités de francisation, parce que ça aurait été beaucoup plus clair et simple de dire : Dorénavant, les dispositions de la loi 101 qui s'appliquent déjà aux entreprises de 50 employés et plus s'appliquent aux entreprises de 25 à 49 employés. Ce n'est pas ce qui a été dit aujourd'hui et c'est loin d'être clair à la lecture du projet de loi. Donc c'est une question qui vaut la peine...</p> <p>J'ai lu aussi, sur certains postes de télévision, que la loi prévoyait l'application de la loi 101 aux entreprises à charte fédérale. Je dois préciser que c'est faux. Le fédéral a déjà répondu qu'il ne voulait pas appliquer la loi 101 aux entreprises à charte fédérale. Et ce que ça veut dire, en fait, c'est qu'on nous sert une modification constitutionnelle symbolique, à défaut d'obtenir du fédéral ce qu'on a demandé, c'est-à-dire l'application de la loi 101 aux entreprises à charte fédérale.</p> <p>Même chose pour obtenir une interdiction d'exiger l'anglais lorsqu'on applique à un poste qui n'a pas de justification, ne requiert pas, objectivement, l'anglais, on se fie entièrement à la bonne foi de l'employeur. Et on sait que l'esprit de la loi 101, c'est de dépasser la bonne foi de chacun, mais s'assurer que des règles communes s'appliquent pour obtenir des résultats communs.</p> <p>[...]</p> <p>Donc, si on prend un pas de recul et on regarde l'ensemble de ces mesures-là, il y a du bon. Moi, je suis d'accord avec la création d'un ministère. Je suis d'accord avec des communications en français de la part de l'État ou avec des normes plus claires par rapport au bilinguisme chez les juges. La question qu'on doit se poser c'est : Est-ce que les mesures proposées auront un effet réel sur le déclin rapide de la langue française? La réponse, c'est que le gouvernement a choisi de ne pas agir sur ce qui comptait, sur ce qui est fondamental : l'immigration, la langue de l'enseignement supérieur et la langue du travail.</p>
		<p>Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/3brYJNM</p>	<p>« M. Legault a dit que c'était extrémiste, de la part du Parti québécois, que d'exiger l'application de la loi 101 au cégep. [...] Tout ce que nous demandons, c'est que la langue d'enseignement pour les allophones et les francophones, ce soit le français, dans un contexte où les transferts linguistiques vers l'anglais sont très rapides. »</p>

	<p>Le soleil, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ycdOgc</p>	<p>«Nous sommes dans un réel contexte d'urgence linguistique, un déclin rapide de la langue française. Ça nécessite du courage et le sens des responsabilités pour mettre en place des mesures qui auront un effet par rapport à ce déclin-là. Malheureusement, aujourd'hui, la CAQ nous a servi le strict minimum»</p> <p>«Il y a du bon», reconnaît M. St-Pierre Plamondon</p> <p>«Ce sont des bonnes mesures qui n'auront pas d'impact substantiel sur le déclin de la langue française dans la grande région de Montréal. Parce que la CAQ a déjà battu un record, en termes d'immigration allophone accueillie au Québec en 2019, parce que la CAQ ne fait rien de substantiel au niveau de l'enseignement supérieur et parce que la CAQ n'agit pas de manière très claire non plus sur les emplois qui requièrent systématiquement l'anglais»</p> <p>«On se fie entièrement à la bonne foi de l'employeur et on sait que l'esprit de la loi 101, c'est de dépasser la bonne foi de chacun, mais s'assurer que des règles communes s'appliquent pour obtenir des résultats communs. [...] Il y a de bonnes mesures, mais ce ne sont pas des mesures qui sont à la hauteur du défi»,</p>
	<p>Journal de Montréal, 18 mai 2021 https://bit.ly/3yehwWJ</p>	<p>Le chef péquiste estime que son parti présentera la défense la plus forte de la langue française aux prochaines élections.</p> <p>« Les gens auront un choix à faire entre le Parti québécois ou le Parti libéral, la CAQ et QS, qui, eux, préfèrent un plan qui paraît bien, mais qui, de l'avis des scientifiques ou des démographes, des analystes, tout le monde que j'ai entendu se prononcer au cours des derniers jours – il y a un consensus –, ne changera pas le déclin de la langue française », dit M. St-Pierre Plamondon.</p>
	<p>Radio-Canada, 25 mai 2021 https://bit.ly/3fKvPd1</p>	<p>Pour le chef du Parti québécois, Paul St-Pierre Plamondon, il ne fait aucun doute que la multiplication des collèges privés contribue à l'anglicisation de Montréal. On ne peut pas accueillir autant d'étudiants, tant au collégial qu'à l'université, sans que ça ait d'impact sur la langue commune à Montréal, affirme-t-il.</p> <p>Aux yeux du chef péquiste, tous les programmes et les établissements devraient être soumis aux dispositions de la future loi. « Ce n'est pas acceptable. Nous, on croit que la loi devrait s'appliquer pour tout le réseau collégial, sans exception. »</p> <p>« Là, ce qu'on a, c'est des collèges privés qui offrent un service qui est douteux sur le plan éthique et [qui offrent] un contournement de la loi. On se retrouve un peu comme dans le cas des écoles passerelles, où les mesures applicables aux cégeps ne s'appliqueraient pas du tout pour un nombre important d'étudiants » constate-t-il.</p>

			<p>Selon Paul St-Pierre Plamondon, le nombre de places offertes dans les collèges privés non subventionnés devrait être inclus dans les calculs effectués par le ministère, afin de limiter le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements anglophones</p>
		<p>La Presse, 21 mai 2021 https://bit.ly/3oKNQfu</p>	<p>Le projet de loi 96 est nettement insuffisant pour freiner le déclin du français au Québec, a évoqué le chef du Parti québécois, Paul St-Pierre Plamondon. « Il n'y a pas de notion de culture dans le projet de loi 96, alors que la culture, c'est la manière par excellence de rassembler, d'être dans le positif sur le plan linguistique », a déclaré le politicien. Il croit que la culture de la province devrait être davantage valorisée dans le cadre de cette réglementation.</p>
		<p>Journal de Montréal, 22 mai 2021 https://bit.ly/2QQ4Hkx</p>	<p>C'est aussi une demande du Parti québécois, dont le chef, Paul Saint-Pierre Plamondon, était présent hier. Celui-ci voit des lacunes en immigration, sur le sujet de la langue d'enseignement et de la langue du travail et en culture, dans le projet de loi.</p>
		<p>Journal de Montréal, 7 juin 2021 https://bit.ly/3iplJjM</p>	<p>Pour Paul St-Pierre Plamondon, ces résultats démontrent que les propositions de sa formation répondent mieux aux préoccupations des citoyens.</p> <p>« Il n'y a que le Parti québécois qui représente ces 46 % qui pensent – à juste titre, à notre avis –, que les mesures ne sont pas suffisantes », dit le chef péquiste.</p> <p>L'automne dernier, une question plus directe de la Fondation Lionel-Groulx (« Réserver la fréquentation des cégeps anglophones aux étudiants ayant fait leur secondaire en anglais ») avait récolté seulement 47 % d'appuis. Mais Paul St-Pierre Plamondon estime que, entre les deux sondages, la question a fait l'objet d'un débat dans les médias. « Et, clairement, à force d'en débattre, de réfléchir, ça a un impact sur l'opinion publique », dit-il.</p>
		<p>Journal de Montréal, 3 novembre 2021 https://bit.ly/3BWS5cX</p>	<p>Le gouvernement Legault a confirmé son intention de fixer à 70 000 le nombre d'immigrants que le Québec accueillera l'an prochain, dans le cadre d'une opération de rattrapage. Cette décision s'ajoute à son refus constant d'acquiescer à la demande du Parti Québécois pour que 100 % des immigrants économiques maîtrisent déjà le français à leur arrivée.</p> <p>Puisque la CAQ s'entête à ne pas imposer de critères fermes sur la maîtrise du français, environ 23 000 immigrants sur les 70 000 ne maîtriseront pas le français.</p>

			<p>Or, ce sont les chiffres sur la francisation à long terme des immigrants allophones qui expliquent le mieux le recul du français à Montréal. Sur 23 000 allophones reçus, environ le tiers s'inscriront en francisation. Sur ce tiers, 90 % n'atteindront pas un niveau suffisant pour travailler en français, nous révélait la vérificatrice générale en 2017. C'est pourquoi, au Québec, environ 45 % des immigrants s'intégreront en anglais, alors que les anglophones ne représentent que 8 % de notre population.</p> <p>Un modèle d'échec</p> <p>Nous sommes donc ici devant un modèle d'échec de l'intégration linguistique et culturelle. Or, cette hausse des seuils orchestrée par la CAQ est fondée sur le raisonnement simpliste et erroné que la solution miracle à notre pénurie de main-d'œuvre réside dans une nouvelle hausse des seuils. Il s'agit du même raisonnement que celui utilisé par Jean Charest lorsqu'il avait augmenté les seuils de 35 000 à 50 000 en moyenne. Est-ce que cette hausse a réglé le problème? Pas du tout. Comme le révèlent plusieurs études, l'immigration n'a qu'un impact marginal sur la pénurie de main-d'œuvre, parce qu'un travailleur est aussi un consommateur et parce que l'accueil nécessite également de la main-d'œuvre.</p> <p>Cette réalité est présentement aggravée par une crise du logement aux quatre coins du Québec, alors que les besoins en main-d'œuvre se font surtout sentir en région. Se loger est une barrière supplémentaire à surmonter, en plus de celle de la langue. L'augmentation des seuils ne tient pas compte de ce contexte, alors que le gouvernement échoue déjà largement quant à ses cibles de régionalisation (seulement 21 % s'y installent).</p> <p>La CAQ devrait d'abord mener la bataille de la crise du logement et celle auprès du fédéral pour traiter équitablement les milliers d'immigrants déjà au Québec, mais en attente d'un permis de travail ou d'une résidence permanente depuis des années.</p> <p>Ce refus d'exiger le français avant l'arrivée, malgré ses conséquences évidentes, ne devrait cependant surprendre personne. Pour citer François Legault lui-même, « le Québec a accordé trop d'importance à la connaissance du français dans le processus de sélection des immigrants ». Non seulement cette vision est dangereuse pour l'avenir du français, mais elle est également erronée pour les PME en région qui ont des besoins urgents.</p> <p>La vision du Parti Québécois</p> <p>Au Parti Québécois, nous avons une tout autre vision pour l'avenir. Nous croyons que la maîtrise du français par 100 % des immigrants économiques, conjuguée à une régionalisation beaucoup plus efficace et organisée, est</p>
--	--	--	---

			<p>déterminante pour réussir l'intégration et combler les postes vacants. Nous croyons que les seuils d'immigration devraient être fixés en fonction de la capacité d'accueil réelle de notre société, et que le plan pour contrer la pénurie de main-d'œuvre devrait être plus intelligent et complet qu'une simple hausse des seuils.</p> <p>Surtout, nous constatons que cette augmentation sans critères fermes sur le français – qui s'ajoute à d'autres décisions indéfendables, comme l'agrandissement du cégep Dawson – fait malheureusement du projet de loi 96 sur le français de la pure poudre aux yeux.</p>
Hélène David, porte-parole du PLQ en langue française	Politique québécoise	La Tribune, 14 mai 2021 https://bit.ly/3yce5jm	<p>« Oui, il y a des choses avec lesquelles on est d'accord, même dont on est content, comme la nomination d'un commissaire à la langue française nommé par l'Assemblée nationale entre autres. Mais il y a des choses qui passent moins. Oui, mettez la loi 101 pour les entreprises 25-49, mais faites-le avec souplesse. Là, rapidement, on sent une certaine lourdeur, les entreprises vont trouver ça difficile »</p> <p>« La bonne chose, c'est qu'il n'y aura pas de loi 101 dans les cégeps. La liberté de choix est encore présente et c'est ce qu'il fallait. Reste seulement à voir comment tout ça va être déployé. Comment va-t-on garantir la priorité aux étudiants anglophones? Est-ce qu'on va leur dédier un premier tour d'admission? Qu'arrivera-t-il si un francophone a de meilleures notes qu'un anglophone pour accéder à un programme anglais contingenté? Il va y avoir beaucoup de précisions à faire de ce côté-là »</p> <p>« Si le ministre Jolin-Barrette décide d'aller vers des consultations particulières, c'est-à-dire où c'est lui qui choisit qui prend la parole au parlement, ce ne sera probablement pas représentatif »</p> <p>« On souhaite un résultat consensuel lors de l'adoption de la loi. Je ne sais pas pour les autres partis, mais nous prenons part à ce débat avec un esprit d'ouverture et j'espère que ce sera partagé »</p>

		<p>Point de presse du 13 mai 2021 https://bit.ly/3hDRfvc</p>	<p>Je vous donne l'exemple de la question des cégeps anglophones et du pourcentage. Je ne sais pas si vous avez lu les articles, mais ça nous prend plus de temps pour aller comprendre. On a parlé à la Fédération des cégeps déjà. Ils sont eux-mêmes en train d'essayer de comprendre ces articles-là. On est en termes de ratios, on n'est pas en termes de devis. C'est un peu technique, les devis, c'est le nombre d'étudiants auxquels ont droit chaque cégep depuis toujours. Et là on est en termes de ratios des anglophones par rapport aux francophones. On change complètement le paradigme de ça. Et donc, oui, si ça permet à tout le monde d'augmenter en même temps, il y a quelque chose qui peut être intéressant. Mais allons voir ce que veut dire le 17,5 % d'étudiants. Est-ce que c'est sur l'ensemble du Québec, etc.? Donc, il y a beaucoup de questions à poser. Elles seront importantes, elles seront intéressantes, et on s'attendra à des réponses assez précises, puis là on pourra vous dire ce qu'on en pense un peu plus.</p> <p>[...]</p> <p>Quand Dominique dit : Écoutons-les, on va les accueillir, nous devons avoir absolument des consultations générales et non pas particulières. C'est un projet de loi qui se veut costaud, alors il faut que les consultations soient tout aussi costaudes que le projet de loi est costaud. Alors, générales, c'est, pour nous, une évidence et une absolue nécessité. Alors, le CPQ viendra nous dire : C'est bien trop gros, ou ce n'est pas trop gros, ou c'est correct. Alors, c'est tout ça, pour l'instant, qu'il nous manque comme renseignements.</p> <p>[...]</p> <p>[au sujet de l'épreuve uniforme de français] En principe, ce sont des élèves qui ont fait le primaire et le secondaire, soit allophones, soit francophones, en français. Donc, l'épreuve uniforme de français ne devrait pas être si difficile que ça. Là où ça pose problème, et on va de voir se poser la question — merci de poser cette question, c'est un autre exemple — étudiants internationaux. L'étudiant international qui vient faire le cégep anglophone et qui après dit : Je vais peut-être rester pour faire l'université anglophone, il devrait, ce que je comprends, passer l'épreuve uniforme de français. Question, question avec un q majuscule, là, parce que c'est bien important de savoir s'il devra donc être très, très, très performant en français pour passer l'épreuve uniforme de français. Je vous rappelle, ce n'est pas une épreuve qui est si facile que ça. Il y a même des échecs pour des francophones dans cette épreuve-là.</p> <p>Alors, c'est une question qu'on aura certainement à poser. Peut-être que tout ça n'a pas été prévu par le ministre, je ne sais pas, mais on posera cette question-là.</p>
		<p>Radio-Canada, 25 mai 2021 https://bit.ly/3fKvPd1</p>	<p>Le Parti libéral du Québec tient un discours similaire. La ministre avait dit [que le gouvernement] va renforcer la langue française dans les AEC. On a été patients. On cherche [dans le projet de loi], mais on ne trouve rien. Il n'y a rien sur les AEC ou les programmes et établissements privés non subventionnés, regrette la députée Hélène David.</p>

<p>André Fortin, leader parlementaire du Parti libéral</p>	<p>Politique québécoise</p>	<p>The Equity, 19 mai 2021 https://bit.ly/2RVuEij</p>	<p>"The bill struck me in how sweeping it is in terms of its changes," he said. "It ... touches on everything from access to justice, to language of judges to signage to access to higher education, to regulations on small businesses. It struck me just how a significant move this is on the part of the government, ton one hand to try and promote and protect the French language and on the other hand to restrict English-only services in some sectors."</p> <p>While the consultation on the bill is set to begin shortly, Fortin said that it wouldn't actually come into force until the end of the year. The CAS has a majority in the National Assembly, and has the abilit3 to limit debate and consultation around the bill as it sees fit.</p> <p>"The premier has indicated that he wants to adopt this before Christmas and ... every bill goes through a consultation period, a debate period and the adoption period," he explained. "I suspect the consultations will start shortly, and the debate on the bill itself and every article will likely be in the fall for adoption around Christmas time. I think the premier, in his own time frame strategy, wants to have these measures in place before the next election in 2022."</p> <p>"The government's already told us that there would be small-scale parliamentary consultations with a very limited number of groups," he added. "To us that's very worrisome because there's going to be points of view out there that we will not be able to hear." [...]</p> <p>"The impact to businesses could be significantly heavy and a lot of the business groups have already come out and said exactly that," Fortin said. "They're worried about the additional burden to small business, which government has said that they will apply Bill 101 to businesses that are between 26 and 49 employees, and we've got a few of those in the Pontiac."</p> <p>"If government is really intent on going that way, they've got the majority, they can do it, but we'll fight to try ... and make it easier on businesses, maybe to have a bit of a lightened version of Bill 101 applied to them because it is quite impactful, quite significant to ask these businesses to comply," he added. `At the same time, government seems like it's intent on being a lot stricter. The CAQ announced that they would give 104 million dollars to the OQLF in their last budget for compliance and an overview of the application of this bill, so I suspect we'll see a lot more OQLF inspectors." [...]</p> <p>"My understanding is that the current mayor will try and reinstate bilingual status, but that's dependant on every council across the province," he said. "It's a bit of a roundabout way for the government to take its responsibilities and</p>
--	-----------------------------	--	--

			<p>delegate it on the mayors, in a year where they have an election period. We'll see where it lands but that's an area where potentially services could be affected."</p> <p>[...]</p> <p>"There's a lot of debate across the country about whether a province can simply amend the constitution without the federal government's approval or approval of the other provinces," he said. "I think if Alberta tried to do it to say they don't want to pay equalization any more, there might be more uproar about something like that. I'm far from a constitutional expert, but ... we'll need advice from constitutional experts to see if it can even be done. The more important issue to me as the representative of Pontiac is how this bill is going to affect people, how this bill will affect services that are available to citizens and that's really what I'm going to be focused on."</p> <p>He was critical of the CAQ's use of the notwithstanding clause, which allows them to override the Charter of Rights and Freedoms.</p> <p>"The one thing that the premier did say was that he would use the notwithstanding clause on language, but the notwithstanding clause is being applied on the entirety of the bill, so it's hard at this point to pinpoint exactly where in the bill citizen's rights are being infringed upon," he said. "[The] government needs the notwithstanding clause to bypass the Charter of Rights and Freedoms. I hope we're going to get more substance and more details from the government in the coming days, weeks and during the parliamentary debate on the bill."</p> <p>One positive change that Fortin pointed to was the introduction--of free French courses for Anglos who want them, enshrining it as a "right" to improve their language skills. The article was similar to one that was introduced by Fortin's colleague Gregory Kelley back in December 2019.</p> <p>"That's a good thing, it's something we'd asked for, we'd lobbied for and that a lot of citizens groups, like the [Regional Association of West Quebecers] first on the list, had asked government to do for years and years," he said. "That to me, is a more constructive way to do things, it's a way of getting Anglophones to learn French and for people to want to learn French in their own community. I will always be more of an advocate for positive change rather than restrictive change when it comes to this."</p> <p>"The only other thing I'd like to say is that Premier Legault has really, through his more restrictive approach, and obviously not having consulted with the English- speaking community, has shown his old PQ colours on the bill, and hopefully it won't lead to a divisive debate," he concluded. "Hopefully it's not an attempt to pit an us versus them, an Anglo versus Franco ... That's not a game we're interested in playing and hopefully it's not where this debate goes and government is open to listening to the community and making changes to the bill where needed."</p>
--	--	--	--

<p>Ruba Ghazal, porte-parole de QS en langue française</p>	<p>Politique québécoise</p>	<p>Point de presse du 13 mai 2021 https://bit.ly/3frVOWI</p>	<p>À première vue, il y a des éléments, quand même, qui sont intéressants, notamment une demande historique des groupes en francisation et de Québec solidaire sur le guichet unique, où les gens n'auront pas à se garrocher un peu partout. Il y a un seul endroit pour qu'ils puissent avoir de la francisation, donc ça, c'est quelque chose d'intéressant. Création d'un ministère pour la langue française, donc d'un ministre, et aussi le commissaire. Donc, ça, ce sont des mesures intéressantes.</p> <p>Il y a par contre d'autres mesures, qui nous paraissent essentielles pour la protection de la langue française, qui ne se trouvent pas, à première lecture, dans le projet de loi et qui étaient dans le livre orange de Québec solidaire, notamment d'appliquer le processus de francisation de la loi 101 pour les entreprises de 10 employés et plus. Là, il descend un peu jusqu'à 25, mais il ne va pas jusqu'au bout à 10 employés et plus. Donc, il y a beaucoup d'entreprises qui seront dans l'angle mort de la loi 101. Le fait d'interdire la connaissance de l'anglais, que ça soit justifié par l'employeur, que ça soit écrit dans les offres d'emploi, ça, ça n'est pas renforcé. Toute la question de la francisation en entreprise est importante. Puis il y avait aussi une mesure, qu'on avait dans notre livre orange, qui ne s'y trouve pas, c'est de bonifier la loi du 1 % sur la formation de la main-d'oeuvre pour ajouter un élément de francisation, pour que les entreprises, aussi, fassent leur effort dans la francisation.</p> <p>[...]</p> <p>Alors, dans les prochaines semaines, moi, je suis prête à de la collaboration, à travailler en collaboration avec le gouvernement. On a fait des propositions, on va avoir des débats, des discussions.</p> <p>[sur la langue du travail]</p> <p>On n'a pas l'impression qu'ils demandent suffisamment aux entreprises de faire leur effort. Notamment, l'interdiction de la connaissance de l'anglais, qui est systématique maintenant, alors que ce n'est pas nécessaire. Je n'en ai pas trouvé encore en ce moment. Qu'est-ce que les entreprises doivent faire en matière de francisation, c'est encore des mesures volontaires. Je veux dire, on facilite ça, avec le guichet unique, ça devient plus facile. Il y a des programmes... moi, j'ai parlé avec des entrepreneurs qui disent qu'il y a des programmes, des fois, qui existent, puis on n'est même pas au courant. Des fois aussi, il faut valoriser aussi, il faut expliquer aux entreprises pourquoi c'est important qu'ils offrent ça, la francisation.</p> <p>Mais il y a une mesure que moi, je vous amenais, qui est la loi du 1 % de la formation de la main-d'oeuvre. C'est presque obligatoire de faire de la formation de la main-d'oeuvre, sinon l'argent va aller dans un pot du gouvernement. Donc, c'est obligatoire, c'est beaucoup plus bénéfique pour l'entreprise, de faire de la formation. Bien, il faudrait que ça soit la même chose aussi pour la francisation, il faudrait que ça soit obligatoire ou presque. Parce qu'il y a beaucoup d'entreprises, et il peut y avoir des programmes, mais elles ne vont pas les utiliser, elles ne voient pas l'avantage pour leur entreprise.</p>
--	-----------------------------	--	---

			<p>[...]</p> <p>C'est très important, à Montréal et partout au Québec, que les gens, les citoyens puissent se faire servir dans la langue officielle du Québec qui est le français. Donc, le fait qu'il y ait une possibilité pour les gens de porter plainte, et tout ça, c'est une bonne chose, je veux dire... C'est-à-dire que le résultat, à la fin, c'est que, quand on rentre dans un commerce, il ne faut plus que des gens se fassent servir uniquement en anglais. Puis, quand on demande de faire servir en français, de dire : Bien, allez voir ailleurs ou quelque chose comme ça, ça, ça, ne devrait plus exister. Donc, il faut donner des moyens pour les citoyens.</p> <p>Mais là c'est une mesure individuelle, quand même. Faire porter le poids de la protection du français dans les commerces sur les épaules du citoyen, c'est trop, c'est beaucoup. Ça peut exister pour ceux qui le veulent</p>
		<p>Le soleil, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ycdOgc</p>	<p>J'ai cherché! J'ai cherché dans des articles qui justifient l'utilisation de la clause dérogatoire, et je n'en trouve pas jusqu'à maintenant. Il y en a peut-être, mais on ne les voit pas. J'ai l'impression que le gouvernement a décidé d'utiliser la clause dérogatoire comme une stratégie de communication pour dire : je bombe le torse, j'y vais fort pour protéger la langue française.</p> <p>«Est-ce que c'est vraiment justifié, sur quel article, sur quelle disposition, qui le justifie? Ça, ce n'est pas clair. Je vois derrière ça une stratégie de communication pour dire que : nous, on est plus catholiques que le pape, puis il n'y a personne comme nous qui défendons mieux la langue française»</p>
		<p>Radio-Canada, 25 mai 2021 https://bit.ly/3fKvPd1</p>	<p>Pour Québec solidaire, le gouvernement doit rapidement amender son projet de loi pour corriger la situation. C'est vraiment une situation inquiétante, soutient la députée Ruba Ghazal. Tout se passe en anglais [dans ces établissements], déplore-t-elle.</p> <p>On essaie de renforcer le français au Québec, de le protéger pour les générations futures, puis on laisse une porte ouverte, sans aucun contrôle. Il faut que le gouvernement fasse le ménage, et ça presse.</p> <p>Elle s'explique d'autant mal cette situation qu'une section entière du projet de loi 96 porte sur l'enseignement supérieur.</p> <p>Il n'y a pas de raison pour qu'il y ait un passe-droit ou deux poids, deux mesures pour des collèges privés non subventionnés. Il faut que la même règle s'applique partout.</p>
<p>Christine Labrie, porte-parole de QS en matière d'éducation</p>	<p>Politique québécoise</p>	<p>La Tribune, 14 mai 2021 https://bit.ly/3yce5jm</p>	<p>« Nous aurions aimé que les entreprises de dix employés et plus soient soumises à la Charte. Avec ce projet, ce ne sera que celles comptant 25 à 49 travailleurs. On va faire valoir ce point-là à la CAQ lors des prochaines étapes de l'adoption de la loi »</p>

			<p>« Nous l'inquiétude qu'on a avec ce qui est proposé pour les cégeps, c'est de créer un effet de rareté des diplômes des collèges anglophones, donc d'augmenter leur valeur. Il va falloir discuter et analyser les mémoires lors des consultations publiques pour être capable d'aller chercher une mesure qui va rallier les gens »</p> <p>« J'espère vraiment qu'en tant que société on soit capable de partir de cette réforme et de se rallier autour de la langue française, d'en faire un projet de société. Ça va être une question d'aptitudes de la part du gouvernement aussi, de rassembler les gens autour de son projet de loi au lieu de tenter de trouver des opposants à la langue française »</p>
Jean-Pierre Jolivet, ancien ministre péquiste	Politique québécoise	Le Nouvelliste, 14 mai 2021 https://bit.ly/2RRLmj8	<p>Il y a deux choses qu'il (le projet de loi) ne fait pas, souligne d'entrée de jeu l'ancien député péquiste de Laviolette, Jean-Pierre Jolivet. La première, c'est qu'il n'assujettit pas les cégeps à la loi 101. La deuxième, c'est concernant les entreprises à charte fédérale. Malgré les vœux pieux de la ministre (fédérale) Joly, il n'y a rien qui permet d'appliquer de force cette loi dans ces entreprises. Alors est-ce que ce sera suffisant pour diminuer la pression sur la langue française et pour faire en sorte que ça porte ses fruits?»</p> <p>L'ancien parlementaire assure qu'il s'agit tout de même «d'un bon pas en avant, qui mérite qu'on le fasse correctement». Il compte donc sur la commission parlementaire qui fera l'étude du projet de loi pour bonifier celui-ci, notamment en couvrant les deux angles morts qu'il soulève.</p> <p>«Tout ce qui renforce la loi 101, je crois qu'on ne peut pas être en désaccord»</p>
Claude Boucher, ancien député péquiste et ancien maire de Saint-Denis de Brompton	Politique québécoise/ municipale	La tribune, 14 mai 2021. https://bit.ly/3wc7qE1	<p>Claude Boucher croit pour sa part que c'est d'abord pour des raisons politiques que le gouvernement Legault a décidé de déposer le projet de loi 96 qui vient renforcer la Loi 101. « Évidemment, il n'y a pas de mauvais moment pour renforcer la Loi 101, mais ça reste fondamentalement un geste qui a un caractère politique. Il va y avoir des élections et la CAQ a besoin d'aller chercher une clientèle souverainiste en plus de celle qui l'a fait élire aux dernières élections.»</p> <p>L'ancien député de Johnson à l'Assemblée nationale de 1994 à 2007 croit néanmoins qu'il s'agit d'un projet de loi «justifié », ne serait-ce que pour réaffirmer le statut du français à Montréal. « On ne peut pas perdre Montréal; si on perd Montréal, c'est le commencement de la fin (pour le français). Il faut que Montréal soit français. »</p>
Benoît Pelletier, ancien ministre libéral	Politique québécoise	The Globe and Mail, 14 mai 2021 https://tgam.ca/33GjqkS	<p>Benoît Pelletier, a constitutional lawyer at the University of Ottawa and former Quebec Liberal cabinet minister, said Quebec can unilaterally modify the Constitution to recognize French as an official language in Quebec. He argued that the proposal would not harm any other province, would not undermine the compromise that created the federation, nor harm provincial-federal relations or the structure of Canadian federalism. But Prof. Pelletier said unilaterally declaring French as Quebec's only official language may have more symbolic clout, at least at first. "It</p>

			<p>remains to be seen how far-reaching courts would use it to interpret law. It might be the courts don't use it as a constitutional principle," he said. "It could be symbolic but extremely important, and could eventually be used by the courts in an interpretive manner." Prof. Pelletier added the proposed amendment would have more force if endorsed by the Trudeau government.</p> <p>Prof. Pelletier argues that none of the specific measures in the law are legally controversial enough to require the use of the notwithstanding clause to protect it from court challenge. Mr. Legault said he is using it anyway because his government has "the right and the duty to use the clause, especially when the foundation of our existence as a people in America is at stake."</p>
		<p>Droit Inc. 14 mai 2021 https://bit.ly/3yb6OeG</p>	<p>Selon l'ex-ministre libéral Benoît Pelletier, le stratagème caquiste est à la fois « original », « extrêmement audacieux » et, à son avis, « constitutionnel et légal ».</p> <p>Il évoque l'article 45 de la Loi constitutionnelle de 1982, qui stipule qu'« une législature a compétence exclusive pour modifier la constitution de sa province », soit la partie V de la Loi constitutionnelle de 1867 que Québec se propose d'amender.</p> <p>« Moi, à mon avis, ce qui est proposé par le gouvernement du Québec aujourd'hui tombe sous le couvert de l'article 45, c'est pourquoi j'ai dit que c'est constitutionnel et légal », a-t-il expliqué jeudi à l'émission Midi info</p> <p>Si le projet de loi 96 a été généralement bien accueilli, jeudi, tant par l'opposition à l'Assemblée nationale que par les villes défusionnées de l'île de Montréal, Benoît Pelletier s'attend à des réactions plus négatives chez les constitutionnalistes du Canada anglais.</p> <p>« Il faut s'y attendre; je ne crois pas que les juristes anglophones vont acheter ça facilement (et) il peut y avoir des contestations judiciaires », convient Benoît Pelletier. « Mais il est important que nous réaffirmions l'autorité, la compétence et les pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec et du gouvernement du Québec », maintient-il.</p>
		<p>Le Devoir, 22 mai 2021 https://bit.ly/34iOBmq</p>	<p>Le professeur de droit à l'Université d'Ottawa Benoît Pelletier — qui a aidé de ses conseils le ministre responsable de la Langue française durant la rédaction du projet de loi 96 — n'est pas certain que l'Assemblée nationale s'aventurerait « dans la sphère, vraiment, des normes supralégislatives » en modifiant la partie V de la Loi de 1867. « La Charte canadienne des droits et libertés fait partie de la Constitution formelle : elle a un caractère supralégislatif. Mais là, dans le cas qui nous occupe, une modification apportée par simple loi, ça reste à voir », affirme l'ex-ministre libéral des Affaires intergouvernementales canadiennes.</p>

			<p>« Il n'en reste pas moins que c'est un geste, à mon avis, d'une extrême importance. Ça va plus loin que le symbole. C'est vraiment une modification de la Constitution canadienne dont pourront tenir compte les tribunaux », ajoute-t-il.</p> <p>Le Devoir, 29 mai 2021 https://bit.ly/3uCZA ASo</p>	<p>[...]Somme toute, nous sommes totalement favorables à la modification anticipée par le Québec, convaincu que nous sommes de sa constitutionnalité. Il s'agirait là, si ça devait se concrétiser, d'un geste d'affirmation unilatérale d'une nation qui, depuis l'échec de l'Accord du lac Meech en 1990, a bien besoin de redorer son blason.</p>
Véronique Tremblay, ancienne ministre libérale		Politique québécoise	<p>Le Journal de Québec, 17 mai 2021 https://bit.ly/3fjVc5g</p>	<p>Si on veut franciser davantage nos Québécois qui ne maîtrisent pas la langue française, il faut leur enseigner notre langue, leur donner le goût de l'apprendre, tout en leur facilitant la tâche.</p> <p>C'est d'ailleurs sur ce point, personnellement, où je trouve que la CAQ ne va pas assez loin. Je pense que le ministre Jolin-Barrette devrait accepter la proposition des libéraux d'exiger des cégeps anglophones que les étudiants y suivent au moins trois cours en français liés à leur programme d'études.</p> <p>Ça n'enlèverait rien aux francophones et allophones qui ont appris le français pendant tout le parcours primaire et secondaire, mais ça permettrait aux anglophones qui ne maîtrisent pas notre langue officielle et commune d'améliorer leurs compétences en français.</p> <p>Pour le reste, si l'écoute et le dialogue sont au rendez-vous pendant les auditions publiques qui auront lieu sur le projet de loi, j'ai bon espoir qu'il soit adopté assez facilement.</p>
Louise Beaudoin, ancienne ministre péquiste		Politique québécoise	<p>Le Devoir, 15 mai 2021 https://bit.ly/3wbC0NL</p>	<p>Le premier ministre et son ministre responsable de la Charte de la langue française ont plutôt déposé un projet de loi qui présente un intérêt certain, mais sans mesure phare et contenant de vraies faiblesses, tout en ménageant les susceptibilités à un peu plus d'un an des élections générales. Un projet, disent-ils à répétition, modéré et raisonnable. On est loin de Camille Laurin, de ses audaces et de son courage.</p> <p>[...]En fait, au chapitre des mesures intéressantes, notons surtout le tour de passe-passe constitutionnel proposé, la nomination par l'Assemblée nationale d'un Commissaire à la langue française, la réelle prédominance du français dans l'affichage public, l'élargissement de la francisation en entreprises vers celles qui comptent de 25 à 49 employés et, enfin, la reconnaissance du « droit » d'apprendre le français. Il ne faut pas oublier une pièce maîtresse, celle de l'exemplarité de l'État.</p> <p>[...]Hormis ces points positifs, malheureusement, le gouvernement déclare forfait sur au moins deux fronts très importants. D'abord, le collégial, où il ne veut pas s'aliéner les jeunes francophones et allophones qui auraient été exclus des cégeps anglophones si on avait vraiment pris acte du problème à sa pleine mesure.</p>

			<p>[...] Même manque de courage du côté des municipalités, où le gouvernement reconnaît d'une part l'absurdité du statut bilingue de certaines qui n'en ont plus les attributs, mais d'autre part, leur donne la possibilité de le conserver par une simple résolution de leurs élus. S'il y a une seule municipalité qui renonce à son statut, comme dit la publicité, « je vais prendre un 6/49 ».</p> <p>[...]Le gouvernement promet aujourd'hui plus de ressources et un guichet unique — d'excellentes mesures, j'en conviens — tout en évitant d'opter pour une voie naturelle, évidente et logique : celle d'accueillir prioritairement des immigrants français, francophones ou francisés avant leur arrivée.</p> <p>[...]Et bien sûr, il faut compléter cette loi par des mesures contraignantes concernant le numérique. Sans de véritables contreponds aux GAFAM et aux rouleaux compresseurs culturels qu'elles représentent, sans plus d'attrait et de « découvrabilité » pour nos artistes et notre culture en général, ce sera peine perdue.</p> <p>[...] Aujourd'hui, après la présentation du projet de loi 96, la mathématique demeure la même : 53 % des allophones font un transfert linguistique vers le français. C'est nettement insuffisant. Ce projet de loi, si modéré, changera-t-il cette situation ou donnera-t-il des résultats fort modérés ?</p>
Louise Harel, ancienne ministre péquiste	Politique québécoise	Noovo, Le Fil https://bit.ly/3uu1a9r	Favorable à la création d'un poste de commissaire à la langue française; Croit que le PL 96 aurait dû aller plus loin pour l'enseignement au collégial : exclusivement en français et apprentissage de l'anglais renforcé au primaire.
Pierre Curzi ancien député péquiste, puis député indépendant	Politique québécoise	Le Devoir, 20 mai 2021 https://bit.ly/3fz703z	<p>De 2007 à 2012, j'ai été député de Borduas et porte-parole en matière de langue du Parti québécois. Durant ces quatre années, j'ai publié trois études avec les maigres ressources de mon budget de député : <i>Le grand Montréal s'anglicise</i> au printemps 2010, <i>L'application de la loi 101 au collégial ; un prolongement nécessaire</i> à l'hiver 2011 et <i>L'effet anglicisant du déséquilibre du financement des universités</i> en 2011.</p> <p>En tant que député indépendant, j'ai écrit en partenariat avec Eric Bouchard <i>La nouvelle Charte de la langue française</i>. Ce projet de loi (593) a été déposé à l'Assemblée nationale lors de la 2^e session de la 39^e législature en 2012.</p> <p>Si le Parti québécois avait alors avancé le plan d'urgence qu'il vient de dévoiler, je n'aurais pas démissionné du parti. En voici des extraits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les seuils d'immigration afin qu'ils correspondent aux capacités d'accueil et de francisation de la société québécoise ;

			<ul style="list-style-type: none"> - Exiger la connaissance du français au point d'entrée pour tout immigrant économique ; - Interdire l'exigence de l'anglais à l'embauche ; - Appliquer la Charte de la langue française au réseau collégial ; - Rendre l'octroi des subventions et de tout autre avantage aux entreprises conditionnel au respect de la Charte. <p>Ce nouveau plan du PQ reflète l'esprit de <i>La nouvelle Charte</i> et en reprend certains articles. Cela contraste avec la tiédeur du PQ sur les questions linguistiques à mon époque. Malheureusement, le PQ se compromet alors qu'il est exsangue et loin du pouvoir.</p> <p>Le projet de loi de l'actuel député de Borduas, M. Jolin-Barrette, est un ensemble de mesures valables qui touchent tous les aspects de la Charte en plus d'y ajouter une composante constitutionnelle marquante. Si ces mesures sont toutes appliquées avec vigueur et constance, elles auront un effet de ralentissement du déclin du français dans le grand Montréal. Mais elles ne réussiront pas à redonner au français un élan fort et assumé vers son statut de langue commune.</p> <p>La langue au Québec est un combat. Une loi mesurée, raisonnable et consensuelle est une occasion ratée. Pourtant le (sic) CAQ bénéficie d'un appui massif des francophones et son chef règne.</p> <p>Sans mesures « costaudes » dont le prix politique est élevé, la langue française au Québec continuera son lent déclin, la culture francophone québécoise s'effritera et l'identité québécoise se dissoudra. J'en fais un constat personnel sans amertume.</p> <p>Comme toutes les décisions importantes, la fierté d'une langue est un choix collectif. Son objectif fondamental est une langue commune pour une société démocratique, vibrante et en paix.</p>
Jean-François Lisée, ancien ministre péquiste	Politique québécoise	Le Devoir, 15 mai 2021 https://bit.ly/3eVX98Q	<p>[...] C'est donc en connaissance de cause, étude en main, que la CAQ a choisi d'échouer. De ne pas entreprendre l'essentiel et de se concentrer sur l'accessoire. On peut dire la chose autrement : en matière d'immigration linguistique, le gouvernement de la CAQ est nettement plus laxiste pour le français, en déclin, que ne l'est le Royaume-Uni pour l'anglais, langue en plein essor. En effet, il est impossible d'immigrer au Royaume-Uni pour y travailler, même pour de courts séjours, y étudier ou s'y installer sans démontrer au préalable une connaissance suffisante de l'anglais. Un copier-coller de la politique britannique au Québec s'impose. La CAQ refuse de l'imposer.</p> <p>Si seulement la CAQ agissait sur le second levier le plus important : l'éducation postsecondaire anglophone. Mais non. Son refus d'agir pour étendre la loi 101 au cégep était prévisible. Mais le ministre étonne et, franchement, choque, par son inaction quant à la maîtrise du français chez les non-francophones des cégeps et universités</p>

			<p>anglophones. La sous-performance en français de ces dizaines de milliers de diplômés annuels est pourtant un facteur important de l'anglicisation des milieux de travail à Montréal. L'absence de toute référence aux milliers d'étudiants étrangers auxquels on n'impose aucune connaissance ou enseignement du français est également impardonnable.</p> <p>[...] L'utilisation de la disposition de dérogation à titre préventif est un geste fort, à la fois pour rappeler que nous n'avons jamais négocié ni approuvé la Constitution qui nous est imposée et pour affirmer que nous allons soustraire notre action linguistique à un univers juridique canadien qui n'est pas bienveillant à son égard.</p> <p>[...] La modification constitutionnelle unilatérale, affirmant que le Québec est une nation francophone, est aussi un beau symbole.</p>
Pauline Marois, ancienne première ministre		<p>La Presse Plus, 27 mai 2021 https://bit.ly/3yKD5Q</p>	<p>Le lancement du Très petit dictionnaire arrive deux semaines après le dépôt du projet de loi 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français. Cette réforme de la loi 101 était « essentielle », estime Mme Marois.</p> <p>« La langue de travail, c'est là que le bât blesse le plus. Dans les petites et moyennes entreprises, on parle souvent anglais, parfois une autre langue et parfois, pas du tout français », dit-elle. En vertu de la nouvelle loi, la francisation serait étendue aux entreprises de plus de 25 employés (au lieu de plus de 50 employés actuellement). Mme Marois n'a pas voulu s'étendre sur le projet de loi 96, mais elle est persuadée qu'il aura un effet positif s'il est adopté.</p>
Martin Lemay, ancien député péquiste	Politique québécoise	<p>Le Journal de Montréal, 5 juin 2021 https://bit.ly/34Yoxxf</p>	<p>[...]C'est un projet de loi pensé, rédigé et proposé par des avocats pour des avocats. Cela m'apparaît comme une ixième victoire de Pierre Elliott Trudeau, pour qui les peuples n'ont ni chair ni âme, mais sont plutôt des agrégats d'individus que les hasards de l'histoire ont regroupés et qui n'ont d'existence que dans la mesure où ils s'incarnent dans des processus juridiques et administratifs. [...]</p> <p>[...]Ce projet de loi prouve la fin du cycle débuté lors de la Révolution tranquille: les indépendantistes n'ont plus aucune influence. Pire encore, le projet de loi 96 confirme leur expulsion de la coalition nationaliste construite par la CAQ.</p>
Agnès Grondin, députée CAQ		<p>L'Argenteuil, 28 mai 2021 https://bit.ly/2TUK6wA</p>	<p>Pour la députée Agnès Grondin, le projet de loi est un compromis intéressant pour les municipalités bilingues. Selon la députée d'Argenteuil, le projet de loi propose un compromis intéressant aux municipalités qui désireraient maintenir leur statut de ville bilingue. Mme Grondin, qui précise ne pas vouloir faire d'ingérence, souhaite que la réflexion soit constructive et respectueuse et que les municipalités procèdent à un exercice démocratique qui permettra aux citoyens de s'exprimer. L'élue ne pense pas et ne souhaite pas que le projet de loi provoque la fin des municipalités bilingues dans Argenteuil.</p>

Christopher Skeete, Adjoint parlementaire du premier ministre pour les relations avec les Québécois d'expression anglaise		The Suburban, 30 juin 2021 https://bit.ly/3hPIFZS	Skeete asserted that French is fragile in Quebec and that the proposed Bill 96 is not zero-sum, in terms of enhancing French at the expense of English rights. He added that there are "wins" for the English community, such as allowing cities that are below 50 percent English mother tongue to retain their bilingual status in a council declaration, and prioritizing English spots in CEGEPs. He welcomed input from the English community to help make the bill better, during consultations later this year.
Milieu de la défense de la langue française			
Maxime Laporte, président du Mouvement Québec français (MQF)	Militant/ Défense de la langue française	La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3eQZceJ	<p>On se trouve à débattre sur une multitude de moyens d'action, mais en naviguant à 1 aveugle, sans avoir un cap précis ou de véritables obligations de résultat. Si on s'entendait tous sur des objectifs minimaux, ça permettrait une discussion moins empreinte de sophismes et d'une peur de déplaire à un électorat en particulier Il soutient que cette réforme « ne permettra pas de renverser la tendance » qu'est la diminution « du français par rapport à l'anglais ».</p> <p>« Le gouvernement refuse de revenir aux dispositions initiales en matière d'affichage, refuse essentiellement d'appliquer la loi 101 aux cégeps, et refuse de donner une obligation de résultat dans la politique d'immigration. Si on n'atteint pas les 90 % de transferts linguistiques des allophones vers le français, la vitalité de la langue ne peut que régresser », fustige M. Laporte.</p> <p>Malgré tout, son organisme relève certains « gains », dont des mesures renforcées en francisation, l'application de la loi 101 dans les entreprises de compétence fédérale et le « renforcement du droit de travailler en français ». « C'était des demandes de notre part. On le salue », soulève l'avocat de formation.</p>
		Le Devoir, 15 mai 2021 https://bit.ly/2RqgAmr	<p>« quels objectifs précis vise Québec ? » — une question qui inquiète aussi le président du Mouvement Québec français, Maxime Laporte. « Quand on parle de changements climatiques, on sait quelles sont les cibles à atteindre. En matière linguistique, on fait ça à l'aveugle. »</p> <p>Lui aussi auteur d'un livre Maxime Laporte dit « accueillir favorablement toutes les mesures qui visent à consolider le droit de travailler en français. Les intentions précises du gouvernement restent à éclaircir, mais on semble vouloir colmater cette brèche ». Le premier ministre Legault a dit avoir confiance que les mesures vont « donner des résultats ».</p> <p>« C'est une fausse bonne solution qui n'empêchera pas les francophones de fréquenter ces établissements et de participer à l'anglicisation de la métropole », ajoute Maxime Laporte.</p>

			<p>La Presse Plus, 20 mai 2021 https://bit.ly/2S8VMem</p>	<p>Les critiques [du MJS et de la SSJB] vont dans le même sens que celles du Mouvement Québec français et de son président, Maxime Laporte, qui avaient soutenu la semaine dernière que le Québec « navigue à l'aveugle, sans avoir un cap précis ou de véritables obligations de résultat » dans son projet de loi.</p> <p>Il soutient que cette réforme « ne permettra pas de renverser la tendance » qu'est la diminution « du français par rapport à l'anglais ». « Le gouvernement refuse de revenir aux dispositions initiales en matière d'affichage, refuse essentiellement d'appliquer la loi 101 aux cégeps, et refuse de donner une obligation de résultat dans la politique d'immigration. Si on n'atteint pas les 90 % de transferts linguistiques des allophones vers le français, la vitalité de la langue ne peut que régresser », a fustigé M. Laporte.</p>
			<p>Radio-Canada, 25 mai 2021 https://bit.ly/3fKvPd1</p>	<p>« C'est une autre démonstration que le projet de loi 96 revient au fond à mettre un sparadrap, un plâster, sur une plaie béante », réagit pour sa part le président du Mouvement Québec français (MQF), Maxime Laporte.</p> <p>L'absence de mesures visant les collèges privés non subventionnés n'a aucun bon sens, clame-t-il, tout en égratignant le projet de loi 96 dans son ensemble, qui est, à son avis, nettement insuffisant pour assurer la pérennité du français à long terme.</p> <p>Selon le MQF, la multiplication des programmes offerts en anglais et l'afflux d'étudiants étrangers ne parlant pas français mettent carrément en péril la survie du français à Montréal.</p> <p>Compte tenu de la fragilité du français dans la région métropolitaine, cette ruée vers les établissements de langue anglaise assure que le statut et le poids démographique du français vont continuer à s'éroder dans les prochaines années. C'est sûr.</p>
Jean-Paul Perreault, président d'Impératif français	Militant/ Défense de la langue française	<p>Le droit, 14 mai 2021 https://bit.ly/33M36yS</p>	<p>«C'est un pas dans la bonne direction. Je pense que le Québec dans sa personnalité internationale et sa géographie en Amérique du Nord a vraiment besoin d'un encadrement législatif très fort, non pas seulement pour protéger sa langue, mais aussi la faire rayonner. La langue, la culture, c'est ce qui nous distingue, qui fait de nous l'une des sociétés les plus avancées au monde. [...] Mais nous aurions souhaité des mesures davantage musclées, par exemple en ce qui a trait à l'exigence de l'anglais à l'embauche ou lors d'une promotion, d'une mutation. Actuellement, c'est quasi du mur-à-mur et ça créé une anglicisation presque systématique du Québec»</p> <p>À son avis, sauf dans de très rares exceptions, il devrait être illégal de l'exiger et le fardeau de la preuve devrait reposer sur les épaules des employeurs, lesquels seraient obligés de prouver que la maîtrise de l'anglais est absolument indispensable pour un poste.</p>	

		<p>«Il n'y a pas que les personnes morales. Le gouvernement aussi doit s'adresser uniquement en français aux citoyens. C'est la langue nationale commune, tout le monde est censé la connaître, la parler ou être en cours d'apprentissage pour la parler. Malheureusement, on crée souvent les conditions pour que ça ne soit pas le cas. L'option 'Press 9' quand on téléphone, de surcroît dans une institution publique, est un exemple. On vous offre l'option de l'anglais, souvent même en premier, alors ça vient dire aux anglophones et aux allophones qu'ils n'ont pas besoin d'apprendre le français, par exemple pour travailler»,</p> <p>Malgré ses quelques réserves, M. Perreault est d'accord avec le premier ministre Legault pour dire que c'est la première fois depuis l'adoption de la loi 101, en 1977, qu'un gouvernement va aussi loin.</p> <p>«C'est un bon projet de loi. On voit très bien actuellement sur l'échiquier politique que tous les partis politiques sans exception sont favorables à la francisation, maintenant il faudra voir comment ils vont se comporter à l'Assemblée nationale»</p> <p>« Le gouvernement doit associer les droits et les obligations. Et si ces dernières ne sont pas respectées, il doit y avoir des amendes sévères. Ce ne sont pas les entreprises milliardaires qui seront alarmées par une amende de 10 000\$. C'est l'avenir qu'on est en train de bâtir»</p> <p>« Nous n'avons pas assez insisté pour qu'ils apprennent la langue. Partout dans le monde, le système d'éducation est dans la langue nationale, sauf dans quelques pays. À ce que je sache, l'anglais n'est pas la langue nationale, c'est une langue seconde»</p> <p>L'organisme croit aussi qu'on doit investir davantage dans la création, la diffusion et la production culturelle en français.</p>	<p>«Il n'y a pas que les personnes morales. Le gouvernement aussi doit s'adresser uniquement en français aux citoyens. C'est la langue nationale commune, tout le monde est censé la connaître, la parler ou être en cours d'apprentissage pour la parler. Malheureusement, on crée souvent les conditions pour que ça ne soit pas le cas. L'option 'Press 9' quand on téléphone, de surcroît dans une institution publique, est un exemple. On vous offre l'option de l'anglais, souvent même en premier, alors ça vient dire aux anglophones et aux allophones qu'ils n'ont pas besoin d'apprendre le français, par exemple pour travailler»,</p> <p>Malgré ses quelques réserves, M. Perreault est d'accord avec le premier ministre Legault pour dire que c'est la première fois depuis l'adoption de la loi 101, en 1977, qu'un gouvernement va aussi loin.</p> <p>«C'est un bon projet de loi. On voit très bien actuellement sur l'échiquier politique que tous les partis politiques sans exception sont favorables à la francisation, maintenant il faudra voir comment ils vont se comporter à l'Assemblée nationale»</p> <p>« Le gouvernement doit associer les droits et les obligations. Et si ces dernières ne sont pas respectées, il doit y avoir des amendes sévères. Ce ne sont pas les entreprises milliardaires qui seront alarmées par une amende de 10 000\$. C'est l'avenir qu'on est en train de bâtir»</p> <p>« Nous n'avons pas assez insisté pour qu'ils apprennent la langue. Partout dans le monde, le système d'éducation est dans la langue nationale, sauf dans quelques pays. À ce que je sache, l'anglais n'est pas la langue nationale, c'est une langue seconde»</p> <p>L'organisme croit aussi qu'on doit investir davantage dans la création, la diffusion et la production culturelle en français.</p>
	<p>Impératif français, 24 mai 2021 https://bit.ly/3i9QYAa</p>	<p>M. Jean-Paul Perreault, se dit tout d'abord enchanté de constater l'objectif global du projet de loi 96, lequel se propose de renforcer le français dans la vie sociale, économique et culturelle du Québec.</p> <p>Après plusieurs mois d'attente, le ministre Simon Jolin-Barrette a finalement déposé son projet de loi « costaud » visant à « moderniser la loi 101 ». Presque tous les domaines d'activités y passent, de la symbolique constitutionnelle aux mesures d'enseignement du français aux immigrants, de la langue de travail au gouvernement et dans les entreprises de plus de 25 employés jusqu'au statut bilingue des municipalités.</p> <p>[...]</p>	<p>M. Jean-Paul Perreault, se dit tout d'abord enchanté de constater l'objectif global du projet de loi 96, lequel se propose de renforcer le français dans la vie sociale, économique et culturelle du Québec.</p> <p>Après plusieurs mois d'attente, le ministre Simon Jolin-Barrette a finalement déposé son projet de loi « costaud » visant à « moderniser la loi 101 ». Presque tous les domaines d'activités y passent, de la symbolique constitutionnelle aux mesures d'enseignement du français aux immigrants, de la langue de travail au gouvernement et dans les entreprises de plus de 25 employés jusqu'au statut bilingue des municipalités.</p> <p>[...]</p>

			<p>Le président d'Impératif français exprime sa satisfaction envers la création de nouveaux droits linguistiques fondamentaux enchâssés dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. En outre, il s'agit de la reconnaissance du droit de vivre en français et du droit à des services d'apprentissage du français. Ces modifications ainsi que le projet de loi 96 dans son ensemble sont accompagnés d'une disposition dérogatoire, une clause nonobstant, que plusieurs observateurs au Québec jugent toutefois inutile étant donné le caractère « modéré » des propositions de la CAQ.</p> <p>Selon M. Perreault, le projet de loi 96 présente plusieurs mesures positives en matière de langue de travail. Le projet de loi insiste avec raison sur le droit des employés d'exercer leur travail en français, interdisant le harcèlement, la discrimination ou les représailles pour quiconque réclame un milieu de travail français.</p> <p>Outre cela, le projet de loi 96 entend faire respecter activement le droit des travailleurs de travailler en français, en instaurant des comités de francisation et en faisant adopter un programme de francisation dans chaque entreprise de 25 employés ou plus. Tous les employeurs sont ainsi obligés de prendre tous les moyens nécessaires pour éviter d'exiger la connaissance systématique de l'anglais pour accéder à un poste, le conserver ou permettre l'avancement.</p> <p>Parmi les mesures en lien avec le travail longtemps réclamées par Impératif français et par plusieurs autres organisations intéressées par la question, on trouve les mesures de francisation se rapportant aux entreprises de 25 à 49 employés. Comme les entreprises plus grandes, les entreprises moyennes de 25 à 49 employés seront dorénavant obligées de créer un comité de francisation intra-muros, composé pour moitié de représentants de l'employeur et pour moitié de représentants des employés. Ce comité aura la tâche de rédiger et d'adopter un plan d'action visant la francisation de l'entreprise et d'en faire le suivi en lien étroit avec le Commissaire à la langue française. Au cœur de ces plans d'action se trouve l'offre de services d'apprentissage du français par Francisation Québec (maintenant division du ministère de l'Immigration et unique point d'entrée pour qui veut apprendre le français).</p> <p>Comme le souligne M. Perreault, le suivi et une réponse appropriée de l'Administration sont fondamentaux pour faire avancer le français-langue de travail. C'est ainsi que le rapport bisannuel remis au Commissaire à la langue française permettra à ce dernier d'évaluer la progression de la francisation et d'obliger éventuellement les entreprises fautives à refaire leurs devoirs et à resoumettre un nouveau plan de francisation. À défaut de quoi, le gouvernement du Québec ne pourra conclure de contrats avec ces entreprises fautives ni même leur octroyer des subventions. C'est d'ailleurs ce même Commissaire qui traitera les plaintes, les inspections et les enquêtes. Il disposera dorénavant du pouvoir d'ordonner de mettre fin aux manquements à la Charte. En matière de suivi des plaintes, Impératif français dispose d'une excellente expérience et se promet de collaborer au mieux avec le gouvernement provincial.</p>
--	--	--	--

			<p>Pour le reste du projet de loi 96, M. Perreault estime que des réserves s'imposent. Chaque proposition est accompagnée de mesures de mitigation et laisse certains problèmes entiers. Les mesures sont parfois naïves, telle l'invitation du gouvernement à tous les résidents non francophones à apprendre le français afin que « tous les résidents du Québec ne pouvant communiquer en français » puissent le faire, ce qui « leur permett[ra] d'interagir, de s'épanouir au sein de la société québécoise et de participer à son développement ».</p> <p>« Une langue trouve « d'abord » son utilité sur le marché du travail », souligne M. Perreault.</p> <p>Certaines propositions du projet de loi 96 peuvent être trompeuses, telles les mesures prétendant limiter le nombre de places dans les collèges anglophones, après avoir octroyé et maintenu une aide de 100 millions de dollars pour l'agrandissement du plus grand cégep de l'Île de Montréal, le Collège Dawson. Ou encore les propositions touchant la francisation de l'immigration qui, prétendant adhérer à l'objectif des 90 % des substitutions linguistiques en faveur du français, font l'impasse sur une proportion d'immigrants locuteurs déclinante depuis 10 ans et sans établir les moyens de cette francisation, ignorant l'impact de plus en plus lourd de l'immigration temporaire.</p> <p>Elles sont à certains égards une insupportable poudre aux yeux, comme la révocation du statut bilingue qu'aucune municipalité n'achètera, l'application de la loi 101 aux entreprises à charte fédérale qui s'est déjà heurtée à une fin de non-recevoir du fédéral.</p> <p>« Comme mesures costaudes promises, il en manque. On a vu mieux! », de dire le président d'Impératif français. Ce dernier résume ainsi sa compréhension globale du projet de loi :</p> <p>« M. le premier ministre François Legault, nous, Québécois, sortons de près de 17 années de dérive libérale, où le peuple québécois et sa langue n'ont connu que des reculs. Le projet de loi 96, bien que dans la bonne direction, représente aux yeux d'Impératif français un « projet » qui demande à être bonifié pour qu'il soit vraiment costaud pour être à la hauteur de nos aspirations collectives. La population québécoise aurait pourtant été on ne peut plus favorable à la mise en place d'un nouveau régime linguistique restructurant l'action gouvernementale dans toutes ses missions.</p> <p>Il est question de notre croissance, rayonnement et création culturelle collective; les temps ont changé depuis les débuts de la mondialisation économique et culturelle. L'environnement international impose désormais une pression culturelle sur tous les peuples. Si plusieurs peuples pourtant indépendants adoptent des mesures de résistance, à</p>
--	--	--	--

			<p>plus forte raison devons-nous le faire, en utilisant tous les leviers politiques à notre disposition pour que notre langue nationale fasse beaucoup plus que vivre. Le français sera ce que nous en ferons. »</p> <p>Et puisque le Canada anglais s'y oppose au point d'en délirer pour maintenir son suprématisme anglais au Québec, c'est que nous avons raison! Impératif français demande aux différents partis politiques de l'Assemblée nationale, s'ils sont vraiment sincères, et aux intervenants à la future Commission de consultation de réclamer du gouvernement beaucoup plus de mesures réellement « costaudes ». Il faut plus qu'une vision défensive de seulement « tenter de freiner » le recul du français ou d'en assurer la « survie »! Par exemple, 1) il faut pour tous et toutes que le passage au niveau collégial public soit, comme cela est le cas dans presque tous les États du monde, dans la langue nationale, le français, aussi langue commune et du travail. Sinon que la loi 101 s'applique aussi au niveau collégial. 2) Et cela va aussi de soi, il faut exiger de tous immigrants qu'ils aient, sans exception, une connaissance de la langue nationale du Québec, le français, à leur arrivée.</p>
Thérèse David, présidente du Mouvement nationale des Québécois (MNQ)	Militant/ Défense de la langue française Militant/ Défense de la langue française	La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3eQZceJ	<p>Au Mouvement national des Québécois (MNQ), la présidente Thérèse David salue aussi certaines mesures comme l'implantation d'un ministère de la Langue française et le renforcement du rôle de l'Office Québécois de la langue française.</p> <p>« A l'inverse, on aurait aimé plus de mordant sur l'affichage. Et dans les cégeps, faire un gel de places au lieu d'étirer la loi, ça aurait été pertinent », dit-elle. « C'est un projet de loi qui, surtout, va marquer les esprits, parce qu'il ratisse très large. C'est costaud, oui, mais il y a encore de la place à l'amélioration. Cela dit, je pense qu'on va dans la bonne direction. »</p> <p>« Nous n'avons pas assez insisté pour qu'ils apprennent la langue. Partout dans le monde, le système d'éducation est dans la langue nationale, sauf dans quelques pays. À ce que je sache, l'anglais n'est pas la langue nationale, c'est une langue seconde », martèle-t-elle.</p> <p>L'organisme croit aussi qu'on doit investir davantage dans la création, la diffusion et la production culturelle en français.</p>
		Communiqué du MNQ, 19 mai 2021 https://bit.ly/3tZnd7u	<p>Le Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ) salue le dépôt du projet de loi 96, estimant qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction. « Le projet de loi est certainement le plus costaud déposé depuis la loi 101 elle-même et nous ne pouvons que saluer cette rigueur. » a affirmé la présidente du MNQ, madame Thérèse David.</p> <p>Face à l'érosion constante de notre langue, le dépôt de ce projet de loi se devait de toucher à tous les aspects requis pour la protéger. Bien que nous saluions à plusieurs égards, son caractère complet, il nous semble cependant manquer des mesures importantes. « Le gouvernement doit aller plus loin sur la question de l'enseignement au</p>

			<p>collégial. Les mesures proposées ne régleront pas, selon nous, le problème de l'anglicisation et nous souhaitons l'application pure de la loi 101 à l'ensemble du réseau collégial » a ajouté la présidente du MNQ.</p> <p>De plus, au niveau des municipalités ayant un statut bilingue, nous croyons que la loi devrait être plus ferme. Il est en effet permis à une municipalité, par simple résolution de son conseil, de se soustraire à l'application de la loi et ainsi conserver son statut bilingue. « Le gouvernement doit respecter la composition démographique des villes et appliquer avec rigueur le ratio de 50 % d'anglophones avant de permettre à une ville de transiger en anglais » a ajouté la présidente.</p> <p>Par ailleurs, à titre de maître d'œuvre du programme « Les Rendez-vous Culturels », qui vise à promouvoir et intéresser les néo-québécois à notre langue et notre culture, le MNQ porte un regard critique sur la quasi-absence de mesures en matière culturelle. À ce sujet, le MNQ annoncera dans les prochaines semaines ses positions sur la volonté qu'un gouvernement devrait avoir quant à la place de la culture francophone au niveau notamment de la radiodiffusion. Nous savons que cette sphère d'activité est de juridiction fédérale mais nous souhaitons que notre gouvernement intervienne de façon plus active auprès de Patrimoine canadien quant à la place de la musique et culture francophone à la radio et dans toutes les télécommunications québécoises.</p> <p>Le MNQ se réjouit toutefois des clauses confirmant désormais la prévalence du français dans les lois. Le projet de loi vient en effet répondre à une vieille revendication du Mouvement, pour lequel un livre avait même été lancé en janvier 2020. Restaurer le français langue officielle, rédigé par les juristes spécialistes en droit linguistique Guillaume Rousseau et François Côté, dressait un portrait des enjeux d'interprétation des lois traduites. « Le gouvernement vient finalement de trancher cette question en affirmant, enfin que la version française d'une loi prédomine. Nous sommes très heureux de cette victoire » a réitéré madame David.</p> <p>En conclusion, le MNQ est satisfait de la portée générale de cette loi mais agira avec vigilance et continuera ses revendications afin que le projet de loi soit raffiné. Il souhaite par contre que ce projet ait plus de mordant au moment de son adoption finale, notamment au niveau de la culture.</p>
Étienne-Alexis Boucher, président de la Société nationale de l'Estrie	Militant/ Défense de la langue française	Radio-Canada, 14 mai 2021 https://bit.ly/3eOHo3u	C'est la première fois en 40 ans que le gouvernement est conscient qu'il ne réglera pas le problème en "patchant" des trous, et s'attaque à cette question-là de manière globale en intervenant sur de nombreux champs
Guy Rousseau, président de la SSJB de la Mauricie	Militant/ Défense de la langue française	Le Nouvelliste, 14 mai 2021	«Ça faisait 40 ans qu'aucun gouvernement n'avait essayé de faire des modifications à la loi 101. Et eux, ils ont décidé de s'attaquer à la loi fondamentale du Québec qui a été beaucoup écorchée depuis son adoption. Ils ont eu le courage de leurs ambitions, il faut le reconnaître», mentionne M. Rousseau.

		https://bit.ly/2RRLmj8	<p>Celui-ci s'inquiète cependant de la portée qu'aura la loi. Cette dernière, croit-il, dépendra de la façon dont elle sera mise en œuvre.</p> <p>«Par exemple, si on dit que la loi 101 va s'appliquer aux entreprises à partir de 25 employés, ça va prendre des ressources. Ça veut dire qu'il faut virer le bateau. Parce que des entreprises de 100 employés et plus, il y en a, mais pas tant que ça au Québec, alors que des entreprises de 25 employés, il y en a beaucoup», illustre-t-il.</p> <p>Le directeur général de la SSJB Mauricie considère que le projet de loi manque de mordant en ce qui concerne les cégeps. Rappelons que le gouvernement souhaite établir un plafond au nombre d'inscriptions dans les cégeps anglophones et de limiter la croissance du réseau anglophone à un maximum de 8,7 % des nouvelles places dans l'ensemble du réseau collégial.</p> <p>«On sent que c'est un peu flou, comme si ça ne leur tentait pas. Et puis quand tu plafonnes, ça risque de diviser les francophones pour savoir qui va pouvoir aller dans un cégep anglophone»</p> <p>M. Rousseau croit que le gouvernement aurait plutôt dû diminuer le financement qu'il accorde aux institutions anglophones.</p> <p>«Le problème du français au Québec, il est structurel. Les institutions anglophones de Montréal sont surfinancées par rapport au poids démographique des anglophones. On parle d'un poids démographique de 8 % environ, alors que les subventions vont jusqu'à 18 et 20 %», affirme-t-il.</p> <p>Le projet de loi 96 semble particulièrement vouloir s'attaquer à des problèmes vécus à Montréal, où il est possible, dans certains commerces, de ne pouvoir être servi qu'en anglais, ce qui n'est pas le cas à Trois-Rivières, Shawinigan, Bécancour, Louiseville, La Tuque ou Nicolet. Or, selon M. Rousseau, la situation du français dans la métropole a des impacts dans la région.</p> <p>«TVA et Radio-Canada ne produisent aucune émission localement, sauf pour le bulletin de nouvelles, tout est à Montréal. Il y a plein d'étudiants qui, quand ils seront sortis du Cégep de Trois-Rivières, vont partir pour travailler à Montréal. Les entreprises locales font souvent affaire avec des fournisseurs qui sont à Montréal. Certains vont pouvoir leur répondre un peu en français, mais beaucoup ne pourront répondre qu'en anglais»</p>
--	--	---	--

<p>Myriam D'Arcy, directrice générale de la Fondation Lionel Groulx</p>	<p>Militant/ Défense de la langue française</p>	<p>Communiqué de la FLG, 14 mai 2021</p>	<p>« Désormais, les immigrants n'auront plus à choisir entre subvenir aux besoins de leur famille ou se franciser »</p> <p>Les mesures annoncées pour freiner l'anglicisation du réseau collégial sont bienvenues, mais insuffisantes. « Nous accueillons favorablement le plafonnement à 17,5 % de la proportion de la population étudiante admise dans les cégeps anglophones, de même que l'interdiction de créer anglophones dans les cégeps français » Malgré le fait que nous soyons d'accord avec l'intention du législateur, il aurait été bien plus simple d'étendre l'application de la loi 101 au niveau collégial. Cela aurait permis de rééquilibrer le financement des institutions en fonction du poids de la minorité historique anglophone. » a poursuivi Myriam D'Arcy.</p> <p>La langue française étant la pierre angulaire de la culture québécoise, la Fondation Lionel-Groulx s'attend à ce que, à l'instar de la Charte de la langue française adoptée en 1977, cette réforme soit accompagnée d'une politique culturelle tout aussi structurante.</p>
<p>Jacques Girard, président de la Fondation Lionel Groulx</p>	<p>Militant/ Défense de la langue française</p>	<p>Communiqué de la FLG, 14 mai 2021</p>	<p>La Fondation Lionel-Groulx accueille avec enthousiasme le dépôt du projet de loi 96 intitulé Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, la première réforme linguistique structurante depuis l'adoption de la loi 101 en 1977.</p> <p>Avec ce projet de loi, le gouvernement renoue avec ses responsabilités historiques visant à se donner les moyens pour faire du français la langue officielle et normale du Québec.</p> <p>« De manière générale, le projet de loi 96 donne les moyens et les droits à tous les Québécois de pouvoir vivre et travailler en français, mais surtout, d'en faciliter l'apprentissage »</p> <p>Toutes les mesures annoncées font en sorte que le gouvernement se pose en acteur cohérent à l'égard de la pérennité du français et se donne les moyens d'agir. Au chapitre de l'Administration et des institutions, soulignons notamment l'application de l'article 1 de la loi 104 qui aura pour effet de diminuer l'obligation pour les fonctionnaires d'utiliser une autre langue que le français dans le cadre de ses interactions orales et écrites avec les personnes physiques du Québec ; la création d'un Commissaire à la française indépendant, désigné par l'Assemblée nationale ; ainsi que l'enchâssement du droit de vivre en français dans la Charte des droits et libertés de la personne.</p> <p>En ce qui concerne l'intégration des immigrants, le gouvernement propose un processus de francisation efficace, notamment par la création d'un guichet unique, en consacrant le droit à l'apprentissage du français et en communiquant uniquement en français avec les citoyens, à l'exception de la minorité historique anglophone.</p> <p>La Fondation salue également les mesures qui faciliteront l'apprentissage du français en milieu de travail.</p>

			« Ces propositions sont prometteuses quant à la pérennisation du français au Québec. Le gouvernement devra cependant clarifier les moyens qu'il entend prendre pour faire respecter ses différentes mesures structurantes, notamment dans les milieux de travail où le laisser-aller linguistique est fréquent » a complété Jacques Girard.
Gaston Bernier, vice-président de l'Asulf	Militant/ Défense de la langue française	Le soleil, 15 mai 2021 https://bit.ly/2Rt3bF4	<p>Monsieur Jolin-Barrette, vous proposez de nombreuses mesures propres à renforcer la Charte de la langue de 1977 ou ce qui en reste. Pour cela, vous alignez une brochette impressionnante de mesures qu'un grand nombre de citoyens ou de groupes d'intérêts jugeront discriminatoires.</p> <p>Cependant, la majorité des Québécois francophones vous appuiera. Ils se rendent compte qu'il est minuit moins cinq. [...] Il n'était plus temps de tergiverser. Bravo!</p> <p>Il faudra toutefois prévoir qu'on dénoncera les mesures annoncées: prépondérance du français dans l'affichage, service en français dans les commerces, limitation de l'accès aux cégeps anglais, perte de statut de villes bilingues, utilisation d'une disposition dérogatoire, etc.</p> <p>On vous rappellera certainement que les pays tels qu'ils existent, normaux, ordinaires, «réguliers» (comme on dit en français), n'ont pas besoin de semblables interventions.</p> <p>N'oubliez pas de rappeler à vos opposants que cela est tout à fait compréhensible, mais que le Québec n'a pas les mêmes moyens et qu'il doit utiliser des outils de derniers recours, provinciaux et gouvernementaux.</p>
Marie-Anne Alepin, présidente de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB)	Militant/ Défense de la langue française	La Presse Plus, 20 mai 2021 https://bit.ly/2S8VMem	<p>Pour [Marie-Anne Alepin], les mesures proposées par le gouvernement Legault « ne vont faire que colmater quelques trous de l'hémorragie ». « Ça prend du courage pour faire une réforme qui n'est pas juste raisonnable, parce que la situation n'est pas raisonnable », avance-t-elle.</p> <p>« La réforme ne sera pas appliquée dans les cégeps. Ce n'est pas simplement une déception, c'est une inégalité qu'on ne peut pas continuer à entretenir. [...] Pelleter le problème à la prochaine génération, ça ne fonctionne pas. »</p>
		La Presse, 21 mai 2021 https://bit.ly/3oKNQfu	Le projet de loi 96 ne va pas assez loin, selon la présidente générale de la SSJB, Marie-Anne Alepin. « M. Legault a expliqué qu'il avait fait une réforme qui est raisonnable, mais la situation en ce moment sur le statut du français n'est pas raisonnable, surtout à Montréal », a-t-elle affirmé. Mme Alepin souhaite notamment que la loi 101 s'applique aux établissements scolaires de niveau collégial.
		Journal de Montréal, 22 mai 2021	« Il faut comprendre que des demi-mesures, ça ne marche pas. Ce n'est pas raisonnable en ce moment, le statut du français », a lancé Marie-Anne Alepin, présidente de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

		https://bit.ly/2QQ4Hkx	
Charlotte Massue, porte-parole du Mouvement des jeunes souverainistes (MJS)	Militant/ mouvement indépendantiste	La Presse Plus, 20 mai 2021 https://bit.ly/2S8VMem	<p>« Il n'y a rien à nos yeux qui n'est assez concret dans ce projet de loi pour faire perdurer la langue française. On voit beaucoup d'exceptions, ou de discrétions laissées à l'entreprise. Ça manque de pragmatisme », fustige la co-porte-parole du Mouvement des jeunes souverainistes (MJS), Charlotte Massue.</p> <p>Elle affirme que tous les paliers de gouvernement doivent « prendre leurs responsabilités » pour affirmer « la langue unique » du Québec. L'organisme, qui est ouvertement souverainiste, se dit toutefois « transpartisan », et entend participer au débat public sur l'application du projet de loi sans biais politique.</p>
Félix Étienne, porte-parole du Mouvement des jeunes souverainistes (MJS)	Militant/ mouvement indépendantiste	24 heures, 20 mai 2021 https://bit.ly/2TaIVJb	<p>Une semaine après le dépôt du projet de loi 96, le Mouvement des jeunes souverainistes (MJS) fera entendre sa voix dans les rues de la métropole.</p> <p>« Force est d'admettre que le projet de loi [96], dans l'état où il est, ne va pas assez loin », lance d'emblée Félix Étienne, porte-parole du MJS et coorganisateur de la manifestation.</p> <p>Selon lui, l'heure est venue pour les jeunes Québécois de s'intéresser à l'avenir du français et à prendre le dossier sur leurs épaules, comme ils l'ont fait avec l'environnement. « C'est un enjeu dont on doit se saisir », souligne-t-il. [...]</p> <p>Aux yeux du MJS, le projet de loi 96 « tergiverse ». Dans les cégeps anglophones, où Québec compte imposer un plafond annuel des admissions, il sera carrément inefficace, martèle Félix Étienne. « Le cégep anglophone, c'est un vecteur d'anglicisation et d'assimilation », avance-t-il.</p> <p>A l'heure actuelle, environ 17 % des étudiants du réseau collégial fréquentent les Dawson et John Abbott de ce monde. Ils peuvent être anglophones, francophones ou allophones. Or, le MJS demande à M. Legault d'étendre la loi 101 aux cégeps, ce qui empocherait toute personne qui ne fait pas partie de la minorité historique anglophone d'accéder aux cégeps anglos.</p>
		La Presse, 21 mai 2021 https://bit.ly/3oKNQfu	« Le fédéralisme canadien ne nous permet pas de prendre les mesures que nous voulons pour défendre le français », a déploré Félix Étienne, membre du MJS. L'indépendance du Québec permettrait d'assurer la survie du français, selon le regroupement.
Gabrielle Gagnon, porte-parole du MJS	Militant/ Défense de la langue française	Journal de Montréal, 22 mai 2021	« On a essayé de faire croire aux Québécois que ça allait protéger leur langue. Dans les faits, c'est vraiment juste un gros show de boucane », s'est indignée Gabrielle Gagnon, 19 ans, porte-parole du MJS, qui aurait préféré plus de coercition et moins d'exceptions dans la réforme.

		https://bit.ly/2QQ4Hkx	
André Marion, directeur, Société nationale des Québécoises et des Québécois des Laurentides	Militant/ Défense de la langue française	Journal Le Nord, 19 mai 2021 https://bit.ly/3hPujct	<p>André Marion, directeur de la Société Nationale des Québécoises et des Québécois des Laurentides, s'est dit impressionné par le projet de loi déposé la semaine dernière. « C'est un grand pas pour la défense et la prévention de la langue française », indique-t-il. Certains considèrent que le projet de loi est davantage symbolique et trop peu concret. Monsieur Marion ne partage pas cet avis. « Le symbole, c'est important » affirme-t-il.</p> <p>Se considérant lui-même comme plutôt modéré, il salue la retenue du gouvernement. « Si le gouvernement était allé plus loin, ça aurait peut-être été trop agressif. Pour atteindre les objectifs, il est préférable de faire preuve de modération, plutôt que de confronter. »</p> <p>Pour André Marion, la création d'un ministère de la Langue française, ainsi que le renforcement du champ d'action de l'Office québécois de la langue française font partie des mesures les plus significatives. Cependant, il faudra voir jusqu'où s'étendront leurs activités et leur pouvoir. Comme unique point faible, il identifie l'absence de cibles précises, « Au-delà de la loi, il faudra qu'il y ait des objectifs clairs et quantifiables, ainsi que des obligations de résultats. »</p> <p>LA RESPONSABILITÉ AUX MUNICIPALITÉS</p> <p>Dans les mesures qui touchent davantage la région des Laurentides, on retrouve celle concernant le statut bilingue des municipalités. André Marion salue l'habileté du gouvernement pour régler la question. Dorénavant, les villes se trouvant sous le seuil de 50% de population anglophone perdront leur statut bilingue, à moins que les élus adoptent une motion pour le conserver dans les 120 jours suivant l'application de la loi. On remet donc le problème dans la cour des municipalités, André Marion est confiant que cette mesure pourrait décourager certaines villes à adopter une motion, surtout si leur pourcentage est faible. Il donne l'exemple de Rosemère qui est à 12,1% de population anglophone, et de Morin-Heights, à 18,3%.</p> <p>L'ESSENTIEL</p> <p>Maintenant, le plus important reste à faire, selon André Marion, « C'est une bonne chose d'avoir fait la loi, mais l'essentiel, ce n'est pas ça. L'essentiel, c'est de développer la fierté. La fierté de parler français, de l'écrire, de la chanter, de la slammer. Ce n'est pas une loi qui peut faire ça, c'est l'éducation et la famille notamment. L'essentiel ce n'est pas quelque chose qui se change avec les lois, mais avec la culture », conclut-il.</p>
Milieu collégial			

Noémie Veilleux, présidente, Fédération étudiante collégiale du Québec (FCEQ)	Collégial	La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3eQZceJ	<p>La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), elle, note que les mesures annoncées par Québec correspondent presque « à la lettre » à ses demandes.</p> <p>Seule surprise : la décision d'imposer l'épreuve uniforme de français pour l'ensemble du réseau collégial, y compris dans le réseau anglophone. La présidente de la FECQ, Noémie Veilleux, estime que des mesures d'aide à la réussite devront être mises en place dans les établissements anglophones pour aider les étudiants à réussir cette évaluation.</p>
Bernard Tremblay, président de la fédération des cégeps	Collégial	La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3eQZceJ	<p>À la Fédération des cégeps, on se réjouit que le gouvernement n'ait pas étendu la loi 101 aux cégeps. « Le libre choix de la langue en enseignement supérieur est maintenu.</p> <p>Avec ce projet de loi, le gouvernement agit de manière équilibrée sur plusieurs fronts, dans tous les secteurs, y compris celui de la langue de travail », indique son président, Bernard Tremblay.</p>
		Journal de Montréal, 15 mai 2021 https://bit.ly/2QrYf2O	<p>La Fédération des cégeps est aussi préoccupée par la situation [le fait que les collèges privés non subventionnés soient exemptés du gel de places dans le réseau anglophone]. Les collèges privés non subventionnés qui accueillent un nombre croissant d'étudiants étrangers dans des programmes anglophones ont « aussi un impact sur l'équation dans la région de Montréal », affirme son président-directeur général, Bernard Tremblay.</p>
		Radio-Canada, 26 mai 2021 https://bit.ly/3hVUA94	<p>Ça me frustre qu'il y ait des règles différentes selon les réseaux. Il est grand temps de regarder l'ensemble de cet écosystème et de se poser des questions », lance Bernard Tremblay, le président de la Fédération des cégeps.</p> <p>Ce dernier ne comprend pas l'absence de mesures contraignantes dans le projet de loi 96 pour les collèges privés, subventionnés ou non, qui délivrent principalement des attestations d'études collégiales (AEC) ou des diplômes d'études professionnelles (DEP). [...]</p> <p>« Je me questionne, et pas juste avec ce projet de loi, en voyant des règles si différentes. C'est une source de problème. »</p> <p>Aux yeux de la Fédération des cégeps, les cégeps ne sont pas la cause du problème de l'anglicisation de Montréal. Il y a la question de ces étudiants parlant uniquement anglais. Mais avec les cégeps, c'est assez marginal. Le problème, c'est surtout les collèges privés, soutient Bernard Tremblay.</p> <p>Le gouvernement a une posture du type : "Si je subventionne moins, j'ai moins d'exigences et je me permets de moins intervenir". Mais ça peut générer des problèmes, reprend-il.</p>

Cégep Dawson, cégep Vanier et cégep John Abbot	Collégial	Communiqué conjoint, 14 mai 2021 https://bit.ly/3fde5H2	<p>De nombreux aspects du projet de loi 96 nécessitent des clarifications et une analyse approfondie de l'impact des changements proposés, comme par exemple <u>l'imposition de l'épreuve uniforme de français et les plafonds d'inscription</u>. Nous poursuivrons nos discussions avec le Ministère de l'Enseignement supérieur.</p> <p>Il est important pour nous de souligner que <u>nous croyons que la décision de plafonner les inscriptions exclusivement pour les cégeps anglophones aux niveaux actuels ne répondra pas aux désirs de nombreux jeunes Québécois(es) de fréquenter nos établissements</u>. Par ailleurs, de nombreux parents d'ici souhaitent que leurs enfants deviennent bilingues dans un Québec français. <u>Limiter notre capacité à servir ces étudiant(e)s dans le secteur public en encouragera plusieurs à quitter la province.</u></p> <p>En tant qu'établissements d'enseignement supérieur, nous croyons au principe de la liberté de choix, qui offre aux jeunes adultes la possibilité de façonner leur propre avenir. <u>Nous croyons aussi que les admissions doivent être basées principalement sur la performance académique. Malgré ce fait, nous sommes déterminés à servir la communauté anglophone et améliorer l'accès à nos programmes</u></p>
Christian Corno Directeur général, Collège Marianopolis	Collégial	La Presse Plus, 22 mai 2021 https://bit.ly/3ui4y7a	<p>Beaucoup l'ont dit, le projet de loi 96 ratisse large et cible de nombreuses actions pour la cause par ailleurs bien légitime de protéger la langue française au Québec. Mais on pénalise de façon démesurée les élèves qui fréquentent les collèges anglophones.</p> <p>En vrac et d'un seul coup, on y modifie le nombre d'élèves admis avec une méthode de calcul alambiquée, on crée des catégories différentes d'élèves, selon la langue de ces derniers, aux fins d'admission et de diplomation et on fait fi des différences fondamentales entre les cégeps publics et les collèges privés subventionnés. De plus, les mesures du projet de loi s'appliquent indistinctement pour les petits comme les grands collèges, ceux de Montréal ou des régions, en plus d'assujettir à bien des égards le ministère de l'Enseignement supérieur à celui nouvellement créé de la Langue française.</p> <p>Les dirigeants des collèges anglophones arrivent difficilement à imaginer la mise en œuvre de toutes ces mesures. Casse-tête important à venir, tant pour les collèges que pour les fonctionnaires de l'enseignement supérieur – on imagine sans peine de nouvelles lourdeurs administratives et mécanismes complexes. À vrai dire, il aurait été préférable que les collèges mettent des énergies sur le problème de diplomation du réseau collégial et de l'adéquation formation-emploi.</p>

			<p>Mais ce n'est pas les dirigeants des collèges anglophones qu'il faut plaindre ici – plusieurs sont francophones, soit dit en passant, et donc certainement pas insensibles au fait français – mais les élèves francophones du secondaire qui choisissent de poursuivre des études supérieures en anglais.</p> <p>On entend souvent que beaucoup d'entre eux optent pour un collège anglophone pour parfaire leur anglais – c'est en fait une vue très réductrice des choses. Un jeune choisit son collège selon plusieurs facteurs ; le programme d'études, la vie étudiante, l'emplacement et oui, la langue d'enseignement fait partie des critères. C'est que pour de nombreux élèves, le collège anglophone est un passeport pour accéder aux meilleures universités, d'ici et d'ailleurs. On devrait tirer fierté de ces ambitions.</p> <p>Une décision majeure Il faut voir sur le terrain comment le choix d'un collège est une décision majeure pour un élève et ses parents. Les portes ouvertes des collèges sont d'ailleurs particulièrement fréquentées ces dernières années. Les questions des jeunes et de leurs parents – majoritairement impliqués dans ce choix – sont de plus en plus pointues et exigeantes. Ces jeunes ont travaillé très fort au secondaire, veulent poursuivre des carrières qui assureront leur épanouissement individuel ainsi que la richesse collective, et clairement souhaitent faire le meilleur choix.</p> <p>Si le projet de loi 96 est adopté dans son libellé actuel, il faudra répondre à ces jeunes francophones que leur choix de collège est limité, au nom d'intérêts collectifs supérieurs.</p> <p>Il faudra bien faire comprendre à ces jeunes que ce choix n'est pas vraiment le bon, qu'ils nuisent au fait français s'ils décident de choisir un collège anglophone, qu'ils portent en eux l'odieux du déclin du français au Québec.</p> <p>En limitant la place des francophones dans les établissements d'enseignement anglophones, on pénalise ces mêmes francophones qu'on veut pourtant protéger en limitant leur choix individuel à un moment de la vie où ils souhaitent ardemment exprimer ce choix. Paradoxalement, les établissements anglophones risquent de devoir se replier sur eux-mêmes, ayant moins de francophones pour assurer la vitalité des activités socioculturelles en français au collège pour ne citer que cet exemple.</p> <p>Le projet de loi 96 présente d'excellentes mesures, poursuit un noble objectif. Cibler les jeunes francophones comme coupables du déclin du français est une simplification malheureuse.</p> <p>Il est dommage que, contrairement à de nombreux autres dossiers comme la santé mentale ou la réussite éducative, les parties prenantes du réseau collégial, au premier chef les élèves, n'aient pas été mis à contribution pour examiner</p>
--	--	--	--

			<p>ensemble comment les établissements du collégial, en particulier ceux du réseau anglophone, pourraient contribuer à l'épanouissement du français.</p> <p>Il est à espérer que les consultations annoncées de l'automne permettront de bonifier le projet de loi. Les jeunes francophones méritent qu'on s'attarde à leurs véritables aspirations.</p> <p>Et non, ce n'est pas de se contenter d'être né pour un petit pain.</p>
Regroupement pour le cégep français	Collégial	<p>Journal de Montréal, 15 mai 2021 https://bit.ly/2QrYf2O</p>	<p>Le Regroupement pour le cégep français déplore que les collèges privés non subventionnés soient exemptés du gel de places dans le réseau anglophone, ce qui représente un « trou noir » inquiétant.</p>
		<p>Journal de Montréal, 22 mai 2021 https://bit.ly/3yF91xe</p>	<p>L'extension de la loi 101 au collégial ferait évidemment passer du côté français l'immense majorité de ces 20 150 étudiants non anglophones, soit autant que ceux de tous les cégeps français de la ville de Québec. Ou l'équivalent de 25 petits cégeps comme celui de La Pocatière, qui en attire 800, ou de six de taille moyenne comme le cégep de Bois-de-Boulogne et ses 3000 étudiants.</p> <p>Cette décision franciserait plus de 2000 emplois d'enseignants, de professionnels, d'employés de soutien, de cadres et de techniciens, le ratio de ce milieu avoisinant un employé par tranche de 10 étudiants. Illustrons: Dawson College, avec ses 10 000 étudiants, procure de l'emploi à plus de 1000 travailleurs, soit 600 professeurs et 400 non-enseignants.</p> <p>Ainsi, de plus en plus de Québécois formés en français doivent enseigner dans les cégeps anglais, ce qui provoque deux effets pervers. D'abord, la remise en question de leur droit de travailler en français. Le constat en est aussi désolant qu'absurde: de plus en plus de professeurs francophones et allophones enseignent en anglais à... des francophones et à des allophones!</p> <p>Ensuite, la dévaluation des bacs et des maîtrises en français au cœur même du marché du travail québécois. À quoi bon décrocher des diplômes en français, en littérature, en biologie ou en chimie d'universités françaises si c'est pour enseigner (et corriger) en anglais à temps plein?</p>

			<p>Cette anglicisation du corps enseignant réduit aussi les débouchés pour les professeurs de philosophie, dont les cours, dans les cégeps anglais, sont facultatifs.</p> <p>Chers élus, nous serons solennels et insistants: une porte s'ouvre momentanément devant vous, et le projet de loi 96 doit aller plus loin encore.</p> <p>Vous devrez agir avec plus de vigueur et de détermination. L'avenir des cégeps français et du français comme langue commune des Québécois dépend pour beaucoup des gestes que vous pouvez encore poser.</p>
<p>Edward Berryman, directeur du collège Saint-Lawrence</p>	<p>Collégial</p>	<p>Radio-Canada, 14 mai 2021 https://bit.ly/3hKRswH</p>	<p>Selon le directeur Edward Berryman, il serait nécessaire de distinguer les réalités linguistiques des différentes régions dans l'application de la loi. Sur l'île de Montréal, il y a plusieurs cégeps anglophones, il y a deux grosses universités anglophones, il y a un collège privé anglophone, alors que dans la région de Québec, il n'y a qu'un établissement postsecondaire de langue anglaise. On veut appliquer des mesures de contingentement pour un très petit collège dont l'impact sur le fait français est loin d'avoir été démontré.</p> <p>Sans connaître encore toutes les modalités de la loi, il craint qu'un gel des places empêche dans le futur la création de nouveaux programmes d'étude dans l'établissement.</p> <p>Edward Berryman rejette la notion selon laquelle l'établissement nuit à la survie de la langue dans la région. Il n'y a pas de fait qui appuie l'idée que St. Lawrence contribue à l'anglicisation ou constitue une menace pour le français. Il affirme d'ailleurs que la plupart d'entre eux poursuivent leurs études à l'Université Laval une fois leur diplôme obtenu.</p> <p>Selon lui, les étudiants du cégep cherchent surtout à développer leurs compétences langagières. Le rapport que les étudiants francophones ont avec la langue anglaise, c'est un rapport fonctionnel. Ils viennent à St. Lawrence parce qu'ils veulent s'ouvrir des horizons. Ce n'est pas un choix identitaire.</p> <p>Même s'il s'attendait à être affecté par l'annonce du gouvernement provincial, Edward Berryman a été surpris d'apprendre que les étudiants provenant d'écoles primaires et secondaires francophones devront passer l'épreuve uniforme de français pour obtenir leur diplôme.</p> <p>En ce moment, les étudiants sont soumis au English exit exam, et sont d'ailleurs préparés en conséquence. Le directeur croit donc que l'imposition de l'épreuve uniforme mènera à d'importants changements à l'offre de services dans les établissements. Il va falloir passer par une modification des compétences de la formation générale, probablement modification de la grille de cours ou de l'offre de cours, l'ajout de ressources. Derrière ce petit paragraphe du projet de loi, il y a une machinerie assez complexe.</p>

Cégep de la Gaspésie et des Îles	Collégial	Radio-Canada, 26 mai 2021 https://bit.ly/3hVUA94	<p>« À l'heure actuelle, aucune loi n'exige des établissements d'enseignement l'ajout [de cours de français] », soutient le Cégep de la Gaspésie et des Îles.</p> <p>« Bien avant ce projet de loi, le cégep s'était engagé à mettre de l'avant le fait français au campus de Montréal. »</p> <p>En plus d'un cours de français obligatoire de 90 heures mis en place dans les attestations d'études collégiales qui sont offertes en anglais, un cours d'introduction à la culture québécoise a aussi été prévu, détaille l'établissement. Des ateliers gratuits de francisation, à destination des étudiants, sont également proposés, ajoute Julie Lépine, la porte-parole du cégep.</p>
Mohamed Slimani, directeur régional des opérations au Collège CDI	Collégial	Radio-Canada, 26 mai 2021 https://bit.ly/3hVUA94	<p>Des collèges privés ouvrent également la porte à de telles initiatives, même si rien ne les y oblige à ce jour.</p> <p>Sans évoquer de mesures particulières, le Collège CDI, l'un des plus importants collèges privés non subventionnés du Québec, qui a recruté des milliers d'étudiants indiens ces dernières années, assure veiller à ce que ses étudiants anglophones puissent se voir offrir de nombreuses possibilités d'accès à la francisation.</p> <p>[Le Collège CDI] entend, au besoin, mettre en œuvre des initiatives et des programmes pour atténuer les préoccupations légitimes soulevées par le gouvernement et la population du Québec.</p>
Henriette Morin, présidente de l'Institut supérieur d'informatique	Collégial	Radio-Canada, 26 mai 2021 https://bit.ly/3hVUA94	<p>L'Institut supérieur d'informatique, situé à Montréal, se dit lui aussi favorable à l'ajout de cours de français. Cela favoriserait l'intégration de nos finissants à la société québécoise, juge sa présidente, Henriette Morin, qui demande au gouvernement des changements dans la loi actuelle pour offrir des cours de français conversation de base, particulièrement aux étudiants qui ne parlent pas français.</p> <p>Pour le moment, précise-t-elle, nous ne sommes pas autorisés à offrir des cours de français dans nos programmes à moins que ce ne soit du français spécifique à l'informatique dans notre cas.</p>
Ginette Gervais, présidente de l'Association des collèges privés non subventionnés (ACPNS)	Collégial	Radio-Canada, 26 mai 2021 https://bit.ly/3hVUA94	<p>L'Association des collèges privés non subventionnés (ACPNS) tient un discours similaire. Elle soutient avoir envoyé une lettre, en février, à la ministre de l'Enseignement supérieur, Danielle McCann. [Nos] membres se sont engagés à offrir des cours et des activités de français et des activités d'intégration à la société québécoise aux étudiants étrangers anglophones inscrits dans des AEC dispensées en langue anglaise, indique Ginette Gervais, présidente de l'ACPNS.</p> <p>Le dépôt du projet de loi 96 ne modifie en rien la détermination des établissements de mettre ces cours et activités en place, ce qui est d'ailleurs déjà fait dans certains collèges.</p>

Centaine de professeurs au collégial	Collégial	<p>La Presse Plus, 4 juin 2021 https://bit.ly/3fOZNxD</p>	<p>Nous avons été très nombreux, professeurs de cégep et d'université de partout au Québec, à nous indigner de l'argumentaire mobilisé par le directeur général du collège Marianopolis, Christian Corno (« Non, les francophones ne sont pas nés pour un petit pain »¹, La Presse, 22 mai), et l'ex-directeur général du collège de Maisonneuve Benoît Lauzière (« Application de la loi 101 au cégep ? »², La Presse, 24 mai), pour critiquer le projet de loi 96 et plus largement, l'engagement en faveur du cégep français à Montréal et au Québec.</p> <p>Par-delà l'insatisfaction des uns et la satisfaction des autres à l'égard du projet de loi du gouvernement de la CAQ, lequel ne risque pas de renverser la tendance en faveur de l'anglicisation de Montréal (car à l'heure actuelle dans l'île de Montréal, c'est déjà la moitié des élèves au préuniversitaire collégial qui étudient en anglais, ce que le projet de loi ne changera aucunement), nous nous inquiétons de l'image très négative que les interventions de MM. Corno et Lauzière donnent, volontairement ou non, aux études collégiales en français.</p> <p>Dans ces lettres, les études en anglais sont présentées comme le signe d'une ouverture sur le monde, alors que la préoccupation pour le cégep français relèverait selon M. Lauzière de l'« identitaire », dont on comprend qu'il est un signe de fermeture et de régression, qui risque de conduire à des « bêtises ». Les études en anglais offriraient l'occasion, aux dires de M. Corno, d'« accéder aux meilleures universités, d'ici et d'ailleurs », se présenteraient comme le « meilleur choix » pour ceux qui « veulent poursuivre des carrières qui assureront leur épanouissement individuel ainsi que la richesse collective. » Toujours selon M. Corno, de telles études seraient un gage d'ascension sociale, rien de moins, pour ceux « qui ne sont pas nés pour un petit pain », formule malheureuse qui laisse entendre, a contrario, qu'étudier en français, c'est être né pour un petit pain.</p> <p>Pour quelqu'un qui se dit sensible à la situation du français, un tel choix de mots témoigne d'une méconnaissance troublante de l'histoire du Québec et d'une bien piètre estime à l'égard de ceux et celles qui choisissent, encore aujourd'hui, d'étudier en français.</p> <p>Il nous semble urgent de rappeler que les études en français au collégial permettent aussi de s'ouvrir sur le monde : le français n'est pas un obscur dialecte parlé par une poignée d'irréductibles, mais l'une des langues dominantes à l'échelle mondiale, une langue en pleine croissance, qui offre des débouchés importants, sur les plans intellectuel, économique et culturel. Nous tenons en outre à rappeler que les études en français permettent de s'enrichir et d'enrichir la société, qu'elles offrent la possibilité unique de servir aussi bien les intérêts individuels, ceux que MM. Corno et Lauzière érigent en valeur sacro-sainte, que les intérêts collectifs, en assurant l'épanouissement et la pérennité d'une société diversifiée et accueillante. Car à l'échelle du continent, la société québécoise assure de par sa seule existence la diversité que l'on célèbre partout : elle représente une autre voie possible, une autre manière</p>
--------------------------------------	-----------	---	---

			<p>d'exister en Amérique du Nord. Cette différence non seulement mérite d'être reconnue et célébrée ; elle doit aussi ouvrir le chemin vers une fierté retrouvée.</p> <p>D'ailleurs, les études collégiales en français ne sont pas un obstacle au rayonnement, bien au contraire. Les élèves et diplômés des cégeps français brillent dans tous les domaines et secteurs d'activité, remportent les plus grandes bourses et accèdent aux meilleures universités d'ici et d'ailleurs, obtiennent les postes les plus prestigieux, jouent un rôle moteur dans le développement et l'épanouissement de la société. En ce sens, et dans le contexte actuel, étudier en français ne constitue pas seulement un bon choix, il constitue - osons le mot - le meilleur choix. Étudier en français au collégial, en somme, ce n'est pas être né pour un petit pain, mais rêver grand.</p>
<p>John McMahon, coprésident du Consortium des cégeps, collèges et universités d'expression anglaise du Québec et directeur général du Cégep Vanier</p>	<p>Collégial</p>	<p>Journal de Montréal, 19 juin 2021 https://bit.ly/3gGd5gC</p>	<p>« Pour les trois cégeps de l'île de Montréal, nous nous attendions à ce gel. Et c'est correct, pourvu que nous obtenions toutes les autres ressources pour être capables de servir nos étudiants correctement », affirme John McMahon, coprésident du Consortium des cégeps, collèges et universités d'expression anglaise du Québec. M. McMahon s'inquiète toutefois pour les cégeps de taille modeste, comme le Collège Champlain ou le Collège Heritage, qui tombent aussi sous le coup de cette mesure.</p> <p>« On va leur imposer une limite, peut-être sans que ce soit nécessaire, à cause des trois cégeps à Montréal », dit celui qui est également directeur général du Cégep Vanier, dans la métropole. Le gel issu du projet de loi 96, qui viendra continger officiellement le nombre de places dans le réseau anglophone, est une solution « mur à mur qui doit peut-être être revue », affirme M. McMahon</p>
		<p>The Gazette, 19 juin 2021 https://bit.ly/3xxTNzm</p>	<p>John McMahon, director general of Vanier College, was expecting Friday's announcement but was alarmed by certain elements.</p> <p>"One of the most surprising was that there are now going to be limitations on the numbers in our continuing education programs," said McMahon, who is co-chair of the steering committee of the Consortium of English-language CEGEPs, Colleges and Universities of Quebec.</p> <p>"Those students pursuing college diplomas through continuing education were previously not included in the caps we had in our colleges. This is a cause of significant concern."</p> <p>Another worry is the application date of the new enrolment limitations, which could go into effect for the 2021-2022 school year. In Vanier's case, that would mean reducing its numbers from its current enrolment of approximately 6,800 students down to 6,300.</p> <p>"That would cause significant stress and challenges," McMahon said.</p>

			<p>The new limits put Vanier and Montreal's other public English- language CEGEPs, Dawson College and John Abbott College, in a difficult situation, according to McMahon. All three have high attendance numbers, which means all three could have to reduce enrolment next year.</p> <p>McMahon's biggest complaint is that the consortium has not yet been able to secure a meeting with McCann in order to discuss the new regulations.</p> <p>"We have been requesting a meeting with the minister to express our position, and we have questions that need answers," he said. "Those requests, which we made formally to minister McCann in November and February, have not been responded to. We have yet to meet with the minister."</p> <p>McMahon said the consortium is currently putting its efforts into preparing for the parliamentary hearings on Bill 96.</p> <p>The hearings are expected to take place in the fall, when the consortium will speak on behalf of English colleges, "in order to safeguard our rights ... and protect opportunities for students going forward."</p>
<p>Anne Lin Arghirescu, étudiante et vice-présidente de l'union étudiante de Marianopolis</p>	<p>Collégial</p>	<p>La Presse Plus, 16 juin 2021</p>	<p>Depuis qu'il a été déposé le 13 mai dernier à l'Assemblée nationale, le projet de loi 96 fait des vagues dans les médias. De nombreux articles d'opinion ont déjà été publiés, notamment au sujet de la section II sur l'éducation collégiale et universitaire.</p> <p>En tant qu'étudiante francophone qui poursuit présentement un DEC au cégep anglophone Marianopolis, je me sens particulièrement interpellée. Née à Montréal, j'ai pour langue maternelle le français, auquel je suis très attachée. Cependant, le projet de loi 96 me semble inadéquat pour le protéger : je suis convaincue que d'autres avenues plus efficaces et positives existent pour promouvoir le français plutôt que d'instaurer un plafond d'admission dans les cégeps anglophones à 17,5 % de toutes les places disponibles dans les établissements francophones et anglophones (88.0.4).</p> <p>En se voulant raisonnable, le projet de loi met en place des provisions d'exemption incongrues qui permettraient à certains étudiants internationaux résidant au Québec de façon temporaire d'être admis en priorité dans les cégeps anglophones sans considération de leurs résultats scolaires, et d'être de surcroît dispensés du passage de l'épreuve uniforme de français.</p> <p>En ce sens, le projet de loi 96 pénalise au premier rang les étudiants francophones locaux tout en posant préjudice à leurs libertés individuelles de décider leur langue d'instruction supérieure.</p>

		<p>Le processus d'admission aux études postsecondaires est déjà très compétitif, et si ce projet de loi venait à se concrétiser, le Québec risquerait d'assister à l'exode de sa jeunesse vers d'autres provinces canadiennes.</p> <p>Je suis déçue de constater que les étudiants québécois n'ont pas été impliqués, ni même consultés dans l'élaboration du projet de loi. Il semblerait que bien d'autres acteurs s'expriment à la place de ma génération pour déterminer ce qui constitue le « meilleur choix », au lieu de chercher à comprendre ce qui nous motive à poursuivre des études supérieures en anglais.</p> <p>Pour ma part, je considère que le bilinguisme montréalais, qui se caractérise par la maîtrise de l'anglais en complément à une culture francophone édifiée depuis l'enfance, est une force et une richesse propres au Québec.</p> <p>Le bilinguisme apporte des avantages sur le reste du Canada anglophone en ce qui a trait à l'insertion sur le marché du travail.</p> <p>À l'approche de la saison électorale, ce projet de loi partisan crée un climat de tension et de division au sein de la société québécoise par un processus de sécurisation de la langue française. C'est un projet de loi qui se veut émotif. Il place en opposition les deux langues, française et anglaise, et leur refuse toute réconciliation et coexistence 88.0.1. Les établissements offrant l'enseignement collégial... appartiennent à une seule des catégories suivantes : francophone ou anglophone ». La survie de la langue française est dépeinte comme un enjeu fondamental de sécurité auprès de l'opinion publique. Par extension, les cégeps anglophones se transforment en menace à l'identité nationale, ce qui rend légitime la mise en œuvre de moyens extraordinaires et non démocratiques comme des quotas d'admission.</p> <p>Au lieu d'imposer une telle interdiction, le gouvernement pourrait raviver la vitalité de la langue française dans les établissements d'enseignement supérieur anglophones en promouvant l'organisation d'activités culturelles francophones, en rendant accessibles les occasions d'études et de carrières en français, en encourageant la traduction de certains documents académiques dans les deux langues, en rendant disponible aux élèves un guide universel de terminologies bilingues pour chaque discipline, en créant un réseau de conférenciers et de chercheurs francophones invités à présenter, voire en imposant dans le curriculum un troisième cours de littérature francophone ou un nouveau cours de culture québécoise.</p> <p>J'invite donc à présent mes pairs à se prononcer à leur tour sur les enjeux de ce projet de loi qui influence directement notre futur.</p>
--	--	--

Politique municipale			
Denis Coderre, candidat à la mairie de Montréal	Municipal	La Presse ² , 14 mai 2021.	Montréal est une métropole francophone, qui possède un cachet unique en Amérique du Nord, et j'offre mon entière collaboration au ministre John-Barrette afin que nous puissions protéger la langue française. Nous avons toutes les raisons de célébrer le fait francophone et d'en être fiers.
		Le Devoir, 15 mai 2021 https://bit.ly/3fstNxY	« Il est important de protéger les droits des communautés anglophones, tout en assurant la valorisation et la protection de la langue française. L'essentiel de notre démarche s'inscrit parfaitement dans notre vision du vivre-ensemble ; Montréal, c'est Molière qui rencontre Shakespeare : les droits de tout un chacun doivent être respectés afin d'atteindre l'équilibre. »
		Journal de Montréal, 1 ^{er} novembre 2021 https://bit.ly/3kdWQZh	L'ex-maire de Montréal a fait savoir qu'il souhaite que le service téléphonique 311 reste bilingue alors que le projet de loi prévoit que toutes les institutions publiques, incluant les villes, devront communiquer « exclusivement en français » avec les immigrants six mois après leur arrivée. Il a ajouté qu'il souhaitait même que ce service soit offert « en créole et en italien ». M. Coderre s'est aussi dit en accord avec une lettre ouverte publiée le mois dernier qui demande le retrait du terme « anglophones historiques » du projet de loi. Cette lettre, signée par des centaines de personnes, accuse le gouvernement de retirer le droit de recevoir des services en anglais à au moins 300 000 Québécois d'expression anglaise en le limitant à ceux qui sont admissibles aux écoles anglophones. « Pour le bien de la communauté [anglophone] [...], je serais prêt à le faire », a-t-il dit. S'il est élu, le chef d'Ensemble Montréal s'est ainsi engagé à rencontrer le ministre responsable de la langue française, Simon Jolin-Barrette.
Valérie Plante, mairesse de Montréal	Municipal	Communiqué du 14 mai, Cabinet de la mairesse https://bit.ly/3oiOzUR	À titre de seule métropole francophone d'Amérique du Nord, Montréal sera une alliée de la Loi 101 et de sa réforme. Le projet de Loi déposé aujourd'hui renforce les outils mis en place par la Ville pour assurer la pérennité du français à Montréal, tels que le plan d'action en matière de langue française présenté il y a quelques semaines.

² Hugo Pilon-Larose, « IL Y A URGENCE D'AGIR », La Presse Plus, p.A2.

			<p>L'exemplarité dans l'usage du français dans les institutions qui est mise de l'avant dans la réforme présentée aujourd'hui, est un objectif que nous partageons et que nous priorisons. Nous accueillons favorablement la création d'un ministère dédié à cette question, ainsi que la création d'un poste de commissaire, qui sont des instances parfaitement complémentaires au mandat de la première responsable de la langue française au comité exécutif de la Ville de Montréal.</p> <p>Comme la francisation est une mesure phare de notre plan d'action montréalais pour le français, la mise en place d'un guichet unique pour accompagner et outiller les nouveaux arrivants contribuera au succès de notre démarche commune.</p> <p>Je salue la volonté du gouvernement de laisser leur liberté d'action aux municipalités, leur permettant de garantir les services aux citoyens qu'elles jugent les plus adaptés. Nous souhaitons participer activement au suivi des indicateurs qui assureront le succès de ces nouvelles mesures. Nous réitérons notre volonté indéfectible à travailler avec le gouvernement pour promouvoir notre langue commune »</p>
Hadrien Parizeau, conseiller municipal	Municipal	La Presse, 17 mai 2021. https://bit.ly/3yj11bF	Nous avons un devoir d'agir avant qu'il ne soit trop tard. Montréal est une métropole francophone et doit le rester, a-t-il dit. Un plan d'action sans mesure structurante et qui ne respecte pas la volonté d'agir d'autant de Montréalaises et de Montréalais est nettement insuffisant. »
Beny Masella, président de l'Association des municipalités de banlieue (AMB)	Municipal	La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3eQZceJ	<p>À l'Association des municipalités de banlieue, qui représente les 15 villes liées de Montréal, le président Beny Masella affirme que le projet de loi est « intéressant ».</p> <p>« On comprend que Québec a choisi de maintenir l'autonomie municipale. Les villes qui tombent sous le seuil de 50 % de population anglophone auront le droit de maintenir leur statut bilingue, en passant une résolution au conseil dans les 120 jours, ce qui nous rassure beaucoup. C'est un bon compromis », illustre celui qui est aussi maire de Montréal-Ouest.</p> <p>L'association indique qu'elle devra toutefois « faire une analyse approfondie pour juger de l'impact précis » du projet de loi, notamment sur des enjeux « comme la langue de communication avec les entreprises ». « Le diable est dans les détails. On souhaite participer aux consultations qui arriveront », ajoute M. Masella.</p> <p>Depuis le départ, ce qu'on disait, c'est de ne pas toucher au statut bilingue des villes. On veut tout faire pour promouvoir la langue française, mais pas au détriment des droits acquis des populations anglophones.</p>

		<p>Communiqué de l'AMB, 13 mai 2021 https://bit.ly/3ogmTzW</p>	<p>De l'avis de l'AMB, le projet de loi contient des mesures intéressantes concernant le maintien du statut bilingue des municipalités comprenant une part significative de leur population qui est de langue maternelle anglaise. Par ailleurs, le projet de loi contient une très grande quantité de mesures visant la protection et le renforcement du statut de la langue française au Québec.</p> <p>« Nous recevons avec intérêt ce projet de loi, notamment en raison du mécanisme prévu permettant aux municipalités de conserver leur statut bilingue. Par contre, nous devons en faire une analyse approfondie pour juger de son impact précis sur des enjeux comme la langue de communication avec les entreprises. Comme tout le monde le sait, en matière légale, le diable est dans les détails. Nous souhaitons donc participer aux consultations prévues afin de contribuer à l'atteinte de l'équilibre souhaité dans le respect des droits de tous nos citoyens », déclare M. Beny Masella, président de l'AMB et maire de Montréal-Ouest.</p> <p>L'AMB appuie le consensus social et politique en faveur de la protection et du renforcement du statut de la langue française au Québec. Par ailleurs, selon l'AMB, le statut bilingue permis à certaines municipalités devrait être maintenu dans la législation, incluant dans le cas d'une évolution démographique.</p>
<p>Mitchell Brownstein, Maire de Côte Saint-Luc</p>	<p>Municipal</p>	<p>The Suburban, 12 mai 2021 https://bit.ly/3oHMDWk</p>	<p>Côte St. Luc will fight any attempt by the Legault government to remove its bilingual status “every step of the way,” Mayor Mitchell Brownstein told The Suburban Friday.</p> <p>[...]</p> <p>Brownstein was contacted in light of media reports that the CAQ government, pressed by the PQ’s Pascal Berubé, is looking into doing another evaluation of the bilingual status of various municipalities.</p> <p>[...]</p> <p>Contacted by The Suburban, Brownstein pointed out that “in 2014, when the PQ tried to create a mechanism where it could revoke bilingual status, Côte St. Luc led the fight against it and almost every bilingual city in the province supported us.</p> <p>“Our former Mayor Anthony Housefather joined TMR Mayor Philippe Roy in presenting our case to the National Assembly and I was very involved in that battle. We convinced the CAQ, including Premier Legault and their former language critic Nathalie Roy, that attacking the bilingual status of municipalities was a violation of the rights of the English-speaking community and the autonomy of municipalities, and so Mr. Jolin-Barrette would need to convince his colleagues to reverse themselves completely since they opposed this idea in 2014.”</p> <p>Brownstein said he is hopeful Premier François Legault is “too smart to go in this direction.</p> <p>“If they try, we will fight them every step of the way.”</p>

		<p>La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3eQZceJ</p>	<p>À Côte-Saint-Luc, le maire Mitchell Brownstein est du même avis. « Ici, seulement 18 % de la population a le français comme langue maternelle, donc c'est essentiel d'avoir la possibilité de continuer à être une ville bilingue. Je suis très content du respect de notre autonomie », insiste-t-il.</p>
<p>Jim Beis, maire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro</p>	<p>Municipal</p>	<p>The Gazette, 14 mai 2021 https://bit.ly/3hsF11</p>	<p>Pierrefonds-Roxboro borough mayor Jim Beis said he plans to adopt a motion to maintain bilingual status. According to the Quebec government, 28.9 per cent of the borough's population has English as a mother tongue. "This is a reasonable bill that will allow us to defend the citizens of Pierrefonds-Roxboro within established frameworks, which we will sit down to do immediately," Beis said.</p>
		<p>The Gazette, 3 juin 2021 https://bit.ly/3ph2T0u</p>	<p>Pierrefonds-Roxboro Mayor Jim Beis says his borough council plans to do just that.</p> <p>"As long as I'm here, I will work toward bilingual status," Beis told the Montreal Gazette. "The (provincial) government will always have the last say at the end of the day, but we will do everything we can in June to pass a motion before its adopted to make sure we're on the right track.</p> <p>"For us to have the opportunity to maintain our bilingual status is a step in the right direction. It allows for that municipal autonomy to continue," he said. "And when Bill 96 is adopted in the coming months, then we will pass a formal resolution to recognize our borough as a bilingual status borough of Montreal."</p> <p>Beis said Pierrefonds-Roxboro is a diverse community where people speak many languages, including both English and French.</p> <p>"When you look at the numbers from the 2016 census, we have a good 70 per cent of our population that either speaks English or has a third language. So almost two-thirds of our population is non-francophone. It doesn't mean they don't speak French, it doesn't mean they can't function in French.</p> <p>"Some of us, if not most of us, on the West Island are trilingual or more. I'm fluently trilingual. Greek is my mother tongue. My child, I sent her to French schools because we're in Quebec. I have to give her the best opportunity possible." [...] Beis said his borough already operates almost exclusively in French, but providing bilingual services to the public is an important feature of the West Island suburb.</p>

			<p>"We do everything in French at the city," he said. "Our administration works in French. Our meetings, everything that we do internally is done in French. The external communication, of course, we provide that in both languages. When our residents request anything in writing — like bylaws, regulations or council meeting notes or signage — everything we have locally is bilingual.</p> <p>"It's something that we are proud to have on the West Island. This is something that's been in effect since 1977, I believe. So taking into consideration that two bilingual ex-cities (Pierrefonds and Roxboro) were merged into one borough, we kept our bilingual status.</p> <p>"It's something we've held onto and are very proud of, which is to live in harmony and be able to function and work in French, as we already do."</p> <p>Beis said he is also sensitive to the protection of the French language in Quebec.</p> <p>"No one is disputing that Montreal is a French metropolis," he said. "We live in Quebec, so no one is disputing that. But I guess every government has the authority to pass laws that strengthen the French language."</p> <p>Still, Beis said he found the timing of Bill 96 odd. "To see something like this come down during a pandemic is quite surprising."</p> <p>"Hopefully there will be a process where they will have parliamentary commissions that allow for different briefs to be deposited by all the stakeholders"</p> <p>Beis said he wouldn't be surprised if court challenges were launched against Bill 96 because of the Legault government's potential use of the constitutional notwithstanding clause.</p> <p>"The notwithstanding clause is about trying to get something through without any consultation. That is a bit concerning with the people I've spoken to because if they do this now, for this, could there be other laws put into force using the notwithstanding clause?"</p>
Catherine Fournier, candidate à la mairie de Longueuil	Municipal	La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3eQZceJ	Catherine Fournier, pour qui il faudrait « réévaluer » le statut bilingue de Greenfield Park. « Il y a d'énormes changements démographiques en cours à Greenfield Park. Il serait difficile de justifier le maintien du statut bilingue dans ce contexte. Ceci étant dit, il faut tout de même reconnaître que la langue anglaise fait partie du patrimoine de l'arrondissement », soutient-elle.

Philippe Roy, maire de Ville Mont-Royal	Municipal	24 heures, 19 mai 2021	Le projet de loi 96 (sic) déposé par le gouvernement Legault prévoit que certaines villes bilingues pourraient perdre ce statut, à moins que leur conseil municipal ne dépose une résolution à l'effet de le préserver. Le maire Roy a tenu à être clair en assurant qu'il déposerait une telle résolution, conservant par le fait même le statut bilingue de Mont-Royal.
Claude Charron, président de l'arrondissement de Lennoxville	Municipal	Radio-Canada, 14 mai 2021 https://bit.ly/3eOHo3u	Cela [gel de la proportion de places disponibles dans les cégeps anglophones] a un gros impact, parce que 50 % des inscriptions sont des francophones, déplore-t-il. Il soutient par ailleurs qu'étudier dans un environnement anglophone est un atout pour ces francophones, puisque cela permet de consolider leur deuxième langue. Tu sors du secondaire, tu ne maîtrises pas nécessairement l'anglais. Mais en allant au Collège, tu apprends l'anglais. Tu fais ta formation et tu apprends l'anglais en même temps.
		The Record, 21 mai 2021 https://bit.ly/3fzWwRx	Lennoxville Borough President Claude Charron is trying to work with Saint-François Deputy Geneviève Hébert to understand how the bill will affect the unique borough in Sherbrooke. According to Charron, it depends if they use data from Statistics Canada. "I'm talking about Lennoxville because Lennoxville has a bilingual status, not Sherbrooke. It's a borough, but when we became Sherbrooke, that was one of the conditions; we keep our bilingual status," he said. This isn't his only concern, though, as he is worried about the bill's proposal to put a 17.5 per cent enrolment cap on students wishing to attend English cegeps. Charron believes this will alter the face of Champlain College Lennoxville. "It would be really dramatic for Champlain because their sports programs are really, really strong," he said. "They have an excellent reputation, their football, hockey, basketball, women's and men's, and 80 to 90 per cent of the clubs are Francophones." The Quebec government believes the number of Quebecers claiming French as a mother tongue is going down, but this is linked to Montreal, he said, not all of Quebec, adding that his granddaughter went to Champlain, and she still identifies as Francophone. He also questioned how the government can force young adults into attending French or English schools. Most cegep students are over 18 years old, he said, they are able to make their own decisions. It is still a project, though, and he plans to challenge it.

			"We're going to work on it, that's for sure, we're not going to let it go just like that, so that's why I'm talking to our deputy and exposing these facts," said Charron.
Richard Burcombe, maire de Lac Brome	Municipal	Radio-Canada, 14 mai 2021 https://bit.ly/3eOHo3u	<p>Avec la nouvelle mouture de la Loi 101, ces municipalités perdront leur privilège si moins de 50 % de sa population est anglophone. Toutefois, elles pourront préserver leur statut si elle adopte une résolution.</p> <p>Le maire de Lac-Brome, Richard Burcombe, est soulagé que Québec offre cette option. Néanmoins, il ne croit pas que le bilinguisme soit une menace au français.</p> <p>Si le gouvernement veut renforcer la langue française, très bien. Mais n'enlève pas les droits des citoyens dans ces municipalités, soutient-il.</p> <p>Pour moi, le statut bilingue ne met pas en péril la langue française.</p>
		The Record, 21 mai 2021 https://bit.ly/3fzWwRx	<p>Brome Lake Mayor Richard Burcombe echoed Gérin's thoughts. There is no question about keeping the status, he told The Record.</p> <p>"Naturally, we will wait, because right now it's only a project, so when it's passed in the National Assembly then we will immediately pass a resolution to the effect that we want to keep our bilingual status," said Burcombe.</p> <p>The English community in Brome Lake makes up about 40 to 45 per cent of the population, he added, and residents have shared their concerns in the Knowlton.Com Facebook group. But Burcombe said that many of them know he will not give up the town's bilingual status.</p> <p>"All our council meetings are bilingual; the resolutions are read in French, and we translate into English as we go. All our signs on our walking paths are in French and English with French being more dominant in the French writing," he said.</p> <p>Burcombe said he knows some towns with less than 20 per cent English-speakers also plan to keep their bilingual status. The mayors are being very straightforward, he said, they want to keep the status in place for residents.</p> <p>"I was elected to serve both French and English languages and all our staff at the town of Brome Lake are perfectly bilingual," said Burcombe.</p>
Ville de Pincourt	Municipal	The Gazette, 20 mai 2021	The town of Pincourt says it plans to maintain its bilingual status as a municipality.

		https://bit.ly/2T28FqR	<p>"Even though the Town of Pincourt encourages the protection of French, the town advocates maintaining its bilingual status," the town said in a statement after the Quebec government last week unveiled Bill 96, a sweeping reform of provincial language laws.</p> <p>The language bill would remove bilingual status in cities where less than 50 per cent of the population claim English as a mother tongue. However, the bill also provides a mechanism for cities to determine if they want to maintain bilingual status within 120 days of the formal adoption of the bill.</p> <p>About 35 per cent (5,090) of Pincourt's total population of 14,558 claimed English as mother tongue in the 2016 federal census.</p> <p>Another 6,805 citizens claimed French as their mother tongue. But a clear majority of 10,005 citizens claimed knowledge of both English and French.</p> <p>Pincourt also said it supports the aim of Bill 96.</p> <p>"The draft of Bill 96 seeks to further promote and strengthen the French language, which the town of Pincourt fully supports. However, we are of the opinion that these actions must be carried out with respect for municipal autonomy and therefore, that the status quo regarding the recognition of the bilingual status of cities, should be maintained," the town stated.</p> <p>"For many years, our town has enjoyed this recognition in a harmonious way by communicating general information both in French and in English, in order to ensure understanding of it by as many citizens as possible."</p>
		<p>Your Local Journal, 20 mai 2021 https://bit.ly/3vvkGDN</p>	<p>The Town of Pincourt, which also has official bilingual status, will continue to provide its residents with bilingual services as well, said Mayor Yvan Cardinal.</p> <p>"First of all, we have taken note of this new draft bill and the Charter of the French Language which is behind this law. For Pincourt, the bilingual status we have will be maintained when this new bill is eventually adopted.</p> <p>When it is adopted perhaps, in the fall, for sure the city will pass a resolution to maintain the same level of bilingual services that we now have. It's also to protect our heritage. We've been a bilingual city since 1978 and it's an important part of our community," said Cardinal.</p>
Ville de Kirkland	Municipal	The Gazette, 20 mai 2021	The city of Kirkland said it plans to maintain its bilingual status as a Quebec municipality.

		https://bit.ly/3hOdMoO	<p>Under Bill 96, which proposes changes to Quebec's Charter of the French Language, cities with less than 50 per cent of citizens claiming English as a mother tongue could lose their bilingual status.</p> <p>However, the bill also provides a compromise for those cities wishing to continue offering services to citizens in both English and French. Those cities must adopt a resolution to keep their bilingual status within 120 days following the Legault government's formal adoption of Bill 96.</p> <p>The city of Kirkland posted its intentions to maintain the status quo on its website: "Kirkland takes great pride in providing all of its services to the public in both official languages. Rest assured that the Kirkland Town Council will do everything in its power to ensure that the city maintains its bilingual status and will, in due time, take all necessary steps to use the enabling provisions of Bill 96, including the impending adoption of a resolution to this end.</p> <p>"Looking back at the history of our fair city, one cannot but notice that the French and the English languages have always coexisted in harmony."</p> <p>"Over the years, leaders who have succeeded one another at the head of the city, have diligently recognized bilingualism as forming an integral part of the everyday life of the Kirkland community, even before the incorporation of the municipality."</p> <p>According to the 2016 federal census, a majority of Kirkland's 20,151 citizens speak English (13,315) as a first language, but not as a mother tongue (8,180).</p> <p>A total of 3,905 citizens claimed French as their mother tongue, while another 6,805 citizens claimed a mother tongue other than French or English. A large majority (15,295) also claimed knowledge of both English and French.</p> <p>Kirkland Mayor Michel Gibson recently told the Montreal Gazette that the Legault government should not revoke the bilingual status of municipalities.</p> <p>"They're barking up the wrong tree if they're going that way," he said. "I don't want to be part of the ignorance because the CAQ and Parti- Québécois are two of the same. They're a bunch of dividers if you look at the history."</p>
Robert Myles, president d'arrondissement, Greenfield Park	Municipal	Le Courrier du Sud, 14 mai 2021 https://bit.ly/342UDYq	En réaction à la présentation du projet de loi 96, le président d'arr. de Greenfield Park a réaffirmé son intention de conserver le statut bilingue de son arrondissement. [...]

			<p>À cet égard, le président de l'arr. de Greenfield Park Robert Myles salue le «discernement» du gouvernement à assurer la protection du français dans le respect des droits des minorités historiques d'expression de langue anglaise.</p> <p>Bien que la communauté anglophone ne représente que 26% de la population de l'arrondissement, selon le plus récent recensement, M. Myles confirme ainsi sa volonté de maintenir le statut bilingue de Greenfield Park, acquis en 1977.</p> <p>«La décision appartient à la communauté de Greenfield Park et ils auront l'opportunité de se prononcer le 7 novembre prochain. Je les invite à envoyer un message clair, a lancé l'élu. Il faut rejeter les personnes qui cherchent à provoquer la chicane et la division dans la communauté unie de Greenfield Park.»</p> <p>Le conseil d'arrondissement a d'ailleurs voté à l'unanimité le 3 mai dernier une résolution demandant le respect des dispositions linguistiques conférées par le statut bilingue.</p> <p>[...]</p> <p>«L'arr. de Greenfield Park dispose d'un caractère distinct et unique à Longueuil où francophones et anglophones vivent en harmonie depuis des décennies, expose M. Myles. Les services sont toujours offerts en français d'abord. Pourquoi changer une formule qui fonctionne bien?»</p>
Vincent Gérin, maire d'Ayer's Cliff	Municipal	The Record, 21 mai 2021 https://bit.ly/3fzWwRx	<p>"I want to keep it and I'm pretty sure the council will follow my recommendation on this," said Ayer's Cliff Mayor Vincent Gérin.</p> <p>[...]</p> <p>"My understanding of it is that the resolution we pass would be good for five years and then it would be renewable," Gérin said.</p> <p>Ayer's Cliff has always been bilingual, he continued, bylaws are written in both French and English. He added that other than a few people expressing concern over Facebook, residents have not phoned him to talk about the bill.</p> <p>If people are worried, though, Gérin wants residents to push their fears aside, as he has every intention of keeping the bilingual status.</p>
Richard Violette, maire d'Ogden	Municipal	The Record, 21 mai 2021 https://bit.ly/3fzWwRx	<p>Ogden Mayor Richard Violette said the bill won't change anything for residents. While he noted the town has become more French, with many French-speaking Montrealers buying property in the area, there is no debate around keeping bilingual status.</p>

			"In June, we're going to pass a resolution just to make sure that we do hold our status because as far as I've read, you're supposed to ask for a resolution every five years to maintain our status, if we're under 50 per cent English," said Violette.
Jean-Pierre Bordua, maire d'Ulverton	Municipal	Le Devoir, 27 mai 2021 https://bit.ly/2SBIKqM	Le maire d'Ulverton, Jean-Pierre Bordua, obéira au « devoir d'exemplarité [dans la] protection et la valorisation de la langue française » prescrit à l'État québécois par le ministre Simon John-Barrette. La proportion de personnes dont la langue maternelle est l'anglais est passée dans ce hameau des Cantons de l'Est reconnu pour son moulin à laine de 17 % en 2011 à 14,5 % en 2016. « Ça ne nous donne absolument rien [le statut de municipalité bilingue] », affirme M. Bordua dans un échange avec Le Devoir. « Les jeunes Anglais s'en vont, ce qui fait que la population baisse. C'est le cours inéluctable de l'histoire, on s'en va vers des villes francophones », poursuit-il.
Carolle-Anne Dubé, mairesse de Métis-sur-Mer	Municipal	Le Devoir, 27 mai 2021 https://bit.ly/2SBIKqM	La mairesse de Métis-sur-Mer, Carolle-Anne Dubé, accuse M. Jolin-Barrette de « lancer un baril de poudre » dans la cour des municipalités. Elle compte défendre bec et ongles le statut bilingue accordé à l'arrondissement MacNider où 11,6 % d'anglophones ont élu domicile. La santé financière de sa municipalité du Bas-Saint-Laurent en dépend, selon elle. « L'arrondissement MacNider paye 71 cents par 100 \$ d'évaluation. Le secteur Les Boules, francophone, paie 29 cents sur 100 \$. Alors, qui fait vivre la ville ? Les francophones ou les anglophones ? » demande-t-elle, tout en précisant habiter dans l'arrondissement MacNider. « Je paye des taxes pour que nos francophones du secteur puissent jouir d'une belle vie et de nombreux services », dit-elle, reprochant à l'équipe de François Legault de ne « pas cibler le problème au bon endroit, carrément ». À ses yeux, il vaudrait mieux multiplier les initiatives afin d'améliorer la qualité de la langue française, aux Boules notamment. « Venez faire un tour dans le secteur Les Boules, dites-moi si vous comprenez ce que le monde dit quand ils parlent. Le monde parle un mauvais français, ne savent pas l'écrire, ça me met dans tous mes états », confie-t-elle au Devoir. « On dit "c'est la faute des Anglais", non, c'est pas la faute des Anglais, là, c'est la faute des Français, un, qui ne sont pas instruits, parce que regardez le niveau d'éducation et d'instruction ici, ça fait pitié », ajoute-t-elle.
		ici.radio-canada.ca, 27 mai 2021 https://bit.ly/3fQkq bD	Appelée à se positionner sur le projet de réforme de la loi 101, la mairesse de Métis-sur-Mer, Carolle-Anne Dubé, entend défendre le statut bilingue du secteur anglophone de sa municipalité. Toutefois, elle croit qu'avant de défendre le français, il faudrait que les résidents de sa ville et les Québécois en général le parlent correctement. [...] Pour Carolle-Anne Dubé, il serait inacceptable de se plier à ces exigences puisque, selon elle, le côté anglophone de Métis-sur-Mer — le secteur de McNider — apporte beaucoup au côté francophone, soit le secteur des Boules. Dans les derniers trois ans et demi, le côté anglophone nous a donné un quart de million pour le service incendie, rappelle-t-elle. Toutefois, Carolle-Anne Dubé saisit l'occasion pour exprimer son malaise face à la qualité du français du côté francophone de sa municipalité, mais aussi au Québec en général.

			<p>J'ai habité l'ouest de Montréal pendant des années et quand je suis revenue en région, ça m'a pris un an pour comprendre le dialecte, mentionne-t-elle.</p> <p>« Je ne vous répéterai pas ce que j'ai entendu. Je ne comprenais pas ce que les gens disaient. On ne parle pas un français correct dans les maisons. C'est là que ça commence. »</p> <p>La mairesse s'en prend aussi à la qualité du français en général au Québec et même dans des médias comme TVA ou Radio-Canada.</p> <p>On ne parle pas un bon français au Québec, croit la mairesse. Si on ne peut pas le parler correctement à la maison, c'est inacceptable! Et que le gouvernement se mêle de ça... Il devrait insister dans les établissements scolaires pour qu'un français correct y soit enseigné.</p> <p>La mairesse prend pour exemple ses propres enfants qui ont grandi en milieu anglophone et s'expriment dans un français impeccable.</p> <p>Carolle-Anne Dubé note cependant que la qualité de la langue anglaise est aussi douteuse et que beaucoup de locuteurs parlent ce qu'on appelle communément le slang. Les Anglais ne sont pas tellement mieux, estime-t-elle.</p> <p>La mairesse ne craint pas les foudres de ses électeurs francophones et souhaite se représenter aux élections de cet automne.</p>
Agnes McKell, mairesse de la municipalité de la paroisse de Très-Saint-Sacrement	Municipal	Le Devoir, 27 mai 2021 https://bit.ly/2SBIKqM	Agnes McKell, la mairesse de la municipalité de la paroisse de Très-Saint-Sacrement (39,7 % d'anglos), en Montérégie, entend également faire adopter une résolution afin de préserver le statut bilingue. Elle le fera pour la jeunesse, précise-t-elle. « Je feel mal pour les jeunes francophones [...].Sils veulent aller aux États-Unis dans le reste du Canada, il faut parler anglais », fait valoir Mme McKell.
Scott Pearce, maire du canton de Gore et représentant des municipalités bilingues au sein de la Fédération	Municipal	Le Devoir, 27 mai 2021 https://bit.ly/2SBIKqM	L'adoption d'une résolution prévoyant le maintien du statut de municipalité bilingue passera comme une lettre à la poste au conseil municipal du canton de Gore (20,2 % d'anglos), selon son maire, Scott Pearce. L'élu estrien entend soumettre le 3 juin un projet de proposition au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) — où il est représentant des municipalités bilingues —, visant à « demander » au gouvernement de « juste affirmer que les municipalités qui ne veulent pas leur statut bilingue peuvent toujours y renoncer [...] au lieu d'enlever ces droits ». Il ne se contente pas de la position prise par la FQM après le dépôt du projet de loi sur la langue officielle

québécoise des municipalités (FQM)			et commune du Québec, le français. Le FQM s'était dite « soulagée » de voir le gouvernement caquiste donner la possibilité aux municipalités de préserver leur statut bilingue, et ce, au nom de l'« autonomie municipale ».
		L'Argenteuil, 28 mai 2021 https://bit.ly/2TUK6wA	Pour Scott Pearce, maire de Gore et représentant des municipalités bilingues au sein de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), il aurait été préférable d'opter pour le statu quo et d'éviter le mur à mur préconisé par le gouvernement du Québec. En voulant régler la situation montréalaise, le gouvernement caquiste risque de générer des tensions dans des municipalités où règnent une solidarité et une paix sociale entre les deux communautés linguistiques. Malgré tout, le maire Pearce est sûr que ses concitoyens ne désireront pas remettre en question le statut bilingue de sa municipalité puisque cet héritage fait partie du patrimoine et que les deux groupes linguistiques vivent en harmonie depuis longtemps. Malgré sa confiance, M. Pearce ne restera pas les bras croisés et c'est en tant que représentant des municipalités bilingues au sein de la FQM qu'il compte bien proposer des amendements à la loi.
Luc Trépanier, maire de Barkmere	Municipal	Le Devoir, 27 mai 2021 https://bit.ly/2SBIKqM	Certaines municipalités ont évoqué l'importance de la villégiature sur leur territoire pour justifier le maintien de leur statut bilingue. C'est le cas de Pontiac (38,6 % d'anglos) en Outaouais ainsi que de Lac-Tremblant-Nord (44,4 d'anglos) et de Barkmere (33 % d'anglos) dans les Laurentides. « Nous espérons tout de même que, dans sa sagesse, le gouvernement du Québec considère les contribuables en plus de la population permanente, surtout, car ce sont les contribuables qui financent les municipalités par leur compte de taxes », indique le maire de Barkmere, Luc Trépanier. « Une municipalité est au service de ses contribuables, d'abord et avant tout. Vous comprendrez que nous devons conserver notre statut de ville bilingue, afin de desservir la majorité de ceux-ci », répète-t-il.
Ville d'Otterburn Park	Municipal	Le Devoir, 27 mai 2021 https://bit.ly/2SBIKqM	La ville d'Otterburn Park, dont la proportion d'anglophones de langue maternelle est la plus faible de la liste (5,7 % d'anglos), envisage de mener une « consultation publique » — peut-être par le biais d'un « sondage » — avant d'afficher ses couleurs.
		L'Oeil Régional, 19 mai 2021 https://bit.ly/2QZuUgu	« Le statut nous permet seulement de mettre un peu d'information en anglais dans [le bulletin municipal] l'Info Otterburn. » [...] Selon le maire, le chiffre de 5,7 % d'unilingues anglophones est même beaucoup trop élevé. « On doit être rendu à 2 % d'unilingues anglophones, et ils ont tous plus de 80 ans. Le bilinguisme, c'est un problème qui va finir par se régler de lui-même ici. »
Bruce Wafer, maire d'Escuminac	Municipal	Le Devoir, 27 mai 2021 https://bit.ly/2SBIKqM	Le projet de loi 96 qui vise à assurer la vitalité de la langue française au Québec constitue une source de stress inutile, résume le maire d'Escuminac (25,7 % d'anglos), Bruce Wafer. « On a une population vieillissante dont une grosse partie est unilingue anglophone. Alors, à ce stade ici dans leur vie, je pense de leur rajouter un autre stress, ça ne vaut pas la peine », souligne l' élu gaspésien.

Jamie Nicholls, maire d'Hudson	Municipal	Your Local Journal, 20 mai 2021 https://bit.ly/3vvkGDN	Hudson, which has official bilingual status, will continue to provide services to its residents in English and French although there is concern about how some of the changes could affect small and medium sized business owners within the municipality. "Bill 96 will not have an effect on bilingual services in Hudson," Mayor Jamie Nicholls told The Journal. "Nevertheless we share the same concerns as Quebec's business community does that the bill sets up challenges for small and medium businesses recovering from the pandemic just when they need assistance."
Robert Grimaudo, maire de Saint-Lazare	Municipal	Your Local Journal, 20 mai 2021 https://bit.ly/3vvkGDN	Unlike Hudson and Pincourt. Saint-Lazare does not have official bilingual status and would be bound to adhere to whatever modifications are made to further strengthen the French language under Bill 96 when it is adopted. "As you know, the Quebec government will give municipalities 120 days to pass a resolution to maintain their official bilingual status," said Mayor Robert Grimaudo. "Saint-Lazare has never had official bilingual status. Because of that, we can't apply for it," he said. Despite not being officially bilingual, Grimaudo said the town will continue to maintain its bilingual website and to provide information in English to residents who request it. "I don't think it mentions anything about websites in the proposed bill unless I missed something. At this time, there is no reason to change the way Saint-Lazare is servicing its clientele. We provide a lot of English information and we will continue to do so," he said.
Guy Pilon, maire de Vaudreuil-Dorion	Municipal	Your Local Journal, 20 mai 2021 https://bit.ly/3vvkGDN	Mayor Guy Pilon said his city will continue to maintain its bilingual website the way it is. "We thought about it two or three years ago and realized there are many cities around Vaudreuil-Soulanges which don't have bilingual status but they do more than they're supposed to. I don't have any problem with giving more services in English," he said. "We will continue to do so and enlarge our English communications. We will continue to do the same thing unless the government tells us there is something we're not supposed to do. We will continue to give information as much as we can in both languages for as long we can. We will do what we can to maintain things as they are."
Julie Brisebois, mairesse de Senneville		The Gazette, 3 juin 2021 https://bit.ly/3ph2T0u	Senneville Mayor Julie Brisebois said she is in favour of allowing municipalities to decide on retaining bilingual status. "No one is better placed than the local government to know if it doesn't make sense to keep this bilingual status," she said.
Tom Arnold, maire de Grenville-sur-la-Rouge		L'Argenteuil, 28 mai 2021 https://bit.ly/2TUK6wA	«Avec son projet de loi, le gouvernement ouvre une canne de vers», selon le maire Tom Arnold, qui a l'intention de signifier son désaccord par voie de résolution.

Jason Morrison, maire de Wentworth		L'Argenteuil, 28 mai 2021 https://bit.ly/2TUK6wA	Quant à lui, Jason Morrison, le maire de Wentworth, est d'avis que loi 101 fait pleinement son travail et que le projet de loi risque d'empêcher les villes de communiquer dans les deux langues avec leurs citoyens. «Ça m'inquiète surtout pour mes parents et pour mes concitoyens qui ne sont pas en mesure de comprendre le français ». Malgré qu'il soit satisfait que le projet de loi prévoit un mécanisme permettant le maintien du statut bilingue de sa ville, ce dernier se dit tout de même inquiet puisqu'un nouveau conseil municipal pourrait dans le futur menacer le bilinguisme dans sa municipalité. Tout comme ses collègues de Gore et de Grenville-sur-la-Rouge, le maire Morrison est convaincu que la population de Wentworth sera favorable au maintien du bilinguisme et que le gouvernement se trompe de cible en précisant que le déclin du français se vit essentiellement dans la métropole.
Georges Bourelle, maire de Beaconsfield		The Gazette, 16 juin 2021 https://bit.ly/2TzOCR4	<p>Although more than 50 per cent of Beaconsfield's population claims English as a mother tongue, Mayor Georges Bourelle said it passed a resolution as a symbolic gesture in favour of bilingualism.</p> <p>"For us, this resolution conveys an important message that reflects the spirit of our community," Bourelle said.</p> <p>"The English and French language have both forged our society and continue to unite our community in a social environment that is inclusive, tolerant and generous, open and multicultural." [...]</p> <p>Although not legally necessary, Bourelle said it was important for the city to make clear its position on the issue of bilingualism.</p> <p>"We certainly wanted to send a message that bilingual status in Beaconsfield is important. Of course we were trying to get a message to the Quebec government about bilingual status, but also reaffirm with our own residents that we were not going to be quiet and passive about Bill 96.</p> <p>"Even though we qualify at this point with about 55 per cent of our population identified as having English as their native language, we still wanted to reaffirm our stance on bilingualism.</p> <p>"We did have some residents who inquired by emails: 'Where does Beaconsfield stand?' So being passive or quiet would not have met the expectations of some of our residents who wanted to hear where we stood on the issue."</p>
Michel Gibson, maire de Kirkland		The Gazette, 16 juin 2021 https://bit.ly/2TzOCR4	<p>The city of Kirkland also recently passed a resolution in favour of retaining its bilingual status.</p> <p>Mayor Michel Gibson said he was following through on a promise he made to Kirkland citizens back in May after Bill 96 was tabled.</p> <p>Gibson was one of the first West Island mayors to publicly commit to retaining his city's bilingual status.</p>

<p>Balarama Holness, candidat à la mairie de Montréal</p>		<p>Le Devoir, 25 juin 2021 https://bit.ly/3qVt3a8</p>	<p>Le candidat à la mairie de Montréal Balarama Holness plaide en faveur d'un statut bilingue pour la Ville de Montréal, jetant du même coup un pavé dans la mare en pleine journée de fête nationale. Selon lui, les citoyens anglophones et allophones devraient avoir un meilleur accès aux services en anglais à la Ville et les entreprises devraient pouvoir mener leurs activités dans les deux langues afin d'assurer à la métropole un meilleur rayonnement sur la scène internationale.</p> <p>« La réalité sur le terrain, c'est que Montréal est une ville multiculturelle et bilingue. C'est simplement la réalité », soutient l'ancien joueur des Alouettes, qui briguera la mairie de Montréal le 7 novembre prochain à la tête de son parti, Mouvement Montréal. « Le Québec est une société distincte au Canada et Montréal est une métropole distincte au Québec. Il faut le reconnaître. »</p> <p>Balarama Holness a décidé d'adopter cette position dans la foulée du projet de loi 96 sur la langue officielle et commune du Québec et du projet de loi fédéral C-32 sur les langues officielles.</p> <p>Il reproche notamment au gouvernement Legault son recours à la clause dérogatoire pour protéger la loi 96 de contestations judiciaires. « Pour moi, le fait qu'on suspende nos droits immédiatement sans avoir laissé les tribunaux légiférer [...], c'est très problématique. »</p> <p>Quant au projet de loi C-32, il créera « une deuxième classe de citoyens au Québec : les personnes anglophones minoritaires », affirme-t-il.</p> <p>Le premier article de la Charte de la Ville de Montréal stipule que Montréal est une ville de langue française, mais, selon Balarama Holness, ce statut devrait être modifié pour faire de Montréal une « ville multiculturelle et bilingue ».</p> <p>En premier lieu, tous les Montréalais anglophones et allophones devraient avoir accès à des services municipaux en anglais, estime Balarama Holness. L'ensemble des documents de la Ville devraient aussi être offerts dans les deux langues, ce qui n'est pas le cas de toutes les publications émanant de l'appareil municipal à l'heure actuelle, ajoute-t-il.</p> <p>[...]</p> <p>La bilinguisation devrait aussi s'étendre au secteur privé, ajoute Balarama Holness, tout en reconnaissant que Montréal n'a pas de compétence en la matière. Ainsi, avance-t-il, les entreprises montréalaises devraient pouvoir mener leurs activités dans les deux langues, ce qui leur permettrait d'être plus compétitives à l'échelle nationale et sur la scène internationale et d'attirer des investisseurs étrangers.</p>
---	--	---	---

			<p>Et qu'en est-il du français, dont le déclin est observé depuis des années dans la métropole ? Balarama Holness assure qu'il importe de protéger la langue française. Pour y parvenir, il suggère que la Ville offre des cours de français gratuits à l'ensemble de la population. Il fait cependant valoir qu'accorder plus de droits aux minorités anglophones et allophones n'empiète pas sur ceux des francophones.</p> <p>Fils d'un père d'origine jamaïcaine et d'une mère québécoise, Balarama Holness se décrit lui-même comme un « fier francophone et un fier anglophone ». « J'ai appris le français grâce à la loi 101, dit-il. [Ma démarche] ne vise pas à continuer à éroder la langue française. On veut la protéger. On veut la valoriser. Mais on peut le faire tout en protégeant les droits des autres minorités linguistiques. »</p> <p>Le candidat à la mairie est convaincu que plusieurs francophones seront d'accord avec sa position. « Je crois qu'il y a beaucoup de francophones des plus jeunes générations qui comprennent les faits simples : il faut pouvoir faire des affaires dans les deux langues pour être compétitifs à l'échelle nationale et à l'échelle internationale. Il faut pouvoir offrir des services en français et en anglais dans tous les secteurs, y compris le secteur de la santé. » [...]</p>
Milieu syndical			
Denis Bolduc, secrétaire général de la FTQ	Syndical	Communiqué de la FTQ, 13 mai 2021 https://bit.ly/3y7ZN34	<p>La FTQ tient à saluer le dépôt du projet de loi no 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, et se réjouit de la volonté gouvernementale d'assumer par des mesures concrètes le rôle exemplaire que doit jouer l'État dans la promotion du français. La création d'un ministère de la Langue française et du poste de Commissaire à langue française indépendant, nommé par l'Assemblée nationale, ainsi que le renforcement des champs d'action de l'OQLF montre tout le sérieux du gouvernement en matière de promotion et de défense de la langue nationale du Québec.</p> <p>« Il est rassurant de lire que le projet de loi du ministre prévoit que les travailleurs et travailleuses auront droit à un milieu exempt de discrimination ou de harcèlement relativement à l'usage du français. La mise en place de nouveaux moyens pour assurer la prédominance du français dans les milieux de travail nous permettra de donner un souffle nouveau aux comités de francisation. Nos revendications en matière de langue du travail ont aussi été entendues et les syndicats affiliés à la FTQ seront prêts à collaborer avec les employeurs pour la mise en place des programmes de francisation dans les entreprises de 25 employés et plus. Quant au renforcement des mesures pour contrer les exigences de bilinguisme souvent farfelues de certains employeurs, il était temps que l'on agisse pour arrêter cette lourde tendance », déclare le secrétaire général de la FTQ, Denis Bolduc.</p> <p>Depuis plusieurs années, la FTQ réclame aussi que les travailleuses et travailleurs de compétence fédérale soient assujettis à la Charte de la langue française. Nous sommes heureux de constater que nos revendications ont porté fruit et nous demandons au gouvernement fédéral de collaborer rapidement dans la mise en place de cette mesure.</p>

			<p>« Nous saluons également la mise sur pied de Francisation Québec, un guichet unique voué à la francisation des personnes immigrantes. Nous demeurerons cependant vigilants quant à l'accessibilité des programmes qui y seront offerts.</p> <p>Pour la FTQ, le succès de la francisation est lié à une offre de cours de français pendant les heures de travail et sur les lieux de travail. Les employeurs québécois auraient tout intérêt à constater qu'une francisation réussie de leurs nouveaux employés peut aussi agir sur la productivité. L'avenir du français au Québec est aussi tributaire de la francisation de ces nouveaux Québécois et Québécoises », ajoute Denis Bolduc.</p> <p>« Enfin, nous nous réjouissons de voir apparaître de nouvelles règles pour assurer la francisation des commerces de même que l'imposition de mesures pour freiner la baisse de la fréquentation scolaire dans les cégeps francophones », conclut le secrétaire général.</p>
<p>Jacques Létourneau, président de la CSN</p>	<p>Syndical</p>	<p>La Presse, 14 mai 2021 https://bit.ly/3ffL1i9</p>	<p>« Il était temps qu'on arrête de jouer à l'autruche en refusant d'admettre la lente anglicisation de l'ensemble du Québec, et du Grand Montréal en particulier. Des mesures s'imposaient et nous sommes soulagés aujourd'hui de constater les efforts notables du ministre John-Barrette en ce sens [...] [Par ailleurs] la simple traduction des affiches au travail ne suffit pas à franciser les milieux. Le gouvernement doit valoriser, promouvoir et soutenir la francisation des travailleurs et des travailleuses ainsi que des cadres dans les PME et les grandes entreprises. En ce sens, la création de l'organisme Francisation Québec est une excellente nouvelle. »</p>
		<p>Communiqué de la CSN, 13 mai 2021 https://bit.ly/3f4jckc</p>	<p>La CSN applaudit le dépôt du projet de loi sur la réforme de la loi 101 attendue depuis des mois et se réjouit à première vue de voir le gouvernement se pencher enfin sur le sort des travailleuses et des travailleurs francophones du Québec.</p> <p>[...]L'un des principaux indicateurs de l'anglicisation est l'omniprésence des exigences en anglais dans les critères d'embauche. Malheureusement, peu de moyens étaient disponibles pour faire respecter le droit de travailler en français contenu dans la loi 101. Avec le projet de loi déposé aujourd'hui, l'employeur aura l'obligation de démontrer que le bilinguisme est absolument nécessaire avant de pouvoir en faire un critère d'embauche. « La réécriture des articles portant sur l'exigence d'une autre langue est un message clair envers les employeurs et les tribunaux : l'exigence du bilinguisme lorsqu'elle n'est pas justifiée n'a tout simplement pas lieu d'être », soutient le président de la CSN, Jacques Létourneau.</p> <p>Le président de la CSN souligne par ailleurs que la francisation des lieux de travail et des personnes, particulièrement dans le Grand Montréal, a été trop souvent mise de côté. « La simple traduction des affiches au travail ne suffit pas à franciser les milieux. Le gouvernement doit valoriser, promouvoir et soutenir la francisation des travailleurs et des</p>

			<p>travailleuses ainsi que des cadres dans les PME et les grandes entreprises. En ce sens, la création de l'organisme Francisation Québec est une excellente nouvelle », ajoute-t-il.</p> <p>Jacques Létourneau est également satisfait de voir que le rôle des travailleuses et travailleurs sera enfin reconnu au sein des comités de francisation dans les grandes entreprises. « Ces comités, qui réunissent travailleurs et employeurs, aident les milieux de travail à trouver les meilleures solutions en matière de francisation. En y officialisant le rôle des travailleurs, ces comités deviendront de véritables mécanismes de valorisation de la langue française au travail</p>
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	Syndical	<p>Communiqué de la CSD, 13 mai 2021 https://bit.ly/33Jb2RA</p>	<p>La Centrale des syndicats démocratiques (CSD) accueille favorablement le projet de loi no 96 modernisant la Charte de la langue française. L'analyse préliminaire de la CSD lui permet de croire que les mesures costaudes promises par le ministre Jolin-Barrette sont au rendez-vous.</p> <p>La CSD se réjouit de voir le gouvernement Legault prendre la défense de la langue française au Québec au sérieux en accentuant son importance par des ajouts au préambule et à l'article 1 de la Charte de la langue française; en créant un ministère de la langue française et par la création d'un commissaire à la langue française indépendant du gouvernement.</p> <p>« La création de Francisation Québec comme guichet unique pour toutes les personnes qui désirent avoir accès à des services de francisation est également une bonne nouvelle. À condition, bien entendu, que le gouvernement y mette les ressources nécessaires. Il a été amplement démontré que, si l'attente est trop longue pour les cours de francisation, les nouveaux arrivants vont passer à l'anglais. Il est plus que temps qu'on arrête de se tirer nous-mêmes dans le pied à cet égard » d'expliquer Luc Vachon, le président de la CSD.</p> <p>La CSD salue également la volonté du gouvernement d'étendre les dispositions de francisation aux entreprises de 25 employés et plus. « Pour nous c'est un enjeu primordial pour la protection de la langue française. Les milieux de travail de petite taille sont souvent ceux qui accueillent d'abord les nouveaux arrivants. Il est primordial que ces milieux de travail aient les mêmes obligations et le même soutien pour se franciser », ajoute le président de la CSD.</p> <p>La CSD émet toutefois des réserves en ce qui concerne les plaintes en milieux syndiqués. « Il ne faudrait pas que la voie qui sera utilisée en priorité pour l'application de la Charte de la langue française dans les milieux de travail soit la procédure de grief, dont les délais sont déjà très longs. Cela ne nous apparaît pas adaptée pour le respect du droit fondamental de pouvoir travailler en français », souligne M. Vachon.</p>
Syndicat de la fonction publique et	Syndical	Le Devoir, 13 décembre	« Le SFPQ a cependant trouvé une faille béante dans ce projet de loi pour l'exemplarité de l'Etat, déplorée ensuite par maintes organisations : la clause d'antériorité de l'article 22.2. Cette disposition de droit acquis établirait que toute

parapublique Québécoise (SFPQ)	2021, lettre de Christian Daigle, président général https://bit.ly/3rYUVwr	<p>personne qui a déjà correspondu en anglais avec un organisme de l'Administration avant le 13 mai 2021 pourrait désormais exiger que cet organisme public continue de communiquer avec elle en anglais, pour toujours...</p> <p>Le recours aux services gouvernementaux en anglais est déjà une pratique très répandue au Québec. Si 7,5 de la population a l'anglais comme langue maternelle, ce sont 15,4 % des citoyennes et citoyens qui ont l'anglais comme langue de correspondance à Retraite Québec et 30,2 % à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) à Montréal. En réalité, cette infâme clause de droits acquis ne soutiendrait pas les nouvelles personnes arrivantes, ni la communauté historique anglophone, ni les Autochtones. En contradiction totale avec les annonces ministérielles pour l'exemplarité de l'État et l'utilisation exclusive du français, cette clause ne servirait en fait qu'à angliciser activement des centaines de milliers de personnes immigrantes déjà établies au Québec, et ce, leur vie durant.</p> <p>À l'évidence, il faudra amender ce projet de loi pour laisser plutôt à ces personnes immigrantes quelques années avant de passer aux services gouvernementaux en français. On pourrait aussi y adjoindre une exception pour les personnes déjà âgées de 65 ans ou plus. Du reste, outre les autres exceptions légitimes bien circonscrites, c'est en français que ça se passera avec l'État québécois. Après tout, une langue officielle, c'est précisément la langue des institutions, soit un vecteur d'intégration et un soutien à la langue commune. »</p>
	Communiqué du SFPQ, 13 mai 2021 https://bit.ly/2RhLEB	<p>Le SFPQ est satisfait des modifications que le projet de loi no 96 propose d'apporter à la Charte de la langue française en matière de langue de l'administration publique. Ces changements constituent un net renforcement de la loi 101. Le SFPQ salue ainsi la volonté ferme du gouvernement en ce qui concerne l'usage du français comme seule langue officielle dans l'administration publique.</p> <p>« La voix de nos membres dans les ministères et organismes a enfin été entendue. Ils réclamaient depuis des années que les services de la fonction publique et parapublique du Québec soient offerts exclusivement en français, sauf pour de rares exceptions bien circonscrites. Ce sérieux coup de barre devrait permettre au français de retrouver la place qui sied à notre langue officielle, alors qu'en ce moment, les ministères et organismes publics font preuve d'un grand laxisme sur cette question », explique Christian Daigle, président général du SFPQ.</p> <p>Au fil des ans, le SFPQ a constaté une bilinguisation de l'État qui s'est soldée par des applications disparates de la Charte sous l'égide d'une dite « approche client ». Dans cette approche, il est demandé à l'État de livrer les services publics comme tous autres biens ou marchandises, dans la langue du client. Depuis de nombreuses années, une grande partie des employés et employées de l'État étaient ainsi contraints de communiquer en anglais à l'oral comme à l'écrit. De fait, un sondage réalisé par le SFPQ a permis de constater que, dans une forte proportion, les consignes linguistiques pour privilégier le français dans les services aux citoyens ou aux entreprises sont inexistantes, méconnues ou ne sont pas appliquées.</p>

			<p>« Faute de politiques, de directives claires et d'appuis concrets de la part de leur direction, nos membres doivent faire les arbitrages linguistiques et c'est le bilinguisme institutionnel qui s'est instauré au gouvernement du Québec. Dorénavant, le français doit reprendre sa place en tant que véritable langue des services gouvernementaux au Québec. Nous saluons le courage politique de ce gouvernement de vouloir l'inscrire noir sur blanc dans la loi. L'État doit se montrer exemplaire. Alors, si l'application de la politique linguistique de l'État continue d'être à géométrie variable d'un ministère à l'autre, comme c'est le cas en ce moment, nous n'hésiterons pas à dénoncer les directions récalcitrantes au bénéfice de la société québécoise et de notre langue commune », indique monsieur Daigle.</p>
<p>Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)</p>	<p>Syndical</p>	<p>Communiqué du SCFP, 13 mai 2021 https://bit.ly/3oi4djx</p>	<p>Le ministre Simon Jolin-Barrette livre la marchandise avec des mesures concrètes qui constituent un juste équilibre entre les droits linguistiques et la nécessité d'assurer la pérennité du français au Québec.</p> <p>Pour ce qui est des municipalités qui possédaient déjà un statut de ville bilingue, le fardeau de preuve est inversé et un tel statut n'est plus automatique. C'est une mesure juste puisque la démographie de plusieurs de ces municipalités a grandement évolué au cours des dernières décennies sans que jamais leur statut ne fasse l'objet de remise en question. Il devra dorénavant y avoir débat démocratique et adoption d'une résolution par un conseil municipal. C'est donc une modification importante bien qu'on aurait pu s'attendre à ce que le gouvernement aille plus loin. À titre d'exemple, une municipalité ne comportant plus qu'un faible pourcentage de résidents sur son territoire dont la langue maternelle est l'anglais pourrait tout de même maintenir son statut de ville bilingue.</p> <p>Le SCFP s'inscrira dans le processus de consultation de ce projet de loi puisque des questions demeurent en suspens quant à la portée véritable de certaines dispositions. C'est le cas en ce qui a trait à la multiplication des postes exigeant la connaissance de l'anglais parlé et écrit dans nombre d'organismes, qu'ils soient municipaux, scolaires et ceux relevant du réseau de la santé et des services sociaux.</p> <p>« C'est un véritable problème pour les membres que nous représentons. L'exigence de maîtriser l'anglais parlé et écrit sur un nombre toujours grandissant de postes au sein d'organismes publics est trop souvent totalement arbitraire, injustifié, et a pour effet d'écarter beaucoup de nos membres face à des opportunités de promotion. Nous allons analyser la portée des nouvelles dispositions et apporterons notre contribution à la consultation. Nous souscrivons à un exercice qui se doit d'être rassembleur et non divisif », d'indiquer Marc Ranger, directeur québécois du SCFP.</p> <p>Plusieurs éléments du projet de loi sont intéressants, que ce soit la notion de guichet unique pour la francisation des personnes immigrantes, le mandat des comités de francisation et l'implantation des programmes de francisation dans</p>

			<p>les entreprises de 25 employés et plus, l'assujettissement des entreprises sous juridiction fédérale à la Charte de la langue française et la voie de passage retenue, la nette prédominance du français dans l'affichage.</p> <p>« Bref, un exercice sérieux qui reflète certains consensus intervenus au cours des derniers mois. Nous proposerons certainement des mesures cibles, concrètes, afin d'apporter notre contribution et consolider la pérennité de notre langue officielle et commune à toutes et tous, le français », de conclure Patrick Gloutney, président du SCFP-Québec.</p>
Line Lamarre, présidente du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)	Syndical	<p>Communiqué du SPGQ 13 mai 2021 https://bit.ly/3yuaEo0</p>	<p>Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) accueille favorablement le projet de loi no 96 déposé aujourd'hui par le ministre responsable de la Langue française, Simon Jolin-Barrette, visant à réformer la Charte de langue française et à assurer la pérennité du français au Québec.</p> <p>Le SPGQ se montre particulièrement satisfait des dispositions du projet de loi entourant la création du ministère de la Langue française, le renforcement du rôle de l'Office québécois de la langue française (OQLF) et des moyens accrus dont devrait disposer l'organisme afin de veiller à ce que le français soit la langue habituelle et normale du travail au Québec.</p> <p>« Nous saluons la clairvoyance et la détermination du ministre responsable de la Langue française qui ne s'est pas contentée d'une réforme cosmétique. Entre autres, la création d'un commissaire à la langue française et la consolidation de l'OQLF semblent de bon augure pour que l'organisme puisse jouer sereinement son rôle, sans être tour à tour responsable d'appliquer la loi, d'arbitrer son application et de recueillir les plaintes. Le SPGQ tient toutefois à exprimer que l'utilisation d'une langue autre que le français au travail est encore souvent requise de ses membres, notamment lors de communication avec des entreprises établies au Québec. Nous espérons que la gouvernance linguistique instituée par le projet de loi viendra corriger la situation », indique Line Lamarre, présidente du SPGQ.</p> <p>De l'avis du SPGQ, le projet de loi du ministre Jolin-Barrette s'avère également propice à endiguer les perceptions d'un Québec où le bilinguisme institutionnel peut s'épanouir en toute quiétude. Comme société francophone minoritaire au sein d'un continent majoritairement anglophone, le syndicat estime que le gouvernement a posé des gestes congruents et responsables pour protéger et stimuler notre héritage français.</p> <p>« Avec ce projet de loi, M. Jolin-Barrette a non seulement placé l'exemplarité de l'État à l'avant-plan, mais il a aussi pris la mesure de plusieurs rapports révélant la déliquescence du français comme langue de travail au Québec. Cette mise à jour de la Loi 101 vient ainsi colmater plusieurs brèches induites par l'action des tribunaux depuis l'adoption de la Charte de la langue française en 1977 », conclut Line Lamarre.</p>

<p>Sonia Ethier, présidente de la centrale des syndicats du Québec (CSQ)</p>	<p>Syndical</p>	<p>Communiqué de la CSQ, 13 mai 2021 https://bit.ly/2RpBOfn</p>	<p>La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) est agréablement surprise du plan pour le français déposé par le gouvernement avec le projet de loi no 96. « Le projet de loi qui est déposé aujourd'hui répond à plusieurs attentes pour assurer un renforcement de la protection de la langue française. En plus de modifier la Charte de la langue française, le projet de loi s'accompagne de plusieurs mesures structurantes pour faire du français la langue normale et commune du travail, des études et des institutions », souligne d'entrée de jeu Sonia Ethier, présidente de la CSQ.</p> <p>En ce qui a trait à la langue de travail, l'application de la Charte aux entreprises de 25 à 50 employés et aux entreprises de compétence fédérale constitue une des revendications de la CSQ depuis de nombreuses années. « Nous ne pouvons que saluer l'audace du gouvernement à les mettre en place », dit la présidente de la CSQ, Sonia Ethier. Par ailleurs, la CSQ salue l'inscription d'un droit à la francisation, mais revendique que les services de francisation soient offerts gratuitement. Cela ne semble pas être précisé dans le projet de loi; la Centrale soulèvera donc cet enjeu en consultation.</p> <p>En enseignement supérieur, la Centrale accueille positivement les mesures annoncées : gel des places dans le réseau collégial anglophone, encadrement des programmes en anglais dans les cégeps francophones et épreuve uniforme du français pour l'ensemble du réseau collégial. « Ces annonces répondent à nos revendications d'un meilleur équilibre des places dans le réseau collégial et d'une amélioration du français dans les cégeps anglophones », ajoute la présidente.</p> <p>Pour ce qui est de la langue de l'État, le projet de loi vise juste en mettant fin à la pratique du bilinguisme institutionnel et en faisant de l'exemplarité de l'État un principe fondamental. « Il était grand temps que l'État cesse de communiquer en anglais avec les personnes morales domiciliées au Québec et encadre mieux ses communications écrites et orales avec les citoyens du Québec », explique la présidente de la CSQ.</p> <p>La création d'un poste de commissaire à la langue française et d'un ministère de la Langue française constitue un signal important et structurant quant à la gouvernance de l'enjeu linguistique au Québec. Un meilleur partage des objectifs et responsabilités entre l'Office québécois de la langue française (OQLF), le commissaire et le nouveau ministère nous apparaît également une avancée. « L'intégration de cette mesure dans le projet de loi répond à une préoccupation de la CSQ et assure également une cohérence à la CAQ puisqu'elle était incluse dans le rapport Samson de 2016. Par ailleurs, nous voyons d'un bon œil la création d'un ministère de la Langue française, à condition que les moyens soient cohérents avec la volonté politique de protéger le français. »</p> <p>Enfin, malgré un resserrement des règles qui permettent l'exemption de certains enfants de fréquenter l'école en français, la CSQ aurait souhaité que le gouvernement aille plus loin en assujettissant les écoles privées non</p>
--	-----------------	--	--

			<p>subventionnées à la Charte et mette fin, une fois pour toutes, aux écoles passerelles. « C'est l'un des rares ombrages au tableau, qui, espérons-le, sera corrigé lors de l'étude détaillée du projet de loi », conclut Sonia Ethier.</p> <p>La CSQ prendra connaissance plus en profondeur du projet de loi no 96 dans les prochaines semaines et souhaite faire valoir ses observations en commission parlementaire sur le sujet.</p>
<u>Communauté anglophone</u>			
Marlene Jennings, présidente, QCGN	Anglophone	The Gazette, 14 mai 2021 https://bit.ly/3hsF11l	<p>"It puts collective rights ahead of individual rights," said Marlene Jennings, president of the Quebec Community Groups Network (QCGN). "And traditionally, there is no hierarchy. Our society has been based on individual, fundamental human rights, and here we're being told that collective rights will have more weight than the rights of individuals."</p> <p>"We're going to be analyzing this Bill 96 — every sentence, every period, every comma, every semicolon, everything," she said, "because it is what appears to be sweeping, unilateral changes that could imperil the right not just of English speakers, but also of French speakers here in Quebec."</p>
		Communiqué de QCGN, 14 mai 2021	<p>Le Quebec Community Groups Network déplore que les changements proposés à la Charte de la langue française bafouent les droits fondamentaux de la personne et il estime qu'ils saperont la vitalité de la communauté d'expression anglaise en situation minoritaire.</p> <p>« La portée des changements législatifs proposés est plus vaste que nous ne l'aurions jamais imaginée », déclare Marlene Jennings, présidente du QCGN, après avoir fait un examen rapide du projet de loi no 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français. « Ce projet de loi, qui invoque tout au long la disposition de dérogation, fait passer les droits collectifs du Québec d'expression française avant les droits et libertés fondamentaux de chaque Québécois » ajoute-t-elle.</p> <p>« Lors d'une récente rencontre avec le ministre Simon Jolin-Barrette et dans des déclarations publiques ultérieures, le gouvernement nous avait assurés qu'il ne visait pas à supprimer ni à amoindrir les droits des Québécois d'expression anglaise ni à diviser les deux groupes linguistiques ou à agir au détriment des institutions de la communauté anglophone, précise Mme Jennings. Malheureusement, ce projet de loi aura l'effet contraire. »</p> <p>Le QCGN est sidéré de voir que le gouvernement du premier ministre François Legault propose de modifier unilatéralement la Constitution canadienne pour reconnaître la spécificité linguistique de la nation québécoise. « C'est un coup de massue constitutionnel auquel nous ne nous attendions certainement pas », constate Mme Jennings.</p>

			<p>« Il s'agit là d'un virage fondamental dans la relation Québec-Canada, poursuit-elle, et ce virage est, selon nous, inconstitutionnel. C'est une vision fermée et étroite d'un Québec qui s'éloigne de plus en plus du reste du Canada. »</p> <p>« Une réglementation plus stricte des enseignes commerciales et l'imposition de la disposition de dérogation, supplantant ainsi les droits et libertés des Québécois, représentent un énorme recul qui créera des conflits et des divisions inutiles. »</p> <p>Le QCGN et ses intervenants se disent également préoccupés par le projet d'étendre l'application de la Loi 101 aux entreprises qui comptent entre 25 et 49 employés ainsi que par la quantité de paperasserie créée par une nouvelle multitude de règles et de règlements compliqués.</p> <p>« Cette bureaucratisation rendra le fonctionnement et l'épanouissement des petites entreprises plus difficiles au Québec et au Canada. De plus, elle nuira à la construction de liens solides avec l'Amérique du Nord et le reste du monde, déplore Mme Jennings. Les priorités du gouvernement sont mal conçues. De nombreuses entreprises ont du mal à se maintenir à flot, et la pandémie a eu un impact dévastateur sur les petites entreprises dans toutes les régions du Québec. Ce n'est certainement pas le moment de rendre encore plus difficile la vie de ces commerçants et hommes d'affaires qui travaillent d'arrache-pied. »</p> <p>Mme Jennings ajoute que le QCGN « se dit heureux que le gouvernement élargisse l'accès à la formation en français - une demande de longue date de notre communauté, en particulier de nos jeunes ». Elle qualifie cette mesure « de positive et de bienvenue, une mesure qui permettra à un plus grand nombre de Québécois d'expression anglaise de trouver un emploi bien rémunéré et de rester au Québec ».</p> <p>Le QCGN prendra le temps nécessaire pour examiner en détail ce projet de loi de 96 pages, qui modifie 25 lois distinctes, dont la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et le Code civil du Québec. Nous évaluerons notamment toutes les parties du projet de loi qui auront pour effet de limiter l'accès aux services gouvernementaux en anglais.</p> <p>« Les Québécois d'expression anglaise — qui font partie d'une communauté largement bilingue engagée à travailler avec les francophones — doivent également participer aux discussions en cours pour mettre à jour la Charte de la langue française, conclut Mme Jennings. Nous sommes tous des Québécois. Toutes nos voix doivent être entendues dans les débats à venir autour de notre langue commune. »</p>
		<p>Le Devoir, 19 mai 2021 https://bit.ly/2RtwJT2</p>	<p>La présidente du Quebec Community Groups Network (QCGN), l'ancienne élue libérale fédérale Marlene Jennings, s'était indignée de cette volonté d'amendement constitutionnel unilatéral la semaine dernière. La sortie de Justin Trudeau mardi l'a menée à annuler sa participation à une rencontre du QCGN avec le bureau du ministre fédéral de la Justice, David Lametti.</p>

		<p>The Gazette, 20 mai 2021 https://bit.ly/3u4H7Ov</p>	<p>[...]Trudeau's remarks Tuesday — in which he agreed Quebec can rewrite certain sections of the Constitution to insert new provisions establishing the province as a nation and affirming that the only official language of Quebec is French — "surprised and disappointed" Jennings, a QCGN spokesperson said.</p> <p>[...] Jennings expressed her worry about what Bill 96 might lead to in a letter to Lametti released Wednesday by the QCGN. In the letter, Jennings raises "serious concerns" about Bill 96, its effect on the rights of minorities and what she suggests was Ottawa's lukewarm response.</p> <p>Jennings specifically mentions the bill's "repeated and overbroad" use of the notwithstanding clause to override fundamental rights to shield the bill from the courts, and Quebec's plan to unilaterally amend the Constitution Act of 1867.</p> <p>"Indeed, this is a deeply troubling trend," Jennings said, noting the clause is being used to shield the Charter of the French Language from legal challenges.</p> <p>"Further, the Quebec government has provided no satisfactory explanation as to why the clause is being invoked in this bill."</p> <p>Jennings calls on Lametti, who is from Quebec and studied law at McGill University, to send a reference now to the Supreme Court of Canada "regarding the constitutional issues raised in this bill."</p> <p>"The proposed amendment to the Constitution Act of 1867 imperils constitutionally entrenched minority language rights and the integrity of the Constitution's architecture," Jennings writes.</p> <p>"This amendment could have potentially far-reaching consequences for constitutional interpretation," Jennings said.</p> <p>"Assurances by Quebec that the amendment is merely declaratory and will not affect interpretation of rights are of little legal significance and not binding on a court .</p> <p>"We call on you to show leadership in a federal response."</p>
		<p>Communiqué du QCGN du 28 mai 2021</p>	<p>Les Canadiens et les Québécois sont clairement divisés sur cette question, et nous devons prendre le temps, en tant que pays et en tant que province, de bien comprendre les répercussions qu'auront les propositions du gouvernement du Québec, indique Marlene Jennings, présidente du QCGN. Il s'agit d'une question complexe qui doit être étudiée</p>

	https://bit.ly/3hVwFGG	<p>et débattue non seulement par nos politiciens à Québec et à Ottawa, mais aussi discutée et comprise par les Canadiens d'un océan à l'autre. Seuls la connaissance et le dialogue nous permettront de parvenir à une compréhension mutuelle de ce qui est réellement en jeu</p>
	<p>The Gazette, 10 juin 2021 https://bit.ly/3cu6Bis</p>	<p>Bill 96 doesn't specify who belongs to the Quebec nation, said Marlene Jennings, president of the QCGN. But it drops strong hints that membership would be based on language. [...] "Bill 96 also calls for the most sweeping use of human rights overrides in the history of Quebec and Canada, ousting the application of both the Quebec Charter of Human Rights and the Canadian Charter of Rights and Freedoms," Jennings said. "In so doing, Bill 96 follows the path of Bill 21." [...] "It's literally a reordering of our constitutional architecture," Jennings said. "Why does the protection of the French language require the blanket suspension of human rights?" The QCGN compares Bill 96 to an iceberg, with only a small, innocuous portion visible and immense peril lurking below. [...] Jennings said Bill 96 is an extremely sophisticated and carefully crafted piece of "enabling legislation," one that paves the way for radical change. [...] But the QCGN hopes that through outreach and consultations it can alert francophones, the business community, Quebec civil society and the Canadian population to what's at stake.</p>
	<p>Presse Canadienne, 11 juin 2021 https://bit.ly/3goFfeJ</p>	<p>Marlene Jennings, president of the Quebec Community Groups Network, told reporters her organization analyzed the 100-page bill and found that it seeks to modify 24 provincial statutes as well as the Constitution Act of 1867.</p> <p>Bill 96, she said, is the "most sweeping use of human rights overrides in the history of Quebec and Canada."</p> <p>Jennings said the government's pre-emptive use of the notwithstanding clause to shield the bill from certain constitutional challenges creates a "charter-free zone" involving a wide array of interactions between citizens and the province. The bill goes beyond language, touching on commerce, employment, education, access to public services and even the justice system.</p> <p>"Whereas rights that would otherwise be protected are infringed, the courts will not be able to review and remedy the conduct ... " Jennings said. The provincial legislature would instead become the arbiter in such cases, she added.</p> <p>"Here's the question we need to ask over and over and over: Why does protecting the French language require the blanket suspension of human rights? The way we see it, it really doesn't," Jennings said.</p>

		<p>[...] But unilaterally changing the Canadian Constitution to affirm that Quebec is a nation and that French is its official language is a red flag, Jennings said, noting Bill 96 doesn't identify who belongs to that nation.</p> <p>Jennings said her group has urged federal Justice Minister David Lametti to ask the Supreme Court of Canada to study the constitutionality of Bill 96.</p> <p>[...] Jennings said the 12 to 18 months before the legislation was tabled included trial balloons and leaks that had the English community fearing the worst, so when Bill 96 was tabled, it didn't create a splash.</p> <p>"If I'm alarmist because I'm worried that Bill 96 creates a charter-free zone where my individual rights and freedoms are suspended with no justification, no explanation, then call me an alarmist," Jennings said.</p>	
		<p>The Record, 11 juin 2021 https://bit.ly/2TXOpr0</p>	<p>Marlene Jennings, President of the Quebec Community Groups Network (QCGN), says that the provincial government's proposed language law reform, Bill 96, has put Quebec at a crossroads.</p> <p>"The path Quebec takes with Bill 96 will determine how history unfolds in this province, and in Canada at large," she said, speaking during a presentation of QCGN's preliminary analysis of the sweeping changes proposed by the bill.</p> <p>While establishing that study of the bill, which was introduced in mid-May, is still underway, Jennings said that the organization feels concerned that the bill, passed as-is, stands to have serious impact on Quebec's English-speaking communities.</p> <p>"Bill 96 is a wide-ranging and complex piece of legislation. It represents a significant overhaul of Quebec's legal order," she said, arguing that the bill is calling for the most sweeping use of human rights overrides, by means of the notwithstanding clause, in the history of Quebec and Canada. "Bill 96 effectively creates a Charter-free zone with respect to a wide range of interactions between individuals and the state in Quebec. The Charter of the French Language touches on commerce, employment, education, access to public services, expression in a range of contexts, and the operation of the legal system. Where rights that would otherwise be protected are infringed, the courts will not be able to review and remedy the conduct under either the Canadian or Quebec Charters."</p> <p>By pre-emptively stating that they will use the notwithstanding clause to avoid court challenges, Jennings said that the bill is trying to shelter its newly revised charter of the French Language, new Minister of the French language,</p>

		<p>commissioner, powers of the Office Quebecoise de la Langue Française, and the province's executive from the scrutiny of the courts.</p> <p>"Here is the question we need to ask over and over: Why does protecting the French language require the blanket suspension of human rights?" she asked. "The way we see it, it really doesn't." [...]</p> <p>Asked about how the group plans to voice its concerns in a context where 61.1 per cent of French-speaking respondents felt it was necessary for the government to invoke the notwithstanding clause, Jennings said that the focus going forward will be encouraging dialogue across linguistic groups.</p> <p>"We're used to mountain climbing in terms of defending and advocating for minority rights," the QCGN President said.</p> <p>The other aspect to the group's uphill battle is a matter of breaking down the messaging that the bill is a compromise and 'no big deal.'</p> <p>"Any time someone raises a concern they're slammed down as being alarmist," Jennings said.</p> <p>"If I'm alarmist because I'm worried that Bill 96 creates a charterfree zone where my individual rights and freedoms are suspended with no justification, no explanation, then call me alarmist."</p>
	<p>Méto, 11 juin 2021 https://bit.ly/3zkabFy</p>	<p>«Il semble y avoir un consensus au sein de la population, plus particulièrement chez les québécois francophone, selon lequel il n'y a pas lieu de se préoccuper du projet de loi 96. Nous ne sommes pas d'accord», déclare la présidente Marlene Jennings. [...]</p> <p>«Le gouvernement doit expliquer pourquoi il suspend les libertés, les droits de la personne pour protéger la langue française, fustige Mme Jennings. S'il est adopté, le projet de loi 96 aurait des conséquences directes et graves sur les québécois d'expression anglaise et sur la vitalité de notre communauté.» [...]</p> <p>«L'histoire juge les sociétés par la façon dont elles traitent leurs minorités. Avec la loi 96, Québec est à la croisée des chemins», s'inquiète Mme Jennings.</p> <p>En dressant des parallèles avec la loi 21 sur la laïcité, le QCGN déplore l'utilisation des dispositions de dérogation. «Rédéfinir un contrat social» devrait faire l'objet de démarches devant les tribunaux, et non à l'Assemblée nationale, plaide-t-on.</p>

			«Si l'on viole des droits, qui seraient autrement protégés, soit en raison de l'application de la Charte de la langue française ou d'autres modifications contenues dans le projet de loi, les tribunaux ne pourront pas examiner ni corriger l'atteinte à ces droits en vertu des chartes canadienne ou québécoise», critique le QCGN.
		The Suburban, 30 juin 2021 https://bit.ly/3hPIFZS	QCGN president Marlene Jennings, a strong critic of Bill 96, said that history judges societies "by how they treat their minorities. With Bill 96, I think and the QCGN thinks that Quebec is at a crossroads — the path that Quebec takes with Bill 96 will determine how history unfolds in this province and in Canada at large. The QCGN will always defend the rights of Quebec's minority English-speakers and the human rights of all Quebecers."
		Le droit, 22 juin 2021 https://bit.ly/3x6TXxe	L'hôte de la journée, l'ex-députée libérale fédérale et présidente du QCGN, Marlene Jennings, a clôturé l'événement avec les questions suivantes, destinées au député Christopher Skeete: «Est-ce que la loi 96 permet des fouilles et des saisies sans mandat de toute entreprise opérant au Québec (une affirmation maintes fois répétée durant la conférence)? Réduit-elle l'accès aux soins de santé à un adulte dont l'enfant a un certificat d'éligibilité pour recevoir l'éducation primaire et secondaire en anglais? Est-ce que la disposition dérogatoire crée une zone libre des chartes des droits au Québec en suspendant indéfiniment nos droits et libertés sous la Charte québécoise? Pourquoi est-ce nécessaire de protéger le français ? Pourquoi ont-ils besoin de suspendre nos droits humains et libertés individuelles pour protéger le français?»
		The Gazette, 9 juillet 2021 https://bit.ly/3hY7FwV	<p>The government has cherry-picked who it wants to hear from across Quebec, the QCGN's Marlene Jennings says. [...]</p> <p>Marlene Jennings, president of the Quebec Community Groups Network (QCGN), is scheduled to speak at the hearings, but she's unhappy to have so little company.</p> <p>"We're calling for broader participation in those hearings," Jennings said. "I think it's deplorable that the government has cherry-picked who it wants to hear from across Quebec. So far, they have three organizations representing the English-speaking community: ourselves, the Townshippers' Association and the (Consortium of English-Language CEGEPs, Colleges and Universities of Quebec). It's unconscionable."</p> <p>The QCGN has performed what Jennings describes as a "deep dive" into Bill 96, uncovering an array of troubling issues that "run across the spectrum of our societal activities, from the health and social services sector to school boards, the legal community and our business leaders. How come the government doesn't want to hear from them?"</p> <p>A statement by the organization on June 30 warned that Bill 96 "calls for the most sweeping use of human rights overrides in Quebec and Canadian history."</p>

			<p>Jennings and her team are working to spread awareness about the impact of the bill to anglophone and francophone groups, to pressure the government to reconsider its stance “and invite a broader cross-section of Quebecers” to the hearings.</p> <p>Failing that, the QCGN and other community leaders are planning to hold their own parallel hearings in September, to alert the population to the far-ranging ramifications of the bill.</p>
Sylvia Martin-Laforge, Directrice Générale, QCGN	Anglophone	<p>Journal de Montréal, 14 mai 2021 https://bit.ly/2ROboDL</p>	<p>« On est très inquiets de ces changements qui mettent en péril les droits fondamentaux des Québécois », déplore-t-elle. Elle estime que le projet de loi inclut des mesures coercitives « qui font que ça va être plus difficile de vivre, travailler et s’amuser en anglais librement au Québec ». « Avec l’OQLF, il va y avoir une certaine inquiétude à parler en anglais, même entre deux anglophones, dans leur milieu de travail. Ça vient nous toucher dans notre quotidien. »</p>
		<p>The Globe and Mail, 25 mai 2021, https://tgam.ca/34kzeKo</p>	<p>Sylvia Martin-Laforge, the director-general of the Quebec Community Groups Network, which represents anglophone groups in the province, said her organization views Bill 96 as "problematic" and that all sides are considering their options.</p> <p>Her organization's concerns include the impact of Bill 96 on the rights of minorities, the Prime Minister's response and the use of the notwithstanding clause.</p> <p>On Monday, the network released a poll of 1,501 Quebecers that found 73.5 per cent of anglophones and 63.5 per cent of allophones - people for whom neither English nor French is their first language - believe Bill 96 will sour relations between English and French Quebecers. Two-thirds of the French-speaking respondents said they thought relations would remain the same. The online survey by Léger Marketing was conducted May 14-19 and has a margin of error of plus or minus 2.95 percentage points, 19 times out of 20.</p> <p>Ms. Martin-Laforge said there has been concern from the "Liberal ranks" about the situation, but she declined to be more specific. "We have heard there has been a concern for our Englishspeaking minority community. Yes, we have heard that," she said. "[They are] paying attention to what is our community, but their community as well."</p>
Joan Fraser, membre du conseil d'administration du QCGN,	Anglophone	<p>Le Devoir, 19 mai 2021 https://bit.ly/2RtwJT2</p>	<p>L'ancienne sénatrice libérale Joan Fraser, qui siège au conseil d'administration du QCGN, ne s'est pas montrée aussi furieuse que sa collègue. M- Fraser s'est plutôt raccrochée à la défense des droits des Anglo-Québécois promise par M. Trudeau. « Il est évidemment très encourageant qu'il rappelle dans la même phrase qu'il faut que les droits des minorités — et le cas échéant, notre minorité — soient protégés. »</p> <p>[...]</p>

			<p>Le QCGN attendra l'adoption de la loi finale avant de révéler s'il compte le faire lui-même. Mais d'ici là, le groupe somme Ottawa de s'adresser lui-même à la Cour suprême afin de faire clarifier le pouvoir du Québec de modifier à lui seul la Constitution. « Ce n'est pas juste le Québec qui est en jeu », note l'ex-sénatrice Joan Fraser. « Si n'importe quelle province peut se déclarer officiellement unilingue, c'est un précédent qu'il faudrait bien examiner avant de l'établir. »</p>
<p>Geoffrey Chambers, ancien président du Québec Community Groups Network (QCGN)</p>		<p>The Globe and Mail, 19 mai 2021 https://tgam.ca/2T6Rzs9</p>	<p>In Quebec, the Quebec Community Groups Network, an association of anglophone groups, expressed concern through a spokesperson.</p> <p>Former Liberal senator Joan Fraser, speaking as a member of the network's board of directors, said the organization supports the protection, promotion and preservation of the French language and culture in Quebec, but views Bill 96 as veering into the suppression of English rights.</p> <p>She said the organization is hoping for "lots of amendments" including the withdrawal of the use of the notwithstanding clause, which she described as "truly deplorable."</p> <p>Ms. Fraser said Mr. Trudeau appeared to be being quite careful in his remarks.</p> <p>"It seems to me that he did not specifically support or, for that matter oppose, the actual proposition in Bill 96. That, to me, suggests they are still doing their analysis - as, indeed, are we."</p>
		<p>The Gazette, 4 juin 2021 https://bit.ly/3vVBowi</p>	<p>After multiple trial balloons about draconian measures affecting signs, municipalities and CEGEPs, the cover story put forward by defenders of Bill 96 is that it could have been worse.</p> <p>Move on, nothing to lose sleep over here.</p> <p>This narrative glosses over the bill's suspension of civil liberties and basic human rights by using the notwithstanding clause to override the Quebec and Canadian Charters of Human Rights and Freedoms.</p> <p>Rather than calling upon the English-speaking community to stop whining, I urge supporters of the legislation to ask themselves:</p> <p>"How would you react to a law aimed at some collective to which you belong or with which you are associated, be it based on language, ethnicity, culture, gender or other identifying principle?"</p>

			<p>Among other things, Section 111 of Bill 96 would provide official language inspectors with the authority to "enter at any reasonable hour any place, other than a dwelling house, where an activity governed by (the Charter of the French Language) is carried on" and "cause any person present who has access to a computer ... to use it to access data contained in an electronic device, computer system or other medium to verify, examine, process, copy or print such data." It adds that "Any person who has custody, possession or control of documents referred to in this section must communicate them to the person making an inspection and facilitate their examination by that person."</p> <p>In face of such inspections, employees would have no protection under our Constitution or the Quebec or Canadian charters.</p> <p>The access granted appears to be very broad. Might an inspector see that you give apparently hard or overly cautious advice to your boss about business strategy or that you have a chronic medical condition you have not declared publicly, or that you have unpopular tastes in music or bad spelling?</p> <p>If so, it's just your tough luck. What about a right to privacy? What about commercial secrets?</p> <p>This is one of the many problems with Bill 96.</p> <p>Another underlying complication is the seemingly intentional promotion of the idea of "collective rights" in order to confuse the discussion and provide cover for the suppression of "individual rights."</p> <p>But that's what rights are!</p> <p>Human rights are the principles that individuals can invoke against the collectivity to protect their existence and survival. There has been an ongoing dialogue throughout history about how far they should go, but for now we can say that the very similar catalogue found in the United Nations Declaration of Human Rights, the Canadian Charter of Rights (a constitutional guarantee) and the Quebec Charter of Human Rights and Freedoms (a legislated guarantee) are base indicators to the very broadly agreed principles governing what governments can't, or shouldn't impose on individual Quebecers.</p> <p>Certainly, the state should establish parameters, but state authority more or less by definition must not compromise human rights or civil liberties.</p>
--	--	--	---

			<p>So the state can insist and enforce with penalties the rule that vehicles and pedestrians can't go through a red light, but it can't prohibit a citizen from publishing an opinion criticizing this law or advocating its revision.</p> <p>The idea that there is a hierarchy of collectivities whose interests it is proper for the state to favour is a populist, majoritarian notion that runs contrary to the notion of enforceable civil rights. Current examples involving Hong Kong, Turkey, Iran and elsewhere spring to mind.</p> <p>"Collective rights" is an authoritarian concept that would seek to impose normative behaviour on individuals through measures that override their rights to make decisions for themselves.</p> <p>Purportedly designed to solve the invented and unproven problem that French is in decline in Quebec, Bill 96 is in fact an attack on our civil liberties, which, after Bill 21, should not surprise us. It should be resisted, because it will damage profoundly the fabric of Quebec.</p>
<p>Gerald Cutting, président des Townshippers</p>	<p>Anglophone</p>	<p>La tribune, 14 mai 2021. https://bit.ly/3wc7qE1</p>	<p>L'Association des Townshippers accueille très mal le projet de 96 du ministre Simon Jolin-Barrette, qui vise à faire du français « la seule langue officielle et seule langue commune au Québec ». Un projet de loi « pire que la loi 101 », dit l'organisme qui craint « un autre exode » des anglophones si le projet de loi est adopté tel quel.</p> <p>Pour ce regroupement d'anglophones des Cantons de l'Est, qui a vu le jour en 1979, dans la foulée de la Loi 101, le projet de loi 96 n'est rien de moins qu'un « coup de poing dans l'estomac ». Et celui-ci qui risque de laisser des traces profondes parmi les anglophones, a déclaré à La Tribune son président, Gerald Cutting. « Quand j'ai pris connaissance des objectifs du projet de loi, j'ai senti que je venais de recevoir un coup de poing dans l'estomac. J'en ai perdu le souffle », a réagi le porteparole des Townshippers, dans les minutes qui ont suivi le dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale, jeudi. Tout en disant comprendre les inquiétudes des francophones du Québec quant à leur statut en Amérique du Nord, M. Cutting croit néanmoins que le Québec a le devoir de protéger sa minorité anglophone. D'autant plus, ajoute-t-il, que les relations entre les citoyens francophones et anglophones sont au beau fixe depuis plusieurs années partout au Québec.</p> <p>« Tout le monde sait que la très grande majorité des anglophones, surtout ici dans les Cantons de l'Est, est maintenant bilingue. Et on voit de plus en plus d'anglophones qui s'impliquent dans les activités et les organisations de la région. Alors, pourquoi arriver avec un projet de loi qui, dès le départ, affirme qu'il n'y aura qu'une seule langue officielle au Québec? C'est comme si on mettait un X sur moi comme individu et qu'on accordait à la communauté anglophone un statut de deuxième rang. On ne peut pas accepter ça. »</p>

			<p>Compte tenu de la portée du projet de loi 96, et du fait que celui-ci sera adopté en ayant recours aux dispositions dérogatoires de la Constitution, M. Cutting croit que l'heure est maintenant au dialogue. Le gouvernement Legault a le devoir d'entamer « un dialogue avec la communauté anglophone » afin qu'elle puisse exprimer ses récriminations et proposer des solutions. « On est tout à fait conscient que, pour beaucoup de Québécois francophones, il y a une inquiétude par rapport à l'avenir du français en Amérique du Nord, précise M. Cutting. Et on ne remettra jamais en question (le fait) que le français est la langue de la majorité et du gouvernement. Sauf que, lorsqu'un gouvernement arrive avec un projet de loi comme celui-là, il faut qu'il y ait un vrai débat dans la société sur l'impact que ce projet va avoir sur les droits linguistiques de la minorité anglophone. »</p> <p>M. Cutting, qui fut directeur général du Collège Champlain de Lennoxville durant plus de 30 ans, est aussi en total désaccord avec les motifs invoqués par le ministre John-Barrette pour limiter l'accès aux collèges anglophones aux étudiants francophones. Et notamment sur le fait que l'admission d'étudiants francophones ait pour effet de limiter l'accès aux étudiants anglophones. « Je ne crois pas que leur nombre soit si important que ça. S'il y avait des centaines d'étudiants (anglophones brimés), on en aurait entendu parler. » M. Cutting croit, au contraire, que les interactions entre étudiants francophones et anglophones au niveau collégial participent au maintien de relations harmonieuses entre les deux communautés.</p>
		<p>The record, 17 mai 2021 https://bit.ly/3fmOWKO</p>	<p>Bill 96, or "an act respecting French, the official and common language of Quebec," proposes several changes to the Charter of the French Language. It gives more powers to the Office québécois de la langue française (OQLF), the province's language watchdog. It proposes alterations to the Canadian Constitution, citing that Quebecers form a nation and making French the only official language in Quebec. It also proposes installing an enrolment cap at English-language cegeps to curtail a dip in numbers at French cegeps. According to Cutting, the bill is "deeply disturbing," adding that it will force English-speaking communities to stand up for their rights.</p> <p>The use of the notwithstanding clause also rubbed him the wrong way. It undermines the democratic process, he added. "Even the government has to be accountable to the law and I think what we have here is something that goes completely against the whole concept of democracy," said Cutting.</p> <p>The right to work in French could also seep into certain unions, he explained, even though they may be working in settings with a significant English-speaking customer base. Cutting believes unions could go their own route, refusing to provide bilingual services.</p> <p>When it comes to the OQLF, the Townshippers' Association president is worried about the impact on small businesses. It goes beyond successful business practices, he told The Record, especially with people policing language used every day. "I think we're going to see language police walking the streets just looking for people who</p>

			<p>may be using English and to ascertain if it is being used in the context that is allowable," said Cutting. "I can't understand how we have sunk so low." It was a calculated move, he explained, and it will lead to more complaints.</p> <p>But Cutting isn't against strengthening the French language in Quebec. He has said in the past that it is important for English-speakers in the province to learn French. "I think as a minority in Quebec, one of the ways that we can have full participation in this vital and dynamic society is by learning French, becoming bilingual and being able to participate, but there is still an identity issue here," Cutting said. He used himself as an example. While he can speak French fluently, carry a conversation with Frenchspeaking friends and colleagues, he will always identify as being part of the English-speaking community.</p> <p>However, he feels as though the bill steps on his identity. He supports the inclusion of free French language courses in the bill for people seeking to improve their skills. But he also doesn't want people to feel forced into speaking French. Young Quebecers from French and English communities don't need to be restricted, he said. The English-speaking minority won't appreciate being treated as a language that needs to be constantly controlled. And it goes against the fabric of today's society, he continued, as more Quebecers embrace bilingualism, understanding the merit of learning two languages. "I think there is a disconnect," said Cutting. "I think this bill takes us backwards not forwards and we have seen the level of bilingualism, especially among young people, is skyrocketing and young people feel absolutely comfortable in a French milieu."</p>
		<p>The Gazette, 9 juillet 2021 https://bit.ly/3hY7FwV</p>	<p>Gerald Cutting, president of the Townshippers' Association and part of a new task force opposed to the proposed language law changes, is "not surprised at all" by the lack of anglophone representation at the hearings.</p> <p>"If you look at how this government has handled some of its most controversial legislation, this is consistent with not allowing groups who might be opposed to or have criticisms of legislation to speak, and instead overload the representative body with groups that are more than sympathetic to their legislation."</p> <p>Cutting promises his organization "is going to have a lot to say on Bill 96, and a lot of it is going to be critical. And we will offer solutions to some of the points we feel are really disturbing to the English population."</p> <p>He is concerned so few other anglophone groups are being invited to participate in the hearings — particularly groups like the QESBA that have expressed dissent with Premier François Legault's CAQ government on legislation.</p> <p>"The government is carefully selecting the kind of messaging that comes across in these hearings," Cutting said. "Because they're public, they want to come out at the end and say, 'See? The public in general is quite pleased with what we're doing.'"</p>

<p>Arthur Ayers, président de l'Association régionale des West Quebecers (ARWQ),</p>	<p>Anglophone</p>	<p>Le droit, 14 mai 2021 https://bit.ly/33M36yS</p>	<p>Arthur Ayers, qui qualifie cette réforme de «costaude», il y a lieu de laisser la chance au coureur.</p> <p>Si l'organisme accueille favorablement certaines mesures, il avertit que d'autres, par exemple en ce qui a trait à l'administration publique ou aux restrictions dans les cégeps anglophones, pourraient avoir pour effet pervers d'isoler une part de la population.</p> <p>La possibilité pour des municipalités de perdre leur statut bilingue, par exemple Chelsea, agace aussi l'ARWQ, qui estime que les décisions en ce sens devraient revenir aux autorités municipales, «qui connaissent leurs besoins»</p> <p>«Quand on impose des limites, quand on pousse vers l'unilinguisme français, c'est là que ça devient un peu une insularité. Notre philosophie, qui est celle d'une majorité de gens de la communauté anglophone, c'est de promouvoir le bilinguisme, d'avoir des compétences dans les deux langues. [...] Il faut toujours être vigilant. Est-ce que le français est vraiment en recul? Dans certains domaines, ça semble être le cas, mais dans d'autres, non. C'est difficile à dire, tout est dans les nuances»</p>
<p>Colin Standish, fondateur de Task Force, spécialiste en droit constitutionnel, fondateur de Linguistic Equality / Égalité linguistique</p>		<p>Communiqué de presse, 21 juin 2021 https://bit.ly/3xFwELB</p>	<p>[...]</p> <p>Bill 96 redefines and restructures language in Quebec and Canada in fundamental ways that are incompatible with individual rights, natural justice, human and civil rights, national unity and a bilingual country.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bill 96 does not promote, “protect” or increase the French-language in usage, home language, mother-tongue or first official language spoken (FOLS). 2. Bill 96 effectively erases the English-language, its institutions and individual speakers from civil society and public administration in Quebec. 3. The proposed unilateral Constitutional amendment is, in itself, unconstitutional and ill- advised public policy that will affect other aspects of the Canadian Constitution. (s. 159) 4. Changes to the interpretive framework for Bill 101 and the Quebec Charter and other laws will distort fundamental freedoms and human rights. (ss. 63, 65, 66, 120, 138, 133- 136) 5. Freedom of expression, commercial expression and practice, work and employment, contractual liberty and freedom of education are constrained for all Quebecers, of all linguistic groups. 6. The use of provincial and national notwithstanding clauses will suppress basic human rights for all Quebecers in extreme and illegitimate ways at home, at school, the workplace and in their commercial transactions.

		The Gazette, 22 juin 2021 https://bit.ly/3zLI03l	The task force argues, for example, that Bill 96 restricts access to the English CEGEP system and creates a false definition of who qualifies as an English-speaking Quebecer. Bill C-32 creates a form of asymmetrical federalism, they say.
Eric Maldoff, avocat		The Gazette, 23 juin 2021	But to drum up support for its qualms, the QCGN intends to hammer on universal themes such as the undermining of fundamental rights through the pre-emptive use of the constitutional override and the possibility of empowered Office québécois de la langue française inspectors conducting warrant less searches and seizures of electronics owned by businesses to investigate complaints. "This is a complete perversion of the legal order of a democratic society," said Eric Maldoff, a lawyer and chair of the health and social services committee at the QCGN.
		Le droit, 22 juin 2021 https://bit.ly/3x6TXe	L'avocat Éric Maldoff a clôturé le panel en affirmant que la loi 96 «limite maintenant le droit d'être servi en anglais à ceux qui ont le droit d'avoir une éducation en anglais», soulignant que les droits des parents dépendront ainsi du droit de leurs enfants. Selon lui, en vertu de la loi 96, «nous aurons nos libertés civiles et nos droits humains suspendus à perpétuité» au profit de la Charte de la langue française, ce qu'il estime être «une perversion totale de l'ordre légal d'une société démocratique et libérale où les gens ont le droit de vivre leurs vies et faire des choix».
Warren Kinsella, commentateur politique national		The Suburban, 30 juin 2021 https://bit.ly/3hPIFZS	National political commentator Warren Kinsella objected to Bill 96's provision allowing a language inspector to inspect a business's cell phone for language compliance. "This is, in my view, completely unconstitutional and, as Mr. Lincoln has said, it's just deplorable that the Prime Minister of Canada has agreed to go along with this without any objection."
John Buck, président de Community Economic Development and Employability Corporation (CEDEC)		The Suburban, 30 juin 2021 https://bit.ly/3hPIFZS	John Buck, president and CEO of the Community Economic Development and Employability Corporation (CEDEC) said that while the QCGN supports all measures that protect and promote French in Quebec and across Canada, "there can be no mistake, however, that our continued and profound support for the French language...can be construed as acquiescence to any act to ignore, reduce or limit the viability of our community, its rights and institutions. "It would not be an overstatement to indicate to you that the English-speaking community of Quebec is feeling abandoned and ignored in the federal reform. While the English language is not threatened, the English community in Quebec is."
Eleni Bakopanos, ancienne députée fédérale		The Suburban, 30 juin 2021 https://bit.ly/3hPIFZS	Former MP Eleni Bakopanos then pointed out that Skeete finished ahead of schedule, and wanted to allow questions from meeting participants. Skeete said he could not as he was already late for a meeting, but Bakopanos expressed some points anyway.

			<p>"Who is included in the Quebec nation?" she said. "That's not clear for a lot of members of the English speaking community."</p> <p>"I hear that question a lot — we're all Quebecers," Skeete replied.</p> <p>Bakopanos replied that many English-speaking Quebecers do not feel that way. She added that another concern is "overuse of the Notwithstanding clause," as it is being employed for Bill 96.</p> <p>"That is of grave concern for people who believe in minority rights being protected," she added. "And one of the biggest concerns is the powers of search without a warrant in businesses [by language inspectors]... taking the equipment, and computers. That's totally unacceptable and definitely an infringement of rights. We'd be happy to send you the questions." Skeete was then thanked and he went on to his meeting.</p>
Clifford Lincoln, ancien député fédéral et provincial		The Suburban, 30 juin 2021 https://bit.ly/3hPIFZS	Former MNA and MP Clifford Lincoln says he believes the CAQ government's long-term plan is to "make Quebec an independent state with French as the language and minorities are secondary. "They've been very cunning and clever in putting out this bill as a defense of a threatened French language, which is a total myth. But people believe this and are being brainwashed to a degree."
Stephen Burke, chair of the Central Québec School Board (CQSB), member of the executive council of the Quebec English School Boards Association (QESBA).		Chronicle Telegraph, 21 juillet 2021 https://bit.ly/3iZLKWK	<p>He said not giving the association the opportunity to testify was "a mistake.</p> <p>"It shows a lack of respect for school boards, teachers, staff and elected representatives ... and it's in accordance with the government's logic that school boards should not exist," he said, alluding to the Legault government's abolition of elected school boards in the French-language public school system in February 2020.</p> <p>Burke has major concerns about the impact of Bill 96 on English school boards. "It's a very long bill that will make our lives more difficult," he said. "One issue is that all English school boards must now communicate with parents and unions in both languages, or in French. For a few of our teachers who come from outside of the province, that is a challenge, and others just don't have the time to translate everything; if one overzealous parent files a complaint, we'll have a problem. How much money are we going to get for translation and compliance costs?"</p> <p>A bigger concern for Burke is the three-year limit on English education eligibility for the children of temporary foreign workers from English-speaking countries; the previous limit was six years. "This will affect a few families in Quebec City but many more in Montreal," he said. "Attracting specialized foreign workers is very important for Quebec companies, and not all kids will be able to handle the transition [into French-language education], so some workers may not want to come here."</p>

<p>Brigitte Wellens, executive director, Voice of English-speaking Québec</p>		<p>Chronicle Telegraph, 21 juillet 2021 https://bit.ly/3iZLKWK</p>	<p>"How attractive will Quebec City be to international students and specialized foreign workers if they have a three-year maximum period where they can send their kid to English school?" she wondered aloud. "That is potentially making the city much less attractive to people who could come here and contribute." She's also worried about the proposed cap on the enrolment of francophone students in English-language CEGEPs and its consequences for the vitality of CEGEP Champlain-St. Lawrence.</p> <p>Like Burke, Wellens is adamant that her concerns about the bill shouldn't be interpreted as anti-French sentiment. "I am all for the promotion of the French language. We can celebrate French language and culture without involving the rights of the English-speaking community. People can become multilingual and still live and work in French. There can be a lot more done to promote Frenchlanguage cultural products and value French in the education system, and I believe we can do that without taking a minority's rights away or putting in regulatory controls that will end up causing division," she said. "French- and English `speaking communities live in harmony in Quebec City and I'm definitely concerned about the impact Bill 96 will have on that harmony."</p> <p>Wellens plans on submitting a written brief to make lawmakers aware ofVEQ's concerns, in the absence of an opportunity to testify in person. "Any government should be able to have open debate about legislation with far-reaching impact," she said. "There is a lot in that bill, and it feels like we are losing things. Some parts of the bill are very precise, others are vague, and it's hard to know who we can ask [for clarification]. We don't have a full grasp of what this may mean down the road, in a different political climate, and that's the scary part."</p>
<p>Matthew Aronson, Avocat</p>		<p>Le droit, 22 juin 2021 https://bit.ly/3x6TXxe</p>	<p>L'avocat Matthew Aronson, pour sa part, a notamment affirmé que «c'est incroyablement dangereux ce genre de retrait global de nos droits et recours», disant croire que le projet de loi caquiste refait la hiérarchie juridique «en plaçant la charte de la langue au-dessus des chartes des droits». Il a longuement insisté sur les obligations de produire les recours, brefs, décisions et autres documents de procédure juridiques en français, une tâche qui ajoutera des délais pour les anglophones. «Nous nous retrouvons maintenant dans un système où l'ensemble du système judiciaire est dépendant des horaires de traducteurs», a-t-il pesté.</p>
<p><u>Francophonie canadienne</u></p>			
<p>Jean Johnson, président de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)</p>	<p>Francophonie canadienne</p>	<p>Communiqué de la FCFA, 13 mai 2021 https://bit.ly/3f1MTFV</p>	<p>« À quelques semaines du Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes, le gouvernement du Québec confirme sa volonté de s'engager, avec nos communautés, dans une relation fondée sur la solidarité, l'appui et la promotion du français ».</p> <p>La FCFA se réjouit de voir le préambule du projet de loi exprimer clairement que le Québec et les communautés francophones et acadiennes partagent une longue histoire, et reconnaître qu'il « en découle une responsabilité particulière pour le Québec, qui entend jouer un rôle de premier plan au sein de la francophonie ».</p>

			<p>Le projet de loi 96 prévoit une responsabilité pour les organismes du gouvernement québécois de promouvoir et de valoriser le français ailleurs au Canada, en tendant la main aux communautés francophones et acadiennes. Il inclut également des mesures concrètes, comme l'élimination des frais de scolarité supplémentaires pour les étudiants et étudiantes des communautés qui sont inscrits dans des établissements postsecondaires au Québec, en autant qu'ils étudient dans un programme qui n'est pas offert en français dans leur province ou territoire d'origine.</p> <p>« La FCFA et le gouvernement québécois ont décidé ensemble de cheminer vers un rapprochement de nos francophonies parce que nous reconnaissons à quel point le français est vulnérable sur le territoire canadien, y compris au Québec. Pour affirmer ensemble la place de notre langue, nous avons besoin de bâtir de nouvelles solidarités. Le projet de loi déposé par le ministre Jolin-Barrette est un signal très encourageant à cet égard »</p>
Rémi Léger, directeur du programme d'affaires publiques et internationales, Simon Fraser University	Francophonie canadienne/universitaire	Radio-Canada, 19 mai 2021 https://bit.ly/3bDmqmd	<p>Dans une perspective individuelle, pour un élève franco-albertain, la mesure [tarifs universitaires réduits pour les étudiants canadiens] est intéressante, même alléchante. Mais dans une perspective globale, on peut penser que cette mesure québécoise va venir ronger dans les bassins d'étudiants francophones un peu partout au pays</p> <p>Ça ne prend pas beaucoup d'étudiants qui prennent la décision d'aller au Québec pour remettre en question l'avenir de certains de nos petits programmes qui existent dans nos provinces, notamment dans l'ouest.</p> <p>Pour Rémi Léger, la mesure pourrait aussi nuire à la vivacité de certaines communautés francophones. Les étudiants qui passent par le campus St-Jean développent aussi une fierté franco-albertaine, on développe une identité, un attachement, dit-il. Si on va étudier au Québec, on ne développera pas le même attachement à la francophonie locale.</p>
Isabelle Laurin, directrice de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA)	Francophonie canadienne	Radio-Canada, 19 mai 2021 https://bit.ly/3bDmqmd	<p>On aurait apprécié être consultés en amont. Quelles stratégies le Québec va-t-il mettre en place pour s'assurer que nos jeunes reviennent dans nos communautés? Ça nous inquiète.</p>
Sheila Risbud, présidente de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA)	Francophonie canadienne	Communiqué de l'ACFA, 17 mai 2021 https://bit.ly/3wiPF5T	<p>Après avoir pris connaissance du projet de loi 96 du gouvernement du Québec, l'ACFA note plusieurs dispositions qui viennent appuyer les communautés francophones et acadiennes au pays. Cependant, l'ACFA souhaite partager ses appréhensions, en lien avec l'élimination des frais de scolarité supplémentaires pour les étudiants et étudiantes des communautés qui s'inscriraient dans des établissements postsecondaires au Québec. Bien que cette nouvelle mesure ne s'appliquerait que pour les étudiants et étudiantes qui étudieraient dans un programme qui n'est pas offert en français dans leur province ou territoire d'origine, ceci demeure inquiétant pour la francophonie albertaine.</p>

			<p>D'abord, une telle mesure déresponsabilisera-t-elle encore plus le gouvernement de l'Alberta, en ce qui a trait à l'éducation postsecondaire en langue française ?</p> <p>[...] le Campus Saint-Jean offre seulement 11 programmes d'études postsecondaires, incluant le niveau collégial, le baccalauréat et la maîtrise. La réalité de la francophonie albertaine est complètement différente de celle de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick qui possèdent des universités offrant une grande variété de programmes en langue française. C'est donc dire que de nombreux jeunes de l'Alberta pourraient se prévaloir d'une telle mesure. Si on ajoute à cela, le fait que les frais d'études au Québec sont de loin inférieurs à ceux de l'Alberta, assisterons-nous à un exode de nos jeunes et de nos cerveaux ?</p> <p>« Je comprends que la disposition proposée dans le projet de loi 96 puisse partir d'une volonté sincère de contribuer aux enjeux de l'éducation postsecondaire de langue française au pays, lesquels ont attiré beaucoup d'attention dans la dernière année. Mais, notre réalité est fragile. Nous aurions donc apprécié être consultés en amont. J'aurais notamment aimé discuter de stratégies visant à assurer le retour des étudiants et des étudiantes francophones de l'Alberta, qui feraient le choix d'aller étudier au Québec, vers notre communauté à la fin de leurs études. » note la présidente de l'ACFA, Sheila Risbud.</p> <p>À l'approche du Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes, l'ACFA aurait aimé qu'une telle disposition, sur un enjeu aussi crucial, soit discutée avec les communautés francophones et acadienne afin que des solutions, à l'avantage de toutes les parties, puissent être trouvées. N'est-ce pas l'objectif d'une telle rencontre ?</p>
Isabelle Salesse, directrice de l'Association franco-yukonnaise	Francophonie canadienne	Radio-Canada, 19 mai 2021 https://bit.ly/3bDmqmd	<p>Je trouve ça extraordinaire de voir que c'est inclus dans un projet de loi, s'exclame quant à elle la directrice de l'Association franco-yukonnaise, Isabelle Salesse. C'est un bon coup de pouce, ça donne accès à plus de programmes et plus d'opportunités.</p> <p>Ceci étant dit, ça n'enlève pas les conditions du Québec qui restent un peu plus compliquées que d'aller étudier en Ontario ou en Colombie-Britannique, rappelle Isabelle Salesse. Nos jeunes ne sont pas nécessairement intéressés d'aller faire 2 ans de Cégep s'ils ont fait une douzième année de secondaire."</p>
Dr Denis Prud'homme, Recteur de l'Université de Moncton	Francophonie canadienne	OnFr+, 19 mai 2021 https://bit.ly/2Rz4OBb	<p>De son côté, le Dr Prud'homme aurait aimé que la clause qui protège les universités francophones ne s'arrête pas à la frontière de chaque province, mais qu'elle s'applique à l'ensemble de la francophonie hors Québec afin de protéger les institutions universitaires de langue française en milieu minoritaire.</p> <p>« Évidemment pour la francophonie canadienne hors Québec, il aurait été préférable que ce soit des programmes qui ne s'offrent pas dans la francophonie canadienne hors Québec, pour justement inciter et maintenir les étudiants</p>

			<p>francophones hors Québec dans nos institutions qui sont dans des contextes minoritaires... il y a un risque, effectivement », admet le Dr Prud'homme.</p> <p>Le recteur de l'Université de Moncton croit qu'il suffirait qu'un petit nombre d'étudiants choisissent d'aller étudier au Québec, plutôt que dans une université francophone en milieu minoritaire, pour déstabiliser les finances d'institutions de langue française existantes.</p> <p>« Il faut comprendre qu'un nombre, même minime, d'étudiants qui préfèrent aller étudier au Québec versus les institutions en contexte minoritaire, peut faire la différence, par exemple, pour un campus comme Saint-Jean ou même l'Université de Moncton. Une centaine d'étudiants peut faire la différence entre une vitalité financière, versus un défi financier. Alors qu'une centaine d'étudiants à travers le réseau (universitaire) du Québec a un impact beaucoup moins grand », explique-t-il.</p> <p>Pour le moment, les étudiants francophones des provinces de l'Atlantique ont des choix limités en termes de proximité soit l'Université de Moncton, au Nouveau-Brunswick et l'Université Sainte-Anne, en Nouvelle-Écosse. Les étudiants qui se trouvent à l'Île-du-Prince-Édouard, ou à Terre-Neuve-et-Labrador, où il n'y a pas d'université francophone, pourraient aussi choisir d'étudier dans une université québécoise au détriment des établissements universitaires francophones des Maritimes.</p> <p>Mais le Dr Prud'homme pousse sa réflexion plus loin et suggère que les échanges entre le Québec et la francophonie canadienne se fassent dans les deux sens.</p> <p>« J'aurais aimé, puis je vais également leur suggérer, la possibilité d'avoir aussi une politique d'ouverture du Québec vers les communautés francophones à l'extérieur du Québec, en invitant leurs étudiants et en les supportant à travers soit les prêts et bourses, ou les bourses incitatives, pour inciter les Québécois à aller faire une immersion dans la francophonie en situation minoritaire au Canada. Connaître peut-être un peu plus l'Acadie, ou les Franco-Albertains, ou les Franco-Ontariens. Je pense que ce serait une démonstration d'ouverture du Québec par rapport aux communautés francophones en situation minoritaire », estime le recteur.</p> <p>Il souhaiterait aussi que des étudiants qui n'ont absolument pas d'autre choix que de s'expatrier pour étudier, puisse au moins acquérir une expérience pratique dans leur communauté.</p> <p>« Il y a des programmes qui sont trop dispendieux. On n'a pas la masse critique pour l'offrir au Nouveau-Brunswick, je donne à titre d'exemples l'orthophonie, la physiothérapie, l'ergothérapie... le fait d'offrir à ces étudiants-là la possibilité de venir faire un stage clinique au Nouveau-Brunswick, encore une fois, permettrait de garder ce lien avec</p>
--	--	--	---

			<p>la province, et puis éventuellement, un certain nombre d'entre eux pourraient venir s'établir et puis contribuer à l'offre de services au Nouveau-Brunswick », pense le Dr. Prud'homme.</p> <p>Selon lui, « tout est dans la modération ou dans le contrôle, et puis on ne sait pas comment les étudiants, les parents vont réagir à cette offre-là. Je garde espoir. On est dans un projet de loi, donc ça lance la discussion et il y a le Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes qui s'en vient au mois de juin. Ce sera une autre plateforme pour nous permettre d'échanger et de trouver des solutions communes pour satisfaire le Québec (dans son désir) de jouer son rôle au sein de la francophonie canadienne », conclut le recteur de l'Université de Moncton.</p>
Éducation			
<p>Russel Copeman, Directeur général, Quebec English School Boards Association</p>	<p>Éducation</p>	<p>The Gazette, 14 mai 2021 https://bit.ly/3hmlx5o</p>	<p>As part of changes to Quebec's language law, the government is putting a cap on the number of years children of temporary foreign workers or foreign students can attend school in English.</p> <p>[...]</p> <p>The Quebec English School Boards Association said it's very disappointed with the proposed change to the language law.</p> <p>"It may affect the ability of Quebec to attract non-Canadians to temporary positions here and will likely reduce enrolment in English schools," said Russell Copeman, the QESBA executive director.</p> <p>"The English system has been struggling with declining enrolments since the 1970s. These numbers may not mean much to the French system but they offer our community much needed oxygen. We hope that there will be proper consultation on these proposed changes."</p>
		<p>The Gazette, 9 juillet 2021 https://bit.ly/3hY7FwV</p>	<p>"As soon as the bill was tabled at the National Assembly, I wrote to (minister responsible for the French language Simon) Jolin-Barrette, both in his capacity as sponsor of the bill but also as house leader, and asked to be heard during the parliamentary hearings," said Russell Copeman, executive director of the QESBA, which represents Quebec's English-language school boards and more than 100,000 students.</p> <p>"Disappointingly, I never even received an answer to that letter. So I was surprised, when the list (of speakers) came out June 29, not to be included."</p> <p>Copeman wrote to Jolin-Barrette again this week, reiterating his request, which the QESBA has made known to the parliamentary committee conducting the hearings.</p>

			<p>“We haven’t given up,” Copeman said. “We think (our request) is reasonable and appropriate, given that Bill 96 has some direct impact on our school system.”</p> <p>Beyond issues that directly affect the QESBA, including the cap on the number of years children of temporary foreign workers or foreign students can attend school in English, Copeman is alarmed by a “blanket use of the notwithstanding clause and a unilateral amendment to the Constitution that states that French is the only language in Quebec.”</p> <p>As it stands, the QESBA will not get to state those concerns at the hearings. Part of the reason for the group being omitted may be its past defiance of initiatives by the CAQ government, including the English Montreal School Board’s victory in Quebec Superior Court against part of Bill 21 on religious symbols.</p> <p>“That was irksome to the government,” Copeman said, “and I understand that the QESBA and the government don’t see eye to eye on Bill 40 (under which all school boards would be switched to so-called service centres), but that’s no reason to exclude us.”</p>
		<p>Le droit, 22 juin 2021 https://bit.ly/3x6TXe</p>	<p>L’ex-député libéral Russell Copeman, aujourd’hui directeur de l’Association des commissions scolaires anglophones, a lancé le bal en soulevant des craintes dans le milieu de l’éducation. Reprochant au gouvernement Legault de faire «un usage nonchalant» de la disposition dérogatoire et de donner trop de pouvoir aux inspecteurs de l’Office québécois de la langue française (OQLF), il a évoqué l’ajout de nouvelles limites à l’accès à l’école anglaise, notamment pour les citoyens venant de l’extérieur pour combler des postes dans le secteur des affaires ou dans des universités.</p> <p><i>L’avocat Matthew Aronson, pour sa part, a notamment affirmé que «c’est incroyablement dangereux ce genre de retrait global de nos droits et recours», disant croire que le projet de loi caquiste refait la hiérarchie juridique «en plaçant la charte de la langue au-dessus des chartes des droits». Il a longuement insisté sur les obligations de produire les recours, brevets, décisions et autres documents de procédure juridiques en français, une tâche qui ajoutera des délais pour les anglophones. «Nous nous retrouvons maintenant dans un système où l’ensemble du système judiciaire est dépendant des horaires de traducteurs», a-t-il pesté.</i></p> <p><i>Le vice-président de la Fédération canadienne de l’entreprise indépendante, François Vincent, a soulevé de son côté les nouvelles obligations bureaucratiques qu’imposera la loi pour les entreprises afin d’assurer leur conformité aux règles en matière de francisation. Du même coup, il a dénoncé la réduction des délais requis qui passeront de six mois à trois mois,</i></p>

			<p>dénonçant le fait que l'on donnera «moins de temps pour remplir plus de paperasse». Il n'a pas non plus caché son inquiétude face aux obligations liées à la langue de travail alors qu'il y a pénurie de main-d'oeuvre.</p> <p>le député libéral fédéral Anthony Housefather n'a pas ménagé les superlatifs, affirmant que «ceci est probablement une des époques les plus difficiles que la communauté de langue anglaise ait affrontées». Selon lui, «la loi 96 est une terrible claque au visage de la communauté de langue anglaise» et il a ajouté qu'on «ne peut accepter d'être des citoyens de deuxième classe dans notre propre province, dans notre propre pays».</p>
Dan Lamoureux, président, Quebec English School Boards Association		<p>Montreal Gazette, 6 juillet 2021 https://bit.ly/3hUVZe3</p>	<p>"This is yet another effort by this government to exclude the minority language education community," the president of the QESBA claims.</p> <p>The association representing Quebec's English-language school boards and about 100,000 students said on Tuesday it intends to try once more to be admitted to legislative committee hearings on Bill 96, the Legault government's proposed overhaul of language legislation.</p> <p>In a statement issued Tuesday morning, the Quebec English School Boards Association (QESBA) said it "deplores the fact that it has been excluded by the government" from the hearings "despite having requested in writing to participate."</p> <p>The QESBA has already made it clear it has reservations about the proposed legislation, particularly its cap on the number of years children of temporary foreign workers or foreign students can attend school in English.</p> <p>"This is yet another effort by this government to exclude the minority language education community from actively participating in a democratic exercise that will directly impact our institutions," QESBA president Dan Lamoureux said in the statement. "We have written a second time to (French language) Minister Simon Jolin-Barrette and the three other parliamentary leaders in an effort to be properly heard on this legislation."</p>
Fédération autonome de l'enseignement (FAE)	Éducation	<p>Communiqué de la FAE, 14 mai 2021 https://bit.ly/33URYQc</p>	<p>[...] Parce qu'elle considère que la maîtrise de la langue française est indispensable pour accéder à la culture commune du Québec et pour exercer pleinement sa citoyenneté, comme décrit dans sa déclaration de principes, la FAE se réjouit de cette réforme qui souligne l'importance du français et de la culture québécoise comme liens de la société.</p>

			<p>« En étant résolu à ce que chacun ait accès à l'apprentissage de cette langue, le projet de loi s'aligne avec les valeurs et les actions de la FAE, dont les enseignantes et enseignants qu'elle représente œuvrent quotidiennement à en transmettre les fondements dans les établissements scolaires publics », souligne Alain Marois, vice-président à la vie politique à la FAE.</p> <p>Nos écoles publiques primaires et secondaires de même que nos centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle sont des endroits privilégiés pour acquérir et pour maîtriser la langue française, mais également pour apprendre à l'aimer et à en prendre soin. Les programmes de formation et les cadres d'évaluation des apprentissages doivent assurer que chaque élève de nos établissements publics, jeune ou adulte, soit en mesure de posséder de solides connaissances et compétences notamment au niveau de la lecture et de l'écriture du français.</p> <p>La FAE tient également à souligner que la francisation dépasse les perspectives du marché de l'emploi. Il serait dommage de ne franciser les travailleuses et travailleurs du Québec que pour l'exercice de leur emploi, sans prévoir leur offrir une formation plus complète pour exercer pleinement leur citoyenneté en français, notamment pour pouvoir bien accompagner leurs enfants à travers leur parcours scolaire et pour s'intégrer entièrement à la société québécoise.</p> <p>Par ailleurs, la question des moyens demeure. Afin de réellement renforcer le statut du français avec cette réforme de la Charte de la langue française, la FAE s'attend à ce que la création d'un ministère de la Langue française et celle d'un commissaire à la langue française soient appuyées concrètement d'un plan d'action gouvernemental rigoureux avec des objectifs mesurables. Fidèle à son habitude, la FAE étudiera de manière plus exhaustive le projet de loi no 96 et n'hésitera pas à proposer des solutions visant à le bonifier.</p>
<u>Politique fédérale</u>			
Mélanie Joly, ministre responsable des langues officielles	Politique canadienne	La Presse ³ , 14 mai 2021.	La protection et la promotion du français est une priorité pour notre gouvernement. La situation du français au pays est particulière et le gouvernement a la responsabilité de protéger et de promouvoir le français non seulement à l'extérieur du Québec, mais également au Québec. Notre gouvernement entend faire sa part, et ce tout en continuant de protéger les droits des minorités linguistiques.
		Le Soleil, 26 mai 2021 https://bit.ly/3un77F4	La ministre du Développement économique et des Langues officielles, Mélanie Joly, doit déposer sa modernisation tant attendue de la Loi sur les langues officielles cette année.

³ Hugo Pilon-Larose, « IL Y A URGENCE D'AGIR », La Presse Plus, p.A2.

			<p>Déjà, le Bloc québécois s'est inquiété de voir le projet de loi de la ministre Joly empiéter sur l'application de la loi 101 à toutes les entreprises sous juridiction fédérale au Québec inscrite dans le projet de loi 96 de M. John- Barrette. La question a été soulevée en période de questions, mardi.</p> <p>«Bien entendu, nous allons protéger le droit de travailler en français, le droit d'être servi en français, mais également le fait de ne pas être discriminé parce qu'on est francophone dans les entreprises fédérales au Québec et partout à travers le pays dans des régions à forte présence francophone», a répondu Mme Joly.</p>
		<p>The Suburban, 30 juin 2021 https://bit.ly/3hPIFZS</p>	<p>Joly insisted that the Quebec English- speaking community is still protected under the Official Languages Act changes, and members do not lose federal services or jobs in federally chartered institutions as a result. She added that 55 percent of federally regulated businesses already voluntarily adhere to Quebec's language law, Bill 101. Joly told the QCGN conference that the federal government is open to input from the community and modifications to those OLA changes.</p> <p>"It's certainly not my goal to create more tensions," she added. "For me, it was important to have a balanced approach, and to make sure we were protecting French, but that would never be to the detriment of English-speaking Quebecers. The Liberal Party has always been there to protect Official Language minorities and minorities in general."</p>

Justin Trudeau, premier ministre	Politique canadienne	<p>Le Devoir, 19 mai 2021 https://bit.ly/2RtwJT2</p>	<p>Muni d'avis légaux de son propre gouvernement, Justin Trudeau a reconnu qu'il serait « parfaitement légitime » pour le gouvernement québécois d'amender seul le texte de loi. [...]» « Ce que nous comprenons par nos analyses initiales, c'est qu'effectivement, le Québec a le droit de modifier une partie de la Constitution pour souligner d'ailleurs les constats que nous avons déjà faits au niveau du gouvernement fédéral : c'est-à-dire que le Québec consiste en une nation et que c'est une province où la langue officielle est le français », a confirmé Justin Trudeau mardi, en commentant pour la première fois le projet de loi 96 déposé la semaine dernière par le gouvernement caquiste afin de réformer la loi 101 au Québec. [...]» « Nous allons évidemment nous assurer qu'on est en train de respecter les protections qui sont ailleurs dans la Constitution, particulièrement pour les anglophones au Québec », a cependant prévenu du même souffle le premier ministre Trudeau.</p> <p>À la suite du dépôt du projet de loi 96, ses ministres avaient refusé d'assurer que le fédéral s'abstiendrait de participer à toute contestation éventuelle. Le premier ministre fédéral n'a pas offert cette garantie lui non plus, mardi. « Nous allons regarder le parcours de ce projet de loi », a-t-il répondu. « Mais je peux rassurer tous les Québécois et tous les Canadiens que nous allons être là, en tant que partenaires, pour s'assurer [à la fois] de la protection de la langue française et de la défense des droits. »</p>
		<p>Tristin Hopper, The Gazette, 19 mai 2021</p>	<p>Prime Minister Justin Trudeau said Tuesday that Quebec can unilaterally rewrite certain sections of the Constitution to insert new provisions establishing the province as a "nation:"</p> <p>"Our initial analysis, in terms of the Justice Department, has highlighted that it is perfectly legitimate for a province to modify the section of the Constitution that applies specifically to them;" Trudeau told a press briefing Tuesday morning. [...]» Trudeau said that his government shares Quebec's views on both nationhood and the protection of the French language, but added that the province would still need to recognize parts of the Constitution that extend protections to "linguistic minorities like Anglophones in Quebec."</p>
		<p>Le Soleil, 26 mai 2021 https://bit.ly/3un77F4</p>	<p>Le ministre Jolin-Barrette semblait leur donner raison, dans une entrevue au journal Le Devoir publiée samedi, où il affirmait que l'inscription d'une nation québécoise et francophone dans la constitution aurait une portée non seulement politique, mais également juridique.</p> <p>Interrogé à ce sujet, mardi, M. Trudeau a plutôt jeté une douche froide sur les ambitions de M. Jolin-Barrette. « Je ne partage pas cette interprétation », a-t-il simplement répondu.</p>

			<p>[...] M. Trudeau a soutenu, de son côté, que son gouvernement allait continuer de protéger les deux langues officielles du Canada à travers le pays, tout en portant une attention particulière au français au Québec et à l'extérieur du Québec ainsi qu'aux anglophones minoritaires au Québec.</p> <p>«Nous allons toujours être là pour défendre ces minorités», a-t-il déclaré.</p> <p>Sur la question de la nation québécoise, le premier ministre a soutenu que ça fait «longtemps» qu'il la reconnaît. «C'est un fait historique, un fait sociologique, une réalité quotidienne et c'est quelque chose que même le Parlement a reconnu», a-t-il ajouté en anglais.</p> <p>[...] Le ton de M. Trudeau à ce sujet s'est adouci maintenant que son gouvernement est minoritaire. «L'important, pour moi, c'est de regarder vers l'avant et de s'assurer que les gens soient protégés dans leur langue à travers le pays et c'est exactement ce que je vais faire», a-t-il dit mardi.</p>
		<p>Journal de Montréal, 26 mai 2021 https://bit.ly/3vvpd5Xf</p>	<p>« Par rapport à la nation québécoise, ça fait longtemps que je reconnais que le Québec forme une nation et qu'effectivement, et [...] ça fait longtemps que je reconnais que le Québec a comme langue officielle le français », a-t-il réitéré.</p> <p>[...] « Ça fait longtemps que ce gouvernement reconnaît qu'il faut protéger nos deux langues officielles à travers le pays, mais qu'il faut prêter une attention particulière à la protection du français, y compris à l'intérieur du Québec, a expliqué M. Trudeau. En même temps, nous allons, comme ce doit, protéger les minorités linguistiques minoritaires à travers le pays, incluant la communauté anglophone au Québec. Nous allons toujours être là pour défendre ces minorités », a-t-il toutefois précisé.</p>
<p>David Lametti, ministre fédéral de la Justice</p>	<p>Politique canadienne</p>	<p>The Gazette, 20 mai 2021 https://bit.ly/3u4H7Ov</p>	<p>[T]he federal Justice Minister, David Lametti, insisted later that the federal government has not forgotten it has a role guarding the rights of Canadian minorities including anglophones in Quebec.</p> <p>[...] Lametti, however, moved to calm the waters in an interview with the Montreal Gazette Wednesday. He said Ottawa also "shares the concerns about the pre-emptive use" of the notwithstanding clause. But he noted Quebec's change refers to Section 45 of the 1982 Constitution Act which, he says, does not affect Section 133, which enshrines French and English as rights. The article says that, with some exceptions, "the legislature of each province may exclusively make laws amending the constitution of the province." "That (section) can't be unilaterally modified by Quebec and nothing that can be done using Section 45 can diminish those Section 133 rights," Lametti said. With respect to Quebec seeking recognition as a nation, the House of Commons did that in 2006, he added. "Even if that is done</p>

			under Section 45, there's nothing new there," Lametti said. He added there are other minority protections such as the Official Languages Act and the Charter of Rights and Freedoms. "I do indeed understand the anxiety (in the anglophone community)," Lametti added. "We will make decisions as we go along, but we will try and do it in a cooperative way being respectful of rights and respectful of the fact we need to help protect the French language."
Erin O'Toole, chef du Parti conservateur	Politique canadienne	La Presse Plus, 19 mai 2021, https://bit.ly/3u7ux16	La semaine dernière, le chef du Parti conservateur, Erin O'Toole, avait esquivé deux questions portant sur le volet constitutionnel de la mesure législative. Depuis, M. O'Toole a défini sa position, a souligné son attaché de presse dans un courriel envoyé à La Presse, mardi. « Un gouvernement conservateur respectera toujours les compétences des provinces, ce qui comprend les articles de la Constitution réservés à certaines provinces, leur permettant d'apporter des modifications unilatéralement », a-t-on fait savoir.
		The Globe and Mail, 19 mai 2021 https://tgam.ca/2T6Rzs9	"A Conservative government will always respect the jurisdiction of the provinces, including the sections of the Constitution reserved for specific provinces which the Constitution allows them to modify unilaterally," Erin O'Toole, leader of the federal Conservatives, said in a statement issued by his office.
Jagmeet Singh, chef du NPD	Politique canadienne	The Globe and Mail, 19 mai 2021 https://tgam.ca/2T6Rzs9	NDP Leader Jagmeet Singh urged the federal government to work with Quebec on the language file. "If the Quebec government wants to make modifications to the Constitution to better protect the French language, and the culture of Quebec, the federal government should work with the province to make it happen. The French language is an integral part of Canada's social fabric, and we must work together to protect it."
		The National Post, 26 mai 2021 https://bit.ly/3wDqzP4	However Mr. Singh came out this weekend, from behind Justin Trudeau's chair, to explain to Canadians that Quebec unilaterally amending the whole of the Canadian Constitution is quite fine with him and his party. [...] "We know Canada is a bilingual nation and it's important to have bilingual services across Canada," he stated.
Mario Beaulieu, député au Bloc québécois	Politique canadienne	La Presse Plus, 19 mai 2021, https://bit.ly/3u7ux16	Au Bloc québécois, on n'a pas lancé de fleurs à Justin Trudeau pour le signal favorable qu'il a envoyé mardi, arguant que « la seule réponse appropriée du gouvernement fédéral ne peut être qu'un engagement à ne pas contrer la volonté du Québec en la matière, directement ou indirectement Dans une déclaration écrite, le député Mario Beaulieu a ajouté qu'« il n'appartient pas au gouvernement fédéral, mais bien au gouvernement du Québec, de décider [la façon dont] il entend protéger et faire rayonner la seule langue officielle et commune de la nation québécoise : le français ».
Michelle Rempel Garner, députée fédérale conservatrice	Politique canadienne	Le Soleil, 21 mai 2021	Dossier réglé, donc? Loin s'en faut. Voilà un enjeu qui pourrait prendre une ampleur insoupçonnée au cours des prochaines semaines. Car le changement proposé n'est pas de nature à plaire dans l'Ouest du pays. Déjà, la députée conservatrice albertaine Michelle Rempel Garner a donné un son de cloche différent de celui de son chef en

		https://bit.ly/3fC7o hL	demandant sur Twitter si cela autorisait l'Alberta à modifier unilatéralement la formule de péréquation contre laquelle elle peste.
Andréanne Larouche, députée bloquiste de la circonscription de Shefford	Politique canadienne	La Voix de l'Est, 22 mai 2021 https://bit.ly/2SsAvfy	Le Québec est le mieux placé et le seul État légitime pour établir les politiques linguistiques qui permettront l'essor du français au Québec, estime Andréanne Larouche, députée bloquiste de la circonscription de Shefford. Ce faisant, son parti compte demander au gouvernement fédéral de ne pas s'ingérer dans les discussions en lien avec le projet de loi 96. Jointe au téléphone dans la journée de vendredi, Andréanne Larouche veut laisser la voie libre au gouvernement du Québec. « Comme députée, mon rôle est d'empêcher Ottawa de s'ingérer dans les compétences provinciales », affirme-t-elle.
Dennis Dawson, sénateur libéral	Politique canadienne	The Globe and Mail, 25 mai 2021, https://tgam.ca/34kzeKo	Quebec's legislation to further enforce the use of French in the province creates an "opportunity" for the federal Liberals as a national election looms this year, says a veteran Quebec senator. "Crisis equals opportunity," said Dennis Dawson, who was appointed to the Senate in 2005 on the recommendation of then-prime minister Paul Martin after three terms as a Liberal MP for the Quebec City-area riding of Louis-Hébert. Bill 96 is a chance "to prove that you can be both a defender of francophone rights in the province of Quebec, francophone rights outside Quebec, and still the protector of anglophone rights in Quebec," Mr. Dawson said. "It's not an either/ or position." [...] Even though Mr. Dawson describes the discussion around Bill 96 as a "crisis," he says that, based on about 40 years of debating the issue in his political career, once the initial furor subsides, there is always a balance to be found. "I've been to this rodeo before," he said. "It's not a new rodeo. It's happened before." Asked about Mr. Trudeau's remarks, he said: "From a historical perspective, I think everyone will take time and breathe and understand what he said was that they are allowed to do what they are doing. And again, if they are not, the courts will be able to deal with that. He didn't say, 'I would encourage them to do it.'"
Stéphane Dion, ancien chef du parti libéral	Politique canadienne	The National Post, 26 mai 2021 https://bit.ly/3bVCsbo	"As long as it is clear that the constitutional rights of Anglophones are not affected, nor any other provision of the Constitution, the prime minister has no reason to oppose it," he said. [...] Dion said that the issue in 1997 was very different.

			<p>“We were interrupting the very existence of institutions that were protected in the Constitution at the time,” he said. “This time, why should the prime minister object, as long as the legal opinion he receives is to the effect that the rest of the Constitution is not impacted.”</p> <p>He pointed out that the courts have already made clear they take into account the specificities of Quebec and the fragility of the French language in North America. “The Supreme Court has said that even if the population of Quebec may be considered a nation, that does not change the fact that there is no right to unilateral secession and that modification of the Constitution would be necessary for secession to be legal,” he said.</p>
Yves-François Blanchet, chef du Bloc québécois	Politique canadienne	Le Journal de Chambly, 19 mai 2021 https://bit.ly/2QZuw1w	<p>Quelle est votre réaction devant ce PL96? Personnellement, je suis enchanté. C’est une initiative extraordinaire. Je pense que ça suscitera une formidable réaction des Québécois.</p> <p>Le PL96 va-t-il assez loin pour assurer la pérennité de la langue française au Québec? Je pense que c’est le plus grand pas vers l’avant depuis la version originale de la loi 101. Je ne pense pas que ça assure la pérennité du français. La seule façon de s’en assurer, c’est la souveraineté. Pas juste pour protéger le français. Je ne protège pas le français car il est menacé; je le mets de l’avant parce que c’est ma langue et que je veux que les gens qui choisissent le Québec soient capables de la parler, de la chanter, de vivre les arts en français, etc.</p> <p>Vos homologues canadiens ont-ils réagi? Non, pas vraiment. Ils ont beaucoup tergiversé après le dépôt et j’ai questionné la vice-première ministre du Canada en l’absence du premier ministre. Déjà, des députés et des ministres libéraux ont commencé à émettre des commentaires contre la loi 96, chose que je les invite à ne pas faire, car le Québec va très mal réagir. Même les gens qui ne seront pas d’accord avec tous les détails de cette loi seront fâchés si Ottawa essaie d’empêcher le Québec de prendre ses propres décisions.</p> <p>En termes d’effets, le PL96 se compare-t-il à la loi 101? Non. La loi 101 est un moment fondateur en 1977. C’était une révolution. C’est aux tribunaux qu’ont eu recours les adversaires de la loi 101 pour la détruire, parce qu’elle fonctionnait bien. Pendant de nombreuses années après, on en a fait de grands principes, mais on n’a peu agi. C’est l’un des rares gestes importants posés en faveur de la loi 101 et de la Charte de la langue française depuis sa version originale.</p> <p>Y a-t-il un fait saillant issu du PL96 crucial à vos yeux? L’inscription dans la Constitution canadienne affirmant que le Québec est une nation dont la seule langue officielle et commune est le français. C’est en soi historique, car ce n’est pas qu’un symbole. La Constitution est le document qui doit régir l’ensemble du fonctionnement de l’État canadien.</p> <p>Dénotez-vous des ajustements à apporter au PL96?</p>

			<p>J'allais au point de ne pas être content de Simon (Jolin-Barrette) dans ce dossier- là, mais parce que je suis là pour protéger les compétences de l'Assemblée nationale du Québec, je garde une réserve par rapport aux enjeux internes. Les libéraux, Québec solidaire, le Parti québécois et la CAQ auront ces discussions entre eux.</p> <p>Avec le PL96, vous attendez-vous à être servi en français dans tous les commerces du Québec? J'imagine un progrès, non pas une conclusion. Le plus grand progrès pour le français, ce n'est pas tant une loi; c'est quand tout le monde vivant sur le territoire québécois se dit que le Québec est une nation dont la langue commune est le français, pas une langue imposée [...] après ça, la langue que les gens parlent à la maison, ça leur appartient. C'est la nuance entre l'espace public, l'espace d'État et l'espace privé.</p> <p>Comment réagissez-vous quand vous êtes servi ou accueilli en anglais dans un commerce au Québec? Je réponds en français. Si les gens ne comprennent pas, ça se peut que je sorte carrément du commerce, c'est une question de respect. Si j'ai assez de respect pour dépenser mon argent dans un commerce, je m'attends de lui qu'il ait assez de respect pour parler ma langue, langue commune de tous les Québécois, incluant lui-même.</p> <p>L'utilisation de la clause de dérogation est-elle risquée? C'est légal, ça fait partie du régime constitutionnel canadien [...] j'invite Ottawa à ne pas s'opposer à la volonté du Québec, mais même à l'aider, en reconnaissant légitimement sa demande, et à respecter ce qui est mis dans la loi 96.</p> <p>Avec le PL96, le Québec sculpte-t-il davantage son identité à travers la nation canadienne? Le Canada définira sa propre identité et le Québec en fera de même. Pour l'instant, on est dans un État plurinational : les Acadiens forment une nation au même titre que chacune des Premières Nations autochtones. Il y a une dizaine de nations dans ce que l'on appelle le Canada et elles doivent toutes être reconnues comme telles [...] Ça fait tellement longtemps que l'on tergiverse sur la reconnaissance de la nation québécoise. Les Québécois veulent être reconnus comme une nation à part entière.</p> <p>Est-ce acceptable qu'un travailleur québécois ne puisse avoir un travail donné du fait qu'il ne sache pas parler anglais? Si l'on transige en commerce avec l'étranger, tu as besoin de l'anglais. Même chose si tu transiges avec des touristes. C'est normal de demander d'avoir une maîtrise de l'anglais. Ce qui n'est pas acceptable, c'est lorsqu'un emploi ne nécessite pas de connaissance en anglais mais qu'on l'exige quand même juste parce que le patron préfère s'exprimer en anglais.</p>
<p>Jody Wilson-Raybould, députée indépendante, ancienne ministre de la Justice libérale</p>	<p>Politique canadienne</p>	<p>Journal de Montréal, 27 mai 2021 https://bit.ly/3fTxSvD</p>	<p>Peu après le vote, elle a déclaré sur Twitter qu'elle trouvait « consternant » à quel point la « partisanerie » pouvait mener les députés à « abandonner les normes juridiques fondamentales » et même le « bon sens » afin d'éviter de débattre de « questions constitutionnelles capitales ».</p>

Annamie Paul, Cheffe du Parti vert	Politique canadienne	Radio-Canada, 2 juin 2021 https://bit.ly/3ic58Ry	<p>Il n'y a pas que Jody Wilson-Raybould qui s'oppose à la motion du Bloc québécois invitant les élus à Ottawa à prendre acte de « la volonté du Québec d'inscrire dans sa Constitution que les Québécois et les Québécoises forment une nation » et que le français est la « seule langue officielle » de la province.</p> <p>La cheffe du Parti vert, Annamie Paul, aurait voté contre si elle avait eu un siège au Parlement, avoue-t-elle en entrevue à Radio-Canada.</p> <p>Mais pour Annamie Paul, qui a été élue cheffe des verts en octobre dernier, les libéraux, les conservateurs et les néo-démocrates ont été trop rapides à dire qu'il n'y avait pas de souci avec le projet de loi 96.</p> <p>On voit, dans les différents médias, qu'il y a un débat entre les experts constitutionnels. Ils ne sont pas tous d'accord, précise-t-elle.</p> <p>Selon Mme Paul, il faut examiner ces questions en profondeur pour s'assurer que le Québec a bel et bien le droit d'amender unilatéralement sa section de la Constitution canadienne.</p> <p>Sinon, on risque d'avoir des questions plus tard et de se retrouver devant les tribunaux.</p> <p>« Le gouvernement fédéral est le gardien de la Constitution. »</p> <p>Ce n'est pas une question du contenu du projet de loi, mais une question de processus, précise Mme Paul, qui dit par ailleurs être tout à fait d'accord avec la volonté du Québec de protéger et de renforcer la langue française.</p>
Elizabeth May, députée du Parti vert	Politique canadienne	Radio-Canada, 2 juin 2021 https://bit.ly/3ic58Ry	<p>Sa collègue et ancienne leader du Parti vert, Elizabeth May, va plus loin. Non seulement elle déplore le fait qu'il n'y a pas eu de temps de débat autour de la motion du Bloc, mais elle s'inquiète en outre que le Québec ait le pouvoir de changer la Constitution de façon unilatérale.</p> <p>Je ne suis pas à l'aise avec l'idée que la modification des droits linguistiques au Québec soit purement l'affaire du Québec.</p> <p>La députée de l'île de Vancouver parle carrément d'une pente glissante : Qu'est-ce qui empêche ensuite les autres provinces de changer unilatéralement la Constitution pour modifier leurs droits linguistiques en faveur des anglophones? demande-t-elle.</p>

			<p>Mme May se dit d'ailleurs mal à l'aise avec l'inscription, dans la Constitution, du français comme seule langue officielle du Québec : Même si ce n'est pas l'intention du gouvernement Legault, il pourrait, sans le vouloir, diminuer le droit des francophones dans les autres provinces, croit-elle.</p> <p>[...]</p> <p>L'autre point d'achoppement pour Elizabeth May touche la reconnaissance constitutionnelle de la nation québécoise, aussi proposée par le gouvernement Legault dans son projet de loi 96.</p> <p>« Quand on dit que les Québécoises et les Québécois forment une nation, qui compte comme Québécois? Est-ce seulement les "pure laine"? »</p> <p>L'ancienne cheffe des verts précise d'ailleurs que, déjà en 2006, elle n'était pas d'accord avec la motion adoptée sous le gouvernement conservateur de Stephen Harper qui affirmait que les Québécoises et les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni.</p>
John McKay, député libéral	Politique canadienne	The Hill Times, 7 juin 2021	<p>Liberal MP John McKay says that a court of law should decide whether a province can unilaterally change the Constitution.</p> <p>[...]</p> <p>Eight-term Liberal MP John McKay (Scarborough-Guildwood, Ont.) said that it's news to him that a province could unilaterally change the Constitution. He described the move as "exclusionary," and said it will further alienate the Quebecers who are not fluent in French.</p> <p>"These barriers will not go well for anybody who is not of a particular religious persuasion, or [speaks a particular language]," said Mr. McKay, chair of the House Public Safety and National Security Committee.</p> <p>He said that it's the role of the government to ensure that all Canadians are treated equally, and a court of law should decide whether a province has the authority to unilaterally change the Constitution.</p> <p>"The role of the federal government is to uphold the Constitution," said Mr. McKay. "I suppose, [the] obvious way is to make a challenge in court."</p>
Wayne Easter, député libéral	Politique canadienne	The Hill Times, 7 juin 2021	<p>"This is a major issue. So does this mean, if you're English, you're a second-class citizen in the province of Quebec?" said eight-term Liberal MP Wayne Easter (Malpeque, P.E.I.) and chair of the powerful House Finance Committee, in an interview with The Hill Times last week.</p>

			<p>"We're a bilingual country, bilingualism is important and one of the reasons we have bilingualism is to support the French culture and the French language. And we're seeing the province of Quebec itself pull back, so that in my view is a problem," Mr. Easter said.</p> <p>[...]</p> <p>Mr. Easter said that the national Liberal caucus has had discussions on this subject, and caucus members have different opinions on how to respond to Quebec's proposed changes to language laws. He declined to get into specifics, citing caucus confidentiality. Mr. Easter said that one of the reasons why this subject is not top of mind for Canadians right now is that the entire country, including the federal government, are busy dealing with the COVID-19 pandemic that has caused the death of more than 25,000 Canadians, and more than 1 3-million confirmed cases of the virus.</p> <p>Mr. Easter said that if the Quebec is allowed to make this change, it will have unintended consequences, as Mr. Kenney already has expressed his interest in making English the only language of that province.</p> <p>"It moves us away from the principle of bilingualism that was envisioned when bilingualism came in, that we have two official languages in the country,"said Mr. Easter.</p> <p>Mr. Easter declined to say if the federal government has any role to play in stopping Mr. Legault from opening up the Constitution.</p> <p>"That's still up for debate,"he said.</p> <p>When asked whether the lack of federal action would create a perception that Mr. Trudeau was shying away to win favour in the next election, he said: "I guess every party would find itself in that boat, would they not?"</p>
Anthony Housefather, député libéral		<p>Le droit, 22 juin 2021 https://bit.ly/3x6TXxe</p>	<p>Le député libéral fédéral Anthony Housefather n'a pas ménagé les superlatifs, affirmant que «ceci est probablement une des époques les plus difficiles que la communauté de langue anglaise ait affrontées». Selon lui, «la loi 96 est une terrible claque au visage de la communauté de langue anglaise» et il a ajouté qu'on «ne peut accepter d'être des citoyens de deuxième classe dans notre propre province, dans notre propre pays».</p>
Politique provinciale (ROC)			

Peter Downing, fondateur du Wexit, rebaptisé Maverick Party (parti séparatiste albertain)	Politique provinciale (ROC)	Le Soleil, 21 mai 2021 https://bit.ly/3fC7o hL	Les nationalistes de l'Ouest rouspètent aussi déjà. Peter Downing prédit que cette position officielle du Parti conservateur lui «fera dangereusement perdre des appuis» au profit du mouvement séparatiste albertain. M. Downing est l'une des figures de proue de ce mouvement, lui qui a fondé le Wexit (contraction entre West et exit calquée sur le mot Brexit), rebaptisé depuis le Maverick Party.
Jay Hill, chef du Maverick Party, (parti séparatiste albertain)	Politique provinciale (ROC)	Le Soleil, 21 mai 2021 https://bit.ly/3fC7o hL	Le chef du Maverick Party, l'exdéputé réformiste modéré Jay Hill, pense de même. L'Ouest, rappelle-t-il, réclame depuis des années des changements à la Constitution, notamment sur la représentation au Sénat. En vain. «Mais le Québec obtient instantanément l'appui à sa demande.» M. Hill dit comprendre la différence entre les demandes de l'Ouest qui affecteraient tout le pays et celle du Québec, plus circonscrite. Mais il croit que la population n'aura cure de cette nuance. [...] Quinze ans plus tard, on peut d'ailleurs se demander ce que cette motion sur la nation a donné, à part un badge d'honneur que brandit le Parti conservateur chaque fois qu'il courtise le Québec. Jay Hill, qui était député en 2006 et qui avait endossé la motion, prédit que cette reconnaissance aura un impact très différent si elle est inscrite dans la Constitution. Il craint qu'elle ne devienne avec le temps une clause interprétative utilisée par les tribunaux pour accorder un traitement préférentiel au Québec.
Paul Hinman, chef intérimaire du Wildrose Independence Party d'Alberta	Politique provinciale (ROC)	The National Post/Calgary Herald, 21 mai 2021 https://bit.ly/3v9KYLy	Paul Hinman, interim leader of Alberta's Wildrose Independence Party, thinks Quebec is setting a fine example. "I would look forward to the Constitution being changed and Quebec paving the way to sovereignty and an independent nation," he said. "If they're the first ones to do it, the road's been paved and that's good for Alberta."
Brad Wall, ancien premier ministre de Saskatchewan	Politique provinciale (ROC)	The National Post/Calgary Herald, 21 mai 2021 https://bit.ly/3v9KYLy	National leaders have been oddly muted, but former Saskatchewan Premier Brad Wall asked key questions on Twitter: "The PM is fine with Quebec unilaterally amended (sic) the constitution to declare Quebec a nation and French its official language. "So hypothetically speaking — Alberta and Saskatchewan can do something like that too? "Or would the answer be no . . . 'asymmetrical federalism' and all?"
Administration publique			

<p>Pierre Reid, directeur général des élections</p>	<p>Politique québécoise</p>	<p>ici.radio-canada.ca, 27 mai 2021 https://bit.ly/2Tu1Tut</p>	<p>La décision du gouvernement de rebaptiser la circonscription de Bourget étonne le directeur général des élections du Québec. Le projet de loi 96, déposé le 13 mai dernier par le ministre responsable de la Langue française, prévoit en effet de renommer la circonscription du nom du père de la loi 101, Camille Laurin.</p> <p>J'ai été surpris, vraiment surpris..., indique Pierre Reid d'entrée de jeu, dans une rare entrevue. L'idée, vous comprendrez, ce n'est pas de savoir si le nom de Camille Laurin est approprié ou non, là n'est pas la question; la question qui se pose, c'est le respect du processus que les parlementaires eux-mêmes ont établi depuis 1979 et qui, à ce jour, a toujours bien fonctionné, plaide celui qui occupe à la fois la fonction de directeur général des élections et de président de la Commission de la représentation électorale.</p> <p>[...]</p> <p>Ce n'est jamais arrivé dans le passé. Ce serait un précédent que le législateur dénommerait ainsi une circonscription électorale. Dans le passé, il y a eu des projets de loi privés, mais ils n'ont jamais connu de suite, fait valoir M. Reid.</p> <p>Même s'il convient que tel changement ne porte pas à grande conséquence, il est d'avis que les articles concernés devraient être retirés du projet de loi afin que l'opportunité d'un changement de nom soit débattue lors du prochain exercice de refonte de la carte électorale.</p> <p>De fait, le directeur entreprendra après les prochaines élections un processus de révision de la carte, comme cela se fait toutes les deux élections générales. Ce processus de révision comporte plusieurs étapes, dont de nombreuses consultations auprès des électeurs et des parlementaires.</p> <p>C'est quand même important! Quand on parle du nom d'une circonscription, c'est un peu un sentiment d'appartenance auquel peuvent s'attacher les gens de la circonscription. C'est pour ça que la consultation est très importante pour nous. On analyse toutes les demandes, insiste Pierre Reid. Il rappelle d'ailleurs que c'est à la suite d'un pareil processus que la circonscription de Crémazie avait été renommée Maurice-Richard en 2018.</p> <p>[...]</p> <p>Pourquoi ne pas respecter le processus et la consultation, l'avis des électeurs et électrices?, s'interroge le président de la Commission. Je ne vois pas la raison, malgré le fait qu'on veut rendre hommage à M. Laurin, je ne vois pas de raison qui précipiterait la désignation d'une circonscription électorale. Qu'on respecte [...] les compétences qui ont été attribuées à la Commission de la représentation électorale par les parlementaires, et ce, depuis plus de 40 ans. Jusqu'à présent, on n'y a jamais dérogé, d'ajouter M. Reid.</p>
<p>Politique autochtone</p>			

Ghislain Picard, président de l'Assemblée des premières nations Québec-Labrador (APNQL)	Politique autochtone	Communiqué de l'APNQL du 14 mai 2021	<p>Les Premières Nations comprennent sans doute mieux que quiconque l'importance de conserver la langue que nous ont transmis nos parents. [...]</p> <p>En plus de la question primordiale des langues d'origine, pour plusieurs Premières Nations se pose également l'usage des langues secondes, soit le français ou l'anglais, qu'elles se sont vu imposer, et qui fera également l'objet de la réflexion des Chefs.</p> <p>L'APNQL est très bien placée pour comprendre le bien-fondé de l'initiative linguistique que lance le gouvernement du Québec par le biais de son projet de loi n° 96 sur la langue officielle et commune du Québec, mais lance l'avertissement suivant : la survie, le développement d'une langue ne doit jamais se faire au détriment d'une autre langue, ne doit jamais s'appuyer sur la coercition.</p> <p>Les dix Premières Nations que regroupe l'APNQL examineront dans le respect le projet de loi québécois, et ensemble, elles prépareront et feront connaître leur réaction, clairement et fermement, en temps et lieu. L'option que voudra privilégier l'Assemblée des Chefs pour exprimer formellement sa position au gouvernement du Québec et à l'ensemble de la population québécoise sera déterminante pour notre cohabitation.</p> <p>Pour une relation respectueuse entre nous, il est fondamental que la position des Premières Nations sur l'essentielle question des langues soit claire et bien comprise. « À la suite du dépôt de ce projet de loi, l'APNQL s'engage aujourd'hui, dans une démarche de réflexion qui permettra de maintenir nos acquis et de faire des gains dans le débat qui s'amorce. La sagesse des ancêtres présente dans nos langues saura nous inspirer. Alors que nous exercerons une vigilance constante, je souhaite à toute la population concernée une réflexion et une discussion respectueuse et productive » a déclaré Ghislain Picard, Chef de l'APNQL.</p>
Steeve Mathias, chef de la communauté de Long Point First Nation	Politique autochtone	Noovo Info, 31 mai 2021 https://bit.ly/3i80PXg	« Les langues autochtones du Québec sont les premières langues sur le territoire. Qu'on n'en tienne pas compte dans la loi, pour moi, c'est inacceptable. Nos bureaux et nos rues ont tous un nom anicinabe. On essaie de promouvoir notre langue le plus possible. Le gouvernement va nous dire qu'avec la loi 101, je vais devoir donner un nom français à la rue où moi je demeure? Je ne sais pas jusqu'où ils vont aller. »
Richard Kistabish, président de l'organisme culturel Minwashin	Politique autochtone	Noovo Info, 31 mai 2021 https://bit.ly/3i80PXg	« Je crois que l'homme blanc a un certain niveau d'intelligence un moment donné pour comprendre les concepts d'un autre peuple. On va le voir dans l'exercice pour améliorer la loi 101. J'ai hâte de voir les débats. J'espère qu'ils vont penser un peu à nous durant ces débats-là. »

<p>Rose LeMay, CEO, Indigenous Reconciliation Group</p>	<p>Politique autochtone</p>	<p>The Hill Times, 31 mai 2021 https://bit.ly/3g5FZoN</p>	<p>Quebec's Bill 96 is an affront to the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and efforts to protect Indigenous languages in the province. [...] Ten first Nations communities are English speaking, and the province's inconsistent application of health and social services in English creates a significant barrier.</p> <p>French is a requirement for healthcare professionals in Quebec, and therefore is another barrier to Indigenous nurses and doctors becoming licensed. One has to wonder if the lack of Indigenous healthcare professionals in Quebec is contributing to the glaring racism in healthcare against Indigenous peoples?</p> <p>The Liberals' constant refrain in response to the Truth and Reconciliation Commission about "nation to nation" and "our most important relationship" with Indigenous peoples seems like a pile of rubbish in light of Trudeau's blissful support for Bill 96.</p> <p>Why did it take him so long to support legislating the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, and such a short time to embrace Bill 96? Why has his government sent more funding to one French school in Iqaluit than to a similarly-sized school that is supposed to teach Inuktitut across the road? Why are Indigenous languages relegated to receiving bandaid solutions when they are protected by international law?</p> <p>Indigenous peoples have a long history of work to retain language and culture, but it is not at the expense of others. Lise Ravary in Montreal wrote in The Montreal Gazette, "The language I speak, the culture I call my own, carry me through life. Why should we have to fight to keep that narrative alive?" The same words might be said by AFNQL Regional Chief Ghislain Picard, or by Pita Aatami, president of Makivik.</p> <p>Indigenous peoples might have some advice for Quebec about doing language retention in a good way, had they not been treated with such disdain and racism.</p>
<p>Serge Simon, grand chef mohawk de Kanesatake</p>	<p>Politique autochtone</p>	<p>Le Devoir, 8 juin 2021 https://bit.ly/3pJ3M2t</p>	<p>Le grand chef mohawk insiste pour que les Autochtones soient inclus dans les démarches du gouvernement. Le grand chef mohawk de Kanesatake demande au gouvernement Legault d'inclure les notions de protection du territoire, des langues et de la culture des Premières Nations dans sa tentative de faire reconnaître le Québec comme nation dans la Constitution canadienne et d'y enchâsser le français comme seule langue officielle.</p> <p>Dans une vidéo mise en ligne lundi où il dit parler en son nom personnel, Serge Otsi Simon dit comprendre les aspirations des Québécois, mais avertit que de laisser les Autochtones en plan dans cette démarche ne représente rien de moins que « la deuxième colonisation des peuples autochtones du Québec ».</p>

			<p>Il demande donc au premier ministre François Legault de s'asseoir avec les Premières Nations pour discuter de cette question avant d'aller de l'avant avec la loi 96.</p> <p>Le chef Simon souligne au passage que les Autochtones sont très bien placés pour comprendre la fragilité du français, eux dont la langue et la culture sont en voie de disparition dans certains cas. Il estime donc logique que Québec reconnaisse aussi la langue et la culture des Premières Nations et s'engage à les protéger également.</p> <p>Il s'inquiète parallèlement du fait que Québec cherche à faire reconnaître son statut de nation et à protéger le français sur le territoire de la province, alors que ce territoire est, en grande partie, du territoire autochtone non cédé et qu'il n'y a eu aucune discussion ou négociation avec les Premières Nations.</p> <p>Serge Simon fait par ailleurs valoir que cette affirmation de la nation québécoise pourrait mettre à risque la protection que le gouvernement fédéral doit assurer aux Autochtones en matière d'exploitation des ressources naturelles.</p> <p>À défaut de discussions, le chef mohawk estime qu'il y aurait matière à s'adresser aux Nations unies pour exprimer le désaccord des Premières Nations face à cette démarche.</p> <p>« Nous ne sommes pas des citoyens du Québec. Nous sommes des citoyens de notre propre nation », a-t-il affirmé.</p> <p>« On ne peut, comme Premières Nations, accepter cette évolution sans avoir notre mot à dire. »</p> <p>À plusieurs reprises dans son allocution d'une dizaine de minutes, M. Simon répète qu'il comprend les aspirations des Québécois et appelle à répétition le premier ministre Legault à la discussion.</p> <p>« Il faut passer par ce chemin-là parce que, sinon, l'alternative, et je suis sûr, par mon expérience, que la confrontation éventuelle ne sera pas équitable pour personne. On veut éviter ce genre de confrontation. »</p> <p>« Je tends la main aux Québécois afin qu'ils viennent avec nous pour qu'on puisse parler des possibilités, de la vision commune, parce que les Premières Nations [...] Est-ce que le Canada nous a traités équitablement dans notre histoire ? Pas toujours. Est-ce qu'on aurait peut-être un meilleur avenir avec Québec ? Encore, c'est une exploration qu'il faudrait implanter et essayer de faire ça dans une atmosphère de paix, respect et équité mutuelle. »</p>
--	--	--	---

			<p>Il incite les Québécois à « ne pas regarder ce [qu'il dit] avec crainte. Le titre autochtone existe. Il y a des droits. C'est une réalité, mais on peut travailler ensemble pour le bien-être de nos futures générations ».</p>
<p>Jamie Moses, Commissaire à la langue crie d'Eeyou Istchee</p>	<p>Politique autochtone</p>	<p>The Nation, 4 juin 2021 https://bit.ly/3x9639v</p>	<p>"It impacts the Cree Nation because a high percentage of our second language is English as opposed to French, and at least two communities don't even offer French at their schools anymore — in Eastmain for about 10 years, and in Wemindji for nearly 20 years," Moses told the Nation.</p> <p>Moses says the Cree have traditionally opposed Quebec's enforcement of French requirements in education and the workplace, as well as in government services like license applications and the courts.</p> <p>He pointed out that even Cree who have studied French are more comfortable in English as they have fewer opportunities to use French and thus become less fluent over time.</p> <p>Moses will consult with other First Nations language commissioners, as well as First Nations that may not have a language commissioner but are working to preserve their languages. He will be starting with the Crees' closest neighbours — the Innu, Algonquin, Atikamekw and Inuit.</p> <p>One challenge in preserving the Cree language when younger people spend so much time online is that the province doesn't recognize that First Nations languages also need protection, Moses observed.</p> <p>Moses is also concerned about the decreasing number of places at English-language CEGEPs, saying that very few Cree youth attend French language CEGEPs. He said other criteria already make it harder for Cree youth to be accepted in English CEGEPs, pushing more of them to seek college programs outside the province.</p> <p>But with different job and language requirements in Quebec, Moses notes, students who did career programs in Ontario may find themselves ineligible for many positions when they return, such as law or mechanics.</p> <p>"Many who further their education have a desire to return and work from their home community, to raise their families in their respective community and be able to acquire their dream jobs," said Moses.</p> <p>"It's important that we make an effort to preserve and practice all First Nation languages and encourage young people to learn them. But it's a hard balance maintaining traditional activity and language while acquiring an education for a good future."</p>
<p>Opinion publique</p>			

Sondage Léger		Journal de Montréal, 7 juin 2021 https://bit.ly/3iplJjM	<p>À votre avis, le projet de loi 96 déposé récemment par le gouvernement du Québec pour protéger la langue française sera-t-il, dans son état actuel, suffisant pour renverser la tendance du déclin du français au Québec ?</p> <p>Oui: 24 % Non: 46 % Ne sait pas / Refus: 31 %</p> <p>Êtes-vous d'accord avec l'application de la Charte de la langue française (loi 101) aux cégeps ?</p> <p>Oui: 58 % Non: 30 % Ne sait pas / Refus 13 %</p>
Immigration			
Janet Cleveland et Garine Papazian-Zohrabian, chercheuse sur les droits et le bien-être des réfugiés et migrants à statut précaire à l'institut universitaire Sherpa; directrice scientifique de l'équipe de recherche interdisciplinaire sur les familles réfugiées et demandeuses d'asile, et plus de 800 autres signataires*		La Presse+, 27 novembre 2021 https://bit.ly/3FTXHH6	<p>Par conséquent, nous demandons deux amendements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Premièrement, exempter les services publics essentiels (santé et services sociaux, éducation, aide juridique, santé et sécurité au travail, sécurité du revenu, etc.) des dispositions interdisant de communiquer dans des langues autres que le français (ou l'anglais dans les institutions bilingues). • Deuxièmement, allonger considérablement la période pendant laquelle les personnes immigrantes peuvent recevoir des services dans des langues autres que le français (ou l'anglais dans les institutions bilingues).

LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867

159. La Loi constitutionnelle de 1867 (30-31 Vict., ch. 3 (R.-U.); 1982, ch. 11 (R.-U.)) est modifiée :

TEXTE ACTUEL	TEXTE PROPOSÉ
Aucun	<p>« <u>CARACTÉRISTIQUES FONDAMENTALES DU QUÉBEC</u> « <u>90Q.1. Les Québécoises et les Québécois forment une nation.</u></p> <p>« <u>90Q.2. Le français est la seule langue officielle du Québec. Il est aussi la langue commune de la nation québécoise.</u> ».</p>

COMMENTAIRE

- L'article 159 du projet de loi modifie la Loi constitutionnelle de 1867 afin d'y introduire l'article 90Q.1 énonçant l'une de deux des caractéristiques fondamentales du Québec.
- Arguments en faveur de cette modification
- Résumé de la procédure permettant une modification constitutionnelle de cette manière

EXTRAITS DES MÉMOIRES ET CONSULTATIONS

Témoins entendus lors des consultations

- **Guillaume Rousseau, 21 septembre 2021**

[mémoire 007M] Nous saluons et approuvons les modifications proposées par l'article 159 du projet de loi à la *Loi constitutionnelle de 1867*. À notre avis, tout comme la *Loi concernant le Conseil législatif*, adoptée unilatéralement par le Québec, cet article peut limiter la portée de l'article 133 de cette *Loi constitutionnelle de 1867* qui, interprétée trop largement, empêcherait le Québec de faire du français sa seule langue officielle. Un livre que nous venons de publier porte d'ailleurs sur cette question et démontre que l'article 45 de la *Loi constitutionnelle de 1982* permet cela.

Par contre, il est curieux que cet article 159 parle « des caractéristiques fondamentales du Québec » au pluriel, pour ensuite n'en mentionner qu'une, soit la langue française comme seule langue officielle et commune. Nous proposons donc d'ajouter un article 90Q.3 qui se lirait comme suit « L'État du Québec est laïque ». Il s'agirait donc de reprendre le contenu de l'article 1 de la *Loi sur la laïcité de l'État*, un peu comme l'article 90Q.2 reprend le contenu du nouvel article 1 CLF. Tout comme cet article 90Q.2 pourra être utile pour défendre la nouvelle CLF devant les tribunaux, cet article 90Q.3 pourrait être utile pour défendre cette *Loi sur la laïcité de l'État*, qui elle aussi est une loi du Québec à la fois fondamentale et matériellement constitutionnelle.

[propos en consultation] [E]n ce qui concerne la nation et le français langue officielle dans la Constitution, ça me semble extrêmement opportun. C'était une vieille revendication du Québec, mais le Québec avait cherché à l'obtenir de façon multilatérale, ce qui était beaucoup plus difficile. Donc, de le faire unilatéralement, ce que permet la Constitution canadienne, ça me paraît opportun.

Encore là, on est dans la logique que je disais tantôt de ne pas seulement être en opposition, en rejet, mais de proposer des choses, proposer un modèle alternatif, donc ça m'apparaît tout à fait pertinent. Et je pense que les tribunaux n'auront pas le choix d'en tenir compte et que 90Q.2 pourrait... devra être concilié avec 133, ce qui pourrait laisser une certaine

marge de manoeuvre au Québec, notamment pour établir la primauté de la version française des lois, quoique même sans 90Q.2, ça passerait quand même le test, mais je pense que ça vient renforcer cela.

- **André Binette, 23 septembre 2021**

[*mémoire 003M*] L'article 159 repose sur la prémisse que les dispositions de l'article 90 font partie de la constitution provinciale envisagée à l'article 45. Cette prémisse risque d'être considérée mal fondée par les tribunaux. Il ne fait aucun doute que l'Assemblée nationale peut valablement doter le Québec d'une constitution qui contiendrait le texte des articles 90Q.1 et 90Q.2, et bien davantage. Il est toutefois douteux que l'Assemblée nationale puisse inscrire unilatéralement de telles dispositions dans la Constitution du Canada.

[...]

Comme j'estime que l'article 159 du projet de loi 96 est vulnérable à la contestation judiciaire et que les clauses dérogatoires ne peuvent le sauver, je recommande qu'il soit retiré. Je recommande qu'il soit remplacé dans les meilleurs délais par l'adoption d'une loi sur le processus d'adoption de la Constitution du Québec. Cette dernière ne pourra pas faire partie de la Constitution du Canada. Elle aura néanmoins une importance très considérable sur les plans symbolique, identitaire, historique, juridique et politique. Il ne fait aucun doute qu'elle renforcera la nation québécoise et qu'elle sera un élément majeur de notre culture et de nos valeurs. Le droit constitutionnel est l'expression de la culture politique d'une nation.

[*propos en consultation*] La deuxième moitié de mon mémoire porte sur la tentative d'inscrire la nation québécoise et sa langue commune de manière unilatérale dans la Constitution canadienne. J'estime que cette tentative est vouée à l'échec, parce que l'article 159 du projet de loi est inconstitutionnel pour le motif principal suivant : L'article 159 n'entre pas dans le champ d'application de l'article 45 de la Loi constitutionnelle de 1982 qui permet à l'Assemblée nationale de modifier la constitution du Québec unilatéralement. La constitution du Québec existe depuis 1867 mais elle n'est pas codifiée. À titre de comparaison, les constitutions québécoise et britannique ne sont pas du tout codifiées, la Constitution canadienne l'est partiellement et les constitutions française et américaine le sont entièrement. Les autres provinces peuvent, comme le Québec, codifier leur constitution, mais la constitution du Québec est la seule constitution provinciale à être aussi celle d'une nation, ce qui lui donnera un contenu différent, ce qui lui donne déjà, à mon avis, un contenu différent.

L'article 90 de la Loi constitutionnelle de 1867 a la particularité exceptionnelle de faire à la fois partie des constitutions des provinces et du Canada, alors que ces constitutions sont distinctes pour le reste et ne sont pas de même nature juridique, comme on peut le voir clairement dans d'autres fédérations. L'article 159 repose sur le postulat erroné que, puisque l'article 90 recoupe la constitution provinciale, il peut être modifié par l'Assemblée nationale agissant seule au moyen de l'article 45. C'est l'inverse qui est vrai. Lorsqu'une disposition de la constitution du Québec, à mon avis, fait aussi partie de la Constitution du Canada, elle ne peut être modifiée que par une procédure de modification multilatérale, qui est, dans ce cas, la procédure la plus exigeante de l'article 41 de la Loi constitutionnelle de 1982, qui requiert l'unanimité fédérale-provinciale.

L'article 159 se trompe de constitution, il manque de réalisme constitutionnel. Les éléments qu'il cherche à ajouter à la Constitution canadienne et que je propose de développer ne peuvent être ajoutés qu'à une constitution nationale du Québec qui serait codifiée. Si l'article 159 est adopté, je prévois qu'il sera immédiatement contesté et que le Procureur général du Québec ne pourra éviter un revers cuisant devant les tribunaux. Je ne peux concevoir que la Cour suprême du Canada voudra reconnaître sa validité puisqu'il modifie considérablement l'architecture constitutionnelle dont elle est la gardienne.

Les reconnaissances de la nation québécoise par le premier ministre du Canada et la Chambre des communes ne sont nullement déterminantes dans ce débat juridique. Je rappelle que la demi-douzaine de jugements les plus fondamentaux de la Cour suprême depuis 50 ans ont tous, sans exception, été des rebuffades du gouvernement fédéral du moment, y compris, quoi qu'on en dise, le renvoi sur le rapatriement de 1981.

- **Patrick Taillon, 23 septembre 2021**

[*pas de mémoire*]

[*propos en consultation*] Je veux insister ici sur deux points. Premièrement, pourquoi et comment ce changement est-il possible? Puis deuxièmement quel effet que ça va avoir, quelle portée, quelles conséquences juridiques peut-on déceler un peu par rapport à ce changement?

Alors, d'abord, pourquoi ce changement est possible? Il faut comprendre que ce changement découle de la spécificité de la Constitution canadienne, de ce qui fait qu'elle est extrêmement différente de d'autres constitutions ailleurs dans le

monde. Trois constats, on a affaire à une constitution de la fédération qui en comprend plusieurs autres, donc des constitutions entremêlées où il y a la constitution du grand Canada, une constitution de la fédération, qui comprend plusieurs entités, 10 entités provinciales et une entité fédérale. Or, ces constitutions, elles ne sont pas étanches, elles sont entremêlées, profondément entremêlées, et elles sont aussi profondément dispersées.

[...]

Et donc on se retrouve avec une constitution dispersée, entremêlée. Et comme le dit la Cour suprême dans l'arrêt *Blaikie* à propos de certaines questions linguistiques, il y a, dans la Constitution canadienne de la fédération du Canada, qui comprend les 11 entités qui composent la fédération, des dispositions qui sont indivisibles, indissociables, qui font à la fois partie de la constitution du Québec et à la fois partie de la constitution de la fédération dans son ensemble. Et c'est cette caractéristique, le fait que c'est profondément entremêlé plutôt qu'étanche qui fait en sorte que, lorsque le Québec modifie sa propre constitution, il modifie aussi celle de la fédération puisque certaines dispositions se trouvent à être dans la Loi constitutionnelle de 1867.

[...]

Cette compétence de l'article 45, c'est une compétence profondément hybride. On sait qu'en vertu de cette compétence-là on peut adopter des lois ordinaires [...] comme par exemple les lois électorales. On peut aussi adopter des lois quasi constitutionnelles, comme la Charte québécoise ou, à Ottawa, la Loi sur les langues officielles. Et on sait qu'on peut aussi modifier certains aspects de la Constitution supralégislative, ne serait-ce que les dispositions de la Constitution de 1867, modifiables en vertu de l'article 45. Donc, on a une compétence profondément hybride et qui côtoie d'autres compétences, celles des articles 38 à 43, où là, pour ces questions-là, il faut l'accord du reste du Canada, du fédéral, d'un certain nombre de provinces. Donc, 45 permet certaines choses, c'est un carré, un domaine de compétences limité, mais, à l'intérieur de ce domaine de compétences, le Québec peut agir.

Alors, comment on fait pour identifier, lorsque le Québec modifie la loi suprême du Canada, le morceau de la Constitution de la fédération qu'il peut modifier? Bien, le texte de la Constitution lui-même et la jurisprudence nous fournissent assez clairement les balises.

D'abord, [...] l'article 52 de 1982 définit clairement c'est quoi la Constitution suprême du Canada. Quelles sont ses normes qui sont supralégislatives? Et on nous dit tous les textes figurants à l'annexe. À l'annexe, on voit ici clairement que c'est l'ensemble de la Loi constitutionnelle de 1867, comme c'est l'ensemble de la loi constitutionnelle sur le Manitoba ou celle sur l'Alberta, peu importe — je pourrais vous énumérer des exemples pendant longtemps — qui fait partie de ce qui est enchâssé dans la Constitution. On ne dit pas seulement certains morceaux du texte de 1867, on dit bien la totalité de 1867.

Alors, dans le texte de 1867, vous avez ce sous-titre sur les constitutions provinciales qui est enchâssé évidemment via 52. [...]

La Cour suprême, sous la plume du juge Major, est venue définir comment on fait pour distinguer lorsque le Parlement du Québec agit comme législateur ordinaire des situations où le législateur québécois met son chapeau ou sa casquette de pouvoir constituant de la fédération. L'extrait de la Cour suprême est assez clair, on nous dit : «L'article 45 permet de modifier la Constitution de la province.», donc un objet limité et précis. La citation se poursuit, hein : «Ce pouvoir doit être lu en corrélation avec le paragraphe 52.» Donc, le mot «constitution», ici, c'est au sens du paragraphe 52, paragraphe 1, de 1982, donc cette Constitution au sens de loi supralégislative, au-dessus des autres lois. Et on nous dit : La façon de savoir, lorsque le Parlement d'une province veut agir ainsi, c'est qu'il le fasse avec une intention claire, en le disant, expressément. Donc, par mention expresse, un Parlement, qu'il soit britannique, fédéral ou provincial, peut, s'il agit à l'intérieur de sa compétence, modifier le morceau qui le concerne de la loi suprême de la fédération.

Cette définition de la Constitution, qu'on trouve à l'article 52, qu'on trouvait avant dans d'autres dispositions, elle n'est toutefois pas exhaustive. La jurisprudence dit clairement que d'autres normes font aussi partie de cette Constitution suprême. N'empêche que ce sont ces spécificités typiquement canadiennes, c'est-à-dire les constitutions dispersées, entremêlées et définies en partie par une définition qui dit expressément ce qui est enchâssé qui font en sorte qu'aujourd'hui le projet de loi n° 96 est une façon appropriée de venir réécrire, modifier, ajouter, bonifier le texte de la Constitution de 1867.

[...]

Et là le génie de ce projet de loi, c'est de venir maximiser la visibilité de cette modification constitutionnelle faite par le Québec en la mettant dans un texte qui a une plus grande visibilité dans la fédération. C'est un peu comme si le fédéralisme canadien, c'était une tour à condos, ça va de soi que chaque unité peut modifier et rénover l'intérieur de son propre condo, ça va de soi que les balcons sont encadrés par des règles communes. Mais là, d'une certaine façon,

avant, on rénouvait, mais là, cette fois-ci, on rénove, mais on le met bien visible dans la fenêtre. Il n'y a personne qui pourra lire le texte de 1867 sans savoir que le Québec forme une nation.

Et c'est là que le changement du projet de loi n° 96 se démarque de façon très utile et très pertinente de la manière dont on avait fait les choses en 1968 où on avait mis ça dans un texte qui ne bénéficie pas de la même visibilité. Mais juridiquement, c'est la même chose.

- **Benoît Pelletier, 29 septembre 2021**

[pas de mémoire]

[propos en consultation] Pour apprécier la constitutionnalité de ces propositions, de ces mesures, il faut essayer de dégager une vue d'ensemble de la partie V de la Loi constitutionnelle de 1982 qui contient la procédure de modification constitutionnelle. En d'autres mots, il faut essayer de dégager de cette partie V une vision cohérente et de regarder les différentes dispositions de la partie V en corrélation les unes avec les autres.

Après avoir fait cet examen, je peux vous dire que je suis d'avis que les propositions du projet de loi n° 96 tombent sous le couvert de l'article 45 de la Loi constitutionnelle de 1982, c'est-à-dire que ses propositions peuvent être accomplies unilatéralement par l'Assemblée nationale du Québec.

[...] L'article 45 permet la modification unilatérale par simple loi de la Constitution ou de la province. Il est très clair dans mon esprit que l'article 45 ne s'applique qu'aux modifications constitutionnelles qui ne concernent qu'une province, et ce, tant dans leur esprit que dans leur libellé. En d'autres mots, lorsqu'on examine l'article 45, il faut chercher à dégager l'esprit de la modification constitutionnelle envisagée, l'esprit de la modification constitutionnelle souhaitée de même que l'esprit de la disposition qui est modifiée le cas échéant. Il est très clair que l'article 45 ne s'applique pas lorsqu'une modification constitutionnelle touche à une autre province. Il est très clair que cet article ne s'applique pas lorsque la modification constitutionnelle touche à l'ordre fédéral de gouvernement. Il est aussi clair, à la lumière de la jurisprudence, que l'article 45 ne s'applique pas lorsque la modification touche aux relations fédérales-provinciales ou touche, si vous préférez, à la dynamique fédérative. L'article 45 ne s'applique pas non plus lorsque la modification envisagée touche à une condition de l'union de 1867, c'est-à-dire qu'il ne s'applique, cet article, lorsque la modification envisagée va au cœur du compromis fédératif, d'un côté, touche à d'autres partenaires fédératifs, de l'autre, ou encore touche au compromis fédératif qui a scellé la fondation de l'union canadienne en 1867.

Donc, l'article 45 a essentiellement une portée limitée, et cette disposition, donc, a aussi forcément une capacité d'avoir un impact juridique qui est limité, c'est-à-dire que, forcément, une modification faite sur le couvert de l'article 45, à titre d'exemple, n'a pas d'autorité supralégislative. C'est-à-dire qu'il s'agit d'une modification qui ne se trouve pas au-dessus puisqu'elle est faite par une loi d'un parlement, en l'occurrence, l'Assemblée nationale du Québec. Il est très clair, donc, qu'une telle modification n'a pas de portée supralégislative et il est très, très clair, par ailleurs, que l'impact juridique d'une modification accomplie sous l'article 45 a cette portée limitée que je viens décrire.

Mais, en même temps, l'article 45 a un grand potentiel, ai-je dit, parce que c'est par l'article 45 que passerait l'adoption éventuelle d'une constitution du Québec, et une constitution du Québec irait beaucoup plus loin que ce que propose le projet de loi n° 96 en ce moment. Alors, ça veut dire que, si au Québec, il y avait une volonté, un jour, de doter le Québec de sa propre constitution, une constitution élaborée avec différents principes qui seraient énoncés, différentes valeurs chères aux Québécois, eh bien, forcément, donc, une telle constitution du Québec devrait être adoptée, normalement, en vertu de l'article 45. Donc, vous voyez le caractère paradoxal de l'article 45. Il a à la fois une portée limitée et en même temps un grand potentiel. Et moi, j'invite cette Assemblée à explorer, justement, le potentiel, à explorer la potentialité, éventuellement, de l'article 45, de façon, un de ces jours, ne sait-on jamais, à doter le Québec de sa propre constitution. J'ai toujours, Mme la Présidente, comme vous le savez, été un promoteur de l'adoption par le Québec d'une loi qui constituerait, donc, une constitution du Québec, et dans laquelle nous retrouverions, en quelque sorte, la définition du Québec d'aujourd'hui, ce Québec moderne, ce Québec inclusif que nous aimons.

- **Jean Leclair, 30 septembre 2021**

[mémoire 040M] L'approche gouvernementale oublie que la supralégalité (ou primauté de la constitution) n'est pas une simple affaire technique relative au statut d'une norme dans la pyramide des règles de droit constitutionnel. Politiquement, la primauté de la constitution vient consacrer l'idée que certaines parties du contrat social d'une nation sont d'une telle importance qu'elles doivent prévaloir sur les lois ordinaires qui y contreviennent. Et parce qu'elles ont une telle importance, l'adoption et la modification des normes les plus fondamentales du contrat social d'une communauté politique sont assujetties à une procédure de modification qui permet d'éviter que le gouvernement du jour ne les modifie selon ce que son humeur lui dicte.

Autrement dit, ces normes fondamentales ne sont généralement pas modifiables au moyen d'une loi dont l'adoption dépend de la seule volonté de la majorité parlementaire du moment. Afin de s'assurer qu'une norme constitutionnelle reflète véritablement le contrat social, pour être en mesure d'affirmer qu'elle est le miroir de la volonté de la nation au complet, cette norme doit être assujettie à un mécanisme d'adoption qui embrasse le plus d'acteurs possible. Certains pays exigent, par exemple, l'obtention d'une majorité renforcée, c'est-à-dire le vote des deux tiers des députés de l'assemblée, d'autres exigent le recours à un référendum.

[propos en consultation] Mettons une chose au clair. L'article 45 de la Loi constitutionnelle de 1982 reconnaît aux provinces le pouvoir de se donner une constitution dans les limites de ce qu'autorise la Constitution du Canada. Le Québec pourrait donc adopter les articles Q.1 et Q.2 du projet de loi dans une loi appelée Constitution du Québec. Q.2 devrait cependant être légèrement reformulée afin de respecter les garanties linguistiques prévues dans les lois constitutionnelles de 1867 et 1982. Mais la théorie constitutionnelle développée par le professeur Taillon et reprise par le gouvernement va plus loin. Ils soutiennent que cet article permet de modifier en même temps la Constitution du Québec et la Constitution du Canada. Ils soutiennent que les normes constitutionnelles québécoises ainsi modifiées jouiront d'une primauté sur les autres lois provinciales en raison du paragraphe 52.1 de la Loi constitutionnelle de 1982. C'est-à-dire qu'elles auront un statut supra législatif, ce qui signifie qu'elles seront placées au-dessus des autres lois du Québec.

Toutefois, ce sur quoi ils n'insistent pas, c'est sur le fait que ces modifications à la Constitution du Québec et par la même occasion du Canada passent par l'adoption d'une simple loi provinciale, rien de plus. On aurait pu penser, par exemple, que l'adoption d'une norme constitutionnelle appelée à définir la nature de la nation aurait dû exiger l'assentiment d'une majorité renforcée des deux tiers des députés qui la représentent, ou encore une approbation par voie référendaire. Rien de tout cela n'est nécessaire. L'utilisation de la procédure du bâillon n'est même pas exclue.

Selon l'interprétation du gouvernement, l'adoption d'une loi permettant une modification à la Constitution du Québec ne requiert donc qu'une majorité absolue des voix à l'Assemblée nationale. Or, lorsque le parti au pouvoir détient une majorité absolue des sièges, personne n'est dupe. C'est la volonté du premier ministre et de son cabinet qui déterminera ultimement ce qui mérite de figurer dans la constitution formelle d'un Québec. L'article 159 du projet de loi changera la Constitution du Québec. Et son adoption ne requerra pourtant rien d'autre que l'appui d'une majorité simple de députés.

Au-delà de l'importante victoire symbolique, que je ne nie pas, que la théorie constitutionnelle du gouvernement permet de réaliser, inscrire la différence québécoise dans le marbre constitutionnel canadien, les conséquences juridiques et politiques de leur interprétation sont troublantes, premièrement, parce que cette théorie concentre dans les mains du parti détenant la majorité des sièges à l'Assemblée nationale le soin de décider ce qui mérite ou non d'être hissé au statut de norme supra législative dans la hiérarchie du droit constitutionnel provincial et, deuxièmement, parce qu'elle encourage une dynamique où la rédaction d'une constitution est vue comme une démarche où la volonté de la nation se limite à ce qu'un gouvernement majoritaire du jour, aujourd'hui la CAQ, demain le PLQ, ou peut-être QS, dégagera des commentaires militants tirés de sa page Facebook.

L'approche gouvernementale oublie que la supra légalité ou primauté de la Constitution du Québec n'est pas une simple affaire technique relative au statut d'une norme dans la pyramide des règles de droit constitutionnel. Politiquement, la primauté de la Constitution vient consacrer l'idée que certaines parties du contrat social d'une nation sont d'une telle importance qu'elles doivent prévaloir sur les lois ordinaires qui y contreviennent. Et parce qu'elles ont une telle importance, l'adoption et la modification des normes les plus fondamentales du contrat social d'une communauté politique sont assujetties à une procédure complexe de modification. Ce qui permet d'éviter que le gouvernement du jour ne les modifie selon ce que son humeur lui dicte. Autrement dit, ces normes fondamentales ne sont généralement pas modifiables au moyen d'une loi dont l'adoption dépend de la seule volonté de la majorité parlementaire du moment.

Afin de s'assurer qu'une norme constitutionnelle reflète véritablement un contrat social, pour être en mesure d'affirmer qu'elle est le miroir de la volonté du plus grand nombre possible de citoyens et citoyennes de la nation, cette norme doit être assujettie à un mécanisme d'adoption qui embrasse le plus d'acteurs et d'actrices possible. Faute de procédure d'adoption extraordinaire : majorité renforcée, référendum, la Constitution du Québec ne sera pas nécessairement le reflet de la nation tel que la conçoivent les Québécoises et les Québécois. Faute de procédure d'adoption extraordinaire, elle sera plutôt le reflet de la nation tel que le parti détenant la majorité parlementaire se la représente.

- **Daniel Turp, 5 octobre 2021**

[mémoire 065M] Encore une fois, et avec égards pour l'opinion contraire, on peine à saisir en quoi l'ajout, dans la *Loi constitutionnelle de 1867*, de nouvelles dispositions portant sur la nation québécoise et la langue française au Québec menaceraient le principe fédéral ou une condition fondamentale de l'union, voire provoqueraient des bouleversements constitutionnels profonds. Comment pourrait-on arriver à une telle conclusion lorsque la Chambre des communes du

Canada a elle-même reconnu en 2006 que « les Québécois et les Québécoises forment une nation au sein du Canada uni » et qu'elle a récemment adoptée, à l'initiative du Bloc Québécois, à 281 voix contre 2, une motion convenant que « [q]ue l'article 45 de la Loi constitutionnelle de 1982 confère au Québec et aux provinces la compétence exclusive pour modifier leurs constitutions respectives, et prenne acte de la volonté du Québec d'inscrire dans sa constitution que les Québécoises et les Québécois forment une nation, que le français est la seule langue officielle du Québec et qu'il est aussi la langue commune de la nation québécoise »?

S'agissant de la portée concrète de l'enchâssement constitutionnel de l'affirmation selon laquelle « les Québécois et Québécoises forment une nation » que le français constitue la seule langue officielle et la langue commune de la nation québécoise, il y a lieu de souligner que s'ils sont adoptés, comme j'en exprime ici le souhait, les articles 90Q.1 et 90Q.2 seraient désormais compris dans la constitution « provinciale » du Québec en ce qu'ils s'ajouteraient au chapitre V de la *Loi constitutionnelle de 1867* portant sur les « constitutions provinciales ». Par le fait même, ils deviendraient des dispositions formelles de la Constitution du Canada telle que définie à l'article 52 (2) b) de la *Loi constitutionnelle de 1982* qui fait de la *Loi de 1867* une composante textuelle à part entière de la « loi suprême ».

[propos en consultation] Moi, je crois, et on pourra en discuter davantage, que ces deux articles là vont avoir une suprématie législative. Quand on lit ensemble, tu sais, l'article 52, l'annexe, la Loi constitutionnelle de 1867 faisant partie de cette annexe, il est évident que ces deux nouveaux articles vont avoir une suprématie législative et que, donc, on pourra, sur la base de ces articles même déclarer inopérantes des règles de droit qui sont contraires au statut de nation québécoise ou qui sont contraires à l'idée que le Québec ou que la langue française est la langue officielle et commune du Québec.

Et ce n'est pas rien, si cette interprétation est retenue, je pense qu'elle est bonne, parce que par exemple, et ce serait à mon avis la chose la plus majeure que constitueraient ces deux modifications constitutionnelles, bien, on ne pourrait pas, on ne pourrait plus vouloir que le Québec soit une province bilingue, on ne pourrait plus faire en sorte qu'une des langues officielles du Québec serait l'anglais. Et là, pour l'avenir, ça nous protège contre les gouvernements ou des parlements qui voudraient bilinguifier le Québec parce que si l'on faisait cela, ce serait inconstitutionnel, ce serait contraire à un article de la Loi constitutionnelle de 1867 qui enchâsse et qui donne une suprématie législative à cet article-là.

Il y a d'autres effets très concrets. D'ailleurs, M. le ministre, vous avez dit, vous, que vous croyez que ça avait des effets concrets, que ce n'est pas seulement symbolique, je le crois aussi. Parce que, lorsqu'il s'agira d'interpréter le partage des compétences législatives, lorsqu'il s'agira d'interpréter le contenu par exemple des droits et libertés de la charte canadienne, lorsqu'il s'agira d'appliquer la clause de limitation de l'article 1 de la Charte canadienne des droits et libertés, les deux articles 90Q.1 et 90Q.2 pourront jouer un rôle significatif dans l'interprétation du contenu des lois constitutionnelles et l'interprétation ou l'application de la clause de limitation de l'article premier de la charte canadienne.

Alors, en conclusion, puisqu'il me reste 1 minute, Mme la Présidente, je suggère de faire quelques ajouts, M. le ministre, MM. et Mmes les députés. Moi, j'aimerais bien qu'on réfère au droit à l'autodétermination du Québec dans un article 90Q.1, paragraphe 2°. Je pense qu'il serait utile, comme l'a suggéré Guillaume Rousseau, d'ajouter un article 80Q.3 qui affirme le fait que le Québec, que l'État du Québec est laïque, et pourquoi ne pas enchâsser dans la Constitution du Canada le fait que Québec soit la capitale nationale du Québec puisqu'on y parlera de la nation québécoise.

• Hugo Cyr, 5 octobre 2021

[mémoire 062M] L'art. 159 du projet de loi n° 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (PL 96) propose de modifier le texte même de la *Loi constitutionnelle, 1867* par l'ajout de deux dispositions [...].

Cet ajout au texte de la Loi constitutionnelle, 1867 est fort probablement inconstitutionnel s'il n'est pas fait conjointement à une « proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes ».

1. La Législature du Québec ne peut pas modifier unilatéralement les dispositions de la « Constitution du Canada (...) relatives à l'usage du français ou de l'anglais dans une province ». Une modification à une disposition de la *Constitution du Canada* relative à l'usage du français ou de l'anglais dans une province requiert une proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'Assemblée législative de la province concernée (art. 43 *Loi constitutionnelle, 1982* (Lc 1982)). L'art. 159 PL 96, faisant du français la « seule langue officielle du Québec », touche nécessairement à l'usage du français ou de l'anglais dans la province. Si l'objectif est de modifier la *Constitution du Canada* pour y inclure cet élément, il faudra alors impérativement la collaboration des autorités législatives fédérales.

2. Si toutefois, les tribunaux en venaient à considérer que l'art. 159 PL 96 ne visait pas à modifier la « Constitution du Canada » relativement à « l'usage du français et de l'anglais dans [la] province », et qu'il n'imposait pas une restriction

aux droits garantis par les articles 133 *LC 1867* et 19(1) *Lc 1982*, cela serait insuffisant pour démontrer que le parlement du Québec peut unilatéralement modifier la *Lc 1867* pour y insérer de nouveaux articles 90Q.1 et 90Q.2. C'est que **l'art. 45 *Lc 1982* accorde à la législature le pouvoir de modifier « la constitution de sa province », mais non le pouvoir de modifier texte de la *Lc 1867* lui-même.**

Le texte de la *Loi constitutionnelle, 1867* n'est pas un Wiki qui peut être modifié par n'importe quel acteur constitutionnel. Seule une proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes peut modifier le texte de la *Lc 1867*, en vertu des diverses formules d'amendement prévues par la *Lc 1982*. C'est pourquoi aucune modification unilatérale permise aux provinces n'a jamais modifié le texte même de la *Lc 1867*; le texte demeure intact mais les dispositions visées sont alors considérées périmées.

3. Si certains obstacles constitutionnels se dressent devant les objectifs poursuivis par l'Assemblée nationale, notre mémoire propose des moyens pour les surmonter. **Dans la mesure où l'objectif est d'inscrire au coeur de la constitution du Québec ce que l'Assemblée nationale considère être des caractéristiques fondamentales de sa constitution, mieux vaut utiliser les moyens les plus sûrs pour y arriver. Pour éviter de donner des prises à d'éventuelles contestations judiciaires qui risqueraient de faire invalider ce pan important de la réforme de la loi 101, nous formulons les recommandations suivantes :**

Recommandations

1. L'adoption de l'article 159 PL 96 visant à modifier la *Loi constitutionnelle de 1867* (30-31 Vict., ch. 3 (R.-U.); 1982, ch. 11 (R.-U.)) devrait se faire de concert avec une proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes de manière à respecter la règle de modification constitutionnelle prévue à l'art. 43 de *Loi constitutionnelle, 1982*;

2. La disposition adoptée devrait porter la mention « Sous réserve du droit de chacun d'employer le français ou l'anglais dans toutes les affaires dont sont saisis les tribunaux établis par le Parlement et dans tous les actes de procédure qui en découlent »;

3. Subsidiairement, si une proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes n'est pas obtenue pour quelque raison que ce soit, l'art. 159 PL 96 pourrait peut-être adopté de manière unilatérale par le parlement du Québec en vertu de l'art. 45 de la *Loi constitutionnelle, 1982* à condition d'être modifié

a. par le retrait de la tentative de modifier le texte de l'art. 90 *Loi constitutionnelle, 1867* et son remplacement par une déclaration selon laquelle les éléments qu'il contient participent de « la constitution du Québec », ou alternativement, de la « constitution de la province »;

b. par l'ajout de la partie soulignée : « Sous réserve de l'article 133 de la *Loi constitutionnelle, 1867* et de l'article 19 (1) de la *Loi constitutionnelle, 1982*, le français est la seule langue officielle du Québec. ».

[propos en consultation] Maintenant, je n'ai pas fait de commentaire sur la ligne « les Québécoises et les Québécois forment une nation » parce que, ça, en soi, ça ne pose pas problème en termes de modification constitutionnelle, cette affirmation-là. La question, c'est de savoir à quel niveau de la hiérarchie constitutionnelle ça va se trouver. Mais si le Québec, dans la constitution de sa province, la Constitution du Québec souhaite l'affirmer, il peut le faire. Et c'est d'ailleurs ce que j'ai mentionné dans mon mémoire.

Le problème avec le français... est la seule langue officielle du Québec, c'est qu'il y a un texte... on peut croire, on peut se transformer, mais on ne peut pas entièrement faire fi du texte de l'article 45 qui parle bel et bien de... Lorsqu'il s'agit de l'usage du français ou de l'anglais et qu'on veut modifier les règles concernant l'usage du français et de l'anglais dans la province, là, la formule applicable, textuellement, c'est l'article 43 qui prévoit que ça peut se faire de façon bilatérale entre Québec et Ottawa. Et ça, c'est une exception parce qu'autrement, lorsqu'on veut modifier les enjeux sur la langue, si ce n'était pas pour la province, ça serait la formule d'unanimité qui est prévue. Donc, on prévoit que, pour modifier les enjeux sur la langue, c'est l'unanimité, mais pour les provinces, pour modifier l'usage, pour modifier la Constitution du Canada relativement à l'usage du français et de l'anglais, c'est l'article 43.

[...] L'article 43, qui prévoit la formule d'amendement bilatéral, il dit qu'elle s'applique spécifiquement aux modifications des dispositions relatives à l'usage du français ou de l'anglais dans une province. Donc, elle porte spécifiquement là-dessus.

[...]

Quand je dis que c'est loin d'être mon premier choix, c'est que je comprends que l'Assemblée nationale souhaite enchâsser cette reconnaissance dans la Constitution du Canada. Puis si elle veut le faire, le moyen pour le faire, c'est l'article 43.

Maintenant, si elle ne veut pas y aller de manière bilatérale, elle peut quand même, en vertu de l'article 45, adopter certaines dispositions, mais, à ce moment-là, je lui suggère de dire qu'on modifie la constitution du Québec, qu'on le dise clairement, c'est la constitution du Québec qu'on veut modifier, et qu'on mette « sous réserve des articles 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 et 19.1 de la Loi constitutionnelle de 1982 ».

S'il n'y a aucune atteinte à ces deux dispositions-là, bien, ça ne change rien, ça ne change strictement rien pour le projet de loi puisqu'il n'y a pas d'atteinte. Si le ministre a raison puis qu'il n'a pas d'atteinte, bien, ça ne lui coûte rien d'ajouter ça parce que ça ne viendra pas limiter la portée de sa disposition. Si par contre les juges étaient plutôt d'avis comme moi qu'il y a peut-être des atteintes à 133 et à 19.1, bien là, on vient protéger la disposition pour ne pas qu'elle soit invalidée, parce qu'on va dire : Bien non, la disposition s'applique sur tout le reste, mais on ne vise pas à exclure ou restreindre ces droits-là. Donc, c'est une sorte de police d'assurance. Si on n'en a pas de besoin, bien, en plus, ça ne nous coûte rien. Donc, si on n'en a pas de besoin, elle ne sera pas utilisée. Mais s'il y a un risque qui se réalise, bien, au moins, les dispositions qu'on va avoir adoptées, elles seront protégées puis elles ne seront pas invalidées.

PROJET DE LOI N° 96

LOI SUR LA LANGUE OFFICIELLE ET COMMUNE DU QUÉBEC, LE FRANÇAIS

CONSULTATIONS PARTICULIÈRES COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

NOM : M. André Binette

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

Amendement apporté à la Constitution du Canada

M. Binette est d'avis qu'il ne fait aucun doute que l'Assemblée nationale peut valablement doter le Québec d'une Constitution qui contiendrait le texte des articles 90Q.1 et 90Q.2, qui devrait cependant aller plus loin, en prévoyant notamment :

« **90Q.1** Les Québécoises et les Québécois forment une nation. La nation québécoise détient de manière inhérente le droit à l'autodétermination.

90Q.2. Le français est la seule langue officielle du Québec. Il est aussi la langue commune de la nation québécoise.

90Q.3. L'État québécois est démocratique et laïque.

90Q.4. L'État québécois respecte les droits des personnes, des nations autochtones, de la minorité anglophone et des autres minorités de manière compatible avec les caractéristiques fondamentales du Québec.

Les lois du Québec s'interprètent de manière à assurer cette compatibilité.

90Q.5. La Loi sur le drapeau du Québec, adoptée le 21 janvier 1948, fait partie depuis le jour de son adoption de la Constitution du Québec. »

M. Binette doute cependant que l'Assemblée nationale puisse inscrire unilatéralement de telles dispositions dans la Constitution du Canada puisqu'elles échappent à son avis à la procédure d'amendement unilatéral de la constitution provinciale de l'article 45.

Divergences entre les versions française et anglaise

M. Binette soutient qu'il est peu probable que la Cour suprême du Canada s'écarte de sa jurisprudence sur la portée de 133 LC1867 pour reconnaître la validité de l'article 7.1 du PL 96.

Langues autochtones (limites aux compétences provinciale et fédérale)

M. Binette ajoute que les droits ancestraux de nature linguistique peuvent être précisés par une loi fédérale dans le cadre de l'exercice de la compétence fédérale exclusive sur les questions autochtones, sous réserve de la jurisprudence qui est encore mal définie sur ce sujet. Selon lui, une loi fédérale pourrait accorder le statut de langues officielles aux langues autochtones, ce qui n'aurait toutefois pas d'effet sur les compétences provinciales et ne pourrait reconnaître des droits de la nature de 133 LC1867, ce qui exigerait une modification bilatérale.

ÉLÉMENTS PHARES :

Amendement apporté à la Constitution du Canada

L'auteur recommande que l'article 159 du projet de loi soit retiré au motif qu'il est très vulnérable à une contestation judiciaire, et qu'il soit plutôt remplacé dans les meilleurs délais par l'adoption d'une loi sur le processus d'adoption d'une Constitution du Québec qui irait beaucoup plus loin.

Divergences entre les versions française et anglaise

L'auteur recommande le retrait de l'article 7.1 qui lui apparaît invalide, et de surcroît inutile vu l'article 88.14 projeté en suggérant une modification à ce dernier.

Langues autochtones (limites aux compétences provinciale et fédérale)

L'auteur est d'avis que les onze nations autochtones reconnues par l'Assemblée nationale détiennent des droits ancestraux de nature linguistique et culturelle garantis par l'article 35 LC1982; même selon une interprétation généreuse de ces droits, la validité d'aucune disposition du projet de loi 96 n'est compromise.

Il est toutefois d'avis que certaines dispositions ne pourront empêcher les personnes et institutions autochtones de communiquer avec le Québec en langue autochtone, sans pouvoir exiger qu'on leur réponde en cette langue. De même, en ce qui concerne les ententes ou des contrats avec des institutions politiques ou culturelles ou avec des entreprises autochtones, la partie autochtone pourra exiger une version officielle en langue autochtone.

Dispositions de dérogation

L'auteur est d'avis que les dispositions de dérogation ne peuvent sérieusement être contestées.

Pouvoirs d'inspection de l'OQLF

L'auteur est d'avis que l'étendue des pouvoirs de perquisition des inspecteurs de l'Office de la langue française ne devrait pas être source d'inquiétudes puisqu'en cas d'abus de pouvoir, par exemple si on exigeait d'ouvrir tous les livres comptables ou les ordinateurs même personnels d'une entreprise pour une infraction à la langue d'affichage qui se constate au premier coup d'œil sur le trottoir, ceux-ci pourront être contestés avec succès malgré les clauses dérogatoires qui protègent la validité de la loi, mais non les excès de pouvoir.

Date : 2021-09-23

PROJET DE LOI N° 96

LOI SUR LA LANGUE OFFICIELLE ET COMMUNE DU QUÉBEC, LE FRANÇAIS

CONSULTATIONS PARTICULIÈRES COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

NOM DE L'AUTEUR : Hugo Cyr

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE :

Le mémoire expose la thèse voulant que les amendements apportés par l'article 159 du PL 96 à la *Loi constitutionnelle de 1867* sont fort probablement inconstitutionnels. Pour pouvoir être introduites dans la Constitution canadienne, de telles modifications requièrent le recours à la formule d'amendement bilatérale, prévue à l'article 43 de la *Loi constitutionnelle de 1982* (accord du fédéral et du Québec).

En outre, ces modifications devraient comporter la mention suivante : « Sous réserve du droit de chacun d'employer le français ou l'anglais dans toutes les affaires dont sont saisis les tribunaux établis par le Parlement et dans tous les actes de procédure qui en découlent ». À défaut de procéder par amendement bilatéral, les modifications envisagées pourraient être adoptées unilatéralement par le Québec, à condition toutefois que l'article 159 du PL 96 soit modifié de façon à prévoir que les caractéristiques auxquelles il réfère s'inscrivent dans la constitution du Québec et qu'elles valent « sous réserve des articles 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867* et 19 (1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*

ÉLÉMENTS PHARES :

Le mémoire ne traite que d'un seul thème, à savoir les modifications apportées par le PL 96 à la *Loi constitutionnelle de 1867*, voulant que les Québécoises et les Québécois forment une nation et que le français soit la seule langue officielle du Québec ainsi que la langue commune de la nation québécoise [art. 90Q1 et 90Q2, introduits par l'article 159 du PL 96].

Le mémoire comporte trois recommandations qui, à défaut d'être respectées, risquent de conduire à l'invalidation judiciaire des dispositions en cause selon l'auteur.

Recommandation 1 : La modification constitutionnelle proposée par le PL 96 ne peut se faire que de concert avec l'autorité législative fédérale.

En droit constitutionnel canadien, il y a lieu de distinguer entre la « constitution formelle » et la « constitution matérielle ». La « constitution formelle » se compose de l'ensemble des normes (règles et principes) supralégislatives, c'est-à-dire qu'elles sont supérieures aux autres normes en ce qu'elles posent les conditions de validité de ces autres normes. C'est à cet ensemble de normes que renvoie l'article 52 de la *Loi constitutionnelle de 1982* en référant à la « Constitution du Canada » avec un « c » majuscule (p. 8-10).

Plus englobante, la « constitution matérielle » se compose, quant à elle, de l'ensemble des règles, principes et pratiques dits « constitutionnels » en raison du fait qu'ils constituent l'État ou le Gouvernement, qu'ils distribuent, structurent et organisent les pouvoirs publics premiers. Ces règles et principes peuvent se situer à n'importe quel endroit dans la hiérarchie des normes juridiques (constitution formelle, législation, réglementation, etc.) et peuvent même, comme c'est notamment le cas des conventions et pratiques constitutionnelles, se situer à l'extérieur de cette hiérarchie juridique et tout de même conserver leur caractère « constitutionnel ». L'État fédéral ainsi que chacune des provinces et territoires dispose d'une constitution matérielle dont certaines normes appartenant à la « Constitution du Canada » sont partagées avec l'ensemble de la fédération, alors que d'autres sont propres à chacune de ses entités (p. 10-11).

La modification constitutionnelle proposée par le PL 96, en ce qu'elle déclare que le français est la seule langue officielle du Québec, vise à modifier des éléments de la « Constitution du Canada » relatifs à l'usage du français et de l'anglais dans une province. Pour M. Cyr, ces éléments, conformément à l'article 43 b) de la *Loi constitutionnelle de 1982*, ne peuvent être modifiés que par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province concernée, en l'occurrence ici le Québec (p. 12-13).

Recommandation 2 : Même si l'on devait recourir à la procédure d'amendement bilatérale, des modifications aux amendements constitutionnels proposés par le PL 96 seraient requises afin d'en assurer la validité.

M. Cyr souligne que la déclaration voulant que le français soit la seule langue officielle du Québec pourrait notamment être interprétée à la lumière de l'article 5 du PL 96. Cette disposition prévoit qu'une traduction en français certifiée doit être jointe à tout acte de procédure rédigé en anglais émanant d'une personne morale et que celle-ci doit en assumer les frais. Or, pour l'auteur, cette disposition semble non seulement porter atteinte à l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, mais également à l'article 19 (1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Les droits prévus à ce dernier article ne peuvent être modifiés au moyen de la procédure bilatérale prévue à l'article 43 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, mais plutôt sur la base du consentement de sept provinces représentant au moins 50 % de la population. Face à la possibilité d'une telle interprétation du caractère véritable de l'article 90Q.2, si l'on veut mieux assurer la validité d'un recours à la procédure d'amendement bilatérale, cet article devrait selon l'auteur être modifié afin d'y introduire la mention suivante : « Sous réserve du droit de chacun d'employer le français ou l'anglais dans toutes les affaires dont sont saisis les

tribunaux établis par le Parlement et dans tous les actes de procédure qui en découlent. » (p. 16-18).

Recommandation 3 : À défaut de recourir à la procédure d'amendement bilatérale, l'article 159 PL 96 pourrait être adopté de manière unilatérale par le Québec à condition d'être modifié.

L'article 45 de la *Loi constitutionnelle de 1982* accorde à la législature le pouvoir de modifier « la constitution de sa province », mais non le pouvoir de modifier les textes qui composent la « Constitution du Canada », dont le texte de la *Loi constitutionnelle de 1867* lui-même. Les provinces ont fait usage du pouvoir conféré par l'article 45, qui a remplacé l'article 92 (2) de *Loi constitutionnelle de 1867*, pour modifier différents aspects de leurs constitutions. Le Québec, par exemple, a adopté la *Loi sur l'Assemblée nationale* et le Règlement y afférent. Il a aussi aboli le Conseil législatif du Québec, dont les dispositions prévues à la *Loi constitutionnelle de 1867* sont demeurées intactes, tout en étant dorénavant périmées (p. 20-21).

Selon l'auteur, en utilisant ce pouvoir de modification unilatéral, une province « déconstitutionnalise » en quelque sorte certains aspects de la Constitution du Canada, c'est-à-dire qu'elle rend ces dispositions modifiables par une simple loi. La « déconstitutionnalisation » nie ainsi le caractère supralégislatif de certaines normes que l'on retrouve au sein de la Constitution du Canada. La norme ainsi « déconstitutionnalisée » occupe un statut intermédiaire entre la norme supralégislative se trouvant dans la constitution formelle et la simple norme législative. Tant qu'elle n'a pas été modifiée par une simple loi, elle demeure au sein de la constitution formelle et elle se trouve protégée contre l'application des autres normes de la constitution formelle tout en étant modifiable par de simples lois (p. 19-20).

Toutefois, et contrairement à la thèse défendue par Hubert Cauchon et Patrick Taillon, M. Cyr est d'avis que le recours à l'article 45 de la *Loi constitutionnelle de 1982* ne permet pas de constitutionnaliser, par une simple loi, certaines normes et ainsi leur donner un caractère supralégislatif égal aux autres dispositions de la Constitution du Canada (p. 22-24). À cet égard, remarque M. Cyr, le seul exemple fourni par MM. Cauchon et Taillon est celui des privilèges parlementaires d'origine législative. Selon M. Cyr toutefois, une analyse de la jurisprudence invoquée au soutien des prétentions de ces auteurs montre que ce n'est pas en vertu de l'article 45 de la *Loi constitutionnelle de 1867* que les privilèges parlementaires d'origine législative possèdent un statut supralégislatif, mais plutôt en vertu de la nature de la fonction exercée par ces privilèges protégés par le préambule de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Si l'article 45 de la *Loi constitutionnelle de 1982* permet de modifier des normes de la Constitution du Canada « déconstitutionnalisées », il faudra qu'une autre source intervienne pour attribuer à ces modifications un statut au sein de la constitution formelle et ainsi les protéger à l'encontre de l'application des autres dispositions de la Constitution du Canada (p. 23-24).

Si l'article 45 de la *Loi constitutionnelle de 1982* permettait une « constitutionnalisation » unilatérale -- ou dit autrement, l'enchâssement de dispositions au sein de la constitution formelle du Canada --, selon l'auteur, on pourrait croire qu'il

autorise du même coup les législatures provinciales à contourner les formules de modifications constitutionnelles généralement applicables. M. Cyr croit qu'il est douteux que les tribunaux acceptent de cautionner une telle théorie. Pour lui, ceci est d'autant plus vrai que le texte même de l'article 45 de la *Loi constitutionnelle de 1982* n'autorise pas une modification de la « Constitution du Canada », mais uniquement celle « de la province » de la législature en question, contrairement à toutes les autres procédures de modification prévues à la Partie V de la *Loi constitutionnelle de 1982* portant sur les modalités de modifications constitutionnelles (p. 24-25).

Aussi, dans le but d'éviter d'inciter des contestations judiciaires, l'auteur propose de ne pas formuler les modifications prévues à l'article 159 du PL 96 de manière à énoncer clairement qu'elles visent à modifier la *Loi constitutionnelle de 1867*, mais de simplement affirmer que ces nouvelles dispositions s'inscrivent « dans la constitution du Québec » et de prévoir qu'elles valent « Sous réserve des articles 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867* et 19 (1) de la *Loi constitutionnelle de 1982* » (p. 26-27).

Le nouvel article 159 se lirait alors ainsi :

« 159. La constitution du Québec reconnaît les caractéristiques fondamentales du Québec suivantes :

1. Les Québécoises et les Québécois forment une nation;
2. Sous réserve des articles 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867* et 19 (1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*, le français est la seule langue officielle du Québec. Il est aussi la langue commune de la nation québécoise. »

Date : 2021-10-05

PROJET DE LOI N° 96

LOI SUR LA LANGUE OFFICIELLE ET COMMUNE DU QUÉBEC, LE FRANÇAIS

CONSULTATIONS PARTICULIÈRES COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

NOM : M. Benoît Pelletier, professeur titulaire à l'Université d'Ottawa

BRÈVE DESCRIPTION :

Admis au Barreau du Québec en 1982, Benoît Pelletier a d'abord pratiqué le droit au sein du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier du ministère de la Justice du Canada (de 1983 à 1989) et des Services juridiques du Service correctionnel du Canada (en 1989 et 1990), à Ottawa. C'est en 1990 qu'il s'est joint au corps professoral de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, dont il fait encore partie et où il assume en ce moment la fonction de professeur titulaire. Benoît Pelletier a aussi assumé la fonction de doyen adjoint à cette faculté de droit de 1996 à 1998.

Pendant dix ans, Benoît Pelletier a représenté la circonscription de Chapleau à l'Assemblée nationale du Québec. Il a été ministre du gouvernement du Québec pendant près de six ans. À ce titre, il a été notamment responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, des Affaires autochtones et de la Réforme des institutions démocratiques.

Détenteur aussi une maîtrise en droit de l'Université d'Ottawa et deux doctorats en droit, l'un de l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne), l'autre de l'Université Aix-Marseille. Il détient de plus un doctorat honoris causa en droit de l'Université de Moncton. d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval, Benoît Pelletier détient

En 1989, Benoît Pelletier a obtenu la Médaille du Barreau de Paris, à titre de meilleur étudiant des programmes des Études supérieures en droit de l'Université d'Ottawa. En 1998, il s'est vu décerner le Prix d'excellence en enseignement de l'Université d'Ottawa. En 2011, il a reçu la médaille Gloire de l'Escolle à titre de Grand diplômé de l'Université Laval et le Barreau du Québec lui a décerné le titre d'Avocat émérite. En 2012, il a été le récipiendaire du Mérite du Barreau de l'Outaouais. Il est officier de l'Ordre national du Québec depuis 2014. Il a été élu membre à titre spécial de la Société Royale du Canada en 2015. En 2016, il a été élu membre de l'Ordre du Canada. Au cours des ans, il s'est vu attribuer de nombreux autres prix et distinctions.

Benoît Pelletier est l'auteur de nombreuses publications à caractère scientifique. Il a aussi prononcé de nombreuses conférences au Canada et à l'étranger. Il a été reçu comme professeur invité par les universités de Nantes, de Corse, de Paris II, de Paris V et de Lyon III. Il a aussi été reçu à deux reprises, soit en 2007 et en 2009, à titre de Public Policy Scholar par le Woodrow Wilson International Center for Scholars de Washington. En 2016, il a été reçu comme professeur invité par l'Université Queen's et par l'Université Cornell.

POSITIONS EN RÉACTION AU PL 96 :

Réactions au PL96

Le Devoir, 29 mai 2021 <https://bit.ly/3j0L5oX>

- « [...] Sommes toutes, nous sommes totalement favorables à la modification anticipée par le Québec, convaincus que nous sommes de sa constitutionnalité. Il s'agirait là, si ça devait se concrétiser, d'un geste d'affirmation unilatérale d'une nation qui, depuis l'échec de l'Accord du lac Meech en 1990, a bien besoin de redorer son blason. »

The Globe and Mail, 14 mai 2021 <https://tgam.ca/33GjqkS>

- Benoît Pelletier, a constitutional lawyer at the University of Ottawa and former Quebec Liberal cabinet minister, said Quebec can unilaterally modify the Constitution to recognize French as an official language in Quebec. He argued that the proposal would not harm any other province, would not undermine the compromise that created the federation, nor harm provincial-federal relations or the structure of Canadian federalism. But Prof. Pelletier said unilaterally declaring French as Quebec's only official language may have more symbolic clout, at least at first. "It remains to be seen how far-reaching courts would use it to interpret law. It might be the courts don't use it as a constitutional principle," he said. "It could be symbolic but extremely important, and could eventually be used by the courts in an interpretive manner." Prof. Pelletier added the proposed amendment would have more force if endorsed by the Trudeau government. Prof. Pelletier argues that none of the specific measures in the law are legally controversial enough to require the use of the notwithstanding clause to protect it from court challenge. Mr. Legault said he is using it anyway because his government has "the right and the duty to use the clause, especially when the foundation of our existence as a people in America is at stake."

Droit Inc, 14 mai 2021 <https://bit.ly/3z8S8BS>

- Selon l'ex-ministre libéral Benoît Pelletier, le stratagème caquiste est à la fois « original », « extrêmement audacieux » et, à son avis, « constitutionnel et légal ». Il évoque l'article 45 de la Loi constitutionnelle de 1982, qui stipule qu'« une législature a compétence exclusive pour modifier la constitution de sa province », soit la partie V de la Loi constitutionnelle de 1867 que Québec se propose d'amender. « Moi, à mon avis, ce qui est proposé par le gouvernement du Québec aujourd'hui tombe sous le couvert de l'article 45, c'est pourquoi j'ai dit que c'est constitutionnel et légal », Si le projet de loi 96 a été généralement bien accueilli, jeudi, tant par l'opposition à l'Assemblée nationale que par les villes défusionnées de l'île de Montréal, Benoît Pelletier s'attend à des réactions plus négatives chez les constitutionnalistes du Canada anglais. « Il faut s'y attendre; je ne crois pas que les juristes anglophones vont acheter ça facilement (et) il peut y avoir des contestations judiciaires », convient Benoît Pelletier.

Radio-Canada, Midi Info, 13 mai 2021 <https://bit.ly/37XcHFh>

- « À mon avis les francophones et les francophiles du Québec doivent défendre ces mesures qui sont annoncées par le gouvernement du Québec aujourd'hui, parce que nous sommes dans un contexte de forte judiciarisation, les tribunaux en mènent très large, mais il est important que nous réaffirmions l'autorité et la compétence et les pouvoirs de l'Assemblée Nationale du Québec et du gouvernement du Québec. [...] Je suis favorable à l'ensemble sinon la totalité même devrais-je préciser des mesures qui sont ici proposées. Je trouve que c'est bien venu et je suis tout à fait d'avis que nous sommes rendus à un point de rupture où la langue française est menacée, elle l'est déjà depuis plusieurs

années. La langue française est menacée et il est temps qu'un gouvernement réagit fermement, fermement à la situation actuelle. ».

Le Devoir, 12 mai 2021 <https://bit.ly/3z3xK50>

- Le professeur de droit à l'Université d'Ottawa Benoît Pelletier — qui a aidé de ses conseils le ministre responsable de la Langue française durant la rédaction du projet de loi 96 — n'est pas certain que l'Assemblée nationale s'aventurerait « dans la sphère, vraiment, des normes supralégislatives » en modifiant la partie V de la Loi de 1867. « La Charte canadienne des droits et libertés fait partie de la Constitution formelle : elle a un caractère supralégislatif. Mais là, dans le cas qui nous occupe, une modification apportée par simple loi, ça reste à voir », affirme l'ex-ministre libéral des Affaires intergouvernementales canadiennes. « Il n'en reste pas moins que c'est un geste, à mon avis, d'une extrême importance. Ça va plus loin que le symbole. C'est vraiment une modification de la Constitution canadienne dont pourront tenir compte les tribunaux », ajoute-t-il.

AUTRES POSITIONS (ANTÉRIEURES AU PL 96) :

Revue de presse

Radio Canada, 25 septembre 2020 <https://bit.ly/3z6kgWe>

- « Invalider la loi 21 mettrait à mal le fédéralisme canadien », estime le professeur de droit et ancien ministre libéral Benoît Pelletier, [...] Face aux opposants qui invoquent la Charte canadienne des droits et libertés pour faire invalider la loi, M. Pelletier plaide plutôt que le régime fédéral canadien doit laisser au Québec la maîtrise de tous les leviers indispensables au maintien et au développement de son originalité. Il est également souhaitable que l'on soit plus conscient du caractère national minoritaire du Québec au sein du Canada et plus ouvert à l'égard de ses politiques à caractère identitaire, écrit le constitutionnaliste.

Dans le contexte, croit Benoît Pelletier, empêcher le Québec d'adopter une position sur la laïcité différente de celle du Canada irait à l'encontre du pacte fédératif.

« L'un des principaux dangers qui guettent le Québec, comme toutes les autres minorités nationales à travers le monde, est l'effet uniformisateur des décisions judiciaires », fait-il valoir. Il explique qu'ici comme ailleurs, les tribunaux ont tendance, de par leurs décisions, à aplanir les particularismes régionaux.

Selon le professeur de droit, les juges doivent comprendre que les Québécois ont toujours eu un rapport à la religiosité différent de celui de la majorité des Canadiens.

« La reconfiguration identitaire du Québec est intimement liée à cette remise en question de son passé religieux. On peut même affirmer sans se tromper que le Québec moderne est né d'un mouvement de laïcisation [...] Encore aujourd'hui, le sécularisme est conçu au Québec de manière beaucoup plus large que dans le reste du Canada. Il est à cet égard beaucoup plus proche de la laïcité telle qu'elle est pensée en France. » ajoute-t-il.

Le professeur de droit s'inscrit également en faux contre les opposants de la loi qui souhaitent voir la Cour suprême limiter le recours au dispositif de dérogation. Le gouvernement québécois a en effet choisi d'invoquer l'article 33 de la Charte canadienne des droits et libertés pour tenter de prémunir sa pièce législative contre une invalidation potentielle. Conscient des critiques auxquelles fait face ce dispositif, le constitutionnaliste s'emploie à en démontrer le bien-fondé.

« La justification la plus logique du recours à la disposition de dérogation consiste à dire que celle-ci est une composante nécessaire du fédéralisme, écrit-il. Plaidant que cette clause fait partie de l'histoire canadienne, il soutient qu'elle permet de préserver la diversité d'opinions, de valeurs et d'aspirations politiques qui font la richesse de la fédération. »

Politique (2006)

- En tant que ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne, Benoît Pelletier a signé en 2006 la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne, qui témoigne d'une orientation gouvernementale énonçant que « *le rayonnement de la langue française partout au Canada et sur le continent est un élément essentiel à la prospérité politique, économique, sociale et culturelle du Québec* ».

Le « *nouveau leadership du Québec au sein de la fédération canadienne* » y est par ailleurs affirmé, puisqu'à titre de « *seul État francophone en Amérique du Nord, le Québec considère qu'il a une responsabilité particulière à l'égard des francophones de partout au Canada.* »

La vision gouvernementale s'appuie sur le principe voulant que « *le Québec doit être un leader rassembleur* », c'est-à-dire que « *parce qu'il est au cœur de la francophonie canadienne, le Québec a une responsabilité particulière à l'égard des communautés francophones et acadiennes, responsabilité qui l'appelle à jouer un rôle plus actif et à exercer un leadership rassembleur auprès de ces dernières* ».

Bibliographie (extraits)

- B. PELLETIER, « La modification et la réforme de la Constitution canadienne », (2017) 47 *Revue générale de droit* 2, pp. 459-512.
- B. PELLETIER, « Amending the Constitution of Canada », dans *The Oxford Handbook of the Canadian Constitution*, Oxford University Press, 2017, pp. 253-275.
- B. PELLETIER, « The Abolition of Appeals to the Judicial Committee of the Privy Council in Canada and the Evolution of the Role of The Supreme Court of Canada » dans *Caribbean Journal of International Relations & Diplomacy*, vol. 4, n° 1, juin 2016, pp. 41-62.

- B. PELLETIER, *Une certaine idée du Québec. Parcours d'un fédéraliste. De la réflexion à l'action*, Québec, coll. Prisme, Les Presses de l'Université Laval, 2010, 624 pp.
- B. PELLETIER, « Le Québec et le fédéralisme canadien : plus de douze ans plus tard, où en sommes-nous? », dans A-G. GAGNON (dir.), *D'un référendum à l'autre : le Québec face à son destin*, coll. Prisme, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008, pp. 91-119.
- B. PELLETIER, « Préface — Enracinement et identités », Francophonies d'Amérique. *La langue française en Amérique : dynamiques spatiales et identitaires*, Ottawa, 2008 (26), Les Presses de l'Université d'Ottawa / Centre de recherche en civilisation canadienne-française, pp. 17-24.
- B. PELLETIER, « L'asymétrie pour répondre aux défis de la diversité », dans L. CARDINAL (dir.), *Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques et nationales*, coll. Agora, Ottawa, 2008, Prise de parole, pp. 425-441.
- B. PELLETIER, « L'avenir du Québec au sein de la fédération canadienne », dans A.-G. GAGNON (dir.), *Le fédéralisme canadien contemporain – Fondements, traditions, institutions*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2006, pp. 535-548.
- B. PELLETIER, *La modification constitutionnelle au Canada*, Toronto/Montréal, éd. Carswell, 1996, 520 pp.

Date : 2021-09-29

PROJET DE LOI N° 96

LOI SUR LA LANGUE OFFICIELLE ET COMMUNE DU QUÉBEC, LE FRANÇAIS

CONSULTATIONS PARTICULIÈRES

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

NOM: Guillaume Rousseau, professeur, Université de Sherbrooke

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

MM. Rousseau et Larivée – ce dernier ayant co-rédigé le mémoire remis à la commission – proposent d'analyser et d'amender le projet de loi en visant à la fois à moderniser la CLF et la ramener à son esprit d'origine, ce dernier aspect étant justifié par leurs recherches en histoire du droit, qui démontrent que seule la version de la CLF de 1977 a permis de redresser la situation du français, et le fait que l'approche territoriale prônée par la CLF à cette époque, mais ensuite amoindrie par la jurisprudence, est la seule qui, selon la littérature scientifique, puisse assurer l'épanouissement d'une langue minoritaire comme le français.

Ils encouragent le législateur à aller plus loin avec le projet de loi afin de moderniser la CLF et de renouer avec ses origines, notamment en matière de droits linguistiques fondamentaux, de municipalités, d'ordres professionnels, de travail, de commerce et surtout d'enseignement supérieur et de recherche.

Pour les auteurs, il convient d'étendre le droit d'exercer ses activités en français à des catégories autres que celle des travailleurs. Le droit à l'éducation en français devrait s'appliquer du CPE à l'université. Un droit des consommateurs à des technologies de l'information en français devrait être consacré. Un avis du commissaire à la langue avant l'adoption d'un règlement qui prévoit une exception à l'exemplarité de l'État devrait être prévue. La résolution d'un conseil municipal visant la préservation d'un statut bilingue devrait être adoptée à une majorité renforcée. La politique linguistique de l'État devrait être adoptée après consultation notamment des instances représentatives du milieu municipal. Les ordres professionnels devraient avoir la mission d'assurer la promotion du français. Il convient d'interdire les sanctions à l'encontre d'un employé qui n'a pas la connaissance requise de l'anglais s'il est disposé à acquérir cette connaissance aux frais de l'employeur. Le retour à l'affichage commercial exclusif en français serait opportun. Les auteurs recommandent l'encadrement de l'accès subventionné au cégep anglais, en s'inspirant de l'encadrement applicable à l'accès à l'école anglaise. Un chapitre consacré à la langue de la recherche devrait être ajouté. La décision d'une université francophone de créer un programme en anglais devrait être assujettie à une approbation gouvernementale. Le projet de loi devrait référer à la culture commune. Toute interprétation de la CLF devrait concorder avec la convergence culturelle et les droits linguistiques fondamentaux. Une disposition devrait préciser que la CLF ne fait pas obstacle aux langues autochtones. Le seuil pour l'obligation d'avoir un comité de

francisation devrait passer de 100 à 75 employés. Le processus de plainte à l'OQLF doit être amélioré. Les dispositions de dérogation doivent être utilisées et celle de la Charte québécoise renommée «disposition de primauté parlementaire». Il faut ajouter un article 90Q.3 qui se lirait comme suit: «L'État du Québec est laïque».

ÉLÉMENTS PHARES :

Langues autochtones

Recommande une disposition précisant que la CLF ne fait pas obstacle aux langues autochtones.

Selon les auteurs, même si cela n'est pas nécessaire sur le plan juridique, afin d'éviter tout malentendu politique et de préciser que le projet de loi ne vise aucunement à nuire aux langues autochtones, le législateur pourrait s'inspirer de l'article 21 de la Loi Toubon, soit l'équivalent français de la CLF. Cela dit, les langues autochtones devraient faire l'objet de dispositions législatives beaucoup plus détaillées afin d'encourager leur usage. Mais ces dispositions détaillées devraient figurer dans une loi autre que la CLF, pour éviter qu'elles soient considérées comme des exceptions au principe du français comme seule langue officielle et commune et par conséquent interprétées restrictivement.

Modification de la LC 1867

Propose de modifier l'article 159 du projet de loi pour ajouter un article 90Q.3 à la Loi constitutionnelle de 1867 qui se lirait comme suit : « L'État du Québec est laïque».

Les auteurs saluent et approuvent les modifications proposées par l'article 159 du projet de loi à la Loi constitutionnelle de 1867. Selon eux, tout comme la Loi concernant le Conseil législatif, adoptée unilatéralement par le Québec, cet article peut limiter la portée de l'article 133 de cette Loi constitutionnelle de 1867 qui, interprétée trop largement, empêcherait le Québec de faire du français sa seule langue officielle. Tout comme l'article 90Q.2 pourra être utile pour défendre la nouvelle CLF devant les tribunaux, ils sont d'avis que l'article 90Q.3 pourrait être utile pour défendre la Loi sur la laïcité de l'État.

Disposition de dérogation

Est d'avis que les dispositions de dérogation doivent être utilisées et celle de la Charte québécoise renommée « disposition de primauté parlementaire ».

Les auteurs suggèrent une modification de la terminologie pour mieux faire ressortir que l'utilisation de la disposition de dérogation peut avoir pour but de faire en sorte que certaines questions soient réglées par les parlementaires québécois plutôt que par les juges nommés par le gouvernement fédéral. Ils s'appuient sur les constitutionnalistes Brun, Tremblay et Brouillet, qui postulent qu'une disposition de

dérogation permet « tout simplement de restaurer la démocratie parlementaire relativement à certains droits et libertés ».

Droits linguistiques fondamentaux

Est d'avis que le droit à l'éducation en français devrait s'appliquer du CPE à l'université.

Recommande d'étendre le droit des travailleurs d'exercer leurs activités en français aux entrepreneurs, associés, administrateurs, actionnaires, commandités, commanditaires, prestataires de services et aux membres des associations.

Recommande l'ajout d'un droit des consommateurs à des technologies de l'information en français.

Langue des services publics

Recommande d'apporter des amendements aux articles 21.4 et 22.3 pour éviter que de nombreuses exceptions viennent limiter la portée des règles favorables au français langue de l'État prévue par ces articles, en prévoyant par exemple la consultation obligatoire du commissaire à la langue française.

Langue des Ordres professionnels

Recommande de préciser que les ordres professionnels ont la mission d'assurer la promotion du français.

Langue des biens et services

Recommande l'ajout d'un article à la CLF prévoyant que :

«53. Tout bien sur lequel figure un texte et qui destiné à être porté par une personne, y compris tout vêtement, symbole, bijou, parure, accessoire ou couvre-chef, doit être disponible en français.

Ce bien peut être disponible également dans d'autres langues que le français, pourvu que la version française soit accessible dans des conditions au moins aussi favorables et possède des caractéristiques au moins équivalentes. »

Affichage public et publicité commerciale

Recommande de réintroduire en droit québécois un affichage commercial exclusif en français, surtout pour les grandes entreprises. Cela pourrait prendre la forme d'un article 47.1 qui réécrirait le premier et le deuxième alinéa de l'article 58 comme ceci : « L'affichage public et la publicité commerciale doivent se faire uniquement en français. Lorsqu'ils ne sont pas véhiculés par une entreprise employant soixante-quinze personnes ou plus, ils peuvent également être faits à la fois en français et dans une autre langue pourvu que le français y figure de façon nettement prédominante ».

Selon les auteurs, les dispositions de dérogation des chartes des droits insérées dans le projet de loi facilitent ce retour à la règle de l'affichage commercial exclusif en français. L'arrêt Ford rendu par la Cour suprême en 1988 confirme que ces dispositions peuvent être utilisées de manière à protéger cette règle contre une interprétation excessive de la liberté d'expression. Cela dit, même si l'insertion de ces dispositions est parfaitement légitime et opportune, ils sont d'avis que le non-renouvellement de l'une d'elles ne serait probablement pas fatal à la règle de l'affichage commercial exclusif en français, surtout si cette règle ne s'applique pas aux petites entreprises.

Langue de l'enseignement collégial et universitaire

Recommande l'encadrement de l'accès subventionné au cégep anglais, en s'inspirant de l'encadrement applicable à l'accès à l'école anglaise, tout en préservant un certain libre choix ou l'ajout à l'article 88.0.4 CLF d'un objectif à moyen terme en matière de réduction des effectifs des cégeps anglais.

Recommande que la décision d'une université francophone de créer un programme en anglais soit assujettie à une approbation gouvernementale.

La langue des municipalités

Selon les auteurs, on estime aujourd'hui que 50 municipalités n'ont plus la proportion d'anglophones nécessaire pour obtenir le statut bilingue. Cependant, pour ceux-ci, la solution proposée par le projet de loi va trop loin dans le respect de l'autonomie des municipalités. C'est pourquoi les auteurs proposent ce qu'ils qualifient de compromis: le maintien de la reconnaissance du statut bilingue des organismes municipaux ayant reçu l'avis écrit de l'OQLF soit conditionnel à l'adoption d'une résolution à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil.

La politique linguistique de l'État devrait par ailleurs faire l'objet d'une consultation auprès du monde municipal auquel elle est destinée à être appliquée, ce qui leur semble justifié, notamment à la lumière du fait que depuis 1977 les municipalités ont été reconnues comme des gouvernements de proximité.

Obligations en matière de recherche

Recommande de préciser dans le préambule que l'Assemblée nationale est résolue à faire du français la langue normale et habituelle de la recherche et proposent de créer des obligations mettant en œuvre cette orientation.

Pour les auteurs, la recherche est très peu visée par le projet de loi alors qu'une étude démontre le recul de la recherche en français au Canada.

Ceux-ci proposent d'amender le projet de loi pour préciser dans le préambule que l'Assemblée nationale est résolue à faire du français la langue normale et habituelle de la recherche. Ils proposent également de créer dans le projet de loi des obligations mettant en œuvre cette orientation. Ainsi, tout participant à une manifestation, un colloque ou un congrès organisé au Québec aurait, selon les auteurs, le droit de s'exprimer en français; les documents distribués aux

participants avant et pendant la réunion pour en présenter le programme devraient être rédigés dans la langue officielle; lorsqu'une manifestation, un colloque ou un congrès donne lieu à la distribution aux participants de documents préparatoires ou de documents de travail, ou à la publication d'actes ou de comptes rendus de travaux, les textes ou interventions présentés dans une autre langue devraient être accompagnés au moins d'un résumé en français.

La langue de la convergence culturelle et des droits linguistiques fondamentaux

Selon les auteurs, la langue française est un véhicule culturel et la reconnaissance que le français constitue la langue commune du Québec doit être accompagnée d'une reconnaissance que la culture québécoise constitue sa culture commune.

Ceux-ci ajoutent que la nouvelle CLF devrait être suivie par l'adoption d'une loi et d'une politique renouvelant ce concept et en faisant un élément fondamental du modèle québécois d'intégration des immigrants.

Enfin, pour les auteurs, il est impératif que toute interprétation de la CLF concorde avec l'objectif de promouvoir le respect des droits linguistiques fondamentaux prévus à ses articles 2 et suivants. Selon ceux-ci, la logique globale de la CLF est de consacrer des droits linguistiques fondamentaux en termes généraux, puis assurer leur respect grâce à des dispositions spécifiques qui, pour prendre tout leur sens et respecter l'intention du législateur, doivent être interprétées de manière à concorder avec ces droits.

Date : 2021-09-20

PROJET DE LOI N° 96

LOI SUR LA LANGUE OFFICIELLE ET COMMUNE DU QUÉBEC, LE FRANÇAIS

CONSULTATIONS PARTICULIÈRES

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

NOM : Daniel Turp

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE :

- Dans son mémoire, M. Turp se dit d'avis que les modifications constitutionnelles adoptées par l'article 159 du PL 96 sont valides. L'existence d'une nation québécoise, tout comme l'affirmation du statut du français comme seule langue officielle et langue commune au Québec, ne sauraient être interprétées comme modifiant à elles seules l'usage du français et de l'anglais en matière de législation et de justice, garanti par l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Les autres dispositions du PL 96 qui visent à modifier la *Charte de la langue française* dans le domaine de la législation et de la justice prennent d'ailleurs bien soin de ne pas porter atteinte aux prescriptions de cet article. Si de telles atteintes devaient être constatées, ce sont ces dispositions qui pourraient être déclarées inconstitutionnelles, et non les futurs articles 90Q.1 et 90Q.2 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.
- L'ajout, dans la *Loi constitutionnelle de 1867*, de nouvelles dispositions portant sur la nation québécoise et la langue française au Québec ne menacent par ailleurs pas le principe fédéral ou une condition fondamentale de l'union. La Chambre des communes du Canada a elle-même reconnu, en 2006, que « les Québécois et les Québécoises forment une nation au sein du Canada uni » et elle a récemment adopté une motion convenant « [q]ue l'article 45 de la *Loi constitutionnelle de 1982* confère au Québec et aux provinces la compétence exclusive pour modifier leurs constitutions respectives, et prenne acte de la volonté du Québec d'inscrire dans sa constitution que les Québécoises et les Québécois forment une nation, que le français est la seule langue officielle du Québec et qu'il est aussi la langue commune de la nation québécoise. »
- Dès lors, les amendements proposés par le PL 96 deviendraient des dispositions formelles de la Constitution du Canada telle que définie à l'article 52 (2) b) de la *Loi constitutionnelle de 1982* qui fait de la *Loi constitutionnelle de 1867* une composante textuelle à part entière de la « loi suprême ». Dans ce cadre, les effets de ces amendements ne seraient pas que symboliques. Ces dispositions seraient susceptibles de rendre inopérante toute règle de droit portant atteinte à la reconnaissance du Québec comme nation.

- S'agissant du français comme « seule langue officielle du Québec », toute tentative visant à modifier ce statut, comme celle qui voudrait faire de l'anglais l'une des langues officielles du Québec, serait également entachée d'inconstitutionnalité. De même, toute mesure visant à empêcher que le français soit la « langue commune de la nation québécoise » ou qui nuirait de quelque façon à l'atteinte de cet objectif pourrait être déclarée invalide, car contraire au futur article 90Q.2 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.
- L'entrée en vigueur des articles 90Q.1 et 90Q.2 pourrait également avoir une incidence importante sur la manière dont on interprète la Constitution du Canada. Celle-ci devrait désormais s'harmoniser avec la teneur de ces articles. Qu'il s'agisse de l'interprétation et de l'application des dispositions relatives au partage des compétences ou encore des droits garantis par cette même loi ou par la *Charte canadienne des droits et libertés*, les tribunaux devraient alors tenir compte du statut constitutionnel de la nation québécoise et de la langue officielle du Québec. À ce titre, la compétence du Parlement québécois relative aux activités des entreprises fédérales offrant des services au Québec, pourrait devoir s'interpréter de façon nettement plus généreuse qu'auparavant.
- Ainsi, l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867* pourrait recevoir une interprétation différente de celle ayant prévalu jusqu'ici. De même, l'interprétation du contenu et de la portée de la liberté d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés* ne saurait ignorer les dispositions déclaratoires des articles 90Q.1 et 90Q.2, celles-ci étant également susceptibles de jouer un rôle significatif quant à l'application de la clause de limitation prévue de l'article premier de la *Charte canadienne*.
- Le mémoire propose par ailleurs d'ajouter à l'article 90Q.2 un paragraphe semblable aux articles 1 et 2 de la *Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec* (Loi no 99) et « La nation québécoise peut, en fait et en droit, disposer d'elle-même. Elle est titulaire des droits universellement reconnus en vertu du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes. Elle a le droit inaliénable de choisir librement le régime politique et le statut juridique du Québec ».
- Il propose également l'ajout d'un article 90Q.3 affirmant, comme le fait l'article 1er de la *Loi sur laïcité de l'État* que « [l']État du Québec est laïque ». Il suggère même d'enchâsser dans la Constitution du Canada le fait que Québec est la capitale « nationale » du Québec.
- Le mémoire affirme que le temps est venu de légiférer pour que le français devienne la langue normale et habituelle de l'enseignement collégial. Dans cette optique, il est proposé de modifier l'article 72 de la *Charte de langue française* pour y insérer une référence aux cégeps et d'ajouter un article pour identifier les étudiants qui pourront recevoir l'enseignement collégial en anglais. Ces ajouts devraient être accompagnés de règles voulant que l'enseignement en anglais dans les cégeps de langue française ne soit pas empêché. Il sera, en revanche, important de prévoir, comme le fait l'article 84 pour les études secondaires, qu'un diplôme ou un certificat d'études collégiales ne puisse être délivré à l'étudiant qui n'a pas du français, parlé

ou écrit, la connaissance exigée par les programmes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la technologie. »

- Voici, en caractères gras et en italique, les 101 mots qui, selon M. Turp, pourraient être ajoutés à ces fins :

72. L'enseignement se donne en français dans les classes maternelles, dans les écoles primaires et secondaires **et dans les collèges d'enseignement général et professionnel** sous réserve des exceptions prévues au présent chapitre. [...]

Le présent article n'empêche pas l'enseignement en anglais afin d'en favoriser l'apprentissage, selon les modalités et aux conditions prescrites dans le Régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) **et du Régime des études collégiales établi par l'article 18 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (chapitre C-29).**

83.5. **Peuvent recevoir l'enseignement en anglais dans un collège d'enseignement général et professionnel, les étudiants qui ont reçu un enseignement en anglais en application de l'article 73 de la présente loi.**

84. [...] **Aucun diplôme ou certificat d'études collégiales ne peut être délivré à l'étudiant qui n'a pas du français, parlé et écrit, la connaissance exigée par les programmes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.** (Journal de Montréal, 20 avril 2021.

- Selon M. Turp, il est temps de reconnaître les langues des Premières Nations et de la Nation inuite, de qualifier les langues autochtones comme « langues premières » et adopter une loi distincte à cet égard après avoir effectué les consultations avec les représentants des 11 nations autochtones que l'Assemblée nationale du Québec a reconnues dans les résolutions qu'elle a adoptées en 1985 et 1989 et dans lequel il était convenu de poursuivre des négociations devant conduire à des ententes sur l'exercice du droit à leur langue.
- Enfin, M. Turp estime qu'il serait dans l'intérêt supérieur du Québec de doter le Québec de sa propre constitution formelle.

ÉLÉMENTS PHARES :

Date : 2021-10-05